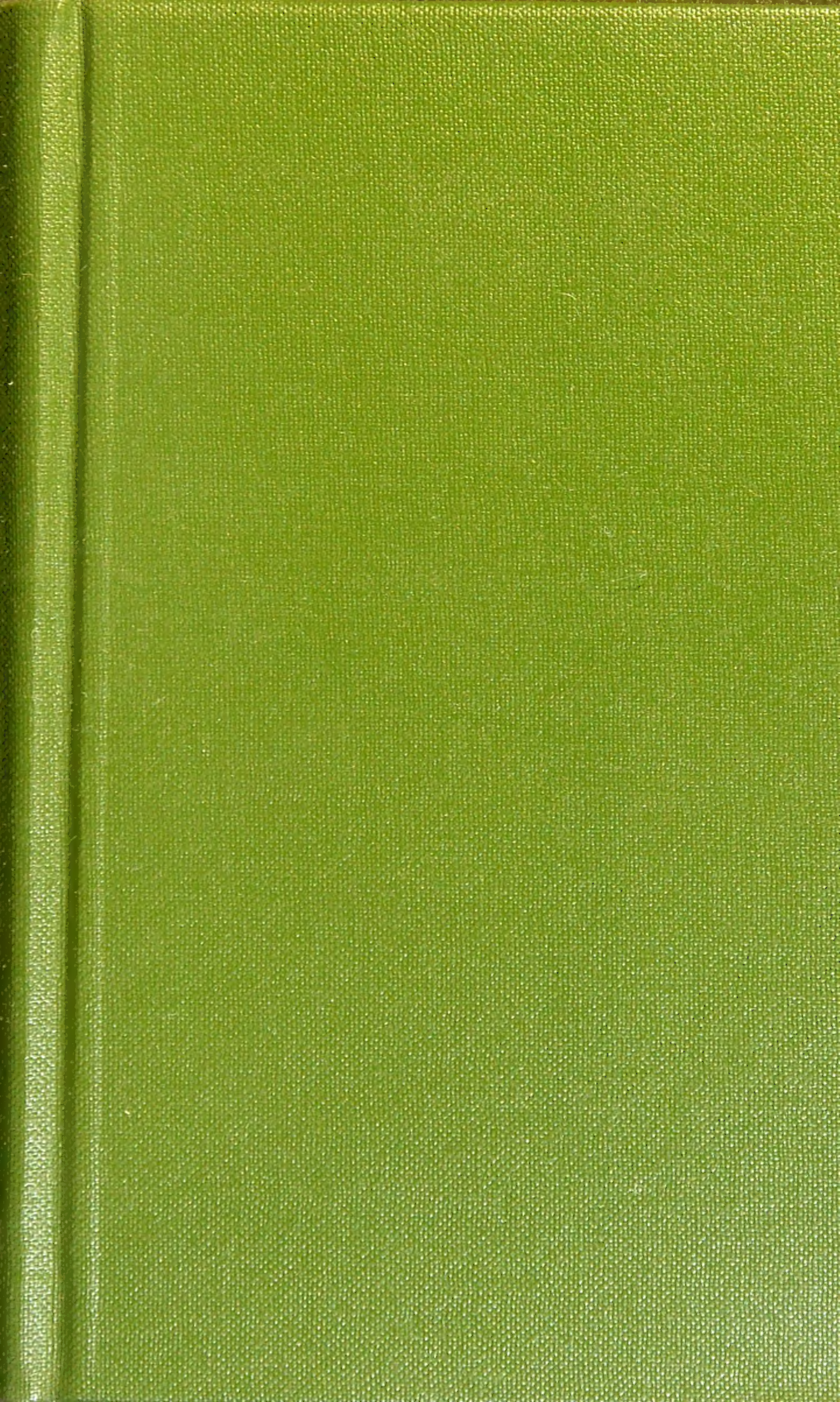
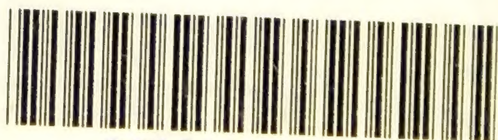


X181483


22101217241

PARIS MÉDICAL

VADE-MECUM

DES MÉDECINS ÉTRANGERS DANS PARIS

Vu les traités internationaux relatifs à la propriété littéraire, l'auteur se réserve expressément le droit de traduction pour cet ouvrage.

CET OUVRAGE SE TROUVE AUSSI :

A Strasbourg, chez DERIVAUX;
A Lyon, chez SAVY, place Bellecourt, 14.
A Montpellier, chez SEVALLE et chez SAVY;
A Bruxelles, chez J.-B. TIRCHER, rue de l'Étuve.
A Milan, chez DUMOLARD;
A Turin, chez BOCCA et chez Ch. SCHIEPATTI.
A Zurich, chez ORELL et FUESSLI;
A Genève, chez A. CHERBULIEZ;
A Leipzig, chez OTTO WIGAND;
A Stuttgard, chez COTTA;
A Vienne, chez BRAUMULLER et SEIDEL;
A Berlin, chez HIRSCHWALD;
A Hambourg, chez HOFFMANN et CAMPE.

NOTA. Comme nous sommes résolu à rendre cet ouvrage aussi complet et aussi irréprochable que possible, nous prions ceux de nos souscripteurs qui auront à nous communiquer des modifications, de vouloir bien nous les envoyer, *franco*, au siége de la Société médicale allemande, actuellement rue de l'École-de-Médecine, 24.

Nous en tiendrons compte dans les suppléments que nous publierons quand besoin sera.

Paris. — Imp. Lacour et Cᵉ, rue Soufflot, 16.

42550

PARIS MÉDICAL

VADE-MECUM DES MÉDECINS ÉTRANGERS

RENSEIGNEMENTS

Historiques, statistiques, administratifs et scientifiques

sur les hôpitaux et hospices civils et militaires, l'enseignement de la médecine, les académies et sociétés savantes.

PRÉCÉDÉS D'UNE

TOPOGRAPHIE MÉDICALE DE PARIS

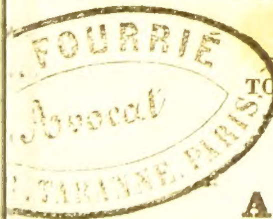
ET SUIVIS D'UN

PRÉCIS DE BIBLIOGRAPHIE MÉDICALE FRANÇAISE ET DES ADRESSES DE TOUS LES MÉDECINS DE PARIS

PAR

le Dr Henri MEDING

Président de la Société méd. allemande, à Paris, memb. de l'Académie nation. agricole, manuf. et comm., membre corresp. de plusieurs sociétés médicales.



TOME SECOND

A PARIS

CHEZ J.-B. BAILLIÈRE

LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE IMPÉRIALE DE MÉDECINE

Rue Hautefeuille, 19

ET AU SIÉGE DE LA SOCIÉTÉ MÉDICALE ALLEMANDE, rue de l'École-de-Médecine, 24.

A Londres, chez H. Baillière, 219, Regent street

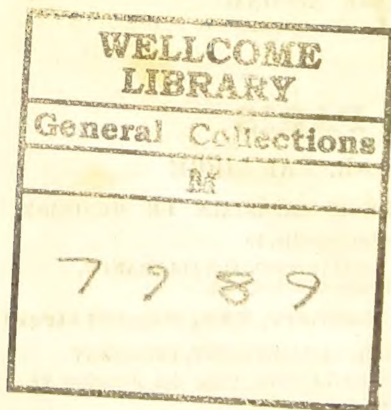
A NEW-YORK, CHEZ H. BAILLIÈRE, 290, BROADWAY

A Madrid, chez C. BAILLY-BAILLIÈRE, calle del Principe, 11.

1853

BYD. 361


WELLCOME
LIBRARY
INSTITUTE


WELLCOME
LIBRARY
General Collections
M
7789

AVANT-PROPOS.

Avant de livrer à la publicité le second volume de notre PARIS MÉDICAL, nous croyons opportun et indispensable de donner quelques explications de nature à faire bien comprendre le but que nous nous sommes proposé d'atteindre en l'écrivant.

Il va sans dire que, sous ce titre, on ne doit pas s'attendre à rencontrer un exposé de la médecine française actuelle. Il y a, à cette intention, des ouvrages spéciaux, des dictionnaires, etc., et leur nombre atteste assez combien il est difficile, pour ne pas dire impossible, de rester constamment au niveau de la science et des découvertes multipliées qui se font dans son domaine, sans présenter des lacunes et sans offrir des points de vue surannés.

Ainsi que nous l'avons déclaré dans la préface de notre premier volume, nous avons écrit principalement pour ceux de nos confrères qui se sont dérobés, pour quelque temps, soit au travail aride du cabinet, soit aux exigences de leur clientèle, et qui se trouvent en voyage ou en mission scientifique. Nous n'avons point eu, précisément, l'intention de parler de ce qu'on doit voir soi-même; mais nous avons surtout voulu réunir tout ce qui pourrait faire l'objet de demandes indispensables et de recherches trop longues. Et, pour mieux dire, en l'écrivant, nous avons voulu faire une réponse générale à ce qu'on est venu, à de nombreuses reprises,

nous demander, et à ce qu'on pourrait aussi nous demander plus tard. Nous n'avons pas besoin d'ajouter que, malgré cela, nous serons toujours prêt, comme par le passé, à fournir des renseignements encore plus étendus, à ceux de nos confrères étrangers auxquels il plairait de s'adresser à nous pour les avoir. Tout grand centre médical est un phare dont les rayons doivent se projeter, à chaque instant, à la plus grande distance possible.

Quant aux notices, et surtout aux appréciations personnelles, nous avons hésité longtemps, en nous demandant si nous devions les donner *in extenso*, ou les laisser complétement de côté. Les deux partis nous ont paru présenter des inconvénients, et comme nous tenions beaucoup à éviter toute partialité, nous nous sommes borné à reproduire, toutes les fois que nous l'avons pu, les indications bibliographiques annexées à quelques noms connus.

Quant au chapitre qui traite des maisons de santé, nous devons dire que cette partie de notre ouvrage nous a été expressément demandée par tous les médecins étrangers auxquels nous avions communiqué les premières épreuves. Les maisons de santé sont des établissements particuliers à la France, et qui ne sont presque nullement dans les mœurs de l'Allemagne ou de l'Angleterre.

On s'étonnera peut-être des formules élogieuses que nous avons employées assez fréquemment dans l'appréciation des personnes et des institutions. Nous répondrons d'avance à ces reproches. En France on apporte presque tou-

jours dans les appréciations personnelles une urbanité et une bienveillance remarquables, tandis que chez les peuples du Nord, au contraire, on se plaît dans les abstractions objectives, et on use volontiers de sévérité dans la critique. Nous avons préféré suivre la première méthode; on comprendra aisément pourquoi : vivant et écrivant en France, nous nous sommes conformé aux habitudes françaises.

Nous sommes heureux d'ajouter, en outre, que, pour une bonne partie de la bibliographie, nous devons nos renseignements aux travaux de notre excellent ami M. le docteur Martini, de Saulgau (Wurtemberg). M. Martini a été longtemps secrétaire de la Société médicale allemande à Paris, et nous sommes heureux de l'occasion qui nous est offerte de lui témoigner notre bien sincère reconnaissance et nos vives sympathies. Des occupations nombreuses et incessantes nous ayant mis dans la presque impossibilité de procéder à l'achèvement du présent ouvrage, il a bien voulu nous aider et rédiger pour nous la bibliographie de l'année 1851.

Disons en terminant que, quant aux changements survenus pendant l'impression, il suffit de consulter les pages 217 et 218 et les *errata*. Disons enfin qu'un grand nombre d'établissements et d'institutions qui, à l'époque où la presque totalité de notre livre était déjà imprimée, portaient le titre de *National*, ont reçu tout naturellement depuis, et porteront désormais celui d'*Impérial*, par suite de la proclamation de l'Empire.

Paris, 24, rue Bonaparte,
Le 10 février 1853.

HENRI MEDING.

TABLE DES MATIÈRES

TOME SECOND.

FIN DE LA TABLE.

Liste des Ouvrages consultés.

Ad. de Watteville. — Code d'administration charitable; 2e édition.

— Essai statistique des établissements et services de bienfaisance; 2e édition.

Maillot et Puel. — Aide-mémoire médico-légal de l'officier de santé de l'armée de terre. Paris, 1842, 1 v. in-8.

Begin. — Etudes sur le service de santé militaire en France, son passé, son présent, son avenir. Paris, 1849, in-8.

Boudin. — Statistique de l'état sanitaire des armées de terre et de mer.

Chauton. — Thèse inaugurale, 1852.

Parent du Châtelet. — Considérations sur le conseil de salubrité. Ann. d'hygiène, IX, p. 243.

Montfalcon et Polinière. — Traité de la salubrité dans les grandes villes; in-8. Paris, 1846.

Monfalcon et Terme. — Histoire des enfants trouvés, couronnée par l'Académie Française; in-8. Paris, 1837.

Guérard. — Observations sur les secours à donner aux noyés ou asphyxiés. Ann. d'Hygiène, XLIV, p. 271.

Trébuchet. — Note sur l'organisation des conseils d'hygiène et de salubrité des départements de la Seine. Ann. d'Hygiène XLVII, p. 286.

Philippe (de Reims). — Histoire des apothicaires.

Laugier. — Pandectes pharmaceutiques; chez Colas, rue Dauphine.

J. Delbruck. — Visite à la Crèche-modèle et rapport général adressé à M. Marbeau sur les crèches de Paris. 1846.

Bulletin des crèches et de l'éducation populaire. Paris, chez Guiraudet, 338, rue Saint-Honoré.

Dufau. — L'institution des Jeunes-Aveugles.

Dr Payen. — Notice historique sur la Société philanthropique de Paris. 1846.

Dr Compérat. — Rapport sur la pratique médico-chirurgicale et le mouvement des dispensaires de Paris pendant l'année 185[illegible]. Paris, 1852.

Dictionnaire des arts et manufactures. Paris, chez Mathias, quai Malaquais, 17 (p. 3021 Poids et mesures).

Schreiber. — Normalgaben der Arzneimittel. Leipzig, 1840, bei Volckmar.

Jourdan — Pharmacie universelle.

Annuaire du bureau des longitudes. Paris, chez Bachelier.

ERRATA.

Page 42, ligne 6, au lieu de 550, *lisez* 150, et au lieu de 199, *lisez* 599.

Page 45, *placez* au lieu de trois »»» les chiffres : 86, 775 ; 12, 13 ; 16, 38,

Page 77, ligne 11, *ajoutez* Directeur : M. Braux.

Page 78, au lieu de Hôpital de la République, *lisez* hôpital de Lariboissière ou du Nord.

Page 102, ligne 4, après le mot « sorte, » *ajoutez* que.

Page 103, ligne 15, *lisez :* Lorsque l'enfant est mort, et 20 pour frais d'éducation.

Même page, ligne 20, après le mot« intérieur»*ajoutez* de la maison.

Page 105, ligne 9, après le mot « séjour, » *ajoutez* dans la maison.

Page 118, en bas : La clinique médicale est faite par M. Godelier

Page 158, ligne 5 d'en bas : M. Blanche père en 1852.

Page 163 au lieu de MAISON, *lisez* MAISONS.

Page 170, ligne 19, au lieu de 1858, *lisez* 1852.

Même page, ligne 26, *ajoutez* M.

Page 172, ligne 3, au lieu de Varenne, *lisez* Varennes.

Page 178, *lisez* DIRECTEUR : M. Bavoil.

Page 182, *lisez* boulevart des Invalides, n. 56.

Page 191, *ajoutez* aux deux derniers noms : M. et M.

Page 196, *supprimez* les lignes 4 à 10 et 15 et 16 d'en bas.

Page 218, ligne 9, *lisez* M. Daenzer, et après le point virgule, dans la ligne suivante, *ajoutez* M.

Page 228, ligne 21, *lisez* Conseil.

Page 234, au lieu de Conseil, *lisez* Conseils.

Page 243, tout en bas, au lieu de 4, *lisez* 14.

Page 252, au lieu de pharmacie générale, *lisez* pharmacie centrale.

Page 326, ligne 7, au lieu de Prosecteur, *lisez* Protecteurs.

Page 383, ligne 1 d'en bas, au lieu de Lagier, *lisez* Laugier, et puis *ajoutez* le nom de M. Larrey.

Page 293, ligne 7, au lieu de VIBE-PRESIDENT, *lisez* VICE.

Page 397, ligne 19, M. Dizé est décédé en 1852.

DESCRIPTION DES HOPITAUX

ET

HOSPICES CIVILS ET MILITAIRES.

INTRODUCTION HISTORIQUE

SUR L'ASSISTANCE.

L'assistance publique est une expression nouvelle appliquée à une chose qui ne l'est pas; le sentiment de la charité universelle que le christianisme a glorifié et que la civilisation a codifié, ce sentiment est vieux comme le monde, vieux comme la misère, comme la pauvreté, que les anciens avaient divinisée et que l'on honorait à Gadara d'un culte particulier, parce qu'on la regardait comme la mère des arts et de l'industrie ; seulement il s'est transformé : ses conditions d'existence se sont modifiées suivant les pays et les mœurs.

Les temples d'Esculape, ouverts aux malades qui s'y faisaient porter et « aux jeunes médecins qui venaient y observer la marche des maladies, » ces temples sont, en quelque sorte, les premiers hôpitaux, les premières cliniques, car on ne peut donner ce nom aux expositions, sur les grandes routes, des malades qui étaient ainsi forcés d'attendre ou de

réclamer des passants des connaissances médicales éparses alors.

Plus tard cependant on établit des hôpitaux à Rome, à Athènes. Il y avait à Athènes, sous le nom de *Xenodokia*, des hôpitaux pour les étrangers; — sous le nom de *Nosocomeia*, pour les malades; — sous celui de *Ptokia* pour les pauvres. On lit même dans Diogène de Laërte, à propos du philosophe Bion, ce passage : *Il souffrit beaucoup par l'indigence de ceux qui étaient chargés du soin des malades.* Ce qui prouverait que ces hôpitaux étaient des établissements embryonaires et complétement insuffisants.

Plus tard aussi, à Athènes, il y eut le *Kinosarges* qui recevait et nourrissait les enfants illégitimes, et la *Gerusia* pour les anciens magistrats et les vieillards pauvres. Les Lydiens en agissaient ainsi en nourrissant des vieillards dans la maison de Crésus. En outre les Grecs recueillaient dans un établissement public les orphelins des défenseurs de la patrie et nourrissaient, pendant le reste de leur vie, ceux d'entre ces soldats qui survivaient à leurs blessures. Quant aux infirmes civils, ils jouissaient de deux oboles par jour.

Voilà, à ce qu'il nous semble, les hospices d'enfants-trouvés et orphelins, les Invalides et autres fondations hospitalières et les secours à domicile.

D'un autre côté, pour nos sociétés de patronage, nos œuvres d'apprentis, nos associations maternelles, on en retrouve également la trace dans certaines institutions grecques et romaines.

Ainsi, à Athènes, le célèbre philosophe Aristote disait avec sa logique habituelle : « Puisque la tran-

quillité importe aux riches, ceux-ci doivent employer une part de leurs richesses à secourir les pauvres. » Et, comme *le maître l'avait dit*, pour employer l'expression des disciples du grand péripatéticien, les riches secouraient les pauvres.

Chez les Romains, Numa avait mis à la charge des villes de l'Italie l'entretien et l'éducation des enfants pauvres des deux sexes. Cet édit avait été suivi et son effet s'était encore accru par le zèle de fondateurs particuliers, de Pline l'historien, et de l'impératrice Faustine, par exemple ; le premier en faveur des enfants de Côme, sa ville natale; la seconde en faveur des filles pauvres de Rome : *Puellæ faustinianæ.*

Les Romains n'étaient pas excessivement charitables. Seulement ils étaient assez partisans des secours mutuels, surtout vers la fin de la république. L'assistance réciproque, un des premiers germes du système des assurances, y était devenue pour ainsi dire obligatoire ; mais cette institution, tout en épuisant les ressources bourgeoises, tout en tarissant les sources de charité et de secours, n'avait abouti qu'à un encouragement à la paresse, sœur de la mendicité.

Il est utile de rappeler qu'en 69 on comptait, sur trois contribuables, un individu nourri aux frais de l'État. Déjà sous César 130,000 Romains payaient le pain et les amusements, — *panem et circenses*, — à une population de 320,000 personnes. Quand cet empereur conviait le peuple à des fêtes destinées à célébrer ses triomphes, il y avait vingt-deux mille tables servies avec luxe et abondance.

Nous laissons de côté les *congiaria* en argent, en meubles et en aliments, qui avaient remplacé les

poignées patriarcales des éligibles, le *prensare manus* des candidats. Ce n'était point de la bienfaisance collective ou privée, c'était une nécessité politique.

Les *lois annonaires*, qui prévoyaient à ce que les vivres n'enchérissent pas, avaient eu pour effet que le peuple conquérant, fils de Romulus, s'était pris à redouter le travail, et que, d'actif, de remuant et de laborieux, il était devenu contemplatif et oisif. *L'annone* était devenue l'aumône.

C'est particulièrement au christianisme qu'on doit attribuer les fondations hospitalières, la charité étant une des vertus imposées par la religion nouvelle qui se levait sur le monde. Les premiers hôpitaux furent établis à Jérusalem pour recevoir les pèlerins qui venaient visiter la Terre-Sainte. Ils se multiplièrent dans toute l'Europe chrétienne, et bientôt chaque cathédrale tint à honneur d'avoir son hôpital. Les fonds nécessaires à l'établissement et à l'entretien de ces asiles furent fournis par tout le monde, mais principalement par les bourgeois et par les seigneurs. Des legs nombreux arrivèrent de tous côtés. Les hauts barons, les chevaliers voyageurs dont la jeunesse s'était écoulée dans des plaisirs condamnables, et qui avaient pillé leurs serfs et violé leurs vassales, — ces seigneurs trouvaient bon de s'amender en donnant à des hôpitaux une partie du fruit de leurs brigandages.

Ce qui contribua le plus à la multiplication de ces hôpitaux, pendant les croisades et le moyen-âge, ce fut la lèpre, ce fléau terrible qui a désolé une partie notable de l'Europe pendant cette période. Comme cette maladie inconnue était un épouantail pour tout le monde; comme des défenses

sévères, impitoyables, étaient faites aux lépreux, — auxquels on ne permettait pas même *de regarder dans les puits et les fontaines*, — on dut songer à faire construire des léproseries ou maladreries, où ces malheureux étaient, non pas soignés, mais parqués.

Saint Louis a attaché son nom à un grand nombre de fondations hospitalières. En 1254, il fondait les Quinze-Vingts. Il faisait bâtir l'Hôtel-Dieu, lui donnait de grands revenus et des terres pour 400 livres de rente. Il créait l'hôpital de Compiègne et l'inaugurait avec un cérémonial fait pour donner aux hommes *une haute idée de la dignité des pauvres*. Le Nain de Tillemont, l'historien du roi pieux, dit à ce propos : « Les bâtiments que saint Louis fit « faire à cet Hôtel-Dieu lui coûtèrent 12,000 livres « parisis, sans ce qu'il donna pour la fondation, « pour les lits et pour les autres choses nécessaires « pour les malades et pour les pauvres. Lorsque la « maison fut en estat, saint Louis, assisté du roi « Thibaud, son gendre, y mit le premier malade, « qu'il porta dans un drap de soie, et il laissa le « drap sur le lit du malade. Louis et Philippe, ses « deux fils aisnés, portèrent de même le second ma- « lade, et après eux, les barons, qui estoient pré- « sents, portèrent les autres. »

En 1350, sous le règne de Jean II, on fondait l'hospice du Saint-Esprit, pour les enfants orphelins légitimes.

Il existait donc des hôpitaux pour toutes les espèces de maladies et pour tous les genres d'infirmité, pour les invalides, pour les incurables, pour les orphelins, pour les pauvres, pour les veuves, pour les filles, etc., etc. Mais, dans ces établisse-

ments dirigés par le clergé, où le service intérieur était fait par les différents ordres religieux, et où malades, infirmes et voyageurs trouvaient toujours asile, nourriture et repos, dans ces établissements, il n'était guère question du traitement médical. On s'occupait de la guérison de l'âme, avant tout.

Tout cela, on le comprend, n'était pas une assistance publique sérieusement entendue. Cette charité chrétienne, si haut vantée, avait tout bonnement engendré le despotisme en commandant la résignation; elle avait engendré le crime en engendrant la paresse. En Espagne et en Italie il y avait de pieux brigands qui imploraient la charité avec un crucifix et un poignard en sautoir. En France il y avait des Cours des miracles, des truanderies où des pseudo-aveugles, des pseudo-paralytiques s'engraissaient, avec les aumônes arrachées à la pitié publique.

Ce ne fut guère que lorsque le pouvoir eut été concentré dans la main du roi, que l'administration des hôpitaux se régularisa et se sécularisa. Des mains des religieux elle passa dans celles des parlements. Plus tard, en 1544, le prévôt des marchands et les échevins furent chargés par François I[er] de veiller aux besoins des indigents et des malades, et ils eurent l'administration des hôpitaux sous cette dénomination de : *Grand bureau des pauvres.* Il en fut de même dans toutes les autres parties de la France.

Ce fut vers cette époque-là, seulement, que les délégués de la charité publique, que les exécuteurs de la bienfaisance royale ou privée eurent pour but principal le soulagement du corps et le traitement des maladies.

Jusque-là, la médecine,—la science de la vie, l'ob-

servatrice des phénomènes de la nature humain, — était restée plongée dans des ténèbres épaisses faites à dessein autour d'elle. Elle était restée réduite aux systèmes mystiques et religieux, absurdes et contradictoires, éclos dans des cervelles d'ignorants ou de rêveurs. On s'en était tenu aux semblants de progrès que lui avaient fait faire les doctrines plus ou moins erronées des médecins grecs ; aux traditions transmises par les Asclépiades, en passant par Hippocrate de Cos. On suivait servilement, selon certaines aptitudes et certaines fantaisies, les systèmes des diverses écoles qui avaient précédé et suivi l'école de Galien : l'école empirique, l'école pneumatique, l'école éclectique. La médecine n'avait point encore atteint cette hauteur de vues, ce degré d'élévation qui constituent la science. Des lacunes nombreuses existaient. Tout le moyen-âge avait vécu sur le système médical galéno-arabe, et la médecine avait été presque exclusivement exercée par des moines ignorants ou jaloux. Mais à l'époque dont nous parlions tout à l'heure, Ambroise Paré, — le père de la chirurgie française, — Ambroise Paré était venu, et Harvey allait bientôt venir, et, après eux, d'autres qui allaient entrer en pleine possession de cette science que les prêtres d'Egypte et les descendants d'Esculape exerçaient comme une science secrète.

L'administration des hôpitaux une fois sécularisée, le traitement des maladies une fois compris, on eut à pourvoir aux moyens les plus efficaces pour appliquer ces soins, ce traitement, au nombre considérable de malades qui les réclamaient, et pour donner des secours sérieux au nombre non moins considérable d'indigents qui en avaient besoin.

Les legs, les dons volontaires, ne suffisaient plus

à adoucir cette double plaie de toutes les sociétés civilisées : le paupérisme et la souffrance. Le *grand bureau des pauvres* dut recourir aux legs forcés, aux dons obligatoires. Les pouvoirs dont il était investi lui donnaient le droit de lever sur tous les habitants un impôt nommé *taxe d'aumône*, pour le recouvrement duquel il employait des huissiers et des soldats. C'était de la charité à main armée, de la philanthropie avec effraction, mais enfin c'était de la charité.

Cette *taxe d'aumône* ressemblait à la *taxe des pauvres* établie en Angleterre sous le règne d'Élisabeth, et consacrée depuis par une série de lois que l'acte de 1834 a recomposées. A l'aide de l'une comme de l'autre de ces taxes, la subsistance pouvait être assurée aux populations dans les temps ordinaires de chômage. Mais seulement en Angleterre on pouvait être assuré que rien ne favoriserait plus la paresse native, parce que les individus auxquels on donnait des secours avaient hâte d'échapper à la contrainte qu'on leur imposait, en revanche, d'être enfermés dans la maison de travail (*Workhouse*).

Cette *taxe d'aumône*, la France ne la possède plus, sous ce nom-là du moins ; cette *taxe des pauvres* en Angleterre semble devoir, au contraire, s'y éterniser. Elle est également en usage dans deux grands États de l'Union américaine, le Massachusetts et le Connecticut, et il est difficile de croire que tout pays où le système des grandes manufactures s'est développé, puisse se passer de cette mesure générale de bienfaisance publique.

Elle était d'une grande utilité en France, à l'époque où le *grand bureau des pauvres* était présidé

et dirigé par le procureur général au parlement. Elle fut un bienfait énorme. Car, l'œuvre hospitalière se poursuivant, Louis XIII posait, en 1632, la première pierre de la Salpétrière, et en 1657 on y faisait entrer les pauvres mendiants, au nombre de 7 à 8 mille, dont une moitié était déjà logée au château de Bicêtre. On établissait vers la même époque l'hospice des *Enfants-Trouvés*. On fondait également, sous Henri IV et Louis XIII, deux grands hôpitaux, Saint-Louis et la Pitié. On installait les vénériens qu'auparavant on chassait de Paris et de France comme pestiférés, — on les installait dans divers hôpitaux, à l'Hôtel-Dieu, puis à Bicêtre. On donnait aux invalides,— à ces débris mutilés qui n'avaient, jusqu'à Henri IV, vécu que d'aumônes, — on leur donnait une maison rue de Lourcine, à l'endroit où est aujourd'hui le jardin de l'école de pharmacie, et ils y restaient jusqu'à l'érection, par Louis XIV, du magnifique Hôtel des Invalides.

Voilà quelles étaient, avant la révolution, les ressources et les manifestations de l'assistance publique. Voilà quel était l'état des hôpitaux.

La Convention nationale, qui s'empara de tant de choses pour y adapter son énergique empreinte, s'empara naturellement de l'administration des hôpitaux. Déjà, en 1790, on avait institué des *comités de bienfaisance* au nombre de 48, un par section, à Paris et dans un nombre proportionnel en province, et on leur avait assigné, pour revenus, un droit sur les spectacles, les bals et les plaisirs publics. La Convention confia à seize de ses membres la mission de surveiller les hôpitaux et hospices existants, et, de cette époque, datent dans

le service l'uniformité et l'organisation qu'on remarque aujourd'hui ; c'est également à la Convention qu'on doit la création des hôpitaux militaires.

Aujourd'hui le nombre des hôpitaux, en France, n'est pas encore assez considérable ; et il aurait été à désirer que les legs, dons, etc., que l'on a faits depuis une cinquantaine d'années aux administrations charitables, eussent été employés à fonder de nouveaux établissements, plutôt que d'enrichir outre mesure les anciens.

En 1780, il y avait 870 hôpitaux ou hospices, à ce qu'assure Necker. Il y a maintenant 1,133 administrations hospitalières, réparties dans 1,130 communes, et qui, sous le titre de commissions administratives, dirigent 1,270 établissements, savoir :

Hôpitaux.	337
Hospices.	199
Hôpitaux-hospices. . . .	734
Total égal. . .	1,270

Les hôpitaux sont les établissements ouverts aux indigents malades, blessés, galeux, vénériens, etc.

Ce mot d'*hôpital* est le premier qu'on ait employé. A la révolution on l'avait supprimé pour obéir aux exigences de la susceptibilité populaire qui voyait dans ces sept lettres une honte, une intention d'humiliation. On l'avait remplacé par le mot *hospice*, qui a également sept lettres, mais qui, à ce qu'il paraît, blessait moins les épidermes d'alors. Depuis on a repris ces deux mots en leur donnant une acception différente. Les hospices sont les établissements ouverts aux incurables, aux vieillards infirmes, aux orphelins, aux enfants trouvés. Quant aux hôpitaux-hospices, — c'est M. de Watteville

qui les nomme ainsi, — ce sont les établissements qui reçoivent toutes les diverses catégories d'individus ci-dessus indiquées.

Nous voulons clore ici l'historique de l'Assistance publique. On retrouvera, dans les notices particulières consacrées à chaque établissement hospitalier, la trace des progrès accomplis depuis cette époque ; on pourra lire la liste des efforts tentés et des résultats obtenus par une administration plus régulière, plus intelligente, et surtout plus aidée par la bienfaisance publique et par la charité privée.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE.

Grâce à 6 millions de rentes annuelles, sur l'État et sur des particuliers, à 6 millions de fonds alloués sur les produits de l'octroi, à plus de 500 mille francs de fondations, cette administration est une des plus riches et des plus remarquablement organisées que nous connaissions. Elle n'a point de rivale en Angleterre où la charité est seulement privée, où presque tous les hôpitaux ont été élevés avec l'argent provenant des donations d'opulents particuliers, dont ils ne cessent pas de dépendre ; pas de rivale en Allemagne où l'organisation politique est contraire à la centralisation.

Si les grandes villes de ces deux nations, Liverpool, Londres, Berlin et Vienne, luttent courageusement pour arriver à tenir le premier rang par la supériorité de leurs hôpitaux, ce n'est que par le côté purement scientifique, dans la partie purement médicale qu'elles peuvent l'emporter, jamais elles n'arriveront à l'étendue financière de l'administration française, incontestablement supérieure sur ce point.

A Paris, grâce à l'activité de cette administration, grâce aux perfectionnements, aux améliorations de toutes sortes qu'elle a introduites dans le service des hôpitaux; grâce surtout aux moyens nombreux dont elle dispose, il y a maintenant des établissements pour tous les besoins, toutes les maladies, toutes les misères, tous les âges et tous les sexes. L'indigent est reçu à sa naissance par des mains charitables, et la protection de la société s'étend sur sa vieillesse dont elle adoucit la tristesse et les souffrances. Tout n'est pas pour le mieux, assurément, mais nous sommes heureux de constater le bien qui résulte de l'organisation de l'assistance publique sur une vaste échelle.

Ainsi la maison d'Accouchements reçoit les femmes qui vont devenir mères; l'hospice des Enfants-Trouvés reçoit les enfants qui viennent de naître, et l'administration les adopte et les élève jusqu'à 21 ans s'ils sont abandonnés par leurs parents. L'âge viril a plusieurs hôpitaux; les maladies qui exigent des soins particuliers sont traitées dans des hôpitaux spéciaux. Les syphilitiques vont à l'hôpital du Midi, les dartreux à Saint-Louis, les individus atteints de calculs dans la vessie vont à Necker, etc. Les maladies mentales, si dignes des recherches et de la sollicitude de la science, ont plusieurs établis-

sements où elles sont traitées et où les malades sont gardés à vue. Les vieillards des deux sexes ont des refuges pour leurs derniers jours, et deux hospices sont consacrés aux malades, hommes ou femmes, dont les infirmités sont devenues incurables.

La tâche de l'administration de l'assistance publique à Paris est immense. La population de Paris qui s'accroît chaque année, les malades de la province qui viennent y chercher la guérison, tout cela accroît aussi les charges de cette administration.

Ce n'est que par la loi du 10 janvier 1849 que l'Administration de l'assistance publique s'est organisée et a pris cette dénomination. Depuis 1801, elle était dirigée par un conseil d'administration et une commission administrative, et elle portait pour titre : Administration des hospices civils et des secours à domicile de la ville de Paris. En février 1848, elle était placée sous la direction de trois délégués du gouvernement provisoire.

Maintenant elle se compose :

1° D'un directeur-général, nommé par le ministre de l'intérieur ;

2° D'un conseil de surveillance, formé de vingt membres * dont le préfet de la Seine est toujours président, et le préfet de police membre-né ; les autres membres sont nommés par différentes corporations pour trois ans ;

3° D'un secrétariat général, de trois divisions, de deux inspecteurs et d'un caissier. Chacun des

* Il n'y a actuellement que quatre médecins parmi ces vingt membres.

membres du conseil de surveillance est chargé de la haute surveillance d'un ou de plusieurs établissements particuliers; ces fonctions sont purement honorifiques.

Le directeur général de l'assistance est chargé du domaine et de la tutelle, de la comptabilité et de la surveillance des établissements particuliers; il dirige les bureaux de l'administration centrale, secondé par des chefs de division, des chefs de bureau, des sous-chefs et des employés, au nombre de cent personnes environ.

Voici comment est composé le CONSEIL DE SURVEILLANCE :

MM. *Le préfet de la Seine*, président;
Le préfet de police, membre-né;
Monnin-Jappy, maire du VIe arrondissement;
Lallemand, administrateur du bureau de bienfaisance du IIe arrondissement;
Beau, administrateur du bureau de bienfaisance du Xe arrondissement;
Horteloup, médecin à l'Hôtel-Dieu;
Monod, chirurgien à la Maison nationale de santé;
Frottin, maire du 1er arrondissement;
Barrot (Ferdinand);
Bérard, prof., membre du conseil supérieur d'instruction;
Hachette, membre de la Chambre de commerce;
Fouché-Lepelletier, membre du conseil des prud'hommes;
De Breteuil (le comte), ancien membre du conseil général des hospices, sénateur;

MM. *De Pastoret* (le marquis);
Duvergier, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats;
Lepelletier d'Aunay (Octave);
De Portalis (le comte), premier président de la Cour de cassation, sénateur;
Herman, membre dela commission municipale;
Ségalas, doct. en médecine, membre de l'Académie de médecine, membre de la commission municipale;

DIRECTION. — M. Davenne, directeur; M. Dubost, secrétaire général; MM. Battel, de Cambray, Censier, chefs de division.

INSPECTION. — MM. Blondel, Vée, inspecteurs.

COMITÉ CONSULTATIF. — MM. Choppin, de Vatimesnil, Paillet, Chaix-d'Est-Ange, Jager-Smith, Allou, Plé. — MM. V. Hennequin et A. Debelleyme, membres adjoints.

Voilà l'administration de l'Assistance publique à Paris. Il est utile de mettre sous les yeux de nos lecteurs certains autres détails relatifs au personnel des employés de toutes les administrations hospitalières de France.

Pour assurer le service de ces établissements qui, on le sait, sont au nombre de 1,133 et qui, *en maximum*, donnent, à la fois, des soins à 126,142 indigents malades, ou vieillards infirmes, ou enfants, il y a 31,488 administrateurs, employés, médecins, aumôniers, religieuses ou servants. Sur ce nombre, assez considérable, puisqu'il donne un employé pour quatre malades, il y a 5,927 membres de commissions administratives qui remplissent gratuitement leurs fonctions.

La nomenclature de ce personnel serait trop lon-

gue; nous ne donnons que les chiffres qui nous semblent offrir quelque intérêt. Ainsi il y a :

Administrateurs.	5,927
Receveurs.	1,133
Employés divers.	1,032
Religieuses.	7,622
Infirmiers.	1,961
Infirmières.	2,183
Servants divers. . , ...	4,762
Médecins.	1,552
Chirurgiens.	615
Pharmaciens.	294
Élèves internes.	413
Sages-femmes.	66
Élèves sages-femmes.	310

L'inspection de tous les établissements de bienfaisance appartient à une division du ministère de l'intérieur dont elle forme la deuxième section, présidée par MM. de Lurieu et de Watteville.

La troisième section comprend l'inspection des aliénés sous MM. Ferrus et Parchappe.

C'est ici l'endroit de signaler un inconvénient commun à la presque totalité des hôpitaux français, à l'exception de quelques établissements d'aliénés. Quel est le directeur naturel d'un hôpital ? Sans doute le médecin ; sans qu'il puisse se passer d'un économe sous ses ordres, c'est toujours lui qui doit juger en dernière instance sur les mesures à prendre pour tout ce qui se passe dans un hôpital. Il n'est même pas jusqu'aux objets, en apparence sans importance, qui accélèrent ou empêchent la guérison, le dernier but de l'établissement, qui ne doivent être soumis à sa sollicitude On a dit que le

directeur et le médecin se complétaient, se suppléaient l'un l'autre ; mais il n'y a pas d'accord possible, à ce point de vue, entre un médecin et un non-médecin. Le meilleur des directeurs ne peut pas faire tout le bien qu'il voudrait faire, n'étant pas médecin ; et il n'est pas directeur lorsqu'il obéit à tout ce que le médecin juge utile d'ordonner.

Cet inconvénient est encore plus sensible dans les cas d'admission d'urgence où les internes de garde remplacent les médecins. Aussi les journaux de médecine ont-ils plusieurs fois signalé, en les blâmant avec sévérité, des cas de conflits d'autorité dans lesquels les malades ont eu le plus à souffrir.

Le service de santé est fait chaque matin, entre six et dix heures, par des médecins et chirurgiens, dont chacun est chef dans son service ; il est accompagné et secondé par plusieurs élèves en médecine de deux classes, les internes et les externes, nommés au concours, qui font les pansements et exécutent les prescriptions. Chaque chef de service, chirurgien ou médecin, a sous sa direction de 80 à 100 malades. Après la visite il pratique les grandes opérations, dans un local éloigné des salles des malades. Chaque jour et chaque nuit il y a un chirurgien de garde pour 300 malades. — A chaque service est attaché un élève en pharmacie, et dans les maisons importantes il y a un pharmacien en chef qui surveille la préparation et la distribution des médicaments magistraux. Les malades sont soignés dans les salles par des sœurs ou surveillantes qui ont sous leur direction un nombre de gens de service proportionné au nombre des malades. Ces gens de service avaient toujours eu un salaire insuffisant

qui ne permettait pas d'être sévère sur leur admission ; depuis l'année dernière on a augmenté ce salaire, et on a centralisé dans la première division de l'administration tous les renseignements concernant ces employés, dans le but d'une surveillance active de leur conduite.

Disons ici quelques mots de ces *sœurs* dont le nombre, on l'a vu tout à l'heure, est très considérable, trop considérable même, si l'on en croit les rapports de quelques médecins qui, tout en respectant le caractère sacré dont ces religieuses sont revêtues, ont trouvé de nombreux inconvénients à leur immixtion dans le service médical des hôpitaux.

Les *filles de la charité*, plus connues sous le nom de *sœurs de la charité*, ou sous celui de *sœurs grises* à cause de l'étoffe grise dont elles s'habillaient autrefois, — les filles de la charité furent instituées dans la Bresse, en 1617, par Vincent de Paul, comme confrérie de servantes des pauvres malades. Quoique destinées, dans la pensée de leur pieux fondateur, uniquement au service de la campagne, elles vinrent s'établir à Mâcon, en 1625, puis à Paris, où madame Legras, — Louise de Marillac, — fonda leur première maison, paroisse Saint-Nicolas-du-Chardonnet, sous la direction de Vincent de Paul. Leur principale maison est aujourd'hui rue du Bac.

Leur service n'est point spécial, car plusieurs maisons leur ont été assignées dans Paris où elles instruisent les jeunes filles de la classe indigente. Attachées au service de tous les bureaux de charité, elles visitent les pauvres malades, leur posent les sangsues, les saignent et leur administrent les médi-

camentsqu'ellesmanipulentelles-mêmes, d'après les prescriptions des médecins et les formules du Codex.

En critiquant un certain côté de leur mission, on n'a point voulu contester le zèle, le dévoûment, l'humilité de ces pieuses filles que nulle infirmité ne révolte, que nulle contagion n'arrête. On a seulement blâmé leur nombre qu'on a trouvé trop considérable, nous le répétons, car on pourrait citer tel hospice où, pour 10, 15 ou 20 malades, il y a 5, 8 et 10 religieuses, plus 2 ou 3 servants. On a blâmé en outre leur immixtion dans le service médical, dans l'intérêt même des malades qu'elles soignent avec un zèle trop imprudent parfois, parce que, parfois, elles doublent ou réduisent à leur gré la dose de certains médicaments qu'elles croient devoir produire tel effet plutôt que tel autre. On leur a encore adressé certains reproches de moindre importance; mais ce n'est point ici le lieu de les consigner et de les contrôler.

BUREAU CENTRAL.

Lorsqu'un homme tombe d'un échafaudage, ou qu'en chemin il se sente blessé, malade, et que son état réclame des soins médicaux immédiats, on le conduit, étranger ou non, à l'hôpital le plus voisin où il est reçu sans qu'il lui en coûte rien, et même en dehors des heures des consultations gratuites.

Si sa maladie n'est pas de nature à provoquer des craintes par un retard de quelques heures, il doit se présenter dans ce cas au *Bureau central d'admission*, place du Parvis, nº2, d'où on le dirige sur l'hôpital destiné au genre de maladie dont il est atteint.

Le *Bureau central*, ouvert tous les jours de 10 heu-

res à 4, a pour mission de constater : 1° les maladies des indigents qui sollicitent leur admission dans l'un des hôpitaux ; 2° les infirmités de ceux présentés par l'administration supérieure, par les bureaux de bienfaisance ou par des fondateurs pour occuper des lits vacants dans les hospices ; 3° le troisième jeudi de chaque mois, la cécité ou la paralysie complète de ceux qui désirent obtenir le secours mensuel de 5 fr. pour les aveugles, et de 3 fr. pour les paralytiques, accordé par les bureaux de bienfaisance aux personnes atteintes de ces infirmités.

Il fait délivrer, en outre, tous les lundis et vendredis, de midi à 3 heures, aux indigents inscrits ou non inscrits au contrôle des bureaux de bienfaisance, sur certificats de ces bureaux, des bandages, bas lacés, ceintures, suspensoirs, jambes de bois, cuissarts, béquilles, sondes et urinaux en gomme élastique. Il accorde encore, de 11 à 1 heure, des appareils orthopédiques pour le redressement de la taille aux personnes qui en ont besoin ; il donne également des consultations gratuites à toutes les personnes qui se présentent. Des traitements y sont établis pour la teigne, les maladies d'yeux et des voies urinaires, les ulcères et l'orthopédie. Ils ont lieu :

Pour l'orthopédie, tous les mercredis et samedis à 1 heure par M. Duval ; pour les ulcères, tous les dimanches et lundis à 11 heures; pour la teigne, les mardis et samedis à 9 heures sous la surveillance de M. Bouchut, par MM. Vaconsin et Guilbert; pour les maladies des yeux, les mardis et samedis à 11 heures ; et pour les maladies des voies urinaires, les lundis, mercredis et vendredis à 10 heures, par M. Leroy d'Étiolles.

Le Bureau central a encore mission d'examiner

et de juger si les individus qui veulent entrer dans les établissements ouverts aux maladies incurables ont véritablement le caractère d'incurabilité fixé par les règlements.

Douze médecins et six chirurgiens composent ce bureau central. Ils sont nommés au concours, et c'est eux qui forment le personnel médical des hôpitaux, après avoir fait chacun un service obligatoire de cinq ans. La composition actuelle est la suivante :

Médecins : MM. Bourdon, Aran, Herard, Bernutz, Gubler, Oulmont, Fremy, Moutard-Martin, Bergeron, N... N... N...

Chirurgiens : MM. Jarjavay, Giraldès, Cusco, Desormeaux, Guérin, N...

Ils délivrent aux malades leur bulletin d'admission, après les avoir soigneusement examinés ; ils les dirigent ensuite sur les établissements qui ont des lits disponibles, et dont les feuilles de mouvement leur sont envoyées tous les matins.

Les hôpitaux peuvent, en outre, sur le certificat du médecin ou de l'élève de garde, admettre directement et d'urgence les malades qui ne peuvent être transportés sans danger au Bureau central.

Les pharmaciens des hôpitaux sont, comme les médecins du bureau central, nommés au concours. Mais les médecins et les chirurgiens desdits hôpitaux sont choisis par le ministre de l'intérieur, sur une liste de trois noms présentés par le conseil général et choisis par lui parmi les membres du bureau central. Elus pour cinq ans, ils sont, néanmoins, rééligibles au bout de ce temps.

Le concours pour les places d'externes en médecine et en chirurgie s'ouvre chaque année en novembre ; pour être admis à concourir, il faut avoir

18 ans et présenter le certificat d'une inscription au moins prise à l'une des facultés de médecine.

Quant au concours pour les places d'internes, il faut, pour y être admis, justifier d'au moins une année de service dans les hôpitaux en qualité d'externe, ou avoir rempli pendant six mois le service d'externe, après avoir été désigné par l'administration pour ces fonctions.

C'est un jury, dont les membres sont tirés au sort chaque année, qui est chargé d'interroger et de nommer les candidats. Il se compose ordinairement de sept médecins ou chirurgiens, pris indifféremment parmi ceux des hôpitaux et du bureau central, et de deux suppléants.

Les internes en pharmacie sont également nommés au concours pour quatre années, et leur entrée en fonction date du 1er avril.

On le voit donc, l'administration des hôpitaux de Paris s'entoure de toutes les garanties propres à assurer, autant qu'il est possible, la guérison des malades et à satisfaire les esprits charitables qui se préoccupent d'eux.

Les malades des classes laborieuses n'éprouvent plus aujourd'hui, à entrer à l'hôpital, la répugnance qu'ils éprouvaient autrefois. On commence à comprendre parmi le peuple que ces grands bâtiments silencieux d'apparence, froids d'extérieur, que l'on rencontre çà et là dans la ville, ne sont pas des lieux d'où l'on ne sort que mort, mais bien des asiles d'où l'on sort souvent plein de vie et de santé.

Pour qui a visité les établissements hospitaliers du département de la Seine, il reste prouvé qu'en peu d'autres pays les malades sont traités avec plus d'humanité, de soins, de zèle et de pro-

preté. A part les hôpitaux dont nous aurons à critiquer la topographie et certains détails d'administration, tous sont tenus avec un ordre et une régularité dignes d'éloges. Les salles sont, en général, bien situées, bien aérées, et spacieuses. Celles qui sont carrelées sont lavées avec le plus grand soin; les salles parquetées sont cirées et frottées, trop cirées et trop frottées même. En été elles sont ventilées avec précaution; en hiver elles sont chauffées au moyen de poêles ou de calorifères, et maintenues à une température de 15 à 18°.

A son arrivée le malade est conduit ou porté dans un lit garni de draps blancs et entouré de rideaux également blancs. Ses vêtements sont mis en paquet et gardés pour lui être rendus à sa sortie. On lui donne une chemise, des chaussettes, une robe de chambre, un bonnet, des pantoufles; il trouve en outre près de son lit une table de nuit ou tablette sur laquelle sont un crachoir, un couvert complet pour manger, et des pots renfermant les tisanes ou le vin, le tout en étain. Pour les malades qui ne peuvent aller aux latrines, des chaises percées sont placées à la proximité de leurs lits. Le linge de corps est changé tous les huit jours; les draps sont renouvelés tous les mois.

L'alimentation et les prescriptions sont réglées ainsi :

Les malades peuvent être, selon les prescriptions journalières des médecins, soumis à l'un des degrés d'alimentation suivants :

1° A la diète absolue;

2° A la diète simple ou au bouillon;

3° Aux potages ou aux soupes;

4° Aux aliments solides, subdivisés en cinq

degrés depuis une portion jusqu'à cinq portions.

1° Les malades à la diète absolue ne reçoivent aucun aliment, ni bouillon, ni aucune espèce de boisson alimentaire.

2° Les malades à la diète simple reçoivent pour vingt-quatre heures, selon que la prescription en est faite, depuis un jusqu'à quatre bouillons gras, ou de une à quatre portions de lait, ou de une à deux portions de vin, ou l'une ou l'autre de ces boissons simultanément dans les limites de quatre portions.

3° Les malades aux potages ou aux soupes reçoivent pour vingt-quatre heures, selon que la prescription en est faite, deux bouillons gras, un ou deux potages ou soupes, soit au gras, soit au lait, ou simultanément un potage et une soupe. Les médecins peuvent, quand ils le jugent nécessaire, ajouter aux prescriptions ci-dessus une ou deux portions de lait ou de une à deux portions de vin.

4° Les malades aux aliments solides reçoivent pour vingt-quatre heures, suivant la prescription, une, deux, trois, quatre ou cinq portions composées de denrées et quantités ci-après, divisées en *deux* distributions.

A. *Malades à une portion.* — Pain blanc : aux hommes, douze décagrammes, aux femmes, dix décagrammes. Vin : aux hommes une, deux ou trois portions de dix centilitres; aux femmes une, deux ou trois portions de huit centilitres, ou lait, une, deux, trois, quatre ou cinq portions de vingt centilitres; deux potages ou soupes au gras ou au lait, de trente centilitres; volaille cuite ou poisson frais, huit décagrammes, ou œufs frais, un ; légumes de saison cuits, dix centilitres, ou pomme cuite, une, ou gelée de groseille trois, décagrammes.

B. *Malades à deux portions.* —Pain blanc : aux hommes, vingt-quatre décagrammes, aux femmes, vingt décagrammes. Vin : aux hommes, une, deux ou trois portions de dix centilitres ; aux femmes, une, deux ou trois portions de huit centilitres, ou lait, une, deux, trois, quatre ou cinq portions de vingt centilitres; deux potages ou soupes au gras ou au lait de trente centilitres; viande rôtie, dix décagrammes, légumes de saison cuits, vingt centilitres, ou œufs, deux, ou pommes cuites, deux, ou pruneaux cuits, douze centilitres.

C. *Malades à trois portions.* —Pain blanc : aux hommes, trente-six décagrammes, aux femmes, trente décagrammes. Vin : aux hommes, une, deux, trois, quatre ou cinq portions de dix centilitres; aux femmes, de huit centilitres, ou lait, une à cinq portions de vingt centilitres; deux potages ou soupes au gras ou au lait, de trente centilitres ; viande bouillie, quinze décagrammes; légumes frais cuits, trente centilitres, ou pommes de terre cuites, quarante-cinq centilitres, ou légumes secs en purée, vingt-quatre centilitres, ou œufs, deux, ou pruneaux cuits, dix-huit centilitres.

D. *Malades à quatre portions.* — Pain blanc : aux hommes, quarante-huit décagrammes, aux femmes, quarante. Vin : aux hommes, une à cinq portions de dix centilitres, aux femmes, de huit centilitres ; lait, de une à cinq portions de vingt centilitres. Deux soupes grasses ou maigres, de trente centilitres; viande bouillie, vingt décagrammes; légumes secs en purée, trente-deux centilitres, ou pommes de terre cuites, soixante, ou légumes frais cuits, quarante centilitres.

E. *Malades à cinq portions.* — Pain blanc : aux

hommes, soixante décagrammes, aux femmes, cinquante. Vin : hommes, une à cinq portions de dix centil., femmes, une à cinq portions de huit centil.; lait, une à cinq portions de vingt centilitres. Deux soupes grasses ou maigres, de trente centilitres; viande bouillie, vingt-cinq décagrammes. Légumes secs en purée, quarante, ou pommes de terre cuites, soixante-quinze, ou légumes frais cuits, cinquante centilitres.

Il est accordé aux femmes en couche qui sont aux potages une ou deux portions d'aliments solides, une soupe en sus des allocations fixées pour les autres malades.

Combinaison des prescriptions. — La prescription par le médecin pour les degrés d'alimentation entraîne pour le malade la distribution des aliments solides dont ce degré est composé ; cependant les médecins peuvent faire des prescriptions extraordinaires en faveur des malades qui se trouvent dans un état exceptionnel. Dans ce cas ces prescriptions sont faites sur des bons motivés. Le nombre des portions de vin et de lait est toujours subordonné aux prescriptions des médecins. Ces deux boissons peuvent être prescrites, à l'exclusion l'une de l'autre ou simultanément au même malade, pourvu que les quantités réunies de l'une et de l'autre n'excèdent pas cinq portions. Toutefois, les malades à une ou deux portions d'aliments ne peuvent recevoir plus de trois portions de vin.

A moins de circonstances extraordinaires, les médecins ou chirurgiens ne doivent pas prescrire à un malade cinq portions d'aliments solides pendant plus de cinq jours. Sont exceptés de cette disposition les galeux, les dartreux, les scrofuleux, les vé-

nériens, les cancérés et les aliénés en traitement.

Les malades dans les infirmeries des hospices ne reçoivent pas plus de quatre portions d'aliments solides ou de boissons alimentaires.

Les aliénés à l'infirmerie sont traités de la même manière que les malades dans les hôpitaux. Les dartreux, galeux, cancérés et scrofuleux de l'hôpital St-Louis et des Enfants-Malades, et les nourrices de l'hôpital de Lourcine peuvent recevoir jusqu'à sept portions de pain, lorsqu'ils ne reçoivent pas de vin. Les scrofuleux seuls peuvent recevoir simultanément l'un et l'autre.

Les malades ne comptent pas pour les vivres le jour où ils entrent dans les hôpitaux. Ce n'est qu'à ceux qu'on juge en état de manger qu'on délivre, sur des bons particuliers du médecin ou de l'interne de service légalisés par le médecin, une soupe grasse et une, deux ou trois portions de pain, suivant les cas.

Lorsqu'ils sortent guéris des hôpitaux, ils ont droit, et ils profitent toujours de ce droit, à une soupe grasse, à trois portions de pain, à trois portions de vin et à cinq portions de viande bouillie.

Lorsqu'ils sortent non guéris, les malades reçoivent d'autres combinaisons de régime spécifiées par le médecin. Ceux qui sortent des infirmeries et des hospices reçoivent des vivres pour la journée entière.

Les prescriptions de médicaments sont naturellement laissées au libre arbitre unique des médecins. Toutefois on a cru devoir diminuer l'immense quantité de sirops, de citrons, de racine de guimauve, d'eau de Seltz, qui s'y consommait, en remplaçant ces substances par d'autres de la même action, mais moins chères, et il est évident que ce ne

sont pas seulement les finances, mais encore surtout les malades qui ont gagné à ces changements de régime.

L'insuffisance de la quantité de bouillon produite par les établissements hospitaliers eux-mêmes avait forcé l'administration d'acheter annuellement de la Compagnie hollandaise plus de 700,000 litres de bouillon, à raison de 26 centimes. Mais ce bouillon n'atteignait jamais la bonté de celui obtenu dans les hôpitaux par la cuisson de 50 kilogr. de viande dans 120 litres d'eau. Aussi la Maison de santé, l'hôpital Cochin, l'Hôtel-Dieu intégralement, et la Pitié pour moitié, ont cessé d'être tributaires de cette industrie étrangère.

A l'ordinaire, et d'après les règlements hospitaliers, on ne délivre pas à la fois pour une même salle plus de 100 gr. de laudanum de Sydenham; plus de 80 gr. de cantharides en poudre; plus de 10 gr. de nitrate d'argent fondu; plus de deux bandes de sparadrap.

Les bains sulfureux sont divisés, depuis le 21 janvier 1851, en bains ordinaires et en bains forts, dont la dose de sulfure de soude est fixée à 125 et à 250 gr.

Bains de savon blanc : savon,	800 gr.
— gélatineux : colle de Flandre,	250 »
— d'amidon : féc. de pomme de terre,	500 »
— de son : son,	125 »
— alcalins : carbonate de soude sec (sel de soude du commerce),	125 «

On a pourvu tous les établissements d'appareils à l'aide desquels les eaux gazeuses, au lieu d'être fabriquées et distillées par la Pharmacie centrale, se font dans chaque salle par les soins des sœurs ou des

surveillantes. La cessation du transport économise annuellement 25,000 bouteilles.

Les *secours pour prévenir les abandons* sont accordés aux mères indigentes qui gardent leurs enfants, au lieu de les confier aux Enfants-Trouvés et Orphelins. Ils se composent d'une demi-layette, de viande et d'argent, jusqu'à 20 francs, de farine et de pain, très souvent, pendant longtemps.

La réorganisation du *Bureau des nourrices* (V. le chapitre suivant), cette ancienne institution de Louis XIV, est également un bienfait, tant pour les mères pauvres que pour les familles moins aisées, bienfait auquel se sont associés la ville avec 100,000 francs, le département avec 31,000 francs.

On paie une *prime de vaccination* de 3 francs aux indigents qui présentent des premières vaccinations réussies sur leurs enfants. Il va s'en dire qu'on vaccine dans toutes les mairies gratuitement.

Des *secours* considérables sont distribués aux *convalescents indigents* sortant des hôpitaux, en argent, comestibles, habillements et combustibles. C'est à un noble cœur que l'indigence doit ces secours, qui lui permettent de mettre chez elle la dernière main à sa guérison, qui l'empêchent de recourir immédiatement au rude travail, pour vivre et souvent pour retomber malade : Auget de Montyon, conseiller au parlement (né le 23 décembre 1733, mort le 29 novembre 1820), qui a légué aux hospices une somme de 5,312,000 francs (283,074 francs de rente annuelle), dont l'emploi a été fixé par un règlement du 4 janvier 1837.

Si nous ajoutons à tout cela les nombreux secours à domicile des bureaux de bienfaisance, dont nous parlerons plus tard, on verra que l'ad-

ministration de l'Assistance publique doit agir avec beaucoup de circonspection, si ses 2,548,597 fr. doivent lui suffire pour les besoins de 28,724 ménages indigents composés de 68,133 personnes.

Nombre des lits dans les hôpitaux et hospices dépendant de l'Amdinistration générale de l'assistance publique.

A Paris, on comptait, en 1841, dans les seize hôpitaux 5,645 lits ; en 1850, ce nombre a augmenté de 968 lits, de manière qu'au 31 décembre 1850, on comptait 6,613 lits dans les hôpitaux.

Les hospices n'ont subi depuis ce temps qu'une augmentation de 194 lits. Ils contiennent à l'heure qu'il est 10,691 lits.

Les lits des Enfants-Trouvés et Orphelins n'ont réellement ni augmenté ni diminué ; le nombre normal est de 599.

Nous avons donc le total considérable de 17,903 lits, presque tous en fer, composés d'une paillasse en paille d'avoine ou de maïs, d'un matelas et d'un traversin en laine, d'un oreiller souvent en édredon, d'une ou deux couvertures, et de draps et taies d'oreillers nécessaires.

Pour donner seulement une idée de l'étendue et de l'importance de la lingerie, dont les pièces, à raccommoder, à détruire, passent par les mains d'un nombre considérable d'administrées, de la Salpêtrière, dans son ancienne salle de pliage, nous donnons les chiffres suivants pour les 26 hôpitaux et hospices : draps, 187,988; alèzes, 82,570, chemises, 179,558 ; taies d'oreillers, 92,551. On renouvelle

par an environ 9-10,000 draps, 5-6,000 alèzes, 20-28,000 chemises, et 3-5,000 taies d'oreillers. Le prix total et net du blanchissage s'élève à 182,690 fr. 57 cent., dont un sixième se fait par les buandiers des établissements hospitaliers, et la moitié par des entrepreneurs; le reste se dépense pour matériaux, savon, eau de javelle, potasse, sel de soude et d'oseille.

Nous ajouterons quelques mots sur le nombre de lits occupés. Dans les 16 hôpitaux, sont occupés en moyenne 5,834 lits = 2.129,641 journées de malades, et dans les 16 hôpitaux et 11 hospices réunis, y compris les Enfants-Trouvés et Orphelins, une moyenne de 9,458 lits occupés = 3,452,652 journées de malades.

Les lits existants dans les hôpitaux se répartissent pour ces établissements ainsi qu'il suit :

Hôpitaux généraux.

Hôtel-Dieu.	810	
Sainte-Marguerite.	355	
Pitié.	624	
Charité.	494	
Saint-Antoine.	290	
Necker.	329	
Cochin.	125	
Beaujon.	438	
Bon-Secours	318	
Total.		3783
A reporter.		3783

Hôpitaux spéciaux.

Report.		3783
Saint-Louis.	825	
Midi.	321	
Lourcine.	300	
Enfants-Malades.	600	
Maternité.	514	
Cliniques.	120	
Maison nationale de santé.	550	
Enfants-Trouvés.	199	
Total.		3429

Hospices et maisons de retraite.

Bicêtre. . . aliénés.	800	
Bicêtre. . . vieillards.	2320	
Salpétrière aliénées.	1342	
Salpétrière vieillards.	3441	
Incurables (hommes).	512	
Incurables (femmes).	695	
Ménages.	782	
Larochefoucauld.	248	
Sainte-Périne.	182	
Boulard (Saint-Michel).	14	
Brezin (la Reconnaissance).	316	
Devillas.	39	
Total.		10691
Total général. . . .		17,903

Dans les 599 lits des Enfants-Trouvés, 97 sont réservés aux nourrices de la campagne ; dans ceux

de la Maternité 100 environ sont occupés par les élèves-sages-femmes et les personnes attachées au service de la maison.

Des services de nourrices, et des berceaux pour recevoir les enfants avec leurs mères malades, existent à l'Hôtel-Dieu, à St-Antoine, Cochin, Necker et à Beaujon.

France. Les lits destinés à toutes les catégories de malades, dans les 1,270 hôpitaux ou hospices de la France entière, sont distribués ainsi :

	Hôpitaux.	Hospices,	Aliénés.	Totaux.
Hommes.	19,754	17,584	3,019	40,348
Femmes.	19,371	22,796	3,830	45,977
Enfants.	5,099	11,969	121	17,189
Lits payants.	2,323	2,703	883	5,909
Militaires.	16,699	»	»	16,699
Totaux.	63,257	55,032	7,853	126,142

POPULATION, SÉJOUR ET MORTALITÉ HOSPITALIERS.

Le défaut principal des statistiques sur la population et sur la mortalité, ce qui fait que souvent on les accuse d'inexactitude, c'est d'abord d'être circonscrites dans des limites trop étroites.

En outre, avec le temps, les éléments de calcul varient de forme et de nature, et la difficulté de les réduire à une expression homogène et constante devient quelquefois insurmontable.

Nous donnons des notices puisées dans les publications de l'administration générale de l'Assistance publique qui, depuis quarante-six ans, a introduit

dans ses comptes, sur le mouvement de la population, des divisions dont l'uniformité s'est toujours conservée. De plus, les alternatives d'un tel espace de temps, l'abondance et la disette, les désastres de 1815 et de 1816, les épidémies de 1832 et 1849, sont trop variées pour que ce calcul ne puisse pas échapper à tout reproche d'anomalie.

Dans les différents hôpitaux dépendant de l'administration générale de l'Assistance publique, ont été traités en 1850 : 88,949 malades ; 11,973 vieillards infirmes ou aliénés ont été entretenus dans les hospices et maisons de retraite. En 1849, on avait traité 91,946 malades, soit en réalité 2,997 de plus qu'en 1850 ; cependant si on déduit de ce nombre 9,863 cholériques, au lieu d'une diminution de 2,997, on trouvera pour 1850 une augmentation de 6,866 malades ordinaires.

Le nombre des vieillards infirmes et aliénés entretenus en 1849 avait été de 13,651 ; c'est donc en 1850 une diminution de 1,678. Ce chiffre qui paraît considérable s'explique cependant également par la fluctuation causée en 1849 par le choléra.

L'affluence des malades indigents dans les hôpitaux s'est augmentée considérablement ; le tableau suivant fera savoir si elle est en rapport avec l'augmentation de la population parisienne.

Nota. Nous faisons remarquer que la différence du chiffre de la population parisienne, comme nous le donnons pour l'année 1846, avec celui de 1,053,897 pour la ville, et 1,364,933 pour le département, résulte d'opérations à base différente, pour l'explication desquelles nous devons renvoyer nos lecteurs au *rapport officiel sur le dénombrement* de Paris, opéré en 1846.

ANNÉES de RECENSEMENT.	POPULATION RECENSÉE.			NOMBRE des MALADES traités dans les HOPITAUX pendant la même année.	RAPPORT proportionnel du nombre des malades à la population de la ville et de la banlieue.	
	VILLE.	BANLIEUE.	TOTAL.		VILLE.	BANLIEUE.
1817	698,417	»	698,417	40,996	1 sur 17,01	1 sur » »
1831	770,286	159,836	930,122	63,150	12,20	14,73
1836	882,262	197,001	1,079,265	72,106	12,24	14,97
1841	912,033	238,696	1,150,729	80,063	11,39	14,37
1846	1,054,096 sans la garnison.	297,497	1,331,693	85,445	12,10	15,59
1851	1,053,262	368,793	1,422 065	» *	»	»

* Le dénombrement de la population hospitalière pour 1851 n'a pas encore paru. Nous donnerons ce chiffre dans le 1er supplément qui paraîtra.

Ces chiffres, si on les admettait sans contrôle, tendraient à prouver que la population hospitalière depuis 1831 est restée dans un rapport proportionnel, à peu près constant, avec la population soit de Paris, soit du département. Ils prouveraient également que les progrès de l'art de guérir et les améliorations du régime des hôpitaux ont été impuissants à diminuer le nombre des malades.

Il ne paraît pas pourtant qu'il en soit ainsi. Ce sont de plus en plus des malades non parisiens qui participent à l'assistance parisienne. Les communes de la banlieue qui, en 1825, envoyaeint 3,034 malades, en ont envoyé 13,867, en 1850. Quant aux départements limitrophes, ils fournissent un nombre de malades d'autant plus grand que la multiplicité des moyens de transport et la promptitude des moyens de communication sont augmentées. Pour l'année 1850, on n'a pu constater que 3,821 malades, dont 2,561 aux départements circonvoisins (Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne, Aisne, Eure, Eure-et-Loir).

En 1847, un sixième des malades admis dans les hôpitaux étaient étrangers à la localité. En 1850, sur 87,185 malades (moins ceux de la Maison de santé), 17,688, c'est-à-dire environ un cinquième, provenaient du dehors de la ville.

Les pays étrangers fournissent, suivant le compte de l'administration, un chiffre de 30 malades; mais l'hospitalité dans les hospices français est évidemment plus grande, seulement il est probable que les malades donnent quelquefois des renseignements inexacts, en confondant le domicile avec la résidence.

Le mouvement de la population des hôpitaux du

département de la Seine se présente, pour l'année 1850, comme il suit :

Malades.	Hôpitaux	Hospices.
Existant au 1er janv.	5,648	8,937
Entrés pendant l'année. . .	83,301	12,841
Sortis par guérison ou autrement	76,754	11,145
Morts	6,855	1,527
Restant le 31 décembre. . .	5,340	9,106

La durée moyenne du séjour des malades a été de 22,4 jours dans les 9 hôpitaux généraux et de 31,72 dans les 6 hôpitaux spéciaux. Le nombre des journées de malades a été dans les premiers de 1,281,127, dans les seconds de 785,212, sans tenir compte de 39,398 journées de la Maison nationale de santé, et de 582,855 journées d'employés de tout genre.

Il ne sera pas sans intérêt de comparer avec ces données administratives le mouvement de la population des hôpitaux en France.

En 1847, 486,083 malades ont été traités dans les hôpitaux *français*, savoir :

Indigents à titre gratuit :	
Hommes.	206,201
Femmes	139,616
Enfants.	35,023
Total. . . .	380,840
Indigents admis en payant . .	17,843
	398,683
Militaires.	87,400
Total égal. . . .	486,083

77,053 individus ont été admis dans les hospices, dans cette proportion :

Hommes	21,259
Femmes	28,454
Enfants (orphelins, enfants trouv.).	24,176
Payants	5,204
Total égal. . . .	77,053

Enfin 12,087 aliénés ont été admis dans les établissements hospitaliers, à savoir :

4,974 hommes, 5,510 femmes, 167 enfants et 1,436 aliénés payants.

Le tableau suivant prouve que la durée moyenne du séjour, toujours en défalquant les militaires et les cholériques, a diminué depuis quarante ans dans les hôpitaux généraux, tandis que dans les hôpitaux spéciaux elle a subi un léger accroissement dans l'année 1850.

Années.	Hôpitaux généraux.	Hôpitaux spéciaux.	Maison de santé (lits payants.
1805-1814	35,05	46,15	29,80
1815-1824	35,84	44,95	27,97
1825-1843	24,65	37,64	25,22
1835-1844	22,32	29,79	23,99
Année-1850	22,40	31,72	23,79

Mortalité. — Il résulte des comptes de l'administration des hôpitaux une proportion décroissante dans l'espace de quarante ans (1805-1844).

Elle est tellement régulière que la réunion à la population normale des blessés de 1815 à 1816 et des cholériques de 1832 n'y porte pas atteinte.

Son importance est considérable, puisque pour les hôpitaux généraux, partie de 1 mort sur 5 malades, elle arrive pour la dernière période à 1 sur 9 et pour 1850 à 1 sur 11.

Voici du reste les totaux de ce travail immense : abstraction faite des décès des militaires en 1814, 1815 et 1816, et des décès cholériques.

Années.	Hôpitaux généraux.	Hôpitaux spéciaux.	Maison de santé (lits payants.)
1805-1814	5,35	15,18	5,34
1815-1824	5,82	11,85	6,75
1825-1854	8,00	12,58	7,21
1835-1844	9,59	16,26	6,61
Ann.-1850	11,03	17,42	6,65

Pour obtenir le chiffre moyen de la mortalité des *hôpitaux*, on divise le nombre des individus sortis par guérison ou morts par le nombre des morts; pour les *hospices* on fait usage de deux formules : la première consiste à diviser le nombre des journées de présence par le nombre des morts; la seconde, à diviser le nombre des existants au 1er janvier et des admis dans le courant de l'année par le nombre des morts, formule que l'on avait antérieurement et à tort appliquée de même aux hôpitaux.

En 1850, la mortalité la plus forte a eu lieu à l'Hôtel-Dieu, 1 sur 9,06 (le bureau central envoie les cas les plus graves dans l'hôpital le plus voisin); la plus faible a eu lieu à Cochin, 1 sur 15,09.

La mortalité des hôpitaux spéciaux est, selon leur destination, trop différente pour qu'on puisse les comparer, et l'on verra plus bas, dans la description des hôpitaux spéciaux, les différences énormes qui existent entre eux, par exemple entre l'hôpital St-Louis ou celui du Midi, les Enfants-Malades ou la Maternité.

C'est à St-Michel, à Ste-Périne, aux Incurables (femmes), et aux Ménages, que la mortalité a été la plus faible, et c'est à Devillas et dans les sections d'aliénés (hommes), à Bicêtre, qu'elle a été la plus forte. Il est à remarquer, du reste, que dans ces deux grands hospices des proportions inverses ont existé entre les aliénés et les indigents. Ainsi à Bicêtre décèdent en aliénés 1 sur 6,48, et en indigents, 1 sur 7,9; à la Salpêtrière, au contraire, les indigentes décèdent 1 sur 7,28, et les aliénées seulement 1 sur 9,35.

Tableau des renseignements fournis, pour toute la France, par M. de Watteville, dans son rapport à M. le ministre de l'intérieur, en 1851 :

	DURÉE MOYENNE DU SÉJOUR DES MALADES A L'HÔPITAL.					PRIX MOYEN DE LA JOURNÉE.			MORTALITÉ MOYENNE.		
	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	ALIÉNÉS. En passage	ALIÉNÉS. En traitem.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.	HOMMES.	FEMMES.	ENFANTS.
	Jours.	Jours.	Jours.	Jours.	Jours.	fr. c.	fr. c.	fr. c.	Nombre.	Nombre.	Nombre.
Hôpitaux	48	64	70	71	260	1,09	1,04	1,87	1 sur 15	1 sur 12	1 sur 16
Hospices.	»	»	»	»	»	0,97	0,86	0,73	1 — 12	1 — 9	1 — 8
Aliénés..	»	»	»	»	»	1,06	1,03	1,99	1 — 12	1 — 8	1 — 27

COMPTABILITÉ.

La situation de l'exercice 1850 se compose
de 21,347,042 fr. 51 c. recettes.
et de 16,254,208 « 85 « dépenses.

Ce qui constitue 5,092,833 fr. 66 c. de différence.

La situation de caisse se compose de
18,032 440 fr. 13 c. recouvrements.
15,156,960 « 42 « paiements.

2,875,479 fr. 71 c. différence.

Totalité des recettes ordinaires des années :

1848. — 13,968,022 f. 76 c.	
	différence, 1,551,801 fr. 32 c.
1849. — 15,519,824 « 08 «	
	différence, 471,163 « 46 «
1850. — 15,048,660 « 62 «	

Les recettes ordinaires se composent de loyers, fermages, intérêts divers, rentes sur l'État (plus d'un million), remboursements des malades et aliénés payants, pensions pour admission dans les hospices; subventions municipales, dons, legs, fondations, produit d'établissements de service général, etc.

Les donations surtout ont été et sont encore de temps en temps très considérables. Ainsi pendant l'année 1849 l'administration a accepté 35 dons ou legs de 28 donateurs ou testateurs en faveur des pauvres et des hospices, présentant une différence depuis 100 jusqu'au-delà de 120,000 fr. et une valeur de plus de 600,000 fr. En 1850 elle a reçu 63,893 fr. en capitaux, 1,752 en rentes et 36,565 en objets divers.

Le droit sur les spectacles a rapporté :

En 1848, — 364,935 fr. 57 c.; en 1849, — 438,684 fr. 46 c.; en 1850, — 694,090 fr. 71 c.,

et les droits perçus à l'occasion de l'exposition des produits de l'industrie française ont été de 78,617 f. 80 c. Cette somme, encaissée à titre de dépôt, a été répartie entre les douze bureaux de bienfaisance de Paris en proportion de la population indigente de chacun d'eux.

Voici encore quelques recettes principales de l'assistance publique. Outre les 1,277,801 fr. de rentes sur l'État, elle a reçu du Mont-de-Piété 507,095 fr.; en intérêts de la dette de la ville envers les hôpitaux, 534,873 fr.; remboursement de journées d'aliénés, 1,110,847 fr. ; de la vente des toiles de la filature des indigents, 433,450 fr. ; des concessions de terrains dans les cimetières, 120,176 fr. ; des marchés créés par l'administration, 528,892 fr. ; du département, 1,064,488 fr. ; de la ville, 248,122 fr., et des communes rurales, 1,800 fr. dans les dépenses des Enfants-Trouvés et Orphelins. Puis viennent les subventions municipales, 6,118,513 f. ; et les fondations Montyon, 286,067 f.; Boulard, 18,729 fr.; Brezin, 185,035 fr.; Devillas, 26,268 fr.; Lambrechts, 40,696 fr.

France. Les revenus ordinaires de tous les hôpitaux et hospices se sont élevés en 1847 à 54,116,660 fr. 68 c.

La valeur vénale de leurs propriétés productives a été évaluée à 500 millions environ.

Les dépenses de tous ces établissements ont été de 51,900,415 fr., 78 c., différence + 2,216, 244 fr. 80 cent.

Voici quelques-unes des dépenses principales.

Médec., chirurg.	817,495 fr.	Pain.	9,579,591 fr.
Employés divers.	1,584,833 «	Viande.	5,573,873 «
Religieuses.	924,736 «	Boissons.	2,524,030 »
Préposés et serv.	1,361,812 «	Comestib. div.	3,904,458 »

Les principales dépenses de l'administration de Paris se composaient, en 1850, des titres suivants :

Appointements, gages, salaires,	964,214 fr.
Indemnités aux médecins, chirurgiens, etc.	258,356
Dépenses accessoires du personnel.	152,628
Réparations de bâtiments . .	411,416
Farines.	674,007
Vin.	669,974
Viande.	1,403,539
Comestibles divers	1,068,694
Médicaments	531,592
Bandages et objets de pansement.	79,364
Chauffage	514,467
Eclairage	147,447
Blanchissage	182,690
Coucher	97,295
Linge	252,925
Habillement	252,890
Meubles et ustensiles.	224,259
Enfants placés à la campagne .	1,631,349
Direction des nourrices . . .	100,000

Secours à domicile	par les bureaux de bienfaisance . .	1,416,091 fr.
	par le préfet et le directeur. . .	250,368
	par la filature des indigents. . .	686,453

Les dépenses que nous allons énumérer se répartissent en centimes et fractions décimales (dix millièmes) sur les journées et sur les différentes classes d'établissements de Paris.

NATURE DES DÉPENSES.	HOPITAUX généraux.	HOPITAUX spéciaux.	MAISON NAT. de Santé.	HOSPICES.	MAISONS de retraite.	FONDATIONS
Administration.	21,2	24,1	63,1	9.6	9.1	17.4
Entretien des bâtiments. . . .	5,2	6,7	17,3	3,9	5,4	9.2
Pain.	10,8	13,4	16 2	13,0	14,7	16.5
Vin.	13,8	11,7	22,2	8 6	9,8	13,9
Viande.	32,9	32,9	55,0	20,6	17,4	19.9
Comestibles divers.	20,8	19,2	59,5	17,2	17,8	22,8
Médicaments.	18,8	16,2	43,4	2,2	1,0	0.8
Bandages, objets de pansem., etc.	1,9	1,1	4,2	0,2	0 1	0,3
Chauffage.	11,5	13,7	28 8	5,2	9,6	6.5
Eclairage.	3,4	4,1	12,8	1,6	1,8	1.7
Blanchissage.	6,4	5,6	10,9	1,3	1,5	3,2
Coucher.	2,2	1,9	3,6	1.5	0 9	0,7
Linge.	7,2	6,9	20,6	2,5	2,4	7,4
Habillement.	3,2	2,9	5,1	3,9	0,4	7,3
Meubles et ustensiles.	4,5	4,3	12,7	2,7	2,2	4,7
Dépenses diverses.	13,9	13,5	19,0	12,2	12 0	7,3

Nous allons encore enregistrer les *maxima* et *minima* du prix de la journée de certains établissements en 1850, des dépenses du traitement de chaque malade et du prix annuel des lits.

Minima.	Prix de la journée.	Dépenses du traitement.	Prix annuel d'un lit.
Ménages (Préau).	» f. 85 c.	f. —	314 fr.
Pitié.	1 f. 71 c.	33 f. 32 c.	626 fr.
Maxima.			
Maison nat. de sant.	3 f. 93 c.	93 f. 52 c.	1434 fr.
Lourcine. . . .	1 f. 74 c.	102 f. 72 c.	638 fr.

Terminons en donnant pour une période de trois ans les prix moyens de la journée dans les hôpitaux :

	1848.	1849.	1850.
Hôpitaux,	1 f. 92 c.	1 f. 97 c.	1 f. 81 c.
Hospices,	1 13	1 18	1 10
Hosp. fondés,	1 44	1 41	1 40

Prix moyen d'un lit occupé pendant 365 jours :

	1848.	1849.	1850.
Hôpitaux,	704 f. 87 c.	720 f. 29 c.	718 f. 88 c.
Hospices,	415 27	432 31	401 10
Hosp. fond.	528 31	515 65	513 11

Dépense moyenne d'un malade traité dans les hôpitaux pendant la durée moyenne de :

27,95 jours en 1848, 53 fr. 81 c.
23,68 — en 1849, 46 73
25,18 — en 1850, 46 39

La diminution de dépense en 1849 et l'augmentation du prix de journée de ce même exercice sont incontestablement causées par le choléra, qui en diminuant le nombre des journées de 1849, comparativement à celui de 1848, a augmenté le prix de chaque journée.

HOPITAUX GÉNÉRAUX.

Hôtel-Dieu.

Cité, Parvis-Notre-Dame.

C'est un des plus anciens hôpitaux de Paris. La tradition en attribue la fondation à saint Landry, évêque de Paris, et à Erchinoald, maire du Palais, sous Childéric II, ce qui la ferait remonter jusqu'en 660. Il était d'abord destiné à recueillir et nourrir des pauvres inscrits sur le registre matricule de l'église cathédrale, et appelés *pauvres matriculaires*. Il s'agrandit, vers 1202, de la part des bâtiments qui était celle de Renaud, évêque de Paris, et de l'adjonction de deux maisons voisines. Philippe-Auguste est peut-être le premier des rois de France qui ait fait quelque largesse à cet établissement, ainsi que le témoigne cet extrait de l'une de ses correspondances : « Nous donnons à la maison de Dieu la paille de notre chambre et de notre maison de Paris chaque fois que nous sortirons de cette ville pour aller coucher ailleurs… »

Plus tard, le chapitre de Paris arrêta qu'au décès de l'évêque ou d'un chanoine, leurs lits appartiendraient à l'hôpital. En 1217, trente prêtres et vingt-cinq sœurs, soumis à une règle disciplinaire, furent chargés, sous la direction du maître de la maison de Dieu, de soigner les malades, en même

temps que quatre autres prêtres et quatre clercs recevaient mission de leur donner des soins spirituels.

Saint Louis fit un peu plus que n'avait fait Philippe-Auguste. Il prit l'Hôtel-Dieu sous sa protection spéciale, l'exempta de tous droits d'entrée et de toutes impositions, et lui accorda, en 1248, sur les denrées des marchés, le droit qu'y exerçaient le roi, les princes et l'évêque. Le nombre des malades était alors de 900.

En 1607, Henri IV y apporta de notables améliorations et le dota de libéralités auxquelles se joi guirent celles du chancelier Duprat, et de MM. de Pomponne et de Bellièvre. Il y avait jusqu'à 1,300 malades.

En 1684, Louis XIV fit don à cet établissement du petit Châtelet, pour y construire des bâtiments devenus nécessaires par suite de l'accroissement du nombre des malades (4,900). Deux incendies, arrivés, l'un en 1737, l'autre en 1772, lui causèrent des dégâts immenses qu'il fallut réparer à frais énormes.

A cette époque, l'Hôtel-Dieu était une cause permanente d'infection pour le quartier de la Cité, à ce point qu'on dut songer à diriger les malades sur d'autres hôpitaux, et même à le supprimer complétement. Mais, comme tant d'autres, ce projet fut abandonné.

Les désordres étaient au comble cependant, et le rapport que Bailly, Tenon et Lavoisier furent chargés de faire sur l'état de l'ancien Hôtel-Dieu, le prouve surabondamment.

Ce rapport disait :

« La disposition générale de l'Hôtel-Dieu, disposition forcée par le défaut d'emplacement, est d'établir beaucoup de lits dans les salles, et d'y coucher quatre, cinq et six malades dans un même lit. Ils (les commissaires) ont vu les morts mêlés avec les vivants, des salles où les passages sont étroits, où l'air croupit, faute de pouvoir se renouveler, et où la lumière ne pénètre que faiblement et chargée de vapeurs humides. Les commissaires ont encore vu les convalescents, mêlés dans les mêmes salles avec les malades, les mourants et les morts, et forcés de sortir les jambes nues, été comme hiver, pour respirer l'air extérieur sur le pont Saint-Charles; ils ont vu pour les convalescents une salle au troisième étage à laquelle on ne pouvait parvenir qu'en traversant la salle où sont les petites-véroles; la salle des fous contiguë à celle des malheureux qui ont souffert les plus cruelles opérations, et qui ne peuvent espérer de repos dans le voisinage de ces insensés dont les cris frénétiques se font entendre jour et nuit.

« Souvent dans les mêmes salles des maladies contagieuses, avec celles qui ne le sont pas; les femmes attaquées de la petite-vérole mêlées avec des fébricitantes. La salle des opérations où l'on trépane, où l'on taille, où l'on ampute des membres, contient également et ceux que l'on opère et ceux qui doivent être amputés, et ceux qui le sont déjà.

« Les opérations s'y font au milieu de la salle même; on y voit ces préparatifs du supplice, on y entend les cris du supplicié; celui qui doit l'être le lendemain a devant lui le tableau de ses souffrances futures, et celui qui a passé par cette horrible

épreuve, qu'on juge comme il doit être profondément remué par ces cris de douleur. Ces terreurs, ces émotions, il les reçoit au milieu des accidents de l'inflammation et de la suppuration au préjudice de son rétablissement et au hasard de sa vie. La salle Saint-Joseph est consacrée aux femmes enceintes. Légitimes ou de mauvaises mœurs, saines ou malades, elles y sont toutes ensemble. Trois ou quatre en cet état couchent dans le même lit, exposées à l'insomnie, à la contagion des voisines malsaines et en danger de blesser leurs enfants. Les femmes accouchées sont aussi réunies quatre ou plus dans un lit, à diverses époques de leurs couches. Le cœur se soulève à la seule idée de cette situation où elles s'infectent mutuellement; la plupart périssent ou sortent languissantes. Mille causes particulières et accidentelles se joignent chaque jour aux causes générales et constantes de la corruption de l'air, et forcent de conclure que l'Hôtel-Dieu est le plus insalubre et le plus incommode de tous les hôpitaux, et que sur neuf malades il en meurt deux. »

Tel était l'état de l'Hôtel-Dieu avant la révolution de 1789.

Sa devise était : « *Medicus et hospes*, » et, bien qu'établi pour les *malades* de quelque âge, sexe, condition, pays et religion qu'ils fussent, on y accueillait aussi les pèlerins et les mendiants à toute heure du jour et de la nuit. Aucune règle d'admission ou de sortie n'existait.

Louis XVI ordonna que chaque malade eût son lit; la République exécuta cette mesure sage; les gouvernements suivants et l'administration actuelle

ont apporté successivement à cet établissement des améliorations considérables qui en font à juste titre un des plus remarquables de la France.

D'abord en 1790, on en éloigna la tuerie, la fonte des suifs et la fabrication de chandelles, établies dans l'enceinte de l'Hôtel-Dieu. On divisa plus tard les lits à plusieurs places par des cloisons. C'est surtout à partir de l'an 1804 que les changements les plus importants s'effectuèrent.

Les aliénés des deux sexes furent évacués à Charenton, à la Salpétrière, puis à Bicêtre. On fonda des hôpitaux spéciaux pour les femmes en couches, pour les enfants malades, et les vénériens. — On créa le Bureau central pour la répartition des malades. On destina le bel hôpital Saint-Louis au traitement des maladies cutanées; on augmenta l'hôpital Necker, celui de Cochin et de Beaujon; on créa l'hôpital St-Antoine, on augmenta les salles de la Charité.

C'est ainsi que l'on parvint à faire évacuer un peu l'Hôtel-Dieu.

Les autres améliorations les plus importantes sont : la suppression définitive des lits à deux places et l'établissement de lits en fer munis de rideaux de coton; le classement des malades par sexe et par salles de médecine et de chirurgie; la formation de dortoirs particuliers pour les infirmiers ou infirmières, qui couchaient dans les salles des malades; les perfectionnements successifs du système de chauffage; et enfin l'établissement d'un double vestibule à chacun des quatre étages du bâtiment méridional.

Nous ajoutons les données statistiques sur le mouvement de cet hôpital depuis l'année 1805 :

Tableau du mouvement de l'Hôtel-Dieu depuis 1805 *jusqu'à* 1844.

	EXISTANT le PREMIER JOUR de la période.	ENTRÉS.	SORTIS.	DÉCÉDÉS.	JOURNÉES.	MORTALITÉ.
1805-1814	833	100,312	80,085	20,215	3,776,406	1 sur 4,96
1815-1824	724	91,827	75,266	16,402	3,009,531	1 sur 5,58
1825-1834	883	142,089 dont 3,189 cholériques.	122,123 dont 1,614 cholériques.	19,906	5,216,992	1 sur 7,13 1 sur 1,57 sans les cholériq.
1835-1844	943	137,256	121,036	16,391	2,850,905	1 sur 8,58

Quoiqu'on ne puisse pas comparer les résultats d'une année avec ceux des périodes décennales, nous ajouterons cependant les chiffres statistiques de l'année 1850, la dernière dont les rapports existent :

MALADES

Services de	Existant le 1er janv. 1850	Entrés pendant l'an.	Sortis p. l'ann.	Morts p. l'an.	Restant le 31 déc. 1850
Médecine. .	5,694	9,123	7,886	1,233	573
Chirurgie. .	221	3,741	5,590	168	205
M. et Ch. réun.	790	12,669	11,281 *	1,400	778

Services de	Journées de malad.	Mortalité.	Durée m. du séjour.
Médecine. .	206,941	1 sur 7,39	22,69
Chirurgie. .	81,051	1 sur 22,50	21,57
M. et Chi. réun.	287,992	1 sur 9,06	22,71

Le résultat de la division des dépenses ordinaires par le nombre des journées donne le prix moyen de la journée d'un malade, tout y compris, 1 fr. 76 c. 40 d. m.

Le service de santé de l'Hôtel-Dieu se compose ainsi qu'il suit :

DIRECTEUR : M. Blandet.

MÉDECINS : MM. Louis, A. M. **, médecin des épidémies pour Paris, méthode numérique ***, exa-

---

* Les différences résultent des changements de service.

** Nous avons adopté les signes suivants pour ne pas fatiguer les lecteurs ;

A. M., membre de l'Académie de médecine.

P. F., professeur de la faculté.

A. Sc., membre de l'Institut (Académ. des sciences).

A. F., agrégé à la Faculté.

*** Ainsi que nous l'avons dit dans la préface, ce n'était pas notre intention de donner l'énumération de tous les travaux publiés par les médecins des hôpitaux ; néanmoins nous croyons être utile à ceux qui sont parfaite-

men modèle du malade ; Recherches sur la fièvre typhoïde, 1841, et la phthisie, 1843 ; — Martin Solon, A. M. A. F., maladies des reins et goutteuses ; De l'albuminurie, 1838 ; — Guérard, A. F., membre du conseil de salubrité ; mémoires dans les Annales d'hygiène ; — Chomel, P. F., A. M., Pathologie générale, 3e éd., 1841, clinique médicale officielle ; — Rostan, P. F., A. M. (*id.* très suivie), Ramollissement du cerveau (1823), Principes de l'organisme, (1846) : — Piedagnel, emphysème du poumon ; — Horteloup, membre du comité de surveillance des hôpitaux, rapport médical des hôpitaux de 1843 ; — Réquin, P. F., Pathologie médicale, 1846.

CHIRURGIENS : MM. Roux, A. Sc., A. M., P. F., (clinique chirurgicale officielle), Mémoire sur la staphyloraphie, 1825 ; — Boyer (Philippe), hernies, ulcères des jambes, méthode compressive ; — Jobert (de Lamballe), A. M., A. F., clinique libre, fistules vésico-vaginales, Chirurgie plastique, 1849.

PHARMACIEN : M. Bouchardat, A. M. Dr M. ; A. F., récemment nommé professeur d'hygiène (Mémoire sur l'hygiène des hôpitaux, 1839 ; Manuel de matière médicale, 1846).

Hôpital de la Pitié.

Près du Jardin-des-Plantes, rue Copeau, 1.

Les pauvres et les mendiants étaient si nombreux au commencement du XVIIe siècle, que Louis XIII or-

---

ment étrangers sur le sol médical de Paris en leur indiquant par quelques mots une partie des recherches, doctrines ou spécialités qui ont élevé les savants dont nous parlons au rang distingué qu'ils occupent dans la science.

donna, en 1612, qu'ils fussent renfermés. L'établissement qui reçut ces malheureux prit le nom d'hôpital des pauvres de Notre-Dame-de-Pitié.

En 1657, cet hôpital devint une succursale de la Salpétrière et reçut des enfants mendiants, des enfants trouvés et orphelins auxquels on apprenait à lire, à écrire et divers métiers. Les orphelins ayant été transférés en 1809 au faubourg Saint-Antoine dans le bâtiment occupé aujourd'hui par l'hôpital Sainte-Marguerite, la Pitié devint une succursale de l'Hôtel-Dieu à cause des démolitions faites dans celui-ci dans la même année. Bien qu'elle fût d'abord destinée à servir d'annexe à l'Hôtel-Dieu, on l'érigea bientôt en hôpital à part. Le nombre des lits était de 200; il s'élève aujourd'hui à 624. Cet hôpital se compose de plusieurs bâtiments séparés par des cours et de vastes promenoirs. Les constructions sont belles et la position très convenable. L'ensemble des bâtiments présente un carré long irrégulier. La façade qui donne sur la rue Geoffroy-Saint-Hilaire est dans de belles proportions architecturales. C'est elle que nous avons représentée sur notre plan. Sa porte principale est en face de la rue Saint-Victor, et plusieurs de ses salles ont vue sur le Jardin-des-Plantes.

On a traité en 1850 un nombre de 11,393 malades qui se répartissent comme il suit :

	Entrés.	Sortis.	Morts.	Durée du séjour.	Mortalité moyenne
Médecine.	8664	7978	740	17,40	14,78
Chirurgie.	2268	2185	81	26.27	27,97

Prix moyen de la journée, 1 fr. 71 c.

DIRECTEUR : M. Vincent.

MÉDECINS : MM. Serres, A. Sc., A. M., A. F., professeur d'anatomie humaine au Musée d'histoire naturelle, directeur des travaux anatomiques des

hôpitaux à Clamart; Anatomie transcendante et pathologique, 1832; Anatomie transcendante appliquée à la physiologie, 1842;—Clément, a longtemps suppléé Portal; — Gendrin, écri vain très fécond (inflammation), fait une clinique très suivie, maladies du cœur; — Nonat, A. F., tumeurs abdominales, traitement par saignées fréquentes; — Valleix, Guide du médecin praticien, 10 vol., 1843-1847; déviations de l'utérus, maladies nerveuses (lundi, mercredi et vendredi); Névralgies, 1841.

Chirurgiens : MM. Laugier, P. F., A. M. (clinique chirurgicale officielle); Des cals difformes et de leurs opérations, 1841; — Michon, A. F., clinique libre très pratique et scientifique.

Pharmacien : M. Guiart.

Hôpital de la Charité.

Rue Jacob, 47.

Au XVIe siècle il s'était formé une association de religieux dans le but de soigner les malades. Ils tenaient leur nom de frères Jean-de-Dieu de leur fondateur qui était portugais et qui s'appelait ainsi. Ils possèdent même encore en France trois établissements pour les aliénés, un à Lehon près Dinan, le second à La Guillotière (Rhône), et le dernier, près de Lille, qu'on appelle Lommelet et qui est, sans contredit, un des plus beaux établissements de ce genre que l'on ait en France.

Cinq de ces religieux, qui, par leurs règlements, étaient astreints à être médecins et pharmaciens, vinrent s'établir, en 1602, rue des Petits-Augustins,

et en 1607, rue des Saints-Pères, au milieu de jardins, près d'une chapelle dédiée à saint Pierre, où ils firent construire une église et un hôpital. Puis, le nombre de ces religieux augmentant, l'hôpital de la Charité devint le chef-lieu de toutes les maisons de l'ordre de Saint-Jean-de-Dieu, répandues en France et ailleurs.

Cet établissement est situé sur une petite éminence favorable à l'écoulement des eaux. En 1790, le nombre des lits n'était que de 208, et plus de la moitié de ces lits était due à des libéralités particulières. Au commencement de la révolution 12 000 francs suffisaient pour en fonder un, et chaque malade y avait le sien. Les demandes d'admission étaient nombreuses, et l'on n'admettait que celles qui étaient bien recommandées. Aujourd'hui on y est mieux encore qu'à cette époque-là, et la seule protection nécessaire pour y entrer c'est la maladie.

En 1841 le nombre des lits était de 426 et il s'est élevé à 494 sans les couchettes supplémentaires. Le nombre des malades reçus de 1804 à 1814 a été de 27,454; il est plus que doublé aujourd'hui. En 1850 on y a traité 7,734 malades.

	Entrés.	Sortis.	Morts.	Séjour.	Mortalité.
Médecine.	4904	4265	628	25,54	7,79
Chirurgie.	2473	2394	88	20,06	28,20

Prix de la journée, 1 fr. 85 c.

DIRECTEUR : M. Matouillot.

MÉDECINS : MM. Rayer, président de l'Académie des sciences en 1851, A. M., président de la Société de biologie (Maladies de la peau, 1835, Maladies des reins, 1841, transmissibilité de la morve, etc.); — Andral, A. Sc., A. M. professeur de pathologie et thérapeutique générales depuis la mort

de Broussais; Clinique médicale, 4e éd., 1840 (Hématologie, 1843); — Bouillaud, A. M., P. F. (clinique officielle), diagnosticien très exact (Clinique médicale, 1837; Maladies du cœur, 1841; Nosographie médicale, 1846; coïncidence d'endocardite et du rhumatisme articulaire);—Cruveilhier, A. M., Anatomie pathologique du corps humain, 1842, premier professeur d'anatomie pathologique à la chaire fondée par Dupuytren;—Piorry, P. F., A. M., Traité de médecine pratique, 1841-1848 (plessimètre, nomenclature gréco-médicale); — Briquet, A. F. (maladies des femmes, maladies du cœur).

Chirurgiens : MM. Velpeau, A. Sc., A. M., P F., clinique officielle très instructive; Embryologie, 1833; Anatomie chirurgicale, 1836; Médecine opératoire, 1839; Clinique chirurgicale, 1840; - Gerdy, A. M., professeur de pathologie externe (clinique libre, mécanisme de la voix, méthode de l'invagination, maladies des os).

Pharmacien : M. Quevenne (Fer réduit par l'hydrogène; Digitaline).

Hôpital Beaujon.

Rue du Faubourg-St-Honoré, 208.

Les bâtiments occupés par l'hospice actuel étaient primitivement affectés à un établissement, fondé par le financier Beaujon et autorisé par lettres-patentes de 1785 pour recevoir vingt-quatre orphelins de la paroisse Saint Philippe du Roule, douze garçons et douze filles; dix places étaient réservées aux enfants annonçant d'heureuses dispositions pour

le dessin. 20,000 livres de rente sur l'État étaient la dot de cette maison. Mais l'intention de son fondateur ne fut pas longtemps respectée, la maison des orphelins devint bientôt un hospice de malades. Un décret de la Convention nationale du 17 janvier 1795, — jour où fut fondé l'hôpital Saint-Antoine, —constitua l'hôpital Beaujon et lui assigna sa destination définitive.

L'hôpital Beaujon est simple à l'extérieur, sa façade sur la rue du Faubourg Saint-Honoré ne promet rien, mais l'intérieur est remarquable par sa distribution. Il est de forme carrée, et n'est composé que de deux étages, les quatre corps principaux sont distribués et réunis à l'instar de l'hôpital de la République.

Quant au chauffage remarquable de l'un des pavillons, voir les renseignements généraux à la fin du chapitre.

Le nombre des lits s'est successivement élevé de 140 à 300, et plus tard à 438, grâce aux belles constructions qu'on a élevées à côté des anciennes et dont le besoin se faisait véritablement sentir à cause de l'accroissement du quartier et des villages environnants, accroissement tel qu'on ne pouvait recevoir qu'une faible partie des malades qui se présentaient à la consultation de cet hôpital. On en reçoit actuellement près de 6,000.

Directeur : M. Hannosset.

Médecins : MM. Legroux, A. M., A. F. ; Sandras, A. F., choléra, maladies nerveuses et chroniques (jeudi); — Barth, A. F., Percussion et auscultation, 1850. 3e éd. ; — Grisolle, A. M., A. F., pneumonie; Pathologie interne, 3 éd., 1848.

Chirurgiens : MM. Robert, A. M. ; A. F., ané-

vrisme, affections cancéreuses dimanche (hiver) et jeudi (en été) ;— Huguier, A. M.; A. F., maladies de l'utérus.

PHARMACIEN : M. Chatin, Dr en médecine.

Voici pour les chiffres de 1850, la moyenne de la mortalité et les dépenses par journée :

	Entrés.	Sortis.	Morts.	Séjour.	Mortalité.
Médecine.	4012	3512	521	22	7,7
Chirurgie.	2121	1990	134	30,5	15,8

Prix de la journée, 1 fr. 74 cent.

Hôpital Sainte-Marguerite.

Rue du Faubourg-St-Antoine, 110.

Dans l'ancien hospice des Orphelins, on a fondé (fév. 1840) une annexe de l'Hôtel-Dieu provisoirement établie pour donner place aux malades et blessés qui ne pouvaient plus être reçus à l'Hôtel-Dieu par suite de la démolition d'une partie des bâtiments de cet hôpital. C'est aujourd'hui un hôpital indépendant de tout autre. Sa situation dans un des faubourgs les plus aérés donnant sur deux rues, son entourage de cours et promenades le classent parmi les plus favorables aux maladies et surtout à la convalescence si difficile à Paris. Les fourneaux économiques et les chaudières qui s'y trouvent sont très bien construits. C'est un hôpital général ; on reçoit par conséquent les malades comme à l'Hôtel-Dieu.

Renseignements statistiques sur les 5,236 malades qu'on y a traités en 1850.

	Entrés.	Sortis.	Morts.	Durée moyenne du séjour.	Mortalité moyenne.
Médec.	4256	3901	1233	22,47	1 sur 12,27
Chirur.	721	708	16	32,08	1 — 45,25

Prix moyen de la journée, 1 fr. 69 c.

Nous faisons remarquer que les différences apparentes proviennent tant des changements de service que du nombre de malades existant le 1er janvier.

Le personnel médical de cet établissement se compose ainsi qu'il suit :

DIRECTEUR : M. Paupert.

MÉDECINS : MM. Tessier (homéopathe), Marotte ; Barthez de Maromrières.

CHIRURGIEN : M. R. Marjolin.

PHARMACIEN : M. Grassi.

Hôpital Necker.

Rue de Sèvres, 151.

Connue autrefois sous le nom d'hospice de Saint-Sulpice, la maison qui est aujourd'hui l'hôpital Necker avait été auparavant occupée par les bénédictines de Notre-Dame de Liesse, supprimées en 1778. En 1779, le roi ayant accordé une somme annuelle de 42,000 francs pour faire l'essai d'un hôpital de 120 lits, madame Necker, femme du contrôleur général, et mère de la célèbre madame de Staël, se chargea de la direction et de la haute main dans cet établissement et loua, à raison de 3,000 francs par an, le couvent des religieuses de Notre-Dame de Liesse. La maison porta d'abord le nom d'hospice des paroisses de Saint Sulpice et du Gros-Caillou. Elle fut appelée hospice de l'Ouest pendant la révolution. Aujourd'hui elle porte le nom de la femme charitable qui en a été, par ses soins et par ses bienfaits, la véritable fondatrice.

De grandes constructions viennent d'y avoir lieu.

En 1849, on a employé une somme de 75,072 fr. pour continuer un nouveau bâtiment dépendant du

plan d'ensemble de cet hôpital et ses dépenses extraordinaires, au titre de grands travaux, sont en 1850 les plus considérables de tous les hôpitaux, si nous exceptons l'hôpital de la République : elles montent à 100,180 fr. 91 c.

On a élevé successivement quatre corps de bâtiments qui contiendront 400 malades. On y reçoit actuellement plus de 3,000 malades par an.

DIRECTEUR : M. Laboureau.

MÉDECINS : MM. Bricheteau, A.M., mémoires cliniques, 1830 ;—Hervez de Chégoin, A. M.;—Nat. Guillot, A. F.

CHIRURGIEN : M. Lenoir, A. F., membre fondateur des sociétés anatomique et de chirurgie (amputation, nouveau procédé, désarticulations, accouchement prématuré artificiel).

LITHOTRITIE : M. Civiale, A. Sc., A. M. (samedi).

	Entrés.	Sortis.	Morts.	Séjour.	Mortalité.
Médecine.	2133	2141	292	25,5	8,3
Chirurgie.	946	902	40	30,6	23,5

Prix de la journée, 1 fr. 98 c.

Hôpital Bon-Secours.

Rue de Charonne, 99.

Cet hôpital, ouvert en 1846, était autrefois un couvent, celui des religieuses de Notre-Dame-de-Bon Secours fondé en 1648 par une dame Claude Bonchavanne, veuve du sieur Vigniez, conseiller du roi, et supprimé comme la plupart des couvents, pendant la révolution. C'était là qu'allaient en pèlerinage les jolies femmes que leurs maris ennuyaient ; c'était là encore que se cloîtraient les jolies pécheresses, trompées par leurs amants et désireuses de l'amant céleste, à défaut des autres.

Sous l'empire, Richard Lenoir, le célèbre manufacturier à qui l'industrie française doit tant, avait établi là une immense filature de coton et des ateliers de tissage qui firent la prospérité du faubourg Saint-Antoine jusqu'à l'époque de la rentrée des Bourbons à laquelle Lenoir perdit plusieurs millions. C'est à Richard Lenoir que l'empereur Napoléon disait un jour, dans une fête : « Nous avons fait l'un et l'autre une rude guerre à l'industrie anglaise, mais jusqu'à présent le fabricant a été plus heureux que l'empereur. »

C'est aussi dans ces bâtiments qu'exista plusieurs années l'École des arts industriels et du commerce, fondée en 1832 par M. Pinel Grandchamp.

L'hôpital de Bon-Secours, qui n'est que provisoire, contient 318 lits.

	Entrés.	Sortis.	Morts.	Séjour.	Mortalité.
Médecine.	4101	3751	347	18,7	11,8
Chirurgie.	1108	1058	39	26,4	28,1

Prix de la journée, 1 fr. 88 cent.

Directeur : M. Colin.

Médecins : MM. Behier, A. F., traité de pathologie interne avec M. Hardy ; — Bouley ; — Pidoux, pathologie générale, appliquée à la thérapeutique.

Chirurgien : M. Richet, A. F., maladies des articulations.

Pharmacien : M. Berthet.

Hôpital Saint-Antoine.

Rue du Faubourg Saint-Antoine, 184.

La Convention nationale décréta, le 17 janvier 1795, que les bâtiments de l'ancienne abbaye St-

Antoine-des-Champs seraient convertis en un hôpital assimilé à celui de l'Hôtel-Dieu : le décret fut immédiatement exécuté.

Quoique de création moderne, cet hôpital emprunte à l'abbaye qu'il a remplacée un certain caractère d'antiquité. — Foulques, pauvre curé de Neuilly-sur-Marne, était venu prêcher à Paris en 1198; son éloquence fit beaucoup de bruit, et la véhémence de ses prédications contre les usuriers et les femmes débauchées provoqua un grand nombre de conversions, surtout chez ces dernières. Une foule de nouvelles Madeleines, abjurant leurs erreurs, se coupèrent les cheveux en signe de pénitence et vinrent demander à Foulques de les séparer du monde. L'établissement qui reçut ces pécheresses repentantes prit le nom de Saint-Antoine-des-Champs, dont saint Louis fit construire la grande église. Une grande partie de ses bâtiments furent aliénés en vendémiaire an v et messidor an VII. Il porta d'abord le nom d'hôpital de l'Est.

Bien qu'il contienne aujourd'hui 290 lits, ce nombre n'est pas encore suffisant proportionnellement au nombre des ouvriers, des gens peu riches qui habitent ce faubourg. Il était indispensable dans ce quartier si peuplé d'hommes pauvres et laborieux; il serait indispensable aussi qu'on l'agrandît et qu'on augmentât le nombre des lits.

Cet hôpital est d'ailleurs un des plus beaux, des plus sains, des mieux distribués pour tous les services. Il serait bien susceptible d'être agrandi dans le système de l'hôpital de la République. La principale façade donne dans le jardin derrière les bâtiments.

Le nombre des malades qui y ont été reçus en

1849 a été de 5,181; moyenne de la mortalité, 1 sur 9,61; dépenses générales, 203,230 fr. 18 cent.

Directeur : M. Paillard.

Médecins : MM. Monneret, A. F., Compendium de médecine; auscultation; N. Guéneau de Mussy, A. F.; — Vernois, maladies du jeune âge.

Chirurgien : M. Chassaignac, A. F., traduction de Cooper, pansement amovo-inamovible, cautérisations, irrigations.

Pharmacien : M. Fordos.

Traitement de la teigne, les pansements mardi et vendredi.

	Entrés.	Sortis.	Morts.	Séjour.	Mortalité.
Médecine.	3690	3375	310	19,5	4,8
Chirurgie.	908	868	49	22,6	18,7

Prix de la journée, 2 fr.

Hôpital Cochin.

Rue du Faubourg-Saint-Jacques, 47.

A l'extrémité méridionale de Paris est situé un hôpital dû à un vénérable ami des pauvres. Jean-Denis Cochin était curé de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas; le quartier Saint-Jacques contenait une grande quantité d'ouvriers qui travaillaient aux carrières. Frappé de l'inconvénient qu'il y avait à transporter à l'Hôtel-Dieu les malades et les blessés pour lesquels les secours de l'art étaient trop souvent tardifs, M. Cochin aliéna sa fortune s'élevant à peu près à 15,000 fr. de rente,

acheta un terrain et chargea M. Viel, son ami, de dresser les plans d'un hôpital, qu'il appela modestement hospice de la paroisse Saint-Jacques-du-Haut-Pas. La première pierre fut posée en 1779 par deux pauvres de la paroisse, élus en assemblée de charité, et, trois ans après, il se trouva assez spacieusement construit, suffisamment meublé et doté de 15,000 livres de rente. Ce ne fut qu'en 1784, un an après la mort de M. Cochin, qu'il reçut le nom de son fondateur, dont on a placé le buste en marbre dans la salle principale. On avait dans ces derniers temps voté des fonds pour l'accroître, mais le peu de solidité du terrain (Catacombes) n'a pas permis, à ce qu'on dit, d'y établir des constructions nouvelles.

A l'hôpital Cochin on a essayé de construire une galerie pouvant contenir 15 à 18,000 kilogram. de glace. Si cet essai réussit, il devrait être imité dans d'autres maisons, et cette innovation, tout en réduisant la dépense, aurait l'avantage de permettre, dans les cas urgents, l'application immédiate de la glace, qu'il faut aujourd'hui aller chercher en ville.

On y admet près de 2,000 malades par an.

	Entrés.	Sortis.	Morts.	Séjour.	Mortalité.
Médecine.	1665	1563	108	14,9	15,4
Chirurgie.	648	611	46	30,7	14,2

Prix de la journée, 2 fr. 13 c.

Directeur : M. Clément.

Médecin : M. Beau, A. F. (maladies du cœur, des bronches, du foie, dyspepsie).

Chirurgien : M. Maisonneuve (maladies chir. de l'intestin, résection du maxillaire supérieur ; Coxalgie, 1844).

Maison Nationale de Santé.

Rue du Faubourg-St-Denis, 110.

Cet hôpital, qui porta longtemps le nom d'hospice Dubois, du nom du célèbre chirurgien auquel la direction en avait été confiée, occupe une partie de l'emplacement d'un ancien couvent de sœurs de charité, — les sœurs grises, — fondé vers 1655 par Louise de Marcillac.

Il fut ouvert en 1802 dans le but d'offrir, moyennant un prix de journée, soit une chambre particulière, soit un lit dans le dortoir commun aux personnes qui, n'étant pas assez aisées pour se faire traiter chez elles, ne sont pas cependant à ce point dénuées de ressources qu'elles veuillent recourir à la charité publique.

Toutes les maladies y sont traitées, à l'exception de celles reconnues incurables ou mentales. Le prix de la journée d'un malade est ainsi fixé : dans les chambres particulières à un lit pour hommes (pavillon du jardin), 5 fr. ; dans les chambres particulières à un lit pour femmes (au premier étage), 4 fr.; dans les chambres de deux, trois et quatre lits pour hommes, 3 fr.; dans les chambres des étages supérieurs pour hommes et pour femmes, 3 fr.; dans les salles communes de sept à dix-huit lits, 2 fr. 50 c.

Dans ce prix sont compris :

Tous les frais de pansements, de nourriture, de médicaments, de linge, de chauffage, etc.: — les bains d'eau de Barége, de vapeur, les douches et fumigations différentes, — les accouchements; —

toutes les opérations, même celle de la lithotritie, du cancer, les amputations, etc. ; — le traitement des maladies de la peau. — La médecine est confiée à M. Vigla, A. F., et M. Monod, membre du conseil de surveillance des hôpitaux, professeur agrégé à la Faculté de médecine (concours : cancer de la matrice), est chargé du service chirurgical.

MM. Nélaton et Denonvilliers, professeurs de la Faculté et chirurgiens des hôpitaux, sont appelés en consultation si les malades le désirent. Un pharmacien est attaché exclusivement à la maison.

Six élèves en médecine et en chirurgie et trois élèves en pharmacie sont chargés des pansements et de la distribution des médicaments. Visite des chefs chaque matin. Les gens de service ne doivent recevoir aucune rétribution pour les soins donnés. Il y a un jardin. Le public peut visiter les malades tous les jours de dix à six heures, mais on n'admet que trois personnes à la fois pour chaque malade.

Les personnes atteintes de maladies réputées contagieuses, telles que la variole et autres, ou produisant le délire, telles que les fièvres typhoïdes, etc., sont placées, lors de leur entrée, ou transportées, durant leur séjour, dans les chambres particulières, dont elles sont tenues de payer le prix. Elles ne peuvent par conséquent entrer ou demeurer dans les salles ou chambres communes.

L'administration donne tous les jours aux personnes du dehors des bains de toute nature à des prix très bas : de huit à dix heures du matin aux hommes, et de dix heures et demie à midi aux femmes. Ces prix se réduisent encore par l'abonnement de six cachets.

Malades en 1850.

	Entrés.	Sortis.	Morts.	Séjour	Mortalité.
Médecine.	924	741	178	19,1	5,1
Chirurgie.	738	666	71	29,5	10,3

Prix de la journée, 3 fr. 93 c.

Hôpital de la République.

Cet hôpital, élevé sur l'enclos St.-Lazare, situé au nord de la ville près de la barrière Poissonnière et de l'embarcadère du chemin de fer du Nord, n'est point encore complétement terminé : il a pour clôtures à l'ouest et à l'est, les rues Saint-Omer et de Bouvines. Sa façade principale et méridionale donne sur la rue Ambroise-Paré et la façade postérieure touche le chemin de ronde entre les barrières Poissonnière et St-Denis.

Ces belles constructions se composent de dix corps de bâtiments réunis par des arcades couvertes autour d'une cour oblongue. Six corps de trois étages contiendront les malades au nombre de 600, placés dans dix-huit salles, avec des chambres pour les religieuses ainsi que des cabinets pour des gardes-malades, et des latrines à l'extrémité libre de chaque aile. Les quatre autres corps sont disposés deux à deux à la face méridionale et septentrionale. Ces derniers serviront à la buanderie, aux bains d'eau et de vapeur et à la communauté des sœurs hospitalières. Les deux corps de la face méridionale sont destinés à

l'administration, aux aumôniers, aux internes et aux pharmaciens. Le rez-de-chaussée appartiendra à la pharmacie, à la cuisine, aux bureaux et aux consultations gratuites pourvues d'entrées particulières. Un parallélogramme de 80 arcades forme corridor pour les chauffoirs établis au rez de-chaussée entre les dix corps de bâtiments.

On comprend ce qu'une telle construction exige de dépenses ; aussi les indications suivantes ne paraîtront pas dépourvues d'intérêt :

Construction de l'hôpital de la République.

Subvention de la ville de Paris. . . .	600,000 fr.
L'administration a ajouté.	308,114 »
Total.	908,114 fr.

D'après l'ordonnance du 26 avril 1846, l'administration doit supporter, dans les dépenses du nouvel hôpital, la totalité des frais d'acquisition du terrain, le tiers des travaux de constructions et la totalité de l'acquisition du mobilier, les deux autres tiers de travaux étant seuls à la charge de la ville.

A la charge de l'administration :

Terrains.	1,213,225 fr.
Tiers des travaux (tot. : 5,384,667 f.)	1,794,889
Total des paiements effectués sur les capitaux des hospices.	3,008,114 fr.

A la charge de la ville de Paris :

Deux tiers dus des travaux.	3,589,778 fr.
La ville a payé jusqu'à présent. . .	2,200,00 »
Reste à payer.	1,389,678 fr.
Total de la dépense jusque et y compris l'exercice 1849.	5,208,114 fr.

Les 600,000 fr. ci-dessus mentionnés ont été réservés pour l'achat du mobilier.

M. Voillemier, A. F. (Sur la claudication, concours, 1844), sera chargé d'un service dans cet hôpital ; rien n'est connu sur les autres services et leurs chefs.

Projets de chauffage : voir les renseignements généraux à la fin du chapitre.

HOPITAUX SPÉCIAUX.

Hôpital Saint-Louis.

Faubourg du Temple, rue Bichat, 40.

L'hôpital Saint-Louis a été édifié sous le règne de Henri IV.

La peste, ou une sorte de maladie contagieuse, désolait Paris vers l'an 1606. Bien que ses ravages fussent considérables, «l'*effroi*, dit l'Estoile, *fut plus grand que le mal.*» A cette époque, l'Hôtel-Dieu, mal administré, était insuffisant pour contenir les pestiférés, et il était, en outre, plus propre à propager la contagion qu'à la détruire; quatre, cinq, et même six individus atteints de cette maladie couchaient, côte à côte, dans le même lit. Il fallait songer à remédier à cet abus criant. Le Bureau de la ville exposa alors au président de Harlay la nécessité impérieuse d'avoir un hôpital spécial, affecté à ces pestiférés. Ses réclamations furent heureusement entendues. Par édit royal de mai 1607, des fonds furent assignés et consacrés à l'érection d'un hôpital spécial qu'on nomma Saint-Louis, et qui

fut achevé au bout de quatre ans par les soins et sous la direction de Claude Villetaux.

Des améliorations successives y furent apportées, mais quelques-uns des abus signalés à Henri IV, et notamment l'usage de placer plusieurs malades dans un seul lit, continuèrent à subsister.

Le nombre des malades n'y était cependant pas très multiplié, proportionnellement à son étendue et à ses ressources ; il était ordinairement de 600 à 700 personnes. Les commissaires de l'Académie des sciences qui visitèrent l'hôpital en 1787 portent à 300 le nombre des lits ; il y avait ainsi deux malades dans tous, trois dans quelques-uns. Cet usage fatal, qui avait prévalu si longtemps, disparut enfin après la révolution. — L'hôpital Saint-Louis a aujourd'hui 825 lits ; il est consacré au traitement des maladies cutanées, et de certaines affections chroniques, telles que les scrofules et les rhumatismes. On y reçoit également des syphilitiques. Il y a en outre un vaste service de chirurgie où sont reçus tous les blessés, toutes les victimes des accidents qui arrivent fréquemment dans ce quartier populeux. — Ce qui recommande également cet établissement, c'est une consultation gratuite très suivie ; et ce qui tend à rendre cette dernière si utile, c'est le traitement externe qui y est attaché.

En effet, en outre de la consultation, on y délivre gratuitement des médicaments, et on administre des bains de vapeur, des fumigations, des douches, à raison de environ 50,000 bains, 40,000 fumigations et 2,000 douches par an.

Il est construit dans une situation élevée et parfaitement aérée. Le principal corps de bâtiments, formant un quadrilatère, à faces égales, élevé de

deux étages, dont les angles sont flanqués de pavillons, est entièrement isolé et séparé de la ville par de vastes cours environnées des bâtiments nécessaires aux divers services et au traitement externe des malades. Il est éclairé au gaz. Dans son enceinte on a placé deux statues, celles de saint Louis et de Montyon. Un pavillon séparé, au bout d'une allée, est destiné aux lits payants, qui ont pris depuis peu un tel accroissement qu'ils ont rapporté, en 1850, la somme de 13,262 fr. Sur une population ordinaire de 500-600 malades il y avait en 1850 :

	Entrés.	Sortis.	Morts.	Séjour.	Mortalité.
Médecine.	5124	5084	136	42,5	38,5
Chirurgie.	2528	2353	189	23,1	13,4

Prix de la journée, 2 francs.

Directeur, M· Partout.

Médecins : MM. Cazenave, A. F., maladies de la peau (mercredi, très suivi) ; — Devergie, A. F., *id.* (samedi), Traité de médecine légale, 1840 ; — Gibert, A. M., A. F., mal. de la peau (lundi) ; — Bazin, A. F.; — Hardy, A. F., Pathologie interne; gale, scrofules.

Chirurgiens : MM. Malgaigne, P. F., A. M., Traité des fractures et luxations (griffes), rédacteur de la *Revue médico-chirurgicale*, clinique particulière de chirurgie ;—Denonvilliers, P. F., *id.* (compendium de chirurgie pratique.)

Hôpital du Midi.

Rue des Capucins, 15, faubourg St-Jacques.

Le XIX[e] siècle est un siècle de lumière et de tolérance. Les maladies vénériennes ne sont plus aujourd'hui des maladies honteuses, les malades ne

sont plus dignes de la *hart*. On ne les tue plus, on les soigne; on fait plus, on les guérit.

Mais il a fallu quatre cents ans pour en arriver à ces résultats heureux. Dans les dernières années du règne de Charles VII, les ravages de la *vérole*, que le bas peuple appelait la *gorre* et les bourgeois le *mal de Naples*, étaient considérables; et l'effroi était grand, grande aussi était la peur de la contagion dans toutes les classes, parce qu'on ignorait l'origine de cette maladie et son véritable mode de transmission. Comme on croyait à sa transmissibilité au moyen de l'air, on s'éloignait des vérolés comme on faisait autrefois des pestiférés et des lépreux, et naguère encore des cholériques. On les chassait loin des villes, dans les bois et dans les champs, où ils périssaient privés de secours; ou bien on les parquait comme des bêtes sauvages dans des lieux où les attendaient de nouvelles souffrances.

Dans un arrêt du parlement de Paris, à la date du 6 mars 1496, on remarque les passages suivants: « Considérant que, dans cette ville de Paris, un grand nombre de personnes sont atteintes d'une certaine maladie, appelée la grosse vérole, laquelle, depuis les deux dernières années, a exercé ses ravages dans ce royaume, tant à Paris que dans les autres parties de la France; qu'il y a lieu de craindre qu'elle n'augmente avec le printemps, et qu'il est urgent d'y pourvoir: en conséquence, et dans le but de mettre un terme aux dangers résultant journellement des visites et des communications avec les malades, il a été conseillé, arrêté et décrété ce qui suit, par le révérend père en Dieu, Mgr l'évêque de Paris, les conseillers de la couronne, le maire et les échevins de Paris:

« Le crieur public annoncera, au nom du roi, à « tous les étrangers, hommes ou femmes, atteints « de cette maladie, que, dans les vingt-quatre heures « de la publication, ils aient à quitter la dite ville, « et à se rendre dans le pays ou les lieux de leur « naissance, ou qu'ils habitaient quand ils furent « atteints de la maladie, ou partout ailleurs, à leur « gré, sous peine d'être pendus; et pour faciliter « leur départ, ils sont avertis qu'aux portes Saint-« Denis et Saint-Jacques ils trouveront des per-« sonnes envoyées à l'effet de leur donner 4 sous « parisis chacun....

« 2. Tout citoyen ayant la maladie devra, sous « la même peine (la hart), rester confiné dans sa « maison. »

L'art. 9 de cet arrêt ordonnait, en outre, que les portes de la ville fussent gardées sévèrement, afin d'empêcher que personne ne pût y rentrer furtivement.

D'autres ordonnances, toujours relatives à la maladie vénérienne, furent encore rendues et manquèrent toujours leur but. Cependant, la sévérité, à l'égard des vérolés, devint peu à peu moins grande. En 1512, un arrêt du parlement dit « qu'on louera une maison pour les loger, et que le loyer sera pris sur les deniers provenus des amendes. » En 1536, on leur consacra l'hôpital de la Trinité, dans la rue Saint-Denis; en 1537, l'hôpital de Saint-Eustache, sur la paroisse du même nom; en 1541, l'hôpital de Saint-Nicolas; en 1550, l'hôpital de Lourcine, Bicêtre, la Salpétrière et enfin l'hôpital actuel, l'hôpital du Midi.

C'est à Godefroy de la Tour qu'on doit la fondation de ce dernier établissement (1615), dans l'an-

cien couvent des Capucins, qu'il destina d'abord à recevoir des nourrices et des enfants infectés de syphilis en naissant. Plus tard, on y admit tous les malades vénériens.

Mais l'hospitalité accordée à ces malheureux leur était bien chèrement vendue. Ainsi, un seul lit servait à huit malades, dont quatre l'occupaient depuis huit heures du soir jusqu'à une heure après minuit, et les quatre autres, depuis une heure jusqu'à sept heures du matin. Puis, on trouvait bon de les entasser dans des soupentes qui n'avaient quelquefois pas sept pieds de hauteur, et dont les fenêtres, clouées et même murées, ne pouvaient s'ouvrir pour renouveler l'air. Souvent aussi ils étaient forcés d'attendre, pendant six mois, souvent pendant une année, qu'on voulût bien songer à les soigner, nous ne disons pas à les guérir, car les remèdes ainsi tardivement ordonnés ne pouvaient guère être efficaces. A ces misères et à ces souffrances, il faut ajouter la fustigation qui les attendait, à leur entrée et à leur sortie de l'hôpital.

Cet état de choses changea sous Louis XVI. Mais ce n'est que depuis une quarantaine d'années seulement que de notables améliorations ont été apportées dans le traitement des vénériens. — On a séparé les sexes : l'hôpital du Midi a été réservé aux hommes, les lits, au nombre de 521, ont été convenablement espacés. Les femmes ont été séparées en deux catégories : les filles de la police sont soignées dans la prison de Saint-Lazare. On a créé, pour les femmes non justiciables de la préfecture, un hôpital spécial, celui de Lourcine. — Le chiffre moyen de la mortalité, pour 1837, a été de 1 sur 203; pour 1850, 1 sur 294, chiffre inférieur à ce-

lui de tous les hôpitaux. La durée moyenne du séjour est de 39 jours; la population ordinaire de 280-300 hommes, le nombre des entrées a été, en 1850, de 3,159, celui des sorties de 2,353 et celui des morts 11. Le prix de la journée est de 1 fr. 64 cent.

Comme dans presque tous les hôpitaux, on a établi à l'hôpital du Midi des consultations gratuites, où l'on donne aux malades des ordonnances dont ils peuvent faire usage chez eux.

M. Loeuillard d'Avrigny, directeur.

Médecin : M. Puche.

Chirurgiens : MM. Ph. Ricord A. M., Clinique iconographique, cours très suivi (mardi, jeudi, samedi); — Vidal (de Cassis), A. M., A. F. maladies des testicules. Pathologie externe et médecine opératoire, 2e éd., 1846 (mercredi.)

Pharmacien : M. Personne.

Nota. Une salle à part a été également créée dans cet hôpital. On y est admis et traité moyennant 2 fr. par jour, payables par quinzaine et d'avance.

Le rétablissement des lits payants a fourni, en 1850, un produit de 8,940 fr.

Hôpital de Lourcine.

Rue de Lourcine, 111.

Dans une des rues les plus éloignées de la grande circulation, est situé un établissement destiné aux femmes atteintes de maladies syphilitiques : c'est le pendant de l'hôpital du Midi.

Fondé en 1559 sur l'emplacement des bâtiments de l'ancienne abbaye des Cordelières, transférées de Troyes à Paris par les ordres de la reine Marguerite de Provence, la destination primitive de cet hôpital était de servir d'asile aux pauvres affectés de la maladie vénérienne. Plus tard, les Enfants-Rouges, qui enseignaient aux enfants l'art de soigner les malades, s'y transportèrent et donnèrent à ce lieu le nom d'hôpital de la Charité chrétienne. Puis, en 1828, il fut disposé, par les soins de M. de Belleyme, pour servir de maison de refuge, et enfin pour recevoir les femmes atteintes de maladies syphilitiques. — De notables améliorations ont eu lieu dans cet hôpital et l'ont rendu un des plus propres. Un égout destiné à faciliter l'écoulement des eaux a été construit pour 9,000 fr.; des cabinets pour les douches et irrigations se trouvent à l'intérieur des salles. Les fourneaux économiques qu'il contient rivalisent avec les meilleurs de la maison Victor-Chevallier. — Le nombre des malades admis en 1840 a été de 2,083, la mortalité moyenne de 1 sur 50; la durée moyenne du séjour était de 50 jours.

En 1850 on comptait dans cet hôpital 1,312 sorties par guérison et 36 cas de mort sur 1,345 entrées et un état de 193 malades au premier jour de l'an. Les proportions de mortalité (37,4) sont loin d'être aussi favorables qu'à l'hôpital du Midi; la moyenne du séjour est plus grande, 38,8. Le prix d'une journée est de 1 fr. 74 c.

On donne aussi les mardis, jeudis et samedis, de 8 à 9 heures, des conseils et des remèdes dont les malades font usage chez elles.

M. Lapaume, directeur.

Médecin : M. Legendre.

CHIRURGIENS : MM. Cullerier (neveu) ;—Gosselin, A. F (maladies de l'utérus, des gaines tendineuses et des synoviales.

PHARMACIEN : M. Reveil (cours pratiques).

Lorsqu'on n'a pas, pour entrer dans cet hôpital, le patronage de l'un de ses médecins, on est obligé de présenter son diplôme ou son passeport à l'administration générale des hôpitaux, au parvis Notre-Dame. En la demandant à M. Battel, chef de la première division à l'administration, on reçoit une lettre à l'aide de laquelle on est plusieurs fois admis à la visite, et à l'application du spéculum en masse.

Hôpital des Enfants malades.

Rue de Sèvres, 149.

Le besoin d'un établissement spécial pour les enfants malades se faisait depuis longtemps sentir. Il était nécessaire, urgent, moral qu'on songeât à enlever ces enfants aux hospices ordinaires où ils étaient confondus avec des hommes souvent corrompus par la débauche et par les maladies qui en sont la suite. Leur constitution physique en recevait quelquefois de funestes atteintes ; leurs mœurs, toujours.

Les enfants ont enfin trouvé un asile qui leur est exclusivement destiné, des soins affectueux, fertiles en résultats heureux, et qu'ils n'avaient pas rencontrés jusque-là dans les maisons affectées à des malades plus âgés qu'eux.

L'hôpital de la rue de Sèvres a été fondé en 1735, par Marie Leczinska et Laurent de Gergy, curé de St-Sulpice, sous le nom de Maison des Filles de l'Enfant-Jésus. Cet établissement n'a reçu exclusivement cette dernière destination que le 8 mai 1802.

On y admet les enfants des deux sexes âgés de 2 à 15 ans, et attaqués de maladies aiguës, chroniques et chirurgicales; les teigneux n'y sont reçus que lorsqu'ils sont en même temps atteints de quelque maladie aiguë, et encore fait-on pour eux un traitement externe. — Le nombre des lits est de 600, savoir : 491 pour la médecine, 69 pour la chirurgie, le reste pour les servants. Les enfants affectés de maladies dont on peut craindre les effets contagieux sont placés dans des bâtiments isolés de l'hôpital par de grands jardins, et séparés entre eux de manière à interrompre toute communication. Les filles sont dans l'un de ces bâtiments, et les garçons dans l'autre. — Les salles sont assez vastes; quelques-unes d'entre elles pourraient être plus élevées. Dans ce classement des malades, on distingue aussi ceux qui sont affectés de maladies aiguës et de maladies chroniques.

On a effectué, au moyen d'un crédit extraordinaire, la translation du gymnase dans le terrain qui longe l'avenue; l'on attribue aux exercices devenus plus fréquents la guérison de 35 enfants atteints de chorée.

On espère arriver à créer un service de lits payants, ce qui augmenterait le revenu hospitalier tout en dégrevant le budget de l'administration.

La moyenne de la mortalité a toujours été très considérable dans cet hôpital. Dans la période de

1804 à 1814, elle a été de 1 sur 4 1/2. Elle a diminué aujourd'hui un peu ; mais c'est encore la plus forte de tous les hôpitaux. Elle est pour 1837 de 1 sur 6, et pour 1840 de 1 sur 4.88. Les causes les plus fréquentes de la mortalité sont : la phthisie, la pneumonie, les fièvres éruptives.

Enfants malades, population ordinaire, environ 500-560 enfants.

	Entrés.	Sortis.	Morts.	Séjour.	Mortalité.
Médecine.	3252	2690	576	55.1	5.67
Chirurgie.	553	510	37	43,8	15,05

Prix de la journée, 1 fr. 28 c.

On y traite encore les scrofules, la *teigne* et la gale. Le nombre des malades reçus en 1812 a été de 2,914 ; c'était le chiffre le plus considérable de la période décennale étudiée par M Pastoret. Ce nombre s'élève aujourd'hui à 3,604. La durée moyenne du séjour y est toujours très élevée, à cause des maladies scrofuleuses qui y sont nombreuses, elle est de 43,8 pour 1840, et de 54,5 pour 1850, si l'on considère les services de médecine et de chirurgie réunis.

M. De Chaumont, directeur.

Médecins : MM. Trousseau, A M., P.F. (croup, chorée, maladies éruptives, clinique libre très suivie); — Blache (mal. aiguës); — Bonneau (mal. chroniques) ; — Gillette ; — Bouvier, A F., A. M , orthopédie.

Médecin orthopédiste : M Guérin.

Chirurgien : M Guersant (taille), clinique suivie (jeudi).

Dentiste : M. Delestre.

Pharmacien : M. Lutz.

Hôpital des Cliniques ou de la Faculté.

Place de l'École-de-Médecine.

La première idée de cette institution appartient à Lamartinière, chirurgien de Louis XV. Établi sur l'emplacement d'une partie du cloître des Cordeliers dont on voit encore les traces dans la cour de l'École pratique et au Musée Dupuytren (ancien réfectoire), il fut longtemps administré par l'École de médecine, fermé à plusieurs reprises, et ouvert de nouveau le 1[er] décembre 1834 aux frais de l'administration des hôpitaux, qui en a actuellement la direction.

Sa proximité de l'École de médecine le rend précieux pour l'enseignement. Deux cliniques y sont établies, l'une de pathologie externe; l'autre d'accouchements, de maladies des femmes et des enfants.

M. Richer, directeur.

Clinique d'accouchements : M. Paul Dubois, doyen de la Faculté, A. M., professeur à la maison d'accouchement, dite la Maternité.

Clinique chirurgicale : M. Nélaton, P. F, Eléments de pathologie chirurgicale (dernier vol. sous presse), lundi, mercredi et vendredi.

Sage-femme en chef, M[me] Callé.

Pour entrer dans cet hôpital, il est indispensable de se procurer une carte, que l'on délivre gratuitement sur la présentation du diplôme ou du passeport.

Les femmes en couches séjournent, en moyenne, moins longtemps aux Cliniques (11,5), et la mortalité y est moins forte (23,9) qu'à la Maternité.

Il y avait en 1850 sur un état de 77 femmes au 1er janvier :

2,075 entrées, 1,995 sorties, et 87 restant le 31 décembre.

Dans la clinique chirurgicale on traita 854 individus, dont 743 sortis par guérison et 45 morts, ce qui donne 1 sur 16,8. La durée moyenne du séjour est de 24 jours. Le prix d'entretien dans les deux cliniques est de 1 fr. 27 c.

Hospice de la Maternité ou d'accouchement.

Rue du Port-Royal, 5, ancienne rue de la Bourbe.

L'ancienne abbaye de Port-Royal, fondée en 1204, par Mathieu de Montmorency et Mathilde de Garlan de sa femme, dans le fief de Porrois, fut transférée, en 1225, dans la maison de Clagny, au faubourg St Jacques.

Prison, sous le nom de Port Libre, en 1795, elle renferma dans ses murs le poète Legouvé, qui, dit-on, a écrit son poème: *Sur le mérite des femmes*, sous le grand arbre de la première cour.

Un décret de la Convention nationale, du 10 brumaire an IV, la convertit en hospice destiné à recevoir les nourrices et les enfants placés autrefois au Val-de-Grâce.

Destinée depuis 1814 aux femmes enceintes, cette

maison reçoit celles qui ont atteint leur huitième mois de grossesse, ou qui, sans l'avoir atteint, sont en péril imminent d'accoucher.

Les dortoirs sont assez bien aérés ; la maison possède un amphithéâtre, un vaste jardin, un petit jardin botanique et une salle de dissection.

Aucun étranger n'est admis dans les salles où on les soigne, et rien ne s'oppose à ce que leur état reste secret. Le nombre des lits est actuellement de 530, dont 223 pour les femmes qui attendent prochainement leur accouchement, et 155 environ en forme de petits cabinets, ou mieux, séparés par des cloisons et ouverts sur un couloir, pour les femmes en couches. Il existe 80 berceaux pour les enfants des accouchées ; 11 lits pour les nourrices sédentaires, et 94 pour les élèves sages-femmes. Les nouveau nés que leurs mères abandonnent sont aussitôt transportés, dans un petit brancard tapissé, aux Enfants-Trouvés et Orphelins, en face, rue d'Enfer, 100. Une salle spéciale reçoit les femmes qui commencent à ressentir les premières douleurs ; elles y restent jusqu'au moment où l'on juge convenable de les faire passer dans la salle d'accouchement.

Les élèves sages femmes y pratiquent les accouchements, sous la surveillance de sous-maîtresses, aides sages-femmes et de la sage-femme en chef. Les femmes en couches sont soignées par des élèves et des garde-malades. Deux des premières passent les nuits plusieurs fois pendant la semaine avec une domestique.

Le sort des femmes enceintes s'est amélioré, à en juger par cet extrait du tableau de leur misère que nous a laissé Tenon : « Les femmes, dit-il, accouchaient autrefois à l'Hôtel-Dieu, il y avait pour elles

67 grands lits de 4 pieds 4 pouces de large, et 39 petits de 3 pieds. Les premiers renfermaient souvent trois personnes, quelquefois quatre. Nous n'avons pas besoin de dire combien s'accroissait ici le danger de cette association. Les femmes réunies à l'Hôtel-Dieu n'étaient pas d'ailleurs toutes également saines. Quelques-unes étaient attaquées de maladies ordinaires, d'autres de maladies plus dangereuses, pour l'enfant qu'elles portaient, ou pour les personnes qui habitaient les mêmes salles : la gale et le mal vénérien. Cinq places dans trois lits étaient destinées aux galeuses, deux places dans un lit de 3 pieds à celles que le mal vénérien infectait. Il n'y avait pas de lits particuliers pour les autres maladies; les femmes grosses, qui en étaient atteintes et celles qui étaient saines, se trouvaient confondues. »

Aussi la mortalité des femmes qui venaient accoucher à l'Hôtel Dieu n'était pas moindre de 1 sur 13. C'est presque le chiffre des maladies ordinaires que l'on reçoit dans les hôpitaux ; pour 1836, il n'en est mort que 1 sur 73, et 1 sur 43 pour 1840.

Dans l'année 1850 sont entrées 5,786 femmes, dont 382 sont mortes ; ce qui présente une mortalité de 19,1. Elles ont séjourné, en moyenne, douze jours.

Prix moyen de la journée, 2 fr. 02 c.

Directeur : M. Mélager.

Médecins : MM. Moreau (J.-F.), A. M., P. F., Traité pratique des accouchements, 1830, accoucheur en vogue ;—Gérardin, A. M., A. F., choléra.

Médecins-accoucheurs : MM. Paul Dubois, A. M doyen de la Faculté de médecine ;—Danyau, A. M .

A. F., président de la Société de chirurgie en 1850; — Mme Charrier, sage-femme en chef

Nous ajoutons, pour ceux de nos collègues qui dirigent des écoles d'accouchement, les règlements de celle dont nous venons de parler :

L'Ecole d'accouchement, établie à Paris, rue de Port-Royal, 3, est destinée à former des sages-femmes pour tous les départements.

On enseigne dans cette école : la théorie et la pratique des accouchements; la vaccination, la saignée, la connaissance des plantes usuelles plus particulièrement destinées aux femmes enceintes et en couches.

Les personnes qui se destinent à la profession de sage-femme sont reçues à cette école depuis l'âge de dix-huit ans révolus jusqu'à trente-cinq ans.

Les élèves doivent, pour obtenir leur admission : savoir lire, écrire et orthographier correctement, et produire: 1° leur acte de naissance, leur l'acte de mariage, si elles sont mariées, ou, si elles sont veuves, l'acte du décès de leur époux ; 2° un certificat de bonne vie et mœurs, délivré par le maire de leur commune ; ce certificat doit énoncer l'état des père et mère de l'élève, et, si elle est mariée, l'état de son mari ; 3° un certificat constatant qu'elles ont été vaccinées ou qu'elles ont eu la petite-vérole.

Les élèves ne doivent jamais arriver à l'école avant le 1er juillet, ni après les dix premiers jours de ce mois *.

---

* *Note de l'auteur*. Une élève sage-femme peut être placée dans la Maternité avant ce terme, mais la résidence ne compte pour les examens qu'à partir du 1er juillet.

Les élèves ne peuvent résider dans l'école moins d'un an. L'année scolaire commence toujours le 1er juillet et finit le 30 juin. Les examens, les réceptions et la distribution des prix n'ont lieu qu'à la fin du mois de juin.

Pendant l'année de leur résidence, les élèves ne peuvent sortir que six fois avec leurs pères et mères et maris, ou avec des personnes expressément désignées par elles.

Aucune femme enceinte ne peut être admise comme élève sage-femme.

Le prix de la pension est fixé, par an, à *	600 f.	» c.
L'indemnité du blanchissage est fixé à	36	»
Total de la pension et du blanchissage.	636 f.	»
Le prix des livres nécessaires à l'instruction est de.	42	»
Le prix des instruments est de. . . .	19	75
Total général.	697 f.	75c.

Les élèves sont logées, nourries, éclairées, chauffées en commun, fournies de linge de lit et de table et de tabliers.

Elles entrent gratuitement à l'école lorsqu'elles ont obtenu leur nomination aux frais de MM. les préfets ou des commissions administratives des hospices de leur département respectif: dans le cas contraire, elles acquittent, à leurs frais, toutes les dépenses dont le montant est ci-dessus indiqué.

---

* Cette pension doit être acquittée par trimestre et à l'avance.

Hospice des Enfants-Trouvés et Orphelins.

(Autrefois nommé : Hospice de l'Allaitement, dit la Maternité.)

Faubourg St-Jacques, rue d'Enfer, 100.

Le premier établissement qui ait été fondé en faveur des enfants trouvés est dû à un évêque de Paris. Il fut situé au Port-l'Evêque, et appelé Maison de la crèche.

Primitivement on avait placé dans la cathédrale un vaste bereeau, dans lequel on déposait ces enfants pour faire ainsi appel à la libéralité des fidèles. De là la dénomination « les pauvres enfants trouvés de Notre-Dame. » Isabelle de Bavière, femme de Charles VI, leur fit un legs de 8 sols par son testament du 2 septembre 1431. — Suivant un usage ancien, les seigneurs hauts-justiciers devaient contribuer à l'entretien des enfants trouvés; mais plus tard ils s'y refusèrent, sous prétexte que cette charge revenait à l'archevêque et au chapitre de Notre-Dame, et heureux d'avoir ce prétexte pour se décharger de ce fardeau de bienfaisance forcée. Mais un arrêt du Parlement du 13 août 1552 ordonna que les enfants trouvés seraient envoyés à l'hôpital de la Trinité, et que les seigneurs paieraient, pour leur entretien, une somme de 960 livres par an répartie entre eux. Un sentiment de délicatesse bien senti paraît avoir présidé à cet acte d'adoption, pour ainsi dire, de ces pauvres petites créatures dont une

bonne partie pouvait avoir des droits tout particuliers à cette assistance.

Transférés, en 1570, dans les bâtiments situés au port Saint-Landry, ces enfants n'en eurent point une condition meilleure. On les confia sans contrôle à des servantes qui furent chargées de leur donner tous les soins délicats, dévoués, maternels enfin qu'un pareil âge réclame, et qui, malheureusement, restèrent au-dessous de cette mission précieuse. Ainsi elles les louaient à des femmes dont le lait était corrompu, ou bien elles les vendaient à des nourrices dont les enfants avaient péri par leur négligence, et que celles-ci voulaient remplacer auprès des yeux toujours aveugles des parents. Bienheureux encore étaient ces pauvres petits abandonnés lorsqu'elles ne les vendaient pas aux bohémiens et aux bateleurs qui les mutilaient quelquefois horriblement pour les faire servir aux amusements de la foule. Le cas n'était pas rare, et elles recevaient 20 sols par chaque enfant vendu.

A l'époque où de pareilles choses arrivaient, les ressources de cette institution charitable, quand elle existait près de la porte Saint-Victor, étaient à ce point insuffisantes, qu'on était même obligé de tirer au sort ceux des pauvres enfants qui seraient nourris. Quant aux autres, quant à ceux que le sort n'avait pas favorisés, ils étaient abandonnés, et mouraient conséquemment.

Cependant, grâce à deux rentes, l'une de 4 000 livres, et l'autre de 8,000, constituées en 1641, leur existence devint moins précaire, moins livrée à toutes les chances fatales du hasard. Et cette amélioration, c'était au zèle du pieux et bon saint Vincent de Paul qu'on en était redevable. Ses prédica-

tions provoquaient la charité et donnaient l'émulation à la bienfaisance de toutes les femmes de la cour de Louis XIV, qui s'empressaient d'exercer cette vertu presque maternelle.

Successivement transféré en 1648 à Bicêtre, en 1668 au faubourg Saint-Antoine, dans une maison qu'un édit de 1670 fit passer ensuite dans le domaine de l'hôpital général, et enfin dans l'établissement des Orphelins, le siége de l'institution des Enfants-Trouvés a été définitivement placé, le 15 septembre 1838, dans la maison de la rue d'Enfer.

En l'an V, le 27 frimaire, une loi assura sérieusement et définitivement le sort des enfants trouvés. Elle les mit à la charge du trésor national, et un arrêté du Directoire détermina la manière dont ils seraient reçus, élevés et instruits. On arrêta qu'ils seraient mis en nourrice à la campagne, ou placés en pension chez des particuliers. Une indemnité de 18 fr. fut allouée aux nourrices qui justifieraient, par certificats, que leurs élèves étaient traités par elles avec tous les soins, toute l'attention désirables; une indemnité plus forte de 50 fr. fut pareillement allouée à celles qui avaient élevé leurs nourrissons jusqu'à douze ans sans accidents d'aucune sorte. Enfin le décret du 19 janvier 1811 organisa complétement le service de l'hospice des Enfants-Trouvés. Depuis 1837 ces petits infortunés ne sont admis que sur constatation, par procès-verbal de commissaire de police, de leur abandonnement et de leur détresse. Pendant la nuit le tour est ouvert comme auparavant.

Avant cette époque, tout enfant apporté à l'hospice était reçu par le concierge, sans aucune formalité, sans aucune constatation. Et l'on comprend, dès

lors, quels abus résultaient naturellement de cette facilité d'admission qui avait tous les semblants de l'humanité la plus largement entendue, et qui n'était, en définitive, qu'une porte de plus ouverte aux dérèglements de certaines marâtres. Le but qu'on voulait atteindre était, de cette façon, manqué ; les résultats obtenus étaient ceux-ci :

En l'an II de la République, sur 2,637 enfants reçus, il en mourait 2,425 dans l'intérieur de la maison ;

En l'an III, sur 3,935 admis, 3,150 morts ;

En l'an IV, sur 2,122 admis, 1,907 morts.

En 1837, il en mourait encore 1,458 sur 5,467, c'est-à-dire 1 sur 3,5 environ, et la durée moyenne du séjour était de dix jours. Tandis que les décès, parmi les enfants conservés par leurs mères ou mis en nourrice par elles, et qui ont été secourus par l'administration, ces décès ont été dans la proportion de 1 sur 14, dans l'intervalle de trois mois au lieu de dix jours.

La différence est grande, certes, et ces chiffres sont significatifs ; ils prouvent plus que tous les raisonnements du monde contre la philanthropie qui consistait à recevoir, sans contrôle, tous les enfants présentés.

On reste effrayé en contemplant le tableau de cette mortalité : 1 sur 3. Nous observons qu'après la fermeture du tour pendant le jour la mortalité s'est abaissée, en 1845, à 1 sur 4,5, et en 1850, même à 1 sur 5,3 garçons et 1 sur 6,1 filles. Mais elle est toujours encore trop considérable pour qu'il ne soit pas du plus haut intérêt d'en rechercher les causes. Quelles sont ces causes ? Nous savons bien que

la plupart de ces enfants, naissant dans des conditions anormales, passent leurs premiers jours dans des conditions, souvent plus anormales encore, qui diminuent, conséquemment, beaucoup pour eux les chances de vie. Mais nous savons aussi que ce n'est pas là l'unique cause de la mortalité dont nous parlons et qui, dans certaines années, a décimé les enfants de l'hospice d'allaitement. Il y a d'autres causes provenant du rassemblement d'un grand nombre d'enfants sur un même endroit et que, jusqu'ici, on n'a pu parfaitement préciser.

L'endurcissement du tissu cellulaire, une des maladies qui font peut-être les ravages les plus meurtriers parmi les nouveau-nés, est déterminé par le refroidissement qu'ils éprouvent durant le trajet du lieu de leur naissance à l'hospice. Mais ce n'est pas cette cause seule qui explique les nombreux cas d'endurcissement du tissu cellulaire, car beaucoup d'enfants, parmi ceux qu'atteint cette maladie, arrivent de la maison d'accouchements où toutes les précautions sont prises pour les préserver de tout refroidissement. Il faut donc admettre qu'une des causes essentielles en est dans l'accumulation d'un trop grand nombre d'enfants dans le même lieu.

Le muguet sévit également sur beaucoup de nouveau-nés, et principalement sur ceux qui sont nés dans une condition pauvre. Il faut souvent attribuer ces ravages à la mauvaise qualité du lait qu'on donne à ces enfants. Les administrations publiques se procurent aussi difficilement que les particuliers un lait qu'on puisse considérer comme pur et sans mélange. En admettant même qu'il soit facile de satisfaire au cahier des charges, c'est-à-dire d'obtenir la fourniture d'un lait passable, il ne sera

pas encore suffisamment bon, parce que les nourrisseurs forcent leurs vaches à la nourriture et à la boisson pour obtenir dans la journée 15 ou 20 litres au lieu de 5 ou 6 litres. De la sorte celui qu'ils obtiennent ne ressemble guère au lait naturel. Les vaches qui le donnent ne résistent pas longtemps au régime irritant qu'on leur fait suivre; elles deviennent le plus souvent tuberculeuses, après avoir pris un embonpoint excessif.

Il faudrait donc faire entretenir des vaches dans des prés bien fournis, et ne point les forcer à une nourriture et à une boisson exagérées. Au premier abord, cela parait coûteux et impraticable; mais en outre des bénéfices ultérieurs qu'on en retirerait indubitablement, les enfants y gagneraient, à coup sûr, en forces et en santé. Et d'ailleurs, l'administration des hospices et hôpitaux de Paris est assez riche pour ne point marchander des améliorations qui intéressent la vie d'une classe d'êtres dignes d'attention.

Maintenant si, après l'endurcissement du tissu cellulaire et le muguet, nous plaçons l'ictère et la diarrhée, deux maladies qui sont aussi l'apanage de l'enfance, il est facile de comprendre pourquoi l'administration insiste avec tant de force sur les soins dont on doit entourer les enfants trouvés, et sur les secours spéciaux à donner aux femmes indigentes qui allaitent et conservent leurs enfants.

L'hospice de la rue d'Enfer admet, depuis le premier jour de la naissance jusqu'à la douzième année : 1° les enfants trouvés; 2° les enfants abandonnés; 3° les orphelins pauvres; 4° et des enfants en dépôt (insuffisance temporaire de moyens des parents).

Lorsqu'un enfant est déposé à l'établissement, il est reçu par une sœur de charité et procès verbal du jour et de l'heure de son arrivée est immédiatement dressé ; un numéro imprimé sur parchemin lui est aussitôt attaché à la main droite pour éviter tout changement possible. Une nourrice sédentaire prend soin de lui, dans une immense salle d'allaitement, jusqu'au moment où il est envoyé à la campagne et confié à une autre nourrice qui l'élève au sein. Sa destination ultérieure est tenue secrète ; lorsqu'il est grand on le place chez des laboureurs ou chez des artisans. Si une mère vient réclamer son enfant, elle doit d'abord consigner 30 fr. sur lesquels on lui retient 10 fr. pour frais de recherches lorsqu'il est mort, et 20 fr. pour frais d'éducation lorsqu'il existe. S'il n'est jamais réclamé, il reste sous la tutelle de l'administration jusqu'à sa majorité.

Le service de l'hospice des Enfants-Trouvés et Orphelins se divise, comme on voit, en deux parties très différentes : le service intérieur et le service extérieur, qui comprend les enfants placés à la campagne.

Le premier comptait en 1859 sur un état ordinaire de 30·460 enfants trouvés, orphelins abandonnés ou en dépôt, un chiffre de 5,210 admissions, dont appartiennent à la catégorie des

	Enfants trouvés.	Orphelins.	En dépôt.
Garçons. . .	1822	219	667
Filles. . . .	1769	142	591
	3591	361	1258

La population des 5,952 enfants-trouvés et orphelins se compose de

1036 enfants provenant de la maison d'accouchement.

537 des hôpitaux de Paris.
1987 nés à Paris.
324 nés hors Paris.
69 déposés sans renseignements.

3952 enfants, dont 424 sont supposés légitimes et 3,528 naturels.

Le service à la campagne comprenait en 1850 les catégories suivantes, qui donneront une idée du mouvement de cet établissement.

Enfants à la campagne.

	Garçons.	Filles.	Total.
Existant le 1er janv. 1850.	6474	6589	13063
Entrés pendant l'année :			
Mis en nourrice. . . .	1343	1354	2697
Envoyés en placement. .	339	223	562
Réintégrés p. infirmités. .	265	287	552
Venant d'autres arrondis. .	16	22	38
Total des entrés. .	8437	8475	16912
Sortis pendant l'année :			
Ramenés à l'hospice. . .	198	210	408
Sortis de pension. . . .	647	681	1328
Rendus à leurs parents. .	13	5	18
Évadés.	9	5	14
Passés dans d'autres établis.	14	22	36
Total des sortis. . .	881	923	1804
Décédés.	792	757	1549
Restant le 31 déc. au soir.	6764	6795	13559

Le nombre des enfants abandonnés en 1849 de

4,133 n'a été en 1850 que de 3,952, d'où ressort une différence en moins, en faveur de 1850, de 181. Cependant les décès des enfants* placés à la campagne ayant été beaucoup plus nombreux en 1849 (choléra) qu'en 1850, la tutelle maternelle et morale de l'administration s'étend encore au 31 décembre de cette dernière année sur 15,559 enfants, soit 488 de plus que l'année précédente.

La durée moyenne du séjour est pour les

	Enfants trouvés.	Orphelins.	En dépôt.
Garçons. . . .	6,3	84,6	44,9
Filles.	9,9	61,7	42,0

La moyenne de la mortalité, calculée d'après le nombre des sorties et des morts, divisé par celui des morts, se présente ainsi qu'il suit :

	Enfants trouvés.	Orphelins.	En dépôt.
Garçons. . . .	5,3	37,3	8,6
Filles..	6,1	38,8	7,4

Le prix général d'entretien est de 535 fr. 64 c. par lit et de 1 fr. 46 c. par jour.

Relativement au service de la campagne, il y a eu de notables améliorations depuis la loi du 10 janvier 1849, qui investit le directeur de l'assistance publique à Paris de la tutelle des enfants trouvés et orphelins pauvres. Deux inspecteurs ont été nommés avec mission de s'assurer et de rendre compte de la manière dont les préposés s'acquittent de leurs devoirs. Ces derniers existent en grand nombre et ils reçoivent ensemble un traitement de 64,000 fr.

---

* Décès de 1849, 2,049; de 1850, 1,549.

La somme des secours extraordinaires accordés à des élèves infirmes, 64,818 fr., a été réduite de 11,186 fr.

L'instruction primaire, nulle avant 1844, sera à l'avenir mieux soignée. Un arrêté de la direction en date du 22 octobre 1850 veut que ces enfants fréquentent les écoles à partir de la sixième année et fixe des primes pour les instituteurs, nourriciers ou gardiens des enfants qui fréquentent assidûment les leçons.

Service de santé :

DIRECTEUR : M. Gourousseau.

MÉDECIN : M. H. Roger, A. F. mal. des enfants, (Auscultation et percussion, 1850, 3e édit.).

CHIRURGIEN : M. Morel-Lavallée (cours de chirurgie).

Colonie agricole d'enfants trouvés.

A Mesnil-St-Firmin et à Merles (départ. de l'Oise).

Les colonies agricoles d'enfants trouvés en France sont des œuvres de charité privée. Leurs progrès sont comme leur nombre (12 et plus) exactement connus.

Fondées pour venir en aide à l'enfance délaissée, elles n'ont guère d'autres ressources que les dons des personnes charitables et de modiques subventions départementales Celle dont nous nous occupons a été créée par la société d'adoption pour les enfants trouvés, abandonnés et orphelins pauvres.

Elle exploite 134 hectares de grande culture; le nombre de ses colons s'élève à plus de 100, tous enfants trouvés, pris dans divers départements. La colonie est partagée en deux divisions : le Mesnil et Merles. Au Mesnil sont établis les services généraux, tels que la buanderie, la lingerie, le vestiaire et l'infirmerie : tous ces services confiés aux sœurs Saint Joseph. Les enfants trop jeunes et trop faibles pour supporter une application constante aux rudes travaux des champs y reçoivent, sous la direction des sœurs l'education, l instruction élémentaire et sont initiés à des travaux de petite culture. La division du Mesnil contient de 40 à 60 enfants; elle a un médecin.

Merles est le chef-lieu de la colonie; là sont : la direction, les bureaux de comptabilité, le siége de l'exploitation agricole, et la maison-mère de la congrégation des Frères agronomes de St-Vincent-de-Paul, destinés à devenir contre-maitres dans les colonies agricoles. Cette division contient actuellement 50 enfants environ.

La colonie présente, outre les bâtiments contenant les logements des contre-maitres et des élèves, un corps de ferme complet ayant un matériel considérable. Les contre-maitres et les enfants exécutent tous les travaux de la ferme.

Les jeunes élèves reçoivent en outre une instruction professionnelle dans une briqueterie, une féculerie, une vinaigrerie, une sucrerie, une brasserie, une forge et un atelier de charronnage.

La Société d'adoption reçoit les enfants des hospices au prix du tarif départemental. Le prix de la pension pour les enfants placés par des particuliers est de 200 fr. par an, depuis leur entrée jusqu'à

l'âge de douze ans, et, dans tous les cas, pendant quatre ans.

Les enfants restent à la colonie jusqu'à leur majorité, à moins que la Société d'adoption n'ait trouvé pour eux avant cet âge un placement avantageux, mais alors elle ne les perd pas de vue, et continue d'exercer sur eux une sorte de patronage moral.

Les dépenses annuelles sont de 25 à 30,000 fr. environ, soit 250 fr. par enfant. Placé sous le patronage de M. Molé et dirigé par M. l'abbé Batardy, cet établissement laisse peu à désirer et paraît dans la situation la plus prospère et la plus convenable pour former de bons cultivateurs ou d'excellents valets de ferme.

On y va par le chemin de fer du Nord, station de Breteuil (111 kilomètres).

Renseignements généraux sur les enfants trouvés en France.

On entend en France sous le nom d'*enfants trouvés* ceux qui, nés de père et mère inconnus, ont été trouvés exposés dans un lieu quelconque ou portés dans les hospices destinés à les recevoir.

Les *enfants abandonnés* sont ceux qui, nés de pères et mères connus et d'abord élevés par eux ou par d'autres personnes à leur décharge, en sont délaissés sans qu'on sache ce que les pères et mères sont devenus, ou sans qu'on puisse recourir à eux. Les enfants nés dans les hospices de femmes admises à y faire leurs couches, sont assimilés aux *enfants*

trouvés si la mère est reconnue dans l'impossibilité de s'en charger.

Le nombre des enfants trouvés s'est accru d'année en année ; toutefois cette augmentation est restée au-dessous de la proportion voulue de l'accroissement de la population, malgré une diminution notable dans la mortalité de ces enfants.

Ainsi *en France* le nombre de ceux au-dessous de 12 ans était en 1819 de 99,346
1825 de 117,305
1830 de 118,073
1833 de 129,699

C'est à cette dernière époque que le gouvernement ordonna le déplacement successif de ces enfants dans 60 départements et la fermeture de 185 hospices dépositaires avec tours pendant un espace de 5 ans.

Depuis, le nombre annuel est resté à peu près stationnaire et sa proportion avec les naissances n'a varié que de 1 enfant sur 36 à 39 naissances depuis 1858 à 1845. Le chiffre des expositions annuelles est environ le quart du nombre total des enfants trouvés.

Le nombre total a varié pendant le même temps de 1 sur 342 352 habitants (3,72 p. 0/0 à 3,55 p. 0/0 — 0,017).

La France possédait, en 1811, 273 hospices dépositaires, dont 23 sans tour. Depuis on a supprimé 185 tours, surtout de 1833 à 1858 ; de sorte qu'en 1849 il existait 141 hospices, dont 76 sans tour, et 65 avec tour. De ces 68 tours il y en a 40 qui sont surveillés et 25 qui ne le sont pas.

Voilà le résultat de la suppression des tours :

En 1853 sur 52,560,934 individus on comptait

127,507 enfants trouvés : soit 1 enfant trouvé sur 248 habitants.

En 1845 sur 34,194,875 individus, on comptait 96,788 enfants trouvés, ou 1 enfant sur 353 habitants.

Voilà une différence de 30,719 malgré un accroissement de près de deux millions d'habitants. L'effet de cette mesure peut être estimé en considérant simultanément les proportions de différents départements à l'aide du tableau suivant :

Départements.	Enfants.	Habitants.	Expositions.	Naissances.
38 sans tour.	1	372	1	47
34 avec 1 tour.	1	287	1	25
11 avec 2 tours.	1	307	1	34
5 avec 3 tours.	1	450	1	50
40 tours surveil.	1	295	1	35
25 non surveillés.	1	298	1	27

La *dépense* des enfants trouvés a été très régulièrement dans les dernières années de 6 millions, 6,800,000 fr. en total et 20 centimes par enfant et par jour.

Le prix de la pension décroît selon l'âge et est en moyenne par mois pour la

1re année	7 à 8 fr.	7e année	3 fr. 75 c.
2e —	6	8e —	3 « 50 «
3e —	5 « 50 c.	9e —	3 « «
4e —	5 « «	10e —	2 « 50 «
5e —	4 « 50 «	11e —	2 « «
6e —	4 « «	12e —	1 « 50 «

On accorde de plus 18 fr. aux nourrices pour bonne tenue pendant les neuf premiers mois, et 50 fr. à celles qui conservent un enfant jusqu'à

l'âge de 12 ans, enfin 50 fr. en habits pour les enfants à ceux qui les gardent au-delà de 12 ans.

A Paris le tableau des expositions a éprouvé des changements plus forts, souvent subits, rarement bien explicables. Nous donnons ci-après les chiffres de 10 à 10 ans.

1650. . . .	393	1750. . . .	3789
1660. . . .	491	1760. . . .	5039
1670. . . .	312	1770. . . .	6918
1680. . . .	890	1780. . . .	5568
1690. . . .	1504	1790. . . .	5842
1700. . . .	1738	1800. . . .	3724
1710. . . .	1698	1810. . . .	4502
1720. . . .	1441	1820. . . .	5101
1730. . . .	2401	1830. . . .	5238
1740. . . .	3150	1840. . . .	3360

Le département de la Seine avait en 1845 1,194,603 habitants, 13,037 enfants trouvés au-dessous de 12 ans, = 1 enfant trouvé sur 92 habitants. Des 42,648 naissances de la même année, 4,296 enfants furent reçus aux Enfants-Trouvés; c'est donc un rapport de 1 enfant trouvé sur 10 naissances. La même année présente 12,031 naissances hors mariage, c'est donc une exposition sur 2, 8 enfants naturels.

La misère, et souvent la paresse, ou même la coquetterie des filles-mères, et la morale facile qui se pratique à Paris, sont pour beaucoup dans ces résultats déplorables. Dans la plupart des départements de la France, les proportions sont éminemment meilleures. Le département de la Haute-Saône, par exemple, offre aussi le contraire de ce que nous venons de rapporter. Sur une population

de 547,627, il ne comptait que 62 enfants trouvés, = 1 : 5,607, et sur 9,789 naissances, on n'a constaté que 13 expositions dans le courant de l'année 1845, ce qui fait 1 sur 752. La mortalité des enfants trouvés n'est pas la plus considérable dans le département de la Seine. Elle était en 1845 de 1 sur 45 enfants-trouvés, et sur 1,5 exposition. Tandis que, par exemple, le département de la Seine-Inférieure comptait 1 décès sur 2,1 enfants trouvés et sur 1,3 exposition.

La Haute-Saône l'emporte encore quant à la mortalité, elle n'a pas eu de décès sur ses 13 enfants trouvés.

Toujours est-il qu'en général la moitié de ces petits infortunés meurent dans la première année de leur existence, observation commune aux établissements de ce genre dans presque tous les pays.

La *reconnaissance* de ces enfants par leurs parents reste dans une proportion presque invariable de 3,000 par an en France, de manière qu'on observe 1 retrait sur 7 — 9 expositions de la même année. A Paris, on comptait en 1850 104 enfants (44 garçons et 60 filles) rendus à leurs parents sur un état de 211 enfants trouvés au 1er janvier (127 garçons, 84 filles sans orphelins et enfants en dépôt, et sur 3,591 entrées (1,822 garçons, 1,769 filles) = 1 reconnaissance sur 34,5 expositions.

La *tutelle* des enfants trouvés, en France, confiée aux commissions administratives des hospices dépositaires en vertu du 15 pluviôse an XIII, n'est pas partout aussi bien organisée qu'à Paris : il y a même 61 départements dans lesquels elle est complétement abandonnée. Après l'âge de treize ans révolus, auquel les départements cessent de payer l'allo-

cation aux patrons, on ignore généralement ce que deviennent ces enfants. M. de Watteville, inspecteur des établissements de bienfaisance de la République, chargé d'établir la statistique officielle du paupérisme et de ces établissements, et qui a eu devant lui tous les documents nécessaires pense que 0,6 des enfants sur lesquels on peut recueillir quelques renseignements, reste chez des cultivateurs, 0,2 apprend un métier chez des artisans, 0,1 entre comme domestique chez des particuliers et 0,1 rentre dans les hospices sans pouvoir jamais être placé. Les bagnes en recueillent environ 15 p. 0/0 et les maisons centrales 13 p. 0/0 ; tandis qu'en Belgique, leur nombre n'est que de 4 p. 0/0 environ dans les mêmes établissements pénitentiaires.

Le même savant porte le nombre des enfants trouvés au-dessous de 21 ans à 3[illegible]0,000. Comment alors serait-il possible d'exercer une tutelle active sur ces individus dispersés sur tous les points du pays !

Les filles, difficiles à placer, se livrent trop souvent à la prostitution ; des recherches dans soixante villes ont porté la proportion à 25 p. 0/0 de la malheureuse population des maisons de tolérance.

La mortalité des enfants trouvés, bien que très considérable, a diminué sensiblement ; elle était en 1840 de 17,25 p 0/0 ; en 1841 de 13,50 p 0/0 ; en 1842, de 12,60 p 0/0 ; en 1843, de 11,55 p. 0/0 en 1844, de 11,53 p. 0/0.

En moyenne, il y a 1 exposition sur 59 naissances, et 1 enfant trouvé sur 25[illegible] habitants ; le nombre des expositions annuelles est le *quart* du nombre total des enfants trouvés. La vie moyenne serait de 4 ans, mais, heureusement, les diminutions ci-dessus mentionnées font espérer un mieux considérable.

HOPITAUX MILITAIRES.

Hôpital et Ecole d'application militaire du Val-de-Grâce.

Rue Saint-Jacques, 279.

On ne s'accorde pas généralement sur l'origine du Val-de-Grâce ; sa date de naissance est enveloppée d'un nuage. Ce qu'on sait, c'est ce qu'a appris la découverte faite, il y a une quinzaine d'années, d'un crypte qui se trouvait sous les ruines d'un ancien pavillon, et d'une médaille à l'effigie de l'empereur Adrien. Cette découverte prouve, du moins, l'âge vénérable de cet emplacement; elle prouve également qu'il faisait partie d'un camp des Romains établi à l'endroit où est aujourd'hui le jardin du Luxembourg.

L'hôtel des Valois existait là au XIIe siècle. Sauval, historien et avocat au parlement, nous donne comme chose certaine que Philippe-le-Hardi avait, en 1270, dans le faubourg St-Jacques, une maison de plaisance qui est devenue plus tard le Val-de-Grâce.

Ce fief des Valois fut aussi la propriété du célèbre duc de Bourbon qui, armé connétable à 26 ans sur le champ de bataille de Marignan par le roi chevalier, vit son étoile pâlir et sa fortune changer par suite du refus fait à Louise de Savoie, veuve de Charles d'Orléans et mère de François Ier, laquelle lui offrait son cœur et sa main. Cet amour extravagant d'une quadragénaire pour un jeune homme

devait avoir des conséquences désastreuses pour ce dernier et pour la France. Le jeune connétable, dépouillé injustement de ses biens, alla, par vengeance, offrir son épée à Charles-Quint qui l'accepta. On sait le reste.

Après sa mort, sous les murs de Rome, sa maison subit l'ignominie réservée aux maisons des traîtres. Les murs, les portes et les fenêtres en furent peints en jaune par la main du bourreau, et Louise de Savoie la donna à son médecin Jean Chapelain. En 1589, Henri IV, à ce que prétend Sainte-Foix, vint y passer trois heures avant d'entrer dans Paris assiégé par lui.

En 1611, Pierre de Bérulle, depuis cardinal, fonda là la congrégation des prêtres de l'Oratoire de Jésus-Christ, qu'il transporta plus tard rue St-Honoré, dans l'hôtel du duc de Joyeuse, capucin et ligueur.

Nous ne raconterons pas les diverses vicissitudes du Val-de-Grâce ; elles appartiennent plus à l'histoire qu'à notre livre. Ce qu'il nous importe de dire, c'est que le monastère de religieuses de l'ordre de St-Benoît, ayant nom Vaux-Profond ou Val-Profond, et situé à quelques lieues de Paris, vint s'établir, en 1621, dans les dépendances du fief des Valois, de par la protection toute spéciale d'Anne d'Autriche ; c'est que cette reine, jeune, belle, aimée de tous, excepté pourtant de Louis XIII et de Richelieu, fonda ce monastère dans l'intention de s'y soustraire aux tracasseries de ce cardinal et fit vœu, en outre, si le ciel la rendait féconde, de faire bâtir une église digne d'elle et du bienfait qu'elle demandait. Sa stérilité de vingt-trois ans eut enfin un terme. Louis XIV naquit et Richelieu et Louis XIII moururent. Anne

d'Autriche songea alors à accomplir son vœu, et le 1er avril 1645, Louis XIV posa la première pierre du Val-de-Grâce.

Les constructions, commencées d'abord sous la direction de Mansard, puis de Lemercier, furent interrompues de 1648 à 1651, par les troubles de la Fronde et par le manque d'argent. Les travaux furent repris en 1654 sous la direction de Pierre Semuet, et enfin, en 1665, l'église et le monastère du Val de-Grâce furent complétement édifiés.

L'église, ornée de peintures dues au pinceau dé Philippe de Champagne et de Mignard, a été conservée ; mais le monastère a fait place en 1793 à un hôpital militaire. Voici les termes du décret du 31 juillet, par lequel la Convention nationale ordonne cette métamorphose :

« La Convention nationale, ouï son comité d'aliénation, autorise le ministre de la guerre à faire servir la maison nationale du Val de-Grâce à un hôpital militaire, et charge la régie nationale de faire préalablement constater les lieux contradictoirement avec les agents du ministère. »

Lorsqu'on a traversé la cour d'entrée, à gauche de laquelle se trouve une statue en bronze de Larrey, par David (d'Angers), on entre dans le gros des bâtiments appartenant à l'hôpital. Ces batiments se composent d'un ensemble de trois cours carrées, dont une est entourée, dans deux étages, d'une galerie voûtée, dont les arcs s'appuient sur des piliers de granit formant saillie extérieure jusqu'au deuxième étage, et de trois ailes prolongées dans la direction de l'est. La première de ces trois ailes, le bâtiment C, a été construite en 1842 ; les deux autres A et B, en 1841. C'est là que sont logés les soldats malades ou

blessés. Les officiers habitent les bâtiments intermédiaires.

Le jardin, qui est situé derrière, est vaste et bien disposé. Sa partie basse contient une demeure isolée pour des cas exceptionnels, et un jardin potager. Sa partie haute sert d'un côté, de promenoir pour les soldats ; vers le sud il y a une allée spécialement affectée aux officiers. A deux pas se trouve un jardin botanique pour l'étude; à l'extrémité sud-ouest sont une salle de dissection et une petite chapelle.

Dans les cours intérieures, sont disposés la cuisine, la pharmacie avec son laboratoire, deux autres pour les manipulations chimiques et un amphithéâtre. Depuis 1845, M. Chenu, professeur et bibliothécaire du Val-de-Grâce, y a réuni une collection de pièces anatomiques, tant molles qu'en cire, une collection d'histoire naturelle et d'anatomie comparée. La bibliothèque, sous les fenêtres de laquelle est placée une statue assise de Broussais, est confiée aux soins du même médecin.

L'hôpital peut contenir de 7 à 900 militaires, et a même dû suffire aux besoins de plus de mille blessés.

Voilà une statistique succincte des années 1850 et 1851 :

	1850	1851
Existant le 1er janvier. . .	604	586
Entrés.	7813	7496
Total. . . .	8417	8082
Sortis.	7589	7248
Morts.	242	218
Restant le 31 décembre. .	586	616
Total. . . .	8417	8082
Journées.	268558	240724
Prix moyen journalier. .	1f. 33,3 c.	1f. 25,6 c.

Le Val-de-Grâce a servi, depuis plus de cinquante ans, comme hôpital militaire, d'instruction et de perfectionnement. Depuis 1850, il a été érigé en école d'application de la médecine militaire. Autrefois, cette institution formait les chirurgiens militaires, en admettant, selon l'ordonnance du 12 août 1836, les étudiants en médecine et en pharmacie avec le titre d'élèves, comme font encore les écoles de chirurgie de la marine de Brest, Toulon et Rochefort (règlement du 1er mars 1768 et ordonnance du 17 juillet 1835).

D'après les décrets présidentiels du 23 avril et du 9 août 1850, il n'y a plus là que des docteurs en médecine qui, se destinant au service militaire, sont obligés d'y faire un stage d'une année avant d'être admis dans le corps des officiers de l'armée. Un nouveau décret du mois d'avril 1852 a décidé que huit inscriptions suffiraient dorénavant pour faire ce stage.

La direction de cette institution, sur laquelle plane le souvenir de Desgenettes, de Serullas et de Larrey, est confiée à M. Alquié, inspecteur et directeur, membre du conseil de santé des armées.

Des changements essentiels vont se faire dans les services des hôpitaux militaires, nous donnons cependant la composition actuelle du personnel médical, en nous réservant de la rectifier, soit à la fin de l'ouvrage, soit dans les suppléments aussitôt que les nominations auront paru.

Clinique médicale : M. Maillot, médecin en chef, professeur récemment nommé inspecteur supérieur.

Clinique chirurgicale : M. Larrey, chirurgien en chef, professeur.

Opérations et appareils : M. Lustreman, chirurgien principal, professeur.

Anatomie : M. Mounier, chirurgien principal, professeur.

Hygiène, médecine légale militaire et règles administratives : M. Champouillon, médecin principal, professeur.

Manipulations de toxicologie et de chimie appliquées a l'hygiène : M. Poggiale, pharmacien principal, professeur.

Bibliothécaire et conservateur des collections scientifiques de l'école : M. Chenu, chirurgien-major.

Hôpital du Gros-Caillou.

Rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 188.

Fondé en 1765 par le duc de Biron pour les gardes-françaises, il n'a acquis son développement que dans le siècle actuel. Il jouit d'une position avantageuse près du Champ-de-Mars, et est très propre et très soigné dans son intérieur, comme tous les hôpitaux militaires. Plusieurs corps de bâtiments, dont la construction n'a rien d'extraordinaire, entourent un jardin et des promenoirs bien disposés.

Il n'y a rien de plus variable que la population d'un hôpital militaire d'une capitale, où le déplacement des troupes est presque la règle, et le stationnement presque l'exception.

Pour donner une idée du rapport des maladies et décès, nous allons reproduire les relevés du mouve-

ment de l'hôpital du Gros-Caillou, publiés en 1842 sur l'année 1838 par M. le baron Michel.

La population ordinaire de l'hôpital était de 400 et quelques-uns, dont fiévreux 274-297; blessés 60-93; vénériens 75-166. Le mouvement en était le suivant :

Janvier-juin.

	Entrés.	Sortis.	Morts.	Mortalité.	Séjour.
Fiévreux. .	2598	2278	297	1 sur 9	20
Blessés. . .	394	350	11	—	32
Vénériens. .	492	401	—	—	54
Total. .	3484	3029	308	1 sur 12	24

Juillet-décembre.

	Entrés.	Sortis.	Morts.	Mortalité.	Séjour.
Fiévreux. .	2211	2040	194	1 sur 12	20
Blessés. . .	354	366	17	—	29
Vénériens. .	512	607	1	—	36
Total. .	3077	3013	212	1 sur 17	24

Total de l'année.

	Entrés.	Sortis.	Morts.	Mortalité.	Séjour.
Fiévreux. .	4809	4318	491	1 sur 13	26
Blessés. . .	748	716	64		
Vénériens. .	1004	1008	70		
Totaux. .	6561	6042	520		

Dans la même statistique nous trouvons des tableaux nombreux relativement au genre des maladies traitées, dont nous reproduisons une partie pour donner une idée des classifications établies par différents médecins.

GENRE DE MALADIES.				
Système cutané.	*Janv-juin,*		*juil.-déc.*	
	Traités.	Morts.	Traités.	Morts.
Rougeole.	40	4	15	2
Scarlatine.	2	3	7	—
Variole.	88	18	33	6
Varioloïdes.	19	—	13	—
Ephélides.	6	—	2	—
Voies digestives.	»	»	15	1
Amygdalite (compliq.). . .	50	2	17	—
Pharyngite.	»	»	2	1
Gastrite.	142	2	154	4
Gastro-céphalite.	»	»	51	11
Gastro-bronchite.	»	»	109	8
Gastro-colite.	»	»	239	14
Entéro-céphalite.	»	»	23	2
Gastro-duodénite.	53	—	29	—
Gastro-entérite.	129	25	140	18
Colite aiguë.	136	4	139	11
Colite chronique.	142	7	11	1
Gastralgie.	11	—	»	»
Péritonite.	7	—	2	—
Ictère.	17	—	23	—
Diarrhée chronique.	160	15	»	»
Appareil respiratoire.				
Laryngite aiguë. . . . . . } Laryngite chronique. . . . }	52	—	3	—
Bronchite aiguë.	458	1	224	10
Bronchite chronique. . . .	166	8	45	8
Pneumonie aiguë.	126	10	19	2
Pneumonie chronique. . .	88	28	22	5
Pleurite aiguë.	50	6	39	2
Pleurite chronique.	»	»	5	1
Péripneumonie aiguë. . .	57	—	6	1

	Janv.-juin, Traités.	Morts.	*juil.-déc.* Traités.	Morts.
Péripneumonie chronique.	40	6	22	5
Pleuropneumonie aiguë. .	78	12	11	2
Pleuropneumonie chroniq.	20	12	15	4
Hémoptysie.	10	—	10	1
Hydrothorax.	»	»	5	2
Phthisie pulmonaire. . . .	»	»	164	33
Appareil circulatoire.				
Anévrisme.	»	»	5	3
Péricardite.	—	3	—	—
Hydro-péricarde.	1	2	»	»
Hypertrophie du cœur. . .	11	5	12	—
Anasarque.	1	3	12	2
Hydropisie.	—	1	14	4
Appareil cérébro-spinal.				
Céphalalgie.	»	»	102	15
Gastralgie.	»	»	3	—
Hémiplégie.	—	—	—	—
Paralysie.	—	—	1	—
Céphalite.	66	15	»	»
Apoplexie.	»	»	5	—
Nostalgie.	»	»	7	2
Fièvre typhoïde.	332	77	91	13
Fièvre intermitt. anormale.			67	—
Fièvre — quotidien.			[illegible]	—
Fièvre — tierce. . .	364	»	123	—
Fièvre — quarte. .			24	—
Fièvre — rémitt.			5	—
Appareil locomoteur.				
Rhumatisme aigu.	21	—	28	—
Rhumatisme chronique. .	25	—	5	—
Rhumatisme articulaire. .	2	—	»	»
Arthrite aiguë.	»	—	»	—

	Janv.-juin. Traités.	Morts.	*juil.-déc.* Traités.	Morts.
Arthrite chronique. . . .	»	»	—	—
Appareil urinaire.				
Dysurie.	1	—	»	—
Gravelle. . . . , ...	—	—	4	—
Cystite.	»	»	7	—
Total général.	2872	297	2508	194

	Janv.-juin.	*Juil.-déc.*
Malades apportés sur brancards.	313	225
Morts dans les 48 heures après l'entrée.	11	8

Les dispositions météorologiques de cette même année étaient les suivantes :

Janvier et *février*, froid très rigoureux.

Mars, une douzaine de jours printaniers. Vers la fin du mois vents N. et N.-O. ; glace, neige et pluie froide.

Avril, vents O. et N.-O., pluie ; jour : + 7-8° ; nuit : 0° centigrade.

Mai, vents O. et N.-O. ; temps pluvieux.

Juin, température très variée ; chaleur et froid [illegible].

Juillet, août, septembre, chaleur et pluie ; les soirées et les nuits le plus souvent froides.

Octobre, novembre et *décembre*, intempéries atmosphériques considérables ; brouillard, pluie, grêle. Vents N., N.-E. et N.-O.

Service médical actuel de l'hôpital :

M. Worms, médecin principal de 1re classe, chef.

M. Goffre, médecin principal de 1re classe.

M. Bonnafont, médecin principal de 1re classe.

M. Durand (de Lunel), médecin-major de 1re cl.

M. Mollard, médecin-major de 2e classe.

M. Lecœur, médecin aide-major de 1re classe.

M. Leguey, médecin aide-major de 1re classe.

M. Langlois, pharmacien principal, 1re cl., chef.

M. Odigier, pharmacien aide-major de 1re classe.

Mouvement de l'hospice du Gros-Caillou du 1er janvier 1850 au 1er janvier 1851.

Restant au 1er janvier 1850, 440 ; en 1851, 293. Entrés, 5804 ; sortis, 1566 ; morts, 203 ; mortalité moyenne, 1 sur 29 ; journées, 150,229. Durée moyenne du séjour, 25,6

Hôpital militaire du Roule.

Rue du Faubourg-St-Honoré, 194.

Dans une des parties les plus salubres de Paris, sur une élévation favorable à l'écoulement des eaux et ouverte aux vents de l'est et du sud-est, se trouve l'hôpital militaire du Roule, créé en 1848, dans l'ancien établissement des écuries d'Artois.

Les bâtiments des anciennes écuries d'Artois étaient affectés avant cette époque, outre les emplacements pour les chevaux du roi Louis-Philippe, à une infirmerie pour des employés de la ci-devant maison royale.

Cet hôpital contient 700 lits. Plusieurs corps de bâtiments disposés à peu près en forme carrée entourent une grande cour, dont une partie forme un petit jardin. Le service médical s'y fait par les médecins ci-après énoncés, non compris une vingtaine d'officiers de santé de grades intérieurs.

M. Boudin, médecin en chef.

M. Lacauchie, médecin principal.

M. Warmé, médecin principal.

M. Wahu, médecin principal.

M. Fleschut, médecin aide-major de 1re classe.

M. Dédé, pharmacien major de 1re classe.

M. Faure, pharmacien aide-major de 1re classe.

Dans une période de trente-deux mois environ, du 1er avril 1849 jusqu'au 16 décembre 1851, on a compté à l'hôpital du Roule 11,309 admissions et 655 décès, dont 70 ont été attribués à la phthisie, 124 à la fièvre typhoïde, 326 au choléra et 135 à des maladies diverses. Le nombre des militaires envoyés dans leurs foyers avec un congé de convalescence a été de 1,142, dont 182 pour maladies chirurgicales et 1,061 pour affections internes (*fiévreux*). D'après la nature des maladies, ces convalescences sont ainsi réparties : pour phthisie, 42; pour bronchite chronique, 162; pour fièvre typhoïde, 176; pour maladies diverses et le choléra, 546. (Thèse inaugurale de M. Chauton, 1852.)

Hôpital militaire de l'Hôtel national des Invalides.

Philippe-Auguste eut le premier l'idée de fonder une maison destinée à servir de retraite pour les invalides des troupes réglées, à sa solde et sous ses ordres immédiats, qu'il avait recrutées.

Mais, entraîné par d'autres soins, il mourut sans l'avoir fondée. Les invalides restèrent donc comme auparavant dans les cloîtres où ils vivaient en abandonnant leur pension ou en faisant des services domestiques.

Henri IV reprit le projet de Philippe-Auguste, et choisit dans le faubourg Saint-Marceau, à Paris deux maisons appelées l'une *la Charité chrétienne*, l'autre

Lourcine, pour les militaires *estropiés* et *caducs* qui y entrèrent le 6 février 1603. Ils portaient sur leur manteau une croix blanche bordée de bleu, avec le nom du roi, la date de la fondation et la légende : « *Pour avoir fidèlement servi*. » Mais huit ans après les fonds manquant, les invalides durent être placés aux couvents, comme auparavant. Sous Louis XIII, on établit à Bicêtre, sous le nom de Commanderie de Saint-Louis, un ordre de chevalerie destiné aux vieux militaires infirmes, mais qui, institué en 1634, ne dura pas longtemps.

Louis XIV rendit, au mois d'avril 1674, un édit long et détaillé, qui assura définitivement l'avenir de ces braves gens qui laissent de leurs membres sur tous les champs de bataille, et qui ont bien quelque droit à un asile où leur vieillesse et leurs infirmités soient respectées et soignées. Cet édit est entièrement contenu dans les *Fragments historiques et médicaux* sur l'hôtel national des Invalides, par M. Hutin, chirurgien principal et en chef dudit hôtel (Paris, 1851,) où nous puisons nos renseignements. Raoul et Leroux, Duchesne et Bonnet en furent les premiers médecins et chirurgiens. En 1675, Louvois y introduisit des Pères de la mission, au nombre de 12 à 20, pour faire le service religieux ; l'année suivante il y plaça des filles de la Charité du faubourg St-Lazare qui devaient soigner les soldats malades, et avaient en même temps la singulière mission d'avertir le ministre de la guerre lorsque les médecins, chirurgiens et apothicaires ne faisaient pas leur devoir ! Notons encore qu'elles devaient préparer les médicaments ;« mais, » dit l'édit, « quant aux onguents, si elles ne les savent ou ne les peuvent faire, elles les feront faire par l'apothicaire

ou le chirurgien, auxquels elles fourniront ce qu'il conviendra pour la composition d'iceux. »

Guyart (1696), Morand père (1707) et fils (1752) succédèrent aux premiers médecins de cet hôtel. Le dernier y établit des cours d'anatomie, très suivis et bien appréciés par les autorités, institués du reste dans les hôpitaux militaires par un décret du 10 décembre 1718. Sous Sabatier, bréveté en 1761, commencèrent les concours pour la nomination des huit chirurgiens de l'hôtel. En 1772 Parmentier, en fut nommé apothicaire en chef.

La révolution menaça, un instant, de convertir cet asile en une vaste prison, mais les chaleureuses plaidoiries de l'abbé Maury, et d'autres, sauvèrent son existence et maintinrent même le philanthrope Parmentier comme pensionnaire. L'Empire vit à la tête du service médical Coste, Yvan et Pasquier. Après 1830, Desgenettes, Larrey et Fauché, tout en conservant leurs fonctions de médecin, chirurgien et pharmacien en chef, formaient le conseil de santé des armées, disposition rapportée par l'ordonnance des 12 août et 30 novembre 1836.

Comme l'hôtel des Invalides dans son ensemble, l'infirmerie est éclairée au gaz, sans qu'il y ait cependant une ventilation suffisante par appel autre que celui des portes et des fenêtres. Mais à part cette critique cet établissement est digne des hôtes qui l'habitent.

Les conditions actuelles d'admissibilité pour l'hôtel des Invalides sont les suivantes : tout homme qui a une pension militaire pour perte de l'usage d'un membre, ou pour une lésion équivalente, peut demander son admission. Les militaires en retraite doivent, pour y entrer, avoir dépassé 60 ans. Par

ce passage aux Invalides ils perdent leur pension, mais elle leur est restituée lorsqu'ils quittent l'établissement pour rentrer dans la vie civile.

Une ordonnance de 1776 avait fixé à 1,500 le nombre total des militaires invalides à admettre à l'hôtel. Au 1er avril 1851, après la suppression de la succursale à Avignon (1850), il comptait 3,167 hommes dont 132 officiers. L'effectif peut être porté à 3,400 hommes dont 140 officiers.

Ce personnel est réparti en 14 divisions, commandées chacune par un chef ayant sous lui un adjudant de division, un sous-adjudant et un certain nombre de chefs de chambrée, tous invalides. La première division est formée d'officiers, parmi lesquels se trouvent cinq anciens chirurgiens sous-aides-majors et *une femme* retraitée avec le titre de sous-lieutenant honoraire et la permission de porter l'épaulette et l'épée.

Les 13e et 14e divisions comprennent les hommes les plus infirmes désignés sous le nom de moinelais, dénomination qui date du temps où l'on plaçait les invalides dans les couvents (moines-laïques). Larrey en 1839 et Ribes avaient essayé d'en faire des relevés partiels sur certaines catégories, mais le total n'a été fait qu'en 1851 par M. Hutin dans son mémoire cité, que nous signalons comme document précieux pour les recherches statistiques en chirurgie.

M. Hutin a fait, sur les amputés des membres, un relevé très curieux et instructif du temps qui s'est écoulé entre les lésions, cause première des amputations, et l'opération elle-même.

Voici, en peu d'espace, ce travail que lui ont demandé l'examen et le classement difficile des anamnèses de plus de 4,000 invalides.

I. *Désarticulation scapulo-humérale.*

7 individus ont été amputés le jour même ou le 2e jour;
3 individus dans les 8 jours suivants,
2 le 10-20e jour après la blessure,
1 un mois après,
1 un an après.

II. *Amputation des deux bras.*

1 le jour même.

III. *Amputation d'un bras.*

55	au 1er ou 2e jour.	1	5 mois après.
9	1 — 8 jours.	4	8 — —
11	10 — 20 —	2	9 — —
10	20 — 30 —	2	1 an —
9	1 — 2 mois.	2	20 mois —
8	3 mois après.	1	29 ans —

IV. *Résection de la tête humérale.*

2 1 —10 jour; 1 20 j. après ; 1 1 mois après.

V. *Amputation de l'avant-bras.*

21	1— 2 jours.	1	3 mois après.
5	1 — 8 —	2	4 — —
5	10—20 —	1	5 — —
4	20 — 30 —	1	6 — —
2	2 mois —	1	10 ans —

VI. *Amputation dans le poignet.*

9	1—2 jours.	1	3 mois après.
2	1—8 —		

VII. *Désarticulation coxo-fémorale.*

1 3 ans après l'invasion du mal.

VIII. *Amputation de la cuisse.*

43	1—2 jours.	1	3 ans après.
13	1— 8 —	2	4 — —
5	10—20 —	1	6 — —
8	20—30 —		
2	2 mois après.	1	10 — —
1	3 — —	1	11 — —
2	4 — —	1	14 — —
2	6 — —	1	15 — —
2	8 — —	1	17 — —
1	9 — —	1	28 — —
4	10 — —	1	31 — —
6	1 à 2 ans.	2	33 — —

IX. *Amputation dans le genou.*

1 dans les 8 premiers jours.

X. *Amputation dans les deux jambes.*

2	1— 2 jours.	2	1 mois après.
1	1— 8 —	1	2 — —
1	10—20 —	1	15 jours après une en-

torse d'un côté et 34 ans après une balle au talon de l'autre côté.

XI. *Amputation d'une jambe.*

71	1— 2e jour.	4	1 an après.
24	1 – 8 —	5	2 ans. —
6	10—20 —	2	3 — —
7	20—30 —	2	4 — —
6	2 mois après.	1	11 — —
2	3 — —	1	23 — —
3	4 — —	2	29 — —
1	5 — —	2	30 — —
3	6 — —	2	31 — —
2	7 — —	1	32 — —
4	8 — —	2	38 — —
2	9 — —	1	42 — —
2	10 — —		

XII. *Amputation partielle des pieds.*

3 du jour au lendemain et 13 de 1 ou 2 mois après.

Etat des maladies les plus fréquentes auxquelles ont succombé les militaires invalides dans l'espace de six ans (1er janv. 1845–31 déc. 1850).

Relevé textuel sur les billets de décès délivrés par les divers médecins traitants, omission faite de toutes les affections qui ont été observées moins de dix fois.

Congestion cérébrale.	154
Apoplexie cérébrale.	154
Ramollissement du cerveau.	38

Méningite	16
Céphalite et gastro-céphalite	27
Commotion cérébrale	26
Cancer de la face	11
Congestion pulmonaire	15
Pneumonie aiguë	57
Pneumonie chronique	81
Bronchite chronique	182
Broncho-pneumonie	141
Pleurite chronique	11
Phthisie pulmonaire	41
Asthme	41
Hypertrophie du cœur	55
Anévrisme du cœur ou de l'aorte	10
Gastrite chronique	32
Gastro-entérite aiguë	20
Gastro-entérite chronique	109
Gastro-entéro-bronchite	14
Gastro-colite chronique	46
Cancer de l'estomac	39
Péritonite	11
Ascite	18
Hépatite chronique	27
Cystite chronique	33
Adynamie sénile	57
Pyoémie	29
Erysipèle erratique	11
Paralysie générale	23
Choléra asiatique (1849)	85

Mouvement de l'infirmerie du 1er janvier 1845 au 31 décembre 1850.

ANNÉES.	1845	1846	1847	1848	1849	1850	Totaux
Entrés.	1240	1358	1376	1313	1541	1291	8[illegible]
Sortis.	1046	1089	1102	1069	1145	944	[illegible]
Morts.	258	22[illegible]	284	267	[illegible]	[illegible]	[illegible]
Morts avant 50 ans.	12	5	5	8	[illegible]	[illegible]	[illegible]
id. de 51 à 60 ans.	30	24	25	[illegible]	27	[illegible]	[illegible]
id. de 60 à 70 ans.	76	54	73	84	115	[illegible]	[illegible]
id. de 70 à 80 ans.	118	122	144	128	201	[illegible]	868
id. de 80 à 90 ans.	20	24	35	26	31	[illegible]	166
id. de 90 ans et plus	2	3	2	1	—	1	9
Total par année.	258	228	284	267	387	[illegible]	[illegible]

Service de santé de l'hôtel des Invalides.

M. Fauré, médecin principal de 1re classe, médecin en chef.

M. Lodibert, médecin ordinaire de 1re classe.

M. Hutin, chirurgien principal de 1re classe, chirurgien en chef.

M. Brian, chirurgien-major de 1re classe.

M. Vincent, chirurgien aide-major de 1re classe.

M. Daenzer, pharmacien principal de 1re classe, pharmacien en chef.

M. Lévy, pharmacien aide-major de 1re classe.

Six chirurgiens sous-aides-majors attachés à la maison, cinq chirurgiens sous-aides-majors détachés des hôpitaux militaires de Paris et renouvelés tous les ans.

ÉTABLISSEMENTS D'ALIÉNÉS.

Maison nationale de Charenton.

En dehors de la barrière de ce nom (à Charenton-le-Pont.)

Parmi les 70 maisons d'aliénés distribuées sur 61 départements de la France, celle que nous allons mentionner est une des plus belles pour la situation et pour l'architecture. Fondé en 1641 par Sébastien Leblanc, cet établissement fut destiné d'abord à 4 pauvres de Charenton-Saint-Maurice, affec-

tés de maladies ordinaires ; mais ce nombre de lits s'éleva bientôt à 250, grâce aux fondations qui furent faites par plusieurs personnes. Chaque malade y couchait séparément à une époque où ceux de l'Hôtel-Dieu étaient entassés trois ou quatre dans le même lit.

Dès la fin du XVIIe siècle on y admit des fous et des épileptiques, puis bientôt après, sur lettres de cachets comme à Bicêtre, des prisonniers d'État arrêtés arbitrairement, de jeunes dissipateurs ou des hommes riches que d'avides héritiers faisaient séquestrer. La folie était le prétexte habituel de ces abominables incarcérations. — Parmi les pensionnaires forcés de Charenton, on cite le marquis de St-Hurugue, emprisonné sur la demande de sa femme, et le marquis de Sade, le trop célèbre auteur du roman de *Justine* (1789).

En 1791, les détenus, en vertu de lettres de cachet, ayant été élargis, l'établissement de Charenton ne contint plus que des fous et des malades. — Devenu, en 1807, maison de santé, il reçut de nouveau des prisonniers d'État, au nombre desquels on doit remarquer Devienne, l'auteur de la musique des *Visitandines*; Cécile, poète dramatique, et Théodore Désorgues, tous coupables de quelques délits politiques. En 1814, l'hospice prit le nom de Maison royale de Charenton et, en 1848, le nom de Maison nationale, et fut placé sous l'autorité immédiate du ministère de l'intérieur, et exclusivement consacré au traitement de l'aliénation mentale.

Il est situé à l'Est et à deux lieues de Paris ; il est bâti sur le revers méridional du coteau qui longe la Marne et qui a 22 mètres d'élévation et 24° d'inclinaison. Ce coteau est formé de carbonate de chaux

recouvert d'une très mince couche de terre végétale.

L'établissement se compose d'un grand nombre de bâtiments élevés au pied du coteau et bâtis successivement. Les habitations des aliénés sont séparées du bâtiment occupé par l'administration et les services généraux. Le quartier des hommes, en rentrant dans la maison, se présente à gauche et celui des femmes à droite.

La tenue de l'établissement est excellente, et le régime alimentaire y est recherché, surtout relativement à la modicité du prix.

Sa situation, sur un plateau élevé, abrité au nord par le bois du parc de Vincennes, est très favorable. On a, de plusieurs corps de bâtiments et des promenoirs, une perspective riante et étendue sur le vaste bassin de la Marne et de la Seine; seulement, la configuration du sol, très favorable pour une plus petite maison d'aliénés, ne permettra pas de lui donner l'ensemble et le développement nécessaires.

Cependant tout ce qu'on a pu réaliser a été fait pour les aliénés.

Des fontaines sont placées dans toutes les cours et aux divers étages des quartiers. Les cours et préaux, les salles, les dortoirs sont éclairés au gaz. L'établissement entier est chauffé à circulation d'eau chaude (système Duvoir-Leblanc). Aux quartiers différents sont joints des jardins et deux petits bois pour des promenades. De nombreuses divisions, pourvues de galeries et de cours, permettent la séparation nécessaire; seulement l'inspection est difficile avec le nombre de trois ou quatre internes seulement, le surveillant général et les infirmiers en chef.

La maison de Charenton avait autrefois une organisation toute particulière : elle était placée sous la surveillance unique d'une commission de cinq membres, et n'était, à bien dire, que sous la tutelle du gouvernement. Aujourd'hui elle est placée sous l'autorité immédiate du ministre de l'intérieur qui nomme le directeur.

Commission consultative : MM. Nouguier (H.), conseiller à la Cour de cassation ; Boicervoise, ancien membre de la commission administrative des hospices ; Esquirol, conseiller référendaire à la Cour des comptes ; Oudard, ancien notaire ; Richaud, maître des requêtes au conseil d'Etat.

Mouvement de la maison nationale de Charenton pendant 1850 *et* 1851.

	Hommes.	Femmes.	Totaux.
Population au 1er janv. 1850	231	214	445
Admissions pour 1850	118	100	218
Sorties *id.*	90	73	163
Décès *id.*	28	16	44
Population au 1er janv. 1851	231	225	456
Admissions pour 1851	115	100	215
Sorties *id.*	79	75	154
Décès *id.*	34	23	57
Population au 1er janv. 1852	233	227	460

Le chiffre des guérisons obtenues a été dans plusieurs périodes de 10 sur 30 admissions.

Les individus jugés curables sont assez nombreux, cependant les guérisons ne sont point aussi fréquentes, attendu que des malades curables sont bientôt conduits dans les hospices, souvent faute d'argent pour solder leur pension.

La mortalité, établie d'après le chiffre des admissions ajouté à celui de la population restante au premier jour de chaque période, a été la suivante :

	1850	1851
Hommes.	12, 46	10, 17
Femmes.	19, 62	14, 13
Totaux.	15, 06	11, 77

Les ressources de Charenton proviennent d'abord de ses propres revenus qui s'élevaient encore, en 1839, à 15,500 fr. ; ensuite des pensions acquittées par les aliénés, et d'une subvention de 40,000 qui représente le prix des pensions des aliénés que l'autorité y fait entrer. La population varie de 450 à 500 malades.

Depuis sa récente construction à laquelle a été affectée une somme de plus de 3 millions, ses revenus sont en rapport avec le nombre des admissions.

Les malades des deux sexes paient une pension de 1,425 f. pour la première classe, de 1,125 fr. pour la seconde, et 828 pour la troisième; néanmoins, 68 places gratuites, 29 demi-places et 10 places à des prix divers sont à la disposition de M. le ministre de l'intérieur, qui les accorde à des personnes ayant rendu des services à l'État. En outre, les militaires de toutes armes et de tous grades atteints d'aliénation mentale, sont envoyés dans cet établissement par les ministres de la guerre ou de la marine pour y être traités à titre de pensionnaires et à la charge des ministères dont ils dépendent, sauf recours contre les départements auxquels les malades appartiennent.

Le placement des aliénés est volontaire ou d'office : le placement d'office est ordonné par l'autorité

publique. Pour faire admettre volontairement un aliéné dans l'établissement, il faut présenter : 1° une demande d'admission contenant les nom, profession, âge et domicile, tant de la personne qui la formera que de celle dont le placement est réclamé et l'indication du degré de parenté ou, à défaut, de la nature des relations existant entre elles (la demande doit être écrite par celui qui la forme); 2° un certificat de médecin, légalisé, ayant moins de quinze jours, constatant l'état mental de la personne à placer, et indiquant les particularités de sa maladie et la nécessité de la faire traiter dans un établissement d'aliénés. Le médecin qui délivre ce certificat doit être étranger à l'établissement et n'être parent ni allié au second degré inclusivement du directeur ou de la personne qui fera effectuer le placement; 3° une pièce propre à constater l'individualité de la personne à placer; 4° son acte de naissance, et, si elle est mariée, son acte de mariage; 5° si elle est interdite, un extrait du jugement d'interdiction.

Les malades sont reçus tous les jours à quelque heure qu'ils soient présentés. Ce cas excepté, le public n'est admis à parler au directeur, au surveillant général et aux malades que les dimanches et jeudis, depuis 9 heures du matin jusqu'à 4 heures du soir. Il n'entre pas dans l'intérieur des bâtiments occupés par les aliénés.

Les médecins étrangers sont accueillis aux visites des médecins en chef à 8 heures du matin. Ils sont aussi reçus de midi à 3 heures; le jeudi et le dimanche.

Directeur : M. Boué de Verdier.

Médecins : MM. Calmeil, service des femmes (De

la folie, 1845) ; Archambault, service des hommes; Deguise, chirurgien, Deguise fils, chirurgien-adjoint ; Deschamps, pharmacien.

Hospice de la Vieillesse (hommes).

Bicêtre.

Bicêtre, tour-à-tour château, hospice, prison, etc., est situé à une demi-lieue de Paris, en passant par la barrière Fontainebleau.

Une ancienne propriété, la Grange-aux-Queux (ou Cuisiniers), avait été acquise par Jean, évêque de Winchester, qui avait fait bâtir en cet endroit, vers 1204, un château qui avait porté son nom, dont par corruption on fit *Bicestre*, et plus tard Bicêtre. Ce château, confisqué par Philippe-le-Bel en 1294, fut possédé par ses successeurs, par Charles VI entre autres, qui data plusieurs ordonnances de cette résidence.

Plus tard, lorsque le duc de Berry, qui en était devenu possesseur, s'y retira avec le duc d'Orléans pour se liguer contre le duc de Bourgogne, ce lieu servit de théâtre aux négociations d'une paix qu'on nomma la *paix de Winchester*, et qui fut suivie d'une violation de traité qu'on nomma tout naturellement la *trahison de Winchester*.

Les guerres civiles de cette époque amenèrent la ruine de ce château que le duc de Berry donna, en 1416, ainsi que ses dépendances, au chapitre de Notre-Dame, qui ne jugea pas à propos d'y faire les réparations indispensables. Dans le *Catholicon*

français, ouvrage satirique du xve siècle, ce château, si maltraité par la guerre civile, l'est plus encore par la plume de l'écrivain, qui le traite de « misérable masure où l'on a étalé un hôpital rempli d'hôtes languissants et de courtisans estropiés. »

En 1634, cette propriété, dont le roi Louis XIII était devenu acquéreur sérieux, fut destinée à des soldats et à des officiers invalides qui lui firent donner le nom de *Commanderie de Saint-Louis*. Cette commanderie était devenue inutile par la construction de l'hôtel des Invalides ; on la convertit, en 1656, en succursale de l'hôpital général, et on y plaça des pauvres et des riches, des gens valides et des gens impotents, des vénériens et des fous : ce fut un réceptacle à misères, une succursale de la Bastille. Ce serait, avec celle de Charenton, une histoire bien lugubre à faire que celle de Bicêtre.

Lorsque les militaires infirmes eurent évacué cet hôpital, il ne reçut plus que des pauvres qui s'y rendaient volontairement, ou les vagabonds arrêtés pour délit de mendicité. — Sous Louis XVI cet établissement, qui était à la fois hospice, hôpital et prison, recevait des filles publiques atteintes de syphilis ; cependant les aliénés y étaient aussi traités.

Les améliorations successives qui y ont eu lieu, surtout depuis 1820, ont fait de cet affreux séjour une des maisons les plus convenables qui soient destinées à la vieillesse indigente. La situation de Bicêtre, au milieu d'une vaste campagne et sur une élévation, est un des bons éléments de salubrité, et pourtant, malgré cela, pendant longtemps cette maison a été un mauvais hospice. En 1701 même, la maison de Bicêtre réunissait encore des valides, des aveugles, des paralytiques, des épileptiques, des galeux, des

malades syphilitiques, des scrofuleux, des malades incurables, des fous, des imbéciles, des enfants; les sexes y étaient confondus, comme les âges et les infirmités; les pauvres y couchaient deux et même quatre dans un lit; il fallait payer 150 fr. pour avoir un lit à soi, et de plus la prison était pour ainsi dire enclavée dans l'hospice, la misère confondue avec le crime. Aujourd'hui tout est bien changé, l'administration a sacrifié 1 million pour éloigner la prison. On a également employé à Bicêtre, dans les dernières années, 30,000 fr. pour l'achèvement de la septième et dernière partie du bâtiment des grands infirmes; 19,000 à celui du quartier de sûreté, 23,000 à celui d'un bâtiment à Ferme-Ste-Anne, et 17,334 fr. 51 c, pour le mobilier du bâtiment reconstruit, dit le Vieux-Château, pour l'établissement des réfectoires et pour la création de 28 lits d'indigents en 1849.

Derrière les bâtiments principaux on a construit un quartier de sûreté, une maison pour recevoir les aliénés en état de répréhension; cependant, le but proposé n'est pas entièrement atteint.

Les admissions à Bicêtre ont lieu de droit ou sur présentation des bureaux de bienfaisance, du ministre de l'intérieur, du préfet de la Seine, du préfet de police et du directeur de l'administration de l'Assistance publique.

Sont admis de droit les vieillards de 79 ans accomplis, les aliénés privés de ressources suffisantes pour se faire traiter à Charenton; les épileptiques et les cancérés curables ou incurables. — Sont admis sur présentation : les indigents âgés de 70 ans révolus, ou ceux qui, atteints d'infirmités incurables, sont mis hors d'état de travailler. Outre les cer-

tificats d'indigence et de maladie, s'il y en a, on exige deux ans au moins de domicile à Paris. Quelques enfants des malades sont admis. Il y a dans l'hospice divers ateliers pour les aliénés qui peuvent travailler. Mais ces ateliers et le travail auquel on les astreint nous ont paru insuffisants, et nous leur préférons de beaucoup le travail en plein air, dans les champs, auquel on peut les habituer, sous la surveillance de gardiens. Outre qu'il est plus hygiénique, ce travail produit de très favorables résultats sur la disposition mentale. Quant aux convalescents, nous en ferons mention plus tard en parlant de l'hospice Sainte-Anne.

Les indigents infirmes de Bicêtre sortent une ou deux fois par semaine, travaillent trois heures par jour, si les médecins ou les chirurgiens trouvent qu'ils sont en état de le faire ; un tiers du prix des travaux est remis à l'indigent, les deux autres tiers appartiennent à l'établissement, et peuvent être employés à adoucir la position des administrés les plus misérables.

L'hospice de Bicêtre contient 3,120 lits, dont 800 pour les trois divisions d'aliénés; à l'instant où nous écrivons il y a cependant une population d'aliénés supérieure à ce chiffre, on a même créé un troisième service. Le premier et le second sont présidés par MM. Voisin, A. M. (Analyse de l'entendement humain, 1851) et Moreau (de Tours) ; (Du hachich et de l'aliénation mentale, 1845 ; Un chapitre oublié de la pathologie mentale, 1850). M. Leuret, dont le monde médical regrette la perte prématurée, a été remplacé par M. Delassiauve (Essai sur la classification des maladies mentales).

Le chirurgien de la maison est M. Després, et M. J.

Pelletan de Kinkelin est chargé du service médical des vieillards indigents, infirmes ou incurables. Le directeur est M. Herbet; le pharmacien, M. Potier.

Le mouvement du personnel des aliénés et des vieillards administrés était, en 1850, le suivant :

Aliénés au 1er janvier, 816; entrés, 616 ; sortis, 439 ; morts, 221 ; mortalité, 1 sur 6,48. Prix de la journée, 1 fr. 15 c.

Vieillards au 1er janvier, 1,870 ; entrés par expiration de congés ou autrement, 6,382 ; admis, 265; sortis définitivement, 228 ; par congés, etc., 6071 ; décédés, 297 ; mortalité, 1 sur 6,48.

Le prix de la journée n'est point à différencier de celui des aliénés puisqu'il n'y a qu'une seule cuisine pour les aliénés et les administrés.

Le droit de visite pour les aliénés à Bicêtre est avec raison très restreint.

Voici quelques points essentiels du règlement concernant les visiteurs ordinaires :

Les personnes qui veulent visiter des aliénés doivent être porteurs d'une permission délivrée par le médecin de la section auquel il faut se présenter personnellement. — Elles ne sont admises que pour une heure tous les jours, entre 11 et 3 heures; elles doivent obtempérer aux observations des gardiens.

Les permissions sont personnelles ; on n'en accorde pas par correspondance.

Ferme-Ste-Anne, asile annexe de Bicêtre.

Hors la barrière de la Santé, avenue Sainte-Anne.

Les médecins ayant reconnu l'influence favorabol du travail pour les aliénés, des ouvroirs ont été

ouverts pour les femmes, et de vastes terrains sous la dénomination de Ferme-Sainte-Anne ont été mis à la disposition des hommes. Une ancienne maladrerie située autrefois hors des portes de la ville, cédée en 1612, fut évacuée et destinée, en 1833, comme asile-ouvroir pour les aliénés masculins. La culture de 30 hectares de terrain, une vacherie de douze et une porcherie de près de 200 pièces qui consomme les débris alimentaires des hôpitaux, sont devenues pour 200 aliénés un moyen curatif efficace, et pour l'administration une branche d'exploitation dont les produits servent à la consommation et à l'économie de ses établissements. Une buanderie pour le blanchissage des toiles et couvertures a été supprimée l'année passée, bien qu'elle fournît de beaux résultats.

Les aliénés travaillent en parfaite liberté sous la surveillance de contre-maîtres, pendant huit et dix heures de la journée.—Les médecins de Bicêtre les visitent à tour de rôle, et M. Béguin dirige l'établissement sous les ordres du directeur de Bicêtre.

Tels sont les efforts tentés pour la réhabilitation des aliénés; remarquons encore qu'à Bicêtre ainsi qu'à la Salpêtrière il existe de grandes salles d'instruction, où plusieurs instituteurs et institutrices tâchent avec zèle et douceur de reconquérir les aliénés à la vie civile.

Hospice de la vieillesse (femmes).—Salpêtrière.
Boulevart de l'Hôpital.

Dans le voisinage du Jardin-des-Plantes et du chemin de fer d'Orléans et du Centre, est situé l'hos-

pice de la Salpêtrière, un des plus beaux de Paris. Remarquable par la construction de ses bâtiments, par l'étendue de ses cours et de ses promenoirs, il excelle encore par l'ordre admirable et la propreté qui y règnent. Sa fondation remonte à l'an 1656. Au dire des historiens du temps, les mendiants de tout âge et de tout sexe se trouvaient au nombre de près de 40,000 dans Paris, demandant l'aumône avec une arrogance menaçante, et commettant toutes sortes d'excès. Louis XIV ordonna qu'ils fussent renfermés. Les lieux qui reçurent ces malheureux furent collectivement désignés sous le titre d'Hôpital-Général; c'étaient la grande et la petite Pitié, Bicêtre, Scipion et la Savonnerie; ils avaient le triple caractère d'hôpital, de refuge et de prison.

Ces établissements ne suffisant plus bientôt pour contenir le nombre excessif de mendiants qui affluaient à Paris, Libéral Bruant, architecte, fut chargé d'élever de vastes constructions sur l'emplacement de la Salpêtrière. — Au nombre des fondateurs de cet hospice, on doit compter Mazarin, qui lui fit don par testament de 60,000 livres, et Pomponne de Bellièvre, qui lui assura 20,000 écus par contrat sur la ville. L'hospice de la vieillesse, tel que nous le voyons aujourd'hui, se compose de 45 corps de bâtiments d'une superficie de 29,162 mètres carrés. Il a une double destination, c'est-à-dire que l'on y reçoit des vieillards indigents ou infirmes du sexe féminin, et des femmes atteintes d'aliénation mentale.

Le chiffre considérable de 3,441 lits est destiné aux femmes indigentes âgées de 70 ans au moins; aux femmes atteintes d'affections cancéreuses ou de cécité complète.

On les a divisées en quatre sections, dont la première est consacrée aux anciennes employées des hôpitaux et hospices, atteintes par l'âge ou les infirmités. La quatrième division est une infirmerie de 400 lits. Ce bâtiment, entièrement séparé des autres, a devant lui une grande cour dans laquelle on entre par une grille de fer, et derrière, un grand promenoir planté de tilleuls, et un autre promenoir couvert pour le mauvais temps ; les malades de l'infirmerie seules ont le droit de s'y promener. Il y a encore des bains d'eau et à vapeur, ainsi qu'une lingerie ; tout y est très propre et de la meilleure disposition.

La population de ces quatre divisions présentait en 1850 le mouvement suivant :

Administrées existant au 1er janvier, 2,659; entrées pendant l'année pour expiration de congés ou autrement, 1,243; admises, 1,029.—Sorties définitivement, 509; par congés, etc., 1,246; mortes ; 304; mortalité, 1 sur 7,28 ; journées d'administrées 935,907, journées d'employées, 110,691. Prix de la journée, 1 fr. 50 c.

Le service temporaire ouvert pour les malades externes dans la Salpêtrière présente 286 entrées, 215 sorties et 26 décès.

Les bâtiments destinés aux aliénées, idiotes, épileptiques, forment la cinquième division de la maison, et sont divisés en trois sections subdivisées elles-mêmes en un grand nombre de parties nécessitées par le service. L'emplacement occupé par ces constructions est très considérable et, quoiqu'on n'ait peut-être pas atteint, dans toutes les parties de ce vaste service, toute la perfection désirable, on

peut dire cependant que ces nombreuses et belles constructions, édifiées depuis 19 ans, ont fait de la cinquième division de la Salpêtrière un des meilleurs hospices d'aliénés de la France ; on doit surtout rendre hommage à la justice de l'administration supérieure, qui a décidé qu'il suffit d'être aliéné pour être admis immédiatement sans rétributions ni recommandations, pendant que dans la plupart des établissements semblables des autres pays, il est nécessaire, pour l'admettre de droit, que l'aliéné présente un danger quelconque pour la société. Les admissions d'urgence se font par la préfecture de police ou par le bureau central. Les malades des départements n'y sont admis qu'autant que ces départements acquittent la pension fixée au minimum, 300 fr. — Le nombre des malades varie entre 1,000 et 1,200. Le nombre des guérisons (sauf récidive) est un peu plus d'un tiers. — On n'emploie jamais envers les aliénées aucun moyen violent : la plus grande douceur et les soins les plus affectueux sont au contraire instamment recommandés à toutes les surveillantes; les bains, quelquefois des douches, des exutoires, de doux purgatifs, des moyens propres à rappeler les évacuations qui seraient supprimées, tels sont les principaux remèdes employés. L'isolement et les moyens moraux sont les bases du traitement.

Des améliorations successives ont été apportées dans les divisions des aliénées. En 1849 une somme de 12,778 fr. a encore été employée pour la construction et l'ameublement d'un bâtiment dans la nouvelle section des Jeunes-Idiotes.

Sur une population de 1,231 à 1,318 malades, le mouvement des aliénées a été en 1850 le suivant :

entrées, 629; sorties, 343; décès, 199; mortalité, 9,35. Prix de la journée : même observation qu'à Bicêtre.

Directeur : M. Basse.

Médecins : MM. Moissenet, Cazalis.

Médecins des aliénées : M. Falret, A. M. Du suicide et de l'hypochondrie ; du Délire, 1839 ; de l'Aliénation mentale (Dict. des études médic.); Considérations générales sur les maladies mentales, 1843 ; Visite à l'établissement d'aliénés à Illenau, 1845 ; de l'Enseignement clinique des maladies mentales, 1850 (tous les ans cours public et gratuit de clinique sur les maladies mentales). M. Mitivié, M. Lelut, membre de l'Institut ; Rejet du système de Gall, 1843 ; Amulette de Pascal, 1846 ; Recherches historiques sur la folie, 1839. M. Trélat, 1844, M. Baillarger, A. M., fondateur et rédacteur des annales médico-psychologiques ; Statistique de l'hérédité de la folie.

Chirurgien : M. Manec (Anatomie analytique, 1827 et 1829 ; Traité de la ligature des artères, 1832).

Pharmacien M. Fermond (Mémoire sur la conservation et la reproduction des sangsues, 1851).

MAISONS DE SANTÉ PARTICULIÈRES POUR LES ALIÉNÉS.

—

Maison de santé d'Ivry.

Établissement Esquirol.

A 6 kilomètres sud-est de Paris, et après avoir traversé une plaine fertile entrecoupée de haies vives, on aperçoit sur la droite une colline sur le sommet de laquelle est situé le joli village d'Ivry-sur-Seine.

Dans ce village, on voit de charmantes maisons de campagne, d'admirables caves naturelles, taillées dans le roc, et à travers lesquelles on a ménagé un double courant d'air pour la conservation des vins et des eaux-de-vie, — des *silos* en pierre de taille, réservoirs de grains imités des Arabes, et, enfin, à quelques pas du chemin de fer d'Orléans, l'établissement fondé par Esquirol, qui a rendu tant de services à la science.

Cette maison de santé, située dans une position extrêmement favorable, au milieu d'une vaste pelouse, et entourée d'arbres qui en font un séjour attrayant, a été consacrée par son fondateur à l'aliénation mentale, la plus grave de toutes les infirmités humaines.

Nous croirions manquer au respect que nous professons pour les hommes qui ont fait avancer la science, si nous ne consacrions à la mémoire d'Es-

quirol un souvenir qui ne sera pas non plus sans intérêt pour nos lecteurs.

Disciple de Pinel, Esquirol avait compris de bonne heure qu'il y avait à faire pour les aliénés autre chose que ce qui avait été fait jusque-là pour eux. On les avait longtemps considérés comme des êtres dangereux, nuisibles, inguérissables, et, méconnaissant les lois de l'humanité et de la raison, on les avait partout traités avec une indifférence sans égale au point de vue du traitement. Entassés comme des bêtes immondes dans des cachots infects, ils succombaient souvent aux tourments qu'on ajoutait encore à ceux qu'ils pouvaient ressentir.

Pinel avait tenté de faire cesser cet état de choses. Il s'était dit que la folie n'est point un mal éternel, que cette liberté de conscience et cette santé de l'esprit, momentanément enlevées à un individu, pouvaient lui être rendues à force de soins, d'égards et de bienveillance; et, le premier, à Bicêtre et à la Salpêtrière, il avait osé briser les chaînes dont on avait couvert les aliénés. Cette ère nouvelle, inaugurée par lui avec succès, son ami Esquirol l'avait continuée, et avait consacré toutes ses veilles à l'étude des affections mentales.

Aucune maison de santé n'était alors exclusivement consacrée aux aliénés; les hospices où on les admettait étaient mal tenus. Esquirol songea à fonder une maison qui n'eût pas d'autre destination que le traitement de l'aliénation mentale. Elle fut ouverte, en 1799, dans des bâtiments situés sur le boulevart de l'Hôpital, vis-à-vis de la Salpêtrière et à quelques pas de la rue de Buffon.

Le succès était dû à d'aussi louables efforts servis par un aussi remarquable talent; le monde savant et

le monde frivole s'émurent également des résultats obtenus par l'intelligent émule de Pinel, et des guérisons acquises par suite du traitement suivi d'après les doctrines de ce dernier.

Les bâtiments du boulevart de l'Hôpital ne suffisaient pas. Les expérimentations de chaque jour faisaient sentir à Esquirol la nécessité d'agrandir et de disposer autrement son établissement.

Ce fut dans ces circonstances, et secondé par son élève et neveu, le docteur Mitivié, qu'il fit élever, en 1827, la maison dont nous nous occupons, et qui, par sa distribution et son organisation, répondait bien aux vues premières de son fondateur.

Cet établissement, qui n'est autre que la traduction en pierre et en bois de la pensée d'Esquirol, est très heureusement situé et très bien approprié à sa destination. Il est développé sur un grand espace et se compose de vastes jardins, de divisions particulières (système des galeries ouvertes) et d'habitations séparées les unes des autres et formant chacune, en quelque sorte, un petit établissement qui a son préau, son jardin, son salon, son billard, etc. — L'administration est placée dans un bâtiment central; des dispositions sont ménagées partout pour rendre la surveillance facile et incessante, sans être importune, et sans que les malades puissent se douter qu'on observe leurs démarches.

A Ivry, toutes les facilités de surveillance, toutes les précautions indispensables de sécurité sont combinées avec les apparences et même la réalité d'une liberté aussi grande que l'état des malades le permet. Les fenêtres n'ont ni barreaux ni grillages, un système de persienne, aussi simple qu'efficace et ingé-

nieux, remplace les grilles. Il y a deux vastes pelouses entourées de belles galeries bien aérées, et formant un préau agréable et salubre; de toutes parts des points de vue choisis suivant la nature du délire; des salles de bains et de douches de toute espèce adaptées à chacune des divisions; des salons de réunion pour les convalescents ou pour ceux sur lesquels on veut éprouver l'influence de la musique; des jeux variés; en un mot, tout ce qui peut contribuer à faire de cette maison de santé la création la plus utile et la plus remarquable de notre époque.

Dans un pavillon isolé, existe une très riche collection de plâtres, de bustes, de crânes et de dessins d'aliénés, précieuse et *unique* dans sa spécialité, recueillie par Esquirol dans les hospices de la Salpétrière, de Bicêtre et de Charenton. On y remarque la tête d'une petite fille du vaillant Tippoo-Saib, et celle de Théroigne de Méricourt, l'hystérique prêtresse de la Révolution. Esquirol a réuni cette immense collection pour vérifier s'il y a des configurations particulières aux diverses espèces de folie, et si les formes de la tête correspondent aux données du système de Gall et de Spurzheim.

Esquirol mort, les docteurs Mitivié, son neveu, médecin des aliénées à la Salpétrière; Baillarger, A.-M., médecin des aliénées au même hospice, et J. Moreau (de Tours), médecin des aliénés de Bicêtre, ont pris la direction de la maison de santé d'Ivry. Ces praticiens poursuivent dignement l'œuvre entreprise avec tant de courage par leur maître et ami; et leur religieux attachement à la mémoire de Pinel et d'Esquirol, à leurs doctrines et à leur exemple, a donné à cet important établissement une

existence de plus en plus sérieuse, de plus en plus digne de l'homme de cœur qui l'a fondé.

Maison de Santé de Vauves.
Près de Paris.

Elle est située à une lieue de la capitale, près des bois de Fleury et de Meudon, en face de l'ancien château de Condé, et dans l'une des positions les plus salubres et les plus pittoresques. Il y a un parc de quatre-vingts arpents avec des accidents de terrain très agréables à la vue, de magnifiques prairies, des champs en culture, des eaux vives et abondantes. Les dispositions du terrain, qui invitent à l'exercice, au déploiement de l'activité physique, sont tout naturellement favorables au traitement des maladies en général, et des affections mentales en particulier.

MM. Falret et Voisin, qui sont les fondateurs de cet établissement, ont su apprécier l'heureuse influence sur les aliénés de l'isolement au milieu d'un beau site. Isoler les aliénés, ce n'est pas les priver de toute société et de toute communication, c'est seulement les éloigner des personnes, des lieux et des circonstances qui ont provoqué ou qui entretiennent le trouble de leurs facultés affectives ou intellectuelles; c'est changer leur mode d'existence, ôter à leur esprit en désordre et à leur cœur attristé le point d'appui qu'ils trouvent l'un et l'autre dans une foule d'impressions, d'associations d'idées, d'émotions sans cesse renaissantes; c'est, enfin, interrompre le délire et quelquefois le chasser tout à-fait.

L'isolement ainsi entendu satisfait donc à la fois aux intérêts des aliénés, de leurs familles et de la société.

Ces deux directeurs ont fait élever, autour de leur établissement primitif, des constructions spéciales qui remplissent tous les vœux d'une classification régulière des aliénés, et permettent d'admettre environ soixante malades et plus. On voit qu'ils ont calculé chaque localité sur l'état mental des malades qui l'habitent. De cette manière, chacun de ces derniers ne reçoit que les sensations qui peuvent le mieux arrêter sa pensée, ou le distraire de ses préoccupations; et à mesure qu'il reprend possession de son existence intellectuelle et morale, on l'introduit dans des appartements et des jardins nouveaux, où rien ne lui rappelle des souvenirs pénibles, et où l'on prépare graduellement, sans secousse aucune, son retour dans la vie normale et dans la société.

La multiplicité et la diversité de la séparation jointe à l'unité de la surveillance, et la communication facile pour le service, voilà les grands avantages de la maison de MM. Falret et Voisin.

La propriété de Vanves se compose :

1° D'une maison principale qui occupe le centre de l'établissement;

2° De plusieurs corps de bâtiments nouvellement construits, qui présentent, au gré des directeurs, la possibilité d'une communication facile ou d'une séparation complète, comme nous venons de le dire;

3° D'un parc de 80 arpents parfaitement enclos de murs, que fréquentent tour-à-tour, dans la journée, tous les malades, qui peuvent d'ailleurs, à chaque instant, jouir du bienfait de l'exercice dans les jardins adjacents à chaque pavillon;

4° D'une chapelle et d'un bâtiment de ferme, élevés au milieu du parc et cependant isolés de tous les côtés;

5° De six pavillons tout-à-fait indépendants de l'établissement, construits pour satisfaire à un besoin particulier des familles et des malades. Ils sont surtout utiles dans les cas rares où l'aliéné peut sans danger habiter pendant le traitement avec ses parents ou avec ses amis, et dans quelques circonstances où, l'éloignement de la famille étant indispensable, le séjour dans une maison consacrée à plusieurs malades pourrait exercer sur l'aliéné une pénible influence.

Les divers corps de bâtiments qui constituent l'établissement sont situés sur le penchant d'une colline, et seulement élevés d'un étage au-dessus du rez-de chaussée, particularité précieuse pour leur destination spéciale. Ils sont séparés les uns des autres par des parterres soigneusement ornés et des quinconces spacieux, dans l'enceinte desquels jaillissent des fontaines. Ils offrent une élégante simplicité et toutes les conditions désirables pour les malades. Il y a des salons pour les soirées d'hiver, un billard pour toutes les saisons.

Les salles de bains, si importantes dans une maison d'aliénés, sont au nombre de quatre. Deux sont exclusivement consacrées aux aliénés turbulents et agités.

En un mot, le parc et la ferme offrent une réunion complète d'exercices, de travaux et de distractions salutaires: équitation, pêche, promenades en voiture et en bateau, etc., etc.; et nous ne pouvons qu'applaudir au choix qu'ont fait, de cette situation

au milieu d'un beau paysage, les directeurs-fondateurs de l'établissement, MM. Falret et Voisin.

Maison de santé du Dr Blanche.

A Passy, quai de Passy, rue de Seine, 1.

Dans les premières années du XVIIIe siècle, le fameux Lauzun possédait un brillant château, situé sur les bords de la Seine et sur la route de Versailles. Après avoir changé plusieurs fois de propriétaire, ce château devint la propriété du duc de Contaut-Biron, du duc de Luynes, de son fils, et du duc de Chevreuse, qui le vendit à la princesse de Lamballe. Depuis, il est passé entre les mains du docteur Blanche.

Son architecture, simple et élégante, n'a pas été altérée. Le magnifique perron, d'où le duc d'Orléans vit passer Louis XVI, poussé de Versailles à Paris par les vagues de l'océan populaire, est encore le même; mais la maison splendide qui suffisait largement à toutes les folies qui charment et qui détruisent la vie physique et morale ne s'est plus trouvée assez spacieuse pour soumettre les malades et les fous au traitement qui doit leur rendre la santé. On a donc élevé de nouvelles constructions pour les hommes et pour les femmes, pour les aliénés bruyants et pour ceux qu'un traitement intelligent ramène plus près de l'état normal.

Ce château forme le bâtiment principal; c'est là que sont placés les malades convalescents ou incurables, mais tranquilles et sociables. De petits bâ-

timents destinés aux services généraux séparent ce bâtiment principal de la division des aliénés en traitement. Cette dernière est composée d'un corps de bâtiments, ainsi que la troisième division consacrée aux aliénés bruyants ou gâteux. Chacune de ces divisions a ses préaux et son entrée particulière dans le parc, qui s'ouvre à tour de rôle pour les malades, selon les sexes et d'après le degré des affections.

Les salon et salle à manger de la maison principale diffèrent naturellement beaucoup et très avantageusement de ceux des divisions dont nous venons de parler, et rappellent mieux le passage des hôtes plus ou moins illustres d'autrefois.

Quinze baignoires, dans différentes salles de bains, sont distribuées dans les divisions.

Maintenant, disons que cette maison de santé n'est pas assez éloignée de Paris pour que les malades et les visiteurs puissent se croire dans une solitude, puisque de beaucoup de chambres on aperçoit Grenelle et les environs, et que de temps en temps, on entend des roulements de voitures qui prouvent que la ville est à deux pas de là. D'un autre côté, malgré ce voisinage, les malades sont complétement à l'abri des bruits discordants et fâcheux qui, dans l'intérieur de la ville, les troubleraient trop et aggraveraient leurs affections.

Ajoutons que cet établissement, qui appartient à MM. Blanche, père et fils, est spécialement dirigé par M. Emile Blanche, fils, qui, pendant dix-huit mois, a été interne à la Salpétrière dans une division d'aliénés. (Thèse inaugurale : Sur le cathétérisme œsophagien chez les aliénés.)

Maison de santé du Dr Pinel neveu.

Au château de St-James, à Neuilly, près Paris, avenue de Madrid, 6.

Le château de St-James, plus connu sous le nom *des Folies St-James*, appartenait avant la première révolution au duc de Choiseul-Praslin ; plus tard et sous le règne de Louis XVI, M. de St-James, trésorier général de la marine, en fit l'acquisition et y dépensa, dit-on, la somme énorme de *quinze millions*.

Des pièces d'eau dans le genre de celles de Versailles, une rivière, des grottes, des souterrains, des kiosques, un salon de musique, des rochers factices, un parc de plusieurs centaines d'arpents, des appartements somptueux en faisaient alors une demeure princière. La révolution de 89 et des dépenses folles ayant ruiné M. de St-James, sa propriété fut acquise sous l'Empire par Junot, duc d'Abrantès, alors gouverneur de Paris, qui y donna des fêtes splendides. En 1807, la naissance d'un fils donna lieu à des fêtes plus brillantes encore et à des illuminations qui attirèrent tout le beau monde de la capitale. Quarante-trois ans plus tard, jour pour jour, ce fils aîné, devenu duc d'Abrantès, et dont l'intelligence, naguère si supérieure, était complément altérée, mourait dans le même lieu, consacré aujourd'hui au traitement des affections mentales.

Le château de St-James a été successivement habité depuis par MM. Henguerlot, riche fournisseur sous l'Empire; le duc de Wellington, Roy, ministre des finances; Schickler, général Jacque-

minot, Thiers, Chateaubriand, Benazet, fermier des jeux, madame Récamier, etc., etc.

Il y a bientôt huit ans que le docteur Pinel a transféré son établissement au château de St-James, où il a fait de nombreuses dispositions. Depuis un an il est devenu propriétaire de cette belle résidence. Le parc est actuellement de 20 arpents; il est très bien planté et dessiné; il présente une pièce d'eau avec ponts et bateau, un rocher d'une grande hardiesse formant belvéder au-dessus, un souterrain fort curieux avec salon au centre, un kiosque chinois, un salon de musique, une glacière, etc.

Le château de St-James touche au bois de Boulogne et domine la Seine; il est à deux kilomètres de la barrière de l'Etoile.

Cet établissement se compose :

1° D'un bâtiment principal ou château proprement dit; 2° d'un vaste hôtel; 3° d'un bâtiment formant deux ailes qui réunissent le château et l'hôtel; 4° de divers autres bâtiments, communs et dépendances; 5° de plusieurs grandes cours; 6° d'un parc de 10 hectares et d'une pièce d'eau de 300 mètres de long, dont nous venons de parler; 7° enfin de divers pavillons, etc.

Le château possède des appartements remarquables et par leur beauté et par leur distribution commode; ils sont habités par les familles des malades, par les pensionnaires libres, en convalescence ou guéris.

Dans les autres bâtiments, les malades sont classés et divisés suivant leur sexe et suivant la nature et les formes de l'aliénation. De vastes jardins, bien dessinés et couverts, séparent ces divers corps de bâtiments, qui présentent toutes les conditions dési-

rables pour les malades auxquels ils sont destinés. Au rez-de-chaussée sont des constructions spéciales pour les malades agités, les suicides et les paralytiques.

Les salles de bains ont été, de la part de M. Pinel, l'objet de soins particuliers. Tous les cabinets sont parquetés et chauffés l'hiver par des calorifères; des douches de toute espèce, des bains de pluie, des bains de vapeur et d'eaux minérales s'y trouvent également réunis.

Tous ces avantages, dont la plupart sont communs aux maisons de santé destinées aux aliénés, font de l'établissement de Neuilly un des plus remarquables.

On doit à M. le docteur Pinel des recherches sur l'hérédité des maladies nerveuses et mentales.

Maison de santé du Gros-Caillou.

Rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 191.

Cette maison, fondée par feu M. le docteur Leuret, est de toutes celles qui sont dans Paris celle qui possède la surface la plus considérable, relativement au petit nombre d'aliénés qu'elle reçoit. Sa proximité du Champ-de-Mars, la belle disposition et la distribution des différents pavillons qui la composent, un vaste jardin potager derrière le parc destiné aux promenades et une très jolie maison de bains, construite tout récemment sur la limite du jardin des hommes et des dames, en font un établissement supérieur à beaucoup d'autres.

Médecins consultants : MM. Rostan et Valleix

Médecin directeur : M. Lisle, visible de 2 à 6. heures.

Maison de santé du Dr Brierre de Boismont.

Ancienne Maison Pressat, rue du Faubourg-Saint-Antoine ; succursale, rue Neuve-Sainte-Geneviève, 21.

Une des maisons les plus anciennes est assurément celle de M. Brierre de Boismont, l'auteur d'un nombre considérable d'ouvrages et de mémoires sur la psychiatrie, parmi lesquels se trouvent les suivants :

De la Menstruation considérée dans ses rapports physiologiques et pathologiques (couronné par l'Académie de médecine, 1842).—Du Délire aigu, 1845. —Histoire du Suicide, 1849.—Des Hallucinations, ou Histoire raisonnée des apparitions, des visions, des songes, de l'extase, du magnétisme et du somnambulisme, 1845, 2e édition, 1852. Deux articles de haute importance : de l'Interdiction des aliénés, et sur la Paralysie progressive : celui-ci dans le Dictionnaire de médecine de M. Fabre, l'autre dans les Annales d'hygiène et de médecine légale, livraison de janvier 1852.

Située près de la barrière du Trône, cette maison comprend, sur une surface de quatre arpents, tout ce qui peut concourir au traitement des affections mentales. Des bâtiments très étendus, et en partie nouvellement construits, entourent une grande cour, voisine d'une large promenade protégée par des arbres touffus. Du côté opposé, à l'entrée, se trouve la di-

vision des dames, séparée de celle des hommes. Les aliénés bruyants et agités sont logés de façon à ne voir ni dans l'une ni dans l'autre division.

Le nombre des pensionnaires varie entre 70 et 90.

La succursale de la rue Neuve-Sainte-Geneviève, 21, est visitée chaque jour par M. Brierre de Boismont.

MAISON DE SANTÉ POUR SPÉCIALITÉS.

Maison de santé du Dr Rochard,

Ancien chirurgien de la marine nationale, médecin des Madelonnettes,

Rue Marbeuf, 36 (Champs-Élysées).

Destiné principalement à recevoir les malades atteints d'affections chroniques et ceux qui doivent être soumis à des opérations et à des traitements chirurgicaux, cet établissement possède un beau jardin et des appartements meublés avec propreté et élégance. Le directeur réside dans la maison et s'occupe spécialement du traitement de la scrofule, de la couperose et des autres maladies cutanées, d'après une méthode dont il est l'auteur. (Voir *Compte rendu de l'Académie des sciences*, 20 avril 1846, et *Union médicale*, numéros de janvier 1847). Comme dans la plupart des maisons de santé, énumérées à la fin du chapitre, les médecins qui envoient des malades dans cette maison ne discontinuent pas de traiter leurs malades, et sont secondés dans le traitement par les soins du directeur.

La situation est tranquille au milieu d'un quartier assez animé ; corridors, salles de bains, escaliers et antichambres sont chauffés en hiver par un calorifère. Les omnibus de Passy et des Champs-Élysées passent aux deux bouts de la rue Marbeuf.

—

Institut orthopédique de Chaillot,

Pour le traitement des difformités de la taille et des membres.

Rue St-Pierre-Chaillot, 14, à Paris, près des Champs-Elysées.

Créé en 1822 et dirigé depuis 25 ans par M. le docteur Bouvier, A. M., A. F., médecin de l'hôpital des Enfants-Malades et chargé des traitements orthopédiques de l'hospice des Orphelins, cet établissement est un des premiers qui aient profité des progrès successifs de cette branche de la médecine. Aussi les efforts de son directeur, ses travaux et ses découvertes en orthopédie lui ont valu un prix de 6,000 francs, décerné en 1837 par l'Académie des sciences. Cet établissement est situé dans une des parties les plus salubres de Paris, entre le Champ-de-Mars et les Champs-Elysées ; les bâtiments exposés au midi, abrités au nord par les hauteurs de Chaillot, répondent bien à leur destination. Le Gymnase principal est établi dans un beau jardin en plein air, au milieu d'un quinconce de tilleuls ; il y en a un autre pour l'hiver dans une salle de gymnastique chauffée.

Les élèves ne quittent les lits d'extension que pour passer à la suspension de la colonne vertébrale, soit par les béquilles, soit par d'autres appareils. Tantôt des corsets spéciaux, tantôt une ceinture à inclinaison, à tuteurs ou à pression double, tantôt l'extension par le plan incliné et des exercices gymnastiques : tels sont les moyens dont se sert avec discernement M. Bouvier, pour guérir les difformités de la taille. Les pieds-bots, ankyloses et les torticolis y sont traités également. L'établissement, qui est principalement affecté aux demoiselles, reçoit cependant dans un bâtiment séparé des enfants du sexe masculin. L'instruction et l'éducation sont continuées pendant le traitement, tant qu'elles peuvent se faire sans préjudice pour la guérison.

M. Bouvier a publié, outre plusieurs discours et mémoires antérieurs, en 1842, un mémoire sur l'appréciation de la myotomie appliquée au traitement des déviations latérales de l'épine dorsale; en 1843, un mémoire sur le strabisme et la myotomie oculaire et un mémoire sur la section du tendon d'Achille. Visible de 1 à 2 heures.

Établissement orthopédique.

Quai de Billy, 8 *bis* (Champs-Élysées).

Dirigé par M. le Dr Vincent Duval, lauréat de l'Institut, directeur du traitement orthopédique au bureau central.

A côté du précédent institut se trouve l'établissement de M. V. Duval, connu par son Traité du

pied-bot, de la fausse ankylose angulaire du genou et du torticolis, avec figures, 2e édition, couronné par l'Académie des sciences en 1839. Il a écrit en outre un Aperçu sur les principales difformités du corps humain, et a mis sous presse un Traité des maladies scrofuleuses. Une maison principale, ancienne demeure seigneuriale, dominant un très beau jardin, reçoit les pensionnaires; des bains, des douches, des exercices gymnastiques concourent au traitement des difformités de la taille et des maladies des articulations. M. Duval a, du reste, un des pıemiers, opéré la tenotomie. Personne peut-être n'a l'occasion de voir autant de difformités que M. Duval, qui préside aux consultations orthopédiques du bureau central depuis 1831. Visible de midi à trois heures.

Institut orthopédique spécial du Dr Tavernier.

8, Grande-Rue de Passy, à Passy.

Cette maison opère, sans lits à extension, sur béquilles, au moyen d'une ceinture à inclinaison décrite dans une « Notice sur le traitement des difformités de la taille, au moyen de la ceinture à inclinaison » (Germer Baillière, 1844). Comme nous n'avons pas vu l'établissement ni parlé au directeur, nous ne saurions en rendre compte; seulement nous mentionnons que la ceinture à inclinaison a été approuvée par l'Académie de médecine, le 8 sep-

tembre 1835, et que nous en avons vu, dans certains cas, des résultats heureux.

Ajoutons que la contrefaçon de cette ceinture, inventée par M. Hossard, a été punie d'une amende sévère et de la confiscation des appareils dans le magasin de M. Charrière.

—

Etablissement hydro-sudo-thérapique du Dr Pigeaire.

A Neuilly, rue de Long-Champ, 30.

Fondé en 1844, par l'auteur de l'Hydrothérapie appliquée aux maladies chroniques (Germer Baillière), cet établissement, situé à deux pas du bois de Boulogne et du pont de Neuilly, prend son eau dans la Seine, près dudit pont, et comme il est en correspondance directe avec Paris par les nombreux omnibus qui parcourent les Champs-Elysées, il permet de suivre le traitement d'après la méthode de feu M. V. Priessnitz à Graefenberg, même aux personnes que leurs affaires retiennent à Paris pendant la journée.

Les immersions, les bains généraux et locaux, les douches à colonne ou à pluie, les ablutions ou affusions avec de l'eau de températures diverses, s'appliquent, après la transpiration provoquée, par enveloppement simple ou par l'usage de la lampe. Les frictions, l'exercice en plein air et une bonne alimentation forment le complément des moyens cu-

ratifs de cette méthode. Pour visiter l'établissement en temps opportun, il faut s'y trouver, à 6 ou 7 heures du matin, ou à 4 heures du soir, au moment des douches.

Etablissement hydro-thérapique et maison de santé de Bellevue-sous-Meudon.

Chemin de fer de Versailles, Embarcadère, boulevart Montparnasse (3e station, toutes les heures).

Fondé en 1846 et dirigé par M. le docteur L. Fleury, professeur agrégé à la faculté de Paris, auteur du Traité pratique et raisonné d'hydrothérapie, sous le rapport du site, des promenades et des beaux environs, l'établissement de Bellevue n'a rien à envier à toutes les autres maisons de santé des alentours de Paris. La maison de bains, séparée du corps principal des bâtiments, est d'une propreté et d'une élégance extrêmes. On y trouve les applications différentes de l'eau : telles que douches de pluie ou de colonne ascendante ou à direction; d'autres en bains de siége, et des bassins d'immersion. Le jardin, bien dessiné et coquet, borde le chemin de fer près de la station.

Que le visiteur n'oublie pas de visiter à Bellevue la terrasse, la culture des roses et le Val-Fleury; M. Fleury est visible à Paris, rue Neuve-des-Mathurins, 70, les mardi, jeudi et samedi, de 11 h. à midi et tous les jours à Bellevue, de 4 à 6 heures.

Nota. L'énumération de toutes les maisons de santé se trouve à la fin du chapitre.

—

HOSPICES.

Les hospices de l'administration générale se subdivisent en *hospices* proprement dits : Bicêtre, la Salpêtrière, Incurables (hommes), et Incurables (femmes). Nous avons retranché les deux premiers, puisqu'ils n'ont plus d'importance pour les médecins relativement à leur partie destinée aux aliénés. La seconde subdivision des hospices comprend les *Maisons de retraite*, tels que les Ménages, Larochefoucauld et Ste-Périne ; la troisième, les *fondations* de Boulard (St-Michel), Brézin (la Reconnaissance), Devillas et Lambrechts.

Les calculs de mortalité ont été établis d'après la *seconde* formule pour les hospices (voir page 49, ligne 7) comme la plus véridique.

Hospice des Incurables (hommes).

Rue des Récollets, 150, et rue du Faubourg-St Martin.

On attribue la fondation de cet établissement à saint Vincent de Paul, vers 1653. Confondu d'abord avec les Incurables (femmes), il n'a formé une maison à part qu'en 1802, époque à laquelle les Incurables (hommes) furent transférés de la rue de Sèvres au faubourg St-Martin.

Dans le bâtiment occupé aujourd'hui par l'hos-

pice, était établie autrefois la communauté religieuse des Récollets (*recollecti*), originaires d'Espagne, et encouragés en France par de riches particuliers, au nombre desquels on doit citer les époux Cottard, qui leur firent don d'une vaste maison, et la reine Marie de Médicis. Cette communauté a été supprimée en 1790.

Dans cet hospice on reçoit gratuitement des indigents, âgés de 70 ans accomplis, ou ceux qui, n'ayant pas cet âge, se trouvent, en raison d'infirmités incurables, dans l'impossibilité absolue de travailler, pourvu, néanmoins, que ces infirmités ne soient ni mentales, ni contagieuses. L'établissement contient 512 lits, dont plusieurs appartiennent à des fondateurs qui conservent et se transmettent le droit de présenter, en cas de vacance, un candidat réunissant toutefois les conditions voulues par les règlements. Quelques enfants infirmes y sont aussi admis et logés à part. Population, en 1858, 452-448; décès, 67; mortalité, 8,3. Prix de la journée, 1 fr. 13 c.

Les pensionnaires peuvent sortir tous les jours, et le public entre également tous les jours de 2 à 4 heures.

DIRECTEUR : M. Besson.

MÉDECIN : Duplay.

Hospice des Incurables (femmes).

Rue de Sèvres, 54.

Sur l'emplacement de la rue de Sèvres se trouvaient, il y a plus de 300 ans, des léproseries situées alors loin de l'enceinte de Paris; mais, ce ne fut

qu'après beaucoup de changements survenus dans les constructions de cette *maladrerie* que Marguerite Bouillé, épouse d'un conseiller au Châtelet, fit don à l'Hôtel-Dieu, en 1632, de vastes terrains situés à Chaillot, à la condition qu'il y serait établi, sous le titre de Maison des pauvres incurables de Sainte-Marguerite, un hôpital pour les pauvres atteints d'infirmités incurables. Un établissement semblable était presqu'en même temps fondé par le cardinal de Larochefoucauld dans les terrains bordant le chemin de Sèvres au-delà des Petites-Maisons; de la réunion en ce dernier endroit, vers 1637, de cette double fondation date l'origine de l'hospice actuel qui ne compta d'abord que 36 lits. En 1802 les hommes ayant été transférés au faubourg Saint-Martin, cet hospice ne fut plus affecté qu'aux femmes. Il contient 695 lits, dont 50 pour des enfants infirmes.

La population de cet hospice a été en 1850 de 570 à 593 dont 62 sont décédées. La mortalité était de 10,6, et le prix de la journée de 1 fr. 7 c.

DIRECTEUR : M. Demauroy,

MÉDECIN : M. Léger.

Hospice Leprince.

Rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 187.

Cet hospice a été fondé par M. et madame Leprince pour recevoir gratuitement 20 indigents, 10 hommes et 10 femmes âgés au moins de 70 ans, ou atteints d'infirmités incurables et domiciliés depuis six ans dans le quartier des Invalides. Les no-

minations sont faites par MM. les administrateurs du bureau de bienfaisance du xe arrondissement, rue de Varenne, 9.

Directeurs : lesdits administrateurs : MM. Barge, Leret, Houdaille, Laboureau.

Médecins : MM. Grenier, Sarret, Thevenot, Fremeaux.

Hôpital Saint-Merry.

Cloître St-Merry, 10.

Il a été fondé en 1783 par M. Viennet, curé de la paroisse Saint-Merry. Cet hôpital est destiné à recevoir 14 malades indigents, dont 7 hommes et 7 femmes inscrits au bureau de bienfaisance du quartier. On n'y fait aucune grande opération chirurgicale; les maladies aiguës y sont seulement traitées.

Il dépend du bureau de bienfaisance du viie arrondissement. Dépenses : 9,000 fr. environ.

Directeurs : les administrateurs : MM. Dupont, Cocure, Rathier, Richard, Sanson, Peret, Lenoble, Lobligeois, Collet, Lepâtre, Monteret, Bourgeois.

Secrétaire trésorier : M. Flotard.

Médecins : MM. Huron, Lembert jeune.

MAISONS DE RETRAITE.

Hospice des Ménages.

Rue de la Chaise, 28.

Tout près de l'établissement précédent se trouve un hospice comme on n'en rencontre pas d'autre en France. Fondé en 1557, sous le nom de Petites-Maisons, sur l'emplacement et avec les matériaux d'une ancienne maladrerie, on y reçut d'abord indistinctement des fous, des enfants et des vieillards infirmes. L'ordonnance du 10 octobre 1801 l'a consacré exclusivement aux époux en ménage et aux personnes veuves, et un règlement du 14 avril 1804 a fixé définitivement son organisation actuelle. — On désigne sous le nom de *Préau* la partie de l'établissement dont les chambres sont destinées : 1° moyennant un versement de 3,200 fr. à des ménages dont les époux sont âgés, l'un de 70 ans et l'autre de 60 ans au moins ; 2° moyennant un versement de 1,600 fr. à des veufs ou veuves justifiant de 60 ans d'âge et d'une durée de ménage de 10 ans. Chacun des pensionnaires logés dans les chambres particulières du préau reçoit par jour 30 centimes et 90 décagrammes de pain, 60 décagrammes de viande crue tous les samedis, 2 stères de bois et 2 voies de charbon par an.

La section des dortoirs comprend les salles com-

munes dont les lits sont affectés à des veufs, veuves ou personnes sexagénaires pouvant payer une somme de 1,000 fr. Chaque ménage ou individu est tenu d'apporter à son entrée un petit mobilier destiné à son usage.

Il y a 80 chambres gratuites pour les ménages pauvres.

L'hospice des Ménages contient 782 lits; la population de 1850 était pour les dortoirs de 302 à 320, et pour le préau de 400 à 449. Décès : dortoirs, 67; préau, 12. Moyenne de la mortalité, 1 sur 10,5. Prix de la journée : dortoirs, 1fr. 19 c.; préau, 85 cent.

Directeur : M. Talle.

Médecin : M. Labric.

Hospice de la Rochefoucauld.

Route d'Orléans, 15, à Montrouge, hors la barrière d'Enfer.

C'est de toutes les maisons de retraite une des plus belles, des mieux aérées et dont la salubrité soit la plus complète.

Fondé en 1781 par les frères de la charité sous le titre de Maison royale de santé, et destiné à des militaires et à des ecclésiastiques malades, il est devenu hôpital pendant la révolution. Un arrêté du 10 octobre 1801 l'a définitivement converti en maison de retraite; il possède deux salles d'infirmerie, où règne une propreté extrême.

Il est destiné à recevoir : 1° les anciens employés des hospices; 2° douze ecclésiastiques âgés ou in-

firmes; 3° les personnes des deux sexes âgées de 60 ans au moins ou percluses de leurs membres. La pension est de 200 fr. pour les vieillards et de 250 fr. pour les infirmes.

Les octogénaires sont préférés pour une vacance sur deux.

Les effets mobiliers laissés après décès par les administrés sont recueillis par l'établissement pour être employés au soulagement des pauvres, et ne sont pas rendus aux héritiers des décédés.

Sorties libres tous les jours.

L'hospice contient 248 lits; en 1850, il avait une population de 205 à 223. Décès, 33; mortalité, 7,9. Prix de la journée, 1 fr. 24 c.

Directeur : M. Panisse.

Médecin : M. A. Tardieu, A. F. (Dictionnaire d'hygiène, 2 vol. 1852).

Institution de Ste-Périne.

Rue de Chaillot, 99.

L'idée de cette institution appartient à M. de Chamousset, et remonte à 1801. Les bâtiments occupent l'emplacement de l'abbaye Sainte-Geneviève, longtemps connue sous le nom de Notre-Dame-de-Piété, et qui prit, en 1746, celui de Sainte-Périne.

Au moyen de versements régulièrement acquittés, on pouvait s'y ménager une retraite pour ses vieux jours. Mais la mortalité ayant été mal calculée, l'entreprise échoua, recommença plus tard, et

elle était menacée d'un pareil insuccès, lorsque le gouvernement intervint et, par décret du 10 novembre 1807, plaça cette maison sous la direction de l'administration des hospices.

La maison est disposée pour recevoir 182 pensionnaires payant 600 fr., et fournissant un trousseau complet.

Les pensionnaires sont logés, nourris et blanchis; ils sont soignés, quand ils sont malades, dans une infirmerie à part. Ils jouissent du jardin et des salles de réunion qui sont chauffées et éclairées. Les repas se prennent en commun dans un réfectoire à des tables de dix personnes. Le service des pensionnaires dans leurs chambres, leur chauffage et leur éclairage particuliers ainsi que leur habillement, sont à leur charge. — Leur trousseau, apporté en nature, est entretenu par l'administration, mais il reste à l'établissement en cas de décès, de sortie volontaire ou de renvoi. Tout ce qui est apporté en sus du trousseau demeure la propriété du pensionnaire.

La position de cet établissement est très salubre. Des pavillons séparés des avant-corps de la maison sont disposés sur une pente d'où l'on jouit d'un air pur et d'une vue très agréable. Sorties libres.

La population était, en 1850, de 144 à 172. Décès, 18; mortalité, 1 sur 11,5; le prix de la journée de 1 fr. 97 c.

Directeur : M. Gobert.

Médecin : M. A. Becquerel, A. F. (Sémiotique des urines, 1841).

FONDATIONS.

—

Hospice Saint-Michel (fondation Boulard).
A St-Mandé, hors la barrière de ce nom, avenue du Bel-Air.

La maison la plus somptueuse et la plus vaste, eu égard au nombre de ses habitants, est assurément l'hospice St-Michel.

Cette maison a été fondée par M. Boulard, ancien négociant de Paris, et ouverte le 24 août 1830. Elle est destinée à recevoir douze vieillards septuagénaires des douze arrondissements de Paris, présentés par les bureaux de bienfaisance. — Les pensionnaires sont uniformément habillés d'une redingote carrée de drap bleu, d'un gilet rouge, avec boutons aux initiales de l'hospice, et d'un pantalon de drap gris ; ils reçoivent du vin une fois par jour. Le 1er décembre, anniversaire de la naissance du fondateur, est célébré par un gala, selon l'ancien règlement. L'entrée en est interdite aux parents et connaissances des personnes qui y sont attachées, mais il y a un parloir pour les visiteurs.

La population est invariablement de 12 personnes.

Décès, en 1850, 1 ; mortalité, 1 sur 13. Prix de la journée, 3 fr. 92 c.

Directeur : M. Toussart.

Médecin : M. Saulpic, à St-Mandé.

Hospice de la Reconnaissance (fondation Brézin).
A Garches (départ. de Seine-et-Oise), près de St-Cloud.

Dans une solitude ombreuse, au milieu d'une belle forêt, est situé le monument d'un bienfaiteur de la classe ouvrière, l'hospice de la Reconnaissance, fondé en 1829 par M. Brézin, mécanicien, et ouvert en 1833. Il contient 316 lits pour des ouvriers sexagénaires ayant exercé l'une des professions qui, suivant les expressions du testateur, ont contribué à augmenter sa fortune.

Les constructions sont élevées d'après le même système que celles de Beaujon et de l'hôpital de la République. Un jardin bien entretenu vient compléter l'agréable séjour de ces vieux travailleurs.

Population (1850), 239 à 256. Décès, 39; mortalité moyenne, 1 sur 7,6 ; prix de la journée, 1 fr. 30 centimes.

Directeur : M. Ravoil.

Médecin : M. Caillard.

Hospice Devillas.
Rue du Regard, 17.

Cette maison, fondée en 1832 par M. Devillas, ancien négociant, a été ouverte le 25 juillet 1835, et elle a pris, suivant les intentions du fondateur, les quatre cinquièmes des malades parmi les indigents connus des bureaux de bienfaisance de Paris

et un cinquième successivement parmi les indigents du culte protestant. Elle contient actuellement 39 lits ; ils deviendront plus nombreux au fur et à mesure de l'extinction des rentes servies sur les fonds légués par M. Devillas.

Population, en 1850, 32 à 34. Décès, 7 ; mortalité, 1 sur 6 ; prix de la journée, 1 fr. 36 c.

Directeur : M. Silvestre.

Médecin : M. Léger.

INSTITUTIONS HOSPITALIÈRES

Sous la direction du ministère de l'intérieur ou d'autres autorités, corporations et sociétés.

Institution nationale des Sourds-Muets.

(Rue St-Jacques, 256.)

C'est avec un intérêt tout particulier que nous consacrons ces quelques lignes aux sourds-muets. L'histoire de leur développement intellectuel et moral est une des plus belles pages des progrès de la civilisation et peut introduire un jour, dans le domaine de la médecine, de nouvelles et précieuses découvertes sous le rapport de la psychologie. Nous sommes parvenus à soumettre à nos investigations le monde matériel et à scruter les lois qui président à son organisation animale ; mais les lois mystérieuses

qui régissent les conceptions de l'entendement et les affections du cœur, mais les facultés mentales qui reçoivent les sensations, qui donnent les idées et qui amènent le raisonnement, enfin la marche de l'esprit humain, tout cela échappe à nos recherches longues et laborieuses. Nous n'avons pas encore pu trouver la formation de l'idée comme nous avons trouvé la circulation du sang.

On peut soulever quelque coin de ces mystères en suivant les êtres dont la nature et l'éducation ont formé le sentiment et l'intelligence aussi bien que chez nous avec la parole, qui est l'écho infaillible de la pensée. On y assistera en quelque sorte au réveil des facultés de l'âme. Par quel prodige ont-ils des idées comme nous, des sentiments comme nous, ces sourds-muets auxquels, jusqu'au XVIIe siècle, l'opinion généralement accréditée à leur égard, sur la foi de quelques obscurs théologiens et de certains passages d'Aristote, commentés à plaisir, était qu'ils ne pouvaient aucunement apprécier la sublimité de la morale et n'étaient que des brutes vivant sous forme humaine ? Ah ! ce prodige est bien simple. C'est qu'ils possèdent un langage qui est de tous les temps et de tous les pays, langage que comprennent l'enfant au berceau, le sauvage dans sa hutte et le voyageur dans ses parages lointains : je veux parler du langage des signes. Ce langage est celui qui se rapproche le plus de la nature, celui que comprend le mieux le sourd-muet sans culture. C'est, philosophiquement parlant, la pantomime au suprême degré, la pantomime inspirée, expansive, pittoresque, bien différente de celle de nos théâtres, qui n'en est d'ordinaire que l'ombre et la pâle contrefaçon. L'abbé de l'Épée l'a adopté comme le point de départ et

comme le principe fondamental de son école, qui est devenue l'école française. Ses prédécesseurs, Pedro de Ponce et Pedro Bonnet en Espagne; Ramirez de Corion et Pedro de Castro en Italie ; en Angleterre Wallis, célèbre professeur à l'université d'Oxford ; en Hollande, Van Helmont et Conrad Amman ; en Allemagne, Lasius et Heinicke ; et en France, Péreira et le père Vanin s'étaient bornés à faire quelques éducations particulières, mais l'abbé de l'Épée est le premier qui ait pratiqué avec les sourds-muets l'enseignement simultané et qui en ait réuni un certain nombre pour en former une école spéciale.

La date de la fondation de cette école est de 1760, rue des Moulins, butte St-Roch, aux frais de l'abbé de l'Épée.

Une visite que lui fit un jour l'empereur Joseph II, frère de Marie-Antoinette, et la protection que lui accorda dès lors cette princesse, vinrent révéler à la France et à l'Europe étonnées et son existence et ses bienfaits merveilleux. Placée aux Célestins en 1785, quatre ans avant la mort du fondateur, l'école fut dotée d'un revenu de 6,000 livres sur la cassette particulière de Louis XVI, et érigée en institution nationale par la loi des 21 et 29 juillet 1791. Elle fut transférée en l'an XI dans les bâtiments de l'ancien séminaire de Saint-Magloire, qu'elle occupe encore aujourd'hui.

Les enfants sourds-muets des deux sexes sont admis à l'institution de 10 à 15 ans ; ils sont entretenus et instruits pendant 6 ans. Les parents peu aisés qui veulent y placer leurs enfants sourds-muets doivent adresser leur demande au ministre de l'intérieur. Il y a des bourses entières, des demi-bourses

et des quarts de bourse. Le prix de la pension n'est pas de plus de 1,000 fr. Il y a aujourd'hui 115 garçons et 65 filles. On peut visiter l'établissement, en s'adressant au concierge de la maison.

DIRECTEUR : M. Delanneau.

PROFESSEURS (par ordre d'ancienneté) : MM. Berthier, s.-m., Lenoir, s.-m., Vaisse, Puybonnieux, Allibert, s.-m., Pélissier, s.-m., auteur des « *Poésies d'un sourd-muet.* »

PROFESSEUR-ASPIRANT : M. Volquin.

SURVEILLANT EN CHEF : M. Chomat, s.-m.

MÉDECIN : M. Menière.

MÉDECIN-ADJOINT : M. Rousset de Vallière.

CHIRURGIEN : M. Blanchet.

DENTISTE : M. Regnart fils.

AUMÔNIER : l'abbé Leforestier.

AGENT-COMPTABLE : M. Nau de Beaupré.

DAMES-PROFESSEURS : Mlles Ferment, Barbier et Aubert.

Institution des Jeunes-Aveugles.

Boulevart des Invalides, 32.

Placée d'abord rue Notre-Dame-des-Victoires et rue St-Victor, cette institution doit son existence à Valentin Haüy, frère du minéralogiste, et voici dans quelles circonstance elle fut fondée.

Un jour qu'il assistait à une séance donnée par Mlle Paradis, pianiste viennoise, célèbre par son talent et par sa cécité, — c'était en 1783, — il remar-

quaque cette intéressante artiste se servait, pour lire, d'épingles disposées en formes de lettre sur de grandes pelotes ; elle expliquait, en outre, la géographie sur des cartes en relief inventées par Weissembourg de Manheim. Comprenant le parti qu'il pouvait tirer d'une semblable découverte, Valentin Haüy prend alors dans la rue un jeune homme aveugle, expérimente l'idée qu'il a conçue et parvient bientôt à faire lire son sujet qu'il présente à la Société philanthropique. Parmi les membres dont se composait cette société, il y avait Bailly et Larochefoucauld-Liancourt, qui firent en sorte qu'elle lui confiât douze jeunes aveugles et qu'elle fournît à tous les frais de leur éducation et de leur entretien.

En 1791, on réunissait l'institution des Jeunes-Aveugles aux Sourds-Muets; depuis on la transféra successivement aux Célestins, aux Quinze-Vingts et dans l'ancien collége Saint-Firmin, rue St-Victor. Les bâtiments qu'elle occupe aujourd'hui (surface entière : 11,800 m. c., dont 2,860 en constructions) ont été construits en exécution d'une ordonnance du 18 juillet 1838. La façade est ornée d'un fronton dû au ciseau de M. Jouffroy, et représentant Valentin Haüy, au milieu d'un groupe de jeunes gens et de jeunes filles aveugles, livrés à ces travaux divers qu'il a su créer pour eux. — L'établissement est placé sous l'autorité du ministre de l'intérieur.

Cette institution, qui, dans le premier trimestre de 1852, a compté 178 élèves (127 garçons et 51 filles), reçoit 80 jeunes garçons et 40 jeunes filles, entretenus pendant huit ans aux frais de l'État, et 50 et plus, au moyen d'une pension de 1000 fr. par an, ou de moins si l'élève possède une fraction de bourse. Quant aux admissions payantes, on en

réfère au conseil d'administration. Pour être admis, il faut présenter un certificat de cécité complète, d'absence de maladie contagieuse, de bonne conduite, et ne pas avoir moins de 9 ans ni plus de 13. Les pensionnaires, à part une éducation physique très soignée apprennent, au moyen de procédés particuliers, la lecture, l'écriture, la géographie, l'histoire, les langues, les mathématiques, la musique et plusieurs métiers, tels que la reliure, l'imprimerie, la filature, la vannerie. Comme on voit, l'enseignement est technologique, musical et intellectuel. Ce dernier se divise en deux cours, dont le supérieur comprend la géométrie, la physique, la cosmographie, la littérature, l'histoire générale, la géographie politique et les notions générales de droit public, administratif et privé. Les élèves les plus avancés fréquentent les cours de la Sorbonne et du Collége de France.—Les huit années que doit durer l'instruction, quelle qu'elle soit, sont généralement partagées en deux périodes à peu près égales; dans la première, les élèves sont en quelque sorte essayés. A l'expiration de cette période, ils suivent la voie que leurs aptitudes leur désignent. Un comité particulier se charge du placement des jeunes-aveugles indigents au sortir de l'institution. Les recettes de l'institution montaient en 1850 à 176,321 fr., les dépenses à 172,910 fr.

Commission consultative: MM. Passy (Félix), conseiller-maître à la Cour des comptes, *président;* —

Auteur d'un *Traité de Statistique*, couronné comme deux autres de ses ouvrages par l'Institut de France. Une *Notice sur les Jeunes-Aveugles* se vend chez le concierge au profit des élèves.

Paravey, ancien conseiller d'Etat ; — Barbou, conseiller à la Cour d'appel ; — Thiac, notaire.

DIRECTEUR : M. Dufau.

ECONOME-RECEVEUR : M. Pélicier.

MÉDECINS : MM. Allibert, Lombard.

CHEF-D'ORCHESTRE : M. Roussel.

INSTITUTEUR : M. Guadet. INSTITUTRICE : Mlle Caillie.

PROFESSEURS : MM. Gauthier, Grosjean, Dufour, Coltat, Legoarand, Siou.

DAMES PROFESSEURS : Mlles Brunet, Delausse, Paté.

Hôpital national des Quinze-Vingts.

Rue de Charenton, 28.

Le premier établissement en faveur des aveugles fondé en 1254 est dû à saint Louis. Il devait contenir 300 ou quinze-vingts pauvres aveugles, et était placé primitivement dans le quartier occupé aujourd'hui par les rues Beaujolais et de Rohan. Sous Philippe-le-Bel, le nombre des aveugles était si considérable à Paris que le roi ordonna en 1309 que ceux qui étaient logés dans la maison de Saint-Louis portassent ostensiblement une fleur de lis sur leurs habits pour être distingués des autres aveugles. Ils restèrent longtemps soumis à un régime très rigoureux. — La Convention nationale réorganisa complétement les Quinze-Vingts. — Les aveugles mariés y sont reçus maintenant avec leurs femmes. Chaque aveugle reçoit, à titre de pension alimentaire, 1 fr. 30 c. par jour. Les maris ou femmes

voyants des aveugles y reçoivent 30 c. par jour et chaque enfant âgé de moins de 14 ans, 15 cent. —

Pension d'un aveugle célibataire,		474 fr.	50 c.
—	marié sans enfants,	584	»
—	ayant un enfant,	638	75
Pour chaque enfant de plus, on ajoute		54	75

Depuis plusieurs années il a été créé, pour les aveugles externes, 700 pensions, dont 100 de 200 f.; 250 à 150 fr. et 350 à 100 fr. Elles précèdent l'entrée dans l'établissement. On ne reçoit que ceux en état de cécité absolue.

Directeur : M. de la Chaumelle.

Trésorier : M. Michelet.

Secrétaire de l'Administration : M. Marot.

Médecins : MM. Andrieux, Dumont (Gaston).

Chirurgien : M. Lacroze (à l'hospice).

Nous ferions un grave oubli en ne signalant pas à nos lecteurs les ingénieuses machines à écrire pour les aveugles et le clavier-imprimeur de M. Foucault, aveugle dès sa deuxième année, élève des Jeunes-Aveugles et habitant les Quinze-Vingts depuis 1822. Cet artiste est un musicien et un mécanicien des plus heureux. Modeste comme tout homme de génie, il a toutefois obtenu à l'exposition de Londres les remercîments de ses confrères aveugles; trois médailles d'or et de platine à l'exposition française (1849) et de la Société d'encouragement. Le jury national a très bien apprécié le mérite de ce bienfaiteur des aveugles. (Rapport du jury central 1849, IIe vol., p. 231.) Ses appareils sont déjà répandus dans toutes les parties du monde. Que ceux qui ont un aveugle pour parent aillent voir s'assurer que les caractères tracés par la machine Fou-

cault sont d'une régularité même supérieure à ceux tracés par les voyants. Huit jours suffisent pour connaître parfaitement son usage.

Asile Lambrechts.

A Courbevoie, 40, rue de Colombes.

Les membres de l'Église protestante possèdent un refuge pour leurs vieillards, aveugles et orphelins, à Courbevoie, station du chemin de fer de Versailles. Il y a, dans une agréable situation, un corps de bâtiments bien disposé, qui réunit environ vingt-cinq vieillards, dont plusieurs aveugles, et soixante-dix orphelins ou enfants pauvres du sexe masculin. Il y a un jardin dans lequel ces derniers trouvent des appareils de gymnastique et de petits parterres laissés à leur culture et à leurs soins.

Un des sénateurs de l'Empire, belge d'origine, le comte Lambrechts, ancien ministre sous le Directoire, député sous la Restauration, décédé le août 1803, ayant eu avec feu M. le pasteur Boissard plusieurs conversations sur l'ensemble des principes de l'Église protestante, laissa après sa mort à cette dernière une somme très considérable, si considérable, que l'établissement dont nous parlons en fut acquis après l'extinction de quelques rentes servies. Il couvre un espace de 4,000 mèt. carr., dont 1,000 en bâtiments. M. le pasteur Zipperlen est le directeur de cet asile, dont l'administration est commune avec celle des autres hospices de Paris. Le placement des pensionnaires et la direction supérieure

en appartiennent à un comité composé du maire du xe arrondissement et des deux plus anciens pasteurs des Églises réformée et luthérienne. La présentation en appartient aux deux consistoires des mêmes confessions.

Un médecin, M. le Dr Bouchy, demeurant à Courbevoie, visite la maison.

Les recettes de l'asile se composent en 1852 : 1° d'une moitié des revenus de la fondation, l'autre moitié devant être capitalisée à perpétuité, 20,349 f.

2° Produit des pensions de soixante-dix enfants, versées par les Consistoires. . 21,000

Total. . . . . 41,349 f.

Les dépenses égalent presque toujours les recettes. Le prix moyen de la journée est de — fr. 99,16 c. par individu.

Hospice Israélite de Paris.

Rue de Picpus, 76.

M. le baron James de Rothschild a fondé tout récemment un hospice en faveur de ses coreligionnaires. Il a été inauguré le 26 mai 1852. Il faut louer cette bonne pensée, qui est devenue une bonne action. Les Israélites pauvres avaient eu jusqu'ici les secours de plusieurs sociétés de bienfaisance formées à leur intention ; il existe bien aussi un comité consistorial qui, au moyen de souscriptions annuelles, dont la moindre est de 18 fr. par an, au moyen de dons et de legs faits en faveur de l'œu-

vre, distribue à ces religionnaires du pain et de la viande, des secours en argent, des médicaments, etc.; mais un grand hôpital juif restait à fonder. La sollicitude de M. de Rothschild y a pourvu, et nous devons dire qu'au point de vue du bien-être et de la commodité, l'établissement qu'il a fondé, rue de Picpus, est un des plus remarquables et des plus dignes, conséquemment, de notre attention.

La façade de l'hospice donne sur la rue de Picpus. Elle se compose de trois pavillons élevés d'un rez-de-chaussée et de deux étages ; ils sont séparés par des cours, et reliés entre eux par un corps de bâtiment transversal. Le pavillon du milieu est affecté à l'administration de l'hospice, au logement du directeur, du rabbin chargé du service religieux, du pharmacien, M. Hébert, et du médecin-interne, M. Chonnow.

Le médecin en chef de l'hôpital est M. Brossard, le directeur, M. Cohn.

Le pavillon de droite est affecté aux femmes. Il renferme, au rez-de-chaussée, l'établissement des bains minéraux ; au premier étage, six salles pour le traitement des malades, au deuxième étage sont les chambres des gardes-malades.

Le pavillon de gauche est affecté aux hommes. Au rez-de-chaussée sont la cuisine et ses dépendances ; au premier étage sont six salles destinées aux malades ; au deuxième étage est le dortoir des gens de service, et un réservoir de la contenance d'environ 24,000 litres. Ces trois pavillons sont desservis par trois escaliers dans toute la hauteur.

Le corps de bâtiment transversal dont il vient d'être question est partagé en deux par le vestibule d'entrée, qui fait suite au pavillon du milieu. Dans

ce vestibule se trouvent les deux escaliers principaux conduisant aux salles des malades. L'oratoire est au milieu à la suite du vestibule. La lingerie, le vestiaire, la pharmacie, avec son laboratoire, occupent les deux côtés des escaliers. Au premier étage sont quatre salles principales qui viennent aboutir à un vestibule de service, où sont concentrés les services les plus essentiels, la tisanerie, la salle des bains, les cabinets d'aisances, etc.

Un jardin spacieux est à la disposition des malades. La séparation des sexes est complète dans toutes les parties de l'hôpital, et les services affectés à chacun d'eux sont distincts.

L'établissement est disposé pour recevoir cent lits pour les malades et les vieillards ou infirmes.

Maison de secours du Grand-Orient de France.

Rue du Faubourg-Saint-Antoine, 295.

Le sénat maçonnique de la France avait créé, en 1840, un refuge pour les membres pauvres, malades ou voyageurs nécessiteux de cet ordre. Cette maison a été transférée, au mois de septembre 1852, dans le bâtiment du faubourg St-Antoine. Il pourra contenir jusqu'à quatre-vingts lits. Actuellement c'est un rez-de-chaussée, deux étages, une belle terrasse sur la maison et un joli jardin qui sont à la disposition des pensionnaires ou habitants temporaires de l'établissement.

Les secours que la commission administrative du Grand-Orient y distribue, sont : le logement temporaire, la nourriture, au local, ou par bons de pain,

viande, bois, des vêtements, des secours de médecin, de pharmacie et quelquefois un peu d'argent. Les maçons voyageurs, de quelque pays du monde qu'ils viennent, reçoivent asile et secours.

Maison hospitalière d'Enghien.

Rue Picpus, 12.

Cet établissement, fondé en 1819 par la duchesse le Bourbon, renferme 100 lits dont 60 pour les hommes et 40 pour les femmes. Les conditions de l'admission, qui est gratuite, sont les mêmes que pour les autres hospices. Les nominations à l'hospice d'Enghien sont faites sur la présentation des sœurs de Saint-Vincent-de-Paul qui en ont la direction.

SUPÉRIEURE : Madame Randier.

MÉDECIN : M. le Dr Pain.

Infirmerie de Marie-Thérèse

Rue d'Enfer, 116.

Fondée par madame de Chateaubriand pour dés êtres âgés ou infirmes. Les admissions dans cette aison sont gratuites et prononcées par Mgr l'archevêque de Paris qui en est le chef supérieur pertuel. L'établissement contient 32 lits, il a été connu établissement d'utilité publique par ordonnce de 1827. Il est desservi par les sœurs de int-Vincent-de-Paul, dont la supérieure est argée de recevoir les demandes d'admission.

MÉDECINS : MM. Charpentier, A. Bossu.

CHIRURGIEN : Hervez de Chégoin, A. M.

DENTISTE : Boulu.

Asile de la Providence.

Chaussée des Martyrs, 15, à Montmartre.

Cet asile, fondé par M. de la Vieuville, a été ouvert en 1804, et créé établissement d'utilité publique par ordonnance du 24 décembre 1817. Il est destiné à recevoir 60 vieillards des deux sexes de la ville de Paris, pour qu'ils y trouvent tous les soins désirables tant en état de santé qu'en maladie.

Il y a 48 places payantes de 300 à 600 fr. par an, et 12 places gratuites.

Administrateur : M. le comte de Tourolle, rue Barbet de Jouy, 32.

Agent comptable : M. Donatis, r. Jean-Bart, 2.

Médecin : M. Gibert, A. M.; A. F.

Maison de retraite pour les vieillards du Xe arrondissement.

Fondée par les Petites-Sœurs des Pauvres, avec le concours de la Xe légion de la garde nationale de Paris.

Rue du Regard, 18.

La Xe légion de la garde nationale de Paris, sur l'initiative de sa 8e compagnie, voulant fonder une maison de retraite pour ses vieillards, a cru devoir appeler les Petites-Sœurs des Pauvres pour exécuter son œuvre.

Nous donnons ci-après l'historique sur cette communauté laborieuse et bienfaisante. L'origine de

cette institution religieuse, les efforts qu'elle a faits pour multiplier les produits de l'assistance privée, et les succès qu'elle a obtenus méritent d'être connus et signalés à la reconnaissance publique.

Vers le milieu de l'année 1841, deux jeunes filles, dont l'aînée avait 18 ans, et une servante nommée Jeanne Jugan, âgée de 48 ans, sous la direction de M. l'abbé Lepailleur, vicaire à Saint-Servan, en Bretagne, recueillirent quelques pauvres paralytiques ou infirmes, et pendant que Jeanne Jugan les soignait et préparait les modiques repas de cette petite communauté, les deux jeunes couturières travaillaient avec ardeur pour subvenir aux dépenses.

Le nombre des malheureux à secourir s'augmentant chaque jour, M. l'abbé Lepailleur réunit ses économies et loua un local, dans lequel on put recueillir douze vieillards infirmes. Jeanne Jugan allait recueillir la desserte des maisons les plus riches. Ce fut ainsi qu'on pourvut à la nourriture.

En 1842, Jeanne Jugan fut jugée digne du premier prix Montyon de 3,000 fr., qu'elle s'empressa de consacrer aux pauvres.

Avec cette petite somme, on songea à construire un établissement plus considérable. Puis un parent éloigné d'une des femmes adoptées dans cette maison remit à M. Lepailleur une somme de 7,000 fr. pour son œuvre.

Les habitants de Saint-Servan rivalisèrent de zèle pour aider cette entreprise. Ils firent des charrois et une partie des travaux gratuitement, et bientôt le nouvel établissement se peupla de quatre-vingt-dix vieillards soignés par quatorze sœurs.

Depuis 1842, des maisons semblables ont été

fondées à Rennes, Nantes, Dinan, Bordeaux, Tours, Angers, Nancy, Besançon, Rouen, et enfin à Paris, rue Saint-Jacques, n° 277, et rue du Regard, n° 18.

Toutes ces maisons ont été établies sans aucune autre ressource que la charité des habitants, et l'activité des sœurs. La maison de la rue Saint-Jacques a été inaugurée, il y a deux ans, par quatre sœurs qui s'y sont installées chacune avec une paillasse pour tout mobilier. Elle compte aujourd'hui quatre-vingt-treize vieillards et treize sœurs. Le loyer de 2,700 fr. a été payé pendant le premier semestre, par deux honorables jeunes gens. Depuis, la maison a fait elle-même ses frais. Nous avons visité cette maison dans tous ses détails. On est frappé de la propreté qui y règne et de l'air de satisfaction de ceux qui l'habitent, bien qu'elle porte très visiblement le cachet de la pauvreté.

Frappé des avantages immenses que de pareilles maisons présentent pour l'humanité souffrante, le conseil de société de la 8e compagnie, 4e bataillon, Xe légion, comme nous le disions plus haut, avait pensé que le Xe arrondissement serait heureux d'en posséder une. Il a chargé son président et son secrétaire de se mettre en rapport avec M. l'abbé Lepailleur, supérieur général de cette institution, et de faire tous les efforts possibles pour recueillir une somme de 10,000 francs, jugée nécessaire pour les frais d'installation.

En échange de cette somme, les conditions suivantes ont été posées :

1° La maison sera exclusivement réservée aux vieillards du Xe arrondissement qui justifieront des conditions de domicile à fixer ultérieurement.

2° Le prix des admissions sera de 70 fr. par an pour une femme, et de 100 fr. pour un homme.

3° Les vieillards secourus par le bureau de bienfaisance, et qui à 74 ans reçoivent 5 fr. par mois et 3 kilog. de pain, seront admis de plein droit, le bureau de bienfaisance versant le secours à l'établissement, en l'acquit de leur pension.

4° Les vieillards ne perdront pas leur tour d'inscription pour leur admission dans les hospices publics, à moins qu'ils ne manifestent le désir de rester dans la maison.

5° Le quart des admissions, au moins, est réservé aux compagnies qui ont contribué à fournir les 10,000 fr.

Sauf ces conditions, la maison sera au nom et à la charge des sœurs et leur appartiendra exclusivement. Leur administration ne sera soumise à aucun contrôle de la garde nationale ou de la mairie, qui ne peuvent s'immiscer dans la gestion.

Voilà les principales dispositions qui caractérisent cet établissement.

Les conditions d'admission, dans la maison rue du Regard, sont : en premier lieu, le grand âge ou l'infirmité.

Le prix de la pension pour les personnes charitables, ou les sociétés de bienfaisance qui réclament une admission, est de 70 fr. pour une femme, et de 100 fr. pour un homme. L'infirmerie est visitée par M. le docteur Tulasne.

La communauté travaille environ six heures par jour, et le prix de ce travail appartient pour moitié aux vieillards, afin qu'ils puissent se procurer quelques douceurs.

La nourriture se compose : du café le matin, de

la soupe, d'un plat de viande et d'un verre de vin à midi ; et d'un plat de légumes, d'un fruit, et d'un verre de vin à six heures.

Avec une pension aussi minime et le faible produit d'un faible travail, on ne pourrait subvenir à toute la dépense de l'établissement. On y reçoit le superflu de quelques grands établissements.

Liste des maisons de santé à Paris et dans la banlieue.

M. le Dr Rochard, maison de santé spécialement consacrée aux maladies et aux opérations chirurgicales, rue de Marbeuf, 36, près les Champs-Élysées. (Voir page 163.)

M. le Dr Deschamps (de Melun), maison de santé, rue du Banquet, 41, quartier des Champs-Élysées.

M. le Dr Ley (Ch.), Champs-Elysées, avenue Montaigne, ancienne allée des Veuves, 45; maladies chroniques et aiguës, femmes enceintes et en couches.

M. le Dr Ollivier Clément (d'Angers), rue des Batailles, 5, à Chaillot.

M le Dr Houlet, maison de convalescence, avenue de Neuilly, 8.

M. le Dr Vergniès, rue de la Tournelle, 3; ce médecin s'occupe spécialement du traitement des maladies scrofuleuses.

M. le Dr Richard, traitement par la voie des poumons des maladies chroniques et aiguës, rue Taranne, 20.

M. le Dr Dupertuis, maison de convalescence, à Champigny (Seine). Omnibus, boulevart Beaumarchais, 10.

Traitement orthopédique.

M. le Dr Duval, établissement ci-devant rue St-Dominique-St-Germain, 104 ; actuellement à Chaillot, quai de Billy, 8 bis. (Voir page 165.)

M. le Dr Bouvier, rue St-Pierre, à Chaillot, 14; établissement destiné aux demoiselles principalement. (Voir page 164.)

M. le Dr Tavernier, établissement à Passy, Grande Rue, 8. (Voir page 166.)

Traitement hydrothérapique.

M. le Dr Fleury, établissement hydrothérapique et maison de santé à Bellevue sous Meudon. (Voir page 168.)

M. le Dr Pigeaire, établissement hydro-sudo-thérapique à Neuilly. (Voir page 167.)

M. le Dr Baldou dirige le traitement hydrothérapique dans la maison de santé et de convalescence de feu M. le Dr Puzin, rue des Batailles, à Chaillot, 9, (Paris).

Traitement des aliénés.

MM. les DDrs Baillarger et Moreau, établissement Esquirol à Ivry-sur-Seine. (Voir page 150.)

MM. les DDrs Voisin et Falret, établissement fondé en 1822, à Vanvres. (Voir page 154.)

M. le Dr Blanche à Passy, quai de Passy, rue de Seine, 1; reçoit principalement des aliénés. (Voir page 157.)

M. le Dr J.-P. C. Pinel (neveu), maladies ner-

veuses et mentales, au château de St-James, avenue de Madrid, à Neuilly. (Voir page 159.)

M. le Dr Brierre de Boismont, rue du Faubourg-St-Antoine, 333 ; ancienne maison Pressat. — Succursale : 21, rue Neuve-Ste-Geneviève. Aliénés et pensionnaires des deux sexes au prix de 800 à 1,200 fr. par an. (Voir page 162.)

M. le Dr Lisle, maison de santé du Gros-Caillou, rue St-Dominique-St-Germain, 194, près du Champ-de-Mars. Le directeur est visible de 11 à 1 h. (V. p. 161.)

M. le Dr Belhomme, rue Charonne, 163.

MM. les DDrs Bourdoncle et Souquère, maladies mentales. Division pour les affections aiguës ou chroniques internes ou externes, rue Picpus, 10.

M. Pinel, impasse Longue-Avoine, rue du Faubourg-St-Jacques, reçoit des pensionnaires libres et des aliénés.

Mme Reboul-Richebraques, rue Picpus, 90; reçoit des aliénés et des pensionnaires libres.

—

M. le Dr Scipion Pinel, rue Notre-Dame-des-Champs, 61 ; ne reçoit pas d'aliénés.

M. Faultrier, rue de Lourcine, 86; reçoit des pensionnaires libres.

Mme Baric, rue du Faubourg-Poissonnière, 95; reçoit des aliénés dans un bâtiment entièrement séparé. L'hôtel principal offre des logements confortables aux malades qui veulent jouir d'un bon air et de beaux jardins au centre de Paris.

Mme Bonnemain, à la Glacière, reçoit des aliénés incurables et non en traitement.

Mme Fergon tient maison de santé, rue de Ménilmontant, 159, anciens 99 et 99 bis, pour les enfants de 2 à 15 ans.

Maisons d'accouchement et autres.

Mme Duval Capitaine, sage-femme, rue de Cléry, 31; maison d'accouchement et pension de dames enceintes. On reçoit également sur la recommandation d'un médecin les personnes atteintes d'affections de la matrice ; tous les mardis de 12-1 vaccinations.

Mme veuve Valadier, sage-femme, Champs-Élysées, avenue Montaigne, ancienne allée des Veuves, 15; reçoit des personnes atteintes de maladies chroniques ou aiguës, ainsi que des dames en couches.

Mlle Morizot, rue Montmartre, 132 ; reçoit des personnes en convalescence et des femmes enceintes.

Mme Renard, maison de santé pour dames avec jardin, rue Chateaubriand, 14, et rue Balzac, Champs-Élysées.

Mme veuve Chevalier, rue Picpus, 22.

Maison de santé des bains de Tivoli, rue St-Lazare, 102. Bains et douches d'eaux minérales, de vapeur, etc. Chaque malade se fait traiter par son médecin particulier.

Villa-des-Dames, r. Notre-Dame-des-Champs, 43, près du jardin du Luxembourg. Pour dames spécialement; jardin anglais. Chaque malade se fait traiter par son médecin particulier.

Néothermes, établissement pour les malades et les convalescents. Bains de toute nature, rue de la Victoire.

—

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

SUR LES HÔPITAUX ET HOSPICES CIVILS ET MILITAIRES.

Aliénation.

France.

Nous devons le relevé suivant des causes d'aliénation et des professions exercées par les aliénés à l'obligeance de M. Legoyt, directeur du bureau de de la statistique générale de France.

ALIÉNÉS. — CAUSES. — 1849.

Causes physiques.

Effets de l'âge.	582
Idiotisme et hérédité.	3,445
Irritabilité excessive.	958
Excès de travail.	217
Dénûment.	458
Onanisme.	450
Maladies de la peau.	67
Coups et blessures.	144
Syphilis.	106
Hydrocéphale.	29
Epilepsie et convulsions.	1,585
Fièvres, phthisie, maladies du cœur. . .	343
Emanation de substances malfaisantes. .	26
Abus du vin et des liqueurs fortes. . .	987

Causes morales.

Amour et jalousie.	801
Chagrins.	1,369
Evénements politiques	313
Ambition	473
Orgueil.	340
Religion mal entendue.	632
Total des causes connues. . . .	13,123
Causes inconnues.	5,849
Total général. . . .	18,972

ALIÉNÉS.—PROFESSIONS.—1849.

Professions libérales.

Culte, droit, médecins, employés, etc. .	990
Rentiers, propriétaires.	1,216
Militaires.	453
Artistes.	110
Négociants, commerçants.	218
Marchands en détail.	456

Professions mécaniques. — Ouvriers en :

Bois.	409
Fer.	239
Or et argent.	71
Autres métaux.	91
Filatures et tissus.	771
Bâtiments.	303
Cuirs et peaux.	298
Teinture.	41
A reporter.	2,226

Report.	2,226
Comestibles, boissons et objets de bouche.	471
Objets d'habillement et de luxe. . . .	1,427
Gens occupés de travaux aratoires. . .	2,564
Gens de peine.	1,256
Domestiques.	1,164
Sans profession	3,014
Professions inconnues.	3,898
Total.	18,972

Département de la Seine.

Nous donnons ci-après, en partie, les résultats d'un travail très étendu sur les aliénés du département de la Seine, que nous devons à l'obligeance de M. Battel, chef de la première division de l'administration de l'assistance publique.

Mouvement de 1841-1850 *des aliénés du département de la Seine traités dans les hospices de Bicêtre et de la Salpêtrière et dans les asiles des autres départements.*

	TRAITÉS.			MORTS.		
Années.	Hommes.	Femmes.	Totaux.	Hommes.	Femmes.	Totaux.
1841	1448	2231	3679	152	231	383
1842	1447	2290	3737	206	247	453
1843	1586	2305	3891	207	209	416
1844	1516	2193	3709	163	195	358
1845	1574	2255	3829	182	181	363
1846	1656	2394	4050	204	241	445
1847	1704	2414	4118	231	247	478
1848	1774	2460	4234	251	229	480
1849	1778	2550	4328	325	626	952
1850	1716	2229	3945	246	216	459
Totaux.	7055	8074	15129	2165	2622	4787

Les aliénés du département de la Seine se répartissent ainsi qu'il suit sur les asiles des départements :

	Hommes.	Femmes.
Saint-Venant (Pas-de-Calais). .	—	175
Armentières (Nord).	65	—
Maréville (Meurthe).	46	47
Sains (Meuse).	48	37
Saint-Lô (Manche).	—	15
Bordeaux (Gironde).	—	19
Caen (Calvados).	25	8
Auxerre (Yonne).	—	25
Blois (Loir-et-Cher). . . .	39	—
Saint-Dizier (Haute-Marne). .	40	40
Saint-Gemmes (Maine-et-Loire).	—	20
Lille (Nord).	17	9
Total.	380	395
Total général. . . .	775	

	Hommes.	Femmes.	Totaux.
Existant le 1er janv. 1851. .	846	1561	2407
Admis du 1er janv. 1841 au 31 décembre 1850. . .	6209	6513	12722
Traités dans cette période. .	7055	8074	15129
Sortis.	3738	3739	7477
Décédés.	2165	2622	4787
Total des sortis et décédés.	5903	6361	12264
Restant le 31 décembre 1850.	1152	1713	2865
Dont à Bicêtre.	772	—	772
A la Salpétrière.	—	1318	1318
Dans les départements. . .	380	395	7755
Total général. . .	1152	1713	2865

Hôpitaux militaires.

Qu'il nous soit permis de jeter un coup d'œil sur un certain point de l'hygiène militaire qui commence à être pris en sérieuse considération.

Nous avons déjà signalé les désavantages d'une trop grande agglomération d'hommes telle qu'elle existe dans les grandes villes, et surtout, dans les colléges, monastères, prisons, etc. La nécessité d'entretenir de grandes armées entraîne également des inconvénients nombreux au point de vue de l'hygiène. Cependant la mise en pratique de certaines mesures de salubrité saurait réaliser des améliorations notables, non-seulement dans la santé des troupes de terre et de mer, mais aussi dans celle de toute population réunie dans des espaces restreints.— Le lieutenant-colonel anglais M. Tulloch résume ainsi ces mesures : amélioration du régime alimentaire ; meilleur choix de campement et de garnison ; réduction à trois années du séjour des troupes dans les colonies; enfin adjonction aux troupes nationales de troupes auxiliaires adaptées par leur race respective aux exigences climatériques des lieux occupés. . . . .

Quant à l'état sanitaire des troupes de Paris, nous n'aurons à tenir compte que de l'alimentation et du séjour soit dans les casernes, soit dans les hôpitaux.

Pour prouver le bon effet d'une alimentation supérieure, il n'y a pas de meilleur exemple que la statistique d'un des corps d'élite, des sapeurs-pompiers,

que M. Auberge, chirurgien-major, en a établie en 1847. Sur un effectif de plus de 700 hommes et un travail moyen de plus de seize heures par jour et par homme, il n'y a pas eu plus de 15 malades en moyenne par jour et seulement 4 décès pour ladite année. La mortalité de l'armée française à l'intérieur est beaucoup plus considérable : elle était, en 1842, de 24,6; en 1843, de 20,4; en 1844, de 15,6; en 1845, de 14,8; en 1846, de 17,6 décès sur 1,000 hommes. En Algérie, la moyenne de dix ans a été de 75,8 décès sur 1,000 hommes, d'après le compte de M. Boudin.

La mortalité en France est, selon la table de Demonferrand (*Journal de l'Ecole polytechnique* tome XVI), de 27.

M. Desjobert, ex-représentant de la Seine-Inférieure, a évalué, dans un discours du 19 décembre 1850 (Assemblée législative), la mortalité de l'armée à 74 sur 1000, de 1831 jusqu'en 1848; c'est-à-dire que sur un effectif de 10,190,000 hommes il y a eu 1,142,000 entrées aux hôpitaux et 75,294 décès par maladie. C'est l'Algérie qui paraît être la cause de cette mortalité forte, car à l'hôtel des Invalides elle n'est que de 68 * et dans l'armée, à l'intérieur, que de 19** (1848 : 21,3 sur 1,000), tandis que dans la vie civile pour les hommes de 20 à 30 ans les décès annuels ne s'élèvent qu'à 10 pour 1,000 individus (Demonferrand). La mortalité des

---

* Selon le discours de M. le général Paixhans, 11 mars 1840 (*Moniteur*).

** D'après le rapport du général Oudinot, 23 novembre 1849 (*Id.*)

hommes de 20 à 27 ans n'est, selon la table de Duvillard, que de 12,5 et les entrées dans les hôpitaux militaires s'élèvent à 45,5 sur 1,000, selon Demonferrand de 11 sur 1,000 individus; et ceux des ouvriers civils à 13,4.

Les règlements militaires fixent la place pour les maladies à 20 mètres cubes pour un fiévreux ou blessé, et à 18 mètres cubes pour un vénérien ou galeux. L'homme en santé en a de 12 à 14. La distance entre deux lits est de 65 centimètres dans les hôpitaux et de 25 centimètres dans les casernes. Les changements du régime alimentaire et l'espacement des hommes dans les casernes et les hôpitaux ne peuvent pas se faire immédiatement, cependant le gouvernement s'en est déjà préoccupé et une loi du 22 janvier 1851, votée sur la proposition de M. Desjobert, a prescrit la publication annuelle d'une statistique de l'état sanitaire et des pertes de l'armée. C'est le 1er juillet 1852 que l'on a commencé à centraliser les tableaux statistiques des différents hôpitaux militaires.

Il est à croire qu'on ne tardera pas à introduire dans les hôpitaux militaires quelques-unes des notables améliorations qui ont eu lieu dans le service des établissements placés sous la direction de l'administration générale de l'assistance publique et dont nous allons dire ci-après quelques mots.

Hôpitaux civils.

Aération, chauffage.

Il n'y a pas longtemps qu'on a institué à l'hôpital des Enfants-Malades des appareils pour la gymnas-

tique, et déjà on a eu à se louer de l'introduction de ces exercices jugés nécessaires et même indispensables. Il y aurait même lieu de s'en servir pour la kinésiatrie.

Une nouvelle amélioration vient d'être mise en pratique pour faciliter la convalescence des enfants, si difficile dans l'intérieur de Paris. Des voitures ont été construites pour promener les enfants de l'hôpital de la rue de Sèvres, et cette idée, depuis quelque temps en vigueur dans plusieurs hôpitaux de l'Allemagne et de l'Angleterre, doit avoir les résultats les plus heureux. Rien, en effet, ne retarde plus la guérison que le manque d'air ou le défaut de renouvellement de l'air.

C'est là un des points essentiels de l'hygiène publique sur lequel on ne devrait se lasser d'appeler l'attention publique et le soin des autorités. L'heureuse innovation tentée à l'hôpital des Enfants-Malades nous fait pressentir que bientôt on accordera à l'approvisionnement d'air l'extension qui lui est réclamée et due dans l'économie de la santé des habitants. Car si les hommes et la production de leur travail font la richesse d'un État on peut la doubler ou la diminuer selon que l'on augmente ou diminue la portion d'air réservée à chaque individu.

Nous avons depuis longtemps la coutume de nous approvisionner d'aliments et de boissons dans les grands centres où l'agglomération est démesurée et peu en proportion avec l'état normal, nous faisons des provisions d'eau pour la distribution de cet élément si nécessaire dans l'intérieur des grandes villes, mais nous ne nous approvisionnons nullement, du moins quant à l'intérieur des habitations, de ce qui est le plus nécessaire à l'homme : l'air pur ! nous ne

songeons à lui permettre d'entrer par les fenêtres que lorsque nous ressentons une certaine gêne de la respiration et que notre sens olfactif se révolte contre sa viciation. Le peu qui s'introduit chez nous pour nous aider, pour nous forcer à vivre, ne s'y introduit presque malgré nous que par les fissures des portes et par les ais mal joints des fenêtres; et encore il est absorbé, consommé, soit par les poêles et cheminées, soit par le gaz, les bougies et les lampes qui demandent impérieusement leur portion d'oxygène nécessaire, tandis que l'homme consent de gaîté de cœur à s'en passer tant que son corps ne souffre pas essentiellement.

Toutefois, c'est parce que la quantité d'air à distribuer et à absorber par chaque individu est privée d'oxygène faute de ne pas être remplacée que, ne pouvant supprimer ou diminuer l'agglomération des individus,— qui est une loi fatale de nos mœurs et de notre civilisation,— on doit tâcher au moins d'en atténuer, sinon d'en abolir les conséquences, le plus souvent imperceptibles au début, mais toujours funestes à la longue.

Certes, on ne saurait nous accuser d'idéalisme, et nous rappeler que les modes de ventilation connus et employés jusqu'à ce jour ont été impuissants contre le mal. Nous ne faisons que constater, au contraire, l'impuissance de ces moyens et l'insuffisance de tous les systèmes de locomotion d'air, en tant que cette locomotion est récurrente et périodique.

Il faut que l'aération se fasse à l'instar de l'eau courante; seulement, il est bon que la direction du courant puisse être changée à volonté. La dilatation et la contraction des différentes couches de ces cou-

rants qu'on appelle les vents ont lieu grâce à l'action du calorique devenu libre ou réduit à l'état latent dans quelque partie de l'atmosphère. Il n'y a donc qu'à imiter ce procédé sur une plus petite échelle, pour provoquer et se procurer proportionnellement les mêmes avantages que nous offrent les vents, c'est-à-dire l'aération en grand.

Nos poêles, nos fourneaux, nos calorifères surtout, agissent ainsi. La flamme a sa respiration comme l'homme, et tout être qui respire provoque une ventilation proportionnée à la quantité d'oxygène qu'il consomme.

Ceci dit, et pour en arriver à l'importante amélioration qui commence à être en usage dans les hôpitaux de Paris, disons quelques mots sur le chauffage en général.

Le climat de Paris exige dans les édifices publics un chauffage de 200 jours environ par an, et d'un degré de température d'autant plus grand que ces édifices ont pour hôtes ordinaires des personnes forcées à une certaine immobilité qui est le fait du genre d'occupations auquel elles s'adonnent, ou des infirmités et maladies auxquelles elles sont livrées. En outre, il est certains établissements publics, les hôpitaux par exemple, qui exigent dans tous les temps des sources de chaleur reconnues indispensables pour certaines opérations médicales ou ménagères.

Il existe donc forcément, dans ces établissements, des foyers perpétuels, petits en été et plus grands en hiver. On a compris la double application qu'on pouvait en faire, le double parti qu'on pouvait en tirer, et c'est de ces foyers que l'on se sert aujourd'hui pour obtenir la ventilation à air frais en été,

et la ventilation à air chaud, c'est-à-dire le chauffage, en hiver.

Voilà, tout le monde en conviendra, une grande et utile découverte. La première idée en est due à Bonnemain (1777); elle fut développée par Perkins et les frères Price, et elle a été perfectionnée par M. Léon Duvoir, surtout par l'adjonction qu'il a faite de la ventilation au chauffage. Son appareil consiste dans une cloche à doubles parois, communiquant au moyen d'un tube vertical avec un réservoir supérieur, de la partie inférieure duquel partent autant de tubes descendants qu'il y a d'étages à chauffer; ces tubes aboutissent à des poêles, et de la partie inférieure de ces derniers partent des tubes de retour qui rejoignent la cloche.

Cet appareil est rempli d'eau plus ou moins saturée d'un sel destiné à augmenter la capacité de l'eau pour le calorique; c'est-à-dire à retarder son ébullition, à ralentir son refroidissement et à prévenir l'encrassement des tuyaux de conduite.

La cloche, en forme de bouteille, est placée dans la cave et entourée de briques pour prévenir toute déperdition du calorique; elle surmonte le foyer. Quant au réservoir supérieur, il est placé au grenier. L'eau de la cloche échauffée s'élève en vertu de sa moindre densité, et se trouve immédiatement remplacée par de l'eau froide arrivant par ce tube de retour. Portée à 120 degrés centigrades, elle revient, au palais du Luxembourg, à la cloche après deux heures à 80 degrés.

Quant à la ventilation, elle constitue, dans le système Léon Duvoir, le véritable et unique moyen de chauffage; en effet, dans ce système on ne chauffe

que par extraction de l'air froid et par introduction d'air chaud.

L'appareil de cette ventilation se compose du réservoir supérieur déjà décrit, entouré d'une espèce de cheminée à laquelle aboutissent des tubes qui s'ouvrent inférieurement dans les salles, où ils opèrent, en hiver, l'extraction de l'air froid, et en été, l'extraction de l'air chaud. L'extraction de l'air froid offre l'avantage non-seulement de diminuer les éléments de réfrigération, mais encore d'obliger l'air chaud à descendre d'une manière non interrompue pour se placer au niveau des organes respirateurs.

Il importe, pour faire comprendre l'importance du placement des bouches d'extraction au niveau du sol, de mentionner des expériences diverses qui ont donné une idée nette de l'inégale répartition de la chaleur dans les locaux non ventilés.

Ainsi au théâtre Montparnasse, salle non ventilée, la température était répartie de la manière suivante :

Au niveau du plancher. . .	18° 36
A 3 m. 25 de hauteur.. . .	26° 97
A 5 m. 85 de hauteur.. . .	34° 52

Dans l'église de la Madeleine, dont l'intérieur a jusqu'à 30 mèt. de hauteur, la température n'a pas varié au-delà de 1 degré et demi centigrade.

M. L. Duvoir est parvenu à la chauffer et à la ventiler à raison de 6 fr. par jour d'hiver; ce chauffage et cette ventilation se prolongeant *pendant toute la nuit.*

A l'hospice Beaujon, M. Duvoir se passe du foyer principal pendant 3 mois sur 7, en utilisant la chaleur produite par un simple fourneau à cataplasmes.

Ce fourneau sert à la ventilation pendant toute l'année, ainsi qu'à l'envoi d'un approvisionnement d'eau chaude à tous les étages.

Tous calculs faits, il résulte que 1,000 mèt. cub. d'air, élevés à une température moyenne de 15 à 16 degrés, reviennent : à 5 cent. à l'hospice Beaujon ; à 4 cent. à l'embarcadère du chemin de fer du Nord ; à 4 cent. à la police correctionnelle ; à 3 cent. à l'église de la Madeleine.

Après l'extraction de l'air froid et afin d'introduire de l'air neuf au degré de température exigé, on pratique des prises d'air à la partie extérieure du bâtiment. Pour l'air chaud, il pénètre dans l'intérieur, et par des ouvertures pratiquées au niveau du sol, et par la partie supérieure et centrale des portes.

Lorsque, en été, on veut extraire des locaux l'air le plus chaud pour le remplacer par de l'air frais, on chauffe l'eau du réservoir supérieur, mais en ayant soin de fermer les tubes qui conduisent aux poêles à eau. L'eau du réservoir revient alors à la cloche au moyen d'un tube spécialement établi pour les besoins de l'été.

En été, et lorsque la température est trop élevée, M. L. Duvoir se sert d'un grand cylindre tubulaire rempli d'eau sortant du puits et communiquant supérieurement avec l'air extérieur, et inférieurement avec le local à rafraîchir.

Le renouvellement total de l'air se fait dans différents établissements dans l'espace de 11 à 32 minutes.

On pressent l'importance de la ventilation pour entretenir la santé des hommes, auxquels les exigences de notre temps ne permettent pas de donner l'espace et l'air nécessaires.

Disons en terminant que les autres systèmes de chauffage employés dans les grands édifices de Paris n'ont donné jusqu'ici que des résultats fort incomplets. Aussi, M. Léon Duvoir a-t-il été chargé par le gouvernement de substituer son système de chauffage par circulation d'eau au système Talabot, établi au palais du Luxembourg ; tout récemment il a dû également remplacer le système de Grouvelle au palais de l'Institut, système consistant à chauffer l'eau, soit par immersion, soit par circulation de vapeur et dont l'établissement avait coûté des sommes énormes à l'Etat.

En résumé, le système Léon Duvoir offre sur tous les systèmes rivaux d'importants avantages, et il est le seul qui, soit en France, soit à l'étranger, ait résolu d'une manière satisfaisante le problème hygiénique du chauffage, de la ventilation et de la réfrigération des édifices. Nous renvoyons pour de plus amples développements à la brochure déjà citée de M. le Dr Boudin, ainsi qu'à une publication du même auteur, intitulée : *Etudes sur le chauffage, la ventilation et la réfrigération des édifices publics. Paris*, 1850.

Le concours pour le chauffage et la ventilation de l'hôpital de la République, maintenant hôpital du Nord, étant terminé, nous mettons sous les yeux de nos lecteurs quelques points essentiels du cahier des charges de cette entreprise :

« Les appareils proposés pour le chauffage de l'hôpital de la République devront fournir les résultats suivants :

1° Une température constante de 15 degrés pendant toute l'année, le jour et la nuit, dans les salles de malades et les chambres occupées par les sœurs ;

2° Une température de 15 degrés pendant toute l'année, mais le jour seulement dans le chauffoir et dans les offices ;

3° Une température de 10 degrés pendant toute l'année, le jour et la nuit, dans les escaliers des pavillons de malades ;

4° Une ventilation continue d'air chaud pendant l'hiver et d'air froid dans la saison chaude, à raison d'au moins 20 mètres cubes par lit et par heure dans les salles de malades ;

5° Une ventilation, pendant le jour seulement, dans les chauffoirs, à raison de 10 mètres cubes par lit du pavillon correspondant ;

6° Une ventilation dans les cabinets d'aisances, suffisante pour qu'en aucun cas ces cabinets ne puissent dégager de mauvaise odeur, et sans qu'il puisse s'y établir de courant d'air nuisible à la santé des malades ;

7° Les appareils de ventilation devront avoir un excès de puissance suffisant pour que l'on puisse produire, dans toutes les salles ou partiellement, une ventilation double de celle qui a été précédemment indiquée, dans le cas où quelque grande épidémie forcerait d'augmenter le nombre de lits ;

8° Les offices d'arrivée de l'air devront avoir une section suffisante pour que l'air n'arrive dans les salles qu'avec une faible vitesse, et à une température qui n'excède pas 70 degrés ;

9° L'air devra arriver dans les salles à un degré hygrométrique convenable, que l'on pourra modifier à volonté ;

10° Une disposition spéciale devra permettre d'opérer le refroidissement artificiel de cet air, si cela était nécessaire dans les grandes chaleurs ;

11° Les appareils de chauffage général, ou des appareils spéciaux, devront fournir une quantité d'eau chaude suffisante pour tous les besoins des salles, et maintenir à une température convenable les poêles à étuve disposés dans les offices de chaque étage ;

12° Un foyer pouvant produire un feu vif, isolé ou dépendant des appareils à étuves des offices des étages supérieurs, sera établi dans chaque office du rez-de-chaussée ;

13° Les appareils de chauffage et de ventilation seront disposés de telle façon qne leur action puisse être utilisée successivement dans tous les pavillons, ou suspendue dans une partie quelconque des bâtiments. Ils devront permettre, en outre, d'élever ou d'abaisser à volonté la température dans chaque salle.

On admettra au concours tous les systèmes de chauffage usités, notamment le chauffage direct à l'air chaud, le chauffage à circulation d'eau chaude. Le même concurrent pourra présenter plusieurs systèmes de chauffage différents. Les projets devront être accompagnés d'un mémoire descriptif renfermant les calculs détaillés sur lesquels le concurrent se fonde pour évaluer la consommation annuelle de combustible qu'exigeront ses divers appareils. Il admettra un chauffage général de deux cents jours, et les moyennes des températures mensuelles, telles qu'elles sont données par les tables météorologiques de l'Observatoire de Paris pour les dix dernières années. Le concurrent dont le projet sera adopté prendra l'engagement de chauffer l'établissement pendant dix ans, au prix correspondant à la dépense de combustible qu'il aura indiqué, si l'ad-

ministration le juge convenable. Il fera connaître, en outre, les conditions du bail d'entretien qu'il propose à l'administration. L'administration adoptera le système qui, toutes choses égales d'ailleurs, exigera la moindre dépense d'établissement. »

En attendant que cette entreprise s'accomplisse, nous signalons à l'attention de tous ceux qui s'occupent d'hygiène publique et de la question architecturale des hôpitaux, l'exécution du système Duvoir à l'hôpital Necker. C'est à Necker et à l'Institut que ce système a subi des perfectionnements si éminents que l'on aurait tort, si l'on est étranger, de quitter Paris sans les avoir vus et s'être convaincu de leur supériorité sur tous les autres systèmes de chauffage ou de ventilation.

Pendant le cours de l'impression ont paru les statistiques officielles de l'administration de l'assistance publique du département de la Seine, de l'année 1851. Nous ne les relatons pas *in extenso ;* nous réservant d'en faire un relevé quinquennal. Nous dirons seulement que dans l'année 1851 ont été traités 84,970 malades indigents, dont 69,944 appartenant à Paris, 13,173 à la banlieue, 1,813 aux départements et 40 à l'étranger.

La dépense totale a été de 2,643,753 fr. La moyenne journalière du prix d'un malade de 1 fr. 77 c. 23 dix millièmes.

Les dons et legs se sont élevés dans la même année à 253,800 fr. en capitaux, 22,240 fr. en rentes, 60,875 fr. en objets divers.

La conversion des rentes 5 p. 0/0, décrétée le 14 mars 1852 a enlevé près d'un million de revenus

aux établissements publics de bienfaisance. Pour parer à ce déficit et au grand nombre de demandes de secours, on a résolu de donner à l'administration une somme de 400,000 francs à titre de secours généraux aux hôpitaux, bureaux de bienfaisance et institutions de charité. Car de toutes parts ces établissements ont demandé soit une compensation, qui ne leur est pas précisément due, soit une assistance qui moralement ne saurait leur être refusée.

Le crédit ouvert en 1850 pour l'envoi des enfants malades aux bains de mer, jusqu'à concurrence de 5,000 fr.; il en a été dépensé pour ce but la somme de 2,166 fr.

Notons enfin que la ville de Paris employait en 1850 dans les hôpitaux et hospices, outre les quelques administrateurs, secrétaires et receveurs (formant un ensemble de 9 personnes), 14 économes, 31 aumôniers, 5 architectes, 7 inspecteurs des propriétés, 199 employés divers, 333 religieuses, 6 instituteurs, 229 surveillants, 35 contre-maîtres, 407 infirmiers, 594 infirmières, 20 gardes-forestiers et 593 servants divers.

Le *service médical* est fait par 88 médecins, 37 chirurgiens, 18 pharmaciens, 193 élèves internes, 3 sages-femmes et 71 élèves sages-femmes.

Mouvement du personnel médical des hospices

(survenu pendant l'impression.)

M. le baron Paul Dubois, doyen de la Faculté de médecine, a remplacé dans le conseil de surveillance des hôpitaux M. Bérard, démissionnaire, par suite

de sa promotion au grade d'inspecteur dans le conseil supérieur d'instruction publique. M. de Thorigny, conseiller d'État, a été nommé membre du conseil de surveillance. M. Larrey est médecin en chef de l'hôpital du Val-de-Grâce.

M. Hutin est médecin en chef aux Invalides; M. Lodibert, décédé, a été remplacé par M. Peyre; M. Brian, par M. Périer, et M. Damzer, admis à la retraite, par M. Trippier; M. Warmé et Wahu sont partis de l'hôpital du Roule, et M. Abeille, médecin major, MM. Puel et Jeannoel, médecins aides-majors de 1re classe, les ont remplacés. Le nom de chirurgien a été du reste supprimé dans la nomenclature de l'hiérarchie militaire.

Parmi les chefs de service dans les hôpitaux, nous mentionnons que, par suite de la retraite de M. Serres comme médecin de l'hôpital de la Pitié, M. Grisolle a quitté l'hôpital Beaujon pour remplacer M. Serres; M. Monneret est passé de l'hôpital St-Antoine à celui de Beaujon. M. Bouley est venu de Bon-Secours à la place de M. Monneret; M. Bouchut a remplacé M. Bouley, et M. Bourdon est maintenant chargé de surveiller le traitement de la teigne. Ont été nommés *médecins du bureau central* MM. Sée, Delpech, Chappotin de St-Laurent, Hillairet; et *chirurgiens* du même bureau MM. Demarquay et Richard.

M. Jarjavay, ayant accompli les cinq ans de service du bureau central, est disponible pour les hôpitaux, à partir du 1er janvier 1853. — L'hôpital Bon-Secours a été fermé le 1er octobre 1852.

M. Blandet, directeur à l'Hôtel-Dieu, décédé, a été remplacé par M. Hannosset (de Beaujon), remplacé lui-même par M. Cousin (des Incurables, femmes).

INSTITUTIONS

ET

ETABLISSEMENTS DIFFÉRENTS

AYANT RAPPORT A LA MÉDECINE ET AU SOULAGEMENT DES INFIRMITÉS

INSTITUTIONS HYGIÉNIQUES.

Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine.

Si l'on excepte les commissions temporaires consultées dans les siècles passés par les ministres, le prévôt des marchands, le lieutenant de police et d'autres autorités locales, aucune réunion semblable au conseil de salubrité ne fut appelée à donner son avis ou à prescrire des mesures relatives à l'hygiène publique.

Dubois, premier préfet de police, créa cette institution qui, sous différentes transformations, a rendu tant de services au bien-être des habitants de Paris (V. Parent-Duchâtelet, *Considérations sur le conseil de Salubrité*, *Ann. d'hygiène*, t. IX, p. 243).

Le 6 juillet 1802 parut l'arrêté suivant :

« Art. 1er. Il y aura auprès de la préfecture de police un conseil de salubrité, chargé de la visite, de l'examen et des rapports concernant les boissons, les épizooties, ainsi que les manufactures, ateliers

et autres établissements du même genre existant ou qui seront formés par la suite, tant à Paris que dans les communes rurales du département de la Seine et dans celles de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon.

Art. 2. Ce conseil sera composé de quatre membres choisis parmi des chimistes et autres personnes ayant des connaissances relatives aux objets soumis à l'examen de ce conseil.

Art. 3. A compter du 1er vendémiaire prochain, les membres du Conseil de salubrité recevront chacun une somme de 900 francs par année, à titre d'indemnité, sur la simple quittance de celui d'entre eux qu'ils désigneront à cet effet, et payable par quartier de trois mois en trois mois.

Art. 4. Le conseiller d'État, préfet de police, nomme membres du Conseil de salubrité les citoyens Deyeux, Parmentier, Huzard et Cadet-Gassicourt. »

Mais ce n'est qu'à partir de l'année 1807 qu'une direction uniforme et des procès-verbaux signalèrent une organisation définitive. L'arrêté du 6 octobre de cette année est conçu dans les termes suivants :

Le conseiller d'État à vie, chargé du troisième arrondissement de la police générale de l'empire, préfet de police du département de la Seine et des communes de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon, du département de Seine-et-Oise :

Vu les art. 23 et 1er des arrêtés du gouvernement des 12 messidor an VIII et 3 brumaire an IX, qui chargent le préfet de police d'assurer la salubrité de la ville de Paris et des communes rurales du ressort de la préfecture de police, en prenant des mesures « pour prévenir et arrêter les épidémies, « les épizooties, les maladies contagieuses, en fai-

« sant observer les règlements sur les inhumations,
« en faisant enfouir les cadavres d'animaux morts,
« surveiller les vétérinaires, la construction, entre-
« tien et vidange des fosses d'aisances, en faisant
« surveiller les échaudoirs, fondoirs, salles de dis-
« section et la basse geôle, en empêchant d'établir
« dans l'intérieur de Paris des ateliers, manufactu-
« res, laboratoires ou maisons de santé qui pour-
« raient nuire à la salubrité ; »

Vu l'arrêté du 18 messidor an x, qui établit auprès de la préfecture de police un Conseil de salubrité, et le charge d'examiner tout ce qui concerne les divers points d'attributions ci-dessus désignés, et de lui donner son avis sur les mesures à prendre pour prévenir ou faire cesser les inconvénients ;

Vu les rapports adressés sur tous ces objets au préfet de police par MM. Deyeux, Parmentier et Huzard, membres de l'Institut, Thouret, directeur de l'école de médecine, et Cadet-Gassicourt, pharmacien ordinaire de Sa Majesté l'empereur et roi, membres actuels du conseil de salubrité, depuis l'époque de leur nomination jusqu'à ce jour, et le tableau des améliorations obtenues du concours de leurs lumières et de leur dévoûment ;

Considérant que pour faire jouir la ville de Paris et les communes rurales du ressort de la préfecture de police de tous les avantages de cette bienfaisante institution, il est nécessaire de lui donner un nouveau degré de développement, arrête :

Art. 1er. Le Conseil de salubrité établi près la préfecture de police sera, à compter de ce jour, composé de sept membres au lieu de cinq.

Art. 2. M. le docteur Leroux (Jean-Jacques), professeur de clinique interne, et L. Dupuytren,

chef des travaux anatomiques à lÉcole de médecine, sont nommés membres de ce conseil.

Il leur sera adressé une ampliation du présent arrêté.

Le conseiller d'Etat préfet, comte de l'empire,
Signé : Dubois.

Voilà le procès-verbal de sa première séance :

« Le 20 octobre 1807, à sept heures de relevée, les membres du Conseil de salubrité, sur la proposition de M. le conseiller d'État, préfet de police, réunis en comité général pour procéder à leur organisation définitive, considérant que la multiplicité et la diversité des affaires sur lesquelles M. le conseiller d'État les consulte exigent un centre de réunion et une plus grande régularité dans le travail, procèdent à la formation d'un bureau composé d'un président, d'un président-adjoint et d'un secrétaire.

« L'unanimité des suffrages s'est réunie sur M. Parmentier pour les fonctions de président, sur M. Deyeux pour celles de président-adjoint, et sur M. Cadet pour celles de secrétaire.

« Les membres du bureau sont rééligibles ; l'exercice de leurs fonctions durera une année et le renouvellement se fera au mois de janvier.

« Les membres élus par le comité ont accepté leurs fonctions. Le présent procès-verbal sera présenté sans délai à la sanction de M. le conseiller d'État, préfet de police.

« Fait à Paris les jour et an que dessus.

« *Signé :* Deyeux, Huzard, Thouret, J.-J. Leroux,
« Dupuytren et Cadet. »

Le premier rapport du conseil, en date du mois de janvier 1808, embrassait notamment le régime et l'amélioration des prisons ; les maladies qui règnent en

automne dans les communes rurales, et un projet d'ambulance médicale ; les secours aux noyés ; les instructions sur les asphyxies en général ; les boîtes de secours; les voiries, les cimetières, l'équarrissage; les nouveaux tableaux de mortalité; les remèdes secrets; la vente des eaux minérales et des plantes médicinales; les boissons falsifiées; un nouveau mode d'éclairage public; les subsistances; les épizooties; les manufactures pouvant compromettre la salubrité, etc.

Lors d'une réorganisation en 1828, qui créa les *associés libres,* le conseil compta vingt membres. On supprima son droit de présentation de nouveaux membres; le préfet présidait le conseil quand il le jugeait convenable, et le vice-président distribuait les travaux entre les différents membres. Les douze membres que le conseil conserva jouissaient d'une indemnité de 1,200 fr. On se réunissait deux fois et plus par mois. Peu à peu le Conseil de salubrité s'aperçut qu'il n'avait dans son sein que des médecins, pharmaciens, chimistes, etc. Cet inconvénient donna lieu à l'arrêté suivant, en date du 1er mars 1838.

Nous, conseiller d'État, préfet de police,

Vu les arrêtés de nos prédécesseurs, en date des 6 juillet 1802 et 22 décembre 1828, et notamment celui du 24 décembre 1832, portant organisation du Conseil de salubrité établi près la préfecture de police ;

Considérant que l'organisation entièrement médicale du Conseil de salubrité ne répond pas d'une manière complète au but de cette institution ; que s'il importe de maintenir dans les limites actuelles le nombre des membres titulaires et des membres

adjoints, il devient d'un autre côté nécessaire d'appeler au conseil les personnes qui, à raison de la spécialité de leurs fonctions, peuvent y apporter de nouvelles lumières et hâter la conclusion des affaires qui leur sont soumises; que sous ce rapport il y a lieu d'étendre les exceptions portées en l'art. 4 de l'arrêté précité du 24 décembre 1832, arrêtons ce qui suit :

Art. 1er. L'art. 4 de l'arrêté précité du 24 décembre 1832 est modifié ainsi qu'il suit :

Nul ne pourra à l'avenir être nommé membre honoraire du Conseil de salubrité, s'il n'en a fait partie en qualité de titulaire.

Sont exceptés toutefois de cette disposition le doyen de l'École de médecine, le directeur de l'École de pharmacie, les professeurs d'hygiène publique et de médecine légale à la Faculté de médecine, l'ingénieur en chef directeur du pavé de Paris, l'ingénieur en chef directeur des eaux de Paris *, l'architecte commissaire de la petite voirie, le chef de la 2e division et le chef du bureau sanitaire (4e bureau, 2e division) de notre préfecture.

Les titulaires des fonctions ci-dessus désignées sont de droit, mais en leur qualité seulement, membres honoraires du Conseil de salubrité.

Art. 2. Les fonctions de membres honoraires du Conseil de salubrité seront en tous points les mêmes que celles des autres membres.

---

* Les fonctions d'ingénieur en chef du pavé de Paris et d'ingénieur en chef des eaux de Paris sont aujourd'hui réunies entre les mains d'un seul ingénieur, qui a titre d'ingénieur en chef du service municipal de Paris.

Un arrêté du 7 septembre de la même année ajouta l'ingénieur en chef du département de la Seine.

Après la mort de Larrey, M. Begin, chirurgien-inspecteur, membre du Conseil de santé des armées, remplit comme membre honoraire la place du défunt, réglée désormais par l'arrêté du 28 février 1844. Un arrêté du 18 décembre 1848 institua dans toute la France des conseils de salubrité, par arrondissement et par département, tributaires, quant à leur existence, du Conseil supérieur d'hygiène, et ne changea pas les dispositions en vigueur jusque-là, à cause de la position exceptionnelle dans laquelle se trouve Paris, et parce que l'organisation du Conseil de salubrité, à Paris, avait servi de modèle aux termes de l'arrêté.

En dernier lieu, un décret présidentiel du 15 décembre 1851 a fixé l'organisation actuelle.

Art. 1er. Le Conseil de salubrité, établi près la préfecture de police, conserve son organisation actuelle ; il prendra le titre de Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département de la Seine.

La nomination des membres du conseil d'hygiène publique et de salubrité continuera d'être faite par le préfet de police, et d'être soumise à l'approbation du ministre de l'agriculture et du commerce.

Art. 2. Il sera chargé, en cette qualité, et dans tout le ressort de la préfecture de police, des attributions déterminées par les art. 9, 10 et 12 de l'arrêté du 18 décembre 1848. (V. p. 236.)

Art. 3. Il sera établi, dans chacun des arrondissements de la ville de Paris et dans chacun des arrondissements de Sceaux et de Saint-Denis, une

commission d'hygiène et de salubrité composée de neuf membres, et présidée à Paris par le maire de l'arrondissement, et dans chacun des arrondissements ruraux par le sous-préfet.

Les membres de ces commissions seront nommés par le préfet de police sur une liste de trois candidats présentés pour chaque place par le maire de l'arrondissement à Paris; par les sous-préfets de Sceaux et de Saint-Denis, dans les arrondissements ruraux.

Les candidats seront choisis parmi les habitants notables de l'arrondissement. Dans chaque commission, il y aura toujours deux médecins au moins, un pharmacien, un vétérinaire reçu dans les écoles spéciales, un architecte, un ingénieur. S'il n'y a pas de candidats dans ces trois dernières professions, les choix devront porter de préférence sur les mécaniciens, directeurs d'usines ou de manufactures.

Les membres des commissions d'hygiène publique du département de la Seine sont nommés pour six ans et renouvelés par tiers tous les ans. Les membres sortants peuvent être réélus.

Il sera établi, pour les trois communes de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon, annexées au ressort de la préfecture de police par l'arrêt du 3 brumaire an IX, une commission centrale d'hygiène et de salubrité, qui sera présidée par le plus âgé des maires de ces communes, et dont le siége sera au lieu de la résidence du président. Toutes les dispositions qui précèdent seront, du reste, applicables à cette commission.

Art. 4. La commission dont il est question au dernier paragraphe de l'article précédent, et chacune des commissions d'hygiène d'arrondissement

éliront un vice-président et un secrétaire, qui seront renouvelés tous les deux ans.

Le préfet de police pourra, lorsqu'il le jugera utile, déléguer un des membres du conseil d'hygiène publique du département auprès de chacune desdites commissions pour prendre part à ses délibérations avec voix consultative.

Art. 5. Les commissions d'hygiène publique et de salubrité se réuniront au moins une fois par mois à la mairie ou au chef-lieu de la sous-préfecture, ou, pour ce qui concerne la commission centrale des communes de Saint-Cloud, Sèvres et Meudon, à la mairie de la résidence de son président, et elles seront convoquées extraordinairement toutes les fois que l'exigeront les besoins du service.

Art. 6. Les commissions d'hygiène recueillent toutes les informations qui peuvent intéresser la santé publique dans l'étendue de leur circonscription.

Elles appellent l'attention du préfet de police sur les causes d'insalubrité qui peuvent exister dans leurs arrondissements respectifs, et elles donnent leur avis sur les moyens de les faire disparaître.

Elles peuvent être consultées, d'après l'avis du conseil d'hygiène publique et de salubrité du département, sur les mesures et dans les cas déterminées par l'art. 9 de l'arrêté du gouvernement du 18 décembre 1848.

Elles concourent à l'exécution de la loi du 13 avril 1850, relative à l'assainissement des logements insalubres, soit en provoquant, lorsqu'il y a lieu, dans les arrondissements ruraux, la nomination des commissions spéciales qui peuvent être créées par les

conseils municipaux en vertu de l'art. 1er de ladite loi, soit en signalant aux commissions déjà instituées les logements dont elles auraient reconnu l'insalubrité.

En cas de maladies épidémiques, elles seront appelées à prendre part à l'exécution des mesures extraordinaires qui pourront être ordonnées pour combattre les maladies ou pour procurer de prompts secours aux personnes qui en seraient atteintes.

Art. 7. Les commissions d'hygiène publique et de salubrité réuniront les documents relatifs à la mortalité et à ses causes, à la topographie et à la statistique de l'arrondissement, en ce qui concerne la salubrité.

Ces documents seront transmis au préfet de police et communiqués au conseil d'hygiène publique, qui est chargé de les coordonner, de les faire compléter, s'il y a lieu, et de les résumer dans des rapports dont la forme et le mode de publication seront ultérieurement déterminés.

Art. 8. Le Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine fera, chaque année, sur l'ensemble de ses travaux et sur l'ensemble des travaux des commissions d'arrondissement, un rapport général qui sera transmis par le préfet de police au ministre de l'agriculture et du commerce.

Un décret du 19 janvier 1852 porte à quinze le nombre des membres titulaires du Conseil d'hygiène et de salubrité du département de la Seine, qui se trouve composé ainsi qu'il suit :

Membres titulaires.

MM. Huzard, membre de l'Académie de médecine; Chevallier, professeur à l'École de phar-

macie; Lecanu, *idem;* Beaude, docteur en médecine; Bussy, membre de l'Institut, directeur de l'École de pharmacie; Emery, membre de l'Académie de médecine; Guérard, médecin des hôpitaux; Boutron, membre de l'Académie de médecine; Cadet-Gassicourt, pharmacien; Devergie, médecin des hôpitaux; Payen, membre de l'Institut; Boussingault, *idem;* Flandin, docteur en médecine; Lelut, membre de l'Institut.

Membres adjoints.

MM. Soubeiran, directeur de la pharmacie centrale; Combes, membre de l'Institut; Trélat, médecin de la Salpétrière; Vernois, médecin des hôpitaux; Boudet, docteur ès-sciences; Bouchardat, professeur d'hygiène à la Faculté, pharmacien en chef de l'Hôtel-Dieu.

Membres à raison de leurs fonctions.

M. Le secrétaire général de la préfecture de police; MM. P. Dubois, doyen de la Faculté de médecine; Adelon, professeur de médecine légale à la Faculté de médecine; Bégin, président du Conseil de santé des armées; De Sermet, ingénieur en chef des ponts et chaussées du département de la Seine; Dupuit, ingénieur en chef du service municipal de Paris; Fournel, ingénieur en chef des mines; Dubois, chef de la 2e division à la préfecture de police; Bruzard, architecte, commissaire de la petite voirie; Trébuchet, chef du bureau sanitaire à la préfecture de police.

Comité consultatif d'hygiène publique.

Au centre de l'administration française près du ministère de l'intérieur, existe un comité auquel on envoie tous les travaux des conseils que le décret du 18 décembre a créés. Il a pour mission d'éclairer l'autorité sur des questions sanitaires et de préparer des lois relatives à la santé publique. Voilà le décret qui lui a donné naissance :

Le président du conseil des ministres chargé du pouvoir exécutif, sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce, arrête :

ART. 1er. Il est établi près du ministère de l'agriculture et du commerce * un comité consultatif d'hygiène publique. Ce comité est chargé de l'étude et de l'examen de toutes les questions qui lui sont renvoyées par le ministre en ce qui concerne :

Les quarantaines et les services qui s'y rattachent;

Les mesures à prendre pour prévenir et combattre les épidémies, et pour améliorer les conditions sanitaires des populations manufacturières et agricoles;

La propagation de la vaccine,

L'amélioration des établissements thermaux et les moyens d'en rendre l'usage de plus en plus accessible aux malades pauvres ou peu aisés;

Les titres des candidats aux places de médecins inspecteurs des eaux minérales;

L'institution et l'organisation des conseils et des commissions de salubrité;

---

* Actuellement : Direction de l'agriculture et du commerce au ministère de l'intérieur.

La police médicale et pharmaceutique;

La salubrité des ateliers;

Le Comité d'hygiène publique indique au ministre de l'agriculture et du commerce les questions à soumettre à l'Académie nationale de médecine.

Art. 2. Le comité Consultatif d'hygiène publique est composé de sept membres, dont quatre docteurs en médecine et d'un secrétaire ayant voix consultative. Ils sont nommés par le ministre de l'agriculture et du commerce.

En cas de vacance, la nomination sera faite sur une liste de trois candidats, présentée par le comité.

Art. 3. Les membres du comité se réuniront une fois au moins par semaine, sous la présidence de l'un d'entre eux, désigné par le ministre. Ils auront droit à des jetons de présence, d'une valeur de 15 francs.

Pourront assister avec voix délibérative, aux séances du comité, pour l'examen des questions relatives aux mesures à prendre contre les maladies pestilentielles :

1° Le chef de la direction commerciale au département des affaires étrangères;

2° Un des membres du Conseil de santé de la guerre;

3° L'inspecteur général du service de santé de la marine;

4° Un des membres du Conseil d'administration des douanes;

5° Le chef de service de l'administration des postes chargé de la direction des paquebots.

Art. 4. Dans tous les cas, le chef de la division du commerce intérieur et le chef de bureau de la police sanitaire et industrielle sont autorisés à assister aux délibérations du comité.

Art. 5. Le Conseil supérieur de santé, institué par l'art 55 de l'ordonnance du 7 août 1832, est supprimé.

Le 1er février 1851 a paru le décret suivant qui modifie l'organisation du Comité consultatif d'hygiène publique.

Le président de la République,

Sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce ;

Vu l'arrêté du chef du pouvoir exécutif en date du 10 août 1848 qui établit un comité consultatif d'hygiène publique près du ministère de l'agriculture et du commerce, décrète :

Art. 1er. Le Comité consultatif d'hygiène publique sera composé à l'avenir de neuf membres, dont quatre docteurs en médecine, un ingénieur civil et un architecte. Ils sont nommés par le ministre de l'agriculture et du commerce.

Un secrétaire ayant voix consultative sera attaché audit conseil.

En cas de vacance, la nomination des nouveaux membres sera faite sur une liste de trois candidats présentés par le comité.

Le président et le secrétaire sont nommés directement par le ministre.

Pourront assister avec voix délibérative aux séances du comité :

1o Le chef de la direction commerciale au département des affaires étrangères ;

2o Un des membres du Conseil de santé des armées;

3o L'inspecteur général du service de santé de la marine ;

4o Un des membres du Conseil d'administration des douanes ;

5o Le chef de service de l'administration des postes chargé de la direction des paquebots;

6o Le directeur général de l'administration de l'assistance publique.

L'art. 2 et le deuxième paragraphe de l'art. 5 de l'arrêté du 10 août 1848 sont rapportés.

Ultérieurement, c'est encore le secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine et l'architecte de l'École des Arts-et-Métiers qui font partie de ce comité, dont voici la composition actuelle.

Membres titulaires.

Messieurs :

Magendie, membre de l'Institut, *président.*

Villermé, membre de l'Institut.

Mélier, président de l'Académie nationale de médecine.

Tardieu (Ambroise), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris.

Bussy, directeur de l'École de pharmacie de Paris.

Baumes, conseiller d'État.

Laffon-Ladébat, ancien chef du bureau sanitaire au ministère du commerce.

Trélat (Émile), ingénieur civil.

Gilbert, architecte.

Membres auditeurs.

Michel Lévy, membre du Conseil de santé des armées.

Alquié, membre du Conseil de santé des armées, *membre honoraire.*

Quoy, inspecteur général du service de santé de la marine.

Dubois (d'Amiens), secrétaire perpétuel de l'Académie nationale de médecine.

De Lesseps, directeur au ministère des affaires étrangères.

N..., administrateur des douanes.

Langevin, sous-directeur des postes.

Davenne, directeur général de l'administration de l'assistance publique.

Isabelle, architecte des écoles d'arts et métiers.

Julien Ernest, chef de la division du commerce intérieur.

Vaudremer, chef du bureau de la police sanitaire.

Latour (Amédée), docteur en médecine, *secrétaire*.

Conseil d'hygiène publique et de salubrité des départements.

Nous ajoutons le décret du pouvoir exécutif en date du 18 décembre 1848, portant la création des conseils d'hygiène publique et de salubrité, dans les départements et arrondissements de la France.

Le président du conseil des ministres, chargé du pouvoir exécutif, sur le rapport du ministre de l'agriculture et du commerce; le conseil d'État entendu, arrête :

TITRE Ier. — DES INSTITUTIONS D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE LEUR ORGANISATION.

Article 1er. Dans chaque arrondissement il y aura un conseil d'hygiène publique et de salubrité.

Le nombre des membres de ce conseil sera de sept au moins et de quinze au plus.

Un tableau, dressé par le ministre de l'agriculture et du commerce, réglera le nombre des membres et le mode de composition de chaque conseil.

Art. 2. Les membres du conseil d'hygiène d'arrondissement seront nommés pour quatre ans par le préfet et renouvelés par moitié tous les deux ans.

Art. 3. Des commissions d'hygiène publique pourront être instituées dans les chefs-lieux de canton par un arrêté spécial du préfet, après avoir consulté le conseil d'arrondissement.

Art. 4. Il y aura au chef-lieu de la préfecture un conseil d'hygiène publique et de salubrité de département.

Les membres de ce conseil seront nommés pour quatre ans par le préfet et renouvelés par moitié tous les deux ans.

Un tableau, dressé par le ministre de l'agriculture et du commerce, réglera le nombre des membres et le mode de composition de chaque conseil.

Ce nombre sera de sept au moins et de quinze au plus.

Il réunira les attributions des conseils d'hygiène d'arrondissement aux attributions particulières qui sont énumérées à l'art. 12.

Art. 5. Les conseils d'hygiène seront présidés par le préfet ou le sous-préfet, et les commissions de canton par le maire du chef-lieu.

Chaque conseil élira un vice-président et un secrétaire, qui seront renouvelés tous les deux ans.

Art. 6. Les conseils d'hygiène et les commissions se réuniront au moins une fois tous les trois mois, et chaque fois qu'ils seront convoqués par l'autorité.

Art. 7. Les membres des commissions d'hygiène de canton pourront être appelés aux séances du con-

seil d'hygiène d'arrondissement ; ils ont voix consultative.

ART. 8. Tout membre des conseils ou des commissions de canton qui, sans motifs d'excuses approuvés par le préfet, aura manqué de se rendre à trois convocations consécutives, sera considéré comme démissionnaire.

TITRE II. — ATTRIBUTIONS DES CONSEILS ET DES COMMISSIONS D'HYGIÈNE PUBLIQUE.

ART. 9. Les conseils d'hygiène d'arrondissement sont chargés de l'examen des questions relatives à l'hygiène publique de l'arrondissement, qui leur seront renvoyées par le préfet ou le sous-préfet; ils peuvent être spécialement consultés sur les objets suivants :

1° L'assainissement des localités et des habitations;

2° Les mesures à prendre pour prévenir et combattre les maladies endémiques, épidémiques et transmissibles;

3° Les épizooties et les maladies des animaux ;

4° La propagation de la vaccine ;

5° L'organisation et la distribution des secours médicaux aux malades indigents ;

6° Les moyens d'améliorer les conditions sanitaires des populations industrielles et agricoles ;

7° La salubrité des ateliers, écoles, hôpitaux, maisons d'aliénés, établissements de bienfaisance, casernes, arsenaux, prisons, dépôts de mendicité, asiles, etc.

8° Les questions relatives aux enfants trouvés ;

9° La qualité des aliments, boissons, condiments et médicaments livrés au commerce ;

10° L'amélioration des établissements d'eaux minérales appartenant à l'Etat, aux départements, aux communes et aux particuliers, et les moyens d'en rendre l'usage accessible aux malades pauvres ;

11° Les demandes en autorisation, translation ou révocation des établissements dangereux, insalubres ou incommodes ;

12° Des grands travaux d'utilité publique, constructions d'édifices, écoles, prisons, casernes, ports, canaux, réservoirs, fontaines, halles, établissements des marchés, routoirs, égouts, cimetières, la voirie, etc., sous le rapport de l'hygiène publique.

Art. 10. Les conseils d'hygiène publique d'arrondissement réuniront et coordonneront les documents relatifs à la mortalité et à ses causes, à la topographie et à la statistique de l'arrondissement, en ce qui touche la salubrité publique.

Ils adresseront régulièrement ces pièces au préfet, qui en transmettra une copie au ministre du commerce.

Art. 11. Les travaux des conseils d'arrondissement seront envoyés au préfet.

Art. 12. Le Conseil d'hygiène publique et de salubrité du département aura pour mission de donner son avis :

1° Sur toutes les questions d'hygiène publique qui lui seront renvoyées par le préfet ;

2° Sur les questions communes à plusieurs arrondissements ou relatives au département tout entier.

Il sera chargé de centraliser et coordonner, sur le renvoi du préfet, les travaux des conseils d'arrondissement.

Il fera chaque année au préfet un rapport général sur les travaux des conseils d'arrondissement.

Ce rapport sera immédiatement transmis par le préfet, avec les pièces à l'appui, au ministre du commerce.

Art. 13. La ville de Paris sera l'objet de dispositions spéciales.

Art. 14. Le ministre de l'agriculture et du commerce est chargé de l'exécution du présent arrêté.

E. Cavaignac.

Le ministre de l'agriculture et du commerce,

Tourret.

Le nombre des membres de ces conseils est de 10, 12 ou 15, selon l'importance des départements ; 4, 5 ou 6 médecins ; 2, 3 ou 4 pharmaciens; 1 ou 2 vétérinaires doivent en faire partie ainsi que l'ingénieur des mines, l'ingénieur des ponts et chaussées, l'officier du génie chargé du casernement, où, à son défaut, l'intendant ou le sous-intendant militaire, l'architecte du département ; les chefs de division ou de bureau de la préfecture dans les attributions desquels se trouveront la salubrité, la voierie et les hôpitaux, pourront, dans le cas où ils ne feraient pas partie du Conseil d'hygiène publique et de salubrité de leur résidence, être appelés à assister aux délibérations de ce conseil avec voix consultative.

Dans les cantons où il n'aura pas été établi de

commissions d'hygiène publique, des correspondants pourront être nommés par le préfet, sur la proposition du conseil d'arrondissement.

Comme l'*assainissement des localités et des habitations* a été l'objet d'une attention spéciale de la part du comité consultatif d'hygiène, et que les mesures proposées pour atteindre ce grand but humanitaire et médical sont on ne peut plus dignes d'être répandues, nous donnons ci-après le modèle d'une feuille d'inspection et d'un bulletin spécial à remplir par les *commissions* et *conseils*, et à renvoyer au *comité* consultatif d'hygiène.

Feuille d'inspection des commissions sanitaires.

Département d , arrondissement d , canton d , commune de . Quartier d , rue (largeur légale), maison n° M. , propriétaire, demeurant . M. , principal locataire, demeurant .

Visite du 185 :

Voie publique.

Est-elle pavée ? L'écoulement des eaux y est-il facile ? Est-elle généralement humide ? Quelle est sa largeur ? la hauteur moyenne des bâtiments qui la bordent ? sa direction, ou orientation ? Y a-t-il des égouts ? y a-t-il des urinoirs ?

Bâtiments sur la rue.

Hauteur, profondeur, nombre d'étages, hauteur de l'étage le plus bas.

Bâtiments sur la cour.

Profondeur la plus grande, nombre d'étages hauteur de l'étage le plus bas.

Entrée de la maison.

Est-ce une porte cochère ? une allée ? L'allée est-elle obscure ? Est-elle suffisamment aérée ou ventilée ? Quel est l'état du sol ? Est-ce un ruisseau en pavé ? un caniveau de pierre ? une gargouille couverte ?

Logement du portier.

Combien de pièces ? Longueur de l'ensemble des pièces, largeur, hauteur de la pièce la plus basse. Combien de croisées ? Quelle est leur surface totale ? Le jour est-il direct sur l'extérieur ? Comment la loge est-elle éclairée la nuit ? Y a-t-il une cheminée ? un poêle ? La loge est-elle aérée ? Les murs sont-ils humides ? Comment est revêtu le sol ? Le sol est-il en contre-bas du sol extérieur ?

Cour.

Quelle est la largeur de la cour ? sa longueur ? Est-elle pavée ? dallée ? L'écoulement des eaux est-il complet ? Les ruisseaux sont-ils en bon état ? Y a-t-il des gouttières aux bâtiments ? La cour est-elle aérée ou ventilée ? Est-elle bien tenue.

Puits.

Où est-il placé ? Son eau est-elle claire ? abondante ? Peut-on s'en servir en cas d'incendie ? Y a-t-il une pompe ? Est-elle en bon état ?

Eaux de la ville.

Y a-t-il une concession ? Où sont placés les robinets ?

Puisard.

Est-il bien tenu? étanche? Reçoit-il des eaux pluviales? ménagères? Répand-il de l'odeur? Est-il fermé par une cuvette à siphon? Quelle est la dimension de la pierre qui recouvre son orifice? Y a-t-il un égoût sous une voie publique voisine? Y a-t-il un moyen de supprimer le puisard?

Cours d'eau et étangs.

Sont-ils bien encaissés? Forment-ils des parties marécageuses? Desservent-ils des lavoirs? Ces lavoirs sont-ils en amont des habitations? Desservent-ils des routoirs? des établissements insalubres?

Eaux ménagères.

Sont-elles absorbées dans le sol? S'écoulent-elles sur le sol par un ruisseau? par un caniveau? par une gargouille couverte? Où sont-elles conduites? sur le sol? dans un égout? dans un puisard? Où sont-elles conduites? à une mare d'évaporation? Quel est l'état de la mare?

Fosse d'aisances.

Y en a-t-il? Est-elle construite en maçonnerie? Est-elle ventilée suffisamment? Où se trouve la pierre d'extraction? Est-ce simplement un tonneau enterré? Est-ce une fosse mobile? Quel est le système de fosse mobile? Est-il établi suivant les prescriptions de la police?

Latrines.

Y en a-t-il? Sont-elles bien tenues? Leur sol est-il imperméable? Où s'écoulent les urines? Les tuyaux

sont-ils de fonte ? de terre cuite ? isolés ? Y a-t-il des ventouses ? Quelles sont les dimensions de ces ventouses ? Les latrines sont-elles aérées sur une cour ? sur un escalier ?

Escaliers.

Sont-ils éclairés ? Par combien de croisées ? Par une lanterne sur le comble ? Sont-ils ventilés à chaque étage ? Sont-ils bien tenus ? Les murs sont-ils en bon état ?

Plombs ou cuvettes.

Combien y en a-t-il ? Sont-ils en bon état ? Sont-ils à l'intérieur ? Y a-t-il une ventilation ?

Caves.

Y en a-t-il ? Sont-elles humides ? Sont-elles ventilées ?

Écuries, étables.

Quelle est leur hauteur ? Leur pavé est-il au-dessous du sol de la cour ? Dans quel état sont les ruisseaux ?

Magasins.

Quels objets renferment-ils ? Ces objets sont-ils d'une nature dangereuse ? malsains ?

Ateliers, fabriques, buanderies, et autres établissements industriels.

Quel est le genre de fabrication ? Sont-ils bien tenus ? Sont-ils aérés ou ventilés ?

Dépôts.

Y a-t-il des dépôts d'immondices ? de fumiers ?

d'autres matières ? Sont-ils malsains ? dangereux ? Sont-ils enlevés régulièrement ?

Animaux.

Quels sont-ils et leur nombre ? Où sont-ils placés ? Dans la cour ? Dans les bâtiments ?

Abattoirs.

Existe-il un emplacement affecté à cet usage ? A quelle distance est-il des habitations ? Dans quelle direction eu égard aux vents régnants ?

Cimetière.

Est-il éloigné des habitations ? Dans quelle direction est-il ? Les fosses sont-elles assez profondes ? Y a-t-il des fosses communes ?

Observations générales. — *Nota.* Ces observations s'appliqueront à l'état général de la maison ; elles signaleront les logements les plus malsains.

—

Bulletin spécial à chaque chambre ou logement, rue , n° , étage.

Quel est le nom du locataire ?

Sa profession ?

Le nombre d'habitants du logement ?

Le logement est-il sous comble ?

Quelle est la hauteur moyenne de l'étage ?

Y a-t-il des soupentes ?

A quelle distance sont-elles des plafonds ?

Le plancher haut est-il plafonné ?

Le plancher haut est-il à solives apparentes ?

Le sol est-il planchéié ?

Le sol est-il carrelé ?

Le sol est-il en bon état ?

Y a-t-il de l'humidité au sol ?
Y a-t-il de l'humidité sur les murs ?
Y a-t-il des alcôves ?
Y a-t-il des cabinets ?
Couche-t-on dans la pièce de travail ?
Quel est le nombre des pièces ?
Quelle est leur longueur ?
Quelle est leur largeur ?
Quel est le mode d'éclairage ?
Est-ce un châssis vitré vertical ?
Est-ce un châssis à tabatière ?
Y en a-t-il plusieurs ?
Quelles sont les dimensions de chacun ?
Le châssis est-il à coulisse ?
Le châssis est-il dormant ?
Quelle distance y a-t-il de l'ouverture au plafond ?
Quelle est la hauteur de l'appui ?
Quel est le mode de chauffage ?
Est-ce une cheminée ?
Est-ce un poêle ?
Y a-t-il de l'odeur de latrines ?
Y a-t-il des dépôts dans le logement ?
Quelle est la nature de ces dépôts ?

Certifié par les membres de la commission soussignés , à , le 185 .

Dispensaire de salubrité.

Il y a à Paris 4,300 filles publiques, d'après la statistique officielle; mais ce chiffre est encore in-

exact, car à Paris, grand centre de population, la prostitution s'exerce sur une grande échelle, de manière qu'il existe bien le double et plus de ce chiffre de filles *insoumises* (à la visite du dispensaire).

Ces 4,300 filles publiques se divisent en trois classes bien distinctes; dans la première sont les filles en carte, qu'on appelle *les isolées*. Ce sont celles qui ont préféré exercer leur métier en dehors des maisons de tolérance. Elles sont, pour la plupart, plus heureuses, pécuniairement parlant, que les filles de maison, et elles offrent plus de garanties que ces dernières; c'est pour cette raison qu'elles ne sont visitées que tous les quinze jours.

La deuxième et la troisième classe sont les subdivisions d'une seule catégorie officielle connue sous la dénomination de *filles de maison*. Dans la première sont comprises celles dont la conduite dans les maisons de tolérance est à peu près irréprochable, un peu moins répréhensible, devrions-nous dire. Dans la seconde sont comprises les femmes dont l'insouciance et le dévergondage dégénèrent en crapulerie. Ce sont les incorrigibles, celles qui appellent constamment l'attention et les rigueurs de l'autorité. Les unes et les autres de cette catégorie sont visitées dans la quinzaine deux fois, dont une à domicile.

Mais cette sollicitude de la police pour la santé publique ne date pas de bien loin. Le dispensaire de salubrité, qui a pour objet la visite des filles publiques, et l'envoi à l'infirmerie de St-Lazare de celles qui sont atteintes de maladies contagieuses, — cette importante institution sanitaire n'a été fondée qu'en 1807; et encore les premiers règlements faits à ce sujet

ne reçurent-ils pas une application bien immédiate et en tout cas bien sévère.

Ainsi, il y a vingt-deux ans, sur trente filles inscrites au registre de la police, il y en avait une de malade. Quant aux filles *insoumises*, à celles qui essaient, par tous les moyens possibles, de se soustraire à la surveillance de l'autorité, la proportion était bien plus affligeante : *une sur trois!*

Aujourd'hui, il y a une moyenne bien plus rassurante : *une* fille malade sur *cent cinquante;* et cette moyenne est faite avec les chiffres suivants :

Filles isolées. . . 1 sur 222
Filles de maison. . 1 sur 65

Quant aux filles insoumises, et dans cette catégorie, on trouve les innombrables variétés du genre, c'est-à-dire les lorettes, les grisettes, les femmes à parties, les femmes galantes, certaines femmes entretenues, le chiffre est de une sur sept. De ce côté encore il y a progrès.

En 1817, le nombre des filles publiques visitées était de 2,247.—On le voit donc, les améliorations tentées ont réussi dans ce qu'on pourrait appeler l'organisation de la santé publique.

Les précautions les plus grandes sont prises pour que toute femme qui se livre notoirement à la prostitution soit enregistrée comme fille publique, soit sur sa demande, soit d'office.

La mesure de l'enregistrement consiste dans l'inscription, sur un registre particulier destiné à cet usage, des nom et prénoms de la fille publique, de son âge, de son pays, de sa demeure, de sa profession antérieure et des motifs qui l'ont déterminée à recourir à la prostitution. Avant l'enregistrement,

il lui est donné connaissance des règlements concernant les filles publiques.

Le nombre de filles qui peuvent demeurer dans les maisons de tolérance est subordonné à la localité.

Nous avons parlé de l'obligation la plus importante que l'enregistrement impose aux filles publiques, celle de subir les visites sanitaires périodiques. Douze médecins, dont deux, sous le titre de médecin en chef et de médecin en chef adjoint, ont la direction du service, sont chargés de ces visites.

Indépendamment des visites régulières, les filles isolées ou de maison en subissent une nouvelle, au bureau médical, chaque fois qu'elles passent d'une classe à l'autre, qu'elles changent de maison de tolérance, ou qu'elles viennent chercher des passeports, qu'elles sont arrêtées, ou qu'elles sortent de prison ou des hôpitaux.

Déclarées malades, les filles sont envoyées, le soir même, à l'hôpital où les accompagne le certificat des médecins du bureau médical.

Un certain nombre d'agents sont spécialement chargés d'assurer l'exécution de la partie des règlements concernant la visite. Ils ont pour mission d'engager les filles isolées à se rendre exactement aux visites, de contraindre les retardaires, d'arrêter les malades qui, dirigées sur l'hôpital, ne s'y sont pas rendues ou qui s'en sont évadées ; d'amener à l'enregistrement les prostituées qui cherchent à s'y soustraire ou qui négligent de remplir cette formalité.

Ils sont aussi obligés de visiter les maisons de tolérance, afin de s'assurer si les conditions imposées aux femmes qui les tiennent sont exactement rem-

plies, et si ces femmes ne recevraient pas clandestinement de jeunes filles pour les prostituer ou ne favoriseraient pas d'autres genres de désordres.

Les filles qui renoncent à la prostitution sont, sur leur demande et après un temps d'épreuve, rayées des contrôles.

MÉDECIN EN CHEF DU DISPENSAIRE : M. Denis.

MÉDECIN EN CHEF ADJOINT : M. Sevestre.

MÉDECINS ORDINAIRES : MM. Vignardonne, Gaubert, Chayet, Guillard, Pouget, Rique, Tavernier, Filhos, Berton, Bertrand.

—

MÉDECINS DES ÉPIDÉMIES.

M. Louis, A. M., pour Paris.

M. Fauconneau-Dufresne, arr. de St-Denis.

M. Cheneau, arr. de Sceaux.

MÉDECINS INSPECTEURS des eaux minérales, département de la Seine : MM. Baude, Bonnet-Malherbe, Patin, Puche, Comte.

Seine-et-Oise : M. Bouland, à Enghien ; — M. de Puisaye, adjoint ; — M. Rayer, médecin honoraire.

Infirmeries de la Maison Saint-Lazare.

Rue du Faubourg-Saint-Denis, 107.

Un ancien couvent de lazaristes desquels faisait partie saint Vincent-de-Paul a été converti, au XVIIe siècle, en prison pour les femmes publiques et débauchées, enfermées par ordre de Louis XV.

La révolution lui fournit son contingent de prisonniers politiques ; plusieurs noms célèbres même se trouvent encore sur ses registres d'écrou.

La distribution actuelle des services en femmes *prévenues* et *condamnées* avec leurs infirmeries spéciales, ainsi que les nouveaux bâtiments ajoutés aux anciens, datent de 1832. De ces infirmeries celle des femmes syphilitiques offre un intérêt plus spécial et excelle par la bonne distribution des salles et par l'ordre qui y règne.

L'entrée, dans ces établissements, ne s'obtient que sur demande écrite à M. le préfet de police ; elle est personnelle et elle ne peut servir qu'une fois.

Directeur : M. Lasnier.

Médecins : MM. Boys de Loury et de la Morlière.

Médecin de la prison : M. Collineau.

La maison peut contenir environ 1,500 personnes. Ordinairement elle loge 1,200 femmes dont environ 300 malades.

Secours aux noyés, blessés et asphyxiés.

C'est à M. Pia, pharmacien de Paris, souvent consulté avec M. Cadet de Vaux par M. Lenoir, lieutenant de police, qu'on doit la fondation de l'établissement formé dans la métropole en 1774 en faveur des noyés ; on lui doit les boîtes et entrepôts, où se trouvaient réunis tous les remèdes et appareils nécessaires à l'administration des secours. On parvint à en établir un nombre suffisant sur les

deux rives de la Seine, et à former un corps de *secouristes* composé d'hommes choisis dans la *garde permanente* des ports, et qui furent exercés au maniement opératoire des instruments de sauvetage.

Déjà Réaumur avait rédigé en 1740 par ordre du gouvernement un avis *pour donner des secours à ceux qu'on croit noyés.* En 1762, un projet fut présenté au sénat de Hambourg, contenant un plan méthodique de secours à donner aux noyés, et proposant de rémunérer ceux qui les auraient administrés.

Ce projet n'eut pas grande suite.

En 1767, une société se forma à Amsterdam, dans le but de régulariser et d'étendre ces secours; mais c'est à M. Pia, échevin de la ville de Paris, comme nous l'avons dit plus haut, à et M. Marc décédé en 1840, que l'on doit l'institution et le développement des secours dont nous parlons.

Dans les boîtes, disposées sur les quais, dans les postes, sur les bateaux à vapeur et à lessivage, se trouvent les objets nécessaires pour les cas de sauvetage des noyés ou asphyxiés, et des instructions nécessaires sont affichées dans les locaux où l'on garde ces boîtes.

Les objets contenus dans les boîtes de secours sont les suivants :

1° Une paire de ciseaux de 16 centimètres de long, à lames mousses; 2° un peignoir de laine; 3° un bonnet de laine ; 4° un levier de bois ; 5° un caléfacteur de demi-litre à un litre; 6° deux frottoirs de laine; 7° deux brosses ; 8° une bassinoire à eau bouillante ; 9° le corps de la machine fumigatoire ; 10° son soufflet ; 11° un tuyau et une canule fumi-

gatoires; 12° une boite contenant du tabac à fumer; 13° une seringue à lavement, avec canule; 15° des plumes pour chatouiller la gorge; 16° une cuillère étamée; 17° un gobelet d'étain; 18° un biberon; 19° une bouteille contenant de l'eau-de-vie camphrée; 20° un flacon contenant de l'eau de mélisse spiritueuse; 21° un flacon renfermant un demi-litre d'alcool; 22° une petite boîte renfermant plusieurs paquets d'émétique de 10 centigrammes chacun; 23° un flacon à l'émeri à large ouverture, contenant 500 grammes de chlorure de chaux en poudre; 24° un flacon de 200 grammes de vinaigre; 25° un flacon à l'émeri contenant 50 grammes d'éther sulfurique; 26° un flacon à l'émeri renfermant 50 grammes d'ammoniaque (alcali volatil); 27° 100 grammes de sel gris, en trois paquets; 28° des bandes à saigner, des compresses, de la charpie, 29° un nouet de poivre et de camphre, pour la conservation des objets de laine; 30° une palette; 31° un briquet.

Outre ces objets, on placera un thermomètre centigrade dans chaque localité où il sera possible de le faire.

ÉTABLISSEMENTS DE SERVICE GÉNÉRAL.

—

Pharmacie générale des hôpitaux et hospices civils.

Quai de la Tournelle, 47.

On prépare dans cet établissement tous les médicaments destinés aux hôpitaux, hospices, maisons de secours et prisons de Paris.

On y prépare aussi, pour toute la France, les médicaments nécessaires au service des épidémies et les boîtes chirurgico-pharmaceutiques pour les noyés et les asphyxiés.

L'état de détresse dans laquelle se trouve la pharmacie par défaut de protection légale, mais plus encore par défaut d'une surveillance complète et d'une taxe bien observée, se montre de jour en jour sous des formes et même quelquefois des accidents propres à inspirer la plus vive inquiétude. Beaucoup de pharmaciens ne satisfont pas à ce qu'on peut demander, et c'est pour cela qu'on a dû songer à faire cesser cet état de choses, au moins pour les hôpitaux. Les médicaments qu'on y prépare sont d'une supériorité incontestable, nous ne pouvons les mentionner tous, mais il n'est pas jusqu'aux préparations de moindre importance, par exemple le sparadrap, qu'on y

prépare avec un tel soin, que beaucoup de médecins seraient désireux de s'en procurer si l'établissement pouvait les mettre en vente.

Deux appareils fonctionnent à la pharmacie centrale, pour fabriquer les eaux gazeuses dont l'usage s'est accru surtout durant le choléra. En l'année 1832 on avait délivré 66,388 bouteilles, en 1849, 286,122, tandis qu'en 1848 on en délivrait 251,367.

Depuis quelque temps cependant l'administration a conclu un marché avec M. Briet, inventeur d'un gazogène, à l'aide duquel et d'un mélange de bisulfate de potasse et bicarbonate de soude on fait préparer les eaux gazeuses par les sœurs religieuses

Le temps doit nous apprendre s'il y a là une économie sérieuse.

Maintenant on est occupé à construire dans les jardins de la pharmacie centrale de grands étangs où l'on compte faire des expériences pour obtenir la reproduction des sangsues.

Directeur : M. Soubeiran, A. M.

Pharmacien-économe : M. Tassart.

Pharmacien chargé de la surveillance des laboratoires : M. Dublanc.

Boulangerie générale.

Rue Scipion, 2.

Sur la place Scipion, près de l'ancien cimetière de Clamart et en face l'amphithéâtre actuel d'anatomie des hôpitaux, est situé un monument considérable qui fournit le pain pour tous les établissements

hospitaliers placés sous l'administration générale de l'assistance publique du département de la Seine, à l'exception pourtant des hospices Saint-Michel à Saint-Mandé, et la Reconnaissance à Garches (Seine-et-Oise).

On y cuit le pain d'après le procédé ordinaire, et on doit dire qu'il est fort bon; on va cependant établir une machine à vapeur pour mettre en activité des pétrins mécaniques et pour activer le montage et la manutention des farines. Des essais pour chauffer les fours à l'aide du charbon de terre ont été faits et ont réussi. La suppression presque totale du fleurage (Grieskleie), pour la mise au four, a donné au pain un aspect plus agréable et a débarrassé la croûte inférieure d'un goût amer que le fleurage lui communiquait souvent.

Boucherie générale

A l'abattoir, boulevart de l'Hôpital.

La boucherie a été ouverte le 1er janvier 1849. Une notable amélioration de la viande, une parfaite régularité dans le service, l'uniformité des fournitures pour toutes les maisons, l'impossibilité d'avoir désormais aucun doute sur l'état de santé des bestiaux abattus, la cessation de toutes relations entre les adjudicataires et les serviteurs des hôpitaux et hospices, sans augmentation dans le prix d'achat, tels sont les avantages que cette institution a procurés.

Cave générale. — Sa translation à l'entrepôt et la suppression de l'eau dans le vin ont été effectuées en 1848.

Ainsi désormais, à l'exception des hospices Saint-Michel à Saint-Mandé, et la Reconnaissance (Seine-et-Oise), tous les établissements de l'administration recevront désormais le même pain, la même viande et le même vin.

Direction des nourrices.

Rue Sainte-Appoline, 18.

L'objet de cette institution était de tout temps de procurer aux habitants de Paris et des environs, à des prix modérés, des nourrices dignes de confiance, d'assurer à celles-ci le paiement de leur salaire, et d'établir les moyens de les surveiller. Mais ce but ne fut pas toujours atteint. Un bureau semblable existait dans le XIVe siècle, sous le titre de Bureau des recommanderesses. Il en existait quatre en 1720 ; ils furent réunis en un seul le 24 juillet 1769, sous le titre de Bureau général. Le médecin attaché à ce bureau s'assure de la santé des nourrices, et juge si les enfants peuvent être envoyés à la campagne. (Il existe encore dans Paris treize autres bureaux privés, de nourrices, ainsi que près de six cents garderies ou maisons de sevrage soumises à la surveillance de la préfecture de police.) — Enfants placés en nourrice par l'intermédiaire du bureau de la rue Sainte-Appoline, en 1849 : 922, occasionnant une

dépense de 24,000 fr. environ, pour paiement du premier mois de nourrice (secours de l'administration). En 1850, 1,616 nourrissons ont été placés à la campagne, il y a eu 13,115 journées de présence de nourrices, avec une durée moyenne de séjour de sept jours. Le prix de journée de nourriture à la campagne revient à 51,25 centimes, et la durée moyenne est de 130 jours.

Depuis le 1er janvier 1851, une réorganisation du bureau des nourrices a commencé dans le double but de prévenir l'abandon d'un grand nombre d'enfants qui, sans le seconrs qu'il offre aux mères pauvres, retomberaient infailliblement à la charge du budget départemental, et de procurer, au moment du besoin, des nourrices réunissant toutes les conditions de santé et de moralité désirables.

La commission municipale de Paris et le conseil général du département de la Seine, en entrant dans les vues de l'administration de l'assistance publique, se sont associés, l'une avec 100,000 fr., l'autre avec 31,000 fr. à cette mesure tutélaire et protectrice, qui consiste plus particulièrement dans les modifications suivantes : l'administration garantit aux nourrices 12 fr. par mois, au lieu de 10 fr ; elle ne prélève plus le droit de 3 fr. pour l'inscription des enfants, elle fournit aux nourrices des aliments pendant leur séjour à Paris, et elle fixe le traitement des préposés au minimum de 600 fr. par arrondissement.

Les parents fixent de gré à gré le prix du mois avec les nourrices qu'ils choisissent. Ils versent de suite les frais de voyage (12 fr.), et paient chaque mois d'avance à la direction et non aux nourrices;

ils fournissent une layette au moment du départ, et les effets nécessaires, au fur et à mesure des besoins de l'enfant; ils acquittent enfin 12 fr. pour frais de retour, ou 8 fr. en cas de décès, pour frais d'inhumation.

Le service de la Direction est établi dans un rayon de 95-160 kilomètres, à Château-Thierry, Epernay, Evreux, Joigny, Laon, Montargis, Mortagne, Nogent-le-Rotrou, Sens, Soissons, Troyes.

DIRECTEUR : M. Faulcon.

MÉDECIN : M. Baron.

INSTITUTIONS ET ETABLISSEMENTS DE SECOURS.

INSTITUTIONS PUBLIQUES.

Fondation Montyon.

Place du Parvis Notre-Dame, 2.

M. Auget de Montyon (né le 23 décembre 1733, et mort le 29 décembre 1820), conseiller au parlement, légua aux hospices une somme de 5,312,000 f., soit une rente annuelle de 283, 074 fr. 22 c., dont l'emploi a été fixé par un règlement du 4 janvier 1837. Chaque année, cette rente considérable est employée presque entièrement à donner des secours

de convalescence à des indigents inscrits et non inscrits aux bureaux de bienfaisance, et ayant séjourné plus de cinq jours à l'hôpital. Ce secours est accordé moitié en argent, moitié en comestibles, et pour les femmes qui veulent garder leurs enfants, c'est-à-dire qui ne les envoient pas aux Enfants-Trouvés, il est d'une demi-layette ou du premier mois de nourrice. En 1849, on a distribué à des inscrits 67,260 f. et à des non inscrits 171,392 fr. 29 c.

En 1850, les secours ont atteint la somme de 19,109 fr. 5 c.

Filature des indigents.

Impasse des Hospitalières, 2.

Elle occupe les bâtiments affectés autrefois à la communauté religieuse des Hospitalières de la Charité-Notre-Dame et à un hôpital de vingt-trois lits, fondé en faveur de pauvres femmes ou filles nées dans une certaine aisance, mais n'ayant plus les moyens suffisants pour obtenir chez elles la guérison. C'est dans cette maison supprimée en 1792 que s'était retirée madame de Maintenon avant de paraître à la cour de Louis XIV. La filature a été instituée en 1793. Le fil est converti en toile pour l'usage des hôpitaux, hospices et bureaux de bienfaisance. Le nombre des fileuses est de 3,000 environ. Dépenses en 1850 : 1,599,143 fr. 69 c. Recettes : 1,610,604 fr. 10 c. Perte en 1849 : 148,776 fr. 56 c.

Secours à domicile.—Bureaux de bienfaisance.

Nous avons donné dans l'historique de l'*Assistance publique* celui des secours à domicile. Nous n'avons donc plus qu'à entrer dans les détails indispensables et spéciaux.

Le grand Bureau des pauvres, dont nous avons parlé, fut remplacé en 1793 par 48 comités de bienfaisance, correspondant aux divisions municipales de la cité. Ceux-ci firent place à leur tour en 1816 à 12 bureaux de charité qui, en 1830, prirent le nom de Bureaux de bienfaisance.

C'est à ces bureaux qu'est confié actuellement le service des secours à domicile de la ville de Paris. Chaque arrondissement est divisé en douze divisions qui sont placées chacune sous la haute direction d'un administrateur. — Les commissaires de bienfaisance et les dames de charité sont spécialement attachés à l'une des divisions, et, autant que possible, à celle dans laquelle ils demeurent. Ils prennent et donnent des renseignements sur les demandes d'inscriptions, mais ne proposent jamais d'admission qu'après avoir visité à domicile l'indigent, et recueilli sur sa personne, sa position et sa moralité, tous les renseignements désirables.

L'indigent étant inscrit, les commissaires et les dames ont mission de lui remettre à domicile les secours ordinaires ou extraordinaires qui lui ont été attribués, et dont ils doivent surveiller l'emploi ; de le visiter souvent afin de constater, s'il y a lieu, son changement de demeure, de s'assurer si ses enfants

vont aux écoles et sont vaccinés, de connaître la conduite et la situation de la famille. Leurs fonctions consistent dans la répartition et l'emploi de toutes les sommes mises à leur disposition par l'autorité administrative ou par des particuliers, et dans l'administration et la surveillance des établissements charitables connus sous le nom de Maisons de Secours. Le nombre de ces maisons est proportionné à l'importance de l'arrondissement; des magasins d'effets d'habillement, de combustibles et des pharmacies y sont établis. Aux termes de l'ordonnance du 29 avril 1831, les bureaux de bienfaisance sont placés sous la direction du préfet de la Seine et la surveillance de l'administration des hospices, aujourd'hui administration générale de l'assistance publique.

Composition des bureaux. — Chaque bureau se compose :

1° Du maire de l'arrondissement, président-né ;

2° Des adjoints, membres-nés ;

3° De douze administrateurs nommés par le ministre de l'intérieur sur une liste de cinq candidats dont deux sont présentés par l'administration centrale, et trois par le bureau; ils se renouvellent par quart chaque année au mois de décembre et sont rééligibles ;

4° D'un nombre illimité de commissaires de bienfaisance et de dames de charité nommés par le bureau, pouvant assister aux séances avec voix consultative, lorsqu'ils y sont invités;

5° D'un agent-comptable ou secrétaire-trésorier nommé par le préfet et ayant voix consultative seulement; il est salarié et soumis à toutes les dispositions des lois relatives aux comptables de deniers publics et à leur responsabilité.

Officiers des bureaux. — Les administrateurs choisissent tous les ans au mois de décembre, et par voie de scrutin, sous le titre d'officiers de bureau :

1o Un *vice-président* chargé de présider en l'absence du maire et de ses adjoints, d'aider le président dans la direction, et de partager avec lui la surveillance générale.

2o Un *secrétaire-trésorier* honoraire chargé d'assurer l'exécution des décisions prises par le bureau. Il surveille la tenue du registre des délibérations, dirige la correspondance, expose au bureau la nécessité de certaines dépenses à faire, procède aux achats ordonnés, assiste aux entrées en magasin des effets d'habillement, etc., vérifie la caisse quand il le juge convenable, et vise, après vérification, tous les mémoires, notes et factures des fournisseurs.

3° Un *ordonnateur* dont les fonctions consistent à diriger et à surveiller toutes les opérations de la comptabilité, tant en deniers qu'en nature. Il participe à la confection du budget, signe ou vise tous les mandats de paiement, vérifie mensuellement la caisse, fait connaître au bureau l'aperçu des ressources, veille à ce que les crédits ouverts au budget ne soient pas dépassés, provoque la demande de crédits supplémentaires quand il y a lieu, arrête les registres de comptabilité, vérifie et signe les balances mensuelles des comptes, les bordereaux trimestriels de dépenses, les comptes annuels de gestion, et présente le compte moral et administratif le 31 mars de chaque année.

4o Un *délégué* qui a pour mission de représenter dans certain cas, près de l'administration centrale, le bureau dont il est membre.

PERSONNEL MÉDICAL DES DOUZE BUREAUX DE BIENFAISANCE DE PARIS.—MAISONS DE SECOURS.

1er arr., rue d'Anjou-St-Honoré, à la mairie.

M. Raquin, secrétaire-trésorier.

Médecins : MM.

Bergier.	Deschamps.	Mezières.
Boulu.	Despaulx-Ader.	Moret.
Boulu, dentiste.	Fauconneau.	Moynier.
Bremond.	Gimelle fils.	Nicolas.
Canuet.	BoisserieLasserv.	Paris.
Colon.	Ley.	Reis.
Courtillier.	Magne.	Reymond.

2e arr., rue Drouot, à la mairie.

M. Lobreau de Nouvion, secrétaire-trésorier.

Médecins : MM.

Coqueret.	Magonti.	Renouard.
Delmas.	Menestrel.	Roussel.
Deschamps.	Lebatard.	Soula.
Dufour.	Lepine.	Bauche.
Goupil.	Piet.	Bazire, dentiste.
Guillemot.	Philippart.	
Jacquot.	Regnault.	

3e arr., rue des Vieux-Augustins, 27.

M. Flotard, secrétaire-trésorier.

Médecins : MM.

Ameuille.	Fiaux.	Ozouff.
Braive.	Gaudriot.	Plisson.
Davasse.	Janin.	Toirac, dentiste.
De St-Jean.	Jouanneau.	
Dussaux.	Meurdefroy.	

4e arr., place du Chevalier-du-Guet, 4, à la mairie.

M. Bardonneau, secrétaire-trésorier.

Médecins : MM.

Bonvallet.
Bourdonnay.
Brunet.
Caron.
Delorme.
Durnerin.
Fenaille.
Fontès.
Laurand.
Payen.
Roujon.

5e arr., rue du Faubourg-St-Martin, à la mairie.

M. Quesnot, secrétaire-trésorier.

Médecins : MM.

Beaugrand.
Blazy.
Bossion.
Boyer.
Deslauriers.
Grammaire.
Henri.
Hulot.
Jabin.
Labarraque.
Lebreton.
Lefèvre.
Legros (H.).
Manget.
Milieux.
Martin.
Moreau.
Patin.
Patouillet.
Pégot-Ogier.
Pertus.
Renaut.
Tibault.
Truchon.
Gion, dentiste.

6e arr., rue Vendôme, 11, à la mairie.

M. Bronner, secrétaire-trésorier.

Médecins : MM.

Berthelot.
Bertot.
Beclère.
Brossard.
Champeaux.
Collineau.
Collomb.
Defert.
Delhil.
De Pietra-Santa.
Dondaine.
Dreyfus.
Escoffier.
Grosjean.
Hureau.
Lalourcey.
Lecou.
Ledeschault.
Lermas.
Lozès.
Massias.
Nicot.
Pagueguy.
Plasse.
Portalès.
Rochette.
Rollet.
Tabely.

7e arr., rue Sainte-Croix-de-la-Bretonnerie, 20, à la mairie.

M. Mayer, secrétaire-trésorier.

Médecins : MM.

Alix.
Baget.
Bianchi, dentiste.
Chayet.
De Latranchade.
Duparque.
Firmin.
Feulard.
Frère.
Huron.
Kerlock.
Labrunie.
Lembert jeune.
Mavré.
Pirard.
Perrin.
Rigaud.
Suasso.
Vasseur.

8e arr., impasse des Hospitalières, 1.

M. Verdhurt, secrétaire-trésorier.

Médecins : MM.

Augouard.
Belhomme.
Berton.
Blandet.
Bouillet.
Debouis.
Dubois.
Ferrand.
Frémineau.
Géry.
Gogot.
Grenat.
Hutan.
Lacrose.
Lapp.
Maindrault.
Mauruc.
Noiret.
Pain.
Piégu.
Pioline, dentiste.
Raynaud.
Rota.
Sorbier.

9e arr., rue Geoffroy-Lasnier, 25.

M. Beugnier, secrétaire-trésorier.

Médecins : MM.

Berthaux.
Boullard.
Bourjot-St-Hil.
Chailly.
Charpentier.
Garcin.
Hatin.
Jodin.
Jouenne.
Ricard.
Riembaut neveu.
Rousset.
Thierry fils.
Vinchon.

10e arr., rue Varennes-St-Germain, 39.

M. Altairac, secrétaire-trésorier.

Médecins : MM.

Allibert.	Fournier.	Magitot, dentiste.
Bertrand st Germ.	Frémaux.	Peschier.
Bezançon.	Gaultier de Clau.	Scott.
Bouchut.	Gouey.	Sarret.
Cousserant.	Goujon.	Thévenot.
Delpech.	Grenier.	
Destrem.	Legrand.	
Foderé.	Levaillant.	

11e arr., place St-Sulpice à la mairie.

M. Pelletier, secrétaire-trésorier.

Médecins : MM.

Astruc, dentiste.	Gasnault.	Regnier.
Bell.	Gauneau.	Salacroux.
Belin.	Gerardin.	Seguin (H.)
Cattois.	Lemaire.	Sichel, oculiste.
Delmond, dent.	Machelard.	Tulasne.
Dequevauvillers.	Nicolas.	Vasseur.
Foucart.	Petit.	Videcoq.

12e arr., place du Panthéon, à la mairie.

M. Grimonpré, secrétaire-trésorier.

Médecins : MM.

Besson.	Dewulf.	Philippeaux.
Bois-Duval.	Fernet.	Ratier.
Boudart.	Foissy.	Rougon.
Cointet.	Guibout.	Ronsin.
Daremberg.	Manec.	Vergnes.
Delestre, dentiste	Martin de Gimard	Vimont.
Despres.	Marye.	
Devilliers.	Moncla.	

Indépendamment du personnel ci-dessus nommé, les bureaux ont encore en nombre proportionné aux besoins du service : des sages-femmes nommées par le préfet de la Seine pour donner des soins gratuits aux indigents inscrits et des sœurs de charité rétribuées, préposées dans les maisons de secours, entretenues par les bureaux, au vestiaire et à la pharmacie.

Ces sœurs doivent visiter à domicile les indigents malades, les panser au besoin, préparer et distribuer les médicaments simples qui sont ordonnés par les médecins. Il existe une pharmacopée spéciale pour ces bureaux.

Les bureaux s'assemblent deux fois par mois, et une fois par an, au mois d'avril, il y a une assemblée générale à laquelle sont invités les commissaires de bienfaisance, les dames de charité, les médecins et les sages-femmes. Il existe des instructions amples pour l'admission et la radiation des ménages des indigents, qu'il serait hors de notre cadre de reproduire ici. Voici néanmoins quelques-uns des titres des plus caractéristiques. Pour être admis, il faut justifier de l'état d'indigence, d'une année non interrompue de domicile à Paris, de l'identité des enfants à sa charge ainsi que de leur présence au domicile paternel. Les secours sont suspendus, pendant le séjour dans un hôpital, un travail passager et après une action coupable ou répréhensible. La radiation s'opère d'après l'usage commun à tous les établissements de ce genre. Les secours en travaux sont ambitionnés également; il y a même une filature des indigents, impasse des Hospitalières (voir cet article page 258), occupant 3,000 fileuses environ, avec une perte de

148,776 fr.65 c., représentée par les secours accordés aux fileuses dans une des dernières années, 1849.

Les secours en argent se donnent : pour mise en apprentissage, pour habillement d'enfants faisant leur première communion, à titre de prime à raison de trois francs pour chaque enfant vacciné; enfin, extraordinairement sur la déclaration des médecins, aux malades et convalescents. (Voir pour ces derniers l'article *Fondation Montyon*, page 257).

Secours spéciaux.

Les secours en nature consistent en effets d'habillement et de coucher, en comestibles, combustibles, bains, médicaments, appareils médicaux, etc. Des effets de coucher, les draps et les couvertures ne sont que prêtés, l'indigent doit les rapporter pour être blanchis; quelques bureaux prêtent même des chemises. Tous les bureaux accordent pendant une année un kilogramme de farine par mois aux mères qui nourrissent leurs enfants. Dans les maisons de secours, il a été établi une pharmacie, pourvue de tous les médicaments simples qui peuvent être prescrits par les médecins des bureaux aux malades traités à domicile. Les médicaments magistraux sont livrés par quelques pharmaciens de la ville.

Outre ces secours, les indigents inscrits au contrôle des bureaux peuvent encore obtenir, au moyen de certificats motivés, la participation aux travaux publics, justice, permissions, exemptions et remises, inhumations et passeports gratuits. Les indigents âgés de 79 ans sont admis de droit dans les hospices de la vieillesse, ainsi que les aveugles ayant touché,

pendant une année, cinq francs par mois. On vaccine gratuitement depuis le 1er mai jusqu'à la fin de septembre à la mairie, et les parents reçoivent, inscrits ou non, une prime de 3 francs pour chaque vaccination réussie.

La population des douze bureaux de bienfaisance de Paris a été, en 1850, de 28,724 ménages, représentant 63,133 individus, dont 13,771 hommes, 25,834 femmes, 11,172 garçons, et 12,356 filles. Les arrondissements fournissent des contingents très différents. Ils présentent l'échelle suivante selon leur nombre d'inscrits :

Les 3, 4, 2, 1, 11, 7, 9, 5, 6, 10, 8, 12. Le premier de 1,008, le dernier de 5,437 ménages. — Les recettes totales des bureaux ont été de 2,463,989 fr. 23 c. Les dépenses de 2,008,760 fr. La moyenne de chaque secours annuel de 18 fr. environ. Les dons particuliers s'élevaient à 308,802 fr. 25 c.

Le personnel des bureaux de bienfaisance est de plus de 1,000 personnes, dont la plus grande partie fonctionne sans recevoir aucune rétribution. Elles se distribuent comme il suit : 481 commissaires de bienfaisance ; 92 dames de charité ; 235 médecins ; 50 sages-femmes ; 40 préposés des quarante maisons de secours, et 30-40 employés.

INSTITUTIONS DE CHARITÉ PRIVÉE.

—

On comprend que l'énumération de toutes les associations, œuvres, maisons et sociétés de charité, dépasserait de beaucoup le cadre de notre ouvrage; nous mentionnerons seulement celles qui reçoivent des malades sédentaires, des enfants ou des vieillards infirmes, ou celles qui sont en rapport direct avec des malades ou des hôpitaux.

Il est cependant des sociétés qui, par l'originalité et l'excellence de leurs statuts, but ou règlement, ont attiré l'attention du public sur elles, et nous n'avons pas cru pouvoir nous dispenser de les signaler d'une manière distinctive quoique restreinte.

Asiles.

Asiles-ouvroirs.

Les *asiles-ouvroirs* ont généralement pour but de substituer les secours du travail à l'aumône et de moraliser en secourant. On donne de l'ouvrage soit sur place, soit à domicile : tels sont, les asiles-ouvroirs de la Madeleine, rue St-Honoré 357 ; — de St-Louis d'Antin, rue de l'Arcade, 30, et d'autres.

L'*asile-ouvroir de Vaugirard*, rue de Vaugirard, 108, fondé il y a 12 ans par les dames de l'Œuvre des prisons, reçoit aussi des détenues libérées et repentantes.

L'*asile-ouvroir Cassini*, rue Cassini, 6, fondé par M. de Gérando, recueille les convalescentes qui, à leur sortie de la maison d'accouchement, de Lourcine et des salles d'accouchement d'autres hôpitaux, se trouvent sans place et sans ressources.

L'*asile-école Fénelon*, à Vaujours (Seine-et Oise), recueille gratuitement ou à modique pension des enfants trouvés, abandonnés, et des garçons pauvres, de l'âge de 3 à 12 ans. Il contient environ 280 enfants, qui à leur sortie sont patronés et placés.

L'*Asile des enfants convalescents*, rue Babylone, 30, reçoit des enfants sortant des hospices et qui ne sauraient atteindre leur convalescence chez leurs parents. Cette institution a une succursale à Issy.

L'*Asile-Ouvroir*, rue du Faubourg-St-Jacques, 66.
DIRECTRICE : la sœur Géray.

Salles d'asile.

En 1789, une jeune paysanne des Vosges, du nom de Louise Schœppler, avait un jour réuni quelques enfants auxquels elle faisait répéter des cantiques en filant du coton. Rencontrée par le pasteur Oberlin, elle fut prise au service de celui-ci pour avoir soin des petits enfants que les travaux

des champs de leurs parents laissaient dans l'abandon la plus grande partie du jour : ce fut là le germe de l'institution des salles d'asile en France.

L'œuvre de la pauvre servante Schœppler était inconnue, lorsque, en 1801, Mme la marquise de Pastoret, émue des dangers que couraient les jeunes enfants de douze à quinze mois, institua pour eux une maison d'hospitalité, qui fut bientôt transformée en école gratuite.

Le prospectus des dames charitables qui s'associèrent pour la création en France de cette œuvre maternelle est de 1825. Soutenue d'abord par des nouscriptions privées, elle obtint bientôt le patronage de l'autorité, figura au budget des ministères de l'intérieur et de l'instruction, et fut rangée au nombre des institutions nationales par la loi dn 25 juin 1833 sur l'instruction primaire.

Une ordonnance royale du 22 décembre 1837 définit les salles d'asile ou écoles du premier âge : « *Des établissements charitables où les enfants des deux sexes sont reçus dès l'âge de 2 à 6 ans.* »

Les parents de l'enfant doivent, avant son admission, présenter au surveillant ou à la surveillante un certificat de médecin constatant que leur enfant n'est atteint d'aucune maladie contagieuse, et qu'il a été vacciné ou qu'il a eu la petite-vérole.

Chaque jour les parents, avant d'amener les enfants à l'asile, sont tenus de leur laver les mains et le visage, de les peigner, et d'avoir soin que leurs vêtements ne soient ni déchirés ni décousus ; ils doivent s'entendre avec le surveillant sur les moyens de les amener chaque matin et de les remmener le soir.

Les salles d'asile sont ouvertes : du 1er mars au 1er novembre, de 7 heures du matin à 7 heures du soir, et, du 1er novembre au 1er mars, depuis 8 heures du matin jusqu'à 6 heures du soir.

Elles sont continuellement surveillées par des dames inspectrices ou leurs déléguées; des médecins les visitent au moins une fois par semaine, pour constater l'état sanitaire de l'établissement en général, et pour prescrire un traitement pour ceux des enfants qui se trouveraient malades.

Il y a dans quelques-unes des salles d'asile des exercices corporels pour le développement des forces physiques des enfants, et des exercices comprenant les premiers principes de l'instruction religieuse et les notions élémentaires de la lecture, de l'écriture et du calcul verbal. On y a joint aussi des chants instructifs et moraux, et, pour les jeunes filles, des travaux d'aiguille.

Le règlement général des salles d'asile a été arrêté par le conseil général de l'instruction publique le 24 avril 1838.

Paris possède plus de trente salles d'asile dont chacune contient 250 enfants environ. Pour en visiter une, nous nommons celle du passage Saint-Pierre dans le faubourg Saint-Antoine, qui est très bien tenue.

Ancienne école normale des salles d'asile, aujourd'hui *Cours pratique*, 10, rue des Ursulines, faubourg Saint-Jacques. Ce cours a pour objet de former pour les diverses localités de la France de bonnes directrices de salles d'asile. Il est gratuit, dure quatre mois et a lieu deux fois par an. On reçoit dans l'établissement des externes et des pensionnai-

res. Le ministre de l'instruction accorde, s'il y a lieu, des bourses et des demi-bourses aux aspirantes de Paris et des départements.

Œuvre des Saints-Anges.

Avant que madame Manuel, de Versailles, fondât, il y a cinq ou six ans, cet établissement de charité consacré aux enfants malheureux, on n'en trouvait aucun qui admît, jusqu'à la majorité, dans son sein de pauvres petites filles privées de père ou de mère, à l'âge où la Crèche (voir l'article suivant) ne peut plus les recevoir.

L'Œuvre reçoit les jeunes orphelines de deux à huit ans, et les garde jusqu'à vingt et un. Son but est de leur donner une éducation élémentaire, et de les mettre à même de pourvoir à leur existence par le travail, soit en développant leurs aptitudes particulières, soit en leur donnant la connaissance des différents services domestiques.

L'établissement de l'*Œuvre des Saints-Anges* est situé petite rue de Reuilly, no 7, près la rue de Charenton, à Paris, et dirigé par Mlle Bonnand.

A quatorze ans, les jeunes filles protégées par l'Œuvre passent dans l'ouvroir Saint-François, fondé par M. l'abbé Delamarre, curé de Saint-Antoine, situé dans la même maison, et dirigé également par mademoiselle Bonnand. A vingt et un ans, elles sont placées par les Dames de l'Œuvre.

L'établissement est examiné chaque semaine par

une des Dames inspectrices, et les enfants sont visitées de même toutes les semaines par le médecin de l'Œuvre. En cas de maladie, on les soigne dans la maison.

L'Œuvre se soutient par : 1o des souscriptions annuelles et des dons volontaires ; 2° des sermons suivis de quêtes ; 3o une loterie annuelle.

Les personnes qui souscrivent pour 10 francs par an et au-dessus font partie du Conseil général de l'Œuvre.

Les Mères de famille peuvent associer leurs enfants à l'*Œuvre des Saints-Anges*, moyennant la minime souscription de 10 centimes par mois, 15 centimes pour le mois de janvier, ensemble 1 fr. 25 centimes par an.

Conseil d'administration.

Mme Manuel, rue de la Pompe, 23, à Versailles ; Mme Paul Dubois, rue Monsieur-le-Prince, 12, présidente ; Mme Chevreau-Lemercier, inspectrice générale des Asiles de France, rue de la Barouillère, 4, vice-présidente ; Mme de Chateauneuf, rue du Faub.-Saint-Honoré, 105, trésorière ; Mme L. Marc, rue de Valenciennes, 1, et Mlle L. Leingre, rue de la Réforme, 13, secrétaires ; Mlle Bonnand, petite rue de Reuilly, 7, directrice ; M. de Lurieu, inspecteur général des établissements de bienfaisance, boulevart de la Madeleine, 21, censeur.

Médecin : M. le docteur Campbell, rue de Rivoli, 52.

Crèches.

Les crèches sont le complément indispensable des bienfaits apportés jusqu'ici à l'enfance pauvre et malade ; c'est en quelque sorte un bienfait plus grand, dans ses conséquences et dans sa portée.

On ne saurait trop le répéter, les enfants sont la richesse première d'une nation ; mais il ne faut pas laisser cette richesse improductive, il ne faut pas moins faire pour l'enfant que pour l'homme. Avec des soins intelligents, avec une entente sagace et un vouloir sérieux, on peut même arriver à la suppression d'un grand nombre d'établissements hospitaliers, consacrés à l'âge viril ; car des enfants bien sains ou bien soignés donneront toujours une génération d'hommes vigoureux et valides. Partant, il suffit de consacrer à l'enfance des établissements qui soient sincèrement, véritablement, des pépinières d'hommes sains.

On l'a tenté déjà, et le succès a couronné ces tentatives, hâtons-nous de le dire.. Les vastes esprits et les vastes cœurs ont été de tout temps frappés de cette négligence honteuse et coupable, de cette incurie imprévoyante et imprudente à l'égard de l'enfance ; ils ont compris les hautes questions de morale, de santé et de bien-être qui s'agitaient derrière cette humble question de secours immédiats et intelligents à donner aux nouveau-nés. Et, de nos jours, des hommes épris de cette noble pas-

sion qu'on nomme la charité, ont voulu en faire une application imposante et féconde. Les crèches ont été fondées.

La première doit sa fondation à M. Marbeau, dont le nom a rallié déjà tant de sympathies et qui a remporté, sur l'apathie ordinaire du public une victoire pour laquelle on lui doit de vifs remercîments et de non moins vives félicitations. Elle a été ouverte le 14 novembre 1844, c'était la *crèche-mère.*

Dans les premiers temps, elle était moins bien tenue qu'on ne l'eût désiré. Cette humble et pauvre crèche avait les commencements pénibles et mauvais communs à tous ou à presque tous les établissements où l'insuffisance des moyens d'action est doublée d'hésitation et de doute sur leur utilité et leur avenir.

Aujourd'hui, c'est autre chose. Les réclamations ont été entendues, l'éveil a été donné au gouvernement, qui n'a point tardé à encourager l'œuvre en récompensant son fondateur. Aujourd'hui la *crèche-mère* de Chaillot, — rue de Chaillot, 38, — est plus digne de l'idée généreuse qui a présidé à sa création.

D'abord l'ancien local a été abandonné comme insuffisant au double point de vue de l'espace et de la salubrité. L'aspect du nouveau est plus riant, plus approprié à sa destination. Les berceuses sont en général mieux choisies; elles ont un costume bleu et blanc très simple et très convenable.

Comme nous ne pouvons pas entrer dans les détails de toutes les crèches, il nous reste à indiquer le caractère général de tous ces établissements.

Les crèches recueillent, tous les jours et pendant

les heures de travail, des enfants au-dessous de deux ans appartenant à des mères pauvres, de bonne conduite, et travaillant hors de leur domicile.

Elles assistent, à peu de frais et sans humiliation : l'enfant, en lui procurant une bonne alimentation, un air pur et des soins assidus et intelligents; la mère, en lui rendant la disposition de ses bras; la famille, en augmentant journellement la somme de salaire qui est nécessaire à son existence.

Le local affecté à l'usage d'une crèche se compose, le plus communément, outre le logement de la première berceuse, chargée de recevoir, chaque jour, les enfants à leur arrivée, d'une cuisine, d'une lingerie où sont déposés les vêtements des élèves, d'un vestiaire servant de lieu de dépôt de ceux qu'ils quittent en entrant; d'un séchoir, d'un cabinet, d'une salle de jeux, d'une salle de berceaux, d'un balcon ou d'un jardin bien exposé.

Chaque crèche, en attendant qu'un règlement d'administration publique place sous la surveillance légale de l'autorité toutes celles qui sont actuellement fondées ou qui seront établies dans la suite, possède : 1° un conseil d'administration chargé d'arrêter le budget des recettes et de prendre les mesures pour alimenter les ressources de l'établissement; 2° un comité de dames nommant et surveillant les inspectrices et les berceuses; 3° et un comité médical de trois membres au moins, qui règle tout ce qui a rapport aux soins hygiéniques ou médicaux des enfants.

La crèche est ouverte, les jours ouvrables, depuis cinq heures et demie du matin jusqu'à huit et demie du soir; elle est fermée les jours fériés.

Les conditions d'admission sont : que la mère soit

pauvre, travaille hors de son domicile et se conduise bien ; que l'enfant ne soit pas malade, qu'il ait été vacciné ou le soit dans le plus bref délai, et qu'il soit âgé de moins de deux ans.

La mère apporte son enfant en état de propreté, fournit le linge nécessaire pour la journée, et paie 20 c. par jour de présence, et seulement 30 c. quand elle a deux enfants; elle vient allaiter exactement son nourrisson aux heures de repas. Quand l'enfant est sevré, la mère garnit son petit panier pour la journée; elle le reprend chaque soir et le conserve près d'elle toutes les nuits, tous les jours fériés, toutes les fois qu'elle est retenue au logis.

Les dames, les médecins et les membres du comité administratif veillent à ce qu'on donne aux enfants les aliments et les soins convenables à leur âge. Un médecin visite la crèche tous les jours.

Voici l'emplacement des crèches de Paris :

1er arrond., rue de Chaillot, 38; rue St-Lazare, 148; rue du Faub.-St-Honoré, 182; rue Saint-Honoré, 357. — 2e arr., rue Fontaine-Saint-Georges, 26.—3e arr., rue Martel, 10. — 5e arr., rue Saint-Sauveur, 7. — 7e arr., rue du Puits, 3. — 8e arr., rue du Faubourg-Saint-Antoine, 170; rue Popincourt, 70; rue de Reuilly, 93.—9e arr., rue Geoffroy-Lasnier, 18. — 10e arr., rue de l'Eglise, 3; rue Traverse, 1; rue St-Guillaume, 13. — 11e arr., rue Servandoni, 16. — 12e arr., rue de la Montagne-Sainte-Geneviève, 35; r. de l'Épée-de-Bois, 1.

La banlieue compte huit crèches et plusieurs autres sont en voie d'organisation. On peut les visiter sans autorisation spéciale. Quelques hospices en possèdent également; par exemple, l'hospice Leprince (p. 171)

La *Société des crèches*, fondée au mois d'octobre 1846, a pour but : 1° d'aider à fonder et à soutenir les crèches nécessaires au département de la Seine ; 2° de perfectionner et de propager l'institution.

La société est administrée par un conseil de cinquante membres titulaires, qui se réunit au moins deux fois par an.

Ce conseil élit pour trois ans un bureau, et il charge un comité administratif, qui s'assemble tous les mois, d'exercer ses attributions dans l'intervalle de ses réunions.

Les ressources de la société proviennent : 1° de la cotisation annuelle ; 2° des dons faits par les membres honoraires et par d'autres personnes; 3° des dons et legs qu'elle est légalement autorisée à accepter; 4° des subventions accordées par l'autorité; 5° des recettes produites par les solennités, fêtes, concerts, expositions, etc. ; 6° de la vente des livres ou ouvrages quelconques offerts dans ce but à la société par des auteurs, des éditeurs ou des artistes.

La société accorde des secours aux crèches établies ou sur le point d'être établies, et dont les statuts et règlements ont reçu son approbation.

Le *Bulletin des crèches* rend compte des opérations de cette société, présidée par M. Marbeau, ancien maire-adjoint du 1er arrondissement.

Société de charité maternelle.

Rattacher au sein de leurs mères les enfants fatalement voués à l'abandon, leur rendre l'existence qu'ils vont perdre, le lait et les soins que la nature

leur destinait, tel est le but de la Société de charité maternelle.

Fondée en 1788 par madame Fougeret, fille de M. d'Autremont, ancien administrateur des hôpitaux, cette société sut tout d'abord se concilier le patronage des personnes les plus recommandables; Marie-Antoinette en accepta le titre de protectrice, et le premier cachet de la société, gravé sur un trait de Girodet, représente Moïse sauvé des eaux par la fille de Pharaon.

Dirigée, à l'époque du Directoire, par madame de Pastoret, l'illustre fondatrice des salles d'asiles, elle devait être, sous l'Empire, établie par toute la France, sous la protection spéciale de l'impératrice Marie-Louise, et recevoir une dotation de 500,000 fr.

La Société de charité maternelle secourt, au moment de l'accouchement : — 1° les femmes mariées ayant trois enfants au-dessous de 14 ans ; — 2° celles qui, ayant deux enfants, accouchent de deux jumeaux ; — 3° les veuves ayant un enfant ; — 4° celles qui, étant mariées, ont leur mari estropié et un jeune enfant ; — 5° celles qui sont infirmes et ont déjà deux enfants.

Ces femmes, pour être secourues, doivent produire : — 1° leur acte de mariage ou un certificat de décès du mari ; — 2° les extraits de baptême de leurs enfants ; — 3° une attestation de moralité ; — 4° et un certificat du bureau de bienfaisance énonçant qu'elles sont dans le cas d'obtenir les secours de la société.

Le secours accordé par celle-ci est évalué à 80 fr. ; il consiste : dans les frais de couches, de 10 fr. ; dans une layette entière, estimée 20 fr., et dans une allocation mensuelle de 5 fr. pendant 10 mois.

Le mois commencé est payé intégralement, nonobstant le décès de l'enfant.

Deux layettes sont accordées dans le cas d'un accouchement double.

La mère s'engage à allaiter son enfant ou à le nourrir au lait. — Si elle devient sérieusement malade, l'enfant est confié à une nourrice et le secours mensuel porté à 8 fr. ; si la mère meurt, il est recueilli par la société.

Un comité de 48 dames se réunit, tous les premiers lundis du mois, chez l'une des vice-présidentes, se prononce sur les demandes qui lui sont soumises et règle le placement des secours. Ces 48 dames sont réparties par quartiers et demeurent chargées de recueillir tous les renseignements propres à légitimer l'assistance de la société ; elles surveillent également l'emploi des secours, qui ne sont plus accordés un mois après l'accouchement.

La société a des médecins et des sages-femmes dans chaque arrondissement.

Le ministre de l'intérieur lui alloue une subvention de 45,000 fr. et le conseil municipal une autre de 6,000 fr. ; le reste de ses dépenses est couvert par des dons et des souscriptions.

Trésorier : M. Charles Vernes, à la banque.

Etablissement des blessés indigents.

Si l'assistance publique est monumentale à Paris, nous ne devons pas moins d'admiration à l'assistance privée dévouée aux pauvres par trois générations

d'une famille de médecins. L'*établissement pour les blessés indigents*, rue du Petit-Muse, n° 21, fondé par Dumont Valdajou en 1770, a été dirigé par sa veuve et son gendre, M. Thierry Valdajou, jusqu'en 1839; actuellement c'est M. A. Thierry fils qui donne des consultations et des objets de pansement tous les matins de huit à dix heures, et le lundi et le jeudi d'une heure à trois. C'est une des consultations les plus suivies de la capitale.

Société philanthropique.

La Société philanthropique a été fondée en 1780, par MM. Savalette de Langes, de Tavannes, Lecamus de Pontcarré, Blin de Saint-More, de Saint-Martin, et les docteurs Girard et Jeanroy; Louis XVI en a été le président honoraire. — Son but est de faire connaître et de mettre en pratique tout ce qui peut concourir à soulager les besoins actuels des pauvres et à leur préparer des ressources pour l'avenir. Un grand nombre de sociétés de prévoyance et plusieurs institutions importantes, telles que les Jeunes-Aveugles, lui sont redevables de leur existence. — Elle a été reconnue établissement d'utilité publique par ordonnance du 27 septembre 1839. — Elle nomme chaque année, au scrutin et à la majorité relative des voix, 50 membres pour constituer son comité d'administration; son président, ses deux vice-présidents, son secrétaire, ses deux vice-secrétaires et son trésorier sont également nommés en assemblée générale et au scrutin. — Pour devenir membre de la société, il faut être présenté par

deux membres, et prendre une souscription annuelle de 30 fr. au moins, pour laquelle on reçoit 100 bons de soupes et une carte avec laquelle on peut faire traiter successivement plusieurs malades dans tout Paris. — La société a fondé sous le titre de dispensaires six établissements dans lesquels elle fait donner gratuitement des consultations et des médicaments aux personnes recommandées par les souscripteurs. Elle accorde aussi des consultations gratuites à toute personne qui se présente, même sans recommandation d'un souscripteur ou de celui à qui la carte a été déléguée; l'agent l'adresse à un médecin et à un pharmacien, et à partir de ce moment le malade reçoit chez lui ou au dispensaire les soins que son état exige.—Le nombre des malades traités en 1848 s'élève à 3,472 sur lesquels 189 sont décédés.

La société ouvre dans la saison rigoureuse treize fourneaux où se préparent les rations alimentaires de riz ou de haricots qu'elle fait servir à l'indigent, sur bons particuliers, au prix de 5 centimes l'une. Ces mêmes rations ou soupes économiques sont payées 10 centimes par toutes les personnes qui les acquièrent pour les distribuer personnellement. Plusieurs établissements charitables même, plusieurs bureaux de bienfaisance usent, chaque année, de cette précieuse ressource. — Les premiers fourneaux ont été construits, en 1800, rue du Mail, par M. B. Delessert, et, rue Miromesnil, par l'épouse du premier consul. Lui-même prenait 1,000 souscriptions. Empereur, il donnait 18,000 f. par an à la société. En l'an x le ministre de l'intérieur lui accordait un secours de 30,000 fr., et en 1812, le préfet de la Seine donna 42,000 fr. Il a été distribué en 1848 par les

fourneaux de la société 668,241 rations. La dépense des dispensaires a été dans cette même année de 52,214 fr. 95 c., et celle des fourneaux de 38,222 fr. 30 cent.

Président du conseil : M. le duc de Larochefoucault, rue de Varennes, 31. Secrétaire : M. Tessier, rue Monthabor, 40. Trésorier : M. de Valois, régent de la banque, rue Joubert, 31. — Dispensaires : rue Gaillon, 17 à 19 ; rue St-Denis, 328 à 258 (rue du Ponceau, 42); rue Saint-Antoine, 86 ; rue de Noyers, 37 ; rue du Dragon, 20 ; rue Saint-Honoré, 115. Fourneaux : halle aux draps ; rue de Sèvres, 54, etc. — Chef-lieu de la société : rue du Grand-Chantier, 12 (Marais).

Société nationale de vaccine.

Rue Saint-André-des-Arts, 25.

Son but est de propager les meilleurs principes sur la pratique de la vaccination et l'hygiène du jeune âge, et de continuer à s'occuper de la régénération de la vaccine rendue à son énergie et à sa pureté primitives.

Elle accorde des primes pour encourager la recherche du vaccin naturel et entretient à ses frais une étable où des génisses reproduisent toujours le vaccin primitif pour être employé liquide ou en grains, d'après la méthode du docteur James. — Enfin, cette société distribue des prix et dé-

cerne des médailles en or, en argent et en bronze, à ceux qui ont plus ou moins contribué aux bienfaits de la plus saine vaccination.

Directeur : M. le docteur James.

—

MAISONS DE RETRAITE ET DE REFUGE.

Nous ajoutons, pour être complets, les noms des autres maisons, soit de retraite, soit de refuge, qui, tout en donnant des soins médicaux, abritent la jeunesse et la vieillesse indigente ou infirme de Paris ; ce relevé, loin d'être exact, car la vraie bienfaisance s'exerce sans bruit, peut donner une idée des efforts tentés pour adoucir le sort de ceux qui commencent ou cessent bientôt à vivre.

Institution des Diaconesses des églises évangéliques de France. — Maison de service, rue de Reuilly, 96.

Il y a douze ans que cette maison a été fondée par les soins de M. le pasteur Vermeil et des protestants de la France et de quelques autres pays. Elle contient une *crèche*, une salle d'*asile*, une école (de 120 élèves en 1851), un établissement d'apprentissage (20 filles en 1851), un hôpital de 30 lits, un disciplinaire pour les enfants de 7 à 14 ans (25 enfants en 1851), et un refuge pour des repenties (16 personnes en 1851).

L'éducation des diaconesses (sœurs de charité protestantes, sans être soumises au célibat) est néanmoins le but principal de la maison. Elle en contient actuellement 35.

Président du conseil de direction : M. le pasteur Vermeil.

Président du conseil de surveillance : M. le baron James Mallet.

La *maison de refuge pour les sourdes-muettes*, — impasse des Feuillantines, — a été établie en 1829, pour assurer du travail aux jeunes personnes qui, au sortir de l'institution des Sourds-Muets, ne peuvent recevoir aucun appui de leurs parents.

La *maison de la Providence*, — rue Oudinot, 5, — fondée en 1829, par M. Desgenettes, et dirigée par les sœurs de St-Vincent-de-Paul, contient environ 200 orphelines. Pension de 18-25 fr. par mois, non compris le trousseau. Les nominations, dont quelques-unes sont gratuites, appartiennent aux fondatrices et aux sœurs.

La *maison des enfants de la Providence*,—rue du Regard, 13,—reçoit des orphelines, au prix de 18-25 fr. par mois et d'un trousseau ; elle est dirigée par les sœurs de Bon-Secours.

La *maison des Enfants-Délaissées*, — rue Notre-Dame-des-Champs, 31, — élève 150 jeunes filles. Conditions comme ci-dessus. Directrice, madame de Saisseval.

La *maison de refuge du Bon-Pasteur*, — rue d'Enfer, 109,—reçoit des jeunes filles repentantes, de 16-22 ans, sorties de la prison de St-Lazare. Madame de Vignolles, présidente.

L'*établissement de Saint-Nicolas*, — rue de Vaugirard 112, — reçoit, dès l'âge de cinq ans, moyennant une pension de 20-25 fr., des orphelins de père ou de mère, et des enfants de parents pauvres. L'instruction qu'on y donne comprend la lecture,

l'écriture, le calcul, le dessin linéaire, la grammaire, l'histoire, la géographie, le chant et la gymnastique. L'éducation professionnelle dure trois ou quatre ans, et s'étend à un assez grand nombre de professions, telles que celles de graveur, fondeur, sculpteur sur bois, tourneur, passementier, tailleur, cordonnier, menuisier, etc.—L'établissement a été fondé en 1840 par M. l'abbé de Bervanger son directeur actuel. Il a une succursale à Issy.

L'*établissement des sœurs de St-André*, — rue de Sèvres, 90, — reçoit des jeunes filles externes et 140 internes, moyennant une pension de 240 à 300 fr. par an. Quelques places d'internat sont gratuites.

ŒUVRES ET SOCIÉTÉS DE SECOURS.

Œuvre de la Salpétrière et de Bicêtre.

La Société de patronage pour les aliénés indigents, sortis guéris des hospices de la Salpétrière et de Bicêtre, et pour leurs enfants, d'abord restreinte à la Salpétrière, et divisée en deux branches, correspondantes aux deux sections de traitement de cet hospice, consolidée ensuite par la réunion de ces deux sociétés, étendue plus tard aux aliénés de Bicêtre et aux enfants des patronés, a été reconnue, le 16 mars 1849, d'utilité publique, et vient de recevoir une garantie définitive de stabilité dans l'appui de l'administration des hôpitaux, par

la fondation Montyon. Le but de cette société se trouve parfaitement résumé dans les mots suivants, empruntés à un rapport de son président-fondateur, le Dr Falret, médecin de l'hospice de la Salpétrière :

« Affermir la raison des convalescents d'aliénation mentale, les prémunir contre la misère et toutes ses funestes conséquences, les moraliser, les protéger contre les préventions de leurs familles et de la société, les suivre avec intérêt dans les différentes positions qu'ils occupent, afin d'amortir les causes et de parer aux premiers signes de rechute, patroner en même temps les enfants, pour empêcher le développement des prédispositions héréditaires, tel est le but de cette œuvre d'humanité et de science. »

Cette œuvre présentait, en 1852, une recette de près de 19,000 fr., dont la plus grande partie a été dépensée en secours à l'asile, à domicile et en vêtements, bois et loyers.

La *Société centrale d'éducation et d'assistance pour les sourds-muets* en France, secrétariat à à l'institution des Sourds-Muets, rue Saint-Jacques, 254, secourt les sourds-muets des deux sexes, et pourvoit à leur placement au sortir de l'institution. Président, M. Dufaure; secrétaire général, M. Léon Vaïsse. Séance annuelle au mois d'avril.

Le *Pensionnat des jeunes filles pauvres*, 16, rue des Billettes, fondé il y a vingt-deux ans, reçoit principalement des orphelines au nombre de 30-40 environ, dont l'année dernière 29 reçues gratuitement. Le comité est présidé par M. le pasteur Cuvier, président du consistoire luthérien. Dépenses, en 1851, 10,409 fr., couvertes par collectes, subventions, rentes et legs.

L'Œuvre de l'apprentissage. Un comité spécial s'occupe du placement et du patronage des apprentis. Les parents qui veulent placer leurs enfants en apprentissage, et les maîtres qui désirent recevoir des apprentis s'adressent à M. Cabanis, à l'église de la Rédemption, rue Chauchat.

La *Société protestante de prévoyance et de secours mutuels de Paris*, 54, rue de l'Arbre-Sec, composée uniquement de protestants, date de 1825. Son but est de procurer les visites des médecins, les médicaments et 2 fr. par jour à ses sociétaires au moyen d'une cotisation de 24 fr. par an, et 50 c. par jour aux septuagénaires indigents et infirmes; elle se propose de fonder une maison de retraite.

Président : M. Lafon de Ladebat (E.), conseiller de préfecture du département de la Seine.

Médecins consultants : MM. Duméril et Rayer.

Chirurgiens consultants : MM. Roux et Amussat.

Chirurgien opérateur : M. Monod.

Médecins : MM. Duhamel, Homolle, Mauruc, Poupon.

Agent comptable : M. Charles Becker, 54, rue de l'Arbre-Sec.

La *Société de secours mutuels* dite *de Saint-Dominique*, établie au quartier Saint-Germain (X^e^ arrondissement) est une des premières qui ont profité du décret présidentiel du 26 mars, sur les sociétés de secours mutuels, pour assurer aux classes pauvres et laborieuses des soins médicaux, des médicaments, une indemnité pendant le temps de leur maladie et un enterrement convenable.

Les sociétaires paient 1 fr. 50 c. par mois, et un droit d'entrée de 18 fr. s'ils entrent après l'âge de quarante ans. Ce droit peut être réparti sur les

douze premiers mois. — Les femmes sociétaires paient la moitié.

L'indemnité de maladies est fixée à 2 fr. par jour pour les hommes et à 1 fr. 25 pour les femmes, avec un maximum provisoire des secours de 150 et de 100 fr. par an.

Les membres honoraires, qui ne participent point aux bénéfices de la société, paient une cotisation de 1 fr. au moins par mois.

Le président est nommé par le chef de l'État, le bureau est élu par une des quatre assemblées générales annuelles.

Président : M. C. Gaillardin, membre de la commission supérieure des sociétés de secours mutuels.

Les diplômes de ces sociétés peuvent servir de passeport ou de livret, selon le décret du 26 mars.

Le nombre de leurs membres ne doit pas dépasser cinq cents et l'encaisse 3,000 fr., sauf une autorisation spéciale ou un dépôt à la caisse des dépôts et consignations.

Œuvre des familles. Elle appelle toutes les classes à soulager les malheureuses familles qu'elle prend sous sa protection. Les adhérents sont groupés par dizaines et demeurent chargés d'une famille qu'ils doivent s'efforcer de réhabiliter aussi complétement que possible. Chaque dizaine poursuit ainsi sa tâche par tous les moyens que lui suggèrent sa charité et son expérience, et ne passe à une autre famille qu'autant que la première a été mise à même le plus souvent de venir augmenter le nombre de ses assistants. L'œuvre fait des collectes, reçoit des dons et quelquefois des subventions de l'autorité.

Président : M. de Melun, rue de Grenelle-Saint-Germain, 35 (fondateur).

ENSEIGNEMENT MÉDICAL.

ENSEIGNEMENT FACULTATIF.

Faculté de médecine.

L'histoire de cette institution médicale est féconde en renseignements : les documents et les matériaux ne manquent pas. La place seule nous manque ici pour embrasser, dans son ensemble, et suivre, dans ses développements successifs, cette histoire intéressante et utile. Nous nous bornons à donner un abrégé rapide, un exposé succinct des institutions, des pratiques, des usages et des faits relatifs à la Faculté de médecine de Paris, depuis son origine, comme société constituée, jusqu'à nos jours. Et à nos propres investigations nous avons joint le résultat de celles des autres, de M. Sabatier (d'Orléans) entre autres, à l'excellent livre duquel (*Recherches historiques sur la Faculté de médecine de Paris*, 1837) nous n'avons pas hésité à faire de nombreux emprunts.

On a placé le berceau de cette institution dans l'école palatine fondée par Charlemagne, en s'appuyant sur ce que la médecine était enseignée du

temps de ce monarque; mais le fait est controuvé. Ce ne fut guère que beaucoup plus tard, vers la fin du xII^e siècle, que des règlements et un commencement d'organisation eurent lieu à ce sujet; ce ne fut guère qu'après les décrétales d'Alexandre III et de Célestin III, 1181-1192, que le droit d'enseigner fut régularisé et dut s'acquérir par une licence, et permission d'abord gratuites; alors seulement on institua des grades et des examens pour chacun d'eux, et les maîtres se formèrent en compagnie réglée qui eut son chef, sa police et ses magistrats. Cette association volontaire, qui ne dut son origine ni à l'autorité royale, ni à la volonté du pouvoir, ni aux secours qu'elle en reçut, divisa et classa les études et établit, sur des bases plus régulières, l'enseignement de l'universalité des connaissances qu'on possédait alors.

Cette association, connue d'abord sous le nom d'Études de Paris, prit, vers l'an 1250, celui d'Université, et se partagea en quatre classes ou nations : les nations de France, de Picardie, de Normandie, et la nation d'Angleterre qui prit plus tard le nom de nation allemande. Enfin, vers 1270-1280, les différentes sections enseignantes, dans le sein de l'Université, furent classées dans un ordre plus méthodique encore; les diverses Facultés se séparèrent en compagnies distinctes et indépendantes les unes des autres, mais rattachées toutes étroitement à l'Université, leur mère commune, et cette dernière les associa toutes à ses priviléges. De cette époque seulement la Faculté de médecine prit un sceau particulier, une verge surmontée d'une masse d'argent, symbole d'autorité, et commença à tenir des registres et à avoir des statuts à elle, statuts confirmés en

1331 par Philippe de Valois. Les premiers registres, appelés *Commentaires* (*Commentarii*), sont malheureusement perdus, et le premier de ceux qui nous restent ne commence qu'en 1395.

On suit avec intérêt les développements lents et irréguliers de cette institution médicale ; on assiste à ses vicissitudes nombreuses. En interrogeant son histoire, on voit combien ses commencements sont pénibles et besogneux. On apprend que cette Faculté naissante était très pauvre et que ses maîtres-régents, c'est-à-dire la totalité des médecins de Paris, qui s'élevait à 31, sans compter toutefois les chirurgiens et les licenciés, étaient tenus de vivre plus que modestement. Le luxe d'ailleurs était chose étrangère aux élèves aussi bien qu'aux maîtres, et la paille humide de la rue « du Fouarre, » où venaient s'entasser les premiers pour assister aux leçons des bacheliers, le prouve surabondamment.

Car la Faculté n'avait point encore d'écoles ; les maîtres enseignaient chez eux, les grandes réunions des régents avaient lieu dans l'église des Mathurins où à Notre-Dame. Elle n'entra qu'en 1505 en possession des écoles qui furent construites pour elle De ces écoles, la première fut bâtie au bourg de la Bûcherie avec l'aide de Jacques Desparts, chanoine de l'église de Paris et premier médecin de Charles VII, lequel fit don à la Faculté de 300 écus d'or (3,450 livres) et d'une bonne partie de ses meubles et de ses manuscrits. Cette construction fut commencée en 1472, quinze ans après la mort du fondateur, et pour la compléter, la Faculté fit élever en 1495, près de l'entrée de la principale porte de ses nouvelles écoles, un petit bâtiment qu'elle érigea en chapelle en 1511.

On tâchait d'ouvrir aux élèves toutes les voies d'instruction qu'on pensait devoir être les meilleures ; on mettait la meilleure volonté du monde à faire des savants avec les traditions scientifiques qu'on avait alors. Les commentaires d'Avicenne, par Jacques Desparts, les traductions d'Hippocrate et de Galien, tirées de la bibliothèque de l'Escurial, les préceptes diététiques de l'École de Salerne, l'anatomie de Théophile, sectateur de Galien, la botanique de Dioscorides, furent lus et enseignés dans les écoles. On puisait chez les Arabes, notamment dans Rhasès, des traités sur plusieurs maladies jusque-là inconnues ou non décrites par les anciens auteurs, telles que la rougeole, la petite-vérole, la spina ventosa et la lèpre, et deux autres sur les urines ; lesquels traités, expliqués et commentés par les maîtres et les bacheliers, formaient la base de l'enseignement....

Le temps et le dévoûment de plusieurs de ses membres y aidant, la Faculté prit de plus sérieuses allures et fit des progrès plus dignes d'intérêt. Son ascendant et sa puissance s'accrurent avec sa science, et elle eut à sa tête des hommes éminents qui surent la rendre digne de l'Université, qui se proclamait la fille aînée du roi de France, et la rendre fière de ses prérogatives et de son importance.

L'enseignement était chose familière à chacun de ses membres, les bacheliers étant tenus de faire des cours, et maîtres et élèves s'habituant de bonne heure à l'exercice de la parole. Le doyen et les professeurs de la Faculté de Paris, d'après un mode d'élection adopté en 1566 et suivi constamment par elle, n'exerçaient leurs fonctions que pendant deux années. Avant 1634, les électeurs nommaient seu-

lement deux professeurs, l'un de médecine, l'autre de pharmacie. A cette époque on institua une chaire de chirurgie qu'Antoine Charpentier occupa le premier, et une autre de botanique que, jusqu'en 1655, on considéra comme moins importante que les précédentes.

La Faculté se composait de tous les docteurs-régents reçus dans son sein. Les docteurs ayant moins de dix années de réception étaient dits de l'ordre des jeunes ou du second ordre; les autres étaient appelés anciens ou du premier ordre. Le doyen n'était point comme aujourd'hui nécessairement choisi parmi les professeurs, parce que l'on considérait alors que ces fonctions ne pouvaient ni ne devaient être cumulées.

Les vacances avaient lieu à partir du quatrième jour des calendes de juillet aux ides de septembre, c'est-à-dire du 28 juin au 13 septembre. Il y avait, en outre, beaucoup de fêtes : d'abord les trois qu'on célébrait extraordinairement, la translation de saint Nicolas, 6 mai ; la Sainte-Catherine, 25 novembre ; et Saint-Nicolas encore, 6 décembre ; puis la fête de la Faculté, celle de Saint-Luc, évangéliste, un médecin à ce qu'il paraît ; de plus, les fêtes de Pâques qui duraient huit jours, et le 22 mars, anniversaire de l'entrée dans Paris de Henri IV, restaurateur de la Faculté ; de plus, le 22 juin, jour où le recteur de l'Académie se rendait en grande pompe à la foire de Saint-Denis, au *lendit*, pour acheter le parchemin nécessaire ; puis six grands samedis précédant six grands dimanches où l'École fermait ses portes aux professeurs et aux élèves, *confessionis causâ ;* puis huit jours pour lesquels le *liceat feriari* était institué, fêtes avec veille et lendemain, ce qui faisait

quinze jours ; puis enfin des messes auxquelles tout le monde était tenu d'assister : ce qui faisait un tiers de l'année employé ainsi, et ce qui n'empêchait point les écoliers d'apprendre parfaitement et vitement ce que leurs professeurs leur enseignaient.

Deux professeurs de médecine enseignaient publiquement à l'École. L'un traitait, le matin, des choses naturelles et non naturelles, *res naturales et non naturales*, c'est-à-dire l'anatomie, la physiologie, l'hygiène, etc. ; l'autre traitait, dans l'après-midi, des choses *præter naturam*, c'est-à-dire des maladies proprement dites, de leur traitement et de la matière médicale. Le premier de ces professeurs prenait, la seconde année, la place de l'autre, de manière à achever lui-même, dans l'espace de deux années, le cours complet de médecine ; et tous les ans, à la Toussaint, on élisait un seul professeur pour lui succéder.

Le professeur de première année, pour la démonstration de l'anatomie, se faisait assister d'un chirurgien-barbier chargé de la démonstration des parties dont il avait auparavant fait verbalement la description.

L'enseignement de la chirurgie se bornait uniquement aux opérations : *Chirurgiæ professor, chirurgica tantum doceat, id est quæ operationem manuum pertinent.* Par décret du 2 août 1607, la Faculté, pour empêcher le professeur de chirurgie d'empiéter sur les limites sacrées du domaine médical, définissait l'anatomie : un exercice manuel propre à faire connaître le corps humain, *manus exercitatio ad humani corporis cognitionem, anatomica est administratio...*

Le même décret régla aussi la manière dont les

élèves devaient procéder à l'étude de l'anatomie, et distribua en cinq genres les maladies chirurgicales : la blessure, l'ulcère, la fracture, la luxation et les tumeurs contre nature ; maladies réclamant pour remèdes : les bandages, les lacs, les instruments (*ferramenta*) et les ventouses. Dans les leçons de chirurgie faites à l'École, on expliquait ceux des livres d'Hippocrate relatifs aux ulcères, aux fistules, aux fractures ; le livre de Galien sur les os, les Commentaires sur Hippocrate, *de articulis ;* on expliquait Oribaze, Paul d'Egine, Celse, Albucasis, Guy de Chauliac et Gourmelin. Il fut accordé aux chirurgiens de parler français dans leurs cours, mais non sans en avoir reçu préalablement l'autorisation du doyen et de la Faculté réunie, car la règle voulait que toutes leçons fussent faites en latin. Quant aux amphithéâtres de dissection, ceux qu'on construisit successivement s'écroulèrent par suite du peu de soin apporté à leur édification, et le plus commode et le plus beau, celui dans lequel Riolan (le second), Duverney, Littre, Winslow, Hunaud, commencèrent leur célébrité, était ouvert à tous les vents, et il y faisait odieusement froid ; il dura cent vingt années. Ce ne fut qu'en 1744 qu'on en construisit un en pierre de taille et fermé avec des fenêtres vitrées.

En 1576, la Faculté créa une place d'archidiacre des écoles, choisi parmi les étudiants et chargé de fournir les cadavres, et de préparer les leçons du professeur. Les frais d'études anatomiques se montaient à 40 sols la première année, 20 sols la seconde, et 10 les autres.

Le professeur de botanique enseignait aux élèves le nom et les vertus des plantes.

Le professeur de pharmacie était chargé d'ap-

prendre aux élèves les noms, la composition et la préparation des médicaments. Plus tard il fut chargé, en outre, de faire un cours de pharmacie galénique et chimique, depuis Pâques jusqu'aux vacances.

En 1644, on sentit la nécessité d'organiser le service des consultations demandées à l'École de médecine par les pauvres de Paris qui ne pouvaient pas entrer à l'Hôtel-Dieu ; et le 13 mai de cette année la Faculté assemblée fit un règlement approuvé et mis à exécution par arrêt du parlement, en vertu duquel six médecins de la Faculté, trois anciens et trois jeunes, sur l'avis à eux transmis par le grand bedeau de l'École, viendraient les mercredi et samedi de chaque semaine, à dix heures du matin, faire la consultation publique à l'École de médecine; lesquelles consultations devinrent ainsi, à partir de cette même année, une sorte de leçons cliniques que les bacheliers furent astreints à suivre.

Il n'y avait point de chaire d'accouchement ; cette partie de l'art, négligée tant que la Faculté fut composée d'ecclésiastiques, était alors, et elle est restée depuis dans le domaine presque exclusif des matrones, la plupart très ignorantes ; et ce ne fut qu'en 1745, le 17 mai, que la Faculté nomma deux professeurs aux sages-femmes, Bertin pour l'ostéologie et l'anatomie des parties molles, et Astruc pour la théorie pratique.

Les grades s'acquéraient difficilement, et les conditions d'admission étaient des plus sévères. Tout étudiant était considéré comme candidat au baccalauréat en médecine, ce qui supposait des connaissances assez étendues en littérature et en philosophie. Quant aux élèves chirurgiens, leur éducation première était, pour la plupart, assez négligée; aussi

faisait-on une distinction entre les chirurgiens lettrés et non lettrés.

Le stage pour le baccalauréat devait durer deux ans, pendant lesquelles on apprenait la physiologie, l'anatomie, la botanique, la matière médicale, l'hygiène et ce qu'on savait alors de physique et de chimie. Pour être admis aux examens, il fallait justifier de vingt-cinq ans au moins d'âge, du titre de maître ès-arts ou en philosophie, après quatre ans d'études à l'Académie de Paris, ou huit ans dans une autre université.

Comme, dès l'origine, la Faculté de médecine était presque exclusivement composée d'ecclésiastiques, la Faculté avait été amenée à exiger des élèves laïques la rigoureuse observation du célibat, ne voulant pas sans doute voir confondus des ecclésiastiques célibataires et des laïques mariés. Aussi les candidats au baccalauréat en médecine étaient-ils tenus de déclarer par serment qu'ils n'étaient pas mariés. Il en était de même pour les docteurs-régents.

Cette règle fut suivie jusqu'en 1452, époque à laquelle elle fut abolie par le cardinal d'Estouteville, envoyé du Saint-Siége, qui traita cette disposition d'impie et d'absurde : *impium et irrationabile.*

Nous ne suivons pas dans tous leurs détails les différentes phases des examens pour le baccalauréat, la licence et le doctorat. C'est long, c'est minutieux, mais cela prouve que la Faculté avait alors non-seulement à honneur, mais à intérêt, de voir s'élever dans son sein des hommes instruits et capables.

Nous avons dit avec quel dédain la chirurgie était traitée par la médecine. Elle devait avoir son tour de triomphe ; et bientôt, en effet, sous saint Louis d'abord, puis sous François Ier, elle acquérait une

importance sociale et scientifique plus digne d'elle. Ce prince accordait, par édit de 1544, à la corporation des chirurgiens lettrés ou de robe longue les mêmes priviléges qu'aux autres suppôts de l'Université, et encourageait ainsi l'étude de la science chirurgicale ; mais la lutte qui existait entre la Faculté et les chirurgiens, et où ces derniers furent accablés, avait encore arrêté les élans communiqués précédemment à cet art si éminemment utile, lorsque Maréchal résolut de le réhabiliter.

Il fallait pour cela multiplier l'enseignement. Dans ce but, Maréchal et Lapeyronie sollicitèrent et obtinrent du roi, en 1724, l'érection de cinq chaires de démonstrateurs royaux en chirurgie. C'est ainsi que l'Académie royale de chirurgie fut fondée. Sa première séance eut lieu le 18 décembre 1731, sous la présidence de Maréchal.

Autorisée pendant dix-sept ans, l'Académie de chirurgie fut définitivement établie et confirmée par lettres-patentes en 1748 ; en 1751, elle reçut du roi de nouveaux règlements, et comme le gouvernement appréciait l'importance et l'utilité de cette société savante, il lui fit construire un édifice digne d'elle. Cet édifice, dont Gondoin dirigea les travaux, est aujourd'hui l'École de médecine. La première pierre fut posée en 1774 par Louis XVI, sur l'emplacement de l'ancien collége de Bourgogne, et le même jour, ce roi fonda dans le collége de chirurgie une chaire de chimie qui n'existait pas encore. Louis XVI donna encore au collége de chirurgie un hôpital spécial sur l'emplacement de la Clinique et de l'École pratique.

Le collége de chirurgie fut achevé en deux ans ; la première thèse y fut soutenue le 31 août 1776.

Quatorze professeurs étaient chargés de l'enseignement dans le collége ou dans des dépendances.

C'est ainsi que la vieille Faculté de médecine disparut petit à petit. Les bâtiments où elle tenait des écoles depuis trois siècles étaient devenus inhabitables, et sa réputation allait s'éclipsant devant celle de sa jeune rivale dont les progrès étaient éclatants. Et c'est une chose curieuse à étudier, que les mille tracasseries qu'elle fit subir à cette dernière, que les obstacles qu'elle apporta à ses envahissements, que les anathèmes qu'elle fulmina contre elle, que les arrêtés qu'elle prit pour dissoudre cette société qui comptait dans son sein des membres jeunes, actifs, intelligents. Son autorité était méprisée, ses priviléges tombés en désuétude ; elle voulut se raidir et se brisa, et la loi du 18 août 1792 la détruisit tout-à-fait, comme elle détruisit toutes les autres corporations savantes, enseignantes ou académiques.

Pendant quelque temps, au milieu des agitations diverses de cette époque, les institutions médicales furent un peu négligées. Une loi du 4 décembre 1794 vint organiser de nouvelles écoles de médecine, au nombre de trois. Ces trois *écoles de santé* furent établies à Paris, à Montpellier et à Strasbourg.

Celle de Paris fut placée dans le local de la ci-devant Académie de chirurgie, à laquelle on réunit le couvent des Cordeliers. Le nombre des professeurs en fut fixé à douze. Chacun d'eux avait un adjoint. Il y eut une bibliothèque, un cabinet d'anatomie, une collection d'instruments et d'histoire naturelle médicale. Des salles et des laboratoires furent disposés pour les exercices pratiques des élèves. On nomma des prosecteurs au concours, et un préparateur en chef des pièces anatomiques, place qui fut

d'abord occupée par Fragonard, puis successivement par MM. Duméril, Dupuytren, Béclard et Breschet.

Quant aux élèves en médecine, *les élèves de la patrie* comme on les appelait alors, leur nombre fut fixé à 550, savoir : 300 pour Paris, 150 pour Montpellier et 100 pour Strasbourg. Leur mode d'admission était réglé presque militairement. Ainsi dans chaque district de la France, un jeune citoyen, ayant de 17 à 26 ans, dut être appelé parmi ceux que n'atteignait pas la prochaine réquisition. Deux officiers de santé choisissaient l'élève d'après son civisme et les premières connaissances qu'il avait acquises dans une ou plusieurs sciences médicales. Ces élèves, munis de leur nomination, se rendaient à Paris, à Montpellier ou à Strasbourg, avec le traitement de canonniers de 1re classe pour frais de route, et pendant trois ans on leur assignait annuellement un traitement égal à celui des élèves de l'école centrale (1,200 fr.).

La première réunion eut lieu le 20 décembre 1794. Il était instant d'arrêter un plan d'organisation intérieure ; l'assemblée, séance tenante, nomma son président qui fut Sabatier, doyen d'âge ; Lallement fut nommé secrétaire. Le lendemain on détermina le nombre des cours, on spécifia les divisions à adopter et la méthode à suivre pour chacun d'eux. Les cours qui s'ouvrirent à l'école de santé, la première année de sa création, furent :

1° Anatomie et physiologie ; 2° Chimie et pharmacie ; 3° Physique et hygiène ; 4° Pathologie externe ; 5° Pathologie interne ; 6° Histoire naturelle médicale ; 7° Médecine opératoire ; 8° Clinique externe ; 9° Clinique interne ; 10° Clinique de perfec-

tionnement ; 11° Accouchement ; 12° Médecine légale et Histoire de la médecine.

Les étudiants furent divisés en trois classes : les commençants, les commencés et les avancés. L'exactitude aux leçons et aux cours des professeurs fut chose rigoureusement exigée par le comité d'instruction publique, qui décida que tout élève ayant manqué pendant quinze jours aux leçons qu'il devait suivre serait censé démissionnaire.

Quant à l'école pratique, elle fut instituée le 7 août 1797.

Jusqu'en 1803, aucune loi n'existait sur le mode de réception des élèves. Beaucoup, employés au service des armées ou livrés à la pratique civile, n'avaient aucun titre, aucun examen de réception. Les patentes de médecine étaient délivrées à qui en demandait, et exerçait par conséquent la médecine qui le voulait. L'école de Montpellier fut la première qui proposa de procéder à des réceptions provisoires.

Parut la loi du 10 mars 1803 ; elle établit qu'à partir du 24 septembre suivant nul ne pourrait être médecin sans avoir été examiné et reçu suivant le mode qu'elle prescrivait. Pour la réception des docteurs, elle exigea quatre années d'études dans les écoles avant que les candidats pussent se présenter aux examens. Ces examens, au nombre de cinq, embrassaient : le premier, l'anatomie et la physiologie ; le deuxième, la pathologie et la nosologie ; le troisième, la matière médicale, la chimie et la pharmacie ; la quatrième, l'hygiène et la médecine légale ; le cinquième, la clinique interne ou externe, suivant le titre de docteur en médecine ou en chirurgie que l'aspirant voulait obtenir ; enfin une thèse en latin ou en français. La somme totale des

frais n'excédait pas 1,000 fr. La réception était gratuite pour les élèves des lycées admis aux écoles spéciales de médecine.

L'ordre des officiers de santé fut institué à la même époque. La loi qui les concernait dispensait à la rigueur les aspirants à ce titre d'étudier dans les écoles ; elle exigeait seulement trois examens : l'un sur l'anatomie, le second sur les éléments de la médecine, le troisième sur la chirurgie et les connaissances les plus usuelles de la pharmacie. Les frais ne devaient pas excéder 200 fr.

Notons ici que c'est de cette époque aussi que date le costume des professeurs.

La loi du 20 prairial an XI, dont toutes les dispositions, sauf quelques modifications légères, sont encore en vigueur aujourd'hui à la Faculté ; cette loi portait règlement sur les conditions à remplir par les élèves pour être admis dans les écoles de médecine. Les élèves de la patrie n'existaient plus. Depuis longtemps on ne payait plus les élèves; à leur tour ils payaient, et ils ont conservé cette habitude. Les pièces nécessaires pour l'admission furent : 1° un extrait de naissance ; 2° un certificat de bonnes mœurs; 3° une attestation d'un cours complet dans les lycées. Les élèves durent s'inscrire, au commencement de chaque trimestre de l'année, sur un registre coté et paraphé par le directeur, en écrivant leurs nom, prénoms, âge, lieu de naissance, département, le numéro de l'inscription prise, la date du jour et de l'année en y joignant leur signature. Le mode et l'ordre suivant lesquels les examens seraient passés furent déterminés. Voici l'ordre des examens :

1° Anatomie et physiologie ; 2° pathologie et nosologie ; 3° matière médicale, chimie, pharmacie ;

4° hygiène, médecine légale ; 5° accouchements, clinique interne et externe.

On établit, en outre, que chaque examen pourrait être ouvert à plusieurs candidats à la fois, et on exigea, avant l'examen d'anatomie, une préparation sur le cadavre.

Enfin, à quelques modifications près, nous le répétons, toutes les dispositions de cette loi sont encore en vigueur aujourd'hui.

L'École de médecine comptait quatorze années d'existence. Sa bibliothèque s'était enrichie, grâce aux libéralités de quelques médecins ; on avait établi, d'après le rapport de Cuvier, une école de modelage en cire, afin de répandre et de perpétuer les procédés de Laumônier, créateur de cet art en France. Les cours étaient suivis par un grand nombre d'élèves ; les leçons y étaient faites par des professeurs distingués, illustres même. Un décret du 17 mars 1808 lui donna le nom de Faculté, qu'elle porte aujourd'hui.

Les événements marchaient ; ils apportèrent certaines modifications à l'organisation de la Faculté. Des chaires furent créées et supprimées. Des règlements furent publiés, puis infirmés par d'autres. Cette société médicale eut à craindre pour son existence plusieurs fois menacée par les intrigues de certains hommes bien en cour ; elle avait de nombreux ennemis, ils firent des efforts pour la renverser et lui substituer l'ancien ordre de choses. Nous sommes loin de la République et de l'Empire, nous touchons à la Restauration.

Au milieu de ces événements divers, un nouveau corps savant fit son entrée dans le monde, l'Académie royale de médecine fut instituée. Une ordon-

nance du 14 janvier 1821 la destinait à remplacer l'ancienne Académie royale de chirurgie et la société royale de médecine qui existait dans le sein de la Faculté.

Cette nouvelle académie fut divisée en trois sections : médecine, chirurgie et pharmacie, et composée d'honoraires, de titulaires, d'associés et d'adjoints. Chacune de ses sections dut élire ses membres honoraires, titulaires et adjoints; pour les associés, ce droit fut remis à l'Académie entière. Le bureau général fut composé d'un président d'honneur perpétuel, un président temporaire, un secrétaire et un trésorier. Voilà, à peu près, sur quelles bases fut, à son origine, établie l'Académie royale de médecine, fondée par Louis XVIII, organisée par Portal, et devant laquelle la société de médecine dut se dissoudre, ce qui arriva le 1er mars 1821.

Cependant la nouvelle Académie n'avait été pourvue d'aucune des choses nécessaires aux travaux. Corps savant officiellement établi pour répondre aux nombreuses questions de l'autorité en matière d'hygiène publique, de médecine légale, d'analyse et remèdes secrets, etc., et marcher en même temps à la tête des progrès scientifiques, elle n'avait et n'a encore ni bibliothèque, ni cabinet de physique, ni laboratoire de chimie, ni collection, ni amphithéâtre. Ce n'est qu'un peu plus tard qu'elle obtint une subvention annuelle de 40,000 fr.

Il y eut une époque fâcheuse pour la Faculté de médecine sous la Restauration, alors que l'abbé de Frayssinous était grand-maître de l'Université, et qu'un système d'épuration était pratiqué à l'endroit des professeurs qui *avaient le malheur de vivre sans religion et de ne pas être dévoués à la famille re-*

gnante. Il est toujours désastreux de mêler les passions politiques avec la science, de faire intervenir le roi et le ciel dans les études, et surtout de le faire avec acrimonie, emportement et aveuglement. Il arrive toujours ce qui arriva le 18 novembre 1822. Les étudiants, qui n'avaient qu'une médiocre estime pour le grand-maître et le conseil royal, et qui voyaient d'un mauvais œil l'influence considérable et presque exclusive que prenait de jour en jour le clergé dans la direction de l'instruction publique, les étudiants protestèrent tumultueusement et énergiquement contre cette direction qu'on prétendait imposer aux jeunes esprits.

Des scènes déplorables eurent lieu, et peu de temps après la Faculté de médecine de Paris fut supprimée.

Après cette solution de continuité dans les études qui dura plus de deux mois; après ces destitutions de professeurs aimés des élèves et méritants de la science, vinrent la réorganisation de l'École et la nomination de nouveaux professeurs plus à la dévotion du gouvernement. L'ordonnance de réorganisation, en date du 2 février 1823, composa la nouvelle Faculté de 23 professeurs chargés de diverses parties de l'enseignement; 36 agrégés furent attachés à la Faculté, parmi lesquels 24 en exercice et 12 en stage; durée du stage, trois ans; durée de l'exercice, six. Parmi les agrégés, les uns n'eurent de droit de candidature que pour les chaires de clinique; les autres furent désignés de droit candidats pour toutes les chaires de professeurs qui viendraient à vaquer. Il fut décidé que toutes les fois qu'une place de professeur deviendrait vacante, trois candidats seraient présentés par la Faculté, trois par le conseil acadé-

mique, et que la nomination serait faite par le grand-maître de l'Université. Les chaires furent divisées dans l'ordre suivant : anatomie, physiologie, chimie médicale, physique, histoire naturelle médicale, pharmacologie, hygiène, pathologie chirurgicale, pathologie médicale, opérations et appareils, thérapeutique et matière médicale, médecine légale, accouchements et maladies des femmes en couches et des enfants nouveau-nés. Deux professeurs furent attachés à chacune des chaires de pathologie médicale et chirurgicale. Les autres chaires n'eurent qu'un seul professeur. Enfin, il y eut quatre professeurs de clinique médicale, trois de clinique chirurgicale, et un de clinique d'accouchements. Les seuls agrégés de la Faculté furent autorisés à faire des cours particuliers.

Telles furent les dispositions principales de l'ordonnance réorganisatrice de la Faculté. Un mois après sa promulgation, la Faculté de médecine ainsi constituée fut installée le 10 mars 1823.

Les anciens règlements furent aussi et tout naturellement renouvelés. Un arrêté du conseil royal, du 12 avril 1823, détermina les différents cours que les étudiants seraient tenus de fréquenter suivant leurs diverses années d'études. Il assigna deux professeurs et un agrégé pour chaque examen, quatre professeurs et deux agrégés pour les thèses. Puis, sous le titre de dispositions diverses, le § 3 du règlement confia au doyen le droit de supprimer un cours et de suspendre un professeur ; il arrêta que toutes les nominations et présentations attribuées à la Faculté se feraient au scrutin secret et à la majorité absolue, et que quinze jours au moins avant l'ouverture de l'année scolaire, chaque professeur soumettrait le

programme de son cours à l'examen de la Faculté.

L'art. 2 de ce règlement déclara maintenir l'école pratique, et le nombre des élèves fut fixé à cent vingt, comme il était indiqué dans l'art. 55 de l'ancien règlement.

En 1824, la Faculté de médecine entra comme toutes les autres dans le ressort du ministère des affaires ecclésiastiques et de l'instruction publique, à la tête duquel se trouvait l'abbé Frayssinous.

En 1825 furent apportés, dans l'ordre et les époques des divers examens, des changements assez notables pour constituer ce qu'on appela le nouveau mode. Le 22 octobre, le conseil royal prenait un arrêté qui disait :

Art. 1er. – Les examens seront répartis dans la durée des études, de manière que le premier soit subi après la huitième inscription ; le deuxième, après la dixième ; le troisième, après la douzième ; le quatrième, après la quatorzième ; enfin, le cinquième, ainsi que la thèse, après la seizième, entendant par inscription un trimestre d'études révolu.

Art. 2. — Les matières des différents examens seront distribuées ainsi qu'il suit :

1er examen. Histoire naturelle médicale, physique médicale, chimie médicale et pharmacologie.

2e examen. Anatomie et physiologie.

3e examen. Pathologie interne et externe.

4e examen. Hygiène, médecine légale, matière médicale et thérapeutique.

5e examen. Clinique interne, clinique externe, accouchements.

Art. 3. — Indépendamment des autres épreuves actuellement en usage aux divers examens, les can-

didats seront tenus de présenter au cinquième dix observations recueillies par eux-mêmes au lit du malade. Quatre de ces observations, au moins, auront été recueillies dans les cliniques de la Faculté, et leur authenticité constatée par le professeur de clinique. Les candidats en médecine présenteront quatre observations de maladies internes, et deux de cas chirurgicaux; les candidats en chirurgie présenteront quatre observations de cas chirurgicaux et deux de maladies internes.

Art. 4. — Les candidats qui auront satisfait aux examens de huitième, dixième, douzième et quatorzième trimestres, seront seuls admis à prendre les dixième, douzième, quatorzième et seizième inscriptions.

Art. 5. — Les élèves des écoles secondaires, ou tous autres qui auraient droit à des inscriptions collectives, ne pourront prendre ces inscriptions qu'au fur et à mesure qu'ils auront subi les examens correspondants, de manière que les huit premières inscriptions seulement pourront être prises de prime abord; les neuvième et dixième après le premier examen, et ainsi de suite.

Pour achever ce qui a trait à l'histoire matérielle des cliniques et des bâtiments de la Faculté, nous dirons qu'en 1829 l'Université demanda l'avis de cette compagnie sur un projet tendant à prolonger la rue Racine jusqu'à la rue de La Harpe, à travers les terrains qui lui appartenaient. Ce projet resta pendant plusieurs années sans qu'il y fût donné suite. Il ne reçut son exécution qu'en 1832, grâce aux instances du nouveau doyen, M. Orfila, et d'après les ordres de M. de Montalivet, ministre de l'instruction publique.

Revenons maintenant à l'époque que nous avons perdue de vue un instant.

En 1827, le conseil royal, voulant remédier aux abus qu'avait produits l'extension accordée aux médecins reçus dans les universités étrangères de pouvoir obtenir un diplôme de l'Université de France, en soutenant seulement une thèse, arrêta, le 8 septembre 1827, qu'à l'avenir les docteurs seraient tenus de subir les mêmes examens que les élèves des Facultés de médecine françaises.

L'année suivante on s'occupa d'un nouveau règlement pour l'école pratique. Le nombre des élèves fut limité à cent vingt, divisés en trois classes, composées chacune de quarante élèves, de manière que les quarante sortants, à la fin de leur troisième année, fussent remplacés par quarante nouveaux; ceux de première et deuxième année furent tous astreints à subir, à la fin de l'année scolaire, un examen composé de deux épreuves, l'une verbale, l'autre écrite, sous peine de cesser de faire partie de l'école pratique. Mais, en 1831, la nécessité d'un changement dans la répartition des examens ayant été généralement approuvée, le conseil royal prit, le 11 octobre de cette année, l'arrêté suivant, qui régit actuellement les examens des élèves :

Art. 1er. — Les trois derniers examens des aspirants au doctorat en médecine seront à l'avenir remis après la seizième inscription.

Art. 2. — Néanmoins le premier examen sur les sciences accessoires devra avoir lieu après la quatrième et avant la cinquième.

Art. 3. — Le deuxième sur l'anatomie aura lieu après la deuxième inscription et avant la troisième.

La révolution de 1830 amena quelques boulever-

sements dans certaines institutions. Ainsi parut, le 5 octobre 1830, une ordonnance royale par laquelle :

Furent révoquées les ordonnances du 21 novembre 1822 et du 2 février 1823 (cette dernière nommait les professeurs de la Faculté nouvelle) ;

Furent réintégrés les professeurs éliminés par cette dernière ordonnance ;

Il fut décidé que les chaires vacantes par démission, permutation ou décès, seraient données au concours ;

Et par laquelle fut aboli le privilége des agrégés, et déclarés admissibles au concours tous les docteurs en médecine ou en chirurgie, âgés de 25 ans accomplis.

Puis vinrent :

L'arrêté du 6 novembre 1830 portant règlement sur les concours pour les chaires de professeurs dans la Faculté de médecine de Paris ;

L'ordonnance royale du 18 janvier 1831, par laquelle l'art. 4 de l'ordonnance du 5 juillet 1820 qui astreignait les candidats en médecine à prendre préalablement le titre de bacheliers ès-sciences, fut révoqué ;

L'ordonnance du 16 février 1831, portant création d'une chaire de pathologie et de thérapeutique générales ; seulement, pour la première fois le ministre nomma à cette chaire ;

Et enfin, pour empêcher aux examens des substitutions frauduleuses, l'arrêté du 16 mars 183[illegible] qui prescrivit la vérification de la signature d[illegible] candidats au moment où ceux-ci passent chacun [illegible] leurs examens.

Nous avons parlé tout à l'heure, en passant, d[illegible]

concours. Il n'est pas inutile de nous étendre un peu sur cette institution des temps modernes.

C'est la société de médecine qui, sortie victorieuse de sa lutte avec la Faculté, proclama la première, en 1790, que le concours était la meilleure voie, la seule même qu'on dût adopter pour la nomination des professeurs. C'est elle qui indiqua le mode de concours qui lui paraissait le meilleur à suivre; et cependant il n'a jamais été adopté dans aucun des concours qui se sont succédé depuis lors, malgré son excellence et son esprit philosophique.

Le 31 octobre 1809, le conseil de l'Université arrêta un statut sur l'organisation des concours pour les facultés en général, et celles de droit en particulier. Les 42 premiers articles étaient, et plusieurs sont encore, applicables aux facultés de médecine comme à toutes les autres. Les conditions exigées pour concourir furent : la qualité de citoyen français, constatée par l'acte de naissance, l'inscription civique, la possession du diplôme de docteur; trente ans accomplis pour les chaires de professeurs et vingt-cinq pour les places de suppléants, enfin un certificat de bonne vie et mœurs, délivré par le recteur de l'académie dans l'arrondissement de laquelle habitait le candidat.

L'art. 21 porta à sept, au moins, le nombre des juges, y compris le président. Par l'art. 23 tout professeur de la Faculté devant laquelle s'ouvrirait un concours fut déclaré nécessairement juge. La récusation des juges fut imposée aux juges eux-mêmes, ou permise aux candidats.

La Faculté reçut officiellement du grand-maître le statut sur ses concours, le 23 août 1810, et ce fut sous l'empire de ce règlement que s'ouvrirent, à la

même époque de l'année suivante, les deux premiers concours que voyait l'Ecole.

Nous avons passé rapidement en revue les diverses institutions médicales ; nous avons pris soin, toutefois, de ne rien omettre d'essentiel dans l'histoire de la Faculté de médecine. Ce que nous avons dit et raconté doit suffire pour faire voir que depuis cinq cents années qu'elle existe, les institutions qui ont régi l'ancienne Faculté de médecine sont, à peu de choses près, toujours restées les mêmes, parce qu'elle a conservé intacts les principes fondamentaux sur lesquels l'avaient assise les premiers membres qui la composèrent. Quant à la nouvelle Faculté, elle a, pendant ces soixante dernières années, vu naître plus de statuts, de décrets, de règlements, d'ordonnances, d'arrêtés, de décisions que n'en connut pendant cinq siècles celle qui l'avait précédée.

Le concours pour les chaires a été supprimé vers la fin de l'année 1851, tandis qu'il subsiste encore pour l'agrégat et pour les places inférieures.

Avant de passer à l'énumération du personnel de la Faculté, nous allons passer en revue ses principales institutions.

Muséum de la Faculté.

Ce muséum, situé sur le même palier que la bibliothèque (V. p. 315). est ouvert tous les jours de onze à trois heures, excepté le jeudi ; il contient tout ce qui est nécessaire pour l'étude de la médecine, à

savoir : les pièces d'anatomie normale, ainsi qu'une belle collection de pièces d'anatomie pathologique en cire, dues à MM. Puison, Laumônier, Jules Cloquet, Dupont, Richard, Follin, Broca, Verneuil, Béraud, Boulard, Fano, et aux conservateurs du Musée.

Le musée d'anatomie comparée a été ajouté en 1845 par les soins de M. Orfila. Il occupe la première salle en entrant.

L'avant-dernière salle contient un arsenal chirurgical, tant des instruments en usage que de ceux devenus historiques. Dans la première salle on voit les crânes de plusieurs criminels exécutés, et dans celles des altérations pathologiques on trouve les têtes modelées en plâtre des principaux criminels jugés par les cours de Paris et Versailles. Pour l'anatomie pathologique, du reste, nous renvoyons au Musée Dupuytren. Une collection d'environ huit cents échantillons des substances médicamenteuses principalement en usage, ainsi qu'un riche cabinet d'instruments de physique, complète cet établissement offert aux études avec une libéralité toute française, et qui n'est pas enfoui et inaccessible comme la plupart des musées anglais et allemands.

Conservateur : M. Maissiat, A. I. F.

Conservateur-adjoint : M. Sappey, A. e. F.

Préparateur : M. Sucquet.

Bibliothèque de la Faculté.

Située dans le premier corps de bâtiments de l'École de médecine, à gauche au premier, elle est

ouverte tous les jours, excepté le jeudi et le dimanche, de onze heures à quatre heures, et de sept heures à dix heures du soir pour les élèves et les médecins, prouvant leur qualité par une carte obtenue au secrétariat.

Cette bibliothèque contient en outre les livres de l'ancienne faculté, les commentaires écrits par les doyens depuis 1395 jusqu'à 1786, et des manuscrits d'anciens médecins célèbres. Les livres *et archives* de la Société royale de médecine, de l'Académie royale de chirurgie, et de l'Ecole de chirurgie ont été transférés aux archives de l'Académie de médecine.

On a fait des acquisitions nombreuses depuis la restauration de la Faculté, en 1798, jusqu'à sa suppression, en 1823 Des achats successifs ont porté le nombre des volumes jusqu'à trente mille, parmi lesquels se trouvent beaucoup d'ouvrages écrits dans des langues étrangères.

Bibliothécaire : M. Raige-Delorme,

Bibliothécaires-adjoints : MM. Bell et Segond.

École pratique.

Rue de l'Ecole-de-Médecine, 15.

Pour compléter l'enseignement médical d'une manière suffisante, comme cela se pratique à l'étranger par d'autres moyens et d'autres institutions, la France possède un établissement qui a déjà formé beaucoup d'hommes de talent et qui constituent aujourd'hui son auréole médicale ; c'est l'école pratique composée de cent cinquante élèves à Paris, soixante

à Montpellier, et quarante-cinq à Strasbourg, partagés en trois sections, selon les trois années que les élèves y restent lorsqu'ils ont subi les concours de fin d'année devant un jury nommé à cet effet. Tout élève qui n'a pas subi cet examen cesse de faire partie de l'école pratique. Il en est de même pour le concours des prix de cet établissement; ceux qui ne se présentent pas à ce concours perdent les avantages attachés à leur titre d'élève de l'école pratique. Les prix, dont six pour Paris, trois pour Montpellier et trois pour Strasbourg, consistent dans la remise des frais d'inscriptions, d'examens, de thèse, de diplôme, en médailles d'or et d'argent et en livres, valeur totale de 250 fr. à 900 fr. On accorde en outre des mentions honorables. Tout élève de l'école pratique, pendant tout le temps qu'il en fait partie, conserve pour les dissections des avantages notables du travail dans les pavillons; il est exercé aux manipulations chimiques, et il reçoit des cartes d'entrée à ceux des cours des agrégés qui se font dans les bâtiments appartenant à la Faculté, aux cours des prosecteurs et aides d'anatomie, et des aides de clinique. Enfin, c'est parmi les élèves de l'école pratique que l'on prend de préférence les chefs de clinique, les aides des laboratoires de chimie, de physique, de botanique et de la bibliothèque.

Prix de l'École pratique,

Réglés par arrêté du conseil d'instruction publique, du 24 septembre 1842.

Un premier grand prix. Dispense des frais universitaires... 500 fr. Médaille d'or, 300 fr., et livres pour une valeur de 100 fr. Total 900 fr.

Un 2e premier prix. Dispense des frais universitaires, 315 fr. Médaille d'argent et livres, 200 fr. Total, 515 fr.

Trois seconds prix. Dispense du droit de sceau, 100 fr. Médaille d'argent et livres : 150 fr. Total, 250 fr.

Prix Corvisart.

Les élèves prenant inscription à cet effet dans une des cliniques internes de la Faculté, sont seuls admis à concourir. Médaille d'or : valeur 400 fr., accordée pour observations dans les cliniques prises sur des lits désignés d'avance et pour la résolution d'une question de médecine pratique proposée au commencement de l'année. Les élèves devront en chercher la solution exclusivement dans les faits qui se passent sous leurs yeux dans les salles de clinique. Le tout est à remettre au secrétariat avant le 1er septembre.

Prix Montyon.

Une médaille d'or, d'une valeur de 400 fr., est également accordée chaque année par la Faculté de médecine à l'auteur du meilleur mémoire sur la maladie qui a prédominé dans l'année précédente. Clôture le 1er août.

Comptabilité et administration.

Secrétariat : Cour de l'Ecole de Médecine, à droite.

Les frais de réception pour le doctorat tout entier sont de 1,100 fr. à verser ainsi qu'il suit :

Seize inscriptions trimestrielles, 785 fr. — Cinq examens à 30 fr., 150 fr. — Sixième examen ou thèse, 56 fr. — Droit de sceau du diplôme, 100 fr.

Les docteurs en médecine ou en chirurgie reçus dans les universités étrangères, qui désirent obtenir le même grade dans une des trois facultés de France, sont tenus de subir toutes les épreuves du doctorat, les cinq examens et la thèse. Ils doivent préalablement produire le diplôme du baccalauréat ou la dispense de ce grade. Sur demande à M. le doyen des inscriptions leur sont allouées dans la proportion des deux tiers du temps d'études faites dans les universités étrangères.

Ainsi, pour obtenir les seize inscriptions équivalentes aux quatre années d'études exigées pour le doctorat, ils doivent faire preuve, par certificats, de six années d'études dans ces universités.

Les frais sont les mêmes comme ceux des candidats nationaux.

Les étudiants étrangers qui, sans prendre d'inscriptions régulières, veulent obtenir des certificats d'études des professeurs de la faculté dont ils ont suivi les cours, doivent faire acte de présence en signant sur un registre dans la première et dernière quinzaine du semestre.

Musée Dupuytren.

Le grand chirurgien dont ce musée porte le nom avait légué à la Faculté une somme de 200,000 fr. pour l'érection d'une chaire d'anatomie pathologique. Le gouvernement ayant donné en même temps une pareille somme à cet effet, il en fut créé, en 1835, le musée en question, établi au rez-de-chaussée de l'antique édifice situé à gauche de la première cour de l'École pratique.

Il contient un grand nombre de pièces anatomiques et des exemples très curieux d'anomalies de l'organisation primitive.

Un catalogue a été dressé par les soins de son conservateur. Le musée est ouvert les lundis, mercredis et vendredis de 11 à 3 heures.

Conservateur : M. Houel.

Laboratoires de chimie de la Faculté.

Le laboratoire de chimie organique, fondé en 1841, par M. Dumas, est situé dans le bâtiment à gauche dans la cour de l'École pratique, au deuxième étage. Il a pour principal objet les préparations des leçons de chimie organique et de pharmacie qui se font à l'École.

Chef des travaux : M. Rigout.

Le laboratoire de chimie anorganique, présidé par M. Orfila, est situé dans l'École de médecine, et fournit les préparations de chimie minérale ; il sert

aussi à l'analyse des matières morbides recueillies dans les hôpitaux, et les tribunaux y envoient analyser les pièces et les matières dans les cas de suspicion de faux en écriture, d'empoisonnement ou d'assassinat.

Indépendamment de ces laboratoires, des manipulations ont lieu tous les ans pendant l'été dans un des pavillons de l'École pratique; mais, malgré la direction habile du chef des travaux et du préparateur, le nombre des élèves est trop grand (cinq par table) pour qu'ils puissent être suffisamment surveillés.

Chef des travaux : M. Lesueur, A. I. F.

Jardin botanique de la Faculté.

Situé d'abord sur l'emplacement de l'hôpital de la Faculté et de la rue Racine percée il y a plusieurs années, il a été transféré dans la partie Est du jardin du Luxembourg. On y cultive sur une double rangée de plates-bandes un certain nombre de plantes employées en médecine et beaucoup d'autres sans emploi officinal.

Il est ouvert tous les jours de 6 à 10 heures du matin, et de 3 à 7 heures du soir depuis le mois de mai jusqu'au 1er septembre.

M. Richard (Gustave), aide-préparateur.

M. Lhomme, jardinier depuis 1803.

Amphithéâtres d'anatomie.

Les préjugés populaires ont été de tout temps très fort en opposition contre les autopsies. Il suffit

de constater que, selon des documents officiels du bureau de la statistique générale de France, 50 déclarations d'autopsies seulement ont été faites en 1850 dans la ville de Paris. Le nombre des déclarations pour moulages a été de 75, et celui pour embaumements de 90 pendant le même temps.

Hâtons-nous de dire que, dans une ville où la population est serrée comme à Paris, l'autorité a dû entourer de garanties suffisantes la pratique de ces opérations; ainsi, d'après l'ordonnance de police du 6 septembre 1839, il est défendu de procéder au moulage, à l'autopsie, à l'embaumement ou à la momification des cadavres, avant qu'il se soit écoulé un délai de 24 heures depuis la déclaration des décès à la mairie, et sans qu'il en ait été adressé une déclaration préalable au commissaire de police, à Paris, et au maire dans les communes rurales.

Cette déclaration doit indiquer que l'opération est autorisée par la famille ; elle fera connaître en outre l'heure du décès, ainsi que le lieu et l'heure de l'opération. Ces dispositions, cependant, ne sont pas applicables aux autopsies pratiquées dans les hôpitaux et hospices, et dans les amphithéâtres de dissection légalement établis.

D'un autre côté, l'ordonnance du 25 novembre 1834 défend de disséquer et de pratiquer les opérations sur le cadavre dans les hôpitaux, hospices, maisons de santé, infirmeries, maisons de détention et quelque localité que ce soit. Désormais, les dissections et exercices sur l'anatomie et la chirurgie ne pourront être faits que dans les pavillons de la Faculté de médecine et dans l'amphithéâtre des hôpitaux dont nous parlerons.

Avant ce temps, il existait plusieurs amphithéâtres particuliers; le premier fut ouvert en 1760, par Desault, rue du Plâtre-Saint-Jacques (1760-1770). Depuis ce temps ces établissements privés furent tolérés jusqu'au 19 octobre 1813, époque de la suppression définitive des amphithéâtres particuliers, annoncée déjà par l'ordonnance du 17 octobre 1803.

Amphithéâtre des hôpitaux,

Rue Fer-à-Moulin, 17.

L'actuel amphithéâtre d'anatomie *des hôpitaux*, dit Clamart, et dépendant de l'administration des hôpitaux, a été construit sur le terrain de Clamart, qui, depuis 1545, servait de cimetière aux hôpitaux; il a été ouvert le 1er novembre 1833, et a remplacé, comme nous venons de le dire, tous les amphithéâtres particuliers et des hôpitaux, sauf ceux nécessaires aux autopsies seulement.

Il y a possibilité de disséquer 400 cadavres à la fois dans quatre grandes salles; le nombre moyen des cadavres par an est de 1500. On y trouve, outre deux cabinets pour les prosecteurs et un local pour le chef des travaux anatomiques, un bel endroit pour l'injection, une vaste chambre pour conserver les cadavres jusqu'à leur distribution, un amphithéâtre pour les cours, une salle de conférence pour les concours, un musée très curieux d'anatomie avec quelques préparations pathologiques, qui devraient être

plus connues, et qui mériteraient l'installation d'un conservateur. — Ensuite le cimetière des hôpitaux, partie réservée du *cimetière du sud*, boulevart extérieur du Mont-Parnasse, est de même du ressort de cet établissement.

C'est ici qu'il faut parler d'un côté désavantageux du service médical de Paris. Il est vrai que la salubrité de la capitale oblige à éloigner les salles de dissection et de les rassembler sur un seul point, de les entourer de jardins, et de désinfecter ainsi les environs des hôpitaux. Mais qu'est-ce que deviennent les autopsies, si nécessaires au progrès scientifique de notre art? Il est bien vrai que les chefs de service des cliniques et les élèves de l'administration y jouissent de quelques priviléges, qu'un très léger droit de présence permet aux étudiants les plus pauvres de profiter de l'excellente occasion de disséquer; mais l'observation du malade vivant est tellement éloignée de l'observation par l'autopsie, que beaucoup de cas intéressants passent sans que l'on puisse se douter de leur présence. Il est bien vrai que chaque chef de service peut faire retenir ses cadavres; mais très souvent une pratique fréquente empêche de faire le long trajet jusque dans ce quartier éloigné, et les documents sur le malade vivant n'arrivent que très rarement avec le cadavre. Et enfin, 2 à 3,000 autopsies sur 30,000 décès annuels, et un personnel de 1,400 médecins et presque autant d'étudiants, ne sauraient pas suffire à l'observation scientifique.

Nous ne pouvons pas terminer cet article sans parler d'un procédé de conservation des cadavres dû aux recherches de M. le docteur Sucquet, qui paraît

avoir résolu, d'une manière très satisfaisante, le problème d'assainissement des amphithéâtres de dissection. M. Guérard l'a exposé ainsi qu'il suit :

« Tous les sujets destinés aux dissections sont, peu après leur arrivée, injectés de sulfate de soude : les sujets entiers par la carotide, où l'on pousse *quatre litres* de liquide ; les sujets ouverts par les artères sous-clavières, iliaques et carotides. Le liquide injecté, transsudant à travers les parois des vaisseaux, ne tarde pas à imbiber tous les tissus, et au bout de quelques heures on peut injecter au suif le système artériel des sujets destinés à l'étude de l'angéiologie. Chez les sujets ainsi préparés, à mesure que l'on découvre les tissus, on les trouve fermes et doués de toutes leurs apparences normales ; cependant les parties disséquées ne tardent pas à s'altérer au contact de l'air. Aussi, tous les matins les sujets sont visités, et à l'aide d'une éponge on imprègne légèrement de chlorure de zinc les préparations anciennes dont la putréfaction est à craindre. Les tissus les plus avancés perdent, sous l'influence de ce réactif énergique, toute odeur et toute putrescibilité.

Grâce à ces soins, les cadavres peuvent se conserver de quinze à trente et même quarante jours, sans que l'on éprouve la moindre incommodité. »

A ce moyen, en usage depuis 1845, on joint le procédé suivant, inventé par M. Sucquet, pour prévenir l'action de la liqueur sur les instruments.

Lorsque les solutions de sulfite marquant 24 à 25 degrés Baumé ont été rendues neutres, au lieu d'y ajouter de l'oxyde ferreux, on les fait séjourner pendant quarante-huit heures sur de la limaille de zinc. Il se fait une petite proportion de sulfite de

zinc, et les solutions désinfectantes perdent toute leur action sur les instruments.

Le personnel de cet établissement est composé de la manière suivante :

Chef des travaux anatomiques, M. Serres, A. Sc., A. M.

Prosecteur, M. Guérin (voir les cours particuliers.)

M. Froment (traité d'anatomie humaine, 1846).

Amphithéâtre de la Faculté.

Au commencement de ce siècle, la Faculté de médecine fit construire six pavillons dans le jardin des anciens Cordeliers, et l'ordonnance du 17 octobre 1803 défendit d'ouvrir un amphithéâtre sans autorisation spéciale. Les dissections actuelles ont encore lieu dans ces six pavillons, désignés par les lettres A. B. C. D. G. H.

On y admet : 1° les professeurs particuliers d'anatomie ; 2° les élèves de l'école pratique de préférence, et les élèves inscrits à la Faculté. Des prosecteurs, présidés par un chef des travaux anatomiques, dirigent ces travaux, et répètent la description des organes ou les opérations qui ont été le sujet des dernières leçons des professeurs. Ils sont aidés par des aides d'anatomie nommés comme eux au concours pour deux ans, et qui, comme eux aussi, peuvent être réélus deux fois. Le local est insuffisant pour la quantité des élèves. Le nombre de cadavres reçus par année est de 1,000 à 1,500.

Chef des travaux anatomiques, M. Gosselin, A. e. F.

Prosecteurs, MM. Follin, Verneuil, Fano.

Aides d'anatomie, MM. Boulard, Foucher, Denucé, Gaillet.

Personnel et cours de la Faculté de médecine.

La Faculté de médecine est placée dans les attributions du ministère de l'intérieur et du conseil impérial de l'instruction publique, qui est composé pour 1853 :

Du grand-maître (le ministre de l'instruction publique et des cultes), M. Fortoul, président.

De M. Dumas, vice-président, et de M. Nisard, secrétaire ; MM. Troplong, Poinsot, Elie de Beaumont, Baroche, St-Marc-Girardin, Giraud, de Saulcy, général Morin ; MM. Lelut, Ravaisson, Leverrier, Brongniart, Bérard, les abbés Daniel et d'Alzon, MM. Bellaguet, Bonjean, Denjoy et Chevalier, Mgrs Gousset, Sibour, Morlot et Parisis, MM. Cuvier, Juillerat et Franck, Cte Portalis, MM. Laferrière, Labrouste, Dutrey, Delangle, Rocher et Bon Thénard.

La Faculté se compose de vingt-six professeurs. Son doyen est chargé de diriger l'administration et la police; il convoque, il préside l'assemblée de la Faculté, il désigne les membres des commissions pour l'examen des objets d'enseignement, de discipline ou de comptabilité; il ordonne la suspension d'un cours en cas d'urgence. Il est assisté dans ses fonctions par

deux assesseurs désignés entre les professeurs par la Faculté. La durée de ses fonctions est de cinq ans. Il y a dix-huit chaires pour ces vingt-six professeurs. Les chaires de pathologie médicale et chirurgicale en font deux, et les cliniques médicales et chirurgicales sont représentées par quatre professeurs chacune. Les cours sont distribués officiellement de la manière suivante, qui fera connaître l'esprit qui préside à ces institutions :

1re année.

Hiver : Anatomie et dissections. Chimie médicale.

Été : Physique médicale. Histoire naturelle médicale. Pharmacie et chimie organique. Physiologie. Visite dans les hôpitaux pour se familiariser avec la petite chirurgie.

2e année.

Hiver : Anatomie et dissections. Pathologie générale. Pathologie et clinique externes.

Été : Physiologie. Pathologie et clinique internes. Pathologie interne.

3e année.

Hiver : Dissections. Pathologie et clinique externes. Pathologie interne.

Été : Pathologie externe. Pathologie et clinique internes. Médecine opératoire. Accouchements.

4e année.

Hiver : Pathologie et clinique internes. Clinique d'accouchements. Médecine légale.

Été : Clinique interne. Clinique d'accouchements. Anatomie pathologique. Matière médicale et thérapeutique. Hygiène.

On voit, par la distribution des cours, qu'il y a des différences notables entre la méthode suivie en

France, et celles suivies en Allemagne et en Angleterre. Aussi, les infractions à ce tour de rôle ne sont pas rares, ce qui tient souvent à un défaut de temps et aux choix des professeurs, dont voilà les noms avec les chaires qu'ils occupent :

Doyen, **M. P. Dubois.**

CHAIRES.	MM.
Anatomie	Denonvilliers.
Anatomie pathologique . .	Cruveilhier.
Physiologie	Bérard.
Chimie médicale	Orfila.
Physique médicale . . .	Gavarret.
Pharmacie et chimie organiq.	Wurtz.
Hygiène	Bouchardat.
Histoire naturelle médicale.	N...
Opérations et appareils. .	Malgaigne.
Pathologie chirurgicale . .	Gerdy.
Id.	Cloquet (J.).
Pathologie médicale . . .	Requin.
Id.	Deméril (C.).
Pathologie générale et thérap.	Andral.
Thérapeutique et mat. médic.	N....
Médecine légale	Adelon.
Accouchements, maladies des femmes et des enfants. .	Moreau.
Cliniques médicales. . .	Piorry, Bouillaud, Trousseau, Rostan.
Cliniques chirurgicales . .	Roux, Nélaton, Velpeau, Laugier.
Clinique d'accouchements . .	Dubois.

COURS DE LA FACULTÉ DE MÉDECINE DE PARIS.

Semestre d'hiver.

Anatomie, M. Denonvilliers, M. J. S., à 4 heures.
Physiologie, M. Bérard, L. M. V., à midi.

Chimie médicale, M. Orfila, L.M.V., à 10 h. 1/2.

Physique médicale, M. Gavarret, M.J.S., à 10 h. 1/2.

Médecine légale, M. Adelon, M. J. S., à midi ;

Pathologie chirurgicale, M. Gerdy, L.M.V., à 3 h.

Pathologie médicale, M. Duméril, L.M.V., à 2 h.

Pathologie et thérapeutique générales, M. Andral, M. J. S., à 3 heures.

Opérations et appareils, M. Malgaigne, M. J. S., à midi.

Semestre d'été.

Histoire naturelle médic., M. N..., L.M.V., à 10 heures, 1/2.

Accouchements, maladies des femmes et des enfants, M. Moreau, L. M. V., à midi.

Pathologie chirurgicale, M. Cloquet, L.M.V., à 3 h.

Pharmacie et chimie organique, M. Wurtz. M. J. S., à 10 heures 1/2.

Pathologie médicale, M. Requin, M. J. S., à 3 heures.

Anatomie pathologique, M. Cruveilhier, M. J. S., à 4 heures.

Hygiène, M. Bouchardat, M. J. S., à 1 heure.

Thérapeutique et matière médicale, M. N..., M. J. S., à 2 heures.

COURS CLINIQUES DE LA FACULTÉ.

Tous les jours de la semaine, de 7 à 10 heures, et pendant toute l'année, excepté pendant les vacances, septembre et octobre.

Clinique médicale, M. Rostan, à l'Hôtel-Dieu.
— — M. Trousseau. à l'Hôtel-Dieu.
— — M. Bouillaud, à la Charité.
— — M. Piorry, à la Charité.

Clinique chir., M. Roux, à l'Hôtel-Dieu.
— — M. Nélaton, à l'hôp. de la Faculté.
— — M. Velpeau, à l'hôp. de la Charité.
— — M. Laugier, à l'hôp. de la Pitié.

Clinique d'accouchements, M. P. Dubois, à l'hôpital de la Faculté.

Chefs de Clinique.

Clinique de M. Rostan : M. Lebled.
Clinique de M. Trousseau : M. Lassègue.
Clinique de M. Bouillaud : M. Racle.
Clinique de M. Piorry : M. Frémy.
Clinique de M. P. Dubois : M. Campbell.

AGRÉGÉS EN EXERCICE.

Médecine.

De 1844 à 1853.
MM. Fleury,
Burguières,
Tardieu,
Grisolle,
Beau.

De 1847 à 1856.
MM. Vigla,
Becquerel,
N. Gueneau de Mussy,
Roger,
Hardy.

Chirurgie.

De 1844 à 1853.
MM. Gosselin,
Voillemier,
Giraldès,
Cazeaux (Acc.).

De 1847 à 1856.
MM. Richet,
Jarjavay,
Sappey,
Depaul (Acc.).

Sciences accessoires.

De 1844 à 1853.	De 1847 à 1856.
MM. Beclard,	MM. Regnauld,
Duméril fils,	Robin, (Ch.),
Favre.	N...

AGRÉGÉS LIBRES.

Médecine.

MM. Barth, Bayle, Behier, Cazenave, Dubois Fr., Gibert, Girardin, Gouraud, Guérard, Guillot, Jadioux, Kergaradec, Legroux, Maisonnabe, Martin-Solon, Menière, Monneret, Nonat, Sandras, Segalas, Sestier, Vidal de Cassis.

Chirurgie.

MM. Boyer (Ph.), Danyau, de Claubry, Dubled, Gerdy(V.), Larrey, Lenoir, Marchal, Michon, Monod, Pavet de Couteiller, Ratheau, Robert, Sanson, Sédillot, Thévenot de St-Blaise.

Sciences accessoires.

MM. Arvers, Baudrimont, Bouvier, Briquet, Brongniart, Bussy, Capitaine, Chassaignac, Devergie, Huguier, Jobert, Lesueur, Maissiat, Martins, Mialhe, Person, Rufz, Serres.

—

ENSEIGNEMENT D'HISTOIRE NATURELLE.

Jardin des Plantes.

Muséum d'histoire naturelle.

Ce jardin, comme toutes les choses éminemment utiles de ce monde, a eu les commencements les plus modestes, et l'histoire de ses métamorphoses successives est une des plus curieuses. Ce jardin fut d'abord un terrain de 24 arpents tout nu, et environné de marais.

Depuis ce temps les flores de toutes les parties du monde, et les échantillons vivants et inanimés des richesses du globe y sont accumulés. Tout, en effet, a été mis en réquisition pour y apporter des spécimens de chacune des parties de la création, depuis la pierre extraite des terrains primitifs qui sert de fondement à la vieille Cybèle, jusqu'à l'humble lichen des hautes montagnes; depuis les infusoires jusqu'à l'homme, en passant par toutes les nuances intermédiaires de la formation, par toutes les gammes ascendantes du clavier panthéistique.

Gui de la Brosse, médecin ordinaire de Louis XIII, eut le premier l'idée de cette œuvre utile, et qu'on peut appeler nationale. Un édit de ce monarque, du 15 mai 1635, permit la réalisation de cette idée féconde; et Gui de la Brosse prit possession du bâtiment et des 24 arpents achetés dans le faubourg Saint-Victor, près de ces réceptacles impurs appelés

les Copeaux et *les Bouchers*, et les fit disposer pour leur destination nouvelle. Cette destination était purement et simplement de réunir « un échantillon « de toutes les drogues, tant simples que compo- « sées, » pour qu'on pût y faire « aux écoliers la « démonstration de l'intérieur des plantes, et de tous « les médicaments, » et pour qu'on pût y travailler « à la composition de toutes sortes de drogues, par « voie simple et chimique... »

Gui de la Brosse avait pris son œuvre à cœur; il dressa un parterre de 45 toises de longueur sur 35 de largeur, défonça les terrains, se procura, par son argent, ses démarches et sa correspondance, toutes sortes d'espèces et de variétés de plantes, et fit le tracé du jardin dans une étendue de dix arpents. L'ouverture du nouvel établissement ne put avoir lieu qu'en 1640. En 1641, Gui de la Brosse publia le catalogue des plantes cultivées dans ce jardin; le nombre de ces plantes, y compris les variétés, était de 2,360.

Ce médecin, si dévoué à la science, ne devait pas jouir du fruit de ses travaux et des bénéfices de son œuvre. Il mourut en 1643, et Fagon, son neveu, lui succéda dans la surintendance de cet établissement. Mais Fagon était premier médecin du roi; il comprenait quels devoirs cette charge lui imposait, elle lui semblait incompatible avec celle de surintendant du Jardin-des-Plantes, à cause des devoirs non moins sérieux qui lui en incombaient. Il se fit remplacer dans cette dernière charge par Joseph Pitton de Tournefort, un des hommes les plus éclairés de son siècle, et un des créateurs de la botanique.

Après Tournefort, qui légua au Jardin le fruit de ses méditations, de ses recherches et de ses voyages

c'est-à-dire sa méthode qui comprend 10,146 espèces, rapportées à 698 genres, vint Sébastien Vaillant, dont l'herbier a formé la base du grand herbier du Muséum.

Après Vaillant, vinrent Antoine et Bernard de Jussieu, deux savants sérieux et modestes. Puis Chirac et Chicoisneau, médecins du roi ; puis François Du Fay, naturaliste distingué ; puis enfin Buffon.

Sous cet administrateur célèbre, le Jardin-des-Plantes prit un nouvel essor. C'est de lui que datent les premiers agrandissements de ce jardin. Jusqu'à lui cet établissement se réduisait à un cabinet composé de deux petites salles pour les curiosités naturelles, et à des terrains mal plantés de quelques arpents. Par les soins de Buffon, les collections occupèrent deux grandes salles des galeries actuelles, les terrains vagues disparurent et des plantations surgirent. L'enseignement, un peu négligé jusque-là, devint aussi l'objet de sa sollicitude ; toutes les chaires furent occupées par des hommes d'élite, par Daubanton, Bernard et Laurent de Jussieu, Rouelle, Winslow, Portal, Desfontaines, Macquer, Fourcroy, Brongniart, Antoine Petit et Vicq-d'Azir.

Ce fut l'époque florissante, l'ère glorieuse du Jardin-des-Plantes. Les découvertes faites dans toutes les parties du monde y aboutissaient. A cette époque aussi cet établissement doubla d'étendue, par des échanges de terrain avec les religieux de l'abbaye Saint-Victor et par l'achat des chantiers environnants. Un vaste bassin fut préparé, creusé au niveau de la Seine ; mais les plantes aquatiques ayant refusé d'y vivre, on abandonna le projet ; le bassin se changea en carré creux comme on le voit aujourd'hui, et l'on y cultiva des plantes d'ornement. Puis

on créa le jardin des semis, qui est devenu une école où l'on enseigne à semer, à faire lever, et où l'on peut suivre la série des procédés d'éducation pour les végétaux de tous les climats jusqu'au moment de leur transplantation.

Buffon mourut le 16 avril 1788. Pendant la durée de son administration, le Jardin-des-Plantes avait énormément coûté en acquisitions et en constructions de toute sorte. La dépense était alors d'environ 100,000 livres. On dut songer à procéder plus économiquement.

Ces économies se firent sous l'administration de Bernardin de Saint-Pierre. De sages réductions rendirent possibles les dépenses nécessaires, et la pénurie du moment (on était en pleine révolution) n'empêcha pas la construction d'une serre.

Les orages politiques de cette époque n'atteignirent pas cet asile de la science; le *Jardin-du-Roi* fut, par un décret de la Convention, du 23 juin 1793, changé en *Muséum d'histoire naturelle;* mais en revanche, il y fut institué douze cours de minéralogie, de chimie générale, des arts chimiques, de botanique rurale, de culture, de zoologie, d'anatomie humaine, d'anatomie des animaux, de géologie et d'iconographie naturelle, et une bibliothèque y fut créée.

Mais jusque-là le Jardin-du-Roi n'avait été que le Jardin-des-Plantes. Il y avait bien des galeries d'histoire naturelle, des galeries de végétaux et de minéraux, mais il n'y avait pas de ménagerie. En ce temps les animaux étaient à Versailles, et encore en très petit nombre et d'espèces peu variées; la ménagerie de Versailles ressemblait beaucoup à celle de la Tour de Londres, où l'on avait l'usage de

puis Édouard II de conserver des bêtes farouches. L'ouragan révolutionnaire, en chassant les hôtes illustres du palais de Versailles, chassa aussi les hôtes de sa ménagerie. Ceux de ces derniers qui ne moururent pas de faim furent recueillis au Muséum dans des écuries et dans des logis provisoires. On recueillit également tous les ours, loups, renards, oiseaux, etc., qui couraient les foires des campagnes et les marchés de la ville; ce fut là le noyau de la ménagerie.

Vinrent les guerres de la République, du Consulat et de l'Empire. Dans le butin de chaque victoire il y avait beaucoup de choses ; il y avait des animaux rares. Le Muséum s'enrichit de toutes ces conquêtes. Ses hôtes devinrent de plus en plus nombreux. On dut alors songer à leur élever des logements plus en harmonie avec les serres, les galeries et les parterres, seuls, jusque-là, en possession de l'admiration des curieux et des savants.

A partir de cette époque les accroissements et les embellissements du Jardin-des-Plantes allèrent toujours én augmentant. Nous avons dit en commençant ce qu'il est aujourd'hui. Il nous reste maintenant à donner le tableau du personnel officiel du Muséum.

Le Muséum dépend du ministre de l'instruction publique; son personnel se compose de quinze professeurs, d'un bibliothécaire, de deux maîtres de dessin, de quatorze aides naturalistes, de dix-huit préparateurs, de soixante-quatorze employés et gens de service, de huit voyageurs naturalistes. Et cet établissement, qui est à la fois « un jardin botanique pourvu de vastes serres, une pépinière générale, une ménagerie, une bibliothèque, un immense musée,

une école scientifique supérieure établie sur le plus large système, un centre de distribution et de correspondance pour les nombreux établissements scientifiques des départements ; » cet établissement coûte à l'État moins de 500,000 fr. par an !

Nous donnons ci-après les dénominations des cours avec les heures auxquelles ils se tiennent, en tant quelles sont fixes, en y ajoutant, outre les noms des professeurs, ceux des aides ou suppléants.

Cours du Muséum d'histoire naturelle.

Semestre d'hiver.

Physique appliquée : M. Becquerel, les lundi et vendredi à onze heures et demie ; *aide* : M. Ed. Becquerel fils.

Chimie appliquée : M. Chevreul, les jeudi et samedi à dix heures un quart, à partir d'octobre ; *aide :* M. Cloez.

Cours de géologie : M. Cordier, les mardi, jeudi et samedi à dix heures et demie ; *aide* : M. d'Orbigny.

Anatomie et histoire naturelle de l'homme (anthropologie) : M. Serres, les mardi, jeudi et samedi à deux heures et demie ; *aide :* M. Jacquart.

Histoire naturelle des mammifères et des oiseaux : M. Isidore Geoffroy Saint-Hilaire, les mardi et samedi à une heure ; *aide* et chef des travaux zoologiques : M. F. Prévost.

Histoire naturelle des annélides, des mollusqus

et zoophytes : M. Valenciennes, les mardi et vendredi à deux heures ; *aide :* M. Louis Rousseau.

Tous ces cours, à l'exception de celui de chimie, commencent dans les premiers jours de novembre ;

Semestre d'été.

Minéralogie : M. Dufrénoy, L. M. V. à 10 h.

Anatomie comparée : M. Duvernoy, mardi, jeudi et samedi à 3 h. ; *aide* et chef des travaux anatomiques : M. Emmanuel Rousseau.

Botanique rurale : M. A. de Jussieu (*herboris*).

Culture : M. Decaisne, mardi et samedi à 10 h.

Botanique et physique végétale: M. A Brongniart, lundi, mercredi et vendredi à 8 h. 1/2 du mat.; *aides* : MM. Tulasne et Weddel.

Chimie générale : M. Frémy, mardi, jeudi et samedi à 9 h. ; *aide :* M. Larivière.

Physiologie comparée : M. Flourens, mardi, jeudi et samedi à midi ; *aide :* M. Philippeaux.

Zoologie (reptiles et poissons) : M. C. Duméril, M. J. S. à 11 h. 1/2 ; *aide :* M. A. Duméril.

Zoologie (invertébrés) : M. Milne-Edwards, lundi, mercredi et vendredi à 1 h. ; *aide :* M. Blanchard.

Zoologie (Annelides et mollusques) : M. Valenciennes ; L. M. V. à 11 h. 1/2.

Cours d'iconographie pour les plantes : M. Lesourd de Beauregard, professeur, mardi, jeudi et samedi à 11 h.

Cours d'iconographie pour les animaux : M. Chazal, professeur, lundi, mercredi et vendredi à 11 h.

Bibliothécaire en premier : M. Desnoyers.

Bibliothécaire en second : M. Lemercier.

Conservation des galeries d'anatomie comparée : M. Laurillard.

Conservation de la galerie de botanique : M. Gaudichaud.

Conservation des galeries d'histoire naturelle : M. Louis Kiéner.

Jardinier en chef : M. Pépin.

Chef des serres : M. Neumann.

Chef des bureaux : M. Hipp. Prévost.

Les galeries sont ouvertes au public les mardi et vendredi de deux à cinq heures, pendant l'automne et l'hiver ; et de trois à six, pendant le printemps et l'été.

Les étudiants sont admis les lundi, jeudi et samedi, de onze heures à trois, avec des cartes délivrées aux cours, et valables pendant une année.

Les étrangers et toutes personnes munies d'un billet spécial d'un professeur administrateur peuvent visiter, aux jours et heures consacrés à l'étude, les galeries d'histoire naturelle, la ménagerie et les serres. Tout est gratuit dans l'établissement.

ENSEIGNEMENT DES SCIENCES ACCESSOIRES.

Ecole de pharmacie.

Rue de l'Arbaèlte, 21.

L'École de pharmacie fut fondée, rue de l'Arbalète, en 1576, par un membre de la corporation des apothicaires, nommé Nicolas Houel, « pour nourrir et instituer des enfants orphelins à la piété, aux bonnes lettres et en l'art d'apothicairerie, de plus pour préparer et fournir aux pauvres de Paris tous médicaments convenables pour leurs maladies. »

Plus tard, la corporation des apothicaires, la plus ancienne de toutes, acheta plusieurs maisons et jardins de la rue de l'arbalète, aboutissant au terrain acheté par Houel, et y établit un nouveau bâtiment et un nouveau jardin de pharmacie. Dès 1627 cette maison devint l'unique chef-lieu de l'École de pharmacie, ayant son administration, ses cours publics et gratuits, que la Faculté de médecine ne parvint pas à entraver, malgré son opposition, manifestée plusieurs fois, tant que les corporations subsistèrent avec leurs priviléges et leurs jalousies.

L'histoire des développements successifs de cette corporation est racontée très au long dans l'excellent ouvrage de M. le docteur et professeur Philippe (de Rheims), qui porte pour titre : *Histoire des apothicaires*.

Ainsi, nous y voyons d'abord la création du collége de pharmacie, en date du 13 avril 1777, qui vient trancher les droits des apothicaires vis-à-vis des épiciers.

Il mentionne en outre les lois, décrets et règlements qui se rattachent à l'organisation de cette institution.

Au § XI d'un décret du 21 germinal an XI, il est question du *laboratoire et jardin, sis rue de l'Arbalète*.

Vauquelin fut le premier directeur de cette école. Le décret qui l'a constituée définitivement, le 15 vendémiaire an XII, est contresigné par Chaptal, ministre de l'intérieur. Une médaille a consacré le souvenir de cette réorganisation. La porte d'entrée de la construction actuelle porte l'année 1836.

Les chaires de l'École de pharmacie ont toujours été dignement occupées. On y a vu jadis MM. Bron-

gniart, Laugier, Robiquet, Pelletier, auxquels ont succédé MM. Caventou, Soubeiran, Chevallier, etc.

Le but de l'école actuelle est d'enseigner toutes les sciences qui se rattachent à la pharmacie, de recevoir pharmaciens ceux qui, dans quatre épreuves, ont justifié des connaissances nécessaires à l'exercice de cette profession. Tout candidat doit déposer des certificats constatant huit années d'études dans des pharmacies légalement établies, ou trois ans de stage en pharmacie et trois ans de cours ; son diplôme de bachelier ès-lettres, un acte de naissance, attestant qu'il a atteint sa vingt-cinquième année, ou bien une dispense d'âge, accordée par le ministre de l'instruction publique ; et il doit verser une somme de 1,200 fr. entre les mains du secrétaire-agent-comptable, pour être porté sur la liste d'admission aux examens. En 1850, il a été créé une école pratique, où les élèves, à la suite d'un concours, sont exercés aux manipulations chimiques et pharmaceutiques.

Personnel de l'Ecole de pharmacie.

Directeur : M. Bussy, A. Sc.

Secrétaire-agent-comptable : M. Guibourt.

Chimie appliquée à la pharmacie. — Professeur, M. Bussy, A. Sc., mardi, jeudi et samedi à 10 h. 1/2 (en hiver). Prof. adjoint : M. Gaultier de Claubry, mardi et samedi à midi (en été).

Pharmacie pratique. — Professeur, M. Lecanu, mardi et samedi à 8 h. (en été). Prof. adjoint : M. Chevallier, mercredi et vendredi à midi (en hiver).

Histoire naturelle des drogues simples. — Professeur, M. Guibourt, mardi, jeudi et samedi à 9 h. (en hiver). Prof. adjoint: M. Guilbert, mercredi et vendredi à 2 h. (en hiver).

Botanique. — Professeur, M. Chatin, Dr M., lundi, mardi et vendredi à 3 h. 1/2 (en été). (*Herborisation* tous les jeudis.

Physique. — Professeur, M. Soubeiran, lundi et jeudi à 3 h. 1/2 (en hiver).

Toxicologie. — Professeur, M. Caventou, mardi et samedi à 9 h. 1/2 (en été).

Cours de manipulations. —M. Gaultier de Claubry, lundi, mardi et vendredi à midi 1/2 (en été).

Préparaterus : MM. Personne et Baudrimont.

Secrétaire : M. Chapelle.

Agrégés : MM. Ducom, Grassi, Lhermite, Robiquet, Reveil et Figuier, pour la pharmacie, la physique, la toxicologie et chimie.

Agrégés honoraires : MM. Boudet, Gobley, Buignet, Henry.

Commissaires de la Faculté de médecine : MM. Duméril et N...

Le registre des inscriptions est ouvert depuis le 1er jusqu'au 15 novembre. Une inscription annuelle à 36 fr. équivaut à deux années de stage dans les officines. Les concours pour les prix ont lieu à la fin de l'année scolaire. Herborisation le jeudi dans le jardin de l'école. Il est subi quatre examens : deux de théorie, dont l'un sur les principes de l'art, l'autre sur la botanique et l'histoire naturelle des drogues simples ; le troisième et quatrième, de pratique, durent quatre jours, et consistent au moins dans neuf opérations chimiques et pharmaceutiques que l'aspirant fait lui-même en décrivant les matériaux, les procédés, les résultats.

Les examinateurs sont : deux professeurs de l'École de médecine, le directeur de l'École, au moins

deux professeurs et un agrégé. Si, à l'un des examens, le candidat n'est pas jugé capable, on l'ajourne à trois mois. La réception n'a pas lieu, si elle n'est prononcée aux deux tiers des voix. Les examens sont publics. Un candidat ajourné ne peut se présenter devant une autre école sans une autorisation ministérielle.

On reçoit par an 50 à 80 pharmaciens, mais le nombre des individus reçus a décru considérablement.

M. Gaultier de Claubry et M. Soubeiran donnent encore dans l'amphithéâtre de l'École de pharmacie deux cours publics de haut intérêt pour l'enseignement populaire ; le premier, sur la chimie expérimentale (inorg.), les jeudis, à 7 heures 1/2 du soir ; le second, sur la physique céleste et la cosmographie (année 1853 : De la lumière), les vendredis à 7 heures 1/2 du soir.

M. Grassi : Cours public de physique expérimentale (Magnétisme et électricité), les mardis à 7 h. 1/2.

École vétérinaire d'Alfort.

(Près de Charenton.)

Les établissements destinés à former des vétérinaires sont, en France, au nombre de trois : *Alfort, Lyon et Toulouse.*

Le plus important, celui d'Alfort, le seul dont nous nous occuperons, a été fondé en 1767, d'après le plan de Bourgelot.

Cet établissement, qui tire son nom d'un ancien château où il fut établi dès l'origine, est situé dans le département de la Seine, à deux lieues de Paris, presque au confluent de la Seine et de la Marne,

entre la route de Champagne et celle de Bourgogne. Il a compté parmi ses professeurs des noms célèbres : Vicq-d'Azir, Daubenton, Fourcroy, Flandrin, Giraud. Il s'est considérablement agrandi depuis quelques années, et il possède aujourd'hui un jardin botanique, très bien tenu, une collection d'histoire naturelle, un théâtre zoologique, un cabinet d'anatoomie et de zoologie comparées. Une machine hydraulique de Perrier fournit à l'École toute l'eau dont elle a besoin.

N'oublions pas de mentionner le superbe troupeau de moutons mérinos et de chèvres de Kachmire qu'on y admire.

On ne prend rang parmi les élèves que lorsqu'il est prouvé devant un jury d'examen qu'on sait lire et écrire d'une façon correcte, et qu'on est en état de forger en deux chaudes un fer de cheval ou un fer de bœuf.

Le ministre de la guerre entretient à l'école d'Alfort 40 élèves militaires pour le service des troupes à cheval. Les élèves qui, après quatre ans d'études, sont reconnus en état d'exercer l'art vétérinaire, reçoivent un diplôme, dont le prix est fixé à 100 fr.

A cette école est annexé un hôpital où sont reçus et traités les animaux malades, moyennant une modique rétribution payée par les propriétaires.

Directeur-professeur : M. Renault.

Régisseur : M. Lavocat.

Professeurs : MM. H. Boulay (clinique et chirurgie); Delafond (pathologie); Goubaux (anatomie et physiologie); Lassaigne (chimie et physique); Magne (agriculture et hygiène).

Chefs de service : MM. Clément (chimie et phy-

sique); Reynal (clinique et chirurgie); Collin (anatomie).

Collége de France.

C'est sur la demande du cardinal Du Bellay, et conseillé par Guillaume Budé, que François 1er fonda, en 1530, le Collége de France, qui s'appela d'abord le *Collége Royal*.

Il remplaçait le *Collége Cambrai* ou *Collége des trois évêques*. Il y fut d'abord institué deux chaires, une de grec et une de langue hébraïque. Érasme refusa d'y être professeur; mais il arriva successivement douze savants qui, portant la qualification *de lecteurs royaux*, devaient recevoir chacun deux cents écus d'or par an. La médecine était enseignée au Collége de France; Charles IX créa dans la suite une chaire de chirurgie; Henri III une chaire d'arabe, et Henri IV une seconde chaire de botanique et d'anatomie.

Les cours se tenaient autrefois dans les bâtiments de l'ancien Collége de Cambrai et de celui de Tréguier. Ce n'est que depuis 18... qu'ils ont lieu dans les constructions *ad hoc* de la rue Saint-Jacques.

Les chaires de cette institution, qui ont un intérêt spécial pour le médecin, sont celles de :

M. Magendie (*physiologie ; application des sciences physiques à la pratique de la médecine*); suppléant : M. Claude Bernard (mercredi et vendredi à midi).

M. Coste (*embryogénie comparée*), mardi et samedi à 1 h.

M. Duvernoy (*histoire naturelle des corps organisés ; alimentation des animaux*), mercredi et vendredi à 3 h.

M. Élie de Beaumont (*histoire des corps inorganiques*) ; suppléant : M. de Sainte-Claire Deville; mardi et samedi à 1 h.

M. Balard (*chimie*), mercredi et samedi à midi et demi.

M. Regnault (*physique générale et expérimentale ; de la chaleur*), mardi et mercredi à 10 h.

Cours de la Sorbonne.

Les cours de la Sorbonne qui peuvent intéresser particulièrement les médecins sont les suivants :

FACULTÉ DES SCIENCES.

Semestre d'hiver.

Minéralogie : M. Delafosse, lundi et jeudi à deux heures trois quarts.

Zoologie, anatomie et physiologie : M. Milne-Edwards, mardi et vendredi à midi et demi.

Physique : M. Despretz, mardi et samedi à deux heures 1/2.

Chimie : M. Balard, lundi et jeudi à 1 h. et demie.

Mécanique physique et expérimentale : M. Delaunay, mardi et vendredi.

Semestre d'été.

Géologie : M. Constant-Prévost, à deux heures et demie.

Botanique, anatomie et physiologie végétales : M. de Jussieu, mercredi et vendredi à dix heures et demie.

Organographie végétale : M. Aug. Saint-Hilaire ou M. Payer, mardi et samedi à dix heures et demie.

Anatomie, physiologie comparée et zoologie

mêmes jours, M. Isidore Geoffroy-Saint-Hilaire, mardi et samedi à midi et demi.

Chimie : MM. Dumas ou Wurtz, lundi et jeudi à midi et demi.

Physique : M. Pouillet, mardi et samedi à deux heures et demie.

Mécanique physique et expérimentale : M. Delaunay, lundi et jeudi à deux heures et demie.

En hiver, il y a encore le Conservatoire des Arts-et-Métiers, et l'École des mines, qui attirent bon nombre d'auditeurs de la famille hippocratique. Voici leurs cours en tant qu'ils nous intéressent spécialement.

Conservatoire des Arts-et-Métiers,
Rue Saint-Martin, 208.

Physique appliquée aux arts et démonstration de machines : M. Pouillet, dimanche à deux heures et demie, et mercredi à sept heures et demie du soir.

Chimie appliquée aux arts : M. Péligot, dimanche à dix heures et demie du matin, jeudi à huit heures et demie du soir.

Chimie appliquée aux arts : M. Payen, lundi et samedi à sept heures et demie du soir.

École des mines,
Rue d'Enfer, 30.

Géologie : M. Élie de Beaumont, lundi et jeudi à midi.

Minéralogie : M. de Senarmont, mardi et samedi à midi.

Paléontologie : M. Bayle, vendredi à midi.

—

M. Chevreul, directeur de la manufacture des Gobelins, y professe tous les ans un cours très intéressant de chimie appliquée à la teinture (mercredi, jeudi, vendredi, à neuf heures et demie).

—

ENSEIGNEMENT LIBRE.

—

Laboratoire de chimie et de biologie.

Il est situé rue Garancière, 8, près l'église Saint-Sulpice, et le palais du Luxembourg, ancien hôtel de la mairie du 11e arrondissement.

Cet établissement est composé du *laboratoire de chimie physiologique*, *organique*, *minérale* et *industrielle*, dirigé par MM. les docteurs Verdeil, Wurtz et Dollfuss, et du *laboratoire de biologie* (*anatomie* et *physiologie*), dirigé par M. le docteur Charles Robin.

Nul autre laboratoire, même officiel, à ce que nous savons, ne présente comme celui-ci l'avantage scientifique de posséder réunis ensemble les moyens d'études tant chimiques qu'anatomiques et physiologiques. Les deux laboratoires, quoique contenus dans le même bâtiment, sont séparés et organisés chacun

d'une manière appropriée à son but. Les recherches d'anatomie et de physiologie pathologique et expérimentale, l'analyse des liquides morbides et normaux, peuvent être suivies d'une manière complète, vu la réunion de cet ensemble de moyens d'observations, et la direction des travaux des directeurs. Dans ce laboratoire ont été déjà exécutées les recherches du *Traité de chimie anatomique et physiologique*, ou traité des principes immédiats du corps de l'homme et des principaux vertèbres, par MM. Robin et Verdeil, ouvrage en 3 volumes, avec un atlas de 45 planches, représentant toutes les formes cristallines que prennent les corps cristallisables de l'économie. Cet ouvrage, actuellement sous presse, doit paraître en novembre prochain.

On peut, dans le laboratoire de biologie, s'inscrire pour deux ordres de recherches :

1° L'inscription pour les recherches anatomiques et physiologiques est de 100 fr. par mois ou de 1,000 fr. par an, payables en deux fois. Les microscopes et appareils à injections existent dans le laboratoire. Les animaux vivants et ceux destinés à être injectés sont les seuls objets qui ne soient pas fournis.

2° L'inscription au cours d'anatomie générale, normale et pathologique de M. Charles Robin, est de 30 fr. pour les 21 leçons. L'inscription à 100 fr. par mois donne droit à suivre le cours et aux recherches d'anatomie générale. On peut s'inscrire aussi à raison de 50 fr. par mois en venant trois fois par semaine, le lendemain de chaque leçon. Un mois de recherches de ce genre a été jusqu'à présent reconnu par la plupart des médecins étrangers généralement suffisant pour se mettre au courant de

l'anatomie générale, normale et pathologique, de manière à pouvoir étudier seul.

L'établissement est éclairé au gaz. Cet éclairage économise les frais d'alcool ; de l'eau distillée se produit constamment en quantité suffisante. Un générateur de vapeur suffit à toutes les grandes opérations de chimie industrielle.

École de chimie pratique.

M. Gerhardt, docteur ès-sciences, ancien professeur à la Faculté de Montpellier, a fondé une école de chimie pratique, rue Monsieur-le-Prince, 29, déjà trop connue pour que nous ayons besoin d'autre chose que de reproduire son programme.

L'*École de chimie pratique* a pour but d'enseigner l'art du laboratoire aux jeunes gens qui se destinent à la carrière des sciences, de la médecine, de la pharmacie ou de l'industrie. Elle complète l'enseignement théorique que les élèves recoivent dans les cours publics ou particuliers de Paris, par des exercices et des manipulations qui les mettent à même de faire l'application des connaissances chimiques et physiques, indispensables aujourd'hui à presque toutes les professions ; elle leur fait exécuter des analyses, des préparations, des recherches, et leur apprend à construire les appareils nécessaires à ces travaux.

Ces exercices comprennent :

1° La *Chimie élémentaire*.— Expériences de préparations pour l'étude des propriétés des corps.

2° L'*Analyse chimique*. — Analyse qualitative e

quantitative des sels, alliages, terres, eaux minérales; recherches des poisons; analyse organique, etc.

3° La *Physique.* — Construction et maniement des appareils physico-chimiques. Gaz et vapeurs, densités, chaleurs spécifiques, optique chimique, daguerréotypie, piles, galvanoplastie, télégraphie électrique, etc.

4° La *Minéralogie.* — Collection de minéraux, études au chalumeau, cristallographie, etc.

5° *Essais industriels.* — Analyses et essais pour le commerce, l'industrie et l'agriculture; teintures, engrais, etc.

Chimie et minéralogie, MM. A. Laurent et Ch. Gerhardt;

Applications industrielles, M. Kunemann.

Les élèves ont à leur disposition tous les appareils et produits chimiques, ainsi que les instruments de physique nécessaires à leurs exercices; ils reçoivent, en outre, une instruction théorique dans des conférences et des cours spéciaux sur la chimie générale, la chimie organique, la philosophie chimique, etc.

Les élèves les plus avancés s'occupent de recherches destinées à faire progresser la science ou l'industrie; ces recherches sont publiées dans un bulletin spécial. Ils trouvent à l'établissement tous les ouvrages et journaux scientifiques et industriels dont ils ont besoin pour ces travaux.

Les élèves sont reçus toute l'année.

Prix d'admission : 100 fr. par mois et 1,000 fr. par an.

Les laboratoires sont ouverts tous les jours, de dix heures du matin à cinq heures du soir.

Cours particuliers.

M. Amiot. — Cours particuliers pour le baccalauréat ès-sciences; rue Monsieur-le-Prince, 46.

M. Andrieux. — Cours préparatoires au baccalauréat ès-sciences.

M. Aussandon. — Cours clinique des maladies des femmes et des affections de l'utérus ; lundi et vendredi, de 9 à 11 h.; 8, rue Larrey.

M. Auzias-Turenne. — *Anatomie, anatomie chirurgicale, médecine opératoire ;* octobre à juillet, tous les jours à midi, amphithéâtre nº 2 de l'Ecole pratique.

—*Syphilis expérimentale*, *syphilisation* ou *vaccination syphilitique ;* juillet, août, septembre : tous les jours, à midi, démonstration ; tous les jours, de 1 à 2 h., exercices publics. S'adresser, 5, rue Thomas-d'Enfer, de 4 à 5. h.

M. Auzoux. — *Anatomie clastique.* Cours toute l'année, pour préparer les élèves à passer leurs examens. Les jeudis, cours à l'usage des gens du monde, de 1 à 2 h., rue Antoine-Dubois, 2.

Madame Alliot. — Cours d'accouchements pour les élèves sages-femmes, amphithéâtre, 22, rue Monsieur-le-Prince. (V. p. 385 : M. Campbell.)

M. Baillarger. — *Aliénation mentale.* Leçons cliniques à l'hospice de la Salpétrière.

M. Barth. — Cours d'*Anatomie pathologique*, à 2 h., à l'Ecole pratique.

M. Batailhé. — Cours public d'auscultation ; mardi, jeudi et samedi, à midi, à l'Ecole pratique, amphithéâtre nº 2.

—Cours d'anatomie. S'adresser : rue de Bussy, 13,

M. Belin. — Cours particulier des manœuvres et opérations obstétricales, 8, rue Larrey, tous les jours, de 5 à 6 h. du soir.

M. Becquerel. — Cours d'*Hygiène*, à 3 h. 1/2, à l'École pratique.

M. Benard-Raoul. — Cours préparatoires au baccalauréat ès-siences, 45, rue Monsieur-le-Prince.

M. Béraud. — Conférences pour l'internat; 58, rue Jacob, de midi à 2 heures.

M. Bernard (Claude). — Cours de *physiologie expérimentale* ; lundi, mercredi, vendredi, à 2 h. et demie, à l'Ecole pratique.

M. Blanchet. — *Dispensaire et clinique pour l'enseignement et le traitement des maladies des yeux, des oreilles et de la surdité* (fondés par le même en 1842), 8, rue Larrey. En 1850, on y a traité 1,667 indigents. — *Cours théoriques et pratiques*, lundi, mercredi, vendredi, de 11 h. à midi. — *Cours clinique* et *visite* des malades, mêmes jours, à midi. — Le dimanche, pendant l'été, M. Blanchet professe un cours d'hygiène et d'anatomie en faveur des sourds-muets, à l'Institution, rue Saint-Jacques, 256. Les médecins admis à suivre ce cours reçoivent des instructions pour apprendre à parler le langage mimique et la dactylologie. Les élèves sourds-muets de l'Institution de Paris réputés guérissables sont présentés, pendant les vacances, aux médecins qui suivent la clinique. Visible, 23, rue de Grammont, de 3 à 5 h.

M. Blot (Hippolyte). — Cours public d'*accouchements ;* amphithéâtre, 2, à l'Ecole pratique, tous les jours, à 4 h, et chez Madame Lacour, rue de l'École-de-Médecine, 11.

M. Bouchut. — *Cours de pathologie médicale* pendant toute l'année; les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, à l'Ecole pratique.

M. Paul Broca. — *Cours particulier de pathologie externe ;* lundi, mercredi et vendredi, à 7 h. du soir. Prix du cours : 5 fr. par mois. Amphithéâtre n° 1 de l'Ecole pratique. S'adresser à l'Ecole pratique, à M. Gocherand, pour retirer les cartes.

M. Caffe. — Cours d'anatomie et de physiologie, d'ophthalmologie (en hiver ordinairement), Ecole pratique; 49, rue de la Ferme-des-Mathurins.

M. Campbell — *Cours d'accouchements* , 22, rue Monsieur-le-Prince , dans l'amphithéâtre de Mlle Alliot. — Chez lui, de midi à 1 h.; 14, rue Neuve-de-l'Université.

M. Caron. — Cours public, théorique et pratique sur les maladies scrofuleuses et tuberculeuses; mercredi et samedi, à 3 h., rue Larrey, 8. Conférences cliniques et consultations publiques, le samedi, à 3 h.

M. Caron - Duvillard. — Institut ophthalmique ; consultations gratuites : L., M., V., à 10 h., 30, rue Jacob.

M. Caudmont. — Maladies des *voies urinaires ;* cours public d'*opérations*, à 11 h., lundi, mercredi, vendredi , à l'Ecole pratique , amphithéâtre 3 ; *conférences cliniques*, les mardis, jeudis, samedis, à midi, dans l'amphithéâtre, 8, rue Larrey.

M. Cazeaux. — Cours d'accouchements, 9, rue de l'École-de-Médecine.

Cazenave. — Maladies de la peau. A l'hôpital St-Louis ; mercredi, à 8 heures du matin.

M. Chailly (Honoré). — L., M., J., S. Cours

public et gratuit d'*accouchements* ; amphithéâtre de la rue Larrey, 8, à 4 h.

M. Christophe, D. M. P. — *Cours public d'histoire médicale et de médecine ; transcendante* tous les jours à 4 h., à l'Ecole pratique.

M. Demarquay. — *Cours public d'anatomie chirurgicale* (en hiver), mardi, jeudi et samedi, de 4 à 5 h., amphithéâtre 1 ; *cours de pathologie externe et de médecine opératoire ; cours particulier et payant de médecine opératoire*; s'adresser : à l'Ecole pratique, après midi.

M. Denis. — *Cours public d'anatomie.*

M. Depaul. — *Cours d'accouchements*, s'adres., 46, r. Jacob.

M. Desmarres. — *Clinique* et *cours* de *maladies des yeux*; lundi, mercredi, vendredi, à 11 h. et demie, 9, rue Christine.

M. Denucé. — Cours d'*anatomie descriptive*, splanchnologie et organes des sens; mardi, jeudi, samedi, de 3 à 4 h. Ecole pratique, amphithéâtre 1.

M. Desnoix. — Préparation au concours pour l'internat en pharmacie ; L., M., V., S.

— Préparation aux examens de pharmacie.

M. Desrivières. — *Cours public d'accouchements*, à l'Ecole pratique. Commencement en octobre et en avril; les lundi, mercredi et vendredi, à 8 h. du soir, amphithéâtre 1, r. de l'École-Pratique. Pour la répétition des manœuvres, s'adresser : 10, r. Gaillon, de 4 à 5 h.

M. Deval. — *Cours de maladies des yeux*, 8, rue de l'Échelle Saint-Honoré; ne prend que peu de [illegible] à la fois.

M. [illegible]. V. p. 340 l'article : Laboratoire de chimie et de [illegible].

M. Duchesne-Duparc. — Cours public et clinique des *maladies de la peau ;* mardi, jeudi, samedi, à 11 h., 8, rue Larrey.

M. Dumay. — *Cours particuliers d'opérations chirurgicales ;* mardi, jeudi et samedi, à midi, à l'Ecole pratique, amphithéâtre 1. — 25 fr. S'adresser de 1 à 3 h., au pavillon des professeurs particuliers.

M. Dupuis-Cestac. — Préparation au baccalauréat ès-sciences, 37, rue Cassette.

M. Dupré. — *Cours public de bandages*, amphithéâtre 2 de l'Ecole pratique ; les mardis, jeudis, samedis, à 4 h. — *Leçons particulières de manœuvres*, chez M. le Dr Dupré, 4, place de la Sorbonne.

— Cours de chirurgie à l'Ecole pratique.

M. Fano. — Cours complet d'*anatomie descriptive ;* s'adresser à midi, à l'Ecole pratique (dans son cabinet particulier).

— Cours public de *physiologie* ; lundi, mercredi et vend., à 4 h. Amphithéâtre 2 de l'Ecole pratique.

M. Edouard Robin. — Cours permanents de *chimie* expérimentale et raisonnée, de physique, de botanique et de zoologie, 92, rue de La Harpe, de 10 h. à midi.

M. Falret. — Cours public et gratuit de *Clinique sur les maladies mentales*, à la Salpêtrière (*Voyez* p. 149, vol. II, *Paris Médical*).

M. Follin (E.) — *Cours public de pathologie externe*, avec M. A. Richard. Tous les jours, à 3 h., Ecole pratique, amphithéâtre 3.

M. Foucher. — *Cours public de physiologie ;* lundi, mercredi et vendredi, à 7 h. du soir, Ecole pratique, amphithéâtre 1.

MM. Froment et Guérin. — Cours public d'*anatomie*, à l'amphithéâtre des hôpitaux, 17, rue Fer-à-Moulin ; les lundis, mercredis, vendredis, de 2 à 3 h.

M. Froment, p. 358 et 326.

M. Galtier. — *Chimie, histoire naturelle médicale, pathologie et médecine légale.*

— Préparation au 4e examen de médecine ; rue de l'Ecole-de-Médecine, 20; de 1 à 2 heures.

M. Ganot. — Préparation au baccalauréat ès-sciences.

M. Gendrin. — *Clinique médicale* à la Pitié ; mardi, jeudi, samedi, à 8 h. du matin.

M. Geniller. — Préparation au baccalauréat.

M. Gibert. — Maladies de la peau, à l'hôpital Saint-Louis; lundi à 8 heures du matin.

M. Giraldès. — Cours public de *pathologie externe*; les mardis, jeudis et samedis, à 7 h. du soir, à l'amphithéâtre 3 de l'Ecole pratique.

M. Gosselin. — Cours public d'*anatomie ;* lundi, mercredi, vendredi, à 4 h., Ecole pratique, amphithéâtre 3.

MM Guérin et Froment. — Cours public d'*anatomie*, à l'amphithéâtre des hôpitaux (voyez plus haut M. Froment).

M. Guersant. — Maladies *chirurgicales* des enfants. *Visites* tous les jours à 8 h. du matin. *Leçons et opérations;* eudi, de 8 à 10 h. Consultations tous les jours, excepté jeudi et dimanche. Hôpital des Enfants, 149, rue de Sèvres.

M. Hardy. — *Cours public de pathologie interne ;* les mardis, jeudis et samedis, à 3 h., à l'amphithéâtre 3 de l'Ecole pratique.

M. Hirschfeld-Ludovic. — Cours d'*anatomie du système nerveux*, et *Cours complet d'anatomie descriptive*, tous les jours, à 11 heures; École-Pratique, pavillon H, au 2e, de 1 à 3 h.

M. Houel, conservateur-adjoint du musée Dupuytren. — Cours d'*anatomie pathologique*, à 2 h. S'adresser à M. Houel, ou au gardien du musée Dupuytren, de 11 à 3 h.

M. Jamain. — Cours public d'*anatomie descriptive;* mardi, jeudi, samedi, à 4 h., Ecole pratique, amphithéâtre 3.

M. Jobert (de Lamballe). — Leçons cliniques; les lundis, mercredis et vendredis, 9 h., amphithéâtre à droite de l'Hôtel-Dieu. Les visites ont lieu à 8 heures.

Madame Lacour.—Cours d'*accouchements*, 11, r. de l'Ecole-de-Médecine (*Voyez* M. H. Blot.)

M. Laget. — Cours de *mathématiques.*

M. Langlebert (Ed.).— *Clinique* et *cours public des maladies vénériennes;* lundi, mercredi et vendredi, à midi, 8, rue Larrey. *Préparation* au concours pour l'externat et le stage dans les hôpitaux. *Préparation* au baccalauréat ès-sciences; *Cours de révision;* dans un mois, pour toutes les matières du baccalauréat ès-sciences, 3, rue de l'Odéon.

M. Lauray. — Cours d'*anatomie et de physiologie*, à 3 h. Cours de *pathologie interne et externe*, à 4 h.—*Préparation* aux 1er et 2e examens de médecine et au grade d'officier de santé. S'adresser rue Larrey, 1.

M. Lelarge. — Préparation au baccalauréat.

M. Lemaire. — Cours pratique de *diagnostic sur les*

maladies de la poitrine, 23, quai de l'Horloge; les mardis, jeudis et samedis.

M. Mailliot.—Cours public de *percussion et d'auscultation*, principalement appliqué à l'étude des *maladies de la poitrine*, amphithéâtre de la rue Larrey, 8. Cours particulier.

M. Martin-Damourette. — Préparation aux 3e et 4e examens de médecine; 35, r. Mr-le-Prince.

M. Martin-Magron. — Cours de *physiologie théorique et expérimentale*, à l'Ecole pratique. S'adresser, 103, rue de La Harpe, à M. Martin-Magron ou à M. Rambaud.

M. Masson. — Préparation aux trois *examens d'officier de santé*, 19, rue Constantine.

— Cours préparatoire aux 2e et 3e examens de médecine et au grade d'officier de santé, 40, rue des Saints-Pères, de midi à 1 h.

M. Mercé (Donatien). — Cours d'*anatomie et de pathologie externe* et *cours d'accouchements*, de 11 h. à midi, et de 4 à 5 h., au no 8 de la rue Larrey. Tous les jours, excepté le jeudi et le dimanche.

M. Mercier (H.). — Cours de maladies des *voies urinaires*.

M. Montanier. — Cours public des maladies vénériennes; les mardis, jeudis et samedis, à 2 h.. amphithéâtre 2 de l'École-Pratique.

— *Cours particuliers;* s'adr. à M. Montanier, 19 r. de la Monnaie.

M. Moreau (Alexis). — Cours public d'*accouchements;* lundi, mercredi et vendredi. A 3 h., dan l'amphithéâtre 1 de l'École pratique.

M. Morel-Lavallée. — Cours public de *chirurgie,*

lundi, mercredi, vendredi, à 8 h. du soir, École pratique, amphithéâtre 2.

M. Pajot. — Cours d'*accouchements*, tous les jours à 3 h., 4, rue des Poitevins. S'adresser, 35, rue de Vaugirard, à 10 h.

M. Philipps. — Cours des maladies des *voies urinaires;* les mardis, jeudis et samedis, à 4 h., amphithéâtre, 2, r. de l'École-Prat. (1re partie : *Cours public des maladies de l'urètre.*)

M. Racle. — Cours de *diagnostic*, mardi, jeudi et samedi à 8 h. du soir. Amphith. 2.

M. Rambaud. — Cours d'*anatomie descriptive*, amphithéâtre 1 de l'École pratique, à midi. S'adresser, 103, rue de La Harpe, à M. Rambaud ou à M. Martin-Magron.

M. Reveil. — Cours de *matière médicale*. S'adresser à M. Reveil, pharmacien à Lourcine.

M. Ribail. — Cours de *bandages* et de *petite chirurgie*; 65, rue de la Harpe; tous les jours à 6 heures du soir.

M. A. Richard. — Cours public de *pathologie externe*, avec M. E. Follin; tous les jours, à 3 h., École pratique, amphithéâtre 2.

M. Robin (Charles). — Cours d'*anatomie générale;* lundi, mercredi et vendredi, à 7 h. du soir.

— Voir, page 349, le laboratoire de chimie et de biologie, 8, rue Garancière.

M. Sichel. — *Clinique* et *cours* d'ophthalmologie; lundi et jeudi, à 2 h., rue Antoine-Dubois, 6.

M. Valleix. — *Conférences cliniques* à la Pitié. *Visites* tous les jours, à 7 h. et demie du matin.

Leçons cliniques : lundi, mercredi et vendredi, à 9 h., dans l'amphithéâtre de M. Laugier.

M. Verdeil. — Voir, page 349, l'article : Laboratoire de chimie et de biologie.

M. Verneuil. — Cours de physiologie, à l'École pratique.

M. Wurtz. — Voir, page 349, l'article : Laboratoire de chimie et de biologie.

ACADÉMIES

ET

SOCIÉTÉS SAVANTES.

Institut de France.

Ce n'est qu'à partir de 1795 que les académies qui le composent furent réunies en une seule pour ainsi dire, portant un titre et un nom qui les renfermaient toutes.

Avant cette époque, il y avait une foule de sociétés savantes ou littéraires connues sous la dénomination devenue vulgaire d'*Académies*. La plupart, au moment dont nous parlons, étaient dissoutes ou désertées. Il fallait songer à les réorganiser sur un meilleur plan ; ce fut la Convention qui se chargea de ce soin par une loi du 3 brumaire an IV (25 octobre 1795).

Par cette loi sur l'instruction publique et portant création d'un « Institut national chargé de recueillir « les découvertes, de perfectionner les arts et les « sciences, » — cet Institut fut alors divisé en trois classes : la première, *sciences physiques et mathématiques;* la seconde, *sciences morales et politiques;* la troisième, *littérature et beaux-arts*. La première classe était composée de 60 membres et 30 associés; — la deuxième de 36 membres et 36 associés;— la troisième, de 48 membres et 48 associés.

En l'an XI (1803), Bonaparte divisa l'Institut

en quatre classes : la première comprit les sciences physiques et mathématiques, et fut composée de 65 membres. La deuxième, qui eut pour objet la langue et la littérature françaises, se composa de 40 membres. La troisième, celle de l'histoire et littérature anciennes, fut composée de 40 membres 8 associés étrangers et 60 correspondants. La quatrième, relative aux beaux-arts, contenait 20 membres, 8 associés étrangers et 36 correspondants.

En 1815 on conserva à cette société le nom d'*Institut ;* mais on donna aux quatre classes leurs vieilles dénominations. La première classe fut nommée *Académie des Sciences;* la deuxième, *Académie Française ;* la troisième, *Académie des Inscriptions et Belles-Lettres ;* et la quatrième, *Académie des Beaux-Arts*.

L'*Académie des Sciences morales et politiques* fut rétablie par ordonnance du 26 octobre 1832. Elle se compose de 30 membres divisés en cinq sections, savoir : philosophie ; morale ; législation, droit public et jurisprudence ; économie politique et statistique ; histoire générale et philosophique. Elle possède en outre 5 membres libres et associés.

L'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* doit sa création à Colbert. Les séances se tinrent d'abord chez ce ministre, et dès le principe elle n'eut que quatre membres chargés « de composer les sujets et les légendes des médailles, les sujets et les inscriptions des tapisseries qui devaient être exécutées aux Gobelins, les sujets et devises des jetons et des inscriptions pour les bâtiments. »

Cette *petite académie*, comme on la nommait, prit bientôt de la consistance par l'adjonction de nouveaux membres ; au mois de juillet 1701, elle fut

organisée d'une manière stable, et, en 1713, des lettres-patentes confirmèrent les priviléges et règlements de cette académie. Mais ce n'est qu'un arrêt du conseil d'Etat du 4 janvier 1716 qui a donné à cette société le titre d'*Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.*

L'*Académie Française* qui, après avoir siégé longtemps au Louvre, siége aujourd'hui au palais de l'Institut, au bout du pont des Arts, fut fondée par Richelieu, au mois de janvier 1635; Louis XIV en fut plus tard le protecteur. Le nombre de ses membres a été fixé immuablement à 40 par lettres-patentes à la date ci-dessus. Elle reçoit dans son sein les littérateurs qu'elle juge les plus dignes de cet honneur.

L'*Académie des Beaux-Arts* doit son institution au peintre Lebrun et au crédit du chancelier Séguier. Elle fut située d'abord dans les salles du Louvre. En 1665, Colbert établit à Rome les premiers commencements d'une académie de peintres et de sculpteurs français, où l'on envoyait des élèves entretenus par le roi. Cette académie fut, par lettres-patentes de novembre 1676, réunie à celle de Paris.

L'*Académie des Sciences*, qui tint d'abord ses séances dans la bibliothèque du Roi, doit sa création à Colbert. Elle remonte à 1666, mais son existence légale ne date guère que des lettres-patentes délivrées en février 1713.

Cette académie devait s'exercer sur cinq sciences principales : les *mathématiques*, l'*astronomie*, la *botanique*, la *chimie* et l'*anatomie*. Elle a puissamment contribué aux progrès des connaissances humaines, et c'est à juste titre qu'elle a été mise à la première classe, lors de la réorganisation de l'Institut.

Aussi, comme c'est la seule qui doit intéresser

directement les médecins étrangers, nous allons reproduire sa composition, après avoir consigné quelques renseignements sur l'Institut de France en général.

Bureau de l'Institut de France en 1852.

Président : M. Lebrun (Académie Française), dernier trimestre de 1852. (Cette académie change de président tous les trimestres.)

Vice-présidents : MM. Guizot (Académie des inscriptions et belles-lettres); — Piobert (Académie des sciences); — Caristie (Académie des beaux-arts); — Vivien (Académie des sciences morales et politiques).

Secrétaire : M. Villemain, secrétaire perpétuel de l'Académie Française.

Les cinq académies président l'Institut à tour de rôle annuel.

Séances des académies.

Académie Française. — Jeudi à 2 heures et demie; séance annuelle au mois de mai.

Académie des inscriptions et belles-lettres. — Vendredi à 3 h.; séance annuelle au mois de juillet.

Académie des sciences. Lundi à 3 heures; séance annuelle au mois de novembre.

Académie des beaux-arts. — Samedi à 3 heures; séance annuelle au mois d'octobre.

Académie des sciences morales et politiques. — Samedi à midi; séance annuelle au mois d'avril.

La *séance annuelle* des cinq académies réunies se tient le 25 octobre de chaque année.

Revenons donc, comme nous l'avons dit plus haut, à celle des académies qui offre le plus d'intérêt pour le médecin.

Académie des sciences.

Président : M. Piobert.
Vice-président : M. de Jussieu.
Secrétaires perpétuels : M. Arago, pour les sciences mathématiques; — M. Flourens, sciences physiques.

Les membres de l'Académie des sciences sont répartis en sections en regard desquelles nous donnons leurs noms, leur date d'élection et leurs prédécesseurs.

Sciences mathématiques.

Section Ire. — *Géométrie.*

Elections.	Membres actuels : MM.	Succédant à : MM.
1803	Biot (J.-B). . . .	Delambre, élu sec. p.
1813	Poinsot (L.) . . .	Lagrange.
1836	Sturm (J.-Ch.-F.). .	Ampère.
1843	Lamé (G.). . . .	Puissant.
1843	Binet (J.-Ph.-M.). .	Lacroix.
1851	Chasles.	Libri.

Section II. — *Mécanique.*

Elections.	Membres actuels : MM.	Succédant à : MM.
1816	Cauchy (A.-L.). . .	
1818	Dupin (Ch.). . . .	Perier.
1834	Poncelet (J.-V.). .	Hachette.
1840	Piobert (G.). . . .	De Prony.
1843	Morin (A.-J.). . .	Coriolis.
1847	Combes (Ch.-P.-M.).	Gambey.

Section III. — *Astronomie.*

Elections.	Membres actuels MM.	Succédant à : MM.
1817	Mathieu (Ch.-L.). .	Messier.
1839	Liouville (J). . . .	Le Franç. de Lalande.
1843	Laugier (P.-A.-E.).	Savary.
1845	Mauvais (F.-V.). .	Bouvard.
1846	Le Verrier (N.-J.-J.).	De Cassini.
1847	Faye (H.-A.-E.-A.).	De Damoiseau.

Section IV. — *Géographie et navigation.*

Elections.	Membres actuels. MM.	Succédant à : MM.
1810	Beautemps-Beaupré.	Fleurieu.
1830	Roussin (A.-R., B^on^)	De Rossel.
1842	Duperrey (L.-J.).	De S. de Freycinet.

Section V. — *Physique générale.*

Elections.	Membres actuels. MM.	Succédant à : MM.
1829	Becquerel (A.-C.). .	Lefebvre-Gineau.
1837	Pouillet (Cl.-L.-M.).	Girard.
1840	Babinet (J.). . . .	Dulong.
1840	Duhamel (J.-M.-C.).	Poisson.
1841	Despretz (C.-M.). .	Savart.
1851	Cagniard-Latour (b^ron^)	Gay-Lussac.

Sciences physiques.

Section VI. — *Chimie.*

Elections.	Membres actuels : MM.	Succédant : MM.
1810	Thénard (L.-J. b^ron^).	Fourcroy.
1826	Chevreul (M.-E.). .	Proust.
1832	Dumas (J.-B.). . .	Serullas.
1837	Pelouze (Th.-J.). .	Déyeux.
1840	Regnault (H.-V.). .	Robiquet.
1844	Balard (A.-J.). . .	D'Arcet.

Section VII. — *Minéralogie.*

Elections.	Membres actuels. MM.	Succédant à MM.
1822	Cordier (P.-L.-A.). .	Haüy.
1827	Berthier (P.). . .	Ramond.
1835	Elie de Baumont (J.-B)	Lelièvre.
1840	Dufrénoy (R.-A.). .	Brochant de Villier.
1848	Prévost (Constant). .	Al. Brongniart.
1852	De Senarmont. . .	Beudant.

Section VIII. — *Botanique.*

Elections.	Membres actuels : MM.	Succédant à : MM.
1808	Mirbel (Ch.-F.-B.).	Ventenat.
1830	St-Hilaire (Aug. de).	De Lamarck.
1831	Jussieu (Adr. de). .	Du Petit-Thouars.
1834	Brongniart (A.-Th.).	Desfontaines.
1837	Gaudichaud (Ch.). .	De Jussieu père.
		Richard.

Section IX. — *Economie rurale.*

Elections.	Membres actuels : MM.	Succédant à : MM.
1839	Boussingault(J.-B.-J.	Huzard.
1840	Gasparin(A.-E.P.Cte)	Turpin.
1842	Payen (A.). . . .	Audouin.
1843	Rayer (P.-F.-O.). .	De Morel-Vindé.
1847	Decaisne (J.). . .	Dutrochet.
1852	Péligot.	Sylvestre (A.-Fr.)(de)

Section X. — *Anatomie et zoologie.*

Elections.	Membres actuels : MM.	Succédant à : MM.
1816	Duméril (A.-M.-C.).	Tenon.
1833	Geoffroy-St.-Hil.(I.).	Latreille.
1838	Edwards (H.-Milne).	Fr. Cuvier.
1844	Valenciennes (A.). .	Geoffroy-St-Hil. p.
1851	Coste(I-I.-M.-C.-V.)	De Blainville.
1852	Quatrefages. . . .	Savigny.

Section XI. — *Médecine et chirurgie.*

Elections.	Membres actuels : MM.	Succédant à : MM.
1821	Magendie (Fr.). . .	Corvisart.
1828	Serres (E.-R.-A). .	Chaussier.
1834	Roux (Ph.-J.). . .	Boyer.
1843	Andral (G.). . . .	Double.
1845	Velpeau (A.-A-L-M.)	Larrey.
1845	Lallemand (Cl.-F.) .	Breschet.

Académiciens libres.

Elections	Membrs actuels : MM.	Succédant à : MM.
1824	Héricart de Thury (L.-E.).	Duc de Brancas.
1833	Séguier (A.-P. b^{ron}). . .	Rosily Mesros.
1837	Bonnard (A.-H. de).	Desgenettes (b^{on})
1847	Civiale (J.).	Bory de St-Vinc.
1847	Duvernoy (G.-L.).	Delessert (b^{ron}).
1847	Largeteau (Ch.-L.).	Pariset.
1850	Bussy (A.-A.-Brutus). .	Francœur.
1850	Bien-Aymé (J.-J.). . .	Maurice (b^{ron}).
1852	Delessert (François)	

Associés étrangers.

Elections.	Membres actuels : MM.	Succedant à : MM.
1810	Alexandre de Humboldt. .	Cavendish.
1820	Gauss, à Gœttingue. . . .	Banks.
1833	R. Brown, à Londres. . .	Scarpa.
1840	De Buch, à Berlin. . . .	Blumenbach.
1844	Faraday, à Londres.	Dalton.
1846	Jacobi, à Berlin.	Bessel.
1849	Brewster (D.), à St-Andrews, en Écosse.	Berzelius.
1851	Tiedemann, à Francfort.S-.M.	Jacobi.
1852	Mitscherlich, à Berlin. . .	Oersted.

Dix-sept docteurs en médecine font partie de l'Académie des sciences. Ce sont MM. Andral, Brongniart, Bussy, Civiale, Coste, Dumas, Duméril, Flourens, Héricart de Thury, Geoffroy Saint-Hilaire (Is.), de Jussieu, Lallemand, Magendie, Milne-Edwards, Rayer, Roux, Serres, Velpeau. — L'Académie des sciences morales et politiques compte

parmi ses membres deux médecins, qui sont MM. Villermé et Lélut. L'Académie Française n'en compte qu'un, M. Flourens; celle des inscriptions et belles-lettres n'en a également qu'un, M. Littré.

L'Académie des sciences décerne les prix suivants :

Prix Montyon : 1° pour récompenser les perfectionnements de la médecine et de la chirurgie, et les découvertes ayant pour objet le traitement d'une maladie interne et celui d'une maladie externe; 2° pour récompenser ceux qui auront trouvé les moyens de rendre un art ou métier moins insalubre et à décerner aux ouvrages ou découvertes qui auront paru dans l'année sur des objets utiles; 3° prix de statistique; 4° prix de physiologie expérimentale, fondé en 1820; 5° prix de mécanique. — L'Académie des sciences décerne en outre, tous les cinq ans, alternativement avec celle des sciences morales et politiques, un prix fondé par M. Bigot de Morogues, pour l'ouvrage qui aura fait faire le plus de progrès à l'agriculture en France, et sur celui qui, traitant de l'état du paupérisme, indiquera les moyens d'y remédier. Annuellement elle décerne encore le prix Delalande, pour l'astronomie, le prix Laplace et le prix Cuvier.

Académie de médecine.

L'Académie nationale de médecine, fondée le 20 décembre 1820, est spécialement instituée pour répondre aux demandes du gouvernement sur tout ce qui intéresse la santé publique et principalement

sur les épidémies, les maladies particulières à certains pays, les épizooties, les différents cas de médecine légale, la propagation de la vaccine, l'examen des remèdes nouveaux et des remèdes secrets, tant internes qu'externes, les eaux minérales, naturelles ou factices, etc... Elle est en outre chargée de continuer les travaux de la ci-devant Société royale de médecine et de l'Académie royale de chirurgie; elle a à s'occuper de tous les objets d'étude et de recherche qui peuvent contribuer aux progrès des différentes branches de l'art de guérir. En conséquence, tous les registres et papiers ayant appartenu à la Société royale de médecine ou à l'Académie royale de chirurgie, et relatifs à leurs travaux, ont dû être remis à la nouvelle Académie et déposés dans ses archives. Le doyen de la Faculté de médecine de Paris est de droit membre de l'Académie et de son conseil d'administration.

Les deux premières assemblées générales ont été présidées par Portal, premier médecin du roi, président honoraire perpétuel; M. Orfila, professeur de la Faculté de Paris, remplissait les fonctions de secrétaire. Les membres étaient alors divisés en trois sections seulement : de médecine, de chirurgie et de pharmacie. Esquirol, Hallé, Corvisart, de Jussieu, Petit-Pinel, Sédillot (J.), Dupuytren, Dubois (A.), Larrey (D.-J.), Percy, Vauquelin, Cadet de Vaux; et les associés libres Berthollet, Cuvier, Gay-Lussac, Geoffroy de St-Hilaire, Lacépède, avaient été choisis par le roi Louis XVIII : l'Académie avait à y ajouter vingt-trois médecins, onze chirurgiens et six pharmaciens pour compléter le nombre de quarante-cinq dans la section de médecine, de vingt-cinq dans celle de chirurgie, et de quinze dans celle de phar-

macie. Parmi ces nom, du 6 février 1821, nous comptons des décédés illustres : Royer-Collard, Cloquet (H.), Lisfranc, Itard.

Règlements.

Les travaux des séances ont lieu dans l'ordre suivant : 1. Lecture et adoption du procès-verbal de la séance précédente. — 2. Correspondance avec le gouvernement et les autorités constituées. — 3. Correspondance avec les savants agrégés ou non à l'Académie. — 4. Annonce des observations, mémoires et ouvrages manuscrits. — 5. Annonce des observations, mémoires et ouvrages imprimés. — 6. Compte-rendu des décisions en matière d'administration prises par le conseil. — 7. Élections. — 8. Rapport des commissions nommées par l'Académie. — 8. Lecture des observations, mémoires et ouvrages des membres de l'Académie. — 10. Lecture des observations, mémoires et ouvrages présentés par les savants étrangers à l'Académie. — 11. Exposition et démonstration des objets matériels.

Néanmoins l'Académie peut, sur la proposition du bureau, intervertir cet ordre des travaux.

Toutes les pièces adressées à l'Académie sont datées et paraphées par le secrétaire perpétuel, le jour même de leur réception.

La présentation et la lecture de ces pièces sont constatées de la même manière.

Il ne peut être fait de rapports sur les ouvrages imprimés, excepté sur ceux qui le sont à l'étranger.

Sont renvoyées à des commissions 1° les communications du gouvernement et des autorités ; 2° les communications qui sont faites par des savants, si

la compagnie les juge de nature à être l'objet d'un rapport particulier.

Nul ne peut obtenir un titre quelconque dans l'Académie s'il n'est docteur en médecine ou chirurgie, ou reçu dans une école spéciale de pharmacie ou de médecine vétérinaire ; il doit en être fait la demande expresse.

L'élection des membres résidents se fait au scrutin individuel ; celle des associés et correspondants se fait au scrutin de liste. Pour les uns et pour les autres, il faut la majorité absolue des membres présents.

Toutes les publications sont faites au nom de l'Académie et en vertu d'une délibération expresse. Elles se composent : 1° du compte-rendu des travaux de l'Académie ; 2° de l'esquisse historique des progrès de l'art, tant dans ses parties que dans son ensemble ; 3° de l'analyse des mémoires et des faits qui n'auraient pas trouvé place dans la publication actuellement sous presse ; 4° des éloges et notices historiques composés sur les membres de l'Académie décédés ; 5° du programme des prix proposés par l'Académie et de l'indication des prix remportés ; 6° des mémoires fournis par les membres de l'Acamie ; 7° des mémoires dus à des savants étrangers.

Il est accordé aux auteurs des ouvrages qui n'auraient pas été désignés pour être publiés actuellement la faculté d'en faire tirer copie (à leurs frais).

Les mémoires des concurrents aux prix doivent porter une épigraphe apparente et le nom de l'auteur soigneusement cacheté, avec la répétition de l'épigraphe.

Les mémoires couronnés peuvent être publiés

avec ceux de l'Académie, quand celle-ci les juge dignes de paraître dans la collection de ses travaux.

Bureau pour l'année 1853.

Président M. Bérard.
Vice-président : M. Nacquart.
Secrétaire perpétuel : M.F. Dubois (d'Amiens).
Secrétaire annuel : M. Gibert.
Trésorier : M. Patissier.

Conseil d'administration.

MM. le président, le secrétaire perpétuel, le secrétaire annuel, le trésorier, le doyen de la Faculté de médecine de Paris, et pour 1852 :
MM. Mêlier, Orfila, Bégin, Boullay, Bousquet.

Répartition des membres de l'Académie en onze sections.

Ire section. — *Anatomie et Physiologie.*

MM. Baillarger, P. Bérard, Bourdon, Bouvier, Duméril, Heller, Longet, Magendie, Piorry, Poiseuille, Serres, Ségalas.
(Doit être réduite à 10 membres.)

IIe section. — *Pathologie médicale.*

MM. Abraham, Andral père, Andral fils, Bouillaud, Bricheteau, Collineau, Dubois (F.) d'Amiens, Falret, Ferrus, Guérin (Jules), Grisolle, Jadelot,

Jadioux, Kergaradec, Macartan, Mèlier, Michel-Lévy, Roche, Rostan.

(Doit être réduite à 13 membres.)

IIIe SECTION. — *Pathologie chirurgicale.*

MM. Baffos, Bégin, J. Cloquet, P. Dubois, Duval, Gerdy, Huguier, Jobert, H. Larrey, Oudet, Ricord, Velpeau.

(Doit être réduite à 10 membres.)

IVe SECTION. — *Thérapeutique et Histoire naturelle médicale.*

MM. Bally, Bonastre, Bousquet, Desportes, Gibert, Jolly, Martin-Solon, Patissier, Rayer.

Ve SECTION. — *Médecine opératoire.*

MM. Amussat, Civiale, Gimelle, Hervez de Chégoin, Lagneau, Laugier, Malgaigne, Roux, Robert.
(Doit être réduite à 7 membres.)

VIe SECTION. — *Anatomie pathologique.*

MM. Chomel, Cornac, Cruveilhier, E. Gaultier de Claubry, Husson, Louis.

VIIe SECTION. — *Accouchements.*

MM. Cazeaux, Chailly, Danyau, Depaul, Devilliers, Moreau, Villeneuve.

VIIIe SECTION. — *Hygiène publique, Médecine légale et Police médicale.*

MM. Adelon, Chevallier, Eméry, Gérardin, Kéraudren, Lecanu, Londe, Nacquart, Renauldin, Villermé.

IXe SECTION. — *Médecine vétérinaire.*

MM. Bouley jeune, Delafond, Huzard, Leblanc, Renault.

Xe SECTION. — *Physique et chimie médicales.*

MM. Burdin, Bussy, Caventou, Dumas, H. Gaultier de Claubry, Guéneau de Mussy, Henry, Orfila, Soubeiran, Thillaye.

XIe SECTION. — *Pharmacie.*

MM. Bouchardat, Boullay, Bouriat, Boutron-Charlard, Desrosne, Fée, Guibourt, Pétroz, Robinet.

Commissions permanentes.

Les membres de ces commissions sont renouvelés tous les ans par tiers. Les deux derniers noms dans les séries sont les membres sortants à la fin de 1852.

Commission de publication.

MM. le secrétaire perpétuel, le secrétaire annuel, le trésorier et MM. Bousquet, Roche, Laugier, Boutron-Charlard et Delafond.

Commission des épidémies.

MM. Collineau, Grisolle, Rostan, Michel-Lévy, Bricheteau, Gaultier de Claubry.

Commission des eaux minérales.

MM. Henry, Soubeiran, Jolly, Patissier, Gaultier de Claubry, Chevallier.

Commission de vaccine.

MM. Narquart, Bousquet, Gérardin, Danyau, Gibert, Cazeaux.

Commission de topographie et de statistique.

MM. Huzard, Villermé, Gerdy, Renauldin, Eméry.

Commission des remèdes secrets.

Par décision de l'Académie, les noms des membres de cette commission ne doivent pas être publiés, afin qu'ils ne puissent être sollicités par les inventeurs de ces remèdes.

Laboratoire de chimie.

M. Henry, chef des travaux chimiques.

Salle de vaccination.

M. Bousquet, chef de service.

Bibliothèque de l'Académie.

M. Ozanam, bibliothécaire. (La bibliothèque est ouverte, pour les seuls membres de l'Académie, les mardis et vendredis de midi à cinq heures.)

M. Baillière (J.-B.), libraire de l'Académie.

Modeleur de l'Académie.

M. Guy, rue de l'Ecole-de-Médecine, 2.

Nombre des membres titulaires : 110, qui doit être réduit à 100.

Décès en 1850. — Prus, Marjolin, Capuron, Alard, Fouquier, Labarraque, R. Collard, Espiaud. — 1851. — Mérat, Bougon, Baudelocque, Barthélemy, Honoré. — 1852. — Girard, Rochoux, Récamier, Dizé, Castel, Réveillé-Parise, Richard.

Réceptions dans le même temps : MM. Larrey, Cazeaux, Chailly, Depaul, Leblanc.

Associés de l'Académie de médecine.

Associés libres (à Paris).

MM. Arago, Cte Chevreul, Corbière, Vte Jomard, Lafond-Ladebat (Ed.), bron Thénard.

(Peuvent être portés à 10.)

Associés régnicoles.

MM. Barbier (Amiens); — Bérard (Montpellier); — Bertrand (Clermont); — Braconnot (Nancy); — Bretonneau (Tours); — Fouré (Nantes); — Frémy (Versailles); — Gayrard (Avignon); — Hecht (Strasbourg); — Lanoix (Orléans); — Prunelle (Lyon); — Therrin (Bourbonne-les-Bains); — Viguerie, (Toulouse).

(Peuvent être portés à 40.)

Associés étrangers.

MM. Arendt, Saint-Pétersbourg; — Baër, Kœnigsberg; — Balenchana, Madrid; — Brodie, London; — Clot-Bey, au Caire; — Humboldt (baron), Berlin; — Lawrence, London; — Liebig, München; — Marshall-Hall, London; — J. Müller, Berlin; — Panizza, Pavie; — Tiedemann, Heidelberg; — Travers, London; — Vogel, München.

(Doivent être au nombre de 20.)

En outre, il y a 426 membres correspondants nationaux et 210 étrangers, nominalement indiqués dans le dernier Annuaire de l'Académie (1848),

bien qu'il y soit fait mention de 618 correspondants nationaux sans les décès, impossibles à préciser exactement.

Société de médecine de Paris

Lorsqu'en 1793 les facultés et les académies furent supprimées, des hommes dévoués à la science s'empressèrent de se réunir, et, sous le titre de *Société de santé de Paris*, ils firent appel à tous les médecins pour travailler en commun à son perfectionnement.

La première séance eut lieu le 2 germinal an IV (11 mars 1795), en présence de 33 membres, parmi lesquels nous citerons Descemet, Desgenettes, A. Dubois, Hallé, Leroux, Pinel, Portal, les deux Sedillot, Deyeux, Fourcroy, Vauquelin. Dessessartz présidait la société. Son siége fut d'abord au Lycée des Arts, palais Egalité (Palais-Royal), puis au Louvre et depuis 1802 à l'Hôtel-de-Ville.

Le *Recueil périodique de la Société* de santé de Paris contenait ses travaux. En 1800, la société abandonna la direction de son journal à son secrétaire général, et il parut sous le titre de *Journal général de médecine* avec un recueil de littérature étrangère. Dans ce temps, aucun autre journal de médecine n'existait, et en 1818, soixante volumes avaient déjà paru. En janvier 1820, M. Gaultier de Claubry en fut nommé rédacteur. En 1834, le journal se fondit dans la *Revue médicale*, qui contient encore les bulletins des séances et les travaux de la société.

La société était, dès son origine, en rapport avec les institutions savantes et les autorités, qui la chargeaient souvent de missions importantes, telles que la résolution de questions de salubrité, l'examen des conscrits (1801), et elle est encore actuellement chargée de constater l'état de santé des employés appelés à faire valoir leurs droits à la retraite.

Elle conserve encore des documents, témoignages de remercîments de la part des autorités qui avaient recours à ses lumières.

La société se compose de docteurs en médecine, en chirurgie et de pharmaciens reçus dans les écoles supérieures de pharmacie. Elle admet également des savants livrés à l'étude des sciences physiques, chimiques et naturelles dans les rapports avec l'art de guérir.

Le nombre de ses membres résidants et correspondants n'est pas limité ; celui des membres honoraires est fixé à douze. Les élections ont lieu au scrutin, et à la majorité absolue des suffrages. Le vice-président devient de droit président pour l'année suivante. L'élection des membres de la société et leur admission aux différents titres se font par voie du scrutin individuel et secret ; le candidat doit réunir les quatre cinquièmes des suffrages. Nul ne peut être présenté comme membre résidant, s'il n'est auteur de quelque travail manuscrit ou imprimé agréé par la société.

L'acte de présentation doit être signé par quatre membres. Quatre commissaires, nommés par le président, prennent des informations sur le candidat et en donnent rapport dans la troisième séance.

L'article 31 des règlements porte que la société s'occupe de tout ce qui concerne l'art de guérir ; elle

s'assemble les premier et troisième vendredis de chaque mois, à trois heures.

Bureau pour l'année 1853.

Président : M. Camus.
Vice-président : M. Brière de Boismont,
Secrétaire-général : M. Boys de Loury.
Trésorier : M. Guibourt.
Secrétaires : MM. Costilhes, Braive.
Membres du conseil d'administration : MM. Robert-Latour, Requin

Membres résidants : MM. Archambault, Andry, Aubert-Roche, Audouard, Baillarger, Belhomme, Boinet, Bourguignon, Bouvier, Braive, Briquet, Cazeaux, Chailly (H.), Collineau, Danyau, Debout, Dechambre, De Crozant, De Lassiauve, Denonvilliers, Deslandes, Devergie, Deville, Devilliers père, Devilliers fils, Duchenne (de Boulogne), Duparcque, Durand-Fardel, Géry, Gibert, Grisolle, Guibout, Hervez de Chégoin, Jacquemin, Jacquemier, Jolly, Kergaradec, Lagneau, Legras, Leroy d'Etiolles, Leveillé, Loir, Mêlier, Monneret, Nacquart, Nonat, Patissier, Petit, Richelot, Robert, Roche, Roux, Sandras, Scellier, Ségalas, Tanquerel, Téallier.

Agent de la société : M. Martin à l'Hôtel-de-Ville. Entrée par la rue de Lobau.

Société de chirurgie.

L'étude et le progrès de la chirurgie forment l'objet des travaux de cette société fondée en 1843, par

MM. Bérard, Chassaignac, Cullerier, Danyau, Denonvilliers, Guersant, Huguier, Lenoir, Malgaigne, Maisonneuve, Marjolin, Michon, Monod, Nélaton, Rigault, Robert, Vidal de Cassis. Elle se compose de trente-cinq membres titulaires, d'associés étrangers, de membres honoraires et correspondants. Les conditions de candidature pour les nationaux sont d'avoir présenté un mémoire original inédit et d'avoir adressé à la société une demande écrite spéciale. En égard des correspondants étrangers, on admet aussi des ouvrages imprimés. Pour devenir membres honoraires, les chirurgiens des hôpitaux doivent avoir plus de douze ans de service, et les membres titulaires plus de cinq ans d'exercice.

La société de chirurgie possède une bibliothèque assez riche en ouvrages d'anatomie et de chirurgie nationaux et étrangers ; elle possède également une collection déjà nombreuse de portraits des chirurgiens de différents pays et époques.

Séances : rue de l'Abbaye, 3, ancien palais abbatial (siége de la Société centrale d'agriculture), tous les mercredis à 3 heures et 1/2. — Séance annuelle : le 1er mercredi de juillet.

Bureau pour 1852-1853.

Président : M. Guersant.
Vice-président : M. Denonvilliers,
Secrétaire : M. Marjolin.
Secrétaire-adjoint : M. Laborie.
Trésorier : M. Debout.

Membres titulaires : MM. Boinet, Chassaignac, Cullerier, Danyau, Deguise père, Deguise fils, Demarquay, Follin, Forget, Giraldès, Gosselin, Houel, Huguier, Jarjavay, Lagier, Lebert, Lenoir, Mai-

sonneuve, Michon, Monod, Morel-Lavallée, Nélaton, Richet, Rigault, Robert.

Membres hororaires : MM. Bérard, Cloquet, Gerdy, Lallemand, Ricord, Roux, Vidal de Cassis.

Associés étrangers : MM. Ammon (de,) Arendt, Ballingall, Brodie, Chelius, Crampton, Grimm, Guthrie, Fr. Jaeger, Lawrence, Mayor, Val. Mott, Simpson, Textor, Travers.

Société de médecine pratique.

Cette société, fondée en 1808 par A. Dubois, Alibert et autres illustrations médicales, est une réunion de médecins, de chirurgiens et de savants, dont le but est de s'occuper spécialement de thérapeutique, ou de l'art de guérir proprement dit. Pour être admis il faut adresser une demande signée du postulant et appuyée de deux membres, justifier du diplôme de docteur et présenter un travail manuscrit sur une des branches de l'art de guérir.

Cette société tient ses séances tous les premiers jeudis de chaque mois à 3 heures précises, Hôtel-de-Ville (entrée rue de Lobau). — Chaque année le résultat de ses travaux est publié ainsi que le programme du prix qu'elle décerne dans sa séance de novembre. Le montant du prix est fixé tous les ans en déterminant la question.

Sont exclus de la société ceux qui vendent des remèdes secrets, qui mettent un tableau à l'extérieur de leur habitation, ou qui affichent des consultations.

Bureau pour 1853.

Président : M. Paul Dubois, doyen de la Faculté.

Vice-présidents : MM. Terrier et Duhamel.

Secrétaire général : M. Foucart.

Secrétaires : MM. Caron et Bossu.

Trésorier : M. Moret.

Membres honoraires : MM. Baffos, Bally, Civiale, Gondret, Lagneau, Léger (Fl.), Perraudin, Pichon, Rousseau, Roux, Toirac, Villeneuve.

Membres titulaires : MM. Belhomme, Boyer (L.), Caron, Chalut, Chermside, Coursserant, Destrem, Duhamel, Dupertuis, Florence, Huette, Jallade-Lafond, Masson, Pedelaborde, Pertus, Picard, Terrier, Thore.

Société médico-pratique.

Soixante membres titulaires, douze honoraires et un nombre indéterminé de correspondants nationaux et étrangers composent cette société, qui a poursuivi, depuis le 15 fructidor an XIII (le 2 septembre 1805), un double but scientifique et philanthropique. — Elle s'occupe, dans ses réunions qui ont lieu les deuxième et quatrième lundis de chaque mois, à trois heures précises, à l'Hôtel-de-Ville, de lectures, de discussions et de communications verbales sur la pratique de la médecine ou de la chirurgie. La durée de chaque séance est ordinairement de deux heures. Tous les ans il y a une séance générale, qui n'est publique que tous les deux ans. C'est alors que la société décerne les prix et médailles qu'elle a proposés. Elle publie chaque année

les bulletins de ses travaux, et l'*Union médicale* contient les extraits des procès-verbaux de la société. Son but philanthropique est atteint par les soins pratiques et pécuniaires qu'elle accorde à ses membres ; les secours ne sont connus que des secourus et de deux membres rapporteurs. Ces soins peuvent s'étendre aux sociétaires atteints d'infirmités incurables et même jusqu'aux héritiers du collègue sans fortune. L'admission s'obtient sur demande écrite, sur présentation d'un travail original et sur justification de titres médicaux, par le scrutin précédé d'un rapport verbal sur la moralité du candidat. — Le prix du diplôme est de 5 fr. On verse ensuite une somme de 20 fr. dans la caisse de réserve, et la cotisation annuelle de 36 fr. est payable de deux tiers par les jetons de présence.

Bureau pour 1852.

Président : M. Trèves.
Vice-président : M. Ameuille.
Secrétaire général : M. Michéa.
Secrétaire-adjoint : M. Perrin.
Archiviste : M. Compérat.
Trésorier : M. Schmidt.
Secrétaire-trésorier : M. Janin.

Membres honoraires : MM. Cerise, Dublanc, Lagasquie, Laracine, Maindrault, Richelot, Thirial, Vinchon, Villermé.

Membres titulaires : MM. Aubrun, Bauche, Belhomme, Bonnassies, Charrier, Delcroix, Delthil, Dreyfus, Gaide, Gogot, Homolle, Hubert-Valleroux, Labarraque, Laguerre, Lefebvre, Maisonneuve, Martin, Mercier, Moreau, Oliffe, Otterburg, Sichel, Tesserau, Zugenbühler.

Le nombre des *membres correspondants* nationaux et étrangers s'élève à 65.

Agent de la société : M. Martin, à l'Hôtel-de-Ville (entrée par la rue de Lobau).

Société médicale d'émulation.

Fondée en 1796 (prairial an IV), par Alibert, Bichat, Richerand, Larrey, Moreau (de la Sarthe), Ribes et autres illustrations. Cette Société a publié neuf volumes de Mémoires, dont le dernier a paru en 1826. Ces Mémoires ont pris place dans les bibliothèques à la suite de ceux de l'ancienne Société royale de médecine et de l'Académie royale de chirurgie, emportées dans la tourmente révolutionnaire.

Elle a publié en outre, sous le titre de *Bulletins*, vingt volumes qui contiennent un grand nombre de travaux remarquables. Ces Bulletins ont paru tantôt en volumes spéciaux, tantôt dans les recueils périodiques les plus estimés. Le *Journal* de Corvisart, le *Journal universel des Sciences médicales, la Revue médicale*, ont successivement reçu ces dépôts.

Après quelques années d'interruption la société a repris la publication de ses travaux, mais sans les rassembler en volumes. Ils ont consisté en articles de journaux seulement, et ont paru dans les *Archives générales de médecine*, dans la *Gazette des hôpitaux* et dans *l'Union médicale*.

Récemment la société, reconnaissant l'insuffisance d'une publicité éphémère, a décidé que tout en continuant de donner aux journaux un compte-rendu

de ses séances, elle reprendrait la suite des Mémoires. Les comptes-rendus seront insérés dans *l'Union médicale*, les Mémoires seront publiés en fascicules à époques indéterminées.

Le premier fascicule, destiné à devenir le commencement du tome xxx de la collection formée par les Mémoires et les Bulletins, contient l'histoire de la société et l'énumération détaillée de ses travaux. La liste générale, imprimée en tête de cette nouvelle publication, suffit pour donner la mesure de l'importance du rôle joué par la Société d'émulation à l'époque où les institutions officielles avaient disparu. Aujourd'hui cette réunion, comme toutes les autres sociétés libres, a nécessairement perdu beaucoup de son importance. Elle s'occupe de toutes les sciences médicales, et est composée de membres titulaires au nombre de cent, et de membres honoraires et correspondants en nombre illimité. Son règlement, révisé en 1848, consacre les dispositions suivantes : La Société tient ses séances à la Faculté de médecine, lieu où elle a pris naissance, le premier samedi de chaque mois, à trois heures de l'après-midi. Ces séances sont publiques. — Les conditions nécessaires pour en faire partie sont :

1° de cultiver honorablement les sciences médicales ; 2° D'offrir des garanties de moralité reconnues ; 3° d'adresser une demande appuyée d'un travail manuscrit ou imprimé.

La société propose un prix chaque année ; elle décerne en outre trois médailles d'or et trois médailles d'argent à l'effigie de Bichat (fondateur de la société), aux auteurs des Mémoires qui lui sont parvenus dans l'année, et qu'elle juge dignes ed cet encouragement.

Bureau pour 1853.

Président honoraire : M. Caffe (président en 1847 et 1852).

Vice-président : M. Barth.

Secrétaire général : M. Cherest.

Secrétaire particulier : M. Hillairet.

Trésorier : M. de Laurès.

Membres résidants : MM. Adorne de Tscharner, Barth, Belhomme, Blatin, Bonnafont, Brierre de Boismont, Caffe, Caventou, Chailly, Cherat, Crépin, Depaul, Destrem, Forget, Fournet, Gillette, Hillairet, Laborie, Lagneau, Larrey, de Laurès, Lebert, Leblanc, Levrault, Roussel, Sée, Sichel, Thierry.

Société de biologie.

Instituée le 7 juin 1848 par MM. Rayer, Robin, Cl. Bernard, Huette, Follin, Brown, Segond, Lebert, Davaine, Desir, Livois et Montagne, pour l'étude des êtres organisés (*) à l'état normal et pathologique, cette société est une des plus utiles et des plus dignes de l'attention du public médical.

Elle se compose d'un nombre de 40 membres titulaires, de 15 honoraires, de 20 associés et de 80 correspondants. Lorsqu'une place est vacante,

(*) Voir le discours de M. Robin, Sur la direction que se sont proposée, en se réunissant, les membres fondateurs de la Société biologique pour répondre au titre qu'ils ont choisi. Lu le 7 juin 1849. — *Gazette médicale de Paris.*

une commission fait un rapport sur les travaux des candidats, et ce rapport discuté en comité secret, on procède à l'élection un mois après la déclaration de la vacance. — Séances tous les samedis de 3 à 5 h. à l'Ecole pratique (à gauche, 4e étage).

Bureau pour 1853.

Président : M. Rayer.
Vice-présidents : MM. Follin et Lebert.
Secrétaires : MM. Verneuil, Le Bret et Segond.
Trésorier-archiviste : M. Davaine.
Membres honoraires : MM. Andral, Bouillaud, Dumas, Duméril, Milne-Edwards, Flourens, Gaudichaud, Geoffroy-Saint-Hilaire, Lallemand, Littré, Magendie, Serres, Valenciennes, Velpeau.

Membres titulaires. MM. Bell, Beraud, Ch. Bernard, Blot, Bouchut, H. Bouley, Bourguignon, Broca, Cazeaux, Charcot, Depaul, Follin, Germain, Goubaux, Giraldès, Gubler, Hiffelsheim, Hirschfeld, Houel, Laboulbène, Laurent, Leblanc, Le Bret, Leconté, Leudet, Livois, Montagne, Morel-Lavallée, Quatrefages, Racle, Rouget, Tholozan, Triquet, Verdeil, Verneuil.

Société médicale des hôpitaux.

Cette société a pour but l'étude et les progrès de la médecine pratique, l'examen de toutes les questions relatives aux établissements hospitaliers et la défense des intérêts du corps médical des hôpitaux.

Fondée en 1849, dans le sein de l'Association des médecins du bureau central qui cependant conserve

son existence, elle se compose exclusivement de médecins des hôpitaux civils, des médecins chefs de service des hôpitaux militaires de Paris, et des pharmaciens en chef des hôpitaux civils et militaires pourvus du diplôme de docteur en médecine.

Les médecins attachés comme chefs de service à un hôpital civil ou militaire, soit en province, soit à l'étranger, pourront être admis comme membres correspondants en présentant à la société un mémoire original inédit, joint à une demande écrite d'admission.

Elle tient ses séances les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois, à l'amphithéâtre des hôpitaux, rue Neuve-Notre-Dame, nº 2.

La société publie le compte-rendu de ses travaux dans un bulletin mensuel : les mémoires paraissent par fascicules sous le nom d'*Actes de la Société médicale des Hôpitaux*.

MM. Andral, Fouquier et Trousseau ont successivement présidé cette société.

Les élections se font dans la dernière séance du mois d'avril.

Composition du bureau pour 1852-1853.

Président : M. Bouvier.

Vice-président : M. Requin.

Secrétaire général : M. Roger (Henri).

Secrétaires particuliers : MM. Bouchut et Léger.

Trésorier : M. Labric.

Conseil d'administration : Le président, MM. Bricheteau, Gillette, Grisolle, Monneret, Valleix.

Comité de publication : MM. Labric, Léger, Marrotte, Requin, Henri Roger.

Membres titulaires : MM. Andral, Aran, Baillarger, Bailly, Baron, Barth, E. Barthez, Fr. Barthez, Bazin, Beau, Becquerel, Béhier, Blache, Bouley, Bourdon, Cruveilhier, Delasiauve, Devergie, Falret, Fauvel, Gendrin, Guéneau de Mussy (Noël), Guéneau de Mussy (Henri), Guérard, Guillot, Hardy, Hérard, Hervez de Chégoin, Horteloup, Legendre, Legroux, Louis, Martin-Solon, Mitivié, Moissenet, Moreau (de Tours), Nonat, Piedagnel, Puche, Rostan, Sandras, Serres, Tardieu, Trélat, Trousseau, Vernois, Vigla, Voisin.

Société médicale d'observations.

Instituée le 3 mars 1832 par MM. Marc d'Espine, Maunoir, Bizot, Barth, Bazin, Baumgartner, Boudin, Chaponnière, Eager, Jackson, Martins, Peyrot et Sestier, pour le perfectionnement de l'observation médicale, elle tient ses séances à l'Hôtel-Dieu tous les vendredis à 7 heures du soir. Pour prendre place parmi les 25 membres titulaires on doit être présenté par trois membres de la société et transmettre trois observations inédites, relatives à un même genre d'affection, suivies d'un résumé analytique ou critique soit des observations par lui présentées, soit d'un corps d'observations consignées dans les auteurs. La devise de la Société est : *Perpendendæ et numerandæ observationes.* Les publications de la société médicale d'observations paraissent à des époques indéterminées. Deux forts volumes ont paru, un troisième est sous presse. Les

élections du bureau ont lieu au deuxième vendredi d'avril :

Bureau (1852-1853).

Président perpétuel : M. Louis.

Vice-président : M. Woillez.

Secrétaire : M. Piogey.

Vibe-secrétaire-trésorier : M. Gallard.

Archiviste : M. Depaul.

Membres titulaires : MM. Arrachard, Barth, Barthez, Caron, Corvisart, Dubreuil, Géry, Goupil, Guibout, Henry, Landry, Ch. de Saint-Laurent, Lebert, Lelaive, Leudet, Oulmont, Parmentier, Salleneuve, Sée, Valleix.

Société anatomique.

L'ancienne Société anatomique a été fondée le 3 décembre 1803 dans le sein de l'Ecole pratique par Dupuytren, alors chef des travaux anatomiques. Laennec, Marjolin, Magendie, Dutrochet, Baron, Breschet, en faisaient partie. L'étude de l'homme sain et de l'homme malade, tel était le but que la société poursuivit pendant cinq ans. Après la mort de quelques membres très distingués elle cessa de tenir ses séances.

En 1826, M. Cruveilhier s'étant entouré de quelques élèves des hôpitaux et de l'école pratique, fonda, le 22 janvièr, la nouvelle société anatomique, dont il fut nommé président perpétuel. M. Laennec favorisa la nouvelle société des archives de l'ancienne, et ses archives, enrichies par les soins des secrétaires généraux : H. Royer-Collard, Lenoir, Mareschal, G. Monod, P. Bérard, Sestier, Forget,

Chassaignac, Bell, Giraldès, Mercier, Pigné, Vigla, Gosselin, Tardieu, Livois, Bourdon, Castelnau, Demarquay, Deville, Thibault, Richard, Mailliot, P. Broca et Leudet, forment une belle collection d'observations intéressantes et de travaux originaux. La société se compose de 30 membres titulaires, de 80 membres adjoints et d'un nombre illimité de membres correspondants et honoraires. On lit des mémoires originaux, on fait des communications verbales et on présente des pièces pathologiques dont les plus intéressantes sont déposées au cabinet de la Faculté. Les séances se tiennent tous les vendredis à 3 heures, à l'Ecole pratique. Un bulletin est rédigé tous les mois.

Bureau pour 1852.

Président perpétuel : M. Cruveilhier.
Vice-président : M. Leudet.
Secrétaire : M. Denucé.
Vice-secrétaire : M. Foucher.
Archiviste : M. Poumet.
Trésorier : M. Blain des Cormiers.

Société médico-chirurgicale.

Ancienne Société médicale du Temple.

Fondée en 1832, à l'occasion du choléra, et reconstituée le 8 novembre 1850, elle a, comme à son origine, pour objet exclusif les sciences médicales, chirurgicales et pharmaceutiques, et pour but le progrès de ces sciences et le perfectionne-

ment de leurs applications. Les publications ont ét faites exclusivement dans la *Gazette des hôpitaux* et dans *l'Union médicale* depuis la fondation de ce journal. La réunion a lieu le deuxième mercredi de chaque mois à 3 heures, rue Vendôme, 5. La société admet dans son sein des docteurs en médecine ou en chirurgie, des pharmaciens reçus dans une école de pharmacie et des médecins vétérinaires. Le nombre des membres titulaires est fixé à soixante, parmi lesquels six pharmaciens et trois médecins-vétérinaires. Nul ne peut être admis que sur sa demande écrite, appuyée par deux membres titulaires, et accompagnée d'un travail manuscrit ou imprimé autre que sa dissertation inaugurale.

Bureau pour 1852.

Président : M. Moreau (de Tours).
Vice-président : M. Ségalas.
Secrétaire général : M. Collomb.
Secrétaire-adjoint : M. Thibault.
Trésorier : M. Bourrières.

Membres titulaires : MM. Baraduc, Belhomme, Bertot, Blatin, Bonnafont, Bonnassies, Bossion, Bréon, Chailly (H.), Compérat, Delcroix, Depaul, Desrivières, Dreyfus, Dubart, Duchenne, Forget, Froment, Gaide, Géry, Homolle, Jamain, Labarraque, Latour (Am.), Leblanc, Lemaire (J.), Mailliot, Mialhe, Poulenc, Richelot, Tesserau, Toirac, Vée, Vernois.

Société centrale de médecine vétérinaire.

Séances à l'Hôtel-de-Ville tous les deuxièmes jeudis de chaque mois à trois heures. Outre ces séances

ordinaires, il en est d'extraordinaires qui ont lieu sur la convocation du président.

Bureau pour l'année 1862.

Président : M. Riquet.
Vice-président : M. Delafond.
Secrétaire général : M. Bouley (H.).
Secrétaire des séances : M. Goubaux.
Trésorier : M. Rossignol.
Bibliothécaire : M. Magne.
M. Bailly, agent, archiviste.

Société de pharmacie

Cette société est une des plus anciennes. Elle compte dans son sein 60 membres résidants, 20 associés libres, 120 correspondants nationaux et 80 correspondants étrangers. Le nombre des membres honoraires n'est pas limité. Les membres résidants doivent être des pharmaciens légalement reçus et qui s'occupent activement des sciences pharmaceutiques. Son but est de resserrer les liens de la confraternité entre les pharmaciens de la France et de l'étranger, de travailler au perfectionnement de l'art pharmaceutique et de contribuer au progrès des sciences qui s'y rapportent. Chaque année, une séance publique est tenue pour la distribution des prix, dont il y en a de très considérables. Tout candidat au titre de membre résidant doit en faire la demande et doit être appuyé par deux membres résidants.

Président : M. Bouchardat.

Vice-président : M. Cadet de Gassicourt.

Secrétaire général : M. Soubeiran.

Secrétaire des correspondances : M .Ducom.

Trésorier : M. Tassart.

Membres résidants : MM. Baget, Bernard, Boissel, Bonastre, Blondeau, Blondeau fils, Boudet, Boudet fils, Boutigny, Boullay, Bourrières, Boutron-Charlard, Breton, Buignet, Bussy, Cadet-Gassicourt, Caillot, Cap, Chatin, Corriol, Dalpias, Decaye, Deschamps, Dubail, Dublanc, Durozier, Duroy, Foy, Frémy, Garot Gaultier de Claubry, Gobley, Grassi, Guibourt, Guillemette, Hottot, Hureau, Laroque, Lecanu, Lhermitte, Louradour, Martin, Mayet, Menier, Mialhe, Pelletier, (Ed.), Poulenc, Quevenne, Raymond, Robinet, Robiquet, Schaeuffèle, Vallet, Vée, Véron.

Membres résidants honoraires : MM. Bouriat, Desconds, Dizé, Henry, Martin, Virey.

Membres associés libres : Les membres de l'Institut, MM. Dumas, Payen, Pelouze, Rayer et Thénard; les docteurs en médecine : MM. Andry, Fiard, Fiévée, Foucart, Fourneret, Heller, Homolle, Guérard et Jadelot ; les chimistes MM. Barreswill, Cahours et Edmond Frémy.

Séances : Le 1er mercredi du mois, à l'École de pharmacie, rue de l'Arbalète.

Sociétés médicales des douze arrondissements.

Il existe dans chacun des arrondissements de Paris une société médicale où l'on s'occupe des ques-

tions relatives aux intérêts et à la dignité du corps médical, ainsi que des sujets scientifiques.

Pour être admis dans ces sociétés, qui ont acquis une véritable importance, et qui peuvent fournir de précieux documents pour la topographie et la statistique médicale de Paris, il faut adresser une demande au président de la Société de son arrondissement et la faire appuyer par deux membres.

Société médicale anglo-parisienne.
Parisian medical Society.

Elle a été fondée en 1837, par M. le docteur et professeur J. Hughes Benett et plusieurs autres médecins, sur le modèle de la *Royal medical Society of Edimbourg*. Ses fondateurs ont pensé qu'un grand avantage devait résulter, pour des médecins anglais ou américains, de la discussion libre dans une langue familière à tous, des différentes questions scientifiques touchant la médecine, et spécialement de la discussion des différentes méthodes de traitement suivies, non-seulement dans les hôpitaux de Paris, mais encore dans les écoles particulières de médecine de l'Angleterre et des Etats-Unis.

Pour ajouter à l'utilité de cette société, ses fondateurs ont songé à y annexer une bibliothèque et un salon de lecture où les membres pussent trouver les principaux ouvrages de médecine et de chirurgie, et les écrits périodiques sur la même matière, en français et en anglais.

La première réunion de cette société fut tenue dans un local de la rue Racine. Plus tard les mem-

bres se réunissaient place de l'Estrapade, et ensuite rue des Maçons-Sorbonne.

En 1848, elle entra en relations avec la Société médicale allemande, et tint ses séances dans le local affecté aux séances de cette dernière, rue Hautefeuille, jusqu'au commencement de l'année 1851. A cette époque la majorité de ses membres ayant été d'avis qu'il valait mieux, pour les deux sociétés, avoir un local séparé, elle transporta alors son siége rue Monsieur-le-Prince, 44, où elle tient ses séances le vendredi de chaque semaine, à 7 h. du soir.

Bureau (janv. 1853).

Président : M. George Harley, M. D.
Vice-président : M. William O. Priestley, M. R. C. S. L.
Secrétaire : M. Robert Bowmann, M. D.
Trésorier : M. John Scott Sanderson, M. D.

Société médicale allemande à Paris.
Verein deutscher Aerzte in Paris.

La Société médicale allemande, à Paris, fut fondée le 11 mai 1844 par MM. Stromeyer, Szokalsky, Feldmann, Kolb, Schuster, Lebert, Otterburg.

Elle siégea d'abord rue Rambuteau, 6, puis à l'École pratique, et depuis 1845 au nº 32 de la rue Hautefeuille, d'où elle va être transférée (mois d'avril 1853) au nº 24 de la rue de l'École-de-Médecine.

Son but est en général de créer un centre scientifique entre l'Allemagne et la France médicales, et

spécialement de réunir les médecins allemands à Paris pour établir des études comparatives sur le progrès médical des deux pays, d'entretenir des relations scientifiques avec les savants de l'Allemagne, et de donner des informations aux confrères arrivants relatives aux spécialités qu'ils voudraient cultiver à Paris.

Pour accomplir ce but la société entretient :

1° Un salon de lecture et un cabinet de travail ouvert pour ses membres depuis dix heures du matin jusqu'à la même heure du soir. Ce salon contient des journaux allemands de médecine et les ouvrages que la Société reçoit des auteurs ou qu'elle acquiert par ses moyens.

2° Des réunions scientifiques tous les lundis à huit heures du soir en hiver, et tous les quinze jours en été. Dans ces séances, on fait des lectures de travaux originaux des membres, ou des communications manuscrites des membres correspondants ou honoraires. Ces lectures faites, on discute les faits scientifiques qui se passent dans les hôpitaux de Paris, en rapprochant les méthodes suivies à celles d'autres pays ; on propose des sujets de discussion et on rend compte des ouvrages envoyés par des auteurs. Le candidat, proposé par un membre, doit adresser une demande écrite, et trois quarts des voix sont nécessaires pour son admission si l'on demande le scrutin. Le nombre de membres correspondants et honoraires que la société peut nommer ne doit pas dépasser six par an pour les premiers et trois pour les derniers, sauf ceux qui ayant été membres titulaires demanderaient le grade de membre correspondant.

Bureau (janv. 1853).

PRÉSIDENT : M. Meding (Saxe).
VICE-PRÉSIDENT : M. Heyfelder (Bavière).
SECRÉTAIRE : M. Panum (Holstein).
BIBLIOTHÉCAIRE : M. Rahn (Suisse).
TRÉSORIER : M. Schaible (Bade).

Société médicale américaine.

American medical Society in Paris.

Des médecins américains se réunirent, le 15 novembre 1851, en assez grand nombre pour former une société médicale dont le but est :

1° D'entretenir un salon de lecture spécialement destiné à la littérature médicale américaine, ouvert pour les médecins de tous les pays ;

2° De se réunir périodiquement pour entendre la lecture et la discussion de sujets médicaux ;

3° De répandre ce que fournit l'Amérique en productions scientifiques.

4° De donner des informations aux nouveaux arrivés d'Amérique, relatives aux études qu'ils voudraient faire ;

5° D'entretenir un commerce de relations scientifiques avec les savants du vieux monde, auxquels la Société offre pour cela la participation à ses avantages.

La société est composée de membres actifs, honoraires et libres (*privileged members*), tous élus par ballottage. Les premiers ne peuvent être que citoyens des États-Unis, médecins, et doivent résider à Paris.

Ils supportent les charges de la société et ont seuls le droit de voter et de présenter de nouveaux membres.

Les membres honoraires sont indistinctement choisis dans tous les pays et parmi les personnes que le scrutin de la société juge dignes de cette distinction.

Les membres libres sont ceux qui désirent participer aux avantages de la société, et qui ont passé par les épreuves du scrutin, sans qu'ils réunissent les conditions voulues pour les membres actifs, soit qu'ils ne soient pas américains, soit qu'ils n'aient pas encore le grade de docteur. Ils peuvent, après leur élection, faire usage des institutions et prendre la parole sur l'invitation du président. Ni les membres honoraires, ni les membres libres ne sont sujets à aucun paiement, soit d'entrée ou de cotisation.

Les séances scientifiques ont lieu tous les mardis, 47, rue St-André-des-Arts, à 7 heures du soir.

Les élections du bureau se font aux mois de février, juin et octobre.

Bureau (oct. 1852).

Président : M. N. J. Pittman (North Carolina).

Ier vice-président : M. H. R. Walton (Maryland).

I^e vice-président : M. W. A. Conway (Louisiana).

Secrétaire correspondant : M. D. R. Hagner (District of Columbia).

Secrétaire des séances : M. R. W. Gibbs (South Carolina).

Trésorier : M. W. E. Johnston (Ohio).

Bibliothécaire : M. J. Wilkins (Maryland).

Société médico-psychologique.

MM. Baillarger, Cerise et Brierre de Boismont ont convoqué, au mois de janvier 1852, les hommes spéciaux qui plus tard ont formé une société dont voici le principal but et quelques dispositions réglementaires :

La société a pour but l'étude et le perfectionnement de la pathologie mentale. Elle comprend dans ses travaux toutes les sciences accessoires qui peuvent en favoriser les progrès. Les quarante-huit membres résidants dont elle se compose sont répartis en cinq sections, savoir : 1re, pathologie mentale et du système nerveux (20 membres); 2e, anatomie et physiologie du système nerveux (4 membres); 3e, hygiène morale, éducation ou prophylaxie de l'aliénation mentale et des névroses, hygiène pénitentiaire, études historiques sur les maladies de la sensibilité et de l'intelligence (8 membres); 4e, administration, médecine légale, jurisprudence et statistique en matière d'aliénation mentale (8 membres); 5e philosophie, physiologie psychologique, ethnologie, histoire, considérés dans leurs rapports avec la science des rapports du physique et du moral (8 membres).

Le nombre des membres correspondants et des associés étrangers est illimité. Les membres des deux premières sections doivent être tous docteurs en médecine ; dans les trois autres, qui en doivent contenir deux au moins, on admet également des savants non-docteurs qui s'occupent des spécialités indiquées.

Les candidats au titre de membre résidant ou correspondant doivent présenter une demande par écrit, signée et appuyée par deux membres. Cette demande, lue en séance, est renvoyée à la section, qui doit faire son rapport dans la séance prochaine. Après avoir entendu le rapport et après délibération, la société procède à la nomination qui a lieu au scrutin secret et à la majorité absolue. L'élection des associés étrangers a lieu sur la proposition de cinq membres et à la majorité des deux tiers des suffrages.

Séances : le quatrième lundi de chaque mois.

Le bulletin des séances est publié dans les *Annales médico-psychologiques.*

Bureau :

Président : M. Ferrus ;
Vice-président : M. Gerdy ;
Secr. général : M. Dechambre ;
Secr. archiviste : M. Brierre de Boismont ;
Secr. trésorier : M. Michéa.

Comité de rédaction : MM. Buchez, Cérise, Baillarger.

Membres : Archambault, Belhomme, Blanche, Bourdin, Brochin, Calmeil, Carrière, de Castelnau, de Lasiauve, Falret, Lisle, Maury, Mitivié, Moreau, de Tours, Parchappe, Peisse, Pinel, Reboul de Cavalery, Rota, Sandras, Trélat, Voisin.

Société médico-pathologique.

Fondée en 1834, d'abord sous le titre de « Conférences, » elle s'occupe spécialement de la solu-

tion de questions thérapeutiques et pathologiques proposées, chaque séance, pour la huitaine suivante. C'est alors qu'on tire au sort le nom d'un des douze membres qui la composent, et qui est obligé de traiter verbalement cette question. Deux autres membres, également désignés par le sort, ont la mission de répliquer à l'orateur, ce qui n'empêche nullement qu'une discussion générale ne s'établisse entre tous les membres. Le fondateur de cette société, qui tient ses séances chez l'un de ses membres, est M. le Dr Bonvallet, 19, rue de Grenelle-St-Honoré.

Membres actuels : MM. Aubrun, Bessière, Bonvallet, de Lasiauve, Delaunay, Deschamps, Dumas, Léger, Martin-Lauzer, Moissenet, Tanquerel, Terrier.

Les *Sociétés médicales d'arrondissement* se tiennent dans les mairies des différents arrondissements, à savoir : le premier jeudi du mois, celles des 1er et 3e arrondissements; le deuxième jeudi, celles des 2e et 8e arrondissements; le troisième jeudi, celle du 9e arrondissement; le deuxième mardi, celles des 4e et 5e arrondissements; le dernier vendredi, celle du 7e arrondissement; le premier samedi, celles des 9e et 12e arrondissements; le premier lundi, celle du 11e arrondissement; toutes à 8 heures du soir, excepté celles des 6e, 8e et 12e arrondissements, qui tiennent leurs séances à 3 heures du soir.

SOCIÉTÉS SAVANTES

Qui ne sont pas en rapport immédiat avec la médecine.

—

Société géologique de France.

Fondée le 17 mars 1830, autorisée par le gouvernement et reconnue comme établissement d'utilité publique par ordonnance du roi du 3 avril 1832, elle a pour objet de concourir à l'avancement de la géologie en général et particulièrement de faire connaître le sol de la France tant en lui-même que dans ses rapports avec les arts industriels et l'agriculture. Elle s'attache à recueillir de toutes parts les faits qui concernent l'histoire naturelle du globe terrestre et à réunir les hommes qui cultivent cette science ou qui s'intéressent à ses progrès, afin de donner à leurs travaux une direction utile. Le nombre des membres de la Société géologique de France est illimité ; un bulletin périodique de ses travaux est délivré gratuitement à chaque membre. Elle publie, en outre, un recueil de mémoires in-4° avec cartes, etc. Elle tient ses séances habituelles à Paris, rue du Vieux-Colombier, 24, de novembre à juillet, les premier et troisième lundis de chaque mois.

Le local de la société est ouvert pour les membres, les lundis, mercredis, vendredis et dimanches de 11 heures à 5 heures; et le jeudi de 7 à 11 heures du soir. Chaque année, dans l'intervalle de juillet à novembre, la Société tient une ou plusieurs séances extraordinaires sur un des points de la France ou même de l'étranger, qui a été déterminé. Chaque membre paie : un droit d'entrée de 20 fr., une cotisation annuelle de 30 fr., qui peut être remplacée par une somme de 300 fr. une fois payée. S'adresser à M. le docteur Laudy, rue du Vieux-Colombier, 24.

Société française de statistique universelle.

Instituée en 1829 pour concourir au progrès de la statistique et au développement de toutes les connaissances humaines, la Société propose et décerne des prix, publie le recueil de ses travaux, les ouvrages couronnés par elle et les documents qu'elle juge utile de faire connaître en commun avec l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale. La cotisation annuelle est de 20 fr. ou de 200 fr. une fois payés.

Bureau.

Président : Gén. comte de Chastellux.

Secrétaire général perpétuel : M. Aymar-Bression.

Séances : le 2e mardi de chaque mois à 3 heures. Rue Louis-le-Grand, 21.

Société entomologique.

La société a été fondée, en 1832, par trente-cinq entomologistes de Paris sous les auspices de *Latreille*. Elle se réunit à l'Hôtel-de-Ville. La société a pour but de centraliser les efforts de tous ceux qui se livrent à l'étude de l'entomologie, de leur donner les moyens de se communiquer réciproquement leurs découvertes, d'aider à la publication des travaux, etc. La société s'occupe exclusivement des crustacés, des arachnides et des insectes.

La société a publié chaque année un volume d'annales de cinq à six cents pages. Le nombre des membres s'élève à près de deux cents. La société n'a pas encore eu de séances publiques. Les séances ordinaires ont lieu régulièrement les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois, à sept heures et demie du soir, à l'Hôtel-de-Ville. La devise de la société est : *Natura maxime miranda in minimis*.

Président : M. le Dr Boisduval.

Secrétaire : M. Aug. Desmarest.

Société Cuviérienne.

Cette société a été fondée en 1838 par M. Guérin-Méneville, auteur de l'*Iconographie du règne animal*, et membre de la société nationale et centrale d'agri-

culture. Le but de la société était de contribuer au progrès de la zoologie, de l'anatomie comparée et de la paléontologie en publiant promptement les travaux de ses membres.

Les publications de la société constituent un recueil périodique intitulé : *Revue zoologique*, par la Société cuviérienne. Elles se composent de 11 volumes (1838 à 1848).

La *Société cuviérienne* a terminé son existence comme société en 1848, mais ses membres ont continué de publier la Revue, qui a été réunie au *Magasin de zoologie* sous le titre de : *Revue et Magasin de zoologie* (voyez ce mot dans la liste des journaux, chap. suivant, p. 418).

Société philomathique.

Fondée en 1788 par Alexandre Brongniart et A. Fr. de Sylvestre. Pendant les années de trouble qui suivirent la destruction de l'ancienne Académie des sciences, elle a tenu lieu de cette compagnie vacante. Elle compta dans son sein tous les hommes de science dont la France était fière. Aujourd'hui, elle consacre la plus grande partie de ses séances à l'examen des résultats nouveaux, dont la science s'enrichit chaque jour.

La société est divisée en trois sections, composées chacune de vingt membres titulaires, et d'un nombre indéterminé de membres honoraires et de correspondants. La première section a pour objet les sciences mathématiques, l'astronomie et la géologie;

la seconde s'occupe de physique météorologie et chimie ; la troisième traite les sciences naturelles et médicales.

Elle s'assemble tous les samedis à 8 heures du soir, 8, rue d'Anjou-Dauphine.

Bureau (18 nov. 1852).

PRÉSIDENT : M. Despretz.
SECRÉTAIRE : M. Bravais.
VICE-SECRÉTAIRE : M. de Quatrefages.
TRÉSORIER : M. A. Bravais.
ARCHIVISTE : M. Decaisne.

BIBLIOTHÈQUE MÉDICALE.

Journaux et autres écrits périodiques.

PARIS.

Abeille médicale, revue clinique française et étrangère ; 3 fois par mois. Par an : Paris, 6 fr. ; départements, 6 fr. 50 (depuis 1844). Boulevart des Italiens, 9. Rédacteur, Dr Comet.

Actes de la Société médicale des hôpitaux de Paris, 1er et 2e fascicule, 2 parties, in-8 de 240 pages. Prix : 5 fr.

Annales des maladies de la peau et de la syphilis, publiées par M. Cazenave et M. Chausit ; une livraison (cahier de 2 feuilles) par mois. Paris, 10 fr.; départements, 12 fr. Labé, place de l'École-de-Médecine, 4 ; bureau des *Annales*, rue Montmartre, 17.

Annales d'hygiène publique et de médecine légale, par MM. Adelon, Andral, Bayard, Boudin, Brierre de Boismont, Chevallier, Devergie, Gaultier de Claubry, Kéraudren, Orfila, Tardieu, Trébuchet, Villermé (commencées en 1829) ; paraissant tous les trois mois par cahier de 250 pages in-8, fig. Par an : Paris, 18 fr.; départements, 21 fr.; étranger, 24 fr. J.-B. Baillière, rue Hautefeuille, 19.

Annales de chimie et de physique, par MM. Arago, Chevreul, Dumas, Pelouze, Boussingault et Regnault (commencées en 1816); tous les mois un cahier de 128 pages in-8. Par an : Paris, 30 fr.; départements, 34 fr.; étranger, 38 fr. V. Masson, place de l'École-de-Médecine, 17.

Annales des sciences naturelles, publiées par MM. Brongniart, Decaisne et Milne-Edwards (commencées en 1824) ; comprenant la zoologie et la botanique ; un numéro par mois, formant chaque année 4 vol. avec 70 pl. dont plusieurs coloriées. Par an, Paris, 38 fr.; départements, 40 fr.; étranger, 44 fr. Victor Masson, place de l'École-de-Médecine, 17.

Annales médico-psychologiques, journal de l'anatomie, de la physiologie et de la pathologie du système nerveux, sous la direction de MM. Brierre de Boismont, Baillarger et Cerise, paraissant depuis janvier 1843 ; tous les 2 mois un cahier de 160 pages. Par an : Paris, 12 fr.; départ., 14 fr. Victor Masson, éditeur.

Annales des mines, rédigées par le conseil général des mines, depuis 1816; 6 cahiers in-8. Par an : Paris, 20 fr.; départements, 25 fr.

Annales de la Société entomologique depuis 1832, 4 cahiers in-8 de 120 pages, avec planches. Par an : prix de l'abonnement : 24 fr. pour Paris ; chez M. Hucquet, rue Hautefeuille, 19.

Annuaire de chimie, comprenant les applications de cette science à la médecine et à la pharmacie, ou Répertoire de découvertes ou de nouveaux travaux en chimie faits dans les diverses parties de l'Europe, par MM. E. Millon et J. Reiset, avec la

collaboration de MM. Hoefer et Nicklès (commencé en 1845). Il paraît chaque année un vol in-8 de700 pag. Prix de chaque année : 7 fr. 50.

Annuaire de thérapeutique, de matière médicale, de pharmacie, de toxicologie, par M. Bouchardat, 13e année. Chez Germer-Baillière, rue de l'Ecole-de-Médecine, 17. Prix : 1 fr. 25.

Annuaire de médecine et de chirurgie pratiques, de M. le Dr Wahu, continué par M. le Dr Jamain, 8e année. Chez Germer–Baillière. Prix : 1 fr. 25.

Archives générales de médecine, par une société de médecins (rédacteurs, MM. Raige-Delorme, Valleip, Laseque, Follin), commencées en 1823 ; paraissant tous les mois par cahiers de 128 pages. Par an : Paris, 20 fr.; départements, 25 fr.; étran ger, 30 fr. Chez Labé, place de l'École-de-Médecine, 23.

Archives du muséum d'histoire naturelle, 4 livraisons; in-4 avec planches, formant 1 vol. par an. Prix : 40 fr. Rue Bonaparte, 5.

Bibliothèque universelle de Genève et archives des sciences physiques et naturelles (partie scientifique). Par an : 25 fr. Place de l'Oratoire, 6.

Bulletin de la médecine et de la pharmacie militaires. Revue de tous les documents officiels relatifs à la médecine et à la pharmacie militaires. Paraît depuis le 15 novembre 1852 à des époques et avec un nombre de pages indéterminées, toutes les fois que quelque document officiel nécessite sa publication. In-8°, premier numéro de 2 feuilles. Paris, rue Childebert-Saint-Germain, n° 11. Prix: 12 fr. par an.

Bulletin de la Société anatomique, revue des faits observés dans les hôpitaux (commencée en 1826). Par an : 6 fr. ; pour les départements, 7 fr. 50, *franco*. Chez G. Baillière.

Bulletin de la Société de chirurgie de Paris. Années 1848, 1849, 1850. Paris, 1851. 1 vol in-8 de 928 p. Prix : 8 fr.

—Année 1851. Paris, 1852. 1 vol. in-8. Prix : 7 fr. Chez V. Masson.

Bulletin de la Société géologique (commencé en 1830); 1 vol. in-8 par an. Prix de l'abonnement : 30 fr. Rue du Vieux-Colombier, 24.

Bulletin de l'Académie nationale de médecine, publié par les soins de la commission de publication de l'Académie, et rédigé par MM. Dubois d'Amiens, secrétaire perpétuel, Gibert, secrétaire annuel, paraissant tous les quinze jours par cahiers de 48 pages in-8. Par an : France, 15 fr.; étranger, 19 fr. Collection du 1er octobre 1836 au 30 septembre 1852, seize années formant 17 vol. de 1,100 pages chacun, 130 fr. Chaque année séparée, in-8 de 1,100 pages, 12 fr. Chez J.-B. Baillière, rue Hautefeuille, 19.

Bulletin général de thérapeutique médicale et chirurgicale, publié par le Dr Debout (commencé en juillet 1831) ; paraissant le 15 et le 30 de chaque mois par cahier de 80 pages in-8. Par an, 18 fr. Rue Thérèse, 4.

Comptes-rendus hebdomadaires des séances de l'Académie des sciences, sous la direction de MM. Arago et Flourens, secrétaires perpétuels (commencés le 1er août 1835); toutes les semaines un cahier de 30 à 40 pages. Par an : Paris, 20 fr.; départe-

ments, 36 fr.; étranger, 52 fr. Bachelier, quai des Augustins, 55.

Courrier médical (le). Tous les mois un numéro. Prix : 3 fr. par an. Paris, rue Guénegaud, 3.

Gazette médicale de Paris, sous la direction du Dr J. Guérin (commencée depuis janvier 1833); tous les samedis une feuille et demie in-4. Par an : Paris, 40 fr. Rue Racine, 16.

Gazette des hôpitaux civils et militaires (la Lancette française) ; rédacteur en chef, M. F. Fabre. Ce journal paraît en une feuille in-folio, les mardis, jeudis et samedis. Par an : Paris et départements, 30 fr. Bureaux : rue des Saints-Pères, 40.

Institut (l'), journal des sociétés savantes, par M. Arnoult (fondé en 1833); partie des sciences, paraissant tous les mercredis. Par an : Paris, 30 fr.; départements, 33 fr.; étranger, 36 fr.

Journal de conchyliologie, par Petit de la Saussaye, in-8 de 7 feuilles 3/4. Par an : 15 fr. Chez l'auteur, rue Neuve-des-Mathurins, 19.

Journal de la Société gallicane de médecine homœopathique) depuis novembre 1845); tous les mois un cahier de 80 pages in-8. Par an : Paris, 20 fr.; departements, 23 fr. Chez J.-B. Baillière.

Journal de chimie médicale, de pharmacie et de toxicologie, et revue des nouvelles scientifiques, nationales et étrangères, par les membres de la Société de chimie médicale de Paris, MM. Béral-Chevallier, Fée, Lassaigne, Orfila, Robinet, etc. (commencé en 1825) ; tous les mois un cahier de 64 pages. Par an : Paris, 12 fr. 50; Départements, 15 fr. Chez Labé, place de l'École-de-Médecine, 23.

Journal des connaissances médico-chirurgicales; M. Martin Lauzer, rédacteur; un cahier de 64 colonnes grand in-8 par mois, et tous les six mois un atlas de 6 planches in-4 avec texte (commencé en septembre 1813). Par an : Paris, 10 fr.; départements, 12 fr.; étranger, 14 fr. Collection jusqu'à 1850, 130 fr.; chaque année séparée, 12 fr. Bureaux : rue de Grenelle-Saint-Germain, 39.

Journal des connaissances médicales pratiques et de pharmacologie; rédacteurs. MM. Beaude, Bouchardat, Caffe et Vée; un cahier de 2 feuilles 1/2 in-8 par mois) commencé en juillet 1838). Par an: Paris, 7 fr.; départements, 8 fr.; étranger, 10 fr. Rue Poissonnière, 30, et chez Louis Colas, rue Dauphine, 36.

Journal de médecine et de chirurgie pratiques, par M. Lucas Championnière (commencé en 1830); paraissant tous les mois par cahier de 48 pages. Par an : Paris, 10 fr.; étranger, 12 fr. Rue d'Anjou-Dauphine, 8.

Journal de pharmacie et de chimie, par MM. Boullay, Bussy, Soubeiran, Henry, Boudet, Cap, Boutron-Charlard, Frémy, Guibourt, Gobley, etc.; contenant une revue médicale, par M. Cl. Bernard, le bulletin de la Société de pharmacie de Paris et de la Société d'émulation; et suivi d'un compte-rendu des travaux de chimie en France et à l'étranger, par M. Wurtz (depuis 1809); 3e série, ayant commencé en janvier 1842; tous les mois un cahier de 5 feuilles in-8. Par an : France, 15 fr.; étranger, 18 fr. Chez V. Masson.

Journal de la Société française de statistique uni-

verselle, mensuel : 15 fr. par an. Rue Louis-le-Grand, 21.

Médecin (le) de la maison, journal d'hygiène, de médecine et de pharmacie usuelles, paraissant les 15 et 30 de chaque mois, par cahiers de 16 pag. in-4. Rédacteur en chef, le Dr Boinvillier. Prix de l'abonnement : 7 fr. pour Paris et les départements, 9 fr. pour l'étranger. Rue Bergère, 24.

Mémoires de l'Académie nationale de médecine. Il se publie tous les ans un volume de 800 pages in-4 avec planches. Prix de la collection complète, 16 vol. in-4 avec planches, 180 fr. au lieu de 320. Chaque volume séparément, 20 fr. A Paris. chez J.-B. Baillière.

Mémoires de la Société de chirurgie, publiés dans le format in-4. Prix de chaque v. : 20 fr. *franco* par la poste. Le tome Ier, avec 9 planches, et le t. II, avec 4 planches, sont en vente. Il sera publié chaque année 1 volume de 550 à 600 pag. 3 particules du tome III sont en vente, à Paris, chez V. Masson.

Moniteur des hôpitaux, journal des progrès de la méd. et de chirurgie pratiques; par H. de Castelnau. Mardi, jeudi et samedi un numéro. Paris, 3 mois, 8 fr. 50, 1 an, 30 fr. Bureaux pl. Dauphine, 28.

Presse médicale (la), journal des journaux de médecine. Tous les samedis 1 numéro. Rédacteur, A. Mayer. 12 fr. par an. Cité Trévise, 6.

Recueil de médecine vétérinaire pratique, par Bouley, Delafond, Raynal, Renault, Magne, Vatel, Yvart (commencé en 1824) ; tous les mois un cahier de 80 pages in-8. Par an : Paris, 13 fr. ; départements, 14 fr. 50. Chez Labé.

Bouley et **Raynal.** — Bulletin de la Société de médecine vétérinaire, tom. 5, in-8° de 17 feuilles 3/4; chez Labé.

Répertoire de pharmacie, recueil pratique, par le Dr Bouchardat (commencé en juillet 1844); paraissant tous les mois par cahiers de 32 pages in-8. Par an : France, 6 fr.; étranger, 8 fr. Chez Germer-Baillière, éditeur.

Revue et Magasin de Zoologie pure et appliquée. Recueil mensuel destiné à faciliter aux savants de tous les pays les moyens de publier leurs observations de zoologie pure et appliquée à l'industrie et à l'agriculture, leurs travaux de paléontologie, d'anatomie et de physiologie comparées, et à les tenir au courant des nouvelles découvertes et des progrès de la science, par MM. F.-E. Guérin-Méneville, membre des sociétés nationale et centrale d'agriculture et entomologique de France, et A. Focillon. Prix annuel, 20 fr. A Paris, 4, rue des Beaux-Arts, faubourg Saint-Germain.

Le ministre de l'instruction publique a souscrit pour cent exemplaires par an.

Revue médicale française et étrangère, journal du progrès de la médecine hippocratique, par une société de médecins sous la direction du Dr Cayol, publiée par le Dr Sales-Girons; et recueil des travaux de la Société de médecine de Paris (commencé en 1828); tous les 15 jours un cahier de 60 pages. Paris, 20 fr.: départements, 25 fr. Bureaux : rue du Dragon, 16.

Revue médico-chirurgicale de Paris, journal de médecine et de chirurgie réunies, sous la direction de **M. Malgaigne**; paraissant le 15 de chaque

mois par livraison de 4 feuilles grand in-8. Par an : Paris, 12 fr.; départements, 14 fr.; étranger, 15 fr. Chez Paul Dupont, rue de Grenelle-Saint-Honoré, 55.

Revue scientifique et administrative des médecins des armées de terre et de mer, paraissant le 12 et le 27 de chaque mois. Rédacteur-gérant, M. Rozier. Par an : 12 fr. Bureaux : rue Childebert, 11.

Revue scientifique et industrielle. Rédacteur en chef : M. le Dr Quesneville. 1 cahier de 128 pages in-8 tous les mois. Par an : Paris, 20 fr.; départements, 25 fr. Chez l'auteur, rue Sainte-Croix-de-la Bretonnerie.

Union médicale (l'), journal des intérêts scientifiques et pratiques, moraux et professionnels du corps médical. Rédacteur : M. le Dr Amédée Latour. Par an pour toute la France: 32 fr. Le journal paraît in-folio les mardis, jeudis et samedis. Bureaux : rue du Faubourg-Montmartre, 56.

DÉPARTEMENTS.

Gazette médicale de Lyon. M. Barrier, rédacteur. 2 fois par mois par cahiers de 2 feuilles in.4. Par an : 12 fr. pour Lyon, 13 fr. pour toute la France. Chez M. Barrier.

Gazette médicale de Marseille. Marseille, rue d'Oran, 2.

Gazette médicale de Montpellier. Dr Chrestien. Cahier de 2 feuilles in-4 tous les mois. Par an : 6 fr. pour toute la France. Chez Ricard frères, place d'Euricade.

Gazette médicale de Strasbourg. M. Eissen, ré-

dacteur. Cahier de 2 feuilles in-4 tous les mois. Par an : Strasbourg, 12 fr.; 13 fr. pour le reste de la France. Cabinet littéraire de M. Alexandre, à Strasbourg.

Gazette médicale de Toulouse. Chez Guitard, à Toulouse.

Journal de médecine de Bordeaux. Rédacteur en chef, M. Costes. Cahier de 4 feuilles in-8 tous les mois. Par an : Bordeaux, 10 fr.; 12 fr. 50 pour le reste de la France. Chez Barbet, pharmacien, cours de Tourny.

Revue thérapeutique du Midi. Montpellier.

Journal de pharmacie du Midi. M. Gay, professeur adjoint à l'école spéciale de pharmacie de Montpellier. Un cahier in-8 tous les mois. Montpellier, chez J.-P.-J. Gay, rue du Palais.

Ouvrages français les plus remarquables jusqu'à la fin de l'année 1850.

Météorologie.

FUSTER.— Des changements dans le climat de la France, Histoire de ses révolutions météorologiques; Paris, 1845, in-8. 8 fr.

— Des maladies de la France dans leurs rapports avec les saisons, ou Histoire médicale et météorologique de la France; Paris, 1840, in-8. 6 fr.

KAEMTZ. — Cours de météorologie, traduit et annoté par Ch. Martins; Paris, 1845, in-12, fig. 8 fr.

Géologie et flore de Paris.

BAUTIER. — Tableau analytique de la flore parisienne; 1853, 7e édition, 1 vol. in-8.

BEAUMONT (ELIE DE). — Leçons de géologie pratique ; Paris, 1845, t. 1, in-8. Prix : 12 fr.

CHEVALLIER. — Flore des environs de Paris ; 3 vol. in-8 ; 1836.

COSSON ET SAINT-GERMAIN. — Flore descriptive et analytique des environs de Paris, ou Description des plantes qui croissent spontanément dans cette région, et de celles qui y sont généralement cultivées, accompagnée de tableaux dichotomiques des genres et des espèces ; 1845, 1 vol. grand in-18, en deux parties.

— Atlas de la flore descriptive des environs de Paris, in-18, de 41 planches.

— Synopsis analytique de la flore des environs de Paris, ou Description abrégée des familles et des genres, accompagnée de tableaux dichotomiques destinés à faire parvenir aisément au nom des espèces ; 1 vol. in-8. Chez V. Masson.

CUVIER ET BRONGNIART. — Description géologique des environs de Paris, 1822 ; in-4, avec cartes et plans.

DESHAYES. — Description des coquilles fossiles des environs de Paris ; 1824-1837, 2 vol. in-4 avec atlas de 166 planches.

DESNOYERS. — Sur les cavernes et ossements fossiles des environs de Paris ; 1844.

DUCROTAY DE BLAINVILLE. — Ostéographie ou Description iconographique comparée du squelette et du système dentaire des cinq classes des animaux vertébrés récents et fossiles, pour servir de base à la zoologie et géologie, 1839-1851 ; 24 livraisons in-4, avec planches in-fol. ; à Paris, chez Arthus-Bertrand. Prix : 864 fr. 75.

Lamarck.—Recueil des coquilles fossiles des environs de Paris; 1823.

Mérat. — Nouvelle flore des environs de Paris; Paris, 1836, 4e édit., 2 vol. in-18.

— Synopsis de la nouvelle flore des environs de Paris, suivant la méthode naturelle; Paris, 1837.

Zoologie, botanique.

Blanchard. — Du Système nerveux chez les invertébrés (mollusques et annelés), dans ses rapports avec la classification de ces animaux; in-8, chez Masson, 1849.

Brongniart. — Énumération des plantes cultivées au Muséum; 2e édition, revue et augmentée, in-12, chez J.-B. Baillière, rue Hautefeuille, à Paris.

Bouchardat. — Histoire naturelle, contenant la zoologie, la botanique, la minéralogie et la géologie; 1844, 2 vol. in-8, avec 306 fig.

Brongniart. — Tableau des genres des végétaux fossiles considérés sous le point de vue de leur classification botanique et de leur distribution géologique; grand in-8, Paris, chez Martinet, 1849.

Comte (A). — Traité complet d'Histoire naturelle, zoologie, mammifères; in-18, chez Didot, 1849.

Cuvier. — Anatomie comparée, recueil de planches dessinées par G. Cuvier, ou exécutées sous ses yeux par M. Laurillard; publiée sous les auspices de M. le ministre de l'instruction publique; livraisons 1 à 4, 3 cahiers in-folio de 6 pl., 1851.

— Leçons d'anatomie comparée, 2e édit.; Paris, 1836-1845; 9 vol. in-8 : 36 fr.

— Règne animal, nouvelle édition, 11 vol. de texte, format grand in-8, et 11 atlas comprenant 993 planches dessinées d'après nature ; Paris, 1849, chez Victor Masson.

— Le Règne animal distribué d'après son organisation, pour servir de base à l'histoire naturelle des animaux et d'introduction à l'anatomie comparée; Paris, 1829-1830, 5 vol. in-8 : 36 fr.

De Candolle. — Prodromus systematis naturalis regni vegetabilis, sive enumeratio contracta ordinum, generum, specierumque plantarum huc usque cognitarum juxta methodi naturalis normas digesta ; tomes i à xiii ; Paris, 1824-1851, in-8, chez Victor Masson.

—Organographie végétale, ou Description raisonnée des organes des plantes ; 1827, 2 v. in-8. 12 f.

— Physiologie végétale, ou Exposition des forces et des fonctions vitales des animaux ; Paris, 1832, 3 vol. in-8. 20 fr.

— Essai sur les propriétés médicales des plantes ; Paris, in-8.

Degland.—Ornithologie européenne, ou Catalogue analytique et raisonné des oiseaux observés en Europe ; Paris, chez J.-B. Baillière, 2 vol. in-8.

Hollard (H.) — Nouveaux éléments de zoologie, ou études du règne végétal, 1 vol. in-8, avec 22 planches. Prix : six mois, 8 fr. 50, fig. col., 14 fr. Paris, chez Labé, éditeur.

Jussieu (A. de). — Taxonomie, coup d'œil sur l'histoire, et principes des classifications botaniques ; Paris, 1849, rue de Bussy, 6; in-8.

Le Maout. — Leçons élémentaires de botanique, fondées sur l'analyse de cinquante plantes vul-

gaires, et formant un traité complet d'organographie et de physiologie végétales; Paris, 1844, 2 vol. in-8, avec l'atlas de 50 plantes vulgaires.

MÉRAT. — Note sur les fécondations hybrides dans les végétaux, et des conséquences qui en résultent pour le fruit; 1849, in-8, chez Mme Bouchard-Huzard.

MILNE-EDWARDS ET ACHILLE COMTE. — Cahiers d'histoire naturelle, nouvelle édition entièrement refondue; Paris, chez V. Masson.

MILNE-EDWARDS. — Éléments de zoologie, ou Leçons sur l'anatomie, la physiologie, la classification, les mœurs des animaux; 4 vol. in-8, avec 560 fig. intercalées dans le texte.

MUSÉUM d'histoire naturelle de Paris, Catalogue de la collection entomologique, classe des insectes, ordre des coléoptères; tome 1er. Professeur-administrateur : M. Milne-Edwards; aide naturaliste : M. Blanchard; sous-aide : M. Lucas.

PAYER. — Botanique cryptogamique, avec 1,150 gravures en bois; Paris, 1851, chez V. Masson.

PARTIOT. — Mémoire sur les cyclostomes; 1848.

RAY (JULES) ET DROUET (HENRI). — Description d'une nouvelle espèce d'anodonte; Paris, chez J.-B. Baillière, in-8.

RICHARD (A.). — Éléments de la botanique, 7e éd.; Paris, 1845, avec fig. intercalées dans le texte.

RICHARD (AC.). — Éléments d'histoire naturelle médicale, contenant des notions générales sur l'histoire naturelle, la description, l'histoire et les propriétés de tous les aliments, médicaments ou poisons tirés des végétaux et des animaux. Qua-

trième édition, revue, corrigée et considérablement augmentée, ornée de 1000 gravures intercalées dans le texte. 3 vol. in-8, dont le premier contient la Zoologie, les deuxième et troisième, la Botanique médicale ; 1849. Prix : 20 fr.

RIVIÈRE. — Éléments de géologie pure et appliquée, ou Résumé d'un cours de géologie descriptive, industrielle et comparative ; 1851, 1 vol. in-8 de 700 pag., avec 230 fig. Prix : 7 fr.

SAINT-HILAIRE (Aug.). — Leçons de botanique, comprenant principalement la morphologie végétale, la terminologie, la botanique comparée, l'examen de la valeur des caractères dans les diverses familles naturelles ; 1840, in-8.

SALACROUX. — Nouveaux éléments d'histoire naturelle, comprenant la zoologie, la botanique, la minéralogie et la géologie ; 1839, 2 vol. in-8, avec 450 fig. Prix : 7 fr.

Bibliothèque entomologique. — Contenant : 1° centurie d'insectes, par Kirby ; 2° œuvres entomologiques de Eschscholtz ; 3° insectes de Java, par Mac-Leay ; 4° Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou ; 1852, 2 vol. in-8, avec 17 planches coloriées et 7 planches noires. Prix : 20 fr.

TESSON. — Une page de l'histoire des animaux ; 1848, in-8.

Physique.

BECQUEREL. — Éléments d'électro-chimie appliquée aux sciences naturelles ; Paris, 1843, in-8, avec 5 pl. 7 fr. 50 c.

— Éléments de physique terrestre et de météorologie ; Paris, 1847, 1 vol. in-8, avec 14 pl. 12, fr.

Becquerel. — Projet de programme d'un cours de physique terrestre et de météorologie ; Paris, 1849, in-4.

Claudet. — Recherches sur la théorie des principaux phénomènes de photographie dans le procédé du daguerréotype; 1850, in-8, avec 8 fig. Prix : 75 cent.

Deguin. — Cours élémentaire de physique ; Paris 1850, 7e édit., 2 vol. in-8.

Desprez.—Traité élémentaire de physique; Paris 1836, 3e édit.

Pelletan. — Traité élémentaire de physique générale et médicale, 3e édition ; 1838, 2 vol. in-8 avec fig. Prix : 14 fr.

Person.— Éléments de physique, par le Dr Person agrégé de la Faculté de médecine de Paris ; 1830 1841, 2 vol. in-8 de 1210 pages, avec un atla in-4 de 675 fig. Prix : 12 fr.

Soubeiran. — Précis élémentaire de physique 2e édit., 1844; chez V. Masson.

Chimie.

Annuaire de chimie, par MM. Millon, Reiset, M. docteur Hoefer, M. Nicklès ; 1845-1851, 7 vo in-8 de chacun 700 pages, chez J.-B. Baillièr

Baudrimont. — Traité de chimie générale et spéciale, avec les applications aux arts, à la médecine et à la pharmacie ; Paris, 1844-1846, 2 vo avec 260 fig. dans le texte. 18 fr.

Berzelius. — Traité complet de chimie, tradu par Esslinger et F. Hoefer ; 2e édit., 1841-185 7 vol. in-8.

Bobière (A.)—Traité de manipulations chimiques, description raisonnée de toutes les opérations chimiques et des appareils dont elles réclament l'emploi. 1844, 1 v. in-8 de 493 p., avec 173 fig. 6 fr.

Bouchardat. — Chimie élémentaire avec les principales applications ; 1848, 1 vol. gr. in-8, fig.

Chevallier (M.-A). — Concours pour la désinfection des matières fécales et des urines dans les fosses mêmes ; 1848, in-8.

Dumas. — Traité de chimie appliquée aux arts ; Paris, 1826-1846, 8 vol. in-8, et atlas in-4.

Hoefer. — Histoire de la chimie, comprenant une analyse détaillée des manuscrits alchimiques de la Bibliothèque nationale de Paris, un exposé des doctrines cabalistiques sur la pierre philosophale, l'histoire de la métallurgie, etc. Paris, 1842. 2 vol. in-8.

Lassaigne. — Abrégé élémentaire de chimie, 4e édit., 1846, 2 vol. in-8., avec atlas de planches et des tableaux coloriés, où sont figurés, avec leurs couleurs naturelles, les précipités métalliques. Prix : 17 fr.

Millon. — Éléments de chimie organique, comprenant les applications de cette science à la physiologie animale ; 2 vol. in-8, Paris, chez J.-B. Baillière. Prix : 15 fr.

Pelouze et Frémy. — Cours de chimie générale ; 3 forts vol. in-8, avec un atlas de 49 planches ; chez Masson.

Regnault et Reiset. — Recherches chimiques sur la respiration des animaux des diverses classes ; aris, 1845, chez Bachelier.

THÉNARD. — Traité de chimie élémentaire; 1834-1836, 5 vol. in-8, avec un atlas in-4 de planches dessinées et gravées par le professeur Leblanc.

Anatomie.

BAYLE. — Manuel d'anatomie descriptive; 5e édit., 1838, 1 vol. in-8.

BICHAT. — Traité d'anatomie descriptive, continué par ROUX et BUISSON; 6e édit., Paris, 1836, 2 vol. in-8.

BLANDIN. — Nouveaux éléments d'anatomie descriptive; 1838, 2 vol in-8., chez J.-B. Baillière. Prix : 16 fr.

BONAMY, BROCA ET BEAU.— Atlas d'anatomie descriptive du corps humain. Livraisons 1 à 48, in-8, avec figures; chez V. Masson.

BOSSU. — Anatomie descriptive du corps humain, suivie d'un précis d'anatomie des formes; in-8, chez l'auteur, à Paris, rue de Seine, 31.

BOURGERY ET JACOB. — Traité complet de l'anatomie de l'homme; 1830-1852, 84 livraisons in-fol., avec planches.

— Anatomie élémentaire en 20 planches, format grand colombier, représentant chacune un sujet dans son entier à la proportion de demi-nature.

BOYER. — Traité complet d'anatomie; 4e édition, Paris, 1815, 4 vol. in-8.

CLOQUET (HIPPOLYTE). — Traité d'anatomie descriptive; 6e édit., Paris, 1836, 2 vol. in-8.

CLOQUET (J.) — Manuel d'anatomie descriptive du corps humain, représenté en planches lithographiques; 1825, 56 livraisons in-8, fig. noires, 120 fr.; fig. coloriées, 260 fr. — L'ouvrage se

compose de 340 planches, et forme 4 vol. in-4, dont 2 vol. pour le texte et l'explication des planches.

ÈHRMANN. — Musée d'anatomie de Strasbourg. L'histoire des polypes du larynx; in-folio (Strasbourg).

IALGAIGNE. — Traité d'anatomie chirurgicale et de chirurgie expérimentale ; 1838, 2 vol. in-8.

— Tableaux d'anatomie comprenant l'exposé de toutes les parties à étudier dans l'organisme de l'homme ; 1850, in-4. Prix : 3 fr. 50.

ANDL.—Anatomie microscopique ; in-folio, 1848, chez J.-B. Baillière.

OBIN. — Du microscope et des injections dans leur application à l'anatomie et à la pathologie, suivi d'une classification des sciences fondamentales, de celles de la biologie et de l'anatomie en particulier; in-8, avec 125 fig. intercalées, Paris, chez Baillière, 1849.

APPEY. — Traité d'anatomie descriptive ; parties I, II et III, avec planches intercalées dans le texte ; Paris, chez V. Masson, rue de l'École-de-Médecine : 20 fr.

EBOLD ET STANNIUS.—Nouveau manuel d'anatomie comparée, traduit de l'allemand par *Spring et Lacordaire ;* 3 vol. in-8 ; Paris, chez Roret.

Anatomie topographique ou chirurgicale.

ANDIN. — Traité d'anatomie topographique ou anatomie des régions du corps humain, considérée spécialement dans ses rapports avec la chirurgie et la médecine opératoire ; 1834. 2e édition, 1 vol. in-8.

BLANDIN — Recherches microscopiques pour serv à l'étude de la circulation du sang dans les glar des ; in-8, à Paris, chez Moquet, rue Sain Jacques.

VELPEAU. — Traité complet d'anatomie chirurg cale générale et topographique du corps humai ou Anatomie considérée dans ses rapports avec pathologie chirurgicale et la médecine opératoire 1836, 3e édition, 2 vol. in-8 avec atlas in-foli

— Manuel d'anatomie chirurgicale générale et to pographique ; Paris, 1837.

Anatomie générale.

BICHAT. — Anatomie générale appliquée à la mé decine et à la physiologie, 4 vol. in-8.

HENLE. — Traité d'anatomie générale, ou Histoi des tissus et de la composition chimique du cor humain, traduit de l'allemand par A.-J.-L. Jou dan ; Paris, 1843, 2 vol in-8, avec figures, che J.-B. Baillière. Prix : 15 fr.

MANDL. — Manuel d'anatomie générale appliqu à la physiologie ; 1843, 1 vol. in-8.

MARCHESSAUX. — Manuel d'anatomie générale histologie et organogénie de l'homme ; ouvra contenant un résumé de tous les travaux faits e France, en Allemagne et en Angleterre, sur l structure, les propriétés, les analyses chimique l'examen microscopique, et le développement de liquides et des solides ; 1844, 1 vol grand in-de 420 pages, 3 fr. 50 c.

Physiologie.

BÉRARD. — Cours de physiologie fait à la Fa culté de médecine de Paris ; Paris, 1848-1852

tom. I, II, III, in-8, chez Labé. Prix de chaque volume : 9 fr.

ICHAT. — Recherches physiques sur la vie et la mort.

ONNET. — De l'exercice des fonctions dans ses rapports avec l'hygiène et la thérapeutique; Lyon, in-8.

OUVARD. — Notice sur la mesure de la vie humaine, à l'appui du tableau intitulé : Fastes contemporaines de la vie humaine en France, avec une table de mortalité et de population; à Paris, chez Gœury et Dalmont, 1849, in-8.

ROUSSAIS. — De l'irritation et de la folie : ouvrage dans lequel les rapports du physique et du moral sont établis sur les bases de la médecine; 2e édition, Paris, 1839, 2 vol. in-8, 15 fr.

ABANIS. — Rapports du physique et du moral de l'homme, et lettre sur les causes premières; 8e édition, avec des notes, par L. Peisse. Paris, 1844, in-8 de 780 pages, 7 fr. 50 c.

IOSSAT. — Recherches expérimentales sur l'inanition (ouvrage qui a remporté le prix de physiologie expérimentale à l'Académie des sciences de l'Institut); Paris. 1844, 7 fr.

YÈRE. — Études sur la respiration, in-8.

OURENS.—Mémoires d'anatomie et de physiologie comparées; Paris, 1844, gr. in-8, avec 8 pl. grav. et col., chez J.-B. Baillière. Prix : 18 fr.

Recherches expérimentales sur les fonctions et les propriétés du système nerveux; 2e édition, Paris, 1842, in-8.

Anatomie générale de la peau et des membranes

muqueuses ; in-4, avec 6 pl. col. ; J.-B. Baillièr
Paris, 1843.

Goubely. — Vie dévoilée par l'électro-chimie ; Lyon, chez Dumoulin, 1849, in-8.

Longet. — Traité de physiologie ; 1851, chez Ma son, tome ii, in-8.

— Anatomie et physiologie du système nerve de l'homme et des animaux vertébrés, 2 vol. i 8, 1843.

Magendie. — Précis élémentaire de physiologi 4e édition, 1836, 2 vol. in-8. Prix : 17 fr.

— Leçons sur les phénomènes physiques de la v faites au Collége de France ; Paris, 1842 ; 4 v in-8, chez J.-B. Baillière. Prix : 14 fr.

Monneret. — Etudes sur les bruits cardiaques vasculaires dans l'état physiologique ; Paris, 185

— Sur l'ondulation pectorale dans l'état physiologiq et dans les maladies ; in-8, imp. Dupont, 1848

Pouchet. — Théorie positive de l'ovulation spon née et de la fécondation dans l'espèce humaine les mammifères, basée sur l'observation de tou la série animale ; Paris, 1847, 1 vol. in-8, av atlas de 20 planches in-4 coloriées.

Royer-Collard. — Considérations physiologiq sur la vie et sur l'âme ; in-8, chez Plon, à Pa 1848.

Semanas. — Recherches sur la nutrition et la séc tion étudiées dans la rate et le foie, puis par tension dans le reste de l'organisme. Lyon.

Pathologie générale.

Chomel. — Éléments de pathologie générale ; ris, 1841, 3e édition, in-8.

DUBOIS d'Amiens. — Traité de pathologie générale ; Paris, 1839, 2 vol. in-8.

Matière médicale, thérapeutique et pharmacologie.

BLONDEAU. — Études sur les extraits de quinquina ; thèse in-8.

BONAMY (EUGÈNE). — Études sur les effets physiologiques et thérapeutiques du tartre stibié ; Nantes, chez Mellinet, in-8 de quinze feuilles.

BOUCHARDAT. — Manuel de matière médicale, de thérapeutique comparée et de pharmacie ; 1846, 2e édition, 1 vol. in-12.

CAVENTOU. — Recherches chimiques sur l'écorce du cail-cedra (*sivictena senegalensis*) ; thèse in-4.

FOY. — Traité de matière médicale et de thérapeutique appliquée à chaque maladie en particulier ; 1843, 2 vol. in-8 de 1,436 pages. Prix : 14 fr.

GALTIER. — Traité de matière médicale et des indications thérapeutiques des médicaments ; 2 vol. in-8.

HÉNOT. — Mémoire sur le chloroforme appliqué comme agent d'insensibilité ; à Metz, chez Lamort, in-8.

MASSÉ. — De l'électricité en thérapeutique ; chez Baillière, in-8.

MIALHE. — Traité de l'art de formuler, ou Notions de pharmacologie appliquées à la médecine ; 1 vol. in-8.

MOURE ET MARTIN. — Vade-mecum du médecin praticien : précis de thérapeutique spéciale, de pharmaceutique, de pharmacologie ; 1845 ; chez V. Masson.

REQUIN — Des purgatifs et de leurs principales applications, 1839, in-8 br. Prix : 2 fr.

Pathologie interne.

ANDRAL.—Cours de pathologie interne, publié par M. le docteur Amédée Latour; Paris, 1848, chez Baillière, 2e édition, 3 vol. in-8.

ANDRY. — Manuel pratique de percussion et d'auscultation, par M. le docteur Andry, ancien chef de clinique médicale de l'hôpital de la Charité, 1845, 1 vol. gr. in-18 de 536 pages. Prix : 3 fr. 50 c.

BARTH ET ROGER. — Traité pratique d'auscultation, suivi d'un précis de percussion, 3e édition ; 1851, in-18.

BOUILLAUD. — Traité de nosographie médicale ; Paris, 1846, 5 vol. in-8.

BOUCHUT. — Traité des signes de la mort et des moyens de prévenir les enterrements prématurés ; Paris, 1849, chez Baillière, in-12.

BRICHETEAU. —Mémoires sur les crises et les jours critiques, et sur la nécessité de tenir compte de leur influence sur la marche et terminaison des maladies ; in-8.

BROCCHIERI. — Sur l'immortalité du sang ; in-4.

COLAS. — État actuel de la médecine, 1re partie ; Traité sommaire de pathologie générale ; 1848, in-8.

DAVASSE. — Affections symptômatiques dont l'existence ou le rôle sont peu connus dans la maladie.

HARDY ET BÉHIER. —Traité élémentaire de pathologie interne. L'ouvrage formera 3 forts vol. in-8. Les 2 premiers volumes ont paru ; 1850. Prix :

15 fr. Ouvrage adopté par le Conseil de l'instruction publique.

Tome premier : Pathologie générale et séméiologie.

Tome deuxième : Pathologie spéciale.

HUFELAND. — Manuel de médecine pratique, fruit d'une expérience de 50 ans, suivi de considérations pratiques sur la saignée, l'opium et les vomitifs; traduit de l'allemand, par M. le docteur Jourdan; 2e étit. augmentée d'un mémoire sur les fièvres nerveuses, 1848 ; 1 vol. in-8. Prix : 8 fr.

PERRIN. — Étude physiologique et médicale sur la périodicité; Lyon, 1831.

PIORRY. — Traité de diagnostic et de séméiologie ; Paris, 1840, 3 vol. in-8.

ROSTAN. — Cours élémentaire de diagnostic, de pronostic, d'indications thérapeutiques, ou Cours de médecine clinique; 1830, 3 vol. in-8.

Monographies et ouvrages spéciaux.

AUDOUARD. — Fièvre et Traite des noirs ; à Paris, imprimerie de Chaix, in-8.

AUZIAS-TURENNE. — Théorie ou mécanisme de la migraine ; Paris, 1847, imprimerie de Plon, in-8.

BOUILLAUD. — Traité clinique des maladies du cœur ; 1841, 2e édition, in-8.

— Traité clinique du rhumatisme articulaire, et de la loi de coïncidence des inflammations du cœur avec cette maladie ; Paris, 1848 ; in-8. 7 fr. 50 c.

BOUSQUET. — Nouveau traité de la vaccine et des éruptions varioleuses ou varioliformes, ouvrage couronné par l'Institut de France ; Paris 1848, in-8 de 600 pages. Prix : 7 fr.

CAZENAVE. — Traité des syphilis ou maladies vénériennes de la peau; 1843, 1 vol. gr. in-8 et atlas in-folio de 12 pl. coloriées. Prix : 34 fr.

CHOMEL. — Leçons de clinique médicale, faites à l'Hôtel-Dieu de Paris, recueillies et publiées sous ses yeux par MM. les docteurs Genest, Requin et Sestier : 1834-1840, 3 vol. in-8. Prix : 21 fr.

DALLY. — Du Traitement rationnel de la phthisie pulmonaire, par le mouvement gymnastique; imprimerie de Pilloy, à Montmartre, in-8.

ESQUIROL. — Des maladies mentales, considérées sous les rapports médical, hygiénique et médico-légal ; Paris, 1838, 2 forts vol. in-8; avec un atlas de 27 planches gravées. Prix : 20 fr.

DESCHAMPS. — Notice sur le choléra et son traitement ; à Caen, in-8.

FAVROT. — Etudes sur les maladies des femmes ; Paris, 1847, 1 vol. in-8.

GIBERT. — Manuel des maladies spéciales de la peau ; 2e édition, 1 vol. in-8.

KRAMER. — Traité pratique des maladies de l'oreille, traduit de l'allemand, avec des notes, par M. Ménière, médecin de l'institution des sourds-muets de Paris ; 1848, 1 vol. in-8 avec 5 figures. Prix : 7 fr.

LAENNEC. — Traité du diagnostic des maladies des poumons et du cœur ; 4e édit., annotée par Andral, 3 vol. in-8.

LEBERT. — Physiologie pathologique, ou Recherches cliniques, expérimentales et microscopiques sur l'inflammation, la tuberculisation, les tumeurs, la formation du cal, etc., Paris, 1845,

2 vol. in-8. avec atlas de 22 planc. grav.: 25 fr.

LEBERT.—Traité pratique des maladies scrofuleuses et tuberculeuses; Paris,1849, chez J.-B. Baillière, in-8.

LOUIS. — Recherches anatomiques, pathologiques et thérapeutiques sur la maladie connue sous les noms de fièvre typhoïde, putride, adynamique, etc.; de édit., 1841, 2 vol. in-8. Prix: 13 fr.

— Recherches anatomiques, thérapeutiques et pathologiques sur la phthisie ; 2e édit., Paris, 1 vol. in-8. Prix : 8 fr.

LUBANSKI. — Etudes pratiques sur l'hydrothérapie, d'après les observations recueillies à l'établissement de Pont-à-Mousson ; 1847, 1 fort vol. in-8. Prix 6 fr.

MANCEAUX. — Service des aliénés ; Paris, imprimerie de Vinchon, in-8.

MASSELOT. — Recherches anatomo-pathologiques sur le choléra-morbus ; 1849, in-8.

MIALHE.—Nouvelles recherches sur la cause et le traitement du diabète; Batignolles, imp. d'Hennuyer.

MONNERET. — Recherches cliniquessur quelques maladies du foie ; Paris, 1849, imprim. Dupont.

OLLIVIER (d'Angers). — Traité des maladies de la moelle épinière, contenant l'histoire anatomique, physiologique et pathologique de ce centre nerveux chez l'homme ; 3e édit. 1837, 2 vol in-8, avec 27 fig. Prix : 7 fr.

RAYER. — Traité théorique et pratique des maladies de la peau ; 2e édition entièrement refondue. Paris, 1833; 3 forts vol. in-8, accompagnés d'un bel atlas de 26 planches grand in-4, gravées et

coloriées avec le plus grand soin, représentant, en 400 figures, les différentes maladies de la peau et leurs variétés. Prix du texte seul, 3 vol. in-8: 23 fr. Prix de l'ouvrage complet, 3 vol. in-8 et atlas in-4, cartonné: : 88 rf.

— Traité des maladies des reins, et des altérations de la sécrétion urinaire, étudiées en elle-mêmes et dans leurs rapports avec les maladies des uretères, de la vessie, de la prostate, de l'urètre, etc.; Paris, 1837-1841, 3 forts vol. in-8. Prix : 24 fr.

RICORD. — Traité pratique des maladies vénériennes; 1838, 1 vol. in-8.

RILLIET ET BARTHEZ. — Traité clinique et pratique des maladies des enfants ; 1853, 3 v. in-8, 3e édition, entièrement refondue.

SADOUL.—De la transmission de la syphilis du nourrisson à la nourrice; Strasb., Silbermann, thèse.

SÉDILLOT. —De l'infection purulente ou pyoémie; à Paris, chez J.-B. Baillière, in-8.

THIBAUT. -- Considérations sur les épidémies, les endémies, les épizooties, les enzooties, sur la contagion et sur l'infection ; à Metz, chez Lamort.

VALLEIX. — Traité des névralgies ou affections douloureuses des nerfs ; Paris, 1841, 1 vol. in-8. Prix : 7 fr 50 c.

Pathologie externe.

BÉRARD, DENONVILLIERS ET GOSSELIN. — Compendium de chirurgie pratique, ou Traité complet des maladies chirurgicales et des opérations que ces maladies réclament ; Paris, 1841-1852 ; livraisons 1 à 11.

Boyer (A.) — Traité des maladies chirurgicales et des opérations qui leur conviennent ; 5e édition, annotée par Philippe Boyer ; 7 vol., 1844-1852 ; chez Labé. Prix : 56 fr.

Dupuytren. — Leçons orales de clinique chirurgicale faites à l'Hôtel-Dieu de Paris ; 2e édition, Paris, 1839, 6 vol. in-8. Prix : 36 fr.

Jobert (de Lamballe). Traité de chirurgie plastique, 2 vol. in-8 avec un atlas ; Paris, 1849, chez J.-B. Baillière.

Gerdy. — Pathologie générale médico-chirurgicale, avec recherches particulières sur la nature, la symptomatologie, les terminaisons générales des maladies, sur leur influence, leurs causes, etc. Divisé en monographies ; Paris, 1851, tom. i et ii ; chez Masson, in-8 (tome ii, 2e partie ; 1853).

Lisfranc. — Clinique chirurgicale de l'hôpital de la Pitié ; Paris, 1841-43, 3 vol.

Nélaton. — Éléments de pathologie chirurgicale, Paris, 1844-1852, tomes i, ii et iii, in-8 ; à Paris, chez Germer-Baillière.

Roche, Sanson, Lenoir. — Nouveaux éléments de pathologie médico-chirugicale, ou Traité théorique et pratique de médecine et de chirurgie ; 1844, 4e édition, 5 vol. in-8.

Velpeau. — Leçons orales de clinique chirurgicale faites à l'hôpital de la Charité, recueillies et publiées par MM. Jeanselme et P. Pavillon, 1840-1841 ; 3 vol. Prix : 21 fr.

Vidal. — Traité de pathologie externe et de médecine opératoire ; 1851, 3e édition, avec 520 fig. intercalées dans le texte, 5 vol. in-8.

Monographies sur la pathologie externe.

ABEILLE. — Mémoire sur les injections iodées; Paris, imprim. de Vrayet de Surcy, in-8.

ALIBERT.—Des eaux minérales dans leurs rapports avec l'économie publique, la médecine et la législation; Paris, 1852, in-8. Prix : 2 fr. 50 c.

AMUSSAT. — Mémoire sur la possibilité d'établir un anus artificiel dans la région lombaire, sans pénétrer dans le péritoine; Paris, 1839-1843, 3 vol. Prix : 11 fr.

— Mémoire sur l'anatomie pathologique des tumeurs fibreuses de l'utérus, et sur la possibilité d'extraire ces tumeurs lorsqu'elles sont encore contenues dans les parois de cet organe; 1843. Prix : 3 fr.

— Mémoire sur la rétroversion de la matrice dans l'état de grossesse, 1843. Prix : 3 fr.

BLANCHET. — La Surdi-mutité, traité philosophique et médical; Paris, 1851, tom. I.

BONNET. — Traité des maladies des articulations; Paris, 1845, 2 vol in-8, avec atlas, in-4.

BOUCHACOURT. — Note sur le traitement du goître cystique par les injections iodées; Lyon; imprimerie d'Hennuyer, aux Batignolles, in-8.

BOUISSON. — De la méthode anesthétique appliquée à la chirurgie et aux différentes branches de l'art de guérir; Paris, 1850, in-8 de 560 pages, chez J.-B. Baillière. Prix: 7 fr. 50 c.

—Note sur un instrument proposé par M. L. Boyer, pour le traitement des valvules urétroprostatiques polypiformes, in-8.

Boyer (L.).—Discussion clinique sur quelques observations de hernie étranglée ; 1849, in-8.

Boys de Loury. — Tumeur hydatique abdominale, guérie par la cautérisation ; imprimerie de Vrayet de Surcy, in-8.

Cazenave et Schedel. — Abrégé pratique des maladies de la peau ; 4e édition, Paris, 1847, in-8. Prix : 11 fr.

Cazenave (J.-J.). — Traité des maladies du cuir chevelu, suivi de conseils hygiéniques sur les soins à donner à la chevelure; Paris, 1850, 1 vol. in-8, avec 8 pl. dessinées d'après nature, gravées et coloriées avec le plus grand soin. Prix : 8 fr.

Cazenave (A.).— Choix d'observations sur le coryza chronique, la punaisie, sur quelques maladies des voies urinaires chez l'homme et sur la lithotritie ; Paris, 1848, chez J.-B. Baillière.

Civiale. — Traité pratique sur les maladies des organes génito-urinaires ; 2e édit. augmentée, in-8, avec fig.; Paris, 1851, chez J.-B. Baillière. Prix : 24 fr.

— Traité pratique et historique de la lithotritie ; Paris, 1847; in-8 de 600 pages, avec 8 planches. Prix : 8 fr.

— Lettres sur la lithotritie ou l'art de broyer la pierre ; 1848, chez J.-B. Baillière, lettres 1 à 6, in-8.

— De l'Urétrotomie ou de quelques procédés peu usités de traiter les rétrécissements de l'urètre ; Paris, 1849, chez Baillère, in-8.

Follin. —Études sur les végétations des cicatrices et des ulcères ; Paris, imprimerie Plon, in-8.

GIGON. — Mémoire sur les polypes du rectum dans l'enfance ; 1851.

HERVIER (Paul). — De l'amputation de la verge au moyen d'un fer rouge, par Bonnet, in-8.

LARREY. -- Rapport sur une observation de tumeur fibreuse du sein ; imprim. de Martinet, in-8.

LATIEL DE THIMÉCOURT. — Mémoire sur le spina-bifida, avec l'observation d'un cas de guérison de cette maladie par un nouveau mode d'opération ; à Trévoux, 1849.

LEVY. — Parallèle entre les perforateurs-trépans et les autres instruments proposés pour la diminution artificielle de la tête de l'enfant ; Thèse, Strasbourg.

MALGAIGNE. — Traité des fractures et des luxations ; Paris, 1847, t. 1er, in-8, avec atlas de 16 planches in-folio. Prix : 16 fr. 50 c.

— Parallèle de diverses espèces de tailles ; thèse de concours.

— Des tumeurs du cordon spermatique ; thèse de concours, in-4 ; chez Dupont.

MÉRAT. — Nouveau procédé de tamponnement des narines pour remédier aux hémorrhagies nasales, in-8.

PIDOUX. — Du pronostic de la pleurésie latente et des indications à la thoracentèse, in-8.

RICHET. — Des opérations applicables aux ankyloses ; thèse de concours.

RIVALLIÉ.—Traitement du cancer et des affections scrofuleuses par l'acide nitrique solidifié, suivi de réflexions sur les avantages de l'emploi de l'alun dans le pansement des plaies; Paris, chez Baillière.

ROBERT (A.). — Des affections granuleuses, ulcé-

reuses et carcinomateuses du col de l'utérus; 1848, 1 vol. in-8 de 168 pages, avec 6 fig. coloriées; 3 fr. 50 c.

ROBERT (A.).—Des anévrismes de la région sus-claviculaire. (Thèse de concours pour la chaire de clinique chieurgicale); 1842, in-8 de 134 pages, 1 planche, 3 fr.

— Des amputations partielles et de la désarticulation du pied. (*Concours de médecine opératoire*); 1850, in-8, 209 pages, 3 fr. 50 c.

— Des vices congénitaux de conformation des articulations. (*Concours de clinique chirurgicale*); 1 vol. in-8, avec 2 fig., 1851, 3 fr. 50 c.

ROUX (JULES). —Un accident au port de Cherbourg; Paris, chez Dupont.

ROUX (JH.-J.). — Nouveaux éléments de médecine opératoire; Paris, 1813, 2 vol. in-8; prix, 12 fr.

— Mémoire sur la staphyloraphie; Paris, 1825, in-8, avec 2 planches; prix, 3 fr.

— Amputation tibio-tarsienne; 1848, in-8.

— De l'amputation et de l'éthérisme dans le tétanos traumatique.

— Trépanation par évulsion, in-8.

—Lésion dans l'artère tibiale postérieure, ligature; Paris, imprimerie de Malteste, in-8.

SANSON. — Des opérations applicables aux solutions de continuité récentes et anciennes du canal intestinal; thèse de concours.

TANCHOU. — Note sur la guérison de certaines affections de mauvaise nature, vulgairement appelées cancers; imprim. de Vrayet de Surcy, in-8.

VIDAL. — Des inoculations syphilitiques; à Paris, chez J.-B. Baillière, in-8.

Maladies des yeux.

ALADANE - DELALIBARDE. — Considérations sur quelques variétés d'ophthalmie ; Paris, imprim. de Simonet-Delaguette, in-8.

ANDRIEU. — Conseil sur l'emploi des lunettes ; à Amiens, 1849, in-8.

BOISSONNEAU. — Yeux artificiels mobiles ; à Batignolles, imprim. d'Hennuyer, in-8.

BOYER (L.). — De l'entraînement des parties extérieures du corps vitré pendant l'opération de la cataracte par abaissement ; à Paris, 1849, chez Germer-Baillière, in-8.

— Deux opérations de cataracte exécutées par le procédé d'abaissement (répulsion anguleuse du crystallin) ; Paris, 1849, chez Rey, in-8.

DELACOUR. — Notice sur la carie des dents et sur l'emploi d'une liqueur alumineuse camphrée au chloroforme, qui calme la douleur; in-8.

DESMARRES. — Traité théorique et pratique des maladies des yeux ; 1853, 2e édit., 2 vol. in-8.

ITARD. — Traité des maladies de l'oreille et de l'audition ; 2e édition, publiée par les soins de l'Académie de médecine ; 1842.

SICHEL. — Traité d'ophthalmologie ; 1837.

TAVIGNOT. — Traité clinique des maladies des yeux ; 1817.

Médecine opératoire et petite chirurgie.

BERNARD ET HUETTE. — Précis iconographique de médecine opératoire.

BRICHETEAU ET POISEUILLE. — Rapport sur les

sangsues mécaniques, proposées par M. Alexandre, in-4.

Jamain.—Manuel de petite chirurgie, 1 vol. in-18. 2e édition, entièrement refondue; 1853, 1 vol. in-18, avec 155 fig. Prix : 6 fr.

Malgaigne. — Manuel de médecine opératoire ; 6e édition ; Paris, 1853, 1 vol. in-18.

Velpeau. — Nouveaux éléments de médecine opératoire ; 2e édition, Paris, 1839, 4 vol. in-8 avec atlas.

Accouchements, maladies des femmes.

Cazeaux. — Traité théorique et pratique de l'art des accouchements ; 4e édition ; Paris, chez Chamerot, rue du Jardinet, 13 ; in-8 de 69 feuilles, plus 4 planc. gravées sur acier et 126 sur bois.

Dubois. — Traité complet de l'art des accouchements ; à Paris, chez Béchet jeune, 1re livraison.

Duparque. — Traité des maladies de la matrice, par F. Duparque, docteur en médecine, ancien interne des hôpitaux de Paris ; 1839, 2 vol. in-8, 2e édition, 12 fr.

Fleury.—Nouveaux faits de déplacements utérins, traités et guéris par les douches froides ; 1849.

Forget (Eugène). — Étude pratique et philosophique du col de la matrice ; à Paris, chez Labé, in-8.

Jacquemier. — Manuel des accouchements et des maladies des femmes grosses et accouchées, contenant les soins à donner aux nouveau-nés; 1846, 1 vol. gr. in-8 de 1520 pag., avec 63 fig., 9 fr.

Lisfranc. — Maladies de l'utérus, d'après les leçons cliniques faites à l'hôpital de la Pitié, par M. le docteur Pauly ; 1836, 1 vol. br., 6 fr.

Miguel. — Mémoire sur le traitement de l'anasarque, qui survient pendant la grossesse, et de l'éclampsie qui en est la suite ; à Paris, chez Dupont.

Pelleport. — Nouveau traitement des engorgements et des ulcérations de l'utérus sans cautérisation ; in-8.

Pichard. — Maladies des femmes, des ulcérations et des ulcères du col de la matrice, et de leur traitement ; 1848, 1 vol in-8, avec 27 fig., 6 fr

Tourdes. — Du noma ou du sphacèle de la bouche chez les enfants, dissertation ; à Strasbourg.

Hygiène.

Amussat. — Quelques considérations sur l'hygiène du peuple des campagnes ; Paris, imprim. de Gratiot, 1849.

Foy. — Manuel d'hygiène publique et privée 1845, 1 vol. gr. in-8, 4 fr. 50 c.

Lévy. — Traité d'hygiène publique et privée ; 2e éd. augmentée ; 1850, 2 vol. in-8, ensemble 1500 p Prix : 15 fr.

Londe. — Nouveaux éléments d'hygiène ; 1847 3e édition, 2 vol. in-8. 14 fr.

Montfalcon et Polifière.— Traité de la salubrité dans les grandes villes ; Paris, 1846. 1 vol in-8, 7 fr. 50 c.

Réveillé-Parise. — Physiologie et hygiène des hommes livrés aux travaux de l'esprit ; 4e édit. Paris, 1843, 2 vol. in-8, 15 f.

Rostan. — Cours élémentaire d'hygiène ; 1828 2 vol. in-8.

Médecine légale, toxicologie.

BAYARD. — Manuel pratique de médecine légale ; 1844, 1 vol. in-18.

GALTIER. — Traité de toxicologie, 1 vol. in-8.

ORFILA. — Traité de médecine légale suivi du Traité des exhumations juridiques ; Paris, 1848, 4e édition, 4 vol. in-8.

DAGONTE (HENRI). — Considérations médico-légales sur l'aliénation mentale ; Paris, imprim. de Rignoux, thèse in-4.

Liste des ouvrages qui ont paru sur la médecine et ses sciences accessoires.

A PARTIR DU 1er JANVIER 1851—31 DÉCEMBRE 1852.

Météorologie.

1851 et 1852.

CLESSE. — Etudes météorologiques, in-8° de 2 feuilles ; à Nancy, chez Vagner.

HAEGHEN, MARTINS ET BÉRIGNY. — Annuaire météorologique de la France pour 1851, 3e année, in-8° de 45 feuilles ; Gaumes frères. Prix : 13 fr.

HOMMEY. — Observations sur les tempêtes, tournantes, metrad. de l'anglais, in-8 de 2 f. ; Paris, chez Ledoyen, Palais-Royal.

SIMONIN. — Résumé des observations météorologiques faites à Nancy, pendant l'année 1850, in-8 de 2 feuilles ; à Nancy, imprim. de Grimblot.

Géologie et paléontologie.
1851 et 1852.

Élie de Beaumont. — Notice sur les systèmes de montagnes, 3 vol. in-18, ensemble de 43 f. 5/9, à Paris, chez P. Bertrand, r. St-André-des-Arts, 53. Prix : 15 fr.

Buvigner. — Statistique géologique, minéralogique, minérallurgique et paléontologique du département de la Meuse ; 1 vol. in-8, de 700 pag., avec in-folio de 33 planches. Prix : 48 fr.

Dalmas J.-B. — Coup d'œil géologique et historique sur Aubenas-Vals, le Pont-la-Baume, Meyras, Neyrac, Thueits et Montpezat ; suivi d'un Mémoire sur la nature et l'âge des volcans du Vivarais. In-8 de 4 f. 1/2; imp. de Marc Aurel, à Valence.

Daubrée. — Description géologique et minéralogique du département du Bas-Rhin, in-8 de 32 feuilles 3/4, avec 6 cartes. A Strasbourg, chez E. Simon ; à Paris, chez J.-B. Baillière : 12 fr.

D'Orbigny et A. Gente. — Géologie appliquée aux arts et à l'agriculture, comprenant l'ensemble des révolutions du globe, ornée de vignettes; in-8 de 32 f. 3/4 ; imp. de Schneider. Prix : 10 fr.

Gautier. — Introduction philosophique à l'étude de la géologie, in-8 de 19 feuilles ; V. Masson, Prix : 5 fr. 50 c.

Meugy. — Essai de géologie pratique sur la Flandre française, in-18 de 19 feuilles 1/2 ; à Paris, chez Carilian-Gœury et Dalmont.

Pictet (F. J.). — Traité de la paléontologie ou histoire naturelle des animaux fossiles considérés

dans leurs rapports zoologiques et géologiques; 2e édition considérablement augmentée; tome 1er, in-8 de 37 f. 1/2 avec atlas de 28 pl. gr. in-4; à Paris, chez J. B. Baillière. Prix : 20 fr.

L'ouvrage complet se composera de 4 vol. in-8, avec atlas de 110 planches.

MURCHISON (RODEIRCK IMPEY). — Mémoire pour démontrer que l'extrémité nord de la chaîne du Forez ou que les roches ardoisières de Sichon doivent être rapportées à l'époque carbonifère. Trad. par M. Alluard ; in-8 de 2 f., plus 1 pl. ; imp. de Thibaut-Landriot, à Clermont-Ferrand.

ROMAGUÈRE (CASIMIR). — Voyage géologique à Saint-Ferréol et à Lampy, in-8 d'une feuille 1/2 ; imp. de Forestié, à Montauban.

VILLE. — Recherches sur les roches, les eaux et les gîtes minéraux des provinces d'Oran et d'Alger, in-4 de 54 f. et 4 pl. ; imp. Nationale.

Eaux minérales.

1851.

AUBER (ÉDOUARD). — Guide médical du baigneur à la mer, in-16 de 9 feuilles ; Victor Masson. Prix : 3 fr. 50 c.

BARTHEZ. — Guide pratique des malades aux eaux de Vichy, in-12 de 12 feuilles 3/4, plus 3 lithographies et 1 plan ; J.-B. Baillière.

BERTHERAND.—De l'emploi thérapeutique des eaux de Teniet-el-Hat, in-8 d'une demi-feuille; imp. de Gerdez, à Paris.

BOUCHET. — Impressions médicales sur Vichy en 1850, in-8 d'une feuille; imp. de Rodanet, à Lyon.

BUISSARD. — Lettres sur les eaux de Lamotte-les-

Bains, in-8 de 3/4 de feuille, imp. de Rodanet, à Lyon.

CABROL. — Topographie médicale de Belle-Ile-en-Mer, in-8 de 2 feuilles 3/4 ; chez Dumaine.

CASTILLON. — Les bains d'Audinac et le pays du Courserans avec des détails sur la vertu de ces eaux minérales, in-8 de 3 feuilles 3/4 ; chez Ansar, à Toulouse.

CAZALAS. — Recherches pour servir à l'histoire de l'eau minérale sulfureuse de Labassère (Hautes-Pyrénées), in-8 de 6 feuilles, plus une planche ; J.-B. Baillière. Prix : 2 fr. 50 c.

CHEVALIER. — Recherches chimiques sur les eaux de Wattwiller, in-8 d'une feuille ; imp. de Pénaud, à Paris.

CROZANT (DE). — De l'emploi des eaux minérales de Pougues, in-8 de 4 feuilles 1/4 ; Germer-Baillière.

DURAND-FARDEL. — Des eaux de Vichy, in-8 de 15 feuilles 1/2; Germer-Baillière. Prix : 3 fr. 50 c.

GARDEY. — Sur les eaux de Hombourg, in-8 de 7 f. 1/4, plus 11 vignettes; imp. de Plon, à Paris.

MAMELET. — Sur les propriétés des eaux de Contrexeville (Vosges), 4e édition, in-8 de 7 feuilles; J.-B. Baillière.

NICOLAS. — Aperçu clinique sur l'utilité des alcalins et surtout des eaux minérales de Vichy contre certaines affections du cœur, in-8 de 10 feuilles 1/4 ; imprim. de Villard, à Cusset.

PETIT. — Lettres sur les eaux minérales de Vichy, in-8 d'une demi-feuille, imp. de Malteste.

POUGET. — Des bains de mer, recherches sur l'em-

ploi hygiénique et médical de l'eau de mer, in-8 de 28 feuilles; J.-B. Baillière.

SALES-GIRONS. — Études sur les eaux d'Enghien-les-Bains, in-8 de 2 feuilles 7/9, Labé.

SALLENEUVE. — Essai sur les eaux minérales de Châteauneuf, in-8 de 4 feuilles 3/4 ; imprim. de Thibaud-Landriot.

VERDO. — Précis sur les eaux minérales des Pyrénées, in-12 de 12 feuilles 2/3, plus deux vues et une carte ; chez Ledoyen, à Paris. Prix : 4 fr.

1852.

ALIBERT.—Des eaux minérales dans leurs rapports avec l'économie publique, la médecine et la législation. Paris, 1852, in-8. Prix : 2 fr. 50.

ASTRIÉ. — De la médication thermale appliquée au traitement des maladies; in-4, Labé. Prix : 6 fr.

BAILLY. — Eaux thermales des Bains-en-Vosges et leur usage dans les maladies chroniques, in-8 de 13 feuilles 1/2, plus une carte; Victor Masson.

BAUDRIMONT. — Théorie de la formation des eaux minérales, in-4 de 2 f. 1/2; imp. Chaix, à Paris.

BAYARD(HENRI). — Notice sur les eaux minérales et ferrugineuses et sur l'établissement thermal et d'hydrothérapie de Château-Gontier (Mayenne) ; in-8 de 3 feuilles 1/2, pl. 3 pl. ; chez Delaplace, à Château-Gontier.

BOSCHAN (FRÉDÉRIC). — Essai sur les bains de boue ferrugineuse et saline de Franzensbad (près Egra en Bohême) et sur leurs effets théra-

peutiques, grand in-8 de 13 f. Paris et Leipzig, chez Baillière et L. Michelsen. Prix : 1 fr.

BRAUN (M. CH.). — Monographie des eaux minérales de Wiesbaden ; in-8 br., Wiesbaden et Paris, chez Kreidel et chez A. Franck, 69, rue Richelieu. Prix : 1 fr. 75 c.

CHARPENTIER. — Traité des eaux et des boues thermo-minérales de Saint-Amand (Nord), in-8 de 5 feuilles ; J.-B. Baillière. Prix : 1 fr. 50 c.

COBRAT. — Essai sur les eaux minérales ferrugineuses de Charbonnières, in-8 de 8 feuilles 1/2 ; imprim. de Bajat père, à Lyon.

DAVET DE BEAUREPAIRE. — Histoire et description des sources minérales du royaume de Sardaigne et des contrées voisines. In-8 de 30 feuil. ; Paris, rue Christine, 3.

GASZTOWTT (MAURICE). — Notice sur les eaux minérales de Saint-Parize-le-Chatel (Nièvre), in-8 d'une feuille 1/2 ; imp. Fay, à Nevers.

HAXO. — Coup d'œil sur les eaux minérales des Vosges, 2e édit., in-8 de 3 feuilles 1/2 ; Ve Gley, à Épinal.

JAMES (C.). — Guide pratique des eaux minérales ; 1 vol. de 40 feuilles, chez V. Masson.

LAFON. — Eaux minérales de Trébas (Tarn), in-12 d'une feuille ; imprim. Rodière, à Albi.

LEBRETON. — Eaux minérales de Bagnoles (Orne), in-8 de 2 feuilles, imprim. Bénard, à Paris.

NIEPCE. — Mémoire sur l'action de l'eau sulfureuse et iodée d'Allevard (Isère) dans les affections chroniques de la poitrine, in-8 d'une feuille 3/4 ; imprim, de Dejussieu, à Mâcon.

HENRY (O.). — Analyse de l'eau thermale de Saint-Honoré (Nièvre), in-8 d'une feuille; imprim. de Thunot, à Paris.

— Eau minérale naturelle de Sermaize (Marne); in-8 d'une feuille; imp. de Bitsch, à Vitry.

— Nouvelles observations sur l'eau minérale de Challes. In-4 d'une 1/2 f.; imp. Gerdès, Paris.

PATISSIER. — Rapport sur le service médical des établissements thermaux de France, fait au nom d'une commission de l'Académie de médecine; in-4 de 205 pages, imp. Nationale, chez J.-B. Baillière. Prix : 4 fr. 50 c.

PAYEN. — Notice sur les eaux minérales de Saint-Gervais (Savoie); in-8 d'une feuille; imp. Plon, à Paris.

POGGIALE. — Mémoire sur les eaux minérales de Viterbe; in-8 d'une feuille 1/2; imp. de H. et Ch. Noblet, à Paris.

ROBIERRE ET MORIDE. — Note sur la composition chimique des sources ferrugineuses de la Loire-Inférieure; in-8 d'une feuille 1/2; imp. de Busseuil, à Nantes.

ROGNETTA. — Eau minérale naturelle acidulo-gazeuse de Condillac (Drôme); in-8 d'une f. 1/2, imp. de Lacour, à Paris.

ROLLAND. — La médication thermale sulfureuse avec la thermographie de quelques stations (France et étranger), in-4 de 41 f. 1/2, 2 tabl. et 8 pl. lithogr.; Paris, chez Labé. Prix : 6 fr.

VERDIER. — Eaux minérales sulfureuses de Cauvalat, in-8, 1 feuille; imp. Vinchon, à Paris.

Botanique.

1851-1852.

ARTHAUD. — Recherches sur la nature de la manne dont les Israélites furent nourris dans le désert; in-8 d'une feuille 1/4; Bordeaux, chez Chaumas.

FÉE. — Mémoires sur la famille des fougères, (3e et 4e), in-folio de 15 f., plus 5 pl.; J.-B. Baillière et V. Masson. Prix : 15 fr.

FRAISE. — Santé des plantes, in-32 d'une demi-feuille ; imprim. d'Hennuyer, à Batignolles.

GARREAU. — Nouvelles recherches sur la respiration des plantes, in-8 de 2 feuilles 3/4; imprim. de Henri Noblet.

GERMAIN DE SAINT-PIERRE. — Guide du botaniste, ou conseils pratiques sur l'étude de la botanique, 2 vol. in-12, ensemble de 23 feuilles 2/3; Victor Masson. Prix : 7 fr. 50 c.

GRENIER ET GODRON. — Flore de France, tom. I, part. 1 et 2, tom. II, part. 1 et 2, in-8, de chacun 25 feuilles; J.-B. Baillière. Prix : 7 fr.

LAVALLE. — Traité pratique des champignons comestibles; in-8 de 146 pages, avec 12 pl. col., à Dijon, à Paris, chez J.-B. Baillière. Prix : 7 fr.

LE MAOUT. — Les trois règnes de la nature : règne végétal, botanique, histoire naturelle des familles végétales; 1 beau vol. grand in-8, avec gravures coloriées.

LONDET. — Maladie de la vigne (oïdium-Tuckeri), in-8 d'une feuille 3/4 et 1 pl. ; Paris, chez madame Bouchard-Huzard.

Soyer Willemet. — Nouvelles observations sur les trèfles de la section *chronosemium*, in-8, 1/2 f. Veuve Raybois, à Nancy.

Thevenon (A). — Essai sur la famille des piperacées, et particulièrement sur l'emploi en médecine de quelques plantes de cette famille, thèse in-4 de 7 f.; imp. Levrault, à Strasbourg.

Zoologie.

1851.

Blanchard. — Organisation du règne animal; ouvrage publié par livraison, grand in-4, chacune de 2 feuilles de texte, plus 2 planches; J.-B. Baillière. 3 livraisons sont publiées. Prix de chacune: 6 fr.

Boitard. — Jardin des plantes ou description des mammifères de la ménagerie et du Muséum, in-8 de 39 feuilles, chez Barba, rue de Seine, 31.

Milne-Edwards.—Introduction à la zoologie générale ou Considérations sur les tendances de la nature dans la constitution du règne animal; 1re partie, in-12 de 7 feuilles 1/2 ; Victor Masson.

Pucheran. — Sur les caractères zoologiques des mammifères, in-8 d'une feuille 1/2 ; imprim. Schneider.

1852.

Boisduval. — Lépidoptères de la Californie, in-8 3 f. 1/2; imp. Malteste, à Paris.

Bourassé. — Histoire naturelle des oiseaux, des reptiles et des poissons; 6e édition, in-8 de 10 feuilles; imprim. de Mame, à Tours.

Chevrolat (*A.*) — Description de nouveaux coléoptères, in-8, 1/2 feuille ; imp. Raçon, à Paris.

Coste. — Histoire générale et particulière du développement des corps organisés, publiée sous les auspices du ministre de l'instruction publique. Paris, 1848-1852, 3 vol. in-4, avec 50 planches grand in-plano, gravées en taille-douce, imprimées en couleur et accompagnées de contre-épreuves portant la lettre. — Deux livraisons sont en vente, texte et planches. La troisième va paraître.

Coste. — Rapport à M. le ministre de l'intérieur sur les moyens de repeupler toutes les eaux de la France par l'éclosion artificielle des œufs de poisson, in-8, 1 f. ; imp. Pankoucke, à Paris.

Doyère (L). — Recherches sur l'alucite des céréales, grand in-8 de 7 f. 1/2 ; Paris, chez Dusacq.

Duméril (Aug.). — Note sur un nouveau genre de reptiles sauriens de la famille des chalcidiens (le lépidophyme) et sur le rang que les amphisbiniens doivent occuper parmi les reptiles, in-8 d'une feuille.

Dupuy. — Histoire naturelle des mollusques terrestres et d'eau douce qui vivent en France, avec planches lithographiées ; fascicules 1 à 6, in-4 de chacun 10 feuilles et 10 planches ; Paris, V. Masson. Prix : 60 fr.

Dutrem et Berthot. — Fécondation artificielle des poissons, in-4 de 2 f. ; imp. Risler, à Mulhouse.

— Ponts et chaussées. Pisciculture. Rapports sur les faits constatés depuis le 8 mai 1851 jusqu'au 7 mars 1852, in-4 de 2 f. 1/2 ; imp. Risler à Mulhouse.

GAYOT (EUG.). La France chevaline, 2es études hippologiques, t. III, in-18 de 7 f.; chez Derivaux, à Strasbourg.

GUÉRIN-MÉNEVILLE ET EUG. ROBERT. — Notice sur les principaux résultats des éducations de vers à soie, faites à la magnanerie expérimentale de Sainte-Tulle, in-8, 1/2 f.; rue des Beaux-Arts, 4.

MÉTIVIER (Ve). — Mémoire sur les chenilles de bois, in-8, 3 f. 1/2; Paris, chez madame Bouchard-Huzard. Prix : 2 fr.

ORMANCEY. — Observations sur les infusoires des environs de Lyon, in-8, 2 f. 1/2 et 3 pl.; imp. Dumoulin, à Lyon.

RANG ET SOULEYET. — Histoire naturelle des mollusques ptéropodes, accompagnée de 15 planches coloriées, grand-in-4 de 86 p.; J.-B. Baillière. Prix : 25 fr.

Sciences naturelles.

1851.

BOSSU. — Anthropologie, ou organes, fonctions, maladies de l'homme et de la femme; 4e édition, 2 vol. in-8, ensemble de 83 feuilles 1/2, plus un atlas de 2 feuilles 3/4 et 20 planches; imp. de Lacour, à Paris. Prix : 15 fr.

DELAFOSSE. — Notions élémentaires d'histoire naturelle; zoologie avec figures dans le texte, in-18 de 7 feuilles 1/2; imp. de Malteste. Prix : 1 fr. 25.

DUVERNOY. — Leçons sur l'histoire des corps organisés, in-8 de 13 f. 7/8; imp. de Schneider.

HUMBOLDT. — Tableaux de la nature, traduit par

Hoefer, dernière édition, 2 vol. in-8 de 46 feuilles, plus 4 gravures et 2 cartes; imp. de Didot.

— Cosmos, traduit par Page; tome III, in-8 de 22 feuilles 1/2; chez Baudry. Prix: 5 fr.

Œuvres de Buffon. — Par D. Saucié, nouvelle édition, in-8 de 25 feuilles, imp. de Mame, à Tours.

Sorignet. — Les oursins fossiles de deux arrondissements du département de l'Eure, in-8 de 6 feuilles; imp. Barbarot, Evreux. Prix: 2 fr.

1852.

Buffon. — Histoire naturelle des mammifères, des oiseaux, des reptiles et des poissons, in-18 de 10 feuilles, plus 8 lith. Paris, chez Fonteney et Pelletier.

Milne-Edwards. — Cours élémentaire d'histoire naturelle, par MM. Milne-Edwards (zoologie), A. de Jussieu (botanique), F. Beudant (minéralogie), 5e édition, in-12 de 23 feuilles 2/3; V. Masson, à Paris. Prix de chacun: 6 fr.

Salacroux (A.). — Notions élémentaires d'histoire naturelle, in-18 de 13 feuilles 1/2; Coccoz, 30, rue de l'Ecole-de-Médecine. Prix: 3 fr. 50.

Physique.

1851.

Bouchardat. — Physique élémentaire, avec ses principales applications, ornée de 230 fig. intercalées dans le texte; 3e édit., 1851.

CLAUDET. — Nouvelles recherches sur la différence entre les foyers visuels et photogéniques et sur leur constante variation, in-8 de 2 feuilles. Germer-Baillière.

DAVY. — Cours élémentaire de physique, in-8 d'une feuille ; imp. de Ricard, à Montpellier.

DUCOIN-GIRARDIN. — Entretiens sur la physique et ses applications les plus anciennes ; 3e édition, in-8 de 25 feuilles, chez Mame, à Tours.

GENSOUL. — Sur le mécanisme de la vision, in-8 d'une feuille ; imp. de Plon.

HALDAT. — Mémoire sur quelques illusions d'optique, in-8 de 3/4 de feuille ; imp. de veuve Raybois, à Nancy.

POUILLET. — Notions générales de physique et de météorologie ; 1851.

1852.

BECKENSTEINER. — Etudes sur l'électricité ; nouvelle méthode pour son emploi médical, avec 8 planches explicatives, tome 1er, in-8 de 340 p.; J.-B. Baillière.

BERNARD. — Thèse de physique et de chimie, in-4 de 8 feuilles; Bachelier, à Paris.

GANOT. — Traité élémentaire de physique expérimentale et appliquée, illustrée de 420 gravures, in-12 de 19 feuill., 2e édition ; chez Labé. 7 fr.

GEORGES (L.-J.). — Notions élémentaires de physique. Nouvelle édition, in-12 de 9 feuilles; à Paris, chez Fourant, 47, rue Saint-André-des-Arts.

HUMBERT. — Précis de physique, in-8 de 11 feuil-

les 1/2, plus 9 planches ; Paris, chez Hachette.

KÆPPELIN. — Cours de physique, 5e édition, in-8 de 30 feuilles, imp. de Didot, à Paris. Prix : 6 fr. 50.

PINAULT. — Eléments de physique, 6e édition, in-8 de 34 feuilles et 12 planches ; chez Gaume frères, 4, rue Cassette. Prix : 6 fr. 50.

POUILLET. — Eléments de physique expérimentale et de météorologie, 6e édition, 2 vol. in-8 ensemble de 106 feuilles 1/2, avec un atlas de 49 planches ; Paris, chez Hachette. Prix : 18 fr.

VALLÉE. — Mémoire sur la vision, in-4 de 4 feuilles 1/2, plus 1 planche ; imp. Nationale.

Chimie.

1851.

BLONDOT. — Nouvelles recherches sur la nature et l'origine du principe acide qui domine dans le suc gastrique, in-8 de 3/4 de feuille ; V. Masson.

CHATIN. — Existence de l'iode dans toutes les plantes d'eau douce, in-12 d'une feuille ; imp. de Thuriot, à Paris.

GERHARDT. — Recherches sur les combinaisons ammoniacales du platine ; Paris, 1851, chez Thunot.

LARDEREL. — Notice sur la production de l'acide borique en Toscane, in-8 de 2 feuilles 1/2 ; imp. de Didot.

MÈNE. — Résultats d'expériences sur l'influence du gaz-azote dans la végétation, in-8 d'une feuille ; imp. de Mme Bouchard-Huzard.

ONDIÈRE. — Traité comparé de chimie théorique et pratique, à l'usage des candidats, in-18 de 2 feuilles 5/9, chez Borrani et Droz, à Paris.

RFILA. — Éléments de chimie, 8e édit., revue, corrigée et considérablement augmentée; 1851, 2 vol. in-8. Prix : 17 fr.

- Mémoire sur la nicotine et la conicine, in-8 de 5 feuilles ; J.-B. Baillière.

EGNAULT. — Cours élémentaire de chimie ; 4 vol. grand in-8, avec fig., 1851; Paris, chez Masson et Leclerc. Prix : 20 fr.

UOLZ. — Mémoire sur mes travaux électro-chimiques, in-8 de 4 f.; imp. de Pillet fils, à Paris.

IOLETTE et ARCHAMBAULT. — Dictionnaire des analyses chimiques, ou Répertoire alphabétique de tous les corps naturels et artificiels depuis la fondation de la chimie, avec l'indication du nom des auteurs et des recueils où elles ont été insérées ; Paris, 1851, 2 vol. in-8. Prix : 16 fr.

1852.

OUDET. — Notice historique sur la découverte de la soude artificielle, in-8, 1 f. 1/2; imp. Tunot.

URIN-DUBUISSON. — Mémoire sur l'existence du manganèse dans le sang humain ; sur son rôle dans l'économie animale, in-8 de 3 feuilles 1/2 ; J.-B. Baillière.

ERHARDT. — Aide-mémoire pour l'analyse chimique, in-12 de 7 f. ; imp. Martinet, à Paris.

UERRE. — Leçons de chimie faites aux élèves du

lycée de Nantes, in-12 de 5 f. 1/6; Vachette, Pari

HUART. — Traité comparé de chimie organiqu théorique et pratique, in-18 jésus de 4 feuilles 1/ chez Borrani et Droz. Prix : 1 fr. 25.

LANGLOIS. — Nouvelles recherches sur l'acide hy périodique et les hypériodates ; in-8 d'une feuil 1/2 ; imp. de Lamort, à Metz.

LE CANU. — Nouvelles études chimiques sur le san in-8 de 2 feuilles 1/2 ; Paris, chez J.-B. Baillièr

LIEBIG (J.). — Nouvelles lettres sur la chimie, co sidérée dans ses applications à la physiologie et l'agriculture, traduit de l'allemand par Gerhard in-18 jésus de 9 feuilles 1/2 ; chez V. Masso Prix : 3 fr. 50.

MIALHE. — De l'albumine et de ses divers éta dans l'économie animale, in-8 de 3 feuilles; im de Malteste.

ORFILA. — Empoisonnement par l'acide tartrique in-8 d'une feuille 1/2 ; imp. de Martinet.

PELOUZE J. et T. FRÉMY. — Abrégé de chimie 2e édit., 2 vol. in-12 de 14 feuilles 1/2; V. Mas son. Prix : 5 fr.

PELOUZE ET FREMY. — Notions générales de chi-mie ; in-8 de 31 feuilles, pl. 24 pl.; Paris, che V. Masson.

ROBIN CH. et VERDEIL. — Traité de chimie anato-mique et physiologique, normale et pathologique. ou des principes immédiats normaux et morbides qui constituent le corps de l'homme et des mam-mifères. 3 vol. de 121 feuilles 3/4 ensemble, plus un atlas de 2 feuilles 1/4 avec 45 planches gravées

en partie coloriées; Paris chez J.-B. Baillière. Prix : 36 fr.

Anatomie.

1851-1852.

BÉCLARD. — Eléments d'anatomie générale, avec figures intercalées dans le texte, 3e édition, in-8 de 44 feuilles 1/4, plus un portrait, chez Labé. Prix : 8 fr.

CRUVEILHIER. — Traité d'anatomie pathologique générale; 2 forts vol. in-8, Paris, 1849-1852, chez J.-B. Baillière. Prix : 17 fr.

— Traité d'anatomie descriptive ; 3e édition, 4 vol. in-8, ensemble 182 feuilles 1/4, chez Labé. Prix : 28 fr.

HAREMBERG. — Nouvelle organographie du crâne humain; in-8 de 3 feuilles, chez Laisné, passage Vérot-Dodat. Prix : 1 fr. 50.

JAMAIN. — Nouveau traité élémentaire d'anatomie, et de préparations anatomiques, suivi d'un précis d'embryologie par le Dr Verneuil, grand in-18 de 25 feuilles, avec 146 gr. intercalées dans le texte; Germer-Baillière, 12 fr.

JARJAVAY. — Traité d'anatomie chirurgicale, ou de l'anatomie dans ses rapports avec la pathologie externe et la médecine opératoire, 2 vol.; tome I, in-8 de 35 feuilles 3/4 ; Labé. Le tome II paraîtra en 1853.

LUDOVIC-HIRSCHFELD ET LEVEILLÉ. — Névrologie ou description du système nerveux et des organes des sens, avec leur mode de préparation ; 1 volume in-4, de 400 pages de texte, avec 90

planches dessinées d'après nature (publié en 10 livraisons); à Paris, chez J.-B. Baillière. Prix, avec fig. noires, 50 fr.; avec fig. color., 100 fr.

MASSE.—Petit Atlas d'anatomie descriptive; 4e éd., 1852; 1 vol. in-18 composé de 112 planches; chez J.-B. Baillière. Prix : fig. noires, 20 fr.; fig. coloriées, 36 fr.

ROBIN. — Observations sur l'ostéogénie, in-8 d'une feuille ; imp. de Martinet.

Embryologie.

EHRMANN. — Description de deux fœtus monstres. Musée d'anatomie de Strasbourg, in-folio de 3 f., plus 4 pl.; Berger-Levrault, à Strasbourg.

FOLLIN. — Recherches sur un cas remarquable d'hermaphroditisme, in-8 de deux feuilles ; imp. de Plon.

JACQUEMIER. — Développement de l'œuf humain, in-8 d'une feuille 1/2; 1852. Germer-Baillière.

Physiologie.

1851.

BERNARD (CL.). — Recherches expérimentales sur les fonctions du nerf spinal, ou accessoire de Willis; in-4 de 84 pages et 2 pl., imp. Nationale, chez J.-B. Baillière. Prix : 4 fr.

BONNAFONT. — Mémoire sur la transmission des ondes sonores à travers les parties solides de la tête, in-8 d'une 1/2 feuille; chez J.-B. Baillière.

BRACHET. — Études physiologiques sur la théorie

de l'inflammation, in-8 de 4 feuilles 1/4; à Lyon, chez Dumoulin.

HARMA. — Du Sommeil, in-8 de 6 feuilles 3/4 ; à Paris, chez Hachette.

ELUT. — Mémoire sur le sommeil, les songes et le somnambulisme, in-8 de 36 pag. Prix : 1 fr. 25.

· Mémoire sur les phénomènes et le principe de la vie, in-8° d'une feuille 1/4 ; à Paris, imprim. de Panckouke.

UELLER. — Manuel de physiologie, traduit de l'allemand, par A.-J.-L. Jourdan; 2e édition, revue et corrigée par E. Littré, de l'Institut, accompagné de 320 gravures intercalées dans le texte, 2 vol. in-8 de 104 feuilles 1/2; chez J.-B. Baillière. Prix: 20 fr.

GOND. — Histoire et systématisation générale de la biologie, in-12 de 8 feuilles 1/2; chez J.-B. Baillière.

MANAS.—Mémoire sur les fonctions du foie pendant la digestion, in-8 de 4 feuilles 1/2; chez J.-B. Baillière.

IRON. — Réflexions sur la physiologie de Bichat, thèse, in-4 ; à Toulon, imprim. d'Aurel.

RDIER DE CAUVALAT. — Lettres sur la physiologie hygide et morbide, in-8 de 3 feuilles ; à Montpellier, imprim. de Ricard.

1852.

RAUD.— Manuel de physiologie humaine et des principaux vertébrés, répondant à toutes les questions physiologiques du programme des examens

de fin d'année, avec des notes, par M. Robi agrégé de la Faculté de médecine de Paris ; 185 1 vol. gr. in-18. Prix : 7 fr.

Dancel.—Note sur le développement de la grai dans l'espèce humaine, in-8 d'un quart de feui à Paris, imprim. de Mme Delacombe.

Fauconneau-Dufresne. — Considérations ph siologiques et pathologiques sur le foie et ses d pendances, à propos du travail de M. le docte Beau sur l'appareil spléno-hépatique ; in-8 3 feuilles 1/8 ; imp. de Moquet, à Paris.

Magendie. — Leçons faites au collége de Fran pendant le semestre d'hiver (1851-52), recueill et analysées par le docteur *V.-A. Fauconnea Dufresne*, in-8 de 4 feuilles 1/4 ; imp. Malte à Paris.

Petit (Ch.).—Les boissons alcalines peuvent-el devenir cause d'hémorrhagie, lettre à M. le d teur Amédée Latour, in-8 de 3/4 de feuilles; im de Malteste.

Robert-Latour. — Des éléments physiologiqu du pouls, in-8 de 1 feuille 3/4 ; imp. de Moqu à Paris.

Pathologie et Thérapeutique.

A. Traités généraux. — 1851.

Benech. — Pathologie naturelle et générale, t. 1 in-8 de 26 feuil, 1/4; J.-B. Baillière. Prix : 7 f.5

Fabre. — Bibliothèque du médecin praticien, résumé de tous les ouvrages de clinique médica et chirurgicale; Paris, 1843-1851, 15 vol. gra

in-8 à 2 colonnes, avec figures. Prix de chaque vol. : 8 fr. 50 c.

ORRY. — Traité de médecine pratique et de pathologie iatrique ; Paris, 1841-1851, 8 vol. in-8, avec atlas de plessimétrisme et table générale ; chez J.-B. Baillière. Prix : 64 fr.

ARDIEU.—Supplément au dictionnaire des dictionnaires de médecine française et étrangère, in-8 de 944 pag.; chez Germer-Baillière. Prix : 9 fr.

ROUSSEAU et PIDOUX. — Traité de thérapeutique et de matière médicale ; 4e édition , 2 vol. in-8, ensemble de 110 feuilles 3/4 ; chez Bechet jeune.

ALLEIX. — Guide du médecin praticien , ou résumé de pathologie interne et de thérapeutique appliquée , 2e édition, 5 vol. grand in-8 de 238 feuilles 1/2 ; chez J.-B. Baillière. Prix : 45 fr.

1852.

ictionnaire de médecine, ou Répertoire général des sciences médicales considérées sous les rapports théorique et pratique, par MM. Adelon, Béclard, P. Bérard, A. Bérard, Biett, Blache, Breschet, Calmeil, Cazenave, Chomel, H. Cloquet, J. Cloquet, Coutanceau, Dalmas, Dance, Desormeaux, Dezeimeris, P. Dubois, Ferrus, Georget, Gerdy, Guérard, Guersant, Itard, Lagneau, Landré-Beauvais, Laugier, Littré, Louis, Marc, Marjolin, Murat, Ollivier (d'Angers), Orfila, Oudet, Pelletier, Pravaz, Raige-Delorme, Reinaud, Richard, Rochoux, Rostan, Roux. Rullier, Soubeyran, Trousseau, Velpeau, Villermé, 2e édit. entièrement refondue , 30 vol. in-8. Prix ; 180 fr.

Grisolle. — Traité élémentaire de pathologie in terne; 5e édition, 2 vol. in-8, ensemble de 10 feuilles 1/2; chez V. Masson. Prix : 18 fr.

Requin. — Éléments de pathologie médicale; to mes I, II et III, in-8, chez Germer-Baillière. Pri des 3 volumes: 22 fr.

— De la spécificité dans les maladies (conc. de *pa thologie médicale*); 1851, in-8. Prix 2 fr.

Triquet M.-E. — Abrégé de pathologie médico chirurgicale, ou Résumé analytique de médecin et de chirurgie, 2 vol. in-8; chez Labé: 12 fr.

B. Monographies. — 1851.

Bassaget. — Découverte médicale et physiologi que sur les facultés des sens, in-8 de 12 feuille 1/4; chez les principaux libraires.

Chartroule. — De l'emploi de l'iode dans le trai tement de la phthisie pulmonaire, in-8 de 4 feui 1/8, plus une planche; chez Labé.

Couppey. — Mémoire sur la thérapeutique des tu bercules pulmonaires et scrofuleux, in-8 d 3 feuilles; chez Jullien, rue de l'Éperon, 9.

Delioux. — Examen critique de la médicatio émolliente, in-8 de 2 feuilles; chez Labé.

Desgranges. — Observations de morve aiguë che l'homme, in-8 de 2 feuilles 3/4; à Lyon, imp de Rodanet.

Desterne. — Découverte d'un traitement de né vralgie, in-8 de 2 feuil. 1/2; imp. de Malteste.

Druhen. — De la rage et de l'hydrophobie, thès in-4 de 6 f.; à Strasbourg, imp. Berger-Levrault

Fauconneau-Dufresne. — Traité de l'affection calculeuse du foie et du pancréas, avec 50 fig. lithographies, in-18 de 14 feuilles 2/3; chez V. Masson. Prix : 4 fr. 50 c.

Ferrus. — Mémoire sur le goître et sur le crétinisme, et Discussion dans le sein de l'Académie de médecine; 2 parties, in-8 de 11 feuilles, plus 5 planches, chez J.-B. Baillière. Prix : 4 fr. 50 c.

Forget. — Précis historique et pratique des maladies du cœur, des vaisseaux et du sang, in-8 de 30 f. 1/2; à Strasbourg, imp. Ve Berger-Levrault; Paris, J.-B. Baillière. Prix : 6 fr.

Guillié. — Traité de l'origine des glaires, 2e éd., in-12 de 3 feuilles; chez Paul Gage. Prix : 50 c.

Guillot (Natalis). — La lésion, la maladie, thèse de concours, in-8 de 6 feuilles; chez Germer-Baillière.

Hebert. – Médecine thermopathique; de la goutte, son traitement, et de sa guérison, in-12 de 3 f.; chez Germer-Baillière.

Lebert. — Traité pratique des maladies cancéreuses et des maladies curables confondues avec le cancer, in-8 de 57 feuilles 1/2; chez J.-B. Baillière. Prix : 9 fr.

Leroy. — Mémoire sur le traitement de la fièvre typhoïde par les évacuations sanguines au début et par l'eau froide (*intus et extrà*) pendant toute la durée de la maladie; in-8 de 3 feuilles; imp. de Malteste.

Macario. — Des fièvres continues graves, dites typhoïdes, in-8 de 2 f. 1/2; imp. Malteste.

MASSÉ. — Quelques mots sur l'appareil galvano-électrique portatif du docteur Récamier, in-8 de 2 feuilles ; chez J.-B. Baillière. Prix : 1 fr.

MONNERET. — De l'emploi des gouttes noires anglaises, in-8 d'une 1/2 feuille ; à Batignolles, imprimerie d'Hennuyer.

NIEPCE.—Traité du goître et du crétinisme, 2 vol. in-8 de 45 f. 1/4 ; chez J.-B. Baillière. Prix : 9 fr. 50 c.

NIVELET. — Petit traité des médications les plus simples, in-18 de 5 feuil. 1/3 ; à Commercy, chez Cabasse. Prix : 1 fr. 50.

PELLARIN. — Le mal de mer, sa nature et ses causes, in-8 de 3 f. 1/2; chez V. Masson. 75 cent.

RAMBAUD. — De la nature intime de la fièvre typhoïde, in-8 de 2 f. 1/4 ; à Lyon imp. Perrin.

SALLENAVE.—Description de maladies chroniques aussi inconnues qu'incurables, in-12 de 2 feuil. 1/3 ; à Bordeaux, imprim. de Dupuy.

SANDRAS. — Traité pratique des maladies nerveuses 1851, 2 vol. in-8. Prix : 12 fr.

SEE. — De la chorée et des affections nerveuses en général, in-8 de 10 feuilles ; chez Labé. 3 fr 50.

TAILLEFER. — Notions les plus essentielles sur l'emploi des contre-poisons et sur les secours à donner aux empoisonnés, in-18 de 1 feuille ; imprim. de Lange-Lévy. Prix : 50 cent.

1852.

ABEILLE.— Traité des hydropisies et des kystes, ou des collections séreuses et mixtes dans les cavités

naturelles et accidentelles; in-8 de 640 pages; chez J.-B. Baillière. Prix : 7 fr. 50 c.

ARNOLD. — Considérations pratiques sur l'emploi de l'eau balsamique de Soultzmatt (Haut- Rhin), dans le traitement des maladies cérébrales chroniques, in-8 de 7 feuilles; à Paris, chez Ledoyen.

BARTHEZ et RILLIET. — Mémoire sur la broncho-pneumonie vésiculaire chez les enfants, in-8 d'une feuille; imp. de Dupont, à Paris.

BELLENGER.— Lettres sur la rage humaine; Bar-le-Duc, chez Laguerre.

BESANCENOT. — Causes de la chute des cheveux et des moyens de la prévenir, in-8 d'une demi-feuille; à Paris, imp. de Raçon. Prix : 50 c.

BEYLARD. — Du rachitis, de la fragilité des os, de l'ostéomalacie; in-4 de 286 p., avec 8 planches; J.-B. Baillière. Prix : 6 fr.

BONNET (AUG.). — Traité des fièvres intermittentes; 2e édition, augmentée.

BOUCHARDAT. — Du diabète sucré ou Glucosurie; son traitement hygiénique; in-4 de 18 f. 1/2; chez J.-B. Baillière.

BOUCHET. — Nouvelle méthode de traitement du rhumatisme articulaire aigu, in-8 de 2 feuilles 1/4; à Lyon, imprim, de Rodanet.

BOURDON. — Recherches cliniques sur quelques signes propres à caractériser le début de la phthisie pulmonaire, in-8 de 2 feuilles 1/2; imp. Martinet.

BOURGUIGNON. — Traité entomologique et pathologique de la gale de l'homme, in-4 de 29 f. 1/2,

plus 10 planches ; imprim. Nationale, Paris, chez V. Masson.

BRICHETEAU. — Traité des maladies chroniques qui ont leur siége dans les organes de l'appareil respiratoire, in-8 de 42 feuilles ; chez J.-B. Baillière, à Paris. Prix : 8 fr.

CATTELOUP. — Cachexie paludéenne en Algérie, in-8 de 5 feuilles 1/2 ; à Paris, imp. d'Henri Noblet.

CAZENAVE. — Memento du praticien pour l'emploi des médicaments dangereux, in-8 d'une demi-feuille ; chez Labé.

CHARRIÈRE. — Aperçu sur la goutte, in-12 d'une 1/2 feuille ; imp. d'Aucanel, à Avignon.

CHRESTIEN (A.-L.). — Observations de clinique médicale ; in-8 de 21 feuilles 1/4 ; imp. Ricard, à Montpellier.

CULMANN. — De la consonnance et de ses rapports avec l'auscultation des voies respiratoires, in-4 de 6 f. 1/2 ; à Strasbourg, imp. de Silbermann.

DE CROZANT. — De l'asthme, in-8 de 12 feuilles ; Germer-Baillière.

DEBREYNE. — Vertu thérapeutique de la belladone, in-8 de 14 feuil. ; chez J.-B. Baillière. P. : 3 f. 50.

DELASIAUVE. — Note sur les fièvres intermittentes pernicieuses, in-8 d'une feuille 1/2 ; Paris, imp. de Moquet.

DEZANNEAU. — Traitement mercuriel de la rage, in-8 de 2 feuilles ; à Paris, imprim. de Penaud.

DUCHESNE. — Maladies de la bouche, in-8 d'une feuille ; à Montmartre, imprim. de Pilloy.

Durand-Fardel. — Développement spontané du gaz dans le sang, considéré comme cause de mort subite, in-8 de 3/4 de f.; à Paris, imp. Martinet.

— Considérations sur le traitement des engorgements du foie par les eaux de Vichy, in-8 de 1/4 de feuille; Batignolles, imp. d'Hennuyer.

— Traité pratique des maladies des vieillards, 1 vol. in-8 de 600 pages.

Dutroulau. — De l'endémie dysentérique à Saint-Pierre-Martinique, in-8 de 4 feuilles; imp. de Dupont, à Paris.

Duval (Vincent). — Traité théorique et pratique de la maladie scrofuleuse, in-8 de 33 feuilles. Paris, chez J.-B. Baillière. Prix : 8 fr.

Feldmann. — Aphorismes de thérapeutique, in-8 de 3 feuilles; chez J.-B. Baillière. Prix : 1 f. 25 c.

Fouquet. — De la dysenterie, in-8 de 15 feuilles; chez J.-B. Baillière. Prix : 3 fr. 50.

Herpin. — Du pronostic et du traitement curatif de l'épilepsie, *ouvrage couronné par l'Institut de France*, in-8 de 39 feuilles 1/2; J.-B. Baillière. Prix : 7 fr. 50.

James-Constantin. — Emploi des eaux minérales dans le traitement des accidents consécutifs de la syphilis; in-8 de 2 feuilles; V. Masson.

Jangot. — Nouvelle théorie du diabète sucré, in-8 de 3 feuilles; imp. Rodanet, à Lyon.

Lautour. — Fièvre typhoïde observée à Damas et de son traitement par le calomel, in-8 d'une feuille; imp. de Malteste, à Paris.

LAVILLE. — De la rage et de son traitement spécifique, in-8; imp. de Delmas, à Bordeaux.

— Exposé théorique et pratique d'un traitement curatif et préventif de la goutte et du rhumatisme; 3e éd., in-18 de 3 feuilles; Paris, chez J.-B. Baillière.

LEFÈBVRE.—La fièvre typhoïde est-elle une fièvre, une pyrexie ou une inflammation? in-8 de 2 feuilles 1/4; chez Labé.

LEVRAT-PEROTTON. — Traité sur l'emploi thérapeutique du seigle ergoté; 2e éd., in-8 de 15 feuilles 1/4.; à Paris, chez Baillière; à Lyon, chez Savy.

LEVY (M.). — Rapport sur le traitement de la gale, adressé au ministre de la guerre, par le conseil de santé des armées; in-8 de 36 pag. Prix 1 fr. 25 c., chez J.-B. Baillière.

MAISONNEUVE. — Leçons cliniques sur les affections cancéreuses, in-8 de 7 feuilles plus 4 planches; chez Labé. 2 fr.

MARCHANT. — Études sur le traitement de l'asphyxie et de la faiblesse native des nouveau-nés, in-8 d'une feuille; imp. de Malteste, à Paris.

MAZADE. — De l'emploi des frictions mercurielles dans la syphilis coïncidant avec les premiers temps de la gestation, in-8 de 3/4 de feuille; imp. d'Hennuyer, à Batignolles.

MICHAUX. — Mémoire sur les causes de la fièvre jaune, in-8 d'une feuille 1/2; J.-B. Baillière.

MOYSE. — Études sur les fonctions et les maladies du pancréas, in-4 de 7 feuilles 1/2, plus une planche; Leclerc, à Paris. Prix: 2 fr.

Perry (J.). — De l'anagésie et de l'emploi thérapeutique des métaux à l'extérieur, in-8 de 2 f.; imp. de Schneider, à Paris.

Petrequin. — Nouvelles recherches sur l'emploi thérapeutique du manganèse, comme adjuvant et comme succédané au fer, in-8 d'une feuille 3/4 ; J.-B. Baillière.

Potton. — Recherches sur le mal de vers, ou le mal de bassine, éruption vésico-pustuleuse qui attaque exclusivement les fileuses de cocons de vers à soie, in-8 de 2 feuilles 1/4 ; imp. de Barret, à Lyon.

Putegnat. — Sur l'asthme, in-8 de 5 feuilles 1/2 ; V. Masson.

Rauch. — Coup d'œil historique sur l'application de l'électricité à la médecine, in-8 de 4 feuilles 1/2 ; imp. Berger-Levrault, à Strasbourg.

Reveillé-Parise. — Traité de la vieillesse, hygiénique, médicale et philosophique, ou Recherches sur l'état physiologique, les facultés morales, les maladies de l'âge avancé et sur les moyens les plus sûrs, les mieux expérimentés de soutenir et de prolonger l'activité vitale à cette époque de l'existence ; in-8 de 488 p.; Baillière. Prix : 7 fr.

Ridreau. — De la chaleur considérée comme cause de la fièvre rémittente, ou fièvre des pays chauds, in-4 de 6 feuilles 1/2 ; imp. de Berger-Levrault, à Strasbourg.

Rochard et Sellier. — Guérison de la couperose, observations et réflexions, in-8 de 2 feuilles 1/4 ; Labé.

Sallenave. — Maladies chroniques les plus répan-

dues, in-8 de 18 feuilles; imp. de Dupuy, à Bordeaux.

SESTIER. — Traité de l'angine laryngée œdémateuse, in-8 de 30 feuilles 1/4; J.-B. Baillière. Prix: 7 fr. 50.

VEYSSIÈRE. — Des maladies transmissibles des animaux à l'homme. Exposé précis des symptômes du traitement, etc., in-8 de 3 feuilles 1/4; chez tous les libraires de l'École de médecine.

Aliénations.

1851-1852.

BRIERRE DE BOISMONT. — Des hallucinations, ou Histoire raisonnée des apparitions, des visions, des songes, de l'extase, du magnétisme et du somnambulisme; 2e édition, Paris, in-8 de 600 pages, chez Germer-Baillière. Prix : 6 fr.

DAGONET. — Service médical de l'asile public d'aliénés de Stephansfeld, pendant 1851, in-8 de 3 f. 1/2; à Strasbourg, imp. Silbermann.

FALRET (M.). — De la construction et de l'organisation des établissements d'aliénés; in-4 de 90 p., Paris, J.-B. Baillière. Prix: 2 fr. 50.

— De l'enseignement clinique des maladies mentales; in-8 de 9 feuilles, Paris; imp. Martinet.

UISLAIN. — Leçons orales sur les phrénopathies, ou Traité théorique et pratique sur les maladies mentales; 3 vol. in-8, avec fig. Prix: 21 fr.

JOIRE. — Mémoire statistique sur l'asile d'aliénés de Lommelet, près Lille; in-8 de 45 pages. Prix: 1 fr. 50 c.

Labitte. — Rapport statistique sur le service médical de l'asile privé des aliénés de Clermont (Oise); in-4 de 44 pag., Clermont. Prix : 2 fr. 50 c.

Michéa. — Du délire des sensations, 2e édition in-8 de 22 feuilles. Labé. Prix : 6 fr.

Moreau. — Un chapitre oublié de la Pathologie mentale ; Paris, 1851, chez Masson, in-8.

Morel. — Etudes cliniques. Traité théorique et pratique sur les maladies mentales ; Nancy, chez Grimblot, tome 1er, in-8 de 480 pages, avec 13 pl. Prix : 8 fr.

Parchappe. — Des principes à suivre dans la fondation et la construction des asiles d'aliénés ; 1 vol. in-8, avec planches ; Paris, V. Masson, Prix : 15 fr.

Parigot. — Thérapeutique naturelle de la folie, l'air libre et la vie de famille dans la commune de Gheel ; in-8. Prix : 2 fr. 50 c.

Seux. — Visite aux enfants crétins de l'Abendberg, dans le canton de Berne, in-8 de 2 feuilles 1/4 ; imp. de Vial, à Marseille.

Szafkowski. — Recherches sur les hallucinations, in-8 de 19 feuilles ; G. Baillière.

Voisin. — De l'entendement humain. Quelles sont ses facultés? quel en est le nombre? quel en est l'emploi? 1re, 2e, 3e parties, in-8 de 11 feuilles ; J.-B. Baillière. Prix : 4 fr. 50 c.

Weill. — Considérations générales sur la folie puerpérale, thèse in-4 de 4 feuilles ; imp. de veuve Berger-Levrault, à Strasbourg.

Chirurgie.

1851.

BERNARD. — Amputation de la jambe à lambeaux latéraux obliques, au tiers inférieur, in-8 d'une 1/2 feuille; imp. de Malteste.

BERTHERAND. — Des plaies d'armes à feu de l'orbite, in-8 de 3/4 de feuille, J.-B. Baillière.

— Du pansement des plaies, in-8 de 3 feuilles 1/2; J.-B. Baillière.

BOUCHACOURT. — Histoire d'une opération césarienne faite avec succès, in-8 d'une feuille; imp. de Rodanet, à Lyon.

CAUTÉRISATION (de la) dans les inflammations du tissu cellulaire, in-8 de 10 feuilles 3/4; imp. Balarac, à Bordeaux.

CHASSAIGNAC. — Nouveaux moyens de traitement des fistules ossifluentes de la face, in-8 d'une feuille; imp. d'Hennuyer, à Batignolles.

DAVAT. — Considérations physiologiques et pratiques sur les fractures de la clavicule; in-8, à Lyon.

— Physiologie pathologique, Considérations physiologiques et pratiques sur les divers moyens employés pour guérir l'hydrocèle, in-8 d'une feuille 1/2; imp. de Chanoine, à Lyon.

HUTIN. — Sur la nécessité d'extraire immédiatement les corps étrangers dont la présence complique les plaies par armes à feu, in-8 de 4 feuilles 1/2, chez Dumaine.

MICHON. — Des tumeurs synoviales de la partie inférieure de l'avant-bras, de la face palmaire, du

poignet et de la main, thèse in-8 de 15 feuilles ; imp. de Gros, à Paris.

— Mémoire et observations sur quelques cas d'autoplastie de la face, in-8 de 1 f. 1/2; imp. Dupont.

MILLARDET. — Traitement du cancer sans instruments tranchants, in-8 de 3 feuilles 1/4. Labé.

MOREL-LAVALLÉE. — Thèse sur les luxations compliquées; in-4 de 8 feuilles 1/2; imp. d'Hennuyer, à Batignolles.

PRUNAIRE. — Du varicocèle et de son traitement par un procédé nouveau, thèse in-4 de 7 feuilles; imp. de Berger-Levrault, à Strasbourg.

ROBERT. — Considérations pratiques sur les varices artérielles du cuir chevelu, in-8 de 2 feuilles 1/4 ; chez Plon.

TROUSSEAU. — Nouvelles recherches sur la trachéotomie dans les cas de croup, in-8 de 2 feuilles ; imp. de Malteste.

VIDAL de CASSIS. — Traité de pathologie externe et de médecine opératoire, 3e édition, avec 575 gravures intercalées dans le texte ; 5 volumes in-8, 260 feuilles ; J.-B. Baillière. Prix : 40 fr.

VOILLEMIER. — Des kystes du cou, in-8 de 8 feuilles 1/2 ; chez V. Masson.

1852.

ALQUIÉ (ALEXIS). — Clinique chirurgicale de l'Hôtel-Dieu de Montpellier; in-8 de 36 feuilles; à Montpellier, chez l'auteur.

BARINCOU. — De l'anus accidentel et des différents procédés qui se rattachent à son traitement, in-8 de 6 feuilles, plus une planche; imp. de Mme veuve Berger-Levrault, à Strasbourg.

Beauvais (de). — De la cautérisation des bourrelets hémorrhoïdaux par le fer rouge, in-4 de 14 feuilles 1/2 ; Labé. Prix : 3 fr.

Bertherand. — Traité des adénites idiopathiques et spécialement de celles du col, in-8 de 5 feuilles 1/8 ; J.-B. Baillière.

Bonnafont. — Extraction d'un calcul pesant 27 grammes et situé dans la région bulbo-membrano-prostatique de l'urètre, in-8 d'une 1/2 feuille ; imp. de Malteste à Paris.

Bonnet. — Parallèle entre la cautérisation et l'enroulement des veines dans le traitement du varicocèle, in-8 d'une demi-feuille ; imp. d'Hennuyer, à Batignolles.

Bouisson (F.). — Observation clinique, suivie de réflexions sur les amputations doubles ; in-8 d'une feuille ; Martel aîné, à Montpellier.

Chassaignac. — Etudes d'anatomie et de pathologie chirurgicales, thèses présentées aux concours de la Faculté de médecine de Paris ; 2 forts vol. in-8, chez J.-B. Baillière. Prix : 14 fr.

Courty (A.). — Compte-rendu de la clinique chirurgicale de Montpellier ; in-8 de 22 feuilles 1/2 ; pl. 1 pl. ; Montpellier, chez Savy jeune.

Faucher. — Conseils sur les piqûres et morsures des animaux venimeux et dangereux ou hydrophobes, in-8 d'une feuille ; imp. de Pasquier, à La Réole.

Faudel. — Recherches pratiques sur les fractures récentes du col du fémur, thèse in-4 de 7 feuil. plus 2 planches ; Berger-Levrault, à Strasbourg.

Giraldès. — Des maladies du sinus maxillaire,

thèse in-8 de 3 feuilles 5/9 ; imp. de Martinet.

HEMARD (Henery). — Considérations sur les affections charbonneuses et en particulier sur la pustule maligne, in-8 de 2 f.; imp. Desoye à Paris,

HERVEZ DE CHEGOIN. — Traitement de la brûlure; in-8 de 2 feuilles 3/4 ; J.-B. Baillière.

HORTS. — De la luxation coxo-fémorale traumatique en haut et en dehors ; thèse, in-4 de 4 feuilles ; imp. de Dannbach, à Strasbourg.

HUVET. — Maladie des vertèbres cervicales, in-18 d'une feuille 1/4 ; à Paris, imprim. de Schneider.

LAUTH (CH.-G.). — Compte-rendu de la Clinique chirurgicale du semestre d'été de M. C. Sedillot, in-8 de 3 f. 1/4; imp. Silbermann, à Strasbourg.

LEBATARD. — Des loupes et de leur cure radicale, in-8 d'une feuille ; imp. Chaix, à Paris.

LEROY. — Récit de l'opération de la fistule à l'anus faite à Louis XIV, in-8 de 2 feuilles 1/2 ; imp. de Montalant-Bougleux, à Versailles.

LEROY D'ETIOLLES. — De la cautérisation d'avant en arrière, de l'électricité et du cautère électrique dans les retrécissements de l'urètre, in-8 de 3 feuilles; J.-B. Baillière.

PARISE (J.). — Mémoires sur deux variétés nouvelles de hernies, la hernie inguinale intra-iliaque et la hernie inguinale antévésicale; in-8 de 2 f.; imp. Lefebvre-Ducrocq, à Lille.

RILLIET. — Mémoire sur l'invagination chez les enfants ; in-8 de 4 feuilles 3/4 ; imp. Plon, à Paris.

ROSTAING DE RIVAS. — Considérations sur le traite-

ment de certaines affections chroniques du cuir chevelu chez les enfants; in-8 de 2 feuilles 1/2; chez Mellinet, à Nantes.

ROUDOLPHI (EUG.). — Quelques indications pratiques pour l'histoire et le traitement des hernies crurales et inguinales, thèse in-4 de 3 feuilles 1/2; imp. Huder, à Strasbourg.

ROUX (JULES).—Névralgies faciales. Résection des nerfs. Procédés nouveaux; in-8 de 2 feuilles; imp. de Malteste, à Paris. Agenda des médecins et chirurgiens pour 1853 ; à Paris, chez Zalec.

SEDILLOT. — Des règles de l'application du chloroforme aux opérations chirurgicales, in-8 de 3 feuilles 1/2; J.-B. Baillière.

VALLEIX. — Des déviations utérines. Leçons cliniques faites à l'hôpital de la Pitié, recueillies et rédigées par M. T. Gallard; in-8 de 11 feuilles; imp. de Malteste, à Paris.

VALLETTE (THARLEIL).—Mémoire sur la possibilité de lier l'artère occipitale près de son origine, in-8 de 4 feuilles; imp. d'H. et Ch. Noblet, à Paris.

Maladies des yeux.
1851-1852.

COMPÉRAT. — De la luxation du crystallin normal dans la chambre antérieure de l'œil et de son traitement, in-8 de 2 feuilles. Paris. imp. Malteste.

DEVAL. — Traité de l'amaurose ou de la goutte-sereine, in-8 de 28 feuilles 1/4 ; chez V. Masson. Prix : 6 fr. 50 c.

FORGET. — Traitement de l'ophthalmie, in-8 de 2 feuilles; imprim. d'Hennuyer, à Batignolles.

LAUGIER. — Nouvelle aiguille à lame mobile pour l'abaissement de la cataracte, in-8 d'un quart de feuille. Malteste.

RIVAUD-LANDRAU. — Études ophthalmiques, in-8 de 12 feuilles ; chez J.-B. Baillière.

SICHEL. — Iconographie opthalmologique, ou description avec figures coloriées des maladies de l'organe de la vue, comprenant l'anatomie pathologique, la pathologie et la thérapeutique médico-chirurgicales ; 1re, 2e et 3e livraisons, chacune de 3 feuilles et 1/2, grand in-4, 4 pl. gravées et coloriées ; chez J.-B. Baillière.

SICHEL. — Leçons cliniques sur les lunettes et les états pathologiques consécutifs à leur usage irrationnel ; 1848, 1 vol. in-8 de 148 pag. Prix : 3,50.

TURNBULL. — Guérison de la cataracte et amaurose, sans opérations chirurgicales, in-8 d'une feuille ; imprim. de Moquet, Paris.

Maladies des voies urinaires.

1851.

CIVIALE. — Traité pratique sur les maladies des organes génito-urinaires, 2e édit., 3 vol. in-8 de 145 feuilles 1/2, avec planches ; chez J.-B. Baillière. Prix : 24 fr.

CROZANT (de). — Coliques néphritiques et gravelle, in-8 de 2 feuil. 1/4 ; imprim. de Malteste.

DUBOUCHET. — Maladies des voies urinaires et des organes de la génération ; 10e édition, in-8 de 25 feuilles, chez Germer-Baillière. Prix : 5 fr.

JOZAN. — Traité pratique des maladies des voies

urinaires et des organes générateurs de l'homme et de la femme, illustré de 153 figures d'anatomie, intercalées dans le texte, in-18 de 19 feuil. 1/2; Jules Masson. Prix : 5 fr.

1852.

GAILLARD. — Urécoplastie de l'urètre, in-8 d'une feuille, plus 4 planches; imp. Dupré, à Poitiers.

LEROY d'ETIOLLES.—Dernier chapitre de la lithotritie, où l'on voit comment les inventions utiles peuvent causer du désagrément à leur auteur, in-8 d'une feuille; chez J.-B. Baillière.

— Sur les avantages des bougies tortillées, tordues et coudées dans le traitement des rétrécissements, in-8 de 2 feuill.; imp. Malteste, à Paris.

PHILLIPS — Dilatation des rétrécissements de l'urètre. 4e édit., in-8 de 2 feuilles avec planches. Germer-Baillière.

PHILIPPS (de Liége). — De la goutte militaire et de son traitement; 2e édit., 1850, in-8, 1 fr.

ROBERT. (A.),—Rapport de la commission du prix d'Argenteuil, in-8 de 3 fr.; Paris, chez Baillière.

Maladies vénériennes.

1851.

BEDEL. — De la syphilis cérébrale, in-8 de 7 feuilles; imp. Silbermann, à Strasbourg.

RICORD. — Traité complet des maladies vénériennes, clinique iconographique de l'hôpital des vénériens, Recueil d'observations suivies de considérations pratiques sur les maladies qui ont été traitées dans cet hôpital; Paris, 1842-1851, 1 vol.

grand in-4, publié en 22 livraisons, avec 66 pl. coloriées, chez Just Rouvier. Prix : 132 fr.

RICORD. — Lettres sur la syphilis ; in-8 de 282 pag., rue du Faubourg-Montmartre, 56. Prix : 5 fr.

TAILLEFER. — Nouvel exposé de la maladie vénérienne, in-18 de 5 fr.; chez Dentu, Palais-Royal.

TRONCIN. — Préservation de la syphilis et de son extinction dans l'armée et dans les maisons de tolérance, in-8 de 15 feuilles 1/2; chez l'auteur, rue d'Angoulême-du-Temple, 12.

1852.

BASSEREAU. — Traité des affections de la peau symptomatiques de la syphilis; 1 vol. in-8 de 600 pag., à Paris, chez J.-B. Baillière. Prix : 7 fr. 50 c.

BERTHERAND. — Précis des maladies vénériennes et de leur traitement, in-8 de 23 feuilles, plus 2 planches ; J.-B. Baillière. Prix : 5 fr. 50.

HÉLIODORE. — Des différents modes de transmission de la syphilis chez le nouveau-né, in-4 de 1 feuille. Paris, imp. Brièvre.

HUNTER. — Traité de la maladie vénérienne, trad. de l'anglais par G. Richelot, avec des notes et additions, par Ph. Ricord, chirurgien de l'hospice des vénériens, 2e édition, in-8 de 800 pages, avec 9 pl.; à Paris, chez J.-B. Baillière. Prix : 9 fr.

LARREY (H.). — Quelques mots sur la syphilisation, in-8 d'une 1/2 feuille ; imp. Martinet, à Paris.

LATOUR (AM.). — Syphilisation, Lettre à M. le professeur Malgaigne, imp. de Malteste à Paris.

De la syphilisation et de la contagion des accidents secondaires. Communications à l'Acadé-

mie de médecine, par MM. Ricord, Begin, Malgaigne, Velpeau, Depaul, Gibert, Lagneau, Larrey, Michel Lévy, Gerdy, Roux, avec les communications de MM. Auzias-Turenne et C. Spérino, à l'Académie des sciences de Paris et à l'Académie de médecine de Turin, in-8 de 384 pag. Paris, chez J.-B. Baillière. Prix : 5 fr.

MAISONNEUVE et MONTANIER. — Traité pratique des maladies vénériennes, in-8 de 37 feuilles 1/2. Paris, chez Labé. 7 fr. 50.

MARCHAL (de Calvi). — Discussion sur la syphilisation ; 2 lettres a MM. les membres de l'Acad. de médecine ; in-8 d'une feuil. ; à Paris, imp. Plon.

PAGÈS (F.-C.). — Théorie de la syphilisation, in-8 d'une 1/2 feuille ; Paris, imp. Moquet.

VIDAL DE CASSIS. — Traité des maladies vénériennes, in-8 de 39 feuilles 3/4, plus 6 planches gravées et coloriées ; V. Masson. Prix : 10 fr.

Dentistique.

1851-1852.

BILLARD.—Des dents minérales, in-8 de 2 feuilles, plus une planche ; imprim. de Martinet.

DAUDY. — Hygiène de la bouche. Considérations générales sur les dents, in-8 de 8 feuil. 1/2 ; chez Mlle Daudy, passage St-Roch, 49. Prix : 1 fr.

DELABARRE fils. — Des accidents de dentition chez les enfants en bas âge, in-8 de 9 feuil. 1/2 ; chez V. Masson. Prix : 4 fr.

— De la gutta-percha et de son application aux dentures artificielles, in-8 de 4 feuil., plus une planche ; chez V. Masson.

George.—Un mot sur un nouveau système de prothèse dentaire; 2e édition, in-12 d'une feuille.

Maury-Bazire. — Traité d'Hygiène dentaire, des propriétés et de l'emploi des dentifrices, in-16 d'une feuille; chez tous les libraires. Prix : 50 c.

Perrin. — Variété médicale et chirurgicale. Utilité des dents artificielles, in-8 d'une 1/2 feuille; chez l'auteur, rue St-Honoré, 335 *bis*.

Rossi. — Mémoire sur la destruction des dents, in-8 de 3 feuilles ; chez Labé.

Talma (A.-F.). — Mémoires sur quelques points fondamentaux de la médecine dentaire, considérée dans ses applications à l'hygiène et à la thérapeutique ; in-8 de 248 pag. Prix : 5 fr.

Accouchements.

1851-1852.

Bégin. — Sur l'avortement provoqué pendant la grossesse, in-8 d'une f. 1/2; chez J.-B. Baillière. Prix : 50 c.

Bernard. — Nouvelle méthode de céphalo-sciage chez le fœtus qui a cessé de vivre, in-8 d'une feuille ; imp. de Plon, à Paris.

Chailly. — De la compression de l'aorte dans les hémorrhagies graves après accouchements, in-8 d'une feuille ; à Paris, imp. de Brière.

Chailly (Honoré). — Traité pratique de l'art des accouchements, 3e édition revue et augmentée, avec 275 fig. dans le texte, in-8 de 66 feuilles. Paris, chez J.-B. Baillière. Prix : 10 fr.

Fourquet. — Considérations générales sur l'accouchement de la face, in-8 de 2 feuilles ; à Toulouse, imp. Montaubin.

Hérard. — De l'influence des maladies aiguës fébriles sur les règles et réciproquement, in-8 de 4 feuilles ; imp. Martinet.

Lenoir (A.) — Atlas complémentaire de tous les traités d'accouchements, contenant 100 planches dessinées d'après nature et lithographiées par M. E. Beau, avec texte. Ces planches représentent le bassin et les organes génitaux de la femme adulte, le développement de l'œuf humain, les diverses présentations et positions du fœtus, les opérations obstétricales, et.c ; 1 beau vol. gr. in-8 jésus, cartonné, 60 fr. L'ouvrage sera publié en 4 fascicules. En vente, chez V. Masson : le premier fascicule, contenant 25 planches, 15 fr.

Letenneur. — De l'avortement provoqué avant le moment où le fœtus est viable, in-8 d'une feuille 1/4 ; à Nantes, imp. de Mme veuve Mellinet.

Naegele. — Manuel d'accouchements à l'usage des élèves-sages-femmes. Nouvelle traduction de l'allemand, par Schlesinger-Rahier, augmentée et annotée par le docteur Jacquemier, in-18 de 15 feuilles 5/9, 45 fig. dans le texte. Paris, Germer-Baillière.

Bodenberg. — Mémoire et observations sur l'accouchement prématuré artificiel ; in-8 de 2 f. 3/4 ; Paris, chez Baillière.

Sulikowsky. — Observations sur la superfétation ombilicale congéniale d'une fille de 14 ans, in-8 d'une feuille ; imp. Martinet.

Maladies des femmes.

1851.

Favrot. — Rétroversion utérine. Réducteur à air, in-8 d'une feuille; à Paris, imp. de Dupont.

Messager (Mme). — Traité pratique des maladies des femmes; 2e édition, in-8 de 6 feuil. 1/4; à Paris, imp. Boucquin.

Siméon (Anatole-Michel). — Mémoire sur la leucorrhée et sur son traitement, in-8 de 2 f. 1/2, J.-B. Baillière.

1852.

Depaul. — Sur les hémorrhagies qui se lient à l'insertion du placenta sur le segment inférieur de l'utérus, in-8 de 2 feuilles; chez J.-B. Baillière.

Dorgéval-Dubouchet. — Maladies de l'utérus et de ses annexes, in-8 de 4 feuilles; à Lyon, imp. de Rodanet.

Hofmann. — Maladies particulières aux femmes, in-8 d'une feuil.; chez J.-B. Baillière.

Jobert. — Traité des fistules vésico-utérines, vésico-utéro-vaginales, entéro-vaginales et recto-vaginales, avec 10 planches intercalées dans le texte, in-8 de 26 feuil. 3/4; chez J.-B. Baillière. Prix : 7 fr. 50 c.

Leriche. — Dérangement de la matrice ou déviation de cet organe, in-8 d'une feuil. 1/2; à Lyon, imp. de Rodanet.

Prosper de Pietra Santa. — Observation d'éclampsie, in-8 de 3/4 de feuille; imp. Malteste, à Paris.

Richelot. — Considérations sur l'éclampsie des femmes enceintes et des femmes en couche, in-8 d'une feuille 1/4 ; imp. Malteste, à Paris.

Richard. — Sur un symptôme négligé de certaines tumeurs du sein (l'écoulement par le mamelon), in-8 d'une feuille ; imp. Dupont, à Paris.

Saurel. — De la rigidité du col de l'utérus dans les cas d'éclampsie- in-8 de 1 feuille 1/2 ; imp. Malteste à Paris.

Thomas (Denis-Alex.). — Prolapsus de la matrice et du vagin, traitement au moyen des pessaires, in-4 de 4 feuilles 1/2 ; imp. Dannbach, à Strasbourg.

Maladies des enfants.
1851-1852.

Bouchut. — Traité pratique des maladies des nouveau-nés et des enfants à la mamelle, 2e édit., revu, corrigée ; in-8 de 58 feuilles, chez J.-B. Baillière. Prix : 9 fr.

Denarp-Decanteleu.—Monographie des cicatrices de la vaccine, in-8 de 2 feuilles, ouvrage accompagné d'un tableau in-folio, contenant 112 figures ; chez J.-B. Baillière.

Follet.—Croup. Conseil aux mères, in-8 de 3 f. ; à Amiens, imp. de Caron.

Matière médicale.
1851.

Fermond. — Mémoire sur la conservation et la reproduction des sangsues, in-8 d'une feuille 1/4 ; chez Germer-Baillière.

Homolle et Quevenne. — Mémoire sur la digitaline, partie clinique, in-8 de 3 feuilles 1/2 ; imprim. de Malteste.

Lemaire. — Compte-rendu fait à la société médicale du 6e arrondissement sur l'emploi du sel marin et sur son action sur la rate dans les fièvres intermittentes, in-8 d'une feuille ; imp. Moquet.

Trousseau et Reveil. — Traité de l'art de formuler, in-12 de 19 f. 1/2 ; chez Breschet jeune. Prix : 4 fr. 50 c.

1852.

Bouchabdat (A.)—Nouveau formulaire magistral, 6e édit. in-18 de 15 feuilles. Paris, chez G.-Baillière. Prix: 3 fr.

Bourdin. — De l'action concomitante du chloroforme sur le principe de sensibilité et le principe des mouvements ; in-18 d'une feuille ; imp. Pillet, à Paris.

Henry (O.). — Réflexions au sujet du tannate de quinine, in-8 d'une demi-feuille ; à Paris, imp. de Thunot.

Labelonye. — Mémoire sur la digitale et sur le meilleur mode d'administrer cette plante, in-8 d'une feuille ; à Paris, imprim. de Guillon.

Massart. — Essai médical théorique et pratique sur les préparations arsénicales, ou études complètes sur leur histoire médicamenteuse, in-8 de 12 feuil. 1/4 ; à Lyon, imp. de Perrin.

Iottet. — Nouvel essai d'une thérapeutique indigène, ou Etudes analytiques et comparatives de phytologie médicale indigène et de phytologie

médicale exotique, in-8 de 800 pages ; chez J.-B. Baillière. Prix : 8 fr.

ROBIN (Ed.). — Mode d'action des anesthésiques par inspiration ; in-8 de 2 feuilles 1/2 ; Paris, chez Baillière.

TÉLÈPHE P. et DESMARTIS. — Propriétés médécinales de diverses espèces de saules, in-8 d'une f.; à Bordeaux, imp. Lafargue.

Documents académiques et scientifiques, pratiques et administratifs sur le *tannate de quinine* de M. Barreswil, in-8 de 3 feuilles 3/4. Paris, chez J. Baillière.

Mémoire sur le sirop de digitale de M. Labelonye, pharmacien, in-8 de 2 feuilles ; imp. de Guillon, à Paris.

Notice sur la médecine de Leroy, et sur le traitement des maladies par les purgatifs, in-16 d'un quart de f.; 13, rue D'Antin, à Paris.

Toxicologie.

1851-1852.

BERBEY. — Tableau toxicologique, in-plano d'une feuille, à Dôle, chez Berbey. Prix : 3 fr.

COMTE. — Santé publique. Instruction sur les maladies produites par les plantes vénéneuses, in-plano d'une feuille ; à Paris, imp. de Chaix.

ORFILA. — Traité de toxicologie, 5e édition ; 2 vol. in-8 de 120 feuil. 1/2 ; chez Labé. Prix : 19 fr.

ORFILA (Louis). — De l'élimination des poisons in-4 de 8 feuilles ; prix 2 fr. 50. c.

ROUCHER. — Recherches toxicologiques. De la présence des poisons minéraux dans le système

nerveux à la suite d'empoisonnements aigus, in-8 d'une feuil. 1/2 ; à Paris, imp. de Noblet.

Pharmacie.

1851.

BOUQUET et SCHAEUFFELE.—Recherches et observations pour servir à l'histoire de la Quinine ; in-8 d'une feuille 1/2; imp. de Penaud, à Paris.

DORVAULT. — L'officine ou répertoire général de pharmacie pratique, 3e édit., in-8 de 63 feuil. ; chez Labé. Prix : 10 fr.

DORVAULT. — Projet d'une pharmacie centrale des pharmaciens, in-8 d'une 1/2 f.; imp. de Belin-Mandar, à St-Cloud.

GUIBOURT. — Histoire naturelle des drogues simples, ou Cours d'histoire naturelle, professé à l'école de pharmacie de Paris, 4e édition, 4 vol. in-8, avec 800 figures intercalées dans le texte ; chez J.-B. Baillière. Prix : 30 fr.

— Manuel légal des pharmaciens et des élèves en pharmacie, ou Recueil des lois, arrêtés, et instructions concernant l'enseignement, les études et l'exercice de la pharmacie, et comprenant le programme des cours de l'école de pharmacie de Paris; in-12 de 224 pages. Prix : 2 fr.

SOUBEIRAN.—Discours sur les remèdes secrets autorisés par le gouvernement ; in-8 d'une f. 1/2 ; imp. de Thunot, à Paris.

WEBER (George). — Études sur la pharmacologie, in-8 de 3 feuilles ; imp. de Schneider.

Hygiène.

1851.

BECQUEREL. — Traité élémentaire d'hygiène privée et publique ; in-18 de 18 feuilles, 6 fr.

DEBAY.—Hygiène générale. De la beauté humaine, spécialement chez la femme, in-12 de 11 feuilles 1/4 ; chez V. Masson.

— Hygiène complète des cheveux et de la barbe ; 2e édition, in-12 de 10 feuil. 1/2 ; chez Garnier frères. Prix : 2 fr, 50 c.

DULARY (Dr.). — Hygiène populaire, in-12 de 3 f. ; imp. Péron, à Rouen.

FLEURY. — Cours d'hygiène à la Faculté de Paris, 1re, 2e, 3e livraisons, chacune de 128 pag., in-8 ; chez Labé.

GOSSELET. — Catéchisme d'hygiène à l'usage des enfants, in-18 d'une feuille 2/3 ; à Lille, imprim. de Lefebvre-Ducrocq.

MASSÉ. — La santé du peuple. Leçons d'hygiène ; Paris, 1851, chez Gaume frères, etc., 2e éd., in-16.

MONFALCON. — Hygiène de la ville de Lyon, in-8 de 6 feuilles 1/2 ; à Lyon. imp. de Nigon, à Paris, chez J.-B. Baillière.

PASSOT. — Des logements insalubres. De leur influence et de leur assainissement, in-8 de 2 f. 1/2 ; à Lyon, imp. de Rodanet.

PLOUVIER. — Quelques considérations physiologiques et hygiéniques sur l'alimentation, in-8 d'une feuille ; à Lille, imprim. Leleux.

1852.

Alibert-Constant. — Eaux minérales dans leurs rapports avec l'économie publique, la médecine et la législation, in-8 de 6 feuilles ; chez V. Masson. Prix : 2 fr. 50 c.

Béclard. — Hygiène de la première enfance, — Concours pour une chaire d'hygiène, thèse, in-4 de 12 feuil.; chez Labé. 2 fr. 50.

Bergeret. — De l'abus des boissons alcooliques et de ses funestes effets, in-18 de 3 f. ; à Orange imp. Raphael.

Bouchardat. — De l'alimentation insuffisante, thèse in-8 de 7 feuilles ; chez Germer-Baillière.

Bourdin. — Des inconvénients du camphre et des moyens d'y remédier, in-8 d'une feuille ; à Paris, imprim. de Pillet fils aîné.

Debay.—Hygiène de la voix. Moyens gymnastiques et médicaux de combattre les vices et les altérations de la voix ; in-8 de 15 feuilles ; chez Moquet. Prix : 2 fr. 50 c.

Duclos H. et **Bouteiller** fils. — Traité d'hygiène populaire, in-12 de 3 f. 1/2 ; imp. Brière, à Rouen.

Guérard. — Du choix et de la distribution des eaux dans une ville. — Thèse pour le concours d'hygiène ; Paris, in-8, chez J.-B. Baillière. Prix : 2 fr. 50 c.

Marchal (de Calvi). — Des épidémies. —Concours pour une chaire d'hygiène, thèse, in-4 de 32 f. ; à Paris, imp. de Remquet.

MONNERET.—Précis d'Hygiène élémentaire; in-18 de 12 feuilles; Paris, chez Fouraut.

SANSON. — Influence de la lumière sur le développement et la santé. — Thèse in-4 de 4 feuilles ; chez Germer-Baillière

TARDIEU. — Voiries et cimetières. — Thèse, in-8 de 17 f. ; chez J.-B. Baillière. Prix : 3 fr. 50 c.

— Dictionnaire d'hygiène publique, ou répertoire de toutes les questions relatives à la santé publique, tome 1er, in-8 de 36 feuilles ; chez J.-B. Baillière. Prix : 8 fr.

Epidémies.

1851.

AGUILHON.—Considérations sur la nature du choléra, observé en 1849, in-8 de 4 feuilles ; chez J.-B. Baillière.

— Notice sur le choléra-morbus qui a ravagé le Puy-de-Dôme, en 1849, in-8 de 4 feuilles 1/4; chez J.-B. Baillière.

BALLY. — Lyon à l'occasion de la maladie asiatique, in-8 d'une feuille 1/2 ; imp. de Plon.

BOURGEOIS. — Coup d'œil sur les deux épidémies de choléra asiatique en 1832 et 1849 à Etampes, in-8 de 5 feuilles 3/4 ; au Puy, imp. de Gaudelet.

BROCHARD.— Du mode de propagation du choléra et de la nature contagieuse de cette maladie, in-8 de 12 f. 1/2 ; chez J.-B. Baillière. Prix : 4 fr.

MILLET. — Du choléra-morbus épidémique, in-8 de 28 feuilles 1/2 ; chez Labé.

PANERAZJ. — Réflexions sur quelques maladies du

nord de l'Afrique, thèse in-4 de 5 feuilles; à Strasbourg, imp de veuve Berger-Levrault.

SABATIER. — Lettre sur l'épidémie de suette miliaire, ou vésiculaire, qui règne dans les cantons de Montagnac et de Pézenas (Hérault), in-8 de 3 feuilles; à Béziers, imp. de Millet.

SONNET. — Traité du choléra, contenant l'explication de ce fléau et les moyens de s'en préserver et de s'en guérir; 1re édition, in-8 de 3/4 de f.; à Mouy, imp. de Lantez.

1852.

BÉCHET. — De la méningite purulente épidémique. Mémoire sur cette affection, qui a régné à Avignon dans l'hiver de 1846-1847, in-8 de 17 feuilles 1/2; chez J.-B. Baillière.

GASTIER. — De la prophylaxie en général, de son application aux maladies épidémiques, nouvelle édition, in-18 de 3 feuilles; chez J.-B. Baillière.

HASPEL. — Maladies de l'Algérie. Cause, nature, traitement des maladies endémo-épidémiques de la province d'Oran, 2 vol. in-8 de 57 feuilles; chez J.-B. Baillière. Prix : 12 fr.

LE BORGNE. — Recherches sur les grandes épidemies à Nantes, du VIe au XIXe siècle, in-8 de 10 f. 1/2; chez Guéraud, à Nantes.

LEVIEUX. — Rapport sur l'épidémie cholérique du département de la Gironde, 1849; in-8 de 4 f. 1/2; imp. de Ragot, à Bordeaux.

MADIN. — Considérations sur la nature du traitement du choléra, in-8 de 3 feuilles; imp. de Lallemant, à Verdun.

MAYER (Alex.). — De la méningite cérébro-spinale épidémique; in-8 d'une feuille 1/2; à Paris, chez Baillière.

TURREL. — Compte-rendu de notre pratique du choléra à Toulon en 1849, in-8 de 6 feuilles; chez J.-B. Baillière.

Médecine légale.

1851-1852.

ACQUIER. — Du suicide par strangulation, in-8 de 2 feuilles; imp. de Bouquot, à Troyes.

AGUILHON. — Exposé succinct des circonstances médico-légales d'une affaire d'empoisonnement par l'arsenic, in-8 de 7 f. 1/2; chez J.-B. Baillière.

ARTHAUD. — Examen médico-légal des faits relatifs au procès criminel de Jobard, in-8 de 300 pag.; Lyon, chez Savy; à Paris, chez J.-B. Baillière. Prix: 3 fr. 50 c.

BOILEAU de CASTELNAU. — De l'épilepsie dans ses rapports avec l'aliénation mentale, considérée au point de vue médico-judiciaire, in-8 de 3 f. 1/2; chez J.-B. Baillière. Prix : 1 fr. 50 c.

BONNET (Aug.). — De la monomanie du meurtre considérée dans ses rapports avec la médecine légale; Bordeaux, in-8. Prix: 1 fr. 25 c.

BRIAND. — Manuel complet de médecine légale, in-8 de 64 feuilles, 1/4; Neuhaus, rue Racine, 16. Prix : 10 fr. (Voir les annonces).

DELACROIX. — Caractères et attributions du médecin dans l'instruction criminelle et devant la cour d'assises, in-8° de 2 feuilles, à Châlons, imp. de Boniez-Lambert.

Deschamps.—Des signes certains de la mort, nouvelle épreuve pour éviter d'être enterré vivant, in-8 de 16 f. 1/2; chez V. Masson. Pr. : 4 f. 50 c.

Devergie. — Médecine légale théorique et pratique avec le texte et l'interprétation des lois relatives à la médecine légale, revue et annotée par Dehaussy de Robécourt ; Paris, 1852, 3e édition, 3 vol. in-8.

Lacour. — Rapport sur l'examen médico-légal des faits relatifs au procès Jobard, in-8 de 4 f.; chez Savy, à Lyon,

Michéa. — Lettre sur la médecine légale des aliénés ; sur les caractères qui permettent de distinguer la perversité maladive de la perversité morale, in-8° de deux feuilles ; à Paris, imp. de Malteste.

Orfila—Recherches médico-légales sur la matière cérébrale desséchée, tentées à l'occasion de l'assassinat de Louvel, par Gontier ; Paris, 1851, chez Baillière, in-8.

Médécine militaire.

1851-1852.

Jacob, — Marchal (de Calvi), — Boudin. — Recueil de mémoires de médecine, de chirurgie, de pharmacie militaires, 2e série, 6e 7e et 8e vol. in-8, chacun de 21 feuilles 1/2; chez Dumaine. Recueil de mémoires et observations sur l'hygiène et la médecine vétérinaires-militaires, publié par ordre du ministre de la guerre, tom. I, II, III, in-8, chacun de 34 feuilles 3/4, plus une carte et 9 planches ; chez Dumaine.

Larrey (H). — Rapport sur les Éléments de chirurgie militaire, de Sir Georges Ballingall ; in-8, 1/2 f.; Plon, à Paris.

Annuaire du corps des médecins militaires, in-8 de 2 feuilles 1/2 ; à Paris, rue Childebert, 11.

Médecine vétérinaire.

1851 et 1852.

Bouley. — Traité de l'organisation du pied du cheval, comprenant l'étude de la structure des fonctions et des maladies de cet organe; première partie, 1 vol. in-8, avec atlas de 34 planches, chez Labé. Prix : 14 fr., fig. noires ; 23 fr., fig. coloriées,

Bouley, Daremberg, Lamy, Mignon, Raige-Delorme.— Nouveau dictionnaire lexicographique et descriptif des sciences médicales et vétérinaires, suivi d'un vocabulaire biographique, 1 fort vol. in-8 à 2 colonnes, texte compacte, publié en 3 livraisons de 20 feuilles. La première livraison est en vente. Prix : 5 fr. 50 c.

Deloupy (J.-P.-G.). — Statistique générale et raisonnée des principaux animaux domestiques de l'arrond. de Limoux-sur-Aube, in-8 de 4 f. 1/4 ; imp. Sens, à Toulouse.

Galisset et Mignon. — Nouveau traité des vices rédhibitoires et de la garantie dans les ventes et échanges d'animaux domestiques, 2e édition ; Paris, Labé. Prix : 6 fr.

Lecoq, Rey, Tisserant, Tabourin. — Diction-

naire général de médecine et de chirurgie vétérinaires et des sciences qui s'y rattachent; in-8° de 66 feuilles 1/4 ; chez V. Masson. Prix : 15 fr.

PRANGÉ. — Des résultats économiques de la castration des vaches laitières, in-8° d'une 1/2 feuille; à Paris, imp. de Penaud.

Statistique.
1851-1852.

BOUDIN (J. CH. M.). — Statistique de la population de la France et de ses colonies, d'après les derniers recensements, in-8° de 3 f. 1/2; Paris, chez J.-B. Baillière.

COMPÉRAT. — Rapport sur la pratique et le mouvement des dispensaires de Paris, in-8 de 4 f.; imp. Wittersheim.

GUITON. — Topographie et statistique médicales de la ville et de la commune d'Autun, in-8° de 20 f. 1/4 avec 2 plans; imp. Dejussieu, à Autun.

LAFORGUE. — Statistique des maladies observées pendant l'année 1850 dans les salles de chirurgie de l'Hôtel-Dieu, à Toulouse, in-8o de 3 feuilles 1/2; à Toulouse, imp. de Bonnal.

L'HERBON de LUSSA et A. GOSSELET (Dr.) — Statistique administrative et médicale de l'asile des aliénés de Lille. Années 1847-1851, in-8° de 6 feuilles; imp. de Lefevbre-Ducrocq, à Lille.

MARROIN. — Rapport sur le service de santé dans le corps expéditionnaire de la Plata, pendant les années 1850, 1851 et 1852; et à l'hôpital de Montévidéo, in-8° d'une f. 3/4; imp. Dupont, à Paris.

NEPVEUR. — De la mortalité des enfants trouvés en France, et à Rouen en particulier, grand in-8 de 2 feuilles 1/2; à Rouen, imp. de Surville.

SAUNNOIS (VICTOR). — Constitution médicale et mortalité de la ville de Metz, pendant 1851, in-8° de 5 feuilles plus 6 tableaux ; imp. de Verronnais, à Metz.

Histoire de la médecine.
1851-1852.

DAREMBERG. — Essai sur la détermination et les caractères des périodes de l'histoire de la médecine ; in-8 de 44 pages. Prix : 2 fr. 50 c.

LANGLEBERT (Ed). — Recherches historiques sur la doctrine des maladies vénériennes, in-8° d'une feuille ; imp. Malteste.

MAILLOT. — Histoire de la percussion, in-8° de 3 feuilles 7/8 ; Paris, chez J.-B. Baillière.

ORIBASE. — Œuvres médicales. Texte grec, en grande partie inédit, collationné sur les manuscrits, traduit pour la première fois en français, avec une introduction, des notes, des tables et des planches ; par les docteurs Bussemaker et Daremberg; Paris, 1851, tome 1er, in-8 de 700 p. Prix : 12 fr.

PHILIPPE (LE Dr A.). — Histoire des apothicaires chez les principaux peuples du monde depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours, suivie d'un tableau de l'état actuel de la pharmacie en Europe, en Asie, en Afrique et en Amérique ; in-8 de 29 feuilles ; Paris, rue Guénégaud, 3.

RENAULDIN. — Etudes historiques et critiques sur

les médecins numismatistes, contenant leur biographie et l'analyse de leurs écrits; 1 vol. in-8 de 572 pages. Prix : 7 fr 50 c.

Roubaud. — Histoire de la médecine en France pendant la première moitié du XIXe siècle, et 2 livraisons in-8 de 32 pages chacune; Paris, rue Pigale, 48.

Roubaud. — Histoire et statistique de l'Académie de médecine, in-8° d'une feuille 1/2; Paris, J.-B. Baillière.

Hydrothérapie.

1851-1852.

Dumez. — Hydrothérapie, in-8° de 3/4 de feuille; imp. de Martinet.

Fleury. — Traité pratique et raisonné d'hydrothérapie ; recherches sur l'application de cette médication au traitement des congestions chroniques, in-8° de 36 feuilles; chez Labé. Prix : 8 fr.

Guettet. — Priessnitz, fondateur de l'hydrothérapie, in-8° d'une feuille; à Dijon, imp. de Tricault.

Lubanski. — Manuel de l'hydrothérapie, in-16 de 5 feuilles; chez Germer-Baillière.

Ponte Reno (Le baron de). — De l'eau ; méthode spéciale de son emploi curatif, in-8° de 5 feuilles; chez Victor Masson.

Trifet. — De l'hydrothérapie, méthode rationnelle de traitement par la sueur, l'eau froide, le

régime et l'exercice ; in-8 de 3 feuilles ; à Avesnes, chez Viroux.

VIDART. — Etudes pratiques sur l'hydrothérapie, in-8° de 12 feuilles; à Bourg, imp. Dufour.

Homéopathie. — Magnétisme.

1851.

DUMEZ. — Notice sur les traitements magnétiques et homéopathico-hydrothérapiques, in-8 de 2 f. ; à Paris, imp. de Chaix.

RAPOU. — Fièvre typhoïde et son traitement homéopathique, in-8 de 6 feuilles 3/4; chez J.-B. Baillière. Prix : 3 fr.

RUOFF. — Guide de l'homéopathe, ou traitement de plus de mille maladies guéries par les homéopathes d'Allemagne, de Russie, etc., traduit de l'allemand, in-18 de 13 feuilles ; chez J.-B. Baillière. Prix : 6 fr.

1852.

CAHAGNET. — Du traitement des maladies, ou Etude sur les propriétés médicinales de 150 plantes les plus connues et les plus usuelles, par l'extatique *Adèle Maginot*, avec une exposition des diverses méthodes de magnétisation ; 1851, 1 vol. gr. in-18. Prix : 2 fr. 50 c.

CHARPIGNON. — Physiologie, médecine et métaphysique du magnétisme; 1848, 1 vol. in-8 de 480 pages. Prix : 6 fr.

DELEUZE. — Instruction pratique sur le magnétisme animal. Nouvelle édition, précédée d'une notice historique sur la vie et les ouvrages de l'au-

teur et suivie d'une lettre d'un médecin étranger; 1850, 1 vol. in-12. Prix 3 fr. 50 c.

DESGUIDI. — Lettre aux médecins français sur la médecine homéopathique, 3e édition augmentée par le docteur F. Perrussel; gr. in-8 de 144 pag., avec 2 portraits. Prix : 3 fr. 50 c.

DUPOTET. — Manuel de l'étudiant magnétiseur, ou nouvelle instruction pratique sur le magnétisme, fondée sur 30 années d'expériences et d'observations; 1851, 2e édit., 1 vol. in-18, avec figures, Prix : 3 fr. 50 c.

ESCALLIER. — Méthode homéopathique et médication ordinaire comparées dans le traitement des fièvres intermittentes, in-8° de 2 feuilles 1/2; chez J.-B. Baillière. Prix : 1 fr.

FRÉDAULT. — Lettres sur les rapports de la doctrine médicale homéopathique avec le passé de la thérapeutique, in-8° de 3 feuilles 1/4; chez J.-B. Baillière.

HOFFMANN (Achille). — La rage et le choléra, in-8° de 3 f. ; chez J.-B. Baillière, à Paris.

JAHR. — Notices élémentaires sur l'homéopathie et la manière de la pratiquer, avec quelques-uns des effets les plus importants de dix des principaux remèdes homéopathiques; 3e édition corrigée et augmentée, in-18 de 132 pages ; Paris, J.-B. Baillière. Prix : 1 fr. 75 c.

LAFONTAINE. — Art de magnétiser considéré sous le point de vue théorique et thérapeutique, seconde édition, in-8 de 22 feuilles 3/4 ; chez Germer-Baillière. Prix : 5 fr.

LEBOUCHER. — Mosaïque médicale, in-8 de 3 f. 1/2; imp. Claye, à Paris.

— La chimiatre en suspicion auprès des siens, in-8° d'une f.; imp. Raçon, à Paris.

MARTINS (Joao-Vicente, du Brésil).— Œuvre de la propagande homéopathique, in-8 d'une feuille; imp. de Poussielgue, à Paris.

PÉRUSSEL. — Petit manuel des baigneurs à Boulogne, à l'usage de ceux qui ont adopté la médecine homéopathique, in-8° d'une feuille; chez J.-B. Baillière.

RUCCO. — Esprit de la médecine ancienne et nouvelle comparées, 4e édition, augmentée d'un mémoire sur le choléra, in-8 de 31 feuilles 1/4; chez J.-B. Baillière.

TESTE (A.). —Manuel pratique de magnétisme animal, ou exposition méthodique des procédés employés pour produire ce phénomène, et de son application à l'étude et au traitement des maladies; 4e édition, rev. et corr., in-12 de 484 pag., Paris, chez J.-B. Baillière. Prix: 4 fr.

Médecine en général, populaire et administrative.
1851.

BAGLIVI. — De l'accroissement de la médecine pratique, in-8° de 32 feuilles 1/4; chez Labé. Prix : 6 fr.

BELLIOL. — De l'impuissance, in-12 de 22 feuilles; Dentu, Palais-Royal.

BOSSU. — Petit dictionnaire de médecine usuelle, ou *vade-mecum* des personnes charitables, in-18

de 2 feuilles 4/9 ; à Paris, rue de Seine, 31.

Curtis. — De la virilité, 56e éd., in-12 de 7 f. 1/2 avec 45 fig.; Charpentier, à Paris.

Dechambre. — Caractère des figures d'Alexandre-le-Grand et de Zénon le stoïcien, éclairé par la médecine ; in-8 de 2 f. 1/4. V. Masson.

Degott. — Notice nécrologique sur L. Mousseaux, ancien méd. principal des armées; in-8, 3/4 de f.; imp. de Verronais, à Metz.

Denys. — De la profession médicale ; des services qu'elle rend, in-8° d'une feuille ; à Orléans, imp. de Pagnerre.

Druhen. — De l'institution des sages-femmes et de la réforme qu'elle réclame, in-8° de 2 feuilles 1/2 ; à Lille, imp. de Lefebvre-Ducrocq.

Dupuis. — Manuel d'hygiène et de santé, ou le médecin de la maison, in-8° de 28 f. 1/4; imp. de Cosson, à Paris.

Faure. — Notice nécrologique sur M. le docteur Lodibert ; in-8; 1/2 f., imp. Plon, à Paris.

Favre. (Jules). — Note pour M. Jules de Rovère, intimé contre le ministère public (emploi du magnétisme pour guérison de maladies), in-4° de 2 f.; imp. Bénard, à Paris.

Fraisse. — Notice historique sur le Dr L.-P.-A. Gauthier, in-8° d'une f.; chez Dumoulin, à Lyon.

Mme Gavelle. — Nouveau mode de guérison, par les voies respiratoires, des altérations du sang et des maladies qui s'y rattachent, in-8 d'un quart de feuille ; imp. de Schneider, à Paris.

Huet, Deverre, Dupray. — Instruction médicale

pour MM. les capitaines de navire, in-8° de 2 feuilles 1/4 ; à Paris, chez Rubiquet.

Jeandet. — Essai sur la topographie médicale du département de Saône-et-Loire, in-4° de 9 feuilles 1/2 ; à Paris, imp. de Lacour.

Langlebert. — Guide pratique, scientifique et administratif de l'étudiant en médecine, 2e édition, in-18 de 12 feuilles ; chez J.-B. Baillière. Prix : 2 fr. 50,

Levieux. — Mélanges de médecine et de chirurgie ; in-8 de 14 feuilles ; à Bordeaux, imp. de Balarac.

Munaret. — Supplique au président de la république, en faveur d'une maison et caisse de retraite pour les médecins vieux et infirmes, in-8° d'une demi-feuille ; imp. Mougin-Rusand, à Lyon.

Notice administrative et médicale sur l'asile public d'aliénés de Maréville, in-8° de 3 feuilles 1/2 ; à Nancy, chez Lepage.

Perrin. — De la périodicité, in-8° de 7 feuilles ; à Lyon, imp. de Perrin.

Raspail. — Manuel annuaire de la santé, ou médecine et pharmacie domestiques, 5e édition avec un portrait, in-18 de 9 feuilles ; à Paris, imp. de Schneider. Prix ; 1 fr. 25.

Règlements de la Société de médecine de Paris séant à l'Hôtel-de-Ville, précédés d'une notice historique de cette société, in-12 d'une feuille 1/2 ; imp. de Martinet.

Roubaud. — Annuaire médical et pharmaceutique de la France, 3e année, in-12 de 20 feuilles 1/3 ;

chez Germer-Baillière. Prix : 4 fr. (5e année, 1853).

Sandré. — Comptabilité des médecins, 1 vol. de 600 pages, in-8 oblong de 3 feuilles; imp. de Martinet.

Wagner. — Essai sur la vie et la mort, les maladies, leurs causes et leur traitement, in-8 de 2 feuilles 1/2; chez Labé.

1852.

Amette (Amédée). — Code médical ou Recueil des lois, décrets, règlements sur l'étude, l'enseignement et l'exercice de la médecine civile et mitaire en France; in-12 de 20 feuilles; chez Labé.

Barbaste. — Retour vers l'hippocratisme. Manifeste espagnol en faveur de la doctrine médicale de Montpellier; in-8 de 2 feuilles; imp. Marter aîné, à Montpellier.

Bertherand. — Notice biographique sur feu le docteur Moreau, méd.-major des armées; in-8 de 1/4 de f., imp. Silbermann, à Strasbourg.

Bonnet. — Le décret du 10 avril dans ses rapports avec l'éducation du médecin, in-8 de 2 f. 3/4; imp. Persin, à Lyon.

Bourdet. — Causeries médicales avec mon client, in-12 de 16 feuilles; chez Germer-Baillière.

Chardon. — Les devoirs du médecin, 1 feuille; à Paris, imp. de Remquet.

Chereau (Achille). — Esquisse historique sur Louise Bourgeois, dite Boursier, sage-femme de

la reine Marie de Médicis, in-8 de 2 feuilles 1/2, pl. un portr.; imp. de Malteste, à Paris.

CHRISTOPHE (P.-A.). — Exposition de la doctrine des impondérables, ou nouveaux principes de médecine transcendante et analytique, in-8 de 14 f.; chez G.-Baillière, à Paris.

CIMOTEL. — Des inhumations précipitées, in-8 de 2 f.; chez Baillière, à Paris.

DEBAY (A). — Hygiène et physiologie du mariage; 4e éd.; in-12 de 13 feuilles 1/2, Paris, 19, rue Lepelletier, chez l'auteur.

DENONVILLIERS. — Eloge du professeur Auguste Bérard, prononcé le 12 octobre 1852 à la Soc. de chirurgie, in-8 de 2 f., Paris, imp. Plon.

DESCHAMPS. — Quelques considérations sur les honoraires des médecins, in-8 de 2 feuilles 1/2; à Saint-Lô, imp. de Letrequilly.

DUFRESNE (Edouard), méd. de l'hôp. du Plainpalais, à Genève. — De l'influence des doctrines sur la science médicale, in-8 de 2 f. chez Douniol, 29, rue de Tournon, à Paris.

FORGET. — Journée de l'étudiant, in-8° d'une feuille 1/4; chez J.-B. Baillière. Prix: 50 c.

FRAPPIER (adm. d'hosp.).—Les frères de la Charité à Niort, in-8 de 1/4 de f.; imp. Favre, à Niort.

GUIEN. — Du charlatanisme, ou véritable moyen de parvenir dans la pratique de la médecine, contenant l'exposé de la conduite que le jeune praticien doit tenir dans le monde, in-12 de 3 feuilles 1/2; à Paris, chez Moquet. Prix: 1 fr. 25.

GUILLEMEAU.— Pensées et réflexions du Dr Guille-

meau, anc. méd. des armées (né en 1766); (2757 quatrains); in-8 de 24 f. 3/4, pl., un portrait; imp. Gillet, à Niort.

HECQUET. — Notice sur la vie et les travaux du docteur F. Leuret, in-12 de 2 f. 1/2; chez Grimblot, à Nancy, à Paris, chez J.-B. Baillière.

HUBERT VALLEROUX. — Des sourds-muets et des aveugles. Mémoire sur l'état actuel des institutions à leur usage et sur les réformes à y apporter, in-8 de 4 f. 1/2; chez V. Masson.

KALICKI. — Moyens infaillibles pour guérir en peu de temps la fièvre typhoïde, in-12, 1/3 de f.; chez Lefebvre-Ducrocq, à Lille.

LEBOUCHER. — Étude sur les dartres, in-8 de 2 feuilles 1/2; imp. Raçon, à Paris.

LÉVY. — Discours prononcé sur la tombe du docteur Malle, in-8 de 1/2 f.; imp. Plon.

PADIOLEAU. — Notice sur le docteur Récamier, in-8 d'une f.; imp. Biarnès, à Nantes.

REQUIN (A.-P.). — Notice sur Fouquier, in-8 1 f. 1/2; chez G.-Baillière, à Paris.

SANDRÉ. Semainier médical. Agenda de poche et comptabilité portative des médecins, in-18 de 2/3 de f.; 11, rue Percée-Saint-André-des-Arts.

SIMONIN. — Notice sur l'école préparatoire de médecine et pharmacie de Nancy, in-8 de 4 f., chez Guimblot, à Nancy.

Livre de comptabilité des médecins. Grand in-8 oblong d'une demi-feuille. A Paris, rue Guénégaud, 3, direction de publicité médicale; spécimen : le livre de 600 p., 6 fr.; de 400 p. 5 fr.

C'est pendant l'impression que le suivant journal a changé son mode de publication : *Journal des connaissances médico-chirurgicales*. Revue de thérapeutique médico-chirurgicale, accompagnée de nombreuses gravures sur bois intercalées dans le texte ; publiée par le Dr A. Martin-Lauzer; in-8 de 2 feuilles, deux fois par mois. A Paris, 39, rue de Grenelle-Saint-Germain. Prix : 12 fr. pour Paris et les départements.

—

Don et Legs faits à l'Académie impériale de médecine depuis sa fondation jusqu'à ce jour.

1° En 1826 par M. Moreau de la Sarthe, membre de l'Académie :

« Je veux que mes livres de médecine soient don-
« nés par concours et comme prix à celui des élèves
« qui, d'après l'avis de la commission formée dans
« le sein de l'Académie royale de médecine, aura
« montré le plus de savoir dans la littérature et la
« philosophie médicales. »

2° En 1833, par M. le baron Portal, président d'honneur de l'Académie :

« Je lègue à l'Académie de médecine :

« 1° Le portrait de Vésale, peint par le Titien ;

« 2° Le portrait de Lassone ;

« 3° Une somme de 12,000 fr., destinée à la fon-
« dation d'un prix annuel pour le meilleur mémoire
« sur l'anatomie médicale. »

« 3° En 1837, par Madame Bernard de Civrieux :

« Je lègue à l'Académie de médecine de Paris une
« rente perpétuelle sur l'État de la somme annuelle
« de 1,000 fr., pour fonder un prix annuel qui sera

« décerné par ladite Académie à l'auteur du meil-
« leur ouvrage sur le traitement et la guérison des
« maladies provenant de la surexcitation de la sen-
« sibilité nerveuse. »

4° En 1838, par M. Lebascle, marquis d'Argenteuil :

« Je lègue à l'Académie royale de médecine de
« Paris la somme de 30,000 fr., pour être placée,
« avec les intérêts qu'elle produira du jour de mon
« décès, en rentes sur l'État, dont le revenu accu-
« mulé sera donné tous les six ans à l'auteur du per-
« fectionnement le plus important apporté, pendant
« cet espace de temps, aux moyens curatifs des rétré-
« cissements du canal de l'urètre. Dans le cas, mais
« dans le cas seulement où, pendant une période de six
« ans, cette partie de l'art de guérir n'aurait pas été
« l'objet d'un perfectionnement assez notable pour
« mériter le prix que j'institue, l'Académie pourra
« l'accorder à l'auteur du perfectionnement le plus
« important apporté, durant ces six ans, au traite-
« ment des autres maladies des voies urinaires. »

5° En 1840, par M. Itard, membre de l'Académie :

« Je lègue à l'Académie royale de médecine une
« inscription de 1,000 fr. à 5 p. 100 pour fonder un
« prix triennal de 3,000 fr., qui sera décerné au
« meilleur livre ou meilleur mémoire de *médecine*
« *pratique* ou de *thérapeutique appliquée*; et pour
« que les ouvrages puissent subir l'épreuve du
« temps, il sera de condition rigoureuse qu'ils aient
« au moins deux ans de publication. »

6° En 1845, par Madame la comtesse de Châteauvillard :

« Je prie M. Adelon, professeur à la Faculté de

« médecine, mon beau-frère, de s'entendre avec la-
« dite Faculté, pour fonder un prix annuel destiné
« au *savant dont le travail de l'année concourra le*
« *plus, soit en médecine, soit en chirurgie, au but*
« *que je me propose, le soulagement des malades.*

« Je lègue, en conséquence, à l'Académie de mé-
« decine de Paris, la somme de 100,000 fr., que
« mes exécuteurs testamentaires retiendront sur mes
« rentes 3 p. 100, ou sur l'argent provenant des-
« dites rentes, et ce, pendant six mois, à partir du
« jour de mon décès, époque où ce prix devra être
« fondé, au nom de M. François-Joachim Leblanc
« de Châteauvillard, et de Jenny Sabatier, son
« épouse. »

7° En 1846, par M. le baron Barbier, membre de l'Académie :

« Je prétends et je veux qu'une somme annuelle
« de 9,000 fr. soit affectée pour fonder trois prix an-
« nuels, savoir : un de 3,000 fr. à celui qui dé-
« couvrira des moyens complets de guérison pour
« des maladies reconnues jusqu'à présent le plus
« souvent incurables, comme la rage, le cancer,
« l'épilepsie, etc.

« Ces trois prix seront jugés et distribués publi-
« quement, le premier, par l'Académie royale de
« médecine, etc. »

8° En 1847, par M. le Dr Lefèvre :

« Je lègue à l'Académie de médecine, pour un
« prix triennal à décerner *perpétuellement* au meil-
« leur ouvrage contre la mélancolie, la somme de
« 20,000 fr. »

Nota. L'Académie n'a pas encore été mise en possession des legs faits par la comtesse de Châteauvillard et par le baron Barbier.

9° En 1848, par M. Capuron, membre de l'Académie :

« Je donne et lègue à l'Académie nationale de « Paris la somme de 1,000 fr. de rente sur ma « succession pour la fondation perpétuelle d'un prix « dont elle déterminera le programme et les condi-« tions. »

10° *Prix Nadau.* — Ce prix, qui sera de la valeur de 3,000 fr., sera décerné au médecin ou au professeur qui aura fait ou publié un *cours d'hygiène populaire, divisé en* 25 *leçons.*

DON DE 121,000 fr. DE M. ORFILA.

Je n'attends pas, suivant l'usage généralement reçu, que mon décès ait eu lieu, pour donner, par une clause testamentaire, la somme de 121,000 fr., dont j'ai cru devoir disposer en faveur de plusieurs établissements publics. Deux motifs m'ont décidé à agir ainsi : il est d'abord avantageux de mettre le plus tôt possible ces établissements à même de jouir des dons que je leur fais ; d'un autre côté, je n'ai pas cru ma présence inutile pour aplanir certaines difficultés qui pourraient surgir au moment de l'exécution de mes projets, et peut-être pour modifier ceux-ci, dans le cas où la nécessité m'en serait démontrée.

Je ne chercherai pas à justifier longuement les raisons qui m'ont porté à donner la préférence aux institutions que j'ai choisies. Il me suffit de dire :

1° Qu'en mettant à la disposition de l'État une somme de 60,000 fr., destinée à l'achèvement du Musée Orfila, j'ai voulu doter la France d'un mo-

nument scientifique qui n'aura pas son pareil, et ajouter aux nombreuses preuves de sympathie et de dévoûment que j'ai données aux étudiants en médecine, un témoignage de ma vive reconnaissance pour l'accueil si flatteur que depuis trente-quatre ans ils n'ont cessé de faire à mes paroles, en les écoutant religieusement et avec une persévérance dont il serait difficile de citer plus d'un exemple. Aussi, et pour que l'on ne se méprenne pas sur le motif de cette fondation, je veux que l'inscription suivante soit placée dans la salle principale du Musée :

AUX ÉTUDIANTS EN MÉDECINE.

J'ai fondé ce Musée en 1845,
dans l'intérêt des études,
et uniquement pour vous être utile.

ORFILA.

2° Qu'en instituant en faveur du surveillant Stablo une rente viagère de 100 fr., j'ai voulu récompenser les services rendus au Musée avec un zèle et une intelligence qui ne sauraient être surpassés.

3° Qu'en fondant deux prix, l'un à l'Académie de médecine, et l'autre à l'École de pharmacie de Paris, sur des sujets qui ont occupé toute ma vie, je n'ai d'autre ambition que celle de servir la science, à laquelle je suis constamment resté fidèle, sans chercher à en être distrait par la politique.

4° Qu'en donnant à deux Écoles préparatoires de médecine de France, celles de Bordeaux et d'Angers, une faible preuve de l'intérêt que je leur porte, je persiste dans la pensée que l'enseignement des établissements de cet ordre, organisé sur ma proposition et d'après les bases que j'ai posées en

1837, est excessivement fructueux et continuera de l'être, tant qu'on suivra rigoureusement les principes que j'ai établis.

5° Qu'en dotant l'Association des médecins du département de la Seine d'une rente de 400 fr. trois pour cent, je n'ai eu d'autre but que de venir en aide aux confrères de ce département qui ne sont pas heureux et à leurs familles. Cette association, reconnue aujourd'hui comme institution d'utilité publique, et que je suis fier d'avoir fondée en 1833, est une œuvre de philanthropie et de moralisation; en effet, indépendamment des misères qu'elle soulage, elle prouve aux hommes de notre profession qu'en se conduisant honorablement, ils peuvent compter sur son appui et sur sa protection, toutes les fois qu'ils les réclameront dans un intérêt public ou privé.

6° Qu'en allouant tous les ans, ma vie durant, une somme de 1,000 fr. pour meubler la galerie nouvelle et pour composer un musée de micrographie, j'ai eu principalement pour but d'enrichir le Musée Orfila d'un grand nombre de ces pièces que le Dr Sucquet prépare avec un talent qui n'a pas encore été égalé, et de doter la science d'un ensemble suffisant d'objets microscopiques propres à monrer la structure intime de nos tissus, et dont les élèves pourront se faire une idée exacte, à l'aide de plusieurs microscopes placés devant les pièces.

Je serai grandement récompensé, si mon exemple trouve des imitateurs.

Paris, ce 1er janvier 1853.

ORFILA.

Prix proposés par l'Académie impériale de médecine pour 1854.

Prix de l'Académie. — De l'huile de foie de morue considérée comme agent thérapeutique. — Valeur : 1,000 fr.

Prix Portal. — Anatomie pathologique des matrices dans les différents tissus — Valeur : 1,500 fr.

Prix Civrieux. — Déterminer, par des faits rigoureux et bien observés, l'influence positive des affections morales sur le développement des maladies du cœur. — Valeur : 1,500 fr.

Prix Lefèvre. — De la mélancolie. — Valeur : 3,000 fr.

Prix Capuron. — De l'albuminurie dans l'état puerperal et de ses rapports avec l'éclampsie. — Valeur : 1,000 fr.

Pour 1855 et 1856, il n'y a encore de prix proposé que celui du Dr Itard, à l'auteur du meilleur livre ou mémoire de médecine pratique ou de thérapeutique appliquée. — Valeur : 2,700 fr, et celui du merquis d'Argenteuil. Ce prix, qui est sexennal, sera décerné à l'auteur du perfectionnement le plus important apporté aux moyens curatifs des rétrécissements de l'urètre, pendant cette troisième période (1850 à 1856).—Valeur : 12,000 fr.

Le *Prix Orfila*, valeur 2,000 fr., sera distribué peur la première fois en 1855, et portera sur une question de toxicologie.

N. B. Tout concurrent qui se fera connaître directement ou indirectement, sera, par ce seul fait, exclu du concours. (Décision du 1er septembre 1838.) Les concurrents aux prix Itard, d'Argenteuil et Nadau sont seuls exceptés de cette disposition.

Chaque travail, écrit en français ou latin, doit être accompagné du nom de l'auteur sous enveloppe cachetée et pourvue d'une épigraphe répétée en tête du mémoire. Tous les travaux doivent arriver au bureau de l'Académie impériale avant le 1er avril de chaque année.

LISTE GÉNÉRALE

DES

MÉDECINS DE PARIS.

ABRÉVIATIONS.

P. F., Professeur de la Faculté.
A. e. F., Agrégé en exercice de la Faculté.
A. l. F., Agrégé libre de la Faculté.
A. Sc., Membre de l'Académie des Sciences.
A. M., Membre de l'Académie de Médecine
L. Me. V., Lundi, Mercredi, Vendredi.
Ma. J. S., Mardi, Jeudi, Samedi.
m., membre. r., rue.

Abeille, méd. major, à l'hôp. du Roule, 45, rue d'Astorg.
Abraham, A. M., 16, r. de Ponthieu.
Adde-Margras, 17, r. du Faub.-Montmartre; 12 à 2 h.
Adelon, O. ✻, P. F. (méd. lég.), 32, r. du Bac; 11 à 1 h.
Adorne de Tscharner, ✻, 27, r. du Four St.-G.; 9 à 11 h.
Aladane de Lalibarde, 31, r. du Vieux-Colomb.; 11 à 2 h.
Aliés, ✻, 348, r. St-Honoré.
Allibert, ✻, mal. des yeux, 23, r. de Sèvres; 11 à 1 h.
Allié, 31, r. des Noyers; 1 à 3 h.
Alquié, C. ✻, au Val-de-Gr., 277, r. St. Jacq.; 10 à 12 h.
Ameuille, 36, r. Neuve-St.-Eustache; 1 à 3 h.
Amussat, ✻, A. M., 17, quai Malaquais; 2 à 3 h.
Amussat (Alphonse), 17, quai Malaquais; 2 à 3 h.
Andral, O. ✻, A. M., 108, r. St. Lazare; 8 à 12 h.
Andral fils, O. ✻, A. M.; P. F. (pathol. et thérap. gén.), 5, r. Bonaparte; 11 à 1 h.
Andraud, 10, r. du Faub.-Montmartre.
Andrieux, ✻, méd. des Quinze-Vingts; 1, r. Joubert; 1 à 4 h.
Andry (Félix), 27, r. d'Enfer; 12 à 1 h.
Andry, 68, r. du Faub.-Poissonnière.
Andry (Victor), 2, r. de Chaillot; 7 à 11 h.
Antraigues, 40, r. N.-D.-des-Victoires; 1 à 3 h.
Aran, méd. des hôpit., 33, r. de la Sourdière; 11 à 1 h.
Archambault, 161, r. de Charonne; 8 à 12 h.
Arnal, ✻, 3, r. Bourdaloue-Laffitte; 2 à 4 h.

Arnaud (Charles), ✻ 88, r. V.-du-Temple ; 11 à 1 h.
Arnaud, 28, r. Rossini ; 12 à 2 h.
Artaud de Beaufort, O. ✻, 288, r. St.-Hon.; 1 à 3 h.
Arvers, A. F., 35, r. M.-le-Prince ; 2 à 3 h.
Astier, 127, r. de Vaugirard.
Aubé, 8, r. de Tournon ; 11 à 12.
Auber (Ed.), ✻, 13, r. de Rumfort ; 9 à 10 h.
Auberge, ✻, 15, r. Louis-le-Gr. ; 4 à 5 h. (exc. j. et dim.)
Aubert-Roche, 52, r. de Bondy ; 12 à 1 h.
Aubert-Parent, 19, r. d'Anjou (au Marais).
Aublin, 10, r. Bertin-Poirée ; 1 à 2 h.
Aubrun-Mirambeau, méd. des Gobel., 33, r. du Petit-Musc.
Audiat, 34, r. Bleue ; 1 à 2.
Audibert (H.), 3, rue Montholon ; 10 à 11.
Audouard, O. ✻, 6, r. Cadet.
Augouard, ✻, 7, r. Payenne ; 12 à 1 h.
Augouard fils, 5, r. du Pas-de-la-Mule ; 12 à 2 h.
Aulagnier, ✻, méd. de l'éc. Polyt., 5, r. Descartes ; 8 à 10 h.
Aumolle, 15, r. Guénégaud.
Aussandon (Amédée), 48, r. N.-D.-de-Lorette ; 10 à 12 h.
Auvity, ✻, 20, r. de la Ferme-des-Mathurins ; 12 à 2 h.
Auzias-Turenne (syphilisation), 5, r. St.-Thom.-d'Enfer ; 5 à 6 h.
Auzoux, ✻, r. Ant.-Dubois ; (Anat. clastique) ; 12 à 1 h.
Avizart, 28, r. de la Chaussée-d'Antin.
Azcarate, 31, r. de la Victoire ; 10 à 12 h.
Bachelay, 9, r. Soufflot.
Bachoué de Lostalot, 7, r. Saint-Louis ; 12 à 1 h.
Badon, 67, r. de l'Université.
Baffos, ✻, A. M., 18, r. de l'Odéon.
Baget, 86, r. St.-Antoine ; 8 à 10 h.
Baillarger, A. M., 46, r. Jacob ; 1 à 3 h., ma. et s. (v. p. 150).
Baldou, cité Larochejacquelein.
Balencie, 24, r. Monthabor ; 1 à 3 h.
Bally, A. M., 12, r. Neuve-de-l'Université ; 2 à 4 h.
Baptisa, 33, r. St.-Antoine.
Baquer, 12, r. de l'Ouest.
Baraduc, 30, r. St.-Louis ; 12 à 2 h.
Barboza, 30, r. des Fossés-St.-Germain-l'Auxerrois.
Barbette aîné, 14, r. de Poitiers-St.-G. ; 3 à 4 h.
Barbette-Gaulin, 15, r. Pavée-St.-André . 10 à 12. h.
Barbot-Desfos, 79, r. de Seine.
Baret, ✻, 7, r. de Rumfort ; 11 à 1.
Baroilhet, 94, r. Mouffetard ; 11 à 12 h.
Baron, 30, r. de l'Université ; 1 à 2 h.
Barrat, 14, r. de Castiglione ; 3 à 5 h.

Barrère, 2, pl. St.-Nicolas, r. Aumaire.
Barrière, 12, rue de Trévise, 2 à 4 h.
Barroux, 7, r. Hauteville; 1 à 2 h.
Barth, ✻, A. I. F., 108, r. de Richelieu; 12 à 1 h.
Barthélemy, 1, rue Taradne; 2 à 4 h.
Barthez (Ernest), ✻, 22, r. de Rivoli; 12 à 1 h.
Barthez (François), ✻, 62, r. N.-des-Math.; 10 à 1 h.
Basséreau, 3, r. St.-Hyacinthe-St.-Michel; 12 à 2 h.
Bauche, 256, r. St.-Honoré; 1 à 2 h.
Baudelocque (Aug.), 157, r. du Faub.-St.-Hon.; 4 à 5 h.
Baudens, O. ✻, m. du C. de S. des arm., 7, r. Royale; 10 à 12.
Baudeas (A.), ✻, 56, r. de l'Arcade; 12 à 2 h.
Bayle, ✻, A. I. F., 11, r. de Tournon; 9 à 11 h.
Bazile, 6, r. Monsigny; 11 à 2 h.
Bazin (Ernest), 29, r. Meslay; 12 à 3 h.
Beau, A. I. F., 101, r. de La Harpe; 12 à 1 h., l., ma., v.
Beaude, ✻, m. du C. de sal., 3, r. Chabannais, 8 à 10 h
Beaugrand, 36, r. de Bondy; 11 à 12 h.
Beauvais, 28, r. du Faub.-St.-Honoré.
Beauvoisin, 16, r. de la Ch.-d'Ant.; mal. canc.; 12 à 2 h.
Beaux, 30, r. de l'Ile-St.-Louis; 10 à 1 h.
Béclard, A. e. F., 17, r. Bonap. (pied-à-t.); 17, r. Singer, Passy.
Beclère, anc. int. de Bicêtre, 51, r. Neuve-St.-Denis.
Bécourt, ✻, 13, r. de Rougemont; 1 à 2 et 5 à 6 h.
Becquerel (Alf.), ✻, A. e. F., méd. de Ste-Périne, 3, r. des Pyramides; 11 1/2 à 12 1/2.
Bégin (C.), ✻, m. du Conseil de santé des armées, A. M., 6, r. de Furstemberg; 11 à 12 h.
Bégin (Em.). (mal. des f. et des enf.) 11, r. d'Isly; 2 à 3 h.
Béhegue (A.-F.), 19, r. Mazarine.
Béhier, ✻, A. F., 21, r. de la Ferme-des-Math.; 11 à 12 1/2.
Belhomme, ✻, 161, r. de Char. (Etabl. d'alién.); 8 à 10 h.
Belin, 16, r. de Savoie (cons. grat. 7 à 8 mat.); 11 à 12 h.
Bell, bibl. de la Fac., 19, r. de Tournon; 10 à 11 h.
Bellancourt, 86, r. Montorgueil.
Bellemain, ✻, 10, r. de Lancry; 1 à 5 h.
Bellety, ✻, 34, r. St.-Guillaume; 12 à 1 h.
Belliol, 32, r. des B.-Enf. (trait. sp. des dartres); 12 à 2 h.
Belluino, 64, r. de Sèvres; 11 à 2 h.
Benech, 7, r. de Valois (mal. chron.); 12 à 4 h.
Benet-Duperrand, 97, r. St. Louis-au-Marais; 12 à 2 h.
Benoît, ✻, 2, boul. des Filles-du-Calvaire, 12 à 1 h. 1/2
Bérard, 6, imp. Guéméné-St.-Antoine; 1 à 5 h.
Bérard (Pierre), O. ✻, insp. gén. des fac. et éc. de méd. en France; à Charenton-St-Maurice, A. M., (prés.) P. F.; 12 h.

Berge (de La), 21, r. Fontaine-St-Georges; 12 à 2 h.
Bergeron, ✻, 2, r. Paradis-Poissonnière; 12 à 2 h.
Bergeron fils, ✻, 2, r. Paradis-Poissonnière; 11 à 1 h.
Bergonier, 20, r. de la Chaussée-d'Antin; 12 à 2 h.
Bergier, 25, r. d'Amsterdam; 12 à 1 h.
Berhier-Fontaine, 53, r. de l'Arcade; 2 à 4 h.
Bernadet, 42, r. Laffitte; 12 à 1 h.
Bernard, méd. du dép. des cond.; 18, r. de la Sourd.; 2 à 3 h.
Bernard (Cl.), ✻, prof. de physiol. au Coll. de France, 56, r. de la Ferme-des-Mathurins; 1 à 2 h.
Bernard (Ch.), 14, rue Ste-Anne.
Bernardin, 74, r. du Faub.-du-Temple; 12 à 1 h.
Bernutz, méd. des hôp., 2, r. de l'Université; 2 à 3 h.
Berthaux, chir. acc., r. du Pont-de-la-Réforme; 1 à 2 h.
Berthelot, ✻, 113, r. St-Martin; 1 à 2 h.
Berthet-Dupiney, 47, r. des Martyrs; 12 à 1 h.
Berthet, 29, r. de l'Echiquier; 12 à 2 h.
Bertillon, 10, r. de Rivoli prolongée; 11 à 1 h.
Bertin, 9, r. N.-des-Capucines; 2 à 3 h.
Berton, ✻, chir. maj., consult. des maisons de la Légion-d'Honneur, 3, r. de Provence; 11 à 12 h.
Berton (Delphin): 67, r St-Louis (Marais); 12 à 1 h.
Bertot, 42, boul. du Temple; 1 à 3 h.
Bertrand, ✻, 333, r. St-Martin; 12 à 1 h.
Bertrand-Denamps, 9, r. St-Martin; 11 à 1 h.
Bertrand, ✻, 33, r. Lepelletier; 10 à 11 h.
Bertrand de St-Germ., 12, r. Taranne; 2 à 4 h.
Bésuchet, ✻, insp. gén. des pris., 1, r. Rossini; 9 à 12 h.
Bessière, 125, r. St-Lazare; 10 à 12 h.
Bessières (L.), 14, r. Montholon; 12 à 3 h.
Besson, imp. des Feuillantines (maison des bains).
Bezançon, 18, r. Dauphine; 12 à 1 h.
Rigelow, 30 *bis*, r. de Rivoli.
Billard, 22, r. de Pontoise; 10 à 11 h.
Billout, 6, r. St-Lazare; 11 à 1 h.
Bisson, 42, r. Richer; 1 à 2 h.
Bixio, 26, r. Jacob; 12 à 2 h.
Blache, ✻, m. de l'h. des Enf., 17, r. de Suresnes; 1 à 3 1/2.
Blanchard, 40, r. d'Ulm; de 11 à 12.
Blanche, 1, r. de Seine (maison de santé), à Passy (v. p. 157).
Blanchet (de St-Lô), ✻, chir. des S.-Muets, 23, r. Gramm.
Blandet, 100, r. du Faub.-St-Antoine, 10 à 12 h.
Blatin, 30, r. Bonaparte; 1 à 3 h.
Blazy, 24, boul. St-Denis; 1 à 4 h.
Bleynie, ✻, méd. hon. de Charent., 33, r. Charlot; 12 à 1 h.

Blondeau, 65, r. du Faub.-St-Antoine; 11 à 12 h.
Blot, 61, r. de Provence; 12 à 2 h.
Blot, chir. acc., 101, r. St-Dominique; 12 à 2 h.
Bodson, ✻, 27, r. des Martyrs; 12 à 2 h.
Boileau, 44, r. Ste-Croix-de-la-Bretonnerie; 12 à 2 h.
Boinet, 20, r. de la Banque; 1 à 3 h., les mard., j. et s.
Boisduval, ✻, 22, pl. de l'Estrapade; 8 à 10 h.
Boisserie-Lasserve, ✻, 4, r. d'Anj.-St-Honoré; 12 à 2 h.
Bommy, 25, r. Louis-le-Grand; 12 à 2 h.
Bonduel, chir.-maj., 28, rue Miromesnil.
Bonnet, méd. des pris., 21, r. de l'Orat.-du-Roule; 10 à 12 h.
Bonnet de Coutances, 63, r. Montorgueil; 12 à 2 h.
Bonnet de Malherbe, insp. des eaux min. de Paris, 69, r. Neuve-St-Augustin; 12 à 1 h.
Boniface, 1, r. Baillet; 1 à 3 h.
Bonassies, 51, r. St-Antoine; à 2 h.
Bonnafont ✻, méd. pr. du Gros-Caillou, 33, r. de l'Arcade.
Bonvallet, 19, r. de Gren.-St-Honoré; 12 à 2 h.
Bordes, 3, r. des Tournelles, 1 à 2 h.
Bordet, 63, r. Ste-Anne; 12 à 3 h.
Bordieux (de), 7, r. N.-D.-des-Victoires.
Bosch, 8, r. de Condé.
Bossion, 18, r. Montholon; 12 à 2 h.
Bossu, méd. de l'inf. Mar.-Th., 31, r. de Seine-S.-G.; 1 à 3h.
Bouchardat, ✻, A. M., P.F. (hyg.), ph. à l'H.-Dieu; 8 à 12 h.
Boucher (de Jossy), 8, pass. Saulnier; 11 à 1 h.
Boucherie, 4, r. Mondovi.
Boucheron, 29, r. Lamartine.
Bouchut, ✻, méd. des hôp.; mal. des enf. (Traité des signes de la mort), 85, r. de Sèvres; 1 à 2 h.
Boudard, 15, r. Royer-Collard; 11 à 12 h.
Boudin, ✻, méd. en chef de l'hôp. milit. du Roule, réd. des *Ann. d'hyg. publ.*, 7, quai Voltaire; 11 à 1 h.
Boudinier, 22, r. Copeau; 12 à 1 h.
Boué neveu, 1, marché St-Honoré; 10 à 12 h.
Bouillaud, ✻, P. F., A. M. (clin. médic.) (Charité), 32, r. St-Dominique-St-Germain; 11 à 1 h.
Bouillet, 12, r. de Thorigny (Marais); 12 à 1 h.
Bouillon-Lagrange, 77, r. Neuve-des-Petits-Champs.
Boullard, ✻, 2, r. Massillon; 7 à 9 h.
Bouley, 22, r. Geoff.-Lasnier, 12 à 2 h.
Boulland, 17, r. Bonaparte, et à Enghien.
Boulu, ✻, r. de la Ferme-des-Mathurins; 12 à 1 h.
Bouneau, ✻, méd. de l'h. des Enf., 3, de l'Echiq.; 11 à 1 h.
Bourdet, 187, r. du Temple.

Bourdon (Hip.), méd. des hôp., 32, r. du Bac ; 12 à 2 h.
Bourdon (Isidore), A. M., 23, pl. des Vosges : 12 à 2 h.
Bourdoncle, 10, r. Picpus (Mal. mentales); 12 à 2 h.
Bourdonnay, 19, r. de Grenelle-St-Honoré ; 1 à 3 h.
Bourgeois-Delacroix, orthop., 34, r. des Vieux-Augustins.
Bourguignon, 26, r. N.-D.-des-Victoires ; 12 à 2 h.
Bourjot-St-Hilaire, 26, r. Geoffroy-Lasnier ; 10 à 11 h.
Bourse, ❊, 4, r. du Banquier.
Bousquet, ❊, A. M., dir. du s. de vacc., 91, r. de Lille: 1 à 3 h.
Boussenard, 19, r. de Penthièvre ; 11 à 12 h.
Boutin de Beauregard, ❊, 5, r. de la Ch.-d'Ant.; 9 à 11 h.
Bouvier, ❊, A. I. F., A. M., 28, St-Pierre Chaillot ; 1 à 2 h.
Boyer (Phill.), O. ❊, A. I F., chirurg. de l'Hôtel-Dieu, 9, r. de Grenelle-St-Germain ; 10 à 12 h.
Boyer (L.), 14, r. de Chabrol ; 11 à 1 h.
Boyer (F.), 323, r. St-Honoré; 12 à 2 h.
Boyer (Lucien), 17, quai Malaquais ; 2 à 3 h.
Boys de Loury, ❊, méd. de St-Lazare, secrét.-gén. de la soc. de méd. de Paris, 5, r. Richepanse ; 11 à 2 h.
Boyveau, 48, r. M.-le-Prince; 12 à 1 h.
Braive ❊, 13, r. de la Jussienne; 3 à 4 h.
Brasseur, 5, r. de la Monnaie.
Brawasky, 15, r. St-Paul; 12 à 2 h.
Bréard, ❊, 23, r. Michel-le-Comte ; 1 à 3 h.
Bréon, ❊, 26, boul. St-Denis ; 2 à 3 h.
Brémond, 70, r. Neuve-des-Mathurins.
Breton, 9, r. Bourdalouë.
Bressant, ❊, 7, r. de Bondy (Pneumonie des enf.) ; 3 à 5 h
Briau, 41, r. de la Victoire ; 12 à 3 h.
Bricheteau, ❊, A. M., 5, r. des B.-Arts ; 12 à 2 h., ma. j. s
Brierre de Boismont, ❊ (mal. ment.), mais. de santé, 303 r. du Faub.-St-Antoine, et 29, r. Neuve-Ste-Geneviève.
Briois de Latrecey, 23, r. des Pr.-St-G.-l'Auxerrois.
Briot, 38, r. de Lancry ; 1 à 2 h.
Briquet, ❊, A. F., méd. de la Charité, 4, r. de la Chaussée-d'Antin ; 12 à 2 h.
Brisset, ❊, 4, r. du Cherche-Midi ; 11 à 1 h.
Broca (Paul), anc. pros. de la Fac.: 12, r. St.-André-des-Arts
Brochin (Hippolyte), 1, r. Larrey.
Brossard, 16, r. d'Angoulême (Temple); 1 à 3 h.
Brugèle, 26, r. Ste-Croix-de-la-Bretonnerie.
Brun, ❊, méd. de la pr. p. dettes, 9, r. Rougem., 2 à 3 h.
Brunet, 45, r. de Grenelle-St-Hon., 12 à 1 h.
Buchez, 6, r. du 29-Juillet.

Buchlé, 30, r. Bourbon-Villeneuve.
Buet de Villars, 194, r. du Temple.
Buisson, 205, r. St.-Antoine; 11 à 12.
B[illegible], 12, r. des Martyrs.
Buot [illegible] Lépine. (V. Lépine.)
Burdin, A. M., 16, r. Mogador; 11 à 12.
Burguières, A. F., 24, r. du Luxembourg.
Burq, 8, cité Trévise; 3 à 5 h. mardi, jeudi, samedi.
Bussy, ✻, A. Sc., A. M., dir. de l'éc. de Pharmacie, 100, r. St-Louis-en-Ile.
Buttura, 51, r. de Seine; 12 à 4 h.
Cabanellas, 2, r. Trudon; 2 à 4 h..
Cabarrus, ✻, homœop., 24, r. de Milan; 11 à 2 h.
Cadet-Gassicourt, ✻, 108, r. St-Honoré; 8 à 10 h.
Caffe, ✻, présid. de la soc. méd. d'émulat., 49, r. de la Ferme-des-Mathurins; 12 à 2 h., l., mer., vend.
Cahen père, ✻. 42, r. de Paradis-Poissonnière, 3 à 5 h.
Cahen fils, 42, r. de Paradis-Poissonnière; 12 à 2 h.
Caillard, à Garches, hospice de la Reconnaissance.
Calandra, ✻, méd. de l'Amb. de Naples, 7, r. Caum.; 3 à 5 h.
Calmeil, ✻, médecin en chef de Charenton.
Cambay, 53, r. Paradis-Poissonnière; 12 à 2 h.
Campaignac, anc. ch. de cl. de la F., 23, r. Jacob; 12 à 2 h.
Camperdon, 10, r. des Marais-St.-Martin; 4 à 5 h.
Campbell, Acc. chef de clinique d'Acc. à la Fac. de Méd., 14, r. Neuve de l'Université; 11 à 12 h.
Camus, 20, r. Coquillière; 12 à 2 h.
Camuset, 83, r. Rambuteau.
Cangrain (mal. des f. et des enf.), 5, r. St-Marc-Feydeau.
Cannet, ✻, 12, r. Miroménil; 2 à 3 h.
Cardailhac (de), 9, r. de Provence; 1 à 3 h.
Caron, méd. du dép. de la préfect. de pol., 22, r. du Bouloy; 12 à 2 h.
Carpentier, 118, r. St-Denis; 11 à 1 h.
Carpentier-Méricourt, 8, r. d'Argenteuil; 1 à 2 h.
Carré, 7, r. de la Ste-Chapelle; de 1 à 3, lundi, jeudi.
Carrier, 63, r. Montmartre.
Carrier, 12, r. N.-St-Roch; 2 à 3 h.
Carrière (Ed.), 54, r. St-Georges.
Carteaux, ✻, 20, r. Louis-le-Grand.
Casanbon, 23, r. Servandoni; 12 à 2 h.
C[illegible], 1[illegible], r. de [illegible].
C[illegible], [illegible], r. C[illegible], 1 à [illegible] h.
C[illegible] acc. et [illegible], 1[illegible], r. d'Argenteuil; 1 à 3.
C[illegible], [illegible], r. de Charenton.

Cayol, ✻, dir. de la Revue méd., 10, r. du Drag.; 2 à 4.
Cayol fils, 22, r. Neuve-St-Eustache.
Cazalis, ✻, 1, r. Ventadour; 11 à 2 h.
Cazeaux, A. M., A. F. (acc.), 12, r. des Sts-Pères; 2 à 4 h.
Cazenave, ✻, A. F., méd. de l'hôp. St-Louis (Mal. de la peau); 17, r. Richer; 3 à 5.
Cergues, 14, r. Mazagran.
Cerise, ✻, 10, r. de Sèze; 3 à 4 h.
Chaillou, 34, r. N.-D.-de-Lorette; 12 à 2 h.
Chailly (C.-M.), 2 bis, r. d'Arcole; 8 à 10 h.
Chailly (J.N.), ✻, 17, r. Neuve-des-Mathurins; 2 à 5 h.
Chailly (Hon.), A.M., acc., 290, r. St-Hon.; 7 à 8 m., 2 à 3 1/2.
Chamberet (de), ✻, 6, r. Greffulhe; 9 à 11 h.
Chammartin, 14, r. Bertin-Poirée; 11 à 1 h.
Champeaux, 34, boul. du Temple; 12 à 2 h.
Champouillon, ✻, prof. au V.-de-Gr., 13, r. du Ch.-Midi.
Chancerel, 9, r. Papillon; 12 à 3 h.
Chanet, homœopathe, 7, r. de Provence; 12 à 2 h.
Chaniac (de), 18, r. Ste-Anne.
Chappé, 13, boul. Beaumarchais.
Chappolin de Saint-Laurent, ✻, 52, r. des Saints-Pères
Chappuis, 11, r. de Cléry.
Charlet, 16, r. aux Ours; 12 à 3 h.
Charmasson, 42, r. N.-D.-de-Lorette; 1 à 3 h.
Charey, 13, r. du Vieux-Colombier.
Charpentier, ✻, méd. de l'inf. Marie-Thérèse; 5, r. de Savoie.
Charpentier, ✻, 29, quai Bourbon; 1 à 3 h.
Charrier, 52, r. St-Georges; 2 à 4 h.
Charruau, ✻, 15, r. Castellane; 4 à 6 h.
Chassaignac, ✻, A. F., chir. de l'hôp. St-Antoine, 60, r. de Richelieu; 12 à 2 h.
Chassaigne, 38, r. St-Sulpice.
Chastaing (Aug.), 363, r. St-Honoré, 12 à 3 h.
Chatellux (de), 17, r. Gaillon.
Chatin, agr. à l'Ec. de Pharm., pharmacien à l'hôp. Beaujon, 208, r. du Faub.-St-Honoré; 11 à 1 h.
Chauton, méd. à l'hôp. du Roule.
Chausit, 17, r. Richer; 1 à 2 h.
Chayet, 52, r. de Rambuteau; 3 à 5 h.
Chemin, 18, r. de Ste-Barbe.
Cheneau, ✻, 22, pl. Vend. (t. sp. des mal. nerv.); à 12 h.
Chenu, chir.-maj. au Val-de-Grâce et biblioth., 5, r. des Eaux-Minérales, à Passy; 12 à 2 h.
Chéreau (Ach.), insp. des sall. d'as., 137, r. St-Laz.: 1 à 3 h.
Chéreau, 12, r. Cassette; 12 à 2 h., l., merc., vend.

Cherest, ✻, sec. gén. de la Soc. d'Emul., 9, r. Richepanse.
Chevalier, 14, r. des Fossés-St. Victor.
Chevé (E), ✻, 5, r. Neuve-des-Bons-Enfants; 9 à 12 h.
Chevrey, ✻, 10, r. Neuve-Bréda; 11 à 1 h.
Chomel, O. ✻, A. M., 5, quai Voltaire; 11 à 3 h., ma., j., s.
Chomet, 5, r. des Beaux-Arts; 12 à 2 h.
Christophe, 92, r. Richelieu; 12 à 2 h.
Cisset, 5, r. des Filles-St-Thomas; 12 à 2 h.
Civiale, ✻, A. Sc., A. M., 31, r. N.-St-Aug.; 12 à 3 h.
Clairain, 2, r. de Valois; 12 à 2 h.
Clairat, ✻, 29, r. du Sentier; 1 à 3 h.
Clairin, 34, r. de l'Université.
Clavel, 17, r. d'Enghien; 11 à 1 h.
Clément, méd. de la Pitié, 27, q. de la Tourn.; 12 à 2 h.
Clerc, 12, r. du Faub.-Poiss. (mal. vén.); 1 à 2 h.
Cloquet, ✻, P. F. (path. chir.), A. M, 2, r. Drouot (Gr. Bat.); 11 à 2 h., lundi, mardi, vendredi.
Cogny, 367, r. St-Honoré; 3 à 5 h.
Cofin, 5, r. St-Thomas-d'Enfer.
Colas, 110, r. St-Honoré; 3 à 4 h., l., merc., vend.
Colladon, 14, r. Neuve-des-Mathurins.
Collin de Larbre, anc. chef de clin. méd. à la Charité, 23, r. de la Victoire; à 4 h., lundi, mercredi, vendredi.
Collin de Rhée, 29, Grande-Rue des Batignolles.
Collineau, ✻, A. M., méd. de St-Laz., 8, Ste-App.; 1 à 2 h.
Collomb, méd. du bur. de bienf. du 6e arr., 37, boul. St-Martin; 1 à 2 h.
Colombe-Lécorché, acc.; 8, r. de l'Odéon; 12 à 1 h.
Colon, 34, r. Godot-de-Mauroy; 8 à 10 h.
Comet, ✻ (réd. de l'Abeille méd.), 9, b. des Ital.; 2 à 5 h.
Combes, 90, r. de Rambuteau.
Compérat, m. des disp. de la Soc. phil., 4, r. des Pyr.; 12 à 2 h.
Conan, 8, Grande-Rue de Chaillot.
Conneau, O. ✻, méd. particulier de l'Empereur, aux Tuileries; à 12 h. et demie.
Conté de Lévignac, 23, r. de la Chaussée-d'Ant.; 2 à 4 h.
Contour, ✻, 111, r. du Faub.-St-Honoré; 1 à 2 h.
Coqueret, 21, r. Richelieu; 1 à 2 h.
Corbel-Lagneau, 86, r. St-Lazare; 12 à 3 h.
Corbière, Bumaiche (de la), ✻, 28, r. Tronchet.
Corby, 18, r. Grange-Batelière; 2 à 4 h.
Cordel, 79, r. Neuve-des-Mathurins; 2 à 3 h.
Cordier, ✻, 24, pl. St-G.-l'Auxerrois; 12 à 3 h.
Cornac, ✻✻, A. M., 3, r. Taranne.
Cornay, 51, r. Folie-Mér. (mal. par infect.); 3 à 4 h.

Cossé, 16, r. St-Sauveur; 11 à 1 h.
Cosson, méd. du b. de bienf. du 7e arr., 12, r. du G.-Chant.
Cosson-Libert, 7, imp. d'Argenteuil, 12 à 1 h.
Costa, ❋, 38, r. N.-D.-de-Nazareth; 12 à 1 h.
Coste, ❋, 12, r. Neuve-de-l'Université.
Coster, 11, r. Ventadour; 12 à 2 h.
Costes, 305, r. St-Martin.
Costilhes, m. adj. de St-Laz., 15, r. N.-St-Eust.; 12 à 1 h.
Cottin, 58, r. du Bac, 3, pass. Ste-Marie; 11 à 1 h.
Coudret, ❋, 5, r. Caumartin.
Courcelles, 12, r. de Sorbonne.
Courraut, 37, r. du Bac.
Coursserant, 20, r. du Dragon (mal. des yeux): 12 à 2 h.
Courtillier, 11, r de la Pépin. (mal. des fem.); 1 à 4 h.
Cousin-du-Thil, 14, r. de Tracy; 12 à 1 h.
Cresson-d'Orval, 5, r. de la Banque.
Cromarias, ❋, 24, pl. Dauphine; 10 à 2 h.
Crosério, homœop., 57, Faub.-Poissonnière; 12 à 3 h.
Crosnier, 17, r. Thévenot.
Crouzet, 29, r. Saint-Hyacinthe-Saint-Michel.
Crozant (de), insp. des eaux de Pougues, 38, r. de Sèv.; 12 à 2 h.
Cruveilhier, O. ❋, P. F. (anat. pathol.), méd. de la Charité. A. M., 3, r. des Pyramides; 12 à 1 h., l., merc., v.
Cullerier, ❋, chir. de Lourc., 16, r. de l'Odéon; 12 à 2 h.
Cusco, méd. des hôpit., 10, r. Royale St-Honoré, 11 à 1 h.
Cuveilhier, 20, r. de l'Ancienne-Comédie.
Cuvier, 42, r. de Luxembourg; 12 à 2 h.
Czernickowski, 18, r. du Port-Royal; 8 à 10 h.
Dailly, 12, r. Duphot.
Dambresville, 29, r. du Faub.-St-Martin; 12 à 2 h
Dancel, 21, r. Pigale; 3 à 6 h.
Danecy, 36, r. du Faub.-St-Honoré.
Dangouil, ❋, 67, r. de Bourgogne.
Daniel St-Antoine, ❋, 7, r. St-Florentin
Dallais, 13, r. des Trois-Frères.
Danvers, ❋, 18, r. Chanoinesse.
Danyau, ❋, A. F., chir. et prof. à la Maternité, A. M., 5, r. des Saints-Pères; 1 à 3 h.
Daremberg, bibl. de la bibl. Mazarine, 1, r. de Seine; 8 à 9 h.
Dareste, 37, r. de Fleurus; 10 à 11 h.
Darriault, 35, r. Notre-Dame-de-Nazareth.
Davaine, 2, r. de la Chaussée-d'Antin; 1 à 2 h.
Davasse, 13, r. de Paradis-Poissonnière; 2 à 3 h.
Davet de Beaurepaire, ❋, 1, r. Neuve-des-Mathurins; 4 à 5 h.
David, 21, r. Poissonnière; 1 à 2 h

Davidson, 38, r. Monthabor.
Daynac, ✻, 101, r. du Bac; 12 à 2 h.
Debeauvais père, 23, r. Grenétat.
Debeney, 1, r. de la Michodière; 12 à 1 h.
Debouis, 44, r. St-Louis (Marais); 12 à 2 h.
Debout, réd. en chef du Bull. gén. de Thérapeutique, 4, r. Thérèse; 12 à 2 h.
Debrosse, 80, r. des Petits-Hôtels.
Dechambre, 28, r. Richelieu (mal. des vieillards et du système nerveux); réd. de *la Gaz. médic.*; 2 à 3 h.
Dechenaux, 21, r. Montmartre; 10 à 12.
Decrozo, 2, r. de Ponthieu.
Decuve, 23, r. du Petit-Carreau.
Defernex, 17, r. Royer-Collard; 1 à 2 h.
Defert, 9, r. N.-D.-de-Nazareth; 11 à 12 h.
Degrusse, ✻, 139, r. de Sèvres; 12 à 2 h.
Deguise p., ✻, méd. à Charenton, 56, r. de Provence; 3 à 4 h.
Deguise fils, chir. de l'hosp. de Charent., 56, r. de Prov.
Delabarre, 2, r. de la Paix; 10 à 4 heures.
Delaberge, 21, r. Fontaine-St-Georges.
Delacloche, 52, r. de l'Arbre-Sec; 2 à 3 h.
Delafolie, ✻, 9, r. du Faub.-Poissonnière; 1 à 3 h.
Delahousse, ✻, chir. de l'Ecole Polytechn., 5, r. Descartes.
Delamorlière, ✻, méd. de St-Laz., 27, r. Bergère; 1 à 3 h.
Delamarre, ✻, 43, r. de la Ville-l'Evêque.
Delanglard, ✻, 3, r. Neuve-du-Luxembourg; 12 à 1 h.
Delarroque, ✻, m. de l'hôp. Necker, 29, r. St.-Laz.; 12 à 2 h.
Delarroque fils, ✻, 48, r. St-Lazare; 3 à 5 h.
Delarue (d'Herblay), 79, r. St-Sauveur; 12 à 2 h.
Delasiauve, méd. de l'hosp. de Bicêtre, 21, r. de Valois.
De la Tranchade, m. du b. de bienf. du 7e arr., 15, r. de la Tix.
Delaunay de Moisdon, ✻, 33, r. Louis-le-Grand; 1 à 2 h.
Delcroix, ✻, 76, r. Neuve-des-Petits-Champs; 12 à 2 h.
Deleau, 35, r. St-Lazare; 3 à 4 h.
Deleau jeune, ✻, 6, r. de Seine-St-Germain; 8 à 10 h.
Delherbe, ✻, 14, r. des Postes.
Delmas (Ch.), ✻, sec. du cons. de santé des arm., 8, r. de l'Abbaye; 8 à 10 h.
Delmas (Polyd.), 14, r. Ste-Anne, 12 1/2 à 2 h. 1/2.
Delondre, 32, r. St-Méry.
Delorme, 13, r. du Roule; 10 à 12 h.
Delpech père, ✻, 108, r. du Bac; 1 à 2 h.
Delpech fils, ✻, méd. des hôp.; 108, r. du Bac.
Delthil, ✻, 55, boul. St-Martin, et 46, r. Meslay; 12 à 1 h.
Demarquay, ✻, anc. pros. de la Fac., 43, r. de la Vict.; 5 à 6 h.

Demorant, 63, r. de Rambuteau.
Denis, ☼, 34, r. du Bac; 10 à 12.
Denis de St.-Pierre, 31, r. Bergère.
Denonvilliers, ☼, P. F. (anatomie), chir. de l'hôp. St-Louis, 21, r. des Moulins; 11 à 1 h.
Depaul, A. F., A. M., 46, r. Jacob; 11 à 1 h.
Dequevauvillers, 33, r. St-André-des-Arts; 1 à 2 h.
Deschamps, (J); 5, r. J.-J. Rousseau.
Deschamps (Ed.), 10, r. Vivienne; 11 à 12 h.
Deschamps, ☼, 53, r. de Chaillot.
Deschamps, 24, r. de Saintonge.
Descroizilles, 5, r. Louis-le-Grand.
Deshayes, 18, pl. des Vosges.
Désirabode (Alp.), 36, r. Richelieu.
Désirabode (Ed.), dentiste, 6, r. Miroménil.
Desjardins (de Morainville), 12, r. Louvois; 3 à 5 h.
Deslandes, ☼, 109, boul. Beaumarchais; 12 à 1 h.
Deslauriers, 7, r. Bourbon-Villeneuve; 2 à 4 h.
Desmaisons, 12, r. de Beaune; lund. et sam. à 3 h.
Desmarres, ☼, 33, r. N.-St-Aug. (clin. ocul. v. p.) 1 à 4 h.
Desormaux, ☼, chir. d. hôp., 49, r. N.-des-Math.; 11 à 12 h.
Despaulx-Ader, 19, r. Tronchet; 2 à 3 h.
Desportes, A. M, 5, r. du Marché-St-Honoré; 4 à 5 h.
Despréaux, ☼, 24, r. Mauconseil; 2 à 3 h.
Desprès, A. F., ch. de Bicêtre, 45, r. des Foss.-St-Vict.: 12 à 2 heures.
Desrivières (cours d'acc.), 10, r. Gaillon; 3 à 5 h.
Desruelles, ☼, 10, r. Louvois; 8 à 9 et 2 à 4 h.
Desterne, 319, r. St-Denis.
Destouches, 2, r. Colbert; 1 à 3 h.
Destrem, 27, r. de l'Université; 12 h.
Detrez, 68, r. Faub.-Poissonnière; 12 à 2 h.
Devailly, 374, r. St-Denis; 11 à 12 h.
Deval (mal des yeux), 8, r. l'Echelle; 11 h. m. exc. les d. et me.; cons. part., r. du Marché-St-Honoré, 4; 2 à 4 h.
Devergie, ☼, A. l. F., m. de l'h. St-Louis, 24, r. Richer; 11 à 2 h.
Deville, ☼, m. de la préf. de la Seine, 30, r. G.-Lasn.; 12 à 2 h.
Devilliers fils, 23, r. du Faub.-Poissonnière; 11 à 1 h.
Dewulf-Pontonnier, ☼, 16, r. St-Victor; 12 à 2 h.
Dezauche, méd. du m. de la Justice, 353, St-Honoré, 1 à 3 h.
D'Hanclincourt, 111, r. du Faub.-St-Martin; 12 à 2 h.
Dhéré, 14, r. Barouillère; 4 à 6 h.
D'Heurle, 3, cloître des Bernardins; 12 à 2 h.

Dondaine, 67, r. St-Martin; 11 à 1 h.
Donné, ✻, 19, q. Malaquais; 12 à 2. h.
Donnellan, 23, r. Neuve-du-Luxembourg; 10 à 11 h.
Dop, 21, r. des Pr.-St-G.-l'Auxerrois; 12 à 2 h.
Doumerc, ✻, 51 bis, r. du Faub.-Montmartre; 11 à 1 h.
Drache d'Epchy, 210, r. St-Martin; 1 à 2 h.
Drache, 221, boul. St-Martin.
Drache jeune, 120, r. Ménilmontant.
Dreyfus, ✻, 22, r. Notre-D.-de-Nazareth; 11 à 1 h.
Dronsard, 25, q. Voltaire; 10 à 12. h.
Drouault, 35, r. Neuve-du-Luxembourg; 12 à 3 h.
Dubois (Paul), ✻, doyen, P. F. (acc.), P. à la Maternité, A. M., 12, r. Monsieur-le-Prince; 10 à 1 h.
Dubois (J.-F.), ✻, méd. de la succurs. de la Lég.-d'Honneur, 123, r. du Faub-St-Antoine.
Dubois (d'Amiens), ✻, A. M. (secr. perpétuel), A. I. F., 9, r. St-Guillaume.
Dubois (A.-B.), 22, r. des Fossés-St-Victor; 9 à 10 h.
Dubreuil, 11, r. d'Argenteuil; 2 à 3 h.
Dubreuil-Hélion, 4, r. Saintonge; 12 à 2 h.
Dubouchet, ✻, 16, r. Taitbout (voies urinaires); 12 à 4 h.
Duburguet, 9, r. du Pont-de-la-Réforme; 12 à 2 h.
Duchamp, 41, pl. Maubert; 12 à 1 h.
Duchenne, électro-thérapie., 35, r. Louis-le-Grand; 1 à 3 h.
Duchesne (F.-A.), ✻, 1, r. d'Assas; 11 à 12.
Duchesne-Duparc (mal. cutan.), 27, r. Ste-Anne; 1 à 3 h.
Ducholet, 2, r, de la Verrerie.
Duclos, ✻, 55, r. du Temple; 1 à 2 h., l., mer., s.
Ducommun, ✻, 13, r. du Faub.-Montmartre.
Ducos, 12, pass. Violet et 36, r. du Faub.-Poiss.; 12 à 2 h.
Ducos de Ste-Christie, 16, r. Tiquetonne; 12 à 3 h.
Ducros (de Sixte), 4, r. Chérubini; 1 à 3 h.
Dufay, accouch., 8, q. de l'Ecole; 12 à 3 h.
Dufor, méth. fumig., 20, r. de l'Ec.-de-Médecine; 10 à 4 h.
Dufour (de Villefranche), 46, r. Lamartine; 3 à 4 h.
Dufresnois, acc., 19, r. Mazarine; 12 à 1 h.
Duhamel, 36, r. du Marché-St-Honoré; 12 à 2 h.
Dumas, C ✻, A. Sc., A. M., P. à la Sorb., 58, r. Vaugirard.
Dumas, 52, r. Jacob; 12 à 2 h.
Duméril père, O. ✻, A. Sc., A. M., P. au Jard. des Pl., 13, r. Cuvier; 10 à 12 h.
Duméril fils, A. I. F., aide-nat. au J. des Pl., 13, r. Cuvier; 10 à 12 h.
Dumez, 24, r. du Luxembourg; 1 à 4 h.
Dumont, ✻, 19, rue Guénégaud; 11 à 12 h.

Dumont (Gaston), ✻, méd.-adj. des Quinze-Vingts, 11, boul. des Capucines; 12 à 2 h.
Dumoutier, 37, r. de Seine.
Dunoyer, 30, r. du Dragon.
Duparcque, ✻, 22, r. des Quatre-Fils; 1 à 2 h.
Dupas, 64, r. de Rambuteau.
Duplay, 150, r. du Faub.-St-Martin; 11 à 1 h.
Dupré, 4, pl. de la Sorbonne; 2 à 5 h.
Dupuis, O ✻, 41, r. de Verneuil; 4 à 5 h.
Durand, 54, r. du Faub-Poissonnière; 12 à 2 h.
Durand, 11, r. Taitbout; 12 à 2 h.
Durand, J. B., 38, r. du Bac; 1 à 3 h.
Durand-Fardel, insp. des eaux min. d'Hauterive-lès-Vichy, 50, r. Jacob; 11 à 1 h.
Durand de Lunel, à l'hosp. du Gros-Caillou, 113, r. St-Lazare; 12 à 2 h.
Duringe fils, 8, r. Coquillière; 12 à 2 h.
Durnérin, 11, r. de la Monnaie; 11 à 1 h.
Durst, 33, r. du Caire.
Dusol, 45, r. Montorgueil; 1 à 2 h.
Dusourd, 79, r. du Bac.
Dussault, 36, r. des Petites-Ecuries; 7 à 9 h.
Dusseuil, 17, r. de Vaugirard; 11 à 1 h.
Duval (J.-B.), A. M., 5, pl. Royale.
Duval, orth., 42, r. Basse-St-Pierre, et 8 *bis*, q. de Billy.
Duval Capitaine, 31, r. de Cléry; 1 à 3 h.
Duvivier fils, 29, r. Louis-le-Grand; 11 à 1 h.
Duvivier père, O ✻, 8, r. Porte-Foin.
Edwards Milne, ✻, P. de zool. au Jard. des Pl., doyen de la F. des Sc. A. Sc., 57, r. Cuvier.
Emery, ✻, A. M., P. d'anat. à l'Ecole des Beaux-Arts, 55, r. Caumartin; 12 à 2 h.
Empis, ch. de clin. à l'Hôt.-Dieu, 9, r. de Vaugirard; 11 à 1.
Escallier, 35, r. Croix-des-Petits-Champs.
Escoffier, 79, r. St-Louis (Marais); 2 à 3 h.
Espérou, 17, r. Godot-Mauroy; 11 à 1 h.
Eyrolles fils, boul. Beaumarchais, 94.
Estienne, 98, r. de Varennes.
Fabre, ✻, 40, r. des Sts-Pères (Dict. des Dict. de méd. et de chir.-Bibl. du méd. praticien); 12 à 2 h.
Fabrége, 21, r. de la Monnaie; 3 à 4 h.
Faivre, 30, r. Neuve-St-Augustin; 11 à 2 h.
Fallot, 48, r. du Faub.-du-Temple; 12 à 2 h.
Falret, ✻, A. M., fond. à Vanves d'un étab. p. les mal. mentales (v. p. 154), 111, r. du Bac; 1 à 3 h., mar. et v.

Fau, 14, r. Bleue; 9 à 11 h.
Faucomneau-Dufresne, ✻, 28, r. Godot de M.; 1 à 2.
Faure, 7, r. Taranne; 11 à 2 h.
Faure-Villars, ✻, 10, méd. princ. aux Invalides; 7 à 10 h.
Favre, A. F., 9, r. de la Vieille-Estrapade; 11 à 12 h.
Favrot père, 46, r. de l'Arbre-Sec; 2 à 3 h.
Favrot (Alexis), 33, r. Fontaine-Molière; 1 à 3 h.
Féburier, 6, r. de l'Abbaye; 11 à 1 h.
Feldmann, 9, r. Mazagran; 1 à 3 h.
Fenaille, 5, r. des Vieilles-Etuves-St-Honoré; 12 à 2 h.
Fernet, 94, r. Mouffetard; 12 à 1 h.
Ferniot, 4. r. Bréda; 12 à 4 h.
Ferrand de Missol, 14, r. St-Sulpice; 3 à 4 h. l., mer., v.
Ferrus, ✻, insp. gén. du serv. des aliénés, A. M., 5, r. des Beaux-Arts; 12 à 2 h., mar., j., s.
Feulard, 78, r. du Temple; 11 à 1 h.
Feytaud, 5, r. du Temple.
Fiaux, 12, r. Lafayette; 2 à 3 h.
Fiévée de Jeumont, ✻, 19, r. de la Ch.-d'Antin; 1 à 2 h.
Fillhos, ✻, chir. pr. de l'état maj. de la garde nat., 335. r. St-Honoré; 3 à 4 h.
Filassier, 16, r. des Fossés-Montmartre.
Fizeau, ✻, ex-prof. de la F. M., 5, r. Palatine; 12 à 2,
Flandin, 50, r. St-Dominique-St-Germain; 8 à 9 h.
Flandin, ✻, m. du cons. de salubr., 56, r. de Lille; 8 à 10.
Fleury, O ✻, 11, r. Porte-Foin (Marais); 5 à 6 h.
Fleury, ✻, A. l. F., 70, r. Neuve-des-Mathurins; 12 à 1 h. (Etabl. hydrothérap. v. 168)
Fleutiau, 22, boul. des Filles-du-Calvaire.
Florence, m. du théâtre Franç., 8, r. Richelieu; 12 à 2 h.
Flourens, C. ✻, A. Sc. (secr. perp.), P. de physiol. comp. au Jard. des Pl.; 20, r. Geoffroy-St.Hilaire.
Focillon, 26, r. Soufflot; 11 à 12 h.
Fodéré, ✻, 42, r. Vanneau; 2 à 4 h.
Foissac, ✻, 13, pl. de la Madeleine; 2 à 3 h.
[illegible], m. du bur. de bienf. du 12e ar. 61, r. St-Vict.; 12 à 1 h.
Follin, prosect. de la Fac., 17, r. Bonaparte.
Fontes, m. du bur. de bienf. du 1e arr., 19, r. du Bouloi; 2 à 3.
Forget (Amédée), ✻, 177, r. Montmartre; 12 à 2. h.
Forget (Eugène), 8, pl. St-Michel.
Fossati, 66, r. St-Lazare; 8 à 10 h.
Foucart, ✻, chef de clin. de la Fac., 10, carref. de l'Odéon; 12 à 1 h.
Foucaud, 23, r. Cassette; 12 à 2 h.
Fougeirol, 15, r. Montmartre; 3 à 5 h.

Fourcade-Prunet, 10, r. Chabannais ; 4 à 5 h.
Foureau de Beauregard, 41, r. Godot-Mauroy
Fournet, ✻, 31, r. Belle-Chasse ; 4 à 6 h.
Fournier, ✻, 45, r. Jacob ; 2 à 3 h.
Fournier-Deschamps, ✻, 37, pl. St-G.-l'Aux. ; 11 à 1 h.
Fournier de Lempdes, 12, r. J.J.-Rousseau.
Foville, ✻, (mal. mentales) 119, r. de Lille ; 1 à 3 h.
Foy, ✻, pharm. de l'hosp. St-Louis ; 10 à 12 h.
France père, 55, r. des Petites-Ecuries ; 8 à 10 h.
François, 251, r. St-Denis.
Françon de Préoux (André), 13, r. de la Ch.-d'Ant. ; 12 à 2.
Fredault, 54, r. du Faub.-St-Denis ; 3 à 5 h.
Frémaux, 125, r. St-Dominique ; 5 à 6 h.
Frémineau, 48, r. St-Louis ; 12 à 3 h.
Frémunger, ✻, 169, r. Montmartre ; 12 à 3 h.
Frémy, méd. des hôp., 9, r. Bourdaloue ; 12 à 2 h.
Frère, ✻, 26, r. Charlot (Marais) ; 1 à 2 h., lundi.
Froment, 11, r. Godot de Mauroy ; 1 à 12 h.
Furnari, ✻ (mal. des yeux) ; 9, r. d'Enfer ; 2 à 3 h.
Gabalda, r. Rochechouart ; 12 à 2 h.
Gachet, 27, r. de l'Union, 6, Faub.-St-Hon. ; 2 à 3 h
Gadowski, 24, r. de la Fidélité ; 11 à 2 h.
Gaide, ✻, 21, boul. St-Martin ; 12 à 1 h.
Gaillard, ✻, 26, pl. Royale ; 11 à 12 h..
Gaimard, ✻, 12, r. de Seine.
Galet, 9, r. St.-Victor ; 12 à 1 h.
Galtier, 20, r. de l'Ecole-de-Médecine ; 12 h.
Garcin, 26, r. de Constantine ; 12 à 2 h.
Gardet, 8, r. Pigale ; 12 à 1 h., mar., j., s.
Gariel, 21, r. Pigale ; 11 à 1 h.
Garnier, 36, r. de l'Université ; 1 à 2 h.
Garon, 137, r. du Bac ; 8 à 11 h.
Garry, 8, r. Neuve-du-Luxembourg.
Gasnault, ✻, 19, r. Hautefeuille ; 1 à 2 h.
Gaubert, ✻, m. du min. de l'int., 10, r. des B.-Arts. 11 à 12.
Gaudet, ✻, 48, r. Neuve-du-Luxembourg ; 11 à 1 h.
Gaudinot (Gaston), 138, r. du Faub.-St-Honoré ; 12 à 2 h.
Gaudriot, 12, r. de la Jussienne ; 12 à 2 h.
Gaultier de Claubry, ✻, A. I. F., A. M., 10, r. Taranne ; 4 à 5.
Gaultier de Claubry, 45, r. des Fossés-St-Victor.
Gauneau, 11, r. des Cordiers ; 12 à 1 h.
Gautier, 22, r. Ste-Anne ; 8 à 10 h.
Gavarret, ✻, P. F. (chim. méd.), 49, r. de Grenelle-St-Germ.
Gavrelle, ✻, 368, r. St-Honoré.
Gelez, 6, r. Baillet ; 1 à 3 h.

Gelin, 1, r. d'Enghien; 10 à 12 h.
Gendrin, m. de l'h. de la Pitié, 14, r. Grammont, 12 à 2 h.
Genest, 22, r. Neuve-St-Eustache; 12 à 1 h.
Genouville, 5, r. du Cherche-Midi; 12 à 1 h.
Geoffroy-St-Hilaire (Is.), ✱, A. Sc., P. de zool. au Jard. des Pl., 55, r. Cuvier.
Gérard, 39, r. du Faub.-St-Martin, 11 à 12 h.
Gérardin (Aug.), ✱, méd. de la Maternité, A. l. F., A. M., 47, r. St-Dom.-St-Germ.; 12 à 1 h.
Gérardin (Rom.), 2, pl. du Palais-Bourbon; 11 à 12 h.
Gérardin (Ch.), 13, r. des Quatre-Vents; 3 à 5 h.
Gerdy aîné, ✱, P. F. (path. chir.), A. M., chir. de la Charité, memb. du jury médical. 3, r. Jacob; 11 à 3 h.
Gerdy j., A. l. F., m. des bains d'Uriage, 3, r. Jac.; 11 à 12 h.
Gervais (de Caen), 10, r. Lepelletier.
Géry, m. du b. de bienf., 8e ar., 6, r. des Fil.-du-Cal., 3 à 4 h.
Gibert, ✱, m. de l'hôp. St-Louis, A. M., A. l. F., 30, r. du Faub.-Poissonnière; 2 à 3 h.
Giboin, ✱, 12, r. d'Amsterdam; 12 à 2 h.
Gibory, 6, r. Matignon; 12 à 2 h.
Gilbert, ✱, 49, r. Hauteville; 2 à 3 h.
Gillet de Grandmont, 31, r. du Faub.-Mont.; 2 à 4 h.
Gillette, ✱, m. de la Salpét., 16, r. de l'Abbaye; 3 à 5 h.
Gimelle père, ✱, A. M., 108, r. du Faub.-St-Hon.; 12 à 1 h.
Gimelle fils, 108, r. du Faub.-St-Hon.; 12 à 1 h.
Giniez-Culleriez, 2, r. Voltaire; 12 à 3 h.
Giraldès, ✱, A. c. F., chir. des hôp., 11, r. des Beaux-Arts,
Giraudeau de St-Gervais, ✱, 12, r. Richer; 10 à 3 h.
Giroux de Buzaringues, 28, pl. des Vosges; 2 à 3 h.
Godart (Aug.), ✱, 26, r. des Bons-Enfants; 8 à 9 h.
Godier, 17, r. Neuve-des-Mathurins; 3 à 5 h.
Goffre, ✱, à l'hôp. du Gros-Caillou, 188, r. S.-Domin.
Gogot, 4, r. des Trois-Pavillons; 12 à 2 h.
Gondret, 343, r. St-Honoré; 11 à 2 h.
Gouré, 11, r. Cadet; 12 à 2 h.
Gontier (Louis), 364, r. St-Honoré; 4 à 5 h.
Gosselin, ✱, A. c. F., chef des trav. anat. de la Fac., chir. des hôp., 7, r. de l'Ecole-de-Médecine; 11 à 1 h.
Gouey, m. du b. de bienf. du 10e ar., 77, r. du Bac; 2 à 4 h.
Goujon, 8, r. de Sèvres; 12 à 2 h.
Goupil, ✱, 9, r. des Orties-Saint-Honoré; 1 à 2 h.
Gouraud, ✱, A. l. F., 46, r. des Sts-Pères; 3 à 5 h.
Grammaire, 117, r. du Faub.-St-Martin; 1 à 3 h.
Grandmanche, 19, r. d'Antin; 11 à 12.
Grasset, 21, r. de la Tour-d'Auvergne; 1 à 3 h.

Gratiot, 19, r. Portefoin ; 4 à 5 h.
Gratiolet, 15, r. Guy-Labrosse ; 2 à 6 h.
Grauguard, 28, r. du Mont-Parnasse ; 12 à 2 h.
Grenat, 29, r. St-Louis (Marais) ; 1 à 2 h.
Grenier, 9, r. Neuve-des-Capucines.
Grenier, 168, rue Saint-Dominique ; 1 à 2 h.
Grenier de St-Martin, 18, r. des Saints-Pères.
Gresely, 38, r. de Bondy, 4 à 5 h.
Gretcher, 20, r. Ste-Marguerite-St-Germain.
Grimaud (d'Angers), 19, r. de la Chaus.-d'Ant. ; 10 à 12 h.
Grimotel, 36, r. de Grenelle-St-Germain.
Grisolle, ✠, A. e. F., A. M., méd. de la Pitié, 33, r. St-Georges ; 12 à 1 h.
Grosjean, 12, r. du Faub.-du-Temple ; 11 à 1 h.
Gruby, 13, r. des Trois-Frères ; 3 à 5 h.
Guédon, 10, rue Culture-Ste-Cahterine.
Gubler, méd. des hôpit., 6, r. de Sèv. ; 11 à 12.
Guémard, 12, r. du Faub.-Poissonnière.
Guéneau de Mussy père, ✠, A. M., 12, r. de Tourn. ; 10 à 12 h.
Guéneau de Mussy fils (Henri) ✠, m. des h., 12, r. de Tourn.
Guéneau de Mussy (Noël), A. e. F., méd. de l'hôp. St-Antoine, 1, r. de Beaune ; 12 à 1 h.
Guérard (Alph.), ✠, A. l. F., méd. de l'Hôtel-Dieu. A. M., m. du cons. de salub., 10, carref. de l'Odéon ; 11 à 12.
Guérin (Jules) ✠, réd. en chef de la Gaz. Méd., 12, r. Chanoinesse, orthop. ; 12 à 3 h., mar. et v.
Guérin de Vannes, 43, r. de Trévise ; 4 à 5 h.
Guersant ✠, chir. de l'h. des Enf., 51 bis, r. Ste-Anne ; 1 à 3 h.
Gœury-Duvivier, ✠, 41, r. Richelieu.
Gueyrard (Cl.), homœop., 21, r. Ollivier-St-Georges ; 12 à 2 h.
Guiard, 35, r. Miroménil ; 12 à 2 h.
Guiboul, 37, q. de la Tournelle ; 11 à 1 h.
Guibout (Eugène), 1, r. du Mail ; 11 à 2 h.
Guilbert (A.), pr. à l'Ec. de ph., 45, r. de Sèv. ; 7 à 10 h. du m.
Guillard d'Arcy, 14, r. St-Florentin.
Guillard (Provost), 4, r. N.-D.-de-Naz. ; 9 à 10 h. et 4 à 5 h.
Guillemot, ✠, 12, r. de la Michodière ; 3 à 4 h.
Guillery, 8, r. de la Ferronnerie.
Guillet, 13, r. Cassette ; 11 à 2 h.
Guillon, ✠, 20, r. N.-St-Augustin ; 12 à 2 h et de 3 à 5 h.
Guillot (Natalis), ✠, A. l. F., méd. de l'hôp. Necker, 34, r. de Seine-St-Germ. ; 12 à 2 h.
Guindet, 21, r. St-Georges ; 2 à 4 h.
Guyetant fils, 21, r. des Petites-Écuries ; [illegible]
Guyot (Jules), 2, r. Basse-du-Rempart (Pied-à-terre).

Haas, 36, r. de Trévise; 2 à 4 h.
Haguette, 83, r. St-Honoré ; 12 à 2 h.
Hamard, magnétisme, 15, r. Navarin ; 4 à 5 h.
Hamon, 77, r. Neuve-des-Petits-Champs.
Handvogel, 27, r. Thévenot; 1 à 3 h.
Harpe[illegible], 17, r. de Tournon ; 12 à 1 h.
Hardy, A. c. F., m. de St-Louis, 9, r. Lepelletier; 1 à 2 h.
Hatin (Félix), ✱, 10, r. du Haut-Moulin ; 12 à 1 h.
Hauregard, 18, r. de l'Ancienne-Comédie; 1 à 2 h.
Hébray, O. ✱, 14, q. Béthune, 10 à 12 h.
Hédouin, méd. adj. de St-Lazare, 20, r. Lepel.; 1 à 2 h.
Heller, A. M., 15, r. St-Florentin ; 12 à 2 h.
Henri (J.), ✱, 2, cité Bergère; 9 à 11 h.
Henry de St-Arnoult, ✱, 73, r. Montmartre; 10 à 12 h.
Henry de Saumur (M.-A.), 4, r. de l'Échiquier; 1 à 3 h.
Henry (Ferdinand), 10, r. de la Monnaie; 12 à 2 h.
Hérard, ch. de cl. à la Fac., m. des h., 26, r. de Gram.; 12 à 2 h.
Héreau, 14, r. d'Astorg.; 12 à 2 h.
Héricé-Legros, 6, boul. St-Denis; 1 à 3 h.
Hermel (Ed.), 7, r. du Port-Mahon ; 12 à 2 h. l, mer., v.
Herpin (de Metz), 7, r. Taranne ; 8 à 10 h.
Her[illegible]nt, ch. de cl. d'acc. de la Fac., r. Bonaparte, 2 à 4 h.
Hervé de Lavaur, 26, r. Monthabor ; 2 à 4 h.
Hervez de Chégoin, ✱, m. de l'hôp. Necker, chir. de l'inf.
Marie-Thérèse, A. M., 97, r. Nve-des-Pet.-Champs; 1 à 2 h.
Heurteloup (Baron), ✱, 31, r. Louis-le-Grand ; 4 à 6 h.
Higgins, ✱, 30, r. de Rivoli ; 1 à 2 h.
Hilairet, m. des hôp., 5, r. du Pont-de-Lodi ; 10 à 1 h.
Himely, 12, r. Louvois; 1 à 3 h.
Hirschfeld (Lud.), 26, r d'Enghien, 9 à 10 h.
Hodé, 26, r. de l'Echiquier ; 3 à 5 h.
Hoefer, ✱, 83, allée d'Antin ; 11 à 1 h.
Hoffmann (Achille), homœop., 88, r. de la Victoire; 1 à 3 h.
Hoffmann (Amédée), 9, r. Bonaparte.
Homolle, 7, r. Bonaparte ; 1 à 2 h.
Hortéloup, ✱, m. de l'Hôtel-Dieu, 16, r. Month.; 12 à 2 h.
Houel (Ch.), c. du mus. Dup., 15, r de l'Ec.-de-Méd., 12 à 1 h.
Hubert-Valleroux, 20, r. de Vaugirard ; 1 à 3 h.
Huet-Desprès, ✱, m. des Madelon., 31, r. de Clichy ; 4 à 5 h.
Huguier, ✱, A. I. F., chir. de l'hôp. Beaujon, A. M.,
7, r. du Marché-St-Honoré, 11 à 1 h.
Hulot, 4 bis, r. de Lancry ; 11 à 1 h.
H[illegible], 14, r. Basse-du-Rempart ; à 11 h. et de 3 à 5 h.
Hupier, 10, rue des Bons-Enfants ; 11 à 2 h.
Hureau, ✱, acc., 13, r. du Faub.-Mont. ; 12 à 1 h.

Huron, m. de l'hôp. St-Méry, 23, r. Nve-St-Méry ; 4 à 5 h.
Hurteaux, ✠, m. de la man. des tab., 86, r. du Bac ; 12 à 2 h.
Husson, O. ✠, A. M., 123, r. St-Jacques ; 10 à 12 h.
Hutan, 56, r. des Tournelles, 12 à 2 h.
Hutin, O. ✠, m. en chef aux Invalides ; 11 à 1 h.
Hutin, ✠, 30, r. de la Ferme-des-Mathur ; 12 à 2 h.
Isarié, ✠, 23, r. de la Chaussée-d'Antin ; 4 à 5 heures.
Jabin, m. du b. de bienf. du 5e arr, 82, r. de Bondy ; 11 à 1 h.
Jacob (Pierre-Irénée), ✠, 6, marché St-Honoré ; 4 à 5 h.
Jacob (J.-B.), 38, r. Bleue, 12 à 1 h.
Jacquart (A.), 23, r. de Gren.-St-Honoré ; 2 à 4 h.
Jacquart (Henri), ✠, aide d'anat. au Musée d'hist. nat., 58, r. St-André-des-Arts ; 9 à 11 h.
Jacquemier, accoucheur, 46, r. de l'Echiquier ; 2 à 3 h.
Jacquemyns (de Gand), 78, r. de Clichy ; 1 à 2 h.
Jacquemin, ✠, méd. de Mazas, 33, r. du Temple ; 4 à 6 h.
Jacquot, 25, r. Ste-Anne ; 12 à 2 h.
Jadioux, ✠, A. l. F., A. M., 8, r. Larrey ; 3 à 4 h.
Jahr, homœop., 75, r. Miroménil ; 10 à 12 h.
Jallade-Lafond, herniaire, 1, r. de Grenelle-St-Honoré.
Jallat, 5, r. des Jeûneurs ; 12 à 2 h.
Jamain, 33, r. Jacob ; 12 à 1 h.
James, ✠, vac. natur., 25, r. St-André-des-Arts ; 12 à 5 h.
James (C.), 51, r. de Luxembourg ; 1 à 3 h.
Janin (Hubert), ✠, 12, r. du Mail ; 8 à 10 h.
Jaquet (Jean), 6, r. Jacob ; 12 à 1 h.
Jarjavay, A. e. F., ch. des hôp., 12, r. de Seine ; 12 à 1 h.
Jazlickowski, mal. des yeux et des or., 47, r. de la Vict. ; 2 à 4 h.
Jeanne, 29, Faub.-Mont. ; 12 à 1 h., l., mer. et v.
Jobert de Lamballe, C. ✠, chir. de l'Hôtel-Dieu, A. l. F., A. M., 17, boul. de la Madeleine ; 12 à 3 h.
Jobert (P.), 17, q. Conti ; 12 à 2 h.
Jodin, ✠, 37, q. d'Anjou ; 11 à 12 h.
Jolly, ✠, A. M., 42, r. de Trévise ; 2 à 3 h.
Joret, 7, r. Ste-Opportune ; 1 à 2 h.
Josat, m. de l'Opéra-Com., 28, r. des Moulins ; 1 à 2 h.
Josse, mal. des org. gén. urin., 16, r. N.-D.-des-Vict. ; 12 à 2.
Jouan, ✠, 24, r. de Ponthieu ; 12 à 2 h.
Jouanneau, 5, r. de l'Echiquier, 12 à 1 h.
Jouenne, 12, rue et île St-Louis ; 11 à 12 h.
Jozan de Saint-André, 33, r. Jacob ; 12 à 2 h.
Jozwik, 19, pas. de l'Industrie ; 12 à 1 h.
Judas, ✠, rapp. du c. de santé des armées, 4 bis, r. Oudinot.
Juglard, 167, r. St-Jacques ; 8 à 11 h.
Jussieu (de), ✠, A. Sc. ; prof. de bot. au J.-des-Pl., 57, r. Cuvier.

Kempfen, ❄, 3, r. de la Ferme-des-Mathurins; 12 à 2 h.
Kaufmann, 45, r. St-Roch; 2 à 3 h.
Kéraudren, C. ❄, A. M., 14, r. Taitbout; 12 à 1 h.
Kerloch, 4 bis, r. Paradis (Marais); 12 à 2 h.
Kœnig, 12, r. Charlot; 2 à 3.
Kolb, 7, r. Miroménil; 2 à 4 h.
Kresz, 36, r. des Fossés-St-Germain-l'Auxerrois; 12 à 2 h.
Kruzniewiez, 9, r. St-Nicolas-d'Antin.
Kunckel (Philippe), 40, r. des Martyrs; 9 à 1 h.
Kuntzli, 47, r. des Martyrs; 4 à 6 h.
Labarraque, ❄, secrét. adj. de la haute comm. des études méd., 8, boul. St-Denis; 12 à 2 h.
Laborie, ❄, 49, r. Richer; 11 à 4 heures.
Labric, m. de l'h. des Mén., 28, r. de la Chaise, 11 à 12 h.
Labric, fils, 22, r. de Varennes, 12 à 1 h.
Labrunie, ❄, 50, r. Culture-St-Catherine.
Labrunie, 54, r. Rambuteau; 12 à 5 h.
Lacauchie, méd. principal de l'hôpital du Roule.
Lacaze, 48, r. Neuve-des-Mathurins, 8 à 10 h.
Lachaume, 20, r. Caumartin; 10 à 12 h.
Laclef, 37, r. de l'Arcade; 12 à 1 h.
Lacretelle, ❄, 22, r. d'Enfer, 11 à 1 h.
Lacroix père, ❄, 3, r. de la Concorde; 10 à 12 h.
Lacroix fils, ❄, 23-25, r. de la Madeleine; 12 à 1 h.
Lacroze, ch. de l'h. des Q.-Vingts, 28, r. de Charenton; 1 à 2 h.
Lacy (de), 97, r. Neuve-des-Petits-Champs.
Lafond, 3, r. J.-J -Rousseau; 1 à 2 h.
Lafont-Rapnouil, 4, r. de Bretagne; 1 à 2 h.
Lagneau, ❄, A. M., 38, r. de la Ch.-d'Antin; 12 à 3 h.
Lagrange, 14, r. des Francs-Bourgeois; 12 à 1 h.
Laguerre, ❄, 14, r. des Trois-Frères; 1 à 2 h.
Laillier, ❄, 5, r. Papillon; 12 à 1 h.
Lallemand, ❄, prof. hon. de la Fac. de Montp., A. Sc., 6, r. de Seine-St-Germain; 12 à 2 h.
Lalourcey, ❄, 187, r. du Temple; 12 à 2 h.
Lamouroux, ❄, r 25, r. de Clichy; 1 à 2 h.
Lange, 8, r. du Grenier-St-Lazare; 2 à 4 h.
Lappe, 11, r. St-Louis (Marais); 8 à 9 h. du matin.
Laracine, 43, r. St-André-des-Arts; 12 à 1 h.
Larbaud, 4, r. du Faubourg-Poissonnière; 10 à 3 h.
Larivière, 76, r. St-Antoine; 11 à 12 h.
Laroche (P.), 21, r. d'Anjou-St-Hon., A. F.; 12 à 2 h.
Larrey (Hippolyte), méd. en chef et prof de clin. méd. au Val-de-Grâce, A. M., 91, rue de Lille; 2 à 3 h.
Lartigue, 2, r. de la Paix; 8 à 10 h.

Lasègue, ❊, 2, r. Villedot, 10 à 11 h.
Latour-Robert, 4, r. de la Bourse; 1 à 3 h.
Latour (Amédée), ❊, réd. en chef de (l'Union méd.), secr. du comité consult. d'hyg., 56, r. du F. Montmartre ; [illegible]
Laudy, 24, r. du Vieux-Colombier, 12 à 2 h.
Laugier, ❊, P. F. (clin. chir.), méd. de la Pitié, A. M., 13, r. Neuve-des-Capucins; 12 à 2 h.
Launoy, 15, r. Poissonnière; 11 à 1 h.
Laurand, 6, r. de l'Oratoire-du Louvre; 11 à 1 h.
Lauray, 8, r. de Choiseul; 12 à 2 h.
Laurens, 32, r. St-Etienne-du-Mont; 10 à 11 h.
Laurent, ❊, 6, r. St-Victor. N'ex. pas.
Laurès (de), ❊, 18, cité Trévise; 11 à 12 h.
Lautour, 14, r. Papillon; 12 à 1 h.
Laville, 79, rue du Bac; 1 à 3 h.
Layraud, 5, r. Neuve-St-Martin; 4 à 5 h.
Lebâtard, 6, r. Cadet; 2 à 4 h.
Lebaudy, ❊, 56, r. du Faub.-Montmartre; 12 à 3 h.
Lebert, ❊, 5, r. de Lille; 2 à 3 h.
Lebled, 4, r. Neuve-de-l'Université; 3 à 4 h.
Leblond, 9, r. Mazagran; 1 à 3 h.
Le Bret, 45, r. St-André-des-Arts; 12 à 2 h.
Lebreton (P.), ❊, 277, r. St-Denis; 1 à 3 h.
Lecanu, ❊, A. M., prof. de l'Ecole de pharm., m. du cons. de salubrité, 3, r. Neuve-Saint-Paul; 1 à 2 h.
Leclaire, 94, r. de Sèvres, à 2 h..
Leclerc (Charles), 15, r. des Fossés-St-Victor.
Leclerc, (mal. vén.), 12, r. du Faub.-Poissonnière; 1 à 2 h.
Lecoq, 21, r. du Dragon; 1 à 3 h.
Lecœur, 41, r. Vanneau.
Lecointe, 43, r. Richer; 3 à 5 h.
Lecou, 61, r. N.-D.-de-Nazareth; 12 à 1 h.
Le Couppey, mal. tuberc., 11, r. d'Alger; 3 à 4 h., l., me., v.
Lecouteux, 26, r. St-Guillaume.
Ledeschault, , 107, r. St-Martin; 4 à 5 h.
Lefebvre (F.), ❊, 28, r. Culture-Ste-Catherine; 2 à 3 h.
Lefebvre, ❊, 1, r. Grange-aux-Belles; 1 à 2 h.
Legendre, méd. de Lourcine, 49, Faub.-Poissonn.; 12 à 2 h.
Léger (Fl.), ❊, 65, r. St-Germain-l'Auxerrois; 2 à 3 h.
Léger (Ch.), méd. de l'h. Devillas, 42, r. de Sèvres; 12 à 2 h.
Legouas, ❊, 3, r. Payenne (Marais).
Legrand, ❊ (scrofules), 40, r. du Bac; 1 à 3 h.
Legrand (Alexandre-Maximin), 15, r. de Vaugirard; 1 à 3 h.
Legras, 23, r. Jacob; 7 à 9 h.
Legros de la Croix, 6, r. Croix-des-Petits-Champs.

Leguey, 188, r. St-Dominique (hôpital du Gros-Caillou).
Legroux, ✠, A.I.F., méd. à Beaujon, 24, r. Richelieu; 1 à 2 h.
Lehelloco, ✠, 8, pl. de la Concorde; 12 à 2 h.
Lelut, O. ✠, A. Sc., méd. de la Salpêtrière, 47, boulevart de l'Hôpital; 10 à 12 h.
Lemaire (Jules), 9, boul. du Temple; 1 à 3 h.
Lemaire, 23, quai de l'Horloge; 12 à 2 h.
Lemaistre Florian, ✠, 205, r. du Temple; 12 à 2 h.
Lemaout, 33, quai de la Tournelle; 1 à 3 h.
Lemarchand (Henri), 5, r. de l'Aiguillerie; 10 à 12 h.
Lembert jeune, m. de l'h. St-Méry, 71, r. du Temple; 11 à 1 h.
Lemercier (J.-C.), 18, r. des Mathur.-St-Jacques; 8 à 10 h.
Lemichel (Désiré), mal. de l'utérus, 16, r. de Prov.; 12 à 2 h.
Lenoir, ✠, A. I. F., chir. de l'h. Necker, 18, r. Dauph.; 11 à 1.
Léon Simon, père, 54, r. St-Lazare; 1 à 3 h.
Léon Simon, fils, 54, r. St-Lazare; 12 à 2 h.
Lepère de la Clôture, 27, r. Cas.-Perrier (pl. Bellech.); à 10 h.
Lepileur, 15, r. du Vieux-Colombier; 4 à 5 h.
Lépine (Buot de), 16, r. Chauchat, 2 à 3 h.
Lerma, ✠, 108, r. du Faub.-du-Temple; 12 à 2 h.
Leroux de Rennes, 6, r. des Trois-Pavillons; 2 à 3 h.
Leroy d'Etiolles, ✠, (Urologie), 23, r. L.-le-Grand; 12 à 3 h.
Leroy d'Etiolles fils, 37, r. de la Ch.-d'Antin; 11 à 12 h.
Lesaulnier, ✠, 5, r. de Cléry; 2 à 3 h.
Leséble, ✠, 21, r. de la Michodière; 11 à 1 h.
Lesueur, A. I. F. et chef des travaux chim. à la Fac.; à l'Ecole de méd., 10 à 11 h.
Letalenet, ✠, 319, r. St-Honoré; 12 à 2 h.
Léthière, 52, r. de Clichy; 3 à 5 h.
Leudet, 7, r. d'Arcole; 12 à 2 h.
Levacher, ✠, 66, q. de la Mégisserie; 3 à 5 h.
Levaillant, 5, r. de Grenelle-St-Germain; 2 à 3 h.
Leval-Piquechef, 33, r. Notre-Dame-de-Lorette.
Léveillé, 55, r. Montmartre; 11 à 12 h.
Levrat, Elysée, 36 r. de la Chaussée-d'Antin.
Levraud, ✠, m. du min. des fin., 13, q. St-Michel; 9 à 10.
Lévy (Michel), ✠, méd. insp., m. du conseil de santé des armées, 47, rue de la Ch.-d'Antin; 9 à 10 h., 1, me., v.
Ley (maison de santé), 15, av. Montaigne (Ch.-Elysées.)
L'héritier, ✠, 8, r. de la Victoire; 11 à 12.
Liette, 10, r. Madame, 11 à 1 heure.
Lisle, dir. de l'établ. d'aliénés du Gros-Caillou, 191, r. St-Dominique-St-Germain; 2 à 6 h. (v. p. 161).
Littré, membre de l'Institut, 48, r. de l'Ouest.
Livois, 21, r. Godot-de-Mauroy; 2 à 3 h.

Lombard, 65, r. du Bac; 2 à 3 h.
Londe, ✵, méd. insp. des eaux d'Hauterive, A. M., memb. du cons. sup. de santé, 63, r. Ste-Anne; 12 à 2 h.
Longet, ✵, A. M., 32, r. de Rivoli; 4 à 6 h.
Longueville-Langlois, 3, cour des Fontaines; 9 à 11 h.
Lorne, 9, r. du Mail; 2 à 3 h.
Lostalot (Bachoué de), 7, r. St-Louis; 12 à 4 h.
Louis, ✵, méd. de l'Hôtel-Dieu, A. M., médecin des épidémies du dép. de la Seine, 8, r. Ménars; 12 à 2 h.
Louyet, 110 bis, r. St-Antoine; 2 à 3 h.
Lozes, 12, r. d'Angoulême-du-Temple; 8 à 9 h.
Lucas Championnière, réd. en chef du journ. de Méd. et de Chir. prat., 8, r. de Tournon; 12 à 2 h.
Lustreman, ✵, prof. d'op. au V.-de-Gr., 7, r. Cass.; 11 à 12.
Mabille, 31, r. d'Enfer; 12 à 3 h.
Maccartan, ✵, A. M., 28, boul. Bonne-Nouvelle; 8 à 10 h.
Mac-Carthy, 14, r. Castellane; 12 à 1 h.
Machelard, 13, r. de l'Odéon; 12 à 2 h.
Maffre, 22, r. St-Lazare; 12 à 2 h
Magendie, O. ✵, P. au Coll. de France, A. Sc.; A. M. et prés. du com. consult. d'hyg., 8, r. d'Anjou-St-Hon.; 1 à 3.
Magnan (Aug.), 24, boul. Poissonnière; 12 à 4 h.
Magne ✵, ocul. des crèch. Seine, 3, r. Louis-le-Grand; 11 à 1
Magne (de Beaumont), 23, r. du Roule; 2 à 4 h.
Magnin, 9, r. Notre-Dame-de-Lorette; 12 à 2 h.
Magonty, 26, r. Bleue; 12 à 2 h.
Maigne, acc., 16, r. des Sts-Pères; 10 à 12 h.
Mailhat, 11, r. du Faub.-St-Martin; 12 à 1 h.
Maillot (L.), 17, boul. du Temple; 1 à 3 h., l., me., s.
Mailliot, ✵, m. du cons. sup. de santé (m. insp.), 18, r. St-Sulp.
Maindrault, ✵, 6, r. du Pas-de-la-Mule; 3 à 4 h.
Maisonneuve, ✵, ch. de l'h. Cochin, 25, r. de l'Univ.; 1 à 3 h.
Maissiat, ✵, A. l. F., à l'Ecole de médecine.
Maistre, chir.-major des sapeurs-pompiers, 4, r. de la Paix.
Maistre, 12, r. Monthabor; 2 à 4 h.
Malatier (mal. mentales), 15, r. de la Ch.-d'Antin; 11 à 1 h.
Malespine, 19, r. Neuve-des-Mathurins.
Malgaigne, ✵, P. F. (opérat. et app.), chir. de St-Louis, A. M. (Revue médico-chir.), 11, r. Bonaparte; 1 à 3 h.
Mancel, ✵, méd. du Cons. de mus., 25, r. Bergère; 2 à 3 h.
Mandl (Louis), ✵, 54 bis, r. de Verneuil; 4 à 5 h.
Manec, ✵, chir. de la Salpét., 47, b. de l'Hôpital; 2 à 3 h.
Manget, 30, r. de Lancry; 2 à 4 h., mer., vend.
Marc, ✵, dir. des sec. aux blessés, noyés et asphyxiés, r. de Valenciennes; 10 à 11 h.

Marchal de Calvi, ✻, A. F., 15, r. Rougemont; à 1h.
Marchand, ✻, aux Tuileries; 12 à 1 h.
Marjolin fils, chir. de l'hôp. Sainte-Marguerite, secr. de la soc. chir., 69, r. N.-St-Augustin; 11 à 2 h.
Marotte, méd. de Ste-Marg., 14, r. Grange-Bat.; 3 à 5 h.
Marquand, ✻, 19, r. de Lille; 9 à 12 h.
Martenoli von Sonnenthal, 8, r. de Provence; 11 à 1 h.
Martin (Ferdinand) (orthop.), 14, r. Gaillon; 2 à 3 h.
Martin (H.), 42, r. du Château-d'Eau; 12 à 1 h.
Martin (Al.), 26, boul. Bonne-Nouvelle.
Martin (Alp.), 29, r. de Londres; 7 à 9 h.
Martin de Gimard, 8, r. St-Jean-de-Beauvais; 12 à 1 h.
Martin de Cahuzac, 55, r. d'Enfer; 10 à 12 h.
Martins, ✻, A. l. F., q. de Béthune; 3 à 6 h.
Martin-Magron, 103, r. de la Harpe; à 4 h.
Martin-Légier, 35, r. de Lancry; 2 à 3 h.
Martin-Lauzer (réd. du Journ. des Connaissances méd.-chir.), 39, r. de Grenelle-St-Germain; 12 à 1 h.
Martin-St-Ange, O. ✻, 15, r. N.-de-l'Université, 1 à 2 h.
Martin-Solon, ✻, A. M., A. l. F. méd. de l'Hôtel-Dieu, 14, r. Ste-Anne; 1 à 3 h.
Martinet, ✻, A. l F. (Strasb.), 368, r. St-Hon.; 2 à 4 h.
Marx, ✻, méd. des épid. du dép. de la Seine, méd. adj. de la prison Mazas, 8, quai de Gèvres; 12 à 2 h.
Marye, m. du b. de bienf. du 12e arr., 29, r. St-Jacq.; 1 à 2 h.
Masse, 42, r. Neuve-des-Mathurins; 11 à 1 h
Massé, 1, r. du Regard; 1 à 4 h.
Masson (Ch.), 3, r. des Beaux-Arts; 3 à 5 h.
Masson (A.), 63, r. de Bourgogne; à 12 h.
Masson (J. de Kerloy), méd. des Frères-St-Jean-de-Dieu, 126, r. du Bac, et 19, r. Plumet; 12 à 2 h., l., m., v.
Masson (Victor), 18, r. de Constantine; 12 à 2 h.
Mathey, 57, r. du Faub.-St-Denis; 12 à 2 h.
Mathias-Danecy, 317, r. St-Honoré, midi à 2 h.
Mathieu (Esprit), méd. du théâtre Ital., 6, r. de la Michodière; 10 à 12 h.
Matice, 70, r. Caumartin; 11 à 1 h.
Matri, 12, r. Française; 11 à 12 h.
Maubec, 16, r. St-Louis (Marais); 12 à 1 h.
Maurial-Griffoul, 54, r. du Faubourg-St-Martin; 2 à 3 h.
Maurue, 161, r. du Faub.-St-Antoine; 11 à 1 h.
Mavré, m. du b. de bienf. du 7e arr., 43, r. du Temp.; 5 à 7 h.
Mayer (Al.), 6, cité de Trévise; 12 à 2 h.
Mazet, 108, r. du Faub.-St-Ant.; 12 à 2 h., mar., j. s.
Mège, 46, r. Ste-Anne; 12 à 2 h.

Mêlier, C. ✻, A. M., 49, r. N.-des-Math.; 2 à 3 h., l., j., s.
Mellet, orth., 10, imp. des Feuillantines; 12 à 2 h.
Mène-Maurice (surdité), à Vaugirard, et 6, r. Jacob.
Menestrel, 9, r. Montholon; 1 à 3 h.
Ménière, ✻, A. F., m. en ch. des S.-Muets, 254, r. St-Jacq.
Menville, ✻, 1, r. Louis-le-Grand; 1 à 2 h.
Méray, 20, r. Mazagran; 10 à 11 h.
Mercé, 40, r. des Sts-Pères; 12 à 1 h.
Mercier (Aug.), 10, r. de Seine-St.-Germain; 1 à 3 h.
Messand, m. de la préf. de la Seine (service des eaux), [illegible], r. de la Ferme-des-Mathurins; 2 à 1 h.
Mettemberg, 5, r. St-Thomas-d'Enfer.
Meurdefroy, 4, r. des Jeûneurs; 12 à 2 h.
Mézière, 127, r. du Faub.-St-Honoré; 2 à 4 h.
Mialhe, ✻, A. l. F., 8, r. Favart.
Michéa, 15, r. Grammont, 2 à 3 h; et 6, r. Picpus, 8 à 12.
Michel de Trétaigne, O. ✻, 8, r. Blanche.
Michel (A.), r. Neuve-St-Augustin; 2 à 4 h.
Michon, ✻, A. l. F., ch. de la Pitié, 123, r. St-Jacq.; 12 à 1.
Mignot (Pascal), 13, r. des Trois-Frères; 8 à 10 h.
Migon, 6, r. de l'Echelle; 11 à 12 h.
Miguet, ✻, 26, r. Vieille-du-Temple; 1 à 2 h.
Milcent, 42, r. de Bondy; 12 à 1 h.
Millardet, 8, r. du Faub.-Montmart.; 12 à 2 h., l., me., v.
Miramont (de), 23, r. St-Lazare; 12 à 1 h.
Mitivié, ✻, 23, r. Buffon; 12 à 2 h.
Moissenet, 62, r. N.-des-Petits-Champs; 2 à 3 h.
Molard, 7, r. Martignac.
Molin fils, 8, r. de la Houssaye; 12 à 2 h..
Molloy, 27, pl. du Marché-Saint-Honoré, 12 à 2 h.
Molteno, 32, r. Labruyère; 12 à 2 h.
Monbalon, 52, r. Madame; 9 à 10 h.
Moncla, 6, r. St-Jean-de-Beauvais; 12 à 2 h.
Mondet, 108, r. de Grenelle-St-Germain.
Mongeal, 8, r. des Filles-St-Thomas; 12 à 1 h.
Monneret, ✻, A. l. F. et m. à Beauj., 21, r. Jacob; 12 à 1 h.
Monnet, 7, r. de Londres; 9 à 11.
Monod (Gustave), ✻, A. l. F., chir. de la maison nat de santé, 22, pl. Lafayette; 1 à 2 h.
Montallégri, ✻, 69, r. d'Anjou-St-Honoré; 2 à 5 h.
Montagne, 12, r. des Beaux-Arts.
Montanier, 19, r. de la Monnaie; 12 à 2 h.
Montazeau (mal. des yeux), 177, r. du F.-St-Mart.; 12 à 3.
Montée (mal. des yeux), 29, r. N.-St-Roch; 12 à 2 h.
Montègre (de), 59, r. de Grenelle-St-Germain; 12 à 1 h.

Moreau, ✻, P. F. (acc.), méd. de la Maternité, A. M., 21, r. de Lille; 10 à 12 h.
Moreau (de Tours) (Etablissement Esquirol à Ivry), méd. d'aliénés à Bicêtre, 17, r. Bonaparte. (V. p. 150.)
Moreau fils (Alexis), ✻, 21, r. de Lille; 10 à 12 h.
Moreau (J.-B.), 20, r. des Juifs (Marais); 12 à 1 h.
Moreau (Marc), 54, r. du Faub.-St-Denis; 3 à 5 h.
Morel-Lavallée, ✻, chir. des Enf.-Tr., 8, r. Taitbout; 12 à 1.
Mo[illegible]t, trés. de la Soc. de méd. prat., 18, r. Rivoli.; 7 à 9 h.
Morin, 40, r. Notre-Dame-de-Lorette; 12 à 2 h.
Morin (Joseph), 12, r. Hautefeuille; 8 à 1 h.
Moroche, 18, r. des Trois-Frères; 12 à 2 h.
Morpain, 14, r. de Bondy; 12 à 2 h.
Morvan, 34, r. Cadet; 11 à 1 h.
Moulin, chir. du Lycée St-Louis, 19, r. Bonaparte; 12 à 1.
Mounier, ✻, prof. d'anat. au V.-de-G., méd. principal, 7, r. d'Enfer.
Mourgues-Carrère, 29, r. Laffitte; 11 à 12.
Moussel, 80, r. St-Denis; 4 à 5 h.
Moutard-Martin, 4, r. N.-des-Mathurins; 11 à 1 h.
Mouzard, 12, r. Royale-Saint-Honoré; 11 à 2 h.
Moynier, ✻, accoucheur, 20, r. Caumartin.
Moysen, 14, r. St-Sauveur; 12 à 2 h.
Mullot, 20, r. de Londres; 8 à 11 h.
Mussot, 8, r. de la Boule-Rouge; 11 à 12 h.
Nacquart, ✻, A. M. (v.-prés.), 34, r. de Trévise; 2 à 3 h.
Naples, 28, r. Louis-le-Grand; 3 à 5 h.
Naudin, 157, r. du Faub.-St-Honoré; 11 à 1 h.
Neboux, ✻, 83, r. du Faub.-St-Honoré; 3 à 5 h.
Nélaton, ✻, P. F. (clin. chir.), 58, r. du F.-Poiss.; 12 à 2.
Nelken, 43, r. des Petites-Ecuries; 12 à 2 h.
Nicolas de Louans, ✻, méd. du min. des aff. étrangères, 29, r. de la Ville-l'Evêque; 12 à 1 h.
Nicolas (Auguste), r. St-Sulpice; 12 à 1 h.
Nicot (Louis), 28, r. Meslay; 12 à 2 h.
Niobey, 48, r. du Faub.-Poissonnière; 12 à 1 h.
Noël (Joseph), 24, r. du Cherche-Midi; 12 à 2 h.
Noiret, 6, r. du Foin (Marais); 3 à 4 h.
Noirault, 63, r. Grenelle-Saint-Germain; 1 à 3 h
Nonat (Aug.) ✻, A., I. F., méd. de la Pitié, 4, r. Bonaparte; 1 à 3.
Noreau, 16, Cour des Petites-Ecuries; 8 à 11 h.
Oldendorf, 5, r. N.-des-Mathurins; 2 à 4 h., le jeudi grat.
Olliffe, ✻, 2, r. St-Florentin; 12 à 1 h.
Ollivier (Cl.), ✻ (mal. de fem.), 25, r. de l'Odeon; à 4 h.

Orfila, C. ✻, A. M., P. F. (chimie), m. du cons. de l'inst. publ., 45, r. St-André-des-Arts ; 11 à 12 h. (le dim.).
Otterburg, ✻ belg., 106 bis, r. Richelieu ; 2 à 3 h.
Oudet, ✻, A. M. (dentiste), 91, r. N.-des-Pet.-Ch. ; 9 à 4.
Oulmont, méd. des hôp., 9, r. de Mulhouse ; 1 à 3 h.
Ozanam, bibl. de l'Ac. de méd., 10, r. Madame ; 12 à 2 h.
Ozenne, 7, r. Rumfort ; 8 à 9 h.
Pain, 13, r. de la Jussienne ; 1 à 2 h.
Pajot (cours d'acc.), 35, r. de Vaugirard ; 11 à 12 h.
Palmier, 9, r. de la Paix ; 12 à 3 h.
Pannetier, 22, r. St-Marc ; 11 à 1 h.
Panisset, 276, r. Saint-Honoré ; 4 à 6 h.
Paoli, 70, r. Caumartin ; 4 à 6 h.
Parchappe, ✻, insp. gén. du serv. des aliénés, 69, r. de Grenelle-St-Germain ; 12 à 2 h.
Paris (G.-H.), ✻, r. Cadet ; 12 à 2 h.
Paris (J.-L.), ✻, 15 bis, r. de la Madeleine ; 1 à 2 h.
Parmentier, 40, r. de Paradis-Poissonnière ; 12 à 2 h.
Pascal, 24, r. Serpente ; 12 à 1 h.
Patin, insp. des eaux min., 16, r. Dunkerque ; 12 à 2 h.
Patissier, ✻, trés. de l'A. de M., 4, r. Braque (Marais) ; 11 à 2.
Patouillet, 90, r. de Bondy ; 12 à 3 h.
Patté, 31, r. Bellefond ; 3 à 5 h.
Paulin, m. de l'Ec norm. sup., 5, r. St-Benoît ; 1 à 2 h
Pauly, 66, r. de Bondy ; 2 à 3 h.
Payen, chir. hon. de la Soc. phil., 115, r. St-Hon. ; 1 à 2.
Pédelaborde, 13, r. Hoche ; 12 à 2 h.
Pégot-Ogier, 82, r. Rambuteau ; 11 à 1 h.
Pellarin, 15, r. du Marché-St-Honoré ; 11 à 2 h.
Pelletan (Jules), ✻, m. de Bicêtre, 30, r. St-Georges ; 3 à 5.
Pelletan (Gabriel), ✻, 10, r. Hautev. ; 6 à 9 h. et de 5 à 6 h.
Pelletier, 26, r. Poissonnière ; 10 à 12 h.
Perdrix, ✻, sec. gén. de l'assoc. des m., 19, r. Mazar. ; 2 à 3.
Périer, méd. ord. à l'hôp. du Roule, 166, r. de l'Université.
Péronaux, 24, boul. Poissonnière ; 11 à 12 h., l., merc., v.
Perrin, 9, r. Charlot ; 1 à 2 h.
Perrève, 37, r. de Seine-St-Germain ; 12 à 3 h.
Perrodin, 3, r. Lafeuillade ; 11 à 1 h.
Perry (homœop.), 54, r. de Bondy ; 2 à 4 h.
Perry, 3, r. Rossini ; 2 à 4 h.
Pertus, ✻, 15, r. Mauconseil ; 4 à 5 h.
Peschier, m. adj. de la pris. p. dettes, 81, r. de l'Univ. ; 5 à 6 h.
Petit (Ismérie), 20, r. de l'Odéon ; 3 à 4 h.
Petit (Ch.), ✻, insp. adj. des eaux de Vichy, 16, r. Chauchat ; 9 à 11 h.

Petit (Amédée), 48, r. Montmartre; 12 à 2 h.
Pétroz, ✻ A. M., 16, r. des Trois-Frères; 12 à 2 h.
Peudefer, 31, r. du Marché-St-Honoré; 8 à 9 h.
Peytel, 92, r. du Bac; 11 à 12 h.
Philipeaux, ✻, aide de physiol. comp. au Jard.-des-Pl, 13, r. des Fossés-St-Victor.
Philippart, m. du b. de bienf. du 2e ar., 76, r. Rich.; 1 à 2 h.
Phillips, ✻, mal. des voies urin., 5, r. Buffault; 9 à 11 h.
Picard (G.), 33, r. des Noyers; 1 à 2 h.
Pichon, 10, r. Croix-des-Petits-Champs; 1 à 2 h.
Picquot, acc., 2, r. de Mulhouse; 3 à 5 h.
Pidansat, 5, r. Bourdaloue; 1 à 2 h.
Pidoux, ✻, méd. des hôp., 128, r. du Bac; 12 à 1 h.
Piédagnel, ✻, m. de l'Hôtel-Dieu, 9, q. Voltaire; 4 à 5 h.
Piégu, 6, boul. Beaumarchais; 2 à 4 h.
Piet, ✻, sec. publ., 40, r. N.-D.-de-Lor.; 12 à 2 h.
Piet (fils), 40, r. Notre-Dame-de-Lorette.
Pietra-Santa (de) (P.), 12, r. d'Angoulême du Temple.
Piétri, chir.-maj. de la gend. mob, 18, r. Montaigne; 12 à 2.
Pigeaux (mal. du cœur), 5, r. Villedot; 8 à 10 h.
Pignier, 45, r. de Sèvres; 8 à 10 h.
Pilliot, ✻, 32, r. du Faub.-Poissonnière; 2 à 3 h.
Pillon, 3, r. des Deux-Boules; 12 à 2 h.
Pinel (Scipion), ✻, 61, r. N.-D.-des-Champs; jusqu'à 12 h.
Pinel (J.-L.), 3, r. des Fossés-St-Victor; 12 à 1 h.
Pinel neveu (M. de santé), 1, imp. Longue-Avoine; 3 à 5 h.
Pinel (J.-P.-C.), ✻, 105, r. de Chaillot; 3 à 5 h. (Mais. de santé à Neuilly.) (V. p. 159).
Pinel-Grandchamp, doct. en chir., 10, q. St-Paul; à 2 h.
Pinel de Golleville, 44, r. de Sèvres; 1 à 3 h.
Piogé-Gérard, 24, r. Buffault; 11 à 1 h.
Piorry, ✻, P. F. (clin. méd.), méd. à la Charité, A. M., 1, r. Nve-des-Mathurins; 1 à 2 h. 1/2.
Pirard, m. du b. de bienf. du 7e arr., 2, r. du Temple, 12 à 2 h.
Piron (Cam.), O ✻, 17, boul. de la Madeleine; 12 à 2 h.
Place (Ch.). 12, r. Frochot; 12 à 2 h.
Plasse, ✻, 7, r. Vendôme; 12 à 1 h.
Plisson, 50, r. Chabrol; à 12 h.
Poggiale, ✻, prof. à l'école du Val-de-Grâce, 19, r. d'Enfer.
Poirier, 35, r. de Ponthieu, 12 à 2 h.
Poiseuille, ✻, A. M., 32, r. Cade; 7 à 10 h.
Poletti, 40, r. d'Amsterdam; 12 à 2 h.
Porre, 35, r. de Verneuil, 2 à 4 h.
Porcheron, 49, r. Montorgueil; 12 à 2 h.
Portalès, 66, r. N.-D.-de-Nazareth; 4 à 5 h.

Portier, 8, r. Charonne ; 10 à 12 h.
Poterin du Montel, 94, r. de Lourcine ; 12 à 1 h.
Pouget (Az.), ✠, 5, r. Ventad.; 12 à 2 h., mar., j., s.
Pouget (Aug.), 3, cloître St-Jacques-l'Hôp.; 11 à 12 h.
Pouget (V.), 155, r. St-Dominique; 1 à 3 h.
Poulletier, 23, r. de Lancry ; 12 à 1 h.
Poumet, 108, r. Richelieu ; 11 à 1 h.
Pouniès de la Siboutie, 21, r. des Mar.-St-Germ. ; 3 à 4 h
Poupon-d'Arnel, 11, r, de la Monnaie ; 9 à 10 h.
Pouzin, ✠, 5, r. de Lille ; 9 à 11 h.
Pressat fils, 7, boul. des Capuc. (mal. ment.) ; 11 à 1 h.
Prost, 22, r. St-Lazare ; 12 à 1 h
Puche, ✠, m. de l'h. du Midi., 8, boul. Bon.-Nouv. ; 1 à 4 h
Puel, ✠, 72, boul. Beaumarchais ; 10 à 11 h.
Puisaye (de), m. insp. adj. d'Engh., 34, r. de Trévise; 1 à 3.
Quesneville, 6, pass. Ste-Croix-de-la-Bretonnerie.
Quoy, ✠, insp. gén. du serv. de sant. de la mar., 13, r. d'Alger.
Raciborski, ✠, 20, r. de Varennes ; 4 à 5 h.
Racle, 66, r. de Bondy ; 12 à 2 h.
Racle, 34, r. de Constantine ; 2 à 3 h.
Raige-Delorme, bibl. de la Fac. de Méd., 47, r. de Verneuil.
Rampon, ✠, 31, r. de la Vict. (mal. des yeux) : 12 à 3 h.
Rateau, A. l. F., 83, r. de Sèvres ; 11 à 12 h.
Ratier, ✠, m. du coll. Rollin, 9, r. Soufflot ; 12 à 1 h.
Rauland, 26, r. de Trévise ; 2 à 5 h.
Raulin ✠, 2, r. de la Paix ; 12 à 2 h.
Rayer, O. ✠, A. Sc., m. de la Ch., A. M., 14, r. de Londres ; 1 à 3 h.
Raymond, 7, r. N.-D.-de-Nazareth ; 12 à 1 h.
Rayner, 109, r. des Champs-Elysées ; 2 à 4 h.
Reboul de Cavaléry, insp. adj. des étab. d'al., 21, r. d'Antin.
Recurt, 181, r. du Faub.-Saint-Antoine ; 12 à 1 h.
Reddet, 16, pl. du Louvre ; 11 à 12 h.
Regnauld (Jules), A. e. F., 95, r. de Seine-St-Germain.
Regnault, 27, r. Bleue ; 12 à 2 h.
Regnault, 165, r. Montmartre.
Régnier, m. du b. de bienf. du 11e arr., 3, r. Suger ; 1 à 3.
Reinvillier, 24, r. Bergère; 1 à 2 h.
Reis, ✠, 50, r. de la Ferme-des-Mathurins ; 12 à 2 h.
Remondet, ✠, 17, r. des Saints-Pères.
Renauldin, ✠, A. M., 73, r. N.-des-P.-Champs ; 12 à 2 h.
Renaut (Eugène), 29, r. Bourbon-Villeneuve ; 12 à 2 h.
Renouard, 4, r. des Martyrs ; 12 à 2 h.
Requin, ✠, P. F., m. de l'H.-Dieu, 14, r. Gr.-Batel. 1 à 2 h.
Rey de Jougla, 9, r. de Choiseul ; 12 à 5 h.

Reymond (Joseph), 2, Petite-r.-Verte; 8 à 10 h.
Reynal, 32, r. Taitbout; 11 à 1 h.
Reynaud, 11, r. St-Bernard-St-Antoine, 11 à 12.
Rezard, 7, r. d'Isly; 12 à 1 h.
Ribail, 5, r. Hautefeuille; 1 à 3 h.
Ribes ✠, chir. milit., 105, r. de Gren.-St-Germain; 11 à 12 h.
Ricard de Morgny, 18, r. de Castex; 10 à 12 h.
Richard (Ad.), prosect. à la Fac. boul. des Ital., 56; 11 à 12 h.
Richard (G.), 46, r. d'Enfer; 10 à 12.
Richard (X.), 31, r. Taitbout; 1 à 3 h.
Richard-Desruès, 20, r. Taranne; 10 à 4 h.
Richelot, ✠, 10, r. N.-des-Mathur.; 12 à 1 h., l., mer., v.
Richet, ✠, chir. de Lourcine, 11, r. Louis-le-G.; 10 à 1 h.
Ricord (Philippe), ✠, A. M., chir. de l'hôp. du Midi, 6, r. de Tournon; 3 à 7 h.
Ricord (Alexd.), ✠, méd. nat., 4, r. de Tournon; 5 à 6 h.
Ricque, ✠, 1, r. Hauteville, 3 à 4 h.
Riembault, ✠, 26, q. de Béthune; 10 à 12 h.
Rigal, m. du Lycée Bonaparte, 11, r. Caumartin; 12 à 2.
Rigaud, 4, r. des Enfants-Rouges; 2 à 3 h.
Rivière (Ant.), 30, r. Godot-de-Mauroy; 11 à 1 h.
Rivière, 2, r. Française; 12 à 1 h.
Robert (C.-A.), ✠, A. l. F., chir. de l'hôp. Beaujon, A. M., 1, r. des Saints-Pères; 2 à 3 h.
Robert (Numa), 12, r. Chabannais; 3 à 5 h.
Robert (P.-A.), 41, r. Beauregard, Mal. des enf.; 12 à 2.
Robert (Louis-Eugène), 17, r. Vaugirard.
Robert (L.-T.), 9, r. Christine; 12 à 2 h.
Robertet, m. des prisons, 87, r. de Rambuteau; 12 à 1 h.
Robin (Charles), A. e. F. A. vice-présid. de la Soc. biologique, 19, r. Hautefeuille; à 11 h., et 7 à 9 h. du s.
Robin (Ed.), 90, r. de la Harpe.
Robinet, ✠, 3, r. de l'Abbaye.
Robouam, 5, r. Guénégaud; 11 à 1 h.
Rochard (mais. de santé, V. p. 163), 36, r. Marbeuf; 2 à 4 h.
Roche, D. ✠, 16, pl. Vendôme; à 3 h.
Roche (L.-Ch.), ✠, A. M., 18, r. de Bondy; 12 à 2 h.
Rochette, 16, r. Salle-au-Comte; 12 à 1 h.
Rodenberg (H. de), acc., 12, boul. Beaumarchais.
Roger (de l'Orne), 29, r. du Faub.-Poissonnière; 1 à 2 h.
Roger (Henri), ✠, A. l. F., Enf.-Tr., 51 bis, r. Sainte-Anne; 1 à 2 h.
Rogier, 15, rue du Pont-de-la-Réforme; 1 à 5 h.
Rognetta, 68, r. St-Lazare; 12 à 2 h.
Rollet, m. du b. de bienf. du 6e ar., 9, r. de la V.-Mon., 2 à 4.

Roman, insp. gén. des établ. de bienf., 11, r. Tronchet.
Ronsin, 6, r. des Carmes; 2 à 3 h.
Rony, 11 bis, pas. Ste-Marie, 58, r. du Bac
Rosiau, 42, r. du Dragon; 12 à 2. h
Rostan, O. ✻, P. F. (clin. méd. à l'Hôtel-Dieu, A. M., 20, r. St-Guillaume; 12 à 1 h.
Rota, m. de la maison de santé Reboul, 90, r. Picpus; 12 à 4 h.
Roth, 23, boul. des Capucines; 11 à 1 h.
Roubaud, 26, r. de Trévise (Ann. médic. et ph); 1 à 3.
Rougon, 221, r. Saint-Jacques; 12 à 1 h.
Roujon, 3, r. de la Tonnellerie; 12 à 2 h
Roumier, 3, r. Tronchet.
Rousseau (J.-J.), 32, r. de Rivoli; 11 à 12 h.
Rousseau (Emmanuel), ✻, 15, r. Cuvier; 7 à 9. h.
Roussel, 21, r. Montholon; 1 à 3 h.
Roussel (Théophile), 25, avenue Marigny; 12 à 2 h.
Rousset, 32, r. de la Victoire; 4 à 5 h.
Rousset (de la Marne), 11, q. Rourbon; 12 à 2 h.
Roux, ✻, P. F. (clin. chir. de l'Hôtel-Dieu), A. Sc., A. M., 5, r. des Saints-Pères; 11 à 1 h.
Roux (L.), 24, r. des Mathur.-St-Jacques; 1 à 3 h.
Roy (Victor), 20, r. du Harlay-du-Palais; 11 à 12 h.
Royer, méd. accoucheur, 13, r du Gros-Chenet; 10 à 12.
Sadoletti, 49, r. de la Harpe; 12 à 1 h.
Saillard de Raveton, 18, r. Ste-Anne; 12 à 2 h
Saint-Jean (de), 12, r. Mandar; 11 à 1 h.
Saint-Laurent (de), 14, r. des Beaux-Arts; 11 à 1 h.
Saint-Macary, 27, r. Saint-Roch; 10 à 12 h.
Saint-Marcel, 47, r. des Fossés-St-Victor.
Saint-Martin, 146, r. du Faub.-St-Denis; 12 à 1 h.
Sainton, 1, r. Grange-aux-Belles; 12 à 2 h.
Salacroux, 43, r. St-André-des-Arts, 12 à 2 h.
Sales-Girons, réd. de la Revue médicale, 16, r. du Dragon.
Sandras, ✻, A. l. F., m. à Beaujon, 45, r de Provence; 12 à 2 h.
Sanson, (A.), A. l, F., 58, Fbg. Poissonnière; 8 à 9 h.
Sappey, A. l. F., 37, r. de Lille; 11 à 12 h.
Sandouville (de), 89, r. de Grenelle-St-Germ., 11 à 12 h.
Sarazin, G. ✻, 3, r. Pavée-St-André-des-Arts; 2 à 3 h.
Sardaillon, 1, r. de Rambuteau; 12 à 2 h.
Sarrail, 24, r. Neuve-du-Luxembourg; 12 à 2 h.
Sarret, 179, r. St-Dominique-St-Germain; 1 à 2 h.
Savoye, 10 r. du Petit-Carreau; 12 à 3 h.
Scellier, 11, r. St-Et.-Bonne-Nouvelle, 11 à 12 h.
Schmith, 10, r. de Bussy; 3 à 4 h.

Schuster, 3 bis, r. Laffitte; 1 à 3 h.
Scott, méd. du bur. de bienf. du 10e arr., 68, r. du Bac; 10 à 12.
Sédillot, ✻, 12, r. St-Pierre-Montmartre; 1 à 2 h.
Sée, 11, r. Mogador; 12 à 1 h.
Ségalas, ✻, A. I. F., A. M., memb. du cons. de surv. des hôp. et de la com. municip., 5, r. de Vendôme; 1 à 3.
Segond, s.-biblioth. à la F. de méd.
Seguin (Eugène), 15, r. de Condé; 1 à 2 h.
Selle, 5, r. de Braque; 1 à 2 h.
Sellier, 10, r. d'Alger; 11 à 12 h.
Serres, C. ✻, A. Sc., A. M., P. au Jard.-des-Pl. (anat. et anthropl.), 57, r. Cuvier; 10 à 12.
Serrurier, ✻, 14, r. St-Dominique-St-Germain; 9 à 10 h.
Sestier, ✻, A. I. F., 63 bis, r. de Provence; 12 à 4 h., l., j., s.
Sévestre, ✻, accoucheur, 4, r. Favart; 11 à 12.
Shrimpton, ✻, 17, r. d'Anjou-St-Honoré; 12 à 1 h.
Sibille, ✻, 17, boul. de la Madeleine; 3 à 5 h.
Sichel, O ✻, 50, r. de la Ch.-d'Antin. (yeux); 7 à 12 h., s. et d. exc. Cons. grat., 1 h., l. et j., 6, r. A.-Dubois.
Signoret père, ✻, 51, r. de Seine; 12 à 4 h.
Signoret fils, 51, r. de Seine.
Simon (Léon), père et fils. (V. Léon-Simon.)
Simon (F.), 27, r. Vanneau; 3 à 5 h.
Simon, 19, boul. St-Denis; 12 à 2 h.
Sirand, 39, r. du Four-St-Germain; 12 à 4 h.
Sirdey, 22, r. Ste-Croix-de-la-Bretonnerie; 10 à 1 h.
Siry, ✻, 25, r. de Penthieu; 12 à 1 h.
Skiers, 2, r. Montaigne; 9 à 11 h.
Solaville (de), 22, r. de la Chaussée-d'Antin; 1 à 3 h.
Soller, 33, r. du Faub.-St-Martin; 2 à 4 h.
Sorbier, 37, boul. Beaumarchais; 9 à 10 h.
Soubiran, 13, r. de l'Union-St-Honoré; 12 à 2 h.
Soula, 5, r. Cadet; 12 à 2 h.
Souquère (maison de santé), 10, r. Picpus.
Stable, 148, r. Montmartre; 12 à 2 h.
Stanski (de), 22, r. du Sentier; 2 à 4 h.
Strebel, 15, boul. du Temple; 1 à 3 h.
Suasso, 56, r. du Temple; 2 à 4 h.
Sucquet, ✻, 62, r. St-Antoine. (Embaumements); 12 à 2 h.
Taillefer, O ✻, r. du Marché-St-Honor; 2 à 4 h.
Talon, 89, r. de Cléry; 12 à 1 h.
Tanquerel des Planches, ✻, 80, r. de Gren.-St-G.; 10 à 12.
Tardieu, ✻, A. I. F., méd. des hôp., sec. du comité cons. d'hygiène, 76, r. de Seine; 12 à 1 h., me. et v.
Tassy, 10, r. de Hanôvre; 12 à 2 h.

Taupin, 11, r. du Helder; 4 à 5 h.
Tavernier (de la Nièvre), 96, r. St-Lazare; 12 à 2 h.
Tavernier, 8, Grande-Rue, à Passy; 10 à 12 h. (V. p. 166.)
Tavignot, 8, r. Grégoire-de-Tours.
Téallier, ✠, 19, r. d'Antin; 12 à 3 h.
Tenain, 18, r. Godot-de-Mauroy. Mal. des fem. et enf. ; 1 à 2.
Terrier, 14, Ste-Anne;12 à 1 h.
Terrier (d'Angers), 20, r. Montaigne; 11 à 1 h.
Tessereau, ✠, 17, r. des Bourdonnais; 1 à 2
Tessier, m. de Ste-Marguerite (Homœop.), 11, r. de Seine, 1 à 2
Teste, 16, place du Hâvre. Magnétisme; 1 à 3 h.
Testel, 13, r. Fontaine-au-Roi; 12 à 2 h.
Thévenot de St-Blaise, ✠, A. I. P., chir. des hôp., 70, r. du
Cherche-Midi; 7 à 8 h.
Thibault, 29, r. du Caire; 12 à 1 h.
Thierry, 21, r. du Petit-Musc. Blessés indig. (V. p. 281); 11 à 2.
Thifaine-Désauneaux, 6, r. Castiglione; 12 à 3 h.
Thillaye (A.-T.), A. M., 78, r. St-Louis; 10 à 12 h.
Thirial, 36, r. du Bac; 12 à 2 h.
Thiriaux, ✠, ph. insp., m. du cons. de santé des armées.
Tholozan, au Val-de-Grâce.
Thomas de Troisvèvre, 105, r. du Faub.-St-Honoré; 9 à 10 h.
Thomas (de la Nouvelle-Orléans), 23, r. de la Michodière.
Thomas, 132, r. Montmartre; 12 à 2 h.
Thouverey, 11, r. de la Tour-d'Auvergne.
Tiger, 67, r. des Vieux-Augustins; 2 à 3 h.
Timbart, 31, r. de Londres; 4 à 5 h.
Tirat de Malemort, 38, r. du Faub.-Montmartre; 1 à 3 h.
Toirac, ✠, 7, r. du Mail; 9 à 5 h.
Toupier, 24, r. Neuve-St-Jean; 11 à 1 h.
Tournier, 5, r. de la Ferme-des-Mathurins; 12 à 2 h.
Toutain, 54, boul. de l'Hôpital; 11 à 1 h.
Trélat, ✠, méd. de la Salpêtr., 47, boul. de l'Hôpital; 11 à 12.
Treuille, 16, r. Labruyère; 5 à 7 h.
Trèves, 19, r. de Cléry; 12 à 1 h.
Triger père, 4, r. Montholon; 12 à 1 h.
Triger fils, 4, r. Montholon; 2 à 3 h.
Troncin, 12, r. d'Angoulême-du-Temple; 9 à 12 h.
Trousseau, O. ✠ P. F. (clin. méd.), méd. de l'hôtel-Dieu,
52, r. Basse-du-Rempart, 12 à 1 h., l., me., v.
Truchon, 14, r. du Château-d'Eau; 11 à 12 h.
Tulasne, 73, r. de Vaugirard; 2 à 3 h.
Turk, 36, r. de Seine; 4 à 6 h.
Vaillant, ✠, méd. du cons. de santé des armées, méd.
insp., 108, r. du Bac; 11 à 1 h.

Valenciennes, ✠, A. Sc., 57, r. Cuvier.
Valet, ✠, 21, r. Ste-Anne; 11 à 1 h.
Valleix, m. de l'hôp. de la Pitié, 26, r. Richer; 2 à 3 h.
Vallerand de la Fosse, ✠, 12, r. Ménars; 2 à 3 h.
Vallet, 39, r. Caumartin; 11 à 1 h.
Vanier, 211, r. du Temple; 12 à 1 h.
Vasseur, 9, r. des Poitevins; 8 à 9 h.
Vasseur (L.-H.), 15, r. du Temple; 11 à 1 h.
Vauquelin, 3, r. d'Arcole; 11 à 1 h.
Velpeau, ✠, P. F. (clin. chir. à la Charité), A. Sc., A. M., m. du jury méd. de la Seine, 21, r. de Verneuil; 11 à 1 h.
Vergne, ✠, 179, r. St-Jacques; 1 à 3 h.
Verjus, 55, r. de Bretagne, 12 à 2 h.
Verneuil, prosecteur de la Fac. de Méd., 19, q. St-Michel.
Vernois, ✠, m. de l'hôp. St-Ant., 108, r. Richel.. 12 à 2 h.
Véron, O. ✠, 46, r. de Rivoli.
Vertel, 26, r. Lamartine; 12 à 2 h.
Vial de Rajat, 356, r. St-Denis; 12 à 2 h.
Vicente, 51, r. Caumartin; 11 à 1 h.
Vidal de Cassis, ✠, A. I. F., ch. de l'hôp. du Midi, 45, r. de Trévise; 12 à 3 h.
Vidal (de Poitiers), 49, r. Neuve-St-Augustin; 12 à 1 h.
Vidal (Bruno), 82, r. Saint-Lazare; 2 à 4 h.
Videcocq, m. du b. de bienf. du 11e ar., 6, r. de Savoie; 12 à 1.
Vigla, ✠, A. I. F., m. de la mais. nat. de santé, 3, r. du Vieux-Colombier; 12 à 1 h.
Vignal, 52, r. du Faub.-St-Denis; 2 à 4 h., mar., j., s.
Vignardonne, ✠, 14, r. de la Chaise; 4 à 5 h.
Vignolo, 4, r. Madame; 3 à 5 h.
Vigny (Jacomin), 58, r. Nve-des-Pt-Champs; 2 à 3 h.
Villaume, O. ✠, 43, r. Miroménil.
Villemain, 19, r. Duguay-Trouin.
Villeneuve, A. M., 8, r. de Sèvres; 11 à 12 h.
Villeneuve, 68, r. de la Chaussée-d'Antin.
Villermé, ✠, A. M., A. Sc., 26, r. Vieille-du-Temple; 8 à 11.
Villette de Terzé, ✠, 25, r. Blanche; 10 à 12 h.
Vimont, 107, r. Mouffetard; 12 à 1 h.
Vincent, méd. major aux Invalides.
Vinchon aîné, 12, r. de Jouy; 5 à 6 h.
Vitrac, O. ✠, 56, r. Blanche; 3 à 4 h.
Voillemier, ✠, chir. des hôp., 10, r. de la Paix; 1 à 3 h.
Voisin, ✠, 111, r. du Bac; 1 à 3 h., mar. et v. (V. p. 154.)
Vollet, 33, r. Rochechouart.
Vosseur, trés. de l'as. des méd., 4, r. de Lille; 1 à 2 h.
Vuiton, 1, r. du Regard; 1 à 4 h.

Wanner, 3, r. du Petit-Hurleur ; 12 à 2 h.
Wertheim, 65, r. de Provence ; 1 à 3 h.
Wertheimber, 13, r. St-Lazare ; 12 à 2 h.
Worms, O. ✠, méd. du Caillou, 9, Faub.-Poiss. ; 1 à 2 h.
Wurtz, O. A. e. F., (chef des trav. chim.), 8, r. Garancière.
Woillez, ✠, 39, r. de Trévise ; 1 à 3 h.
Yvan (baron), ✠, m. de l'ad. des postes, 7, r. Coq-Héron ; 8 à 9.
Zugenbühler, 29, Faub.-St-Martin ; 3 à 5 h.
Zurcher, 15, r. l'Évêque ; 1 à 3 h.

DÉCÈS SURVENUS DANS LE CORPS MÉDICAL EN 1851 et 1852.

MM.
Andrevetan.
Aussandon.
Barras.
Baudelocque (A. C.).
Baudin, ex-représentant.
Bayard.
Castel.
Damicourt.
Deslandes.
Devilliers,
Dezeimeris.
Eguisier.
Espiaud.
Fiard.
Gérardin, père.
Grémilly.
Honoré.
Juge.
Koreff.
Lafisse.
Larbaud.
Lembert (de Nancy).

MM.
Leuret.
Lodibert.
Lugol.
Mérat.
Moutard-Martin, père.
Pageguy.
Pasquier.
Potier (Amédée).
Récamier.
Réveillé-Parise.
Richard (Achille).
Rivaillé.
Rochoux.
Royer-Collard.
Thibert.
Thierry, père.
Thillaye.
Tollard (Henri)
Troussel.
Varennes (de).
Valenc.

Total. . . . . . 43.

* Pour base de cette liste on a pris celle du *Code-Annuaire de pharmacie*, par Philippe, comme la plus récente qui avait paru, lorsqu'on pensa qu'il pourrait être utile d'ajouter à cet ouvrage une liste des médecins.

POIDS ET MESURES.

Nous croyons utile d'ajouter à notre travail un aperçu général des poids et mesures dans différents pays.

Le système décimal existe en France dans sa pureté absolue, bien que l'usage commun y fasse des infractions qui, cependant, commencent à devenir très rares.

Le gramme est l'unité des poids décimaux métriques; il équivaut à un centimètre cube d'eau distillée à son maximum de densité.

Les unités du gramme se placent à gauche de la virgule décimale, les fractions à droite; par exemple, 1357,924 = 1 kilogr. 3 hectogr. 5 décagr. 7 grammes 9 décigr. 2 centigr. 4 milligr. On remarquera que les fractions sont exprimées par le nombre latin, tandis que les unités sont désignées par le nombre grec.

Comme un changement dans la position de la virgule peut entraîner des différences très graves, on écrit à l'ordinaire les poids par lettres, au lieu de les désigner par la position des chiffres. Exemple : 6 grammes, 5 centigr., au lieu de 6,05, etc.

TABLEAU DES POIDS ET MESURES.

Lois du 18 germinal an III et du 4 juillet 1837. (Annuaire du bureau des longitudes.)

Mesures de longueur.

Myriamètre	Dix mille mètres.
Kilomètre	Mille mètres.
Hectomètre	Cent mètres.
Décamètre.	Dix mètres.
Mètre	Unité fondamentale des poids et mesures. Dix-millionième partie du quart du méridien terrestre (1).
Décimètre.	Dixième du mètre.
Centimètre	Centième du mètre.
Millimètre.	Millième du mètre.

Poids.

Noms systématiques.	Valeur.
Millier	Mille kilogrammes, poids du mètre cube d'eau et du *tonneau* de mer.
Quintal	Cent kilogrammes, quintal métrique.
Kilogramme.	Mille grammes. Poids dans le vide d'un décimètre cube d'eau distillée à la température de 4° centigrades (2).

(1) L'étalon prototype (*) en platine, déposé aux Archives, le 4 messidor an VII, donne la longueur légale du mètre, quand il est à la température de zéro.

(2) L'étalon prototype en platine, déposé aux Archives, le 4 messidor an VII, donne dans le vide le poids légal du kilogramme.

(*) De pareils étalons sont déposés au ministère de l'intérieur, de l'agriculture et du commerce.

Hectogramme	Cent grammes.
Décagramme	Dix grammes.
Gramme	Poids d'un centimètre cube d'eau à 4° centigrades.
Décigramme.	Dixième du gramme.
Centigramme	Centième du gramme.
Milligramme	Millième du gramme.

Mesures agraires.

Hectare.	Cent ares, ou 10,000 mèt. carrés.
Are	Cent mèt. carrés, carré de dix mèt. de côté.
Centiare.	Centième de l'are, ou mèt. carré.

Mesures de capacité pour les liquides et les matières sèches (1).

Kilolitre.	Mille litres.
Hectolitre	Cent litres.
Décalitre	Dix litres.
Litre	Décimètre cube.
Décilitre.	Dixième du litre.

Mesures de solidité.

Décastère	Dix stères.
Stère	Mètre cube.
Décistère	Dixième du stère.

Conformément à la disposition de la loi du 18 germinal an III, concernant les poids et les mesures de capacité, chacune des mesures décimales a son double et sa moitié.

(1) Bien que ce tableau ne contienne pas des centilitres, centième partie du litre, on en trouve mentionnés quelquefois.

Monnaie.

Franc	Cinq grammes d'argent, au titre de 9 dixièmes de fin.
Décime	Dixième du franc.
Centime.	Centième du franc.

19 pièces de 5 fr. et 11 pièces de 2 fr. donnent 1 mètre.

20 pièces de 2 fr. et 20 pièces de 1 fr. donnent 1 mètre.

Ces dimensions sont exactes pour les pièces à légende sur tranche en creux. La légère saillie des lettres sur tranche en relief, adoptées depuis 1830, donnerait moins d'exactitude, si les pièces se touchaient par les lettres. Les pièces de 1 et de 2 fr. sont, depuis la même époque, cannelées sur tranche.

155 pièces de 20 fr., ou 40 pièces de 5 fr. donnent 1 kilogramme.

Tableau du poids et du diamètre des pièces de monnaie.

	PIÈCES.		Poids exact ou droit.	Diamètre en mm.
Or . . . . . :	40 fr.	»» c.	12,903	26
	20	»»	6,451	21
	10	»»	3,225	19
Argent . . . :	5	»»	25,»»»	37
	2	»»	10,»»»	27
	1	»»	5,»»»	23
	»	50	2,5»»	18
	»	20	1,»»»	15

Les pièces en cuivre commencent à être remplacées par du billon en bronze; c'est pourquoi nous nous abstenons d'en reproduire le poids et les dimensions.

COMPARAISON DES DIFFÉRENTS POIDS ET MESURES.

Il est nécessaire de remarquer que les grains français sont contenus vingt-quatre fois dans le scrupule et qu'ils sont par conséquent plus petits que le « *gran* » allemand, anglais et américain.

Le « *gran* » de la pharmacopée saxonne et prussienne représente : 0,0609 grammes ;

Le « *scrupel* » des mêmes pays : 1,2180 gramm. ;

La « *drachme* : 3,6540 grammes ;

La « *unze* : 29,2320 et la livre médicinale (Medizinalpfund) = 12 onces = 350,7835 gramm. ;

La livre de commerce de Saxe (16 onces) qui a 1/110 « *centner* » (quintal) ; 32 « *loth* » (demi-onces) et 128 « *drachmen* ou *quentchen*, » équivaut à 0,4670 kilogrammes.

POIDS ET MESURES ANGLAIS.

Troy.

Grain (24e de pennyweight) = 0,064798 gram.
Pennyweight (20e d'once) = 1,555160 gramm.
Once (12e de livre troy) = 31,103191 gramm.
Livre troy Impér. (5760 grains) = 373,238296 gr.

Avoir du poids.

Dram (16e d'once) = 1,772 gramme.
Once (16e de la livre) = 28,349 grammes.
Livre Avoir du poids impérial = 453,558 gram.
Quintal (112 livres) = 50,80 kilogrammes.
Ton (20 quintaux) = 1016,04 kilogrammes.

Le gramme équivaut à 15,4325 grains troy ou à 0,643 pennyweight.

Le kilogramme à 15432,5 grains troy, à 2,6793 l. troy ou à 2,2046 livres Avoir du poids.

Mesures de capacité.

1 pint (1/8 de gallon) = 0,567932 litre.
1 quart (1/4 de gallon) = 1,135864 *id.*
1 gallon impérial = 4,543457 *id.*

Le litre équivaut à 1,760773 pint ou 0,2200967 gallon.

L'Amérique du Nord se sert des mêmes poids et mesures.

MESURES DE LONGUEUR ÉTRANGÈRES.

Mesures de longueur des différents pays.

		Mètres.
Angleterre	pied	0,3048
Autriche	pied	0,3161
Bade Hesse-Darmstadt	pied	0,2500
Bavière	pied	0,2918
Danemark	pied	0,3126
Espagne	pied	0,2826
Hanovre	pied	0,2920
Hollande	pied	0,2830
Naples	palme	0,2628
Nuremberg	pied	0,3038
Portugal	palme	0,2126
Prusse	pied du Rhin	0,3138
Rome	pied	0,2946
Russie	pied	0,3048
Suède	pied	0,2958
Suisse (Berne)	pied	0,2932
— (Zurich)	pied	0,3014
Toscane	pied	0,5482
Turin	pied liprando	0,5137
Varsovie	pied	0,2978
Wurtemberg	pied	0,2865
Turquie	grand pick	0,6690
—	petit pick	0,6479

ANCIENS POIDS ET MESURES DE FRANCE.

Mesures.

La toise (6 pieds), 1,94904 mètre.
Le pied de roi (12 pouces), 0,32484 mètre.
Le pouce (12 lignes), 0,02707 mètre.
La ligne (12 points), 0,002256 mètre.
Le point, 0,000188 mètre.

et par suite :

La toise carrée (36 p. carr.), 3,7987 mèt. carr.
Le pied carré (144 pouc. carr.), 0,1055 mèt. carr.

et :

La toise cube (216 pieds cub.), 7,4039 mèt. cub.
Le pied cube (1728 pouc. cub.), 0,03428 m. cub.

1 mètre = 0,513074 toises = 3 pieds, 0 pouces, 11,296 lignes.

1 millimètre = 0,443 ligne.

1 arpent de 100 perches carrées, la perche de 18 pieds linéaires = 0,3419 hectare.

1 hectare équivaut à 2,9249 de ces arpents.

1 arpent de 100 perches carrées, la perche de 22 pieds linéaires = 0,5107 hectare.

1 hectare équivaut à 1,9580 de ces arpents.

1 livre = 0,489505847 kilogr. (9216 grains).

1 kilogr. = 2,042876519 livr. (18827,15 gr.).

RAPPORTS DES POIDS ANCIENS AUX POIDS NOUVEAUX (1).

Valeur adoptée par le Codex.	Grammes.	Valeur exacte.	Grammes.
1 grain. . .	0,05	1 grain.. . . .	0,054
1 scrupule. .	1,20	1 scrupule. . .	1,30

(1) Voir, après la préface (page 9), la liste des ouvrages cités comme autorités de ces chiffres.

	grammes.		grammes.
1 gros. . . .	4,00	1 gros. . . .	3,90
1 once. . .	32,00	1 once. . . .	31,25
1 livre. . . .	500,00	1 livre. . . .	500,00

RAPPORT EXACT DES POIDS DÉCIMAUX A LA LIVRE MÉTRIQUE.

			liv.	onc.	gros	grains.
1 kilogramme	=	1000,000	2	—	—	—
1 hectogramme	=	100,000	—	3	—	43,20
1 décagramme	=	10,000	—	—	2	40,32
1 gramme	=	1,000	—	—	—	18,43
1 décigramme	=	0,100	—	—	—	1,84
1 centigramme	=	0,010	—	—	—	0,184
1 milligramme	=	0,001	—	—	—	0,0184

(*Bouchardat.*)

Donc en multipliant le prix du kilogramme par 0,4895 on aura celui de la livre, et en multipliant le prix de la livre par 2,0429 on obtiendra celui du kilogramme.

Mesures de capacité anciennes et nouvelles.

1 hectolitre	=	0,641 setier.
1 setier	=	1,560 hectolitre.

Le setier de 12 boisseaux anciens et le boisseau de 13 litres.

Mesures de longueur anciennes et nouvelles.

	Mètres.
Lieue de 15 au degré.	7408
— 18 —	6173
— géogr. ou marine de 20 au degré.	5556
— de 25 au degré.	4445
Mille marin de 60 au degré ou de 1'. . .	1852
Mille de 65 au degré.	1709

FIN DU TOME SECOND.

Paris. — Imp. Lacour et Cᵉ, rue Soufflot, 16.

Riley Dunn & Wilson Ltd
Expert Paper Conservators
& Specialist Bookbinders



